

50377
1998
205

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES
INSTITUT DE SOCIOLOGIE

**LES TRAVAILLEURS SOCIAUX
D'ORIGINE ETRANGERE**

VOCATION OU REPLI PROFESSIONNEL ?

ANALYSE SOCIOLOGIQUE D'UN GROUPE PROFESSIONNEL

Thèse de doctorat en Sociologie présentée et soutenue publiquement par

Emmanuel JOVELIN

DIRECTEUR DE RECHERCHE : Mr. le Professeur Gabriel GOSSELIN

RAPPORTEURS :

Mr. Jean-Marc DUTRENIT, Professeur à l'Université de Lille III
Mr. Marco MARTINIELLO, Maître de conférences à l'Université de Liège.

MEMBRES DU JURY :

Mr. Dominique DUPREZ, chargé de recherche au CNRS (CLERSE-Lille I)
Mme. Lise DEMAILLY, Professeur à l' IUFM (Lille)

B.U. LILLE 1

D 030 121235 8

REMERCIEMENTS



50377
1998
205

Je tiens à remercier particulièrement :

-Monsieur le Professeur Gabriel GOSSELIN, qui a dirigé cette thèse de doctorat. Sans ses conseils, ses encouragements et sa « patience » ce travail n'aurait pas pu être mené à bien. Je tiens à lui exprimer ma profonde gratitude.

-Monsieur Dominique DUPREZ, chargé de recherche au CNRS, qui a co-dirigé cette thèse et qui a su me guider à chacune de nos rencontres, par sa connaissance globale de la problématique dégagée dans cette recherche doctorale.

-Madame Geneviève CRESSON, Maître de conférences à l'I.U.T. B de l'Université de Lille III, à qui je dois énormément dans le traitement des données. Ses critiques ont été éclairantes dans l'élaboration de cette thèse.

-Madame Monique JOVELIN, mon épouse, pour sa patience, ses critiques et ses encouragements incessants.

Mes remerciements vont également à :

-Mrs. HALLAK B, S. BOUAMAMA, Ph. RICHARD, F. SIMON, ainsi qu'au groupe « interculturalité » de l'Université catholique de Lille, dirigé par J.M. BREUVART, pour leurs critiques lors de nos rencontres.

Ma reconnaissance va enfin à :

-Mrs G. CARRE pour ses nombreuses relectures, R. GOURRAUD et A. DOULLUT du ministère du travail et des affaires sociales et à Mlle A. MENET pour la mise en page.

-Madame B. CHEYNS, Directrice technique de l'Association Départementale du Nord pour la Sauvergarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADNSEA), qui a bien voulu soutenir cette thèse.

-Madame Martine BLANC, Directrice adjointe de l'Ecole de Service Social de la Région du Nord (ESSRN), qui m'a fortement conseillé d'intégrer les assistants sociaux dans cette thèse lors de notre rencontre au congrès AFSEA à Paris en 1993.

-Madame Catherine MILLOT et son époux pour leur aide dans le traitement des données.

PLAN DE LA RECHERCHE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Problématique et construction de l'objet.....	11
Méthodologie de la recherche	17
L'apport de la sociologie des professions.....	17
1. Comment définir une profession ?	17
2. Processus de professionnalisation des travailleurs sociaux d'origine étrangère.....	17
Population étudiée	28
Constitution de l'échantillon	29
Mode de recueil des données	31
Enquête par questionnaire	31
Mode de passation	32
Une population atypique.....	33
De la relance au harcèlement sociologique.....	34
Les entretiens de type biographique	34
Les conditions de déroulement des entretiens ou les angoisses et les bonheurs d'une recherche	37
Le rapport entre le chercheur et l'objet de la recherche	38
Plan du travail.....	40

PREMIÈRE PARTIE

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ORIGINE ÉTRANGÈRE : ESSAI D'EXPLICATION DE LEUR INSERTION DANS LES PROFESSIONS SOCIALES

Première section :

Les immigrés et la crise économique : une population en difficulté d'insertion	43
---	-----------

Chapitre I :

Connaissance de la population étrangère	46
I. La notion d'immigré et d'étranger : clarifications conceptuelles	47
II. Population étrangère : clarifications statistiques	48
1. Les recensements	49
2. Les enquêtes emplois	49
3. l'enquête sur la main d'oeuvre étrangère (ACEMO)	50
III. Apport démographique de l'immigration	54

Chapitre II. :

Place des immigrés dans l'économie française	56
I. Du début du siècle aux années trente	58
II. Conditions d'existence pendant cette période	61
III. Des années quarante aux années soixante	64
IV. Les années de crise : de 1970 aux années quatre vingt dix	66
V. L'emploi des étrangers	66
VI. Une population plus vulnérable au chômage	72

VII. Le chômage étranger dans le Nord/Pas-de-Calais	74
1. Ancienneté moyenne du chômage.....	78
2. Les jeunes d'origine étrangère : une intégration professionnelle .difficile	79
2.1 Vue d'ensemble	79
2.2 La situation par rapport à l'emploi	80

Deuxième section :

Approche historique du Travail social.....88

Chapitre I :

La décomposition du secteur social..... 90

I. De la crise à la décomposition du travail social	91
II. Les professions sociales : une mosaïque des métiers	94

Chapitre II :

L'évolution des trois principales professions du secteur social..... 104

I. La structuration du service social.....	105
1.1 Approche historique	105
1.2. Les assistants de service social. Evolution.....	109
II. Les éducateurs spécialisés. Evolution	112
III. Les animateurs	116
1. Historique	116
2. Champ d'exercice professionnel.....	119

3. Les diplômés	120
1. Les diplômés non professionnels.....	120
2. Les diplômés professionnels.....	121

Troisième section :

Les nouvelles politiques des années quatre vingt : la naissance du jeune leader	127
--	------------

Chapitre I :

Les nouveaux dispositifs des politiques sociales

I. Le rapport Schwartz.....	133
II. Le rapport Bonnemaïson.....	135
III. Le rapport Dubedout.....	137

Chapitre II :

Les effets de la décentralisation	142
--	------------

Chapitre III :

Les nouveaux métiers issus des politiques sociales	150
I. L'arrivée de nouveaux acteurs.....	152
II. Quelques nouveaux métiers	156
III. Prolifération de formations aux professions sociales	157

Chapitre IV :

De la révolte à la naissance du jeune leader :

l'arrivée des travailleurs sociaux d'origine étrangère.....	159
I. Les événements de la banlieue lyonnaise	161
II. De la marche pour l'égalité à convergence 84.....	162

III. Les opérations anti « été chaud »	166
IV. La naissance des travailleurs sociaux d'origine étrangère.....	170
1. L'impulsion de l'Etat.....	170
2. La formation d'animateurs issus des milieux.....	174
2.1 Analyse d'une unité expérimentale de formation.....	174
2.2 Formation professionnelle d'animateurs issus de milieux défavorisés (1983-1987)	
V. Evolution des objectifs par rapport à la première formation.....	179

Chapitre V :

La crise des travailleurs sociaux :

une piste pour les travailleurs sociaux d'origine étrangère.....	185
I. Les professions sociales.....	188
II. Les éducateurs	190
III. Les assistants sociaux.....	195
IV. Les animateurs socio-culturels	196
V. Y a-t-il une crise des effectifs des travailleurs sociaux ?.....	196
VI. Mobilité et burn-out des travailleurs sociaux.....	198

DEUXIÈME PARTIE

**ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES TRAJECTOIRES DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX FRANÇAIS D'ORIGINE ET D'ORIGINE
ETRANGERE**

Première section :

Les travailleurs sociaux français d'origine	221
--	------------

Chapitre I :

Les caractéristiques socio-démographiques	224
1. Sexe et année de naissance.....	225
2. Situation familiale selon le sexe	227
3. Professions et catégories sociales des parents	228
4. Niveau d'instruction des parents	231

Chapitre II :

Les trajectoires scolaires des étudiants travailleurs sociaux français	
d'origine	239
1. Diplôme scolaire le plus élevé des étudiants travailleurs sociaux français d'origine	242
2. Le redoublement	242
3. Arrêt de la scolarité (les causes)	250
3.1. Manque d'intérêt (échec)	251
3.2. Socialisation aux métiers du social	253
3.3. Chômage et difficultés financières	254

Chapitre III :

Choix des professions sociales	259
1. Métiers souhaités par les parents et les enquêtés	260
2. Emplois antérieurs.....	262
3. Socialisation professionnelle	264
3.1. Rencontre avec les travailleurs sociaux.....	264
3.2. Diplômes d'animation obtenus	264
4. Orientation vers le travail social.....	266

5. Les accidentés biographiques.....	288
5.1. Les errants professionnels.....	289
5.2. Les redoublants et les surdiplômés.....	293

Deuxième section :

Les travailleurs sociaux d'origine étrangère.....	305
--	------------

Chapitre I :

Caractéristiques socio-démographiques.....	308
1. Sexe et année de naissance.....	309
2. Professions et catégories sociales des parents.....	311
3. Niveau d'instruction des parents.....	313
4. Trajectoires scolaires.....	316

Chapitre II :

Choix des professions sociales.....	331
1. Métiers souhaités.....	332
2. Emplois antérieurs.....	339
3. Emplois occupés.....	340
4. Socialisation professionnelle.....	341
5. L'orientation vers le travail social.....	346

Chapitre III :

Leadership ethnique et pratiques professionnelles.....	401
1. Approche théorique de la notion du leader.....	403
2. Profil sociologique.....	413

3. Choix des professions sociales	414
4. Analyse des pratiques professionnelles	428
5. Du jeune leader au leader professionnel.....	447

Chapitre IV :

Apport du travail social aux TSOE.....	458
L'apport du travail social	460
Le travail social : moyen d'intégration	464
Le travail social : moyen de promotion.....	469
L'apport du travail social par sexe.....	473

Troisième section :

Analyse comparative des modes d'accès aux professions sociales des travailleurs sociaux Français d'origine et d'origine étrangère.....	478
---	------------

Chapitre I :

Profils sociologiques	480
------------------------------------	------------

Chapitre II :

Choix des professions sociales	490
---	------------

CONCLUSION GENERALE	506
----------------------------	------------

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
------------------------------------	--

ANNEXES	
----------------	--

INTRODUCTION

PROBLÉMATIQUE ET CONSTRUCTION DE L'OBJET

Dans la symbolique sociale actuelle, le travail social et l'immigration sont fortement liés. Si les problèmes de l'immigration suscitent des stéréotypes qui envahissent les imaginaires et les représentations collectives dominés par le chômage de plus en plus grand d'une partie de la population nationale et immigrée, mais aussi par la montée d'une certaine forme de déviance et de marginalité des jeunes des banlieues (DUBET 1991)¹ dont l'effet de bouc émissaire n'échappe pas aux jeunes d'origine étrangère, le travail social, tout en continuant de vivre ses crises, est toujours reconnu comme un « *mode de régulation sociale* » dont la mission reste la préservation d'un équilibre au sein de la collectivité par la gestion des rapports sociaux. Plus que jamais, il lui incombe de maîtriser les effets de grands ensembles et de permettre à l'Etat d'étendre son influence dans la gestion du local (DUTRENIT 1980)².

Avec le « *mal des banlieues* » (DUPREZ - HEDLI 1992)³, les pouvoirs publics ont pris conscience de l'essoufflement de ce secteur qui était à repenser avec de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques (DUBET et alii 1985)⁴. On avait donc besoin d'agents capables de mettre en place « *des mécanismes régulateurs visant à permettre un meilleur partage de la parole sociale* » ; ces agents étant les jeunes issus de quartiers populaires. Parmi eux, on trouve un groupe professionnel que nous avons vu arriver dans le secteur social où nous exerçons depuis une dizaine d'années : LES TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ORIGINE ETRANGERE (T.S.O.E)

L'arrivée de ce groupe ayant une trajectoire particulière a été présentée comme une forme novatrice et progressiste dans le travail social. Les autorités ont prétendu offrir une alternative dans le champ social pour une meilleure compréhension de personnes en difficulté. On pensait trouver auprès des travailleurs sociaux issus de quartiers populaires (dont beaucoup de T.S.O.E) des interprètes privilégiés, en introduisant une nouvelle logique de professionnalisation incarnée par « *le jeune leader* » (DUPREZ 1984)⁵.

¹. F. DUBET : *La galère : jeunes en survie*. Ed. Fayard.1991

². J.M. DUTRENIT : *sociologie et compréhension du travail social*, Ed. Privat, 1980.

³. D. DUPREZ -M. HEDLI : *Le mal des banlieues*. Ed. L'Harmattan.1992

⁴. F. DUBET -A. JAZOULI et D. LAPEYRONNIE : *l'Etat et les jeunes*. Ed. Ouvrières.1980

⁵. D. DUPREZ : stratégies préventives des années 80, les opérations anti-été chaud, *cahiers de l'animation*, n°48, 1984.

Leur idéologie, disent les officiels, les prédispose à mieux appréhender le terrain de la prévention « *en apportant au travail social une dimension et une efficacité nouvelles* » (circulaire du Ministère des Affaires Sociales 1983) (DUPE - LAMARCHE)⁶. L'émergence de ces nouvelles catégories de travailleurs sociaux serait une forme spécifique de régulation du social, apportant à la fois une réponse et une façon de déplacer les contradictions sociales (LASCOURMES 1977)⁷.

Beaucoup de ces jeunes ont investi le terrain social et densifié le tissu associatif en menant des formes d'action qui débouchent sur une réalité incontournable : celle de l'action sociale. Et c'est au nom de leur propre trajectoire et expérience qu'ils investissent le champ social (R.J. LECLERCQ 1983, D.LAPEYRONNIE 1987, A. JAZOULI 1986, F. DUBET 1985 op. cit.)⁸. Parmi eux, on trouve beaucoup de personnes d'origine étrangère dont des surdiplômés (notamment des détenteurs d'une licence, d'une maîtrise, voire d'un DEA) qui intègrent de plus en plus ce champ.

A quoi est due cette arrivée massive dans les professions sociales ?

Le blocage des pistes de promotion, les difficultés d'insertion professionnelle n'incitent-ils pas ce groupe à s'insérer autant que faire se peut dans l'un des secteurs où ses membres seraient encore « *insérables* » : « *le secteur social* » ?

Le fait que ceux-ci viennent des quartiers défavorisés implique-t-il qu'ils aient des capacités nécessaires pour que les rapports sociaux qu'ils engendrent soient profitables à l'ensemble du groupe social ? (DUTRENIT 1980).

Cette thèse se situe à mi-chemin entre une recherche sur l'immigration et une recherche sur le travail social, l'une et l'autre au coeur de l'actualité. Notre propos est d'introduire une problématique de la mobilité sociale d'une fraction de la population d'origine étrangère, en mettant en exergue les enjeux autour desquels se structure cette mobilité.

⁶. In M. DUPE - C. LAMARCHE : Graine d'éducateur : le jeune leader, une nouvelle idéologie du travail social ? *Revue contradictions*, n° 47, 1986

⁷. P. LASCOURMES 1977 : *Prévention et contrôle social, les contradictions du travail social*. Ed. MASSON

⁸ - R.J. LECLERCQ : *Les générations des cités. Revendications collectives*, CREDIF, Lille, Juin 1983.

- D.LAPEYRONNIE : Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine. *Revue Française de Sociologie* XXVIII, 1987.

- A. JAZOULI : Les jeunes maghrébins en France, de nouveaux acteurs sociaux ? *CIEMMI* N°137, Janvier, 1986.

Cette recherche est construite à travers une double interrogation :

- Comment peut-on analyser sociologiquement les facteurs qui conduisent les personnes d'origine étrangère à s'orienter vers les professions sociales et comment ces personnes expliquent-elles le fait d'occuper dans le rapport de production une place « assignée » par leur origine sociale ?

- Cette double interrogation en appelle d'autres :

⇒ Cette situation est-elle liée à la crise économique ?

⇒ Est-elle liée au manque de travailleurs sociaux ?

⇒ S'agit-il d'une vocation ?

⇒ S'agit-il d'une logique de professionnalisation impulsée par l'Etat dans les années quatre-vingt ? Ou d'une décomposition du travail social ?

C'est à partir de la confrontation de ces diverses interrogations que s'est forgée cette recherche qui tente de capter les T.S.O.E dans leur trajectoire pour éclairer la manière dont ils ont négocié les conditions sociales d'existence propres à leur situation pour accéder aux professions sociales.

Le but est d'analyser les facteurs qui ont mené cette population à choisir les professions sociales, les conditions de détermination de ce choix, et d'expliquer comment les conditions objectives liées à une position sociale ou à la conjoncture ont favorisé l'émergence d'un tel choix.

Notre recherche se fonde sur un travail empirique, qui analyse les trajectoires sociales des T.S.O.E, privilégie les informations sur les caractéristiques sociales, économiques et scolaires de leur famille (et surtout d'eux-mêmes), en mettant en exergue « *l'univers des significations auxquelles ils se sont référés* » (BECKER 1985)⁹ pour accéder aux professions sociales.

⁹. H. BECKER : *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*. A.M. METAILLIE. 1985

Plusieurs études sur les raisons du choix des professions sociales ont été faites (C. DUBAR, F. MUEL - DREYFUS, J. VERDES - LEROUX, M. SIMONOT, etc.)¹⁰, mais elles n'ont pas mis en évidence la particularité du groupe professionnel que sont les T.S.O.E. Cette recherche s'inscrit donc tant dans une perspective comparative avec les études antérieures que dans une analyse temporelle des motivations à accéder à ces professions.

Afin d'explicitier la problématique et de donner une cohérence au questionnement de départ, nous sommes partis du principe que les T.S.O.E forment un groupe professionnel qui n'est pas unifié par une dynamique interne. Il est plutôt fragmentaire. Cela implique donc des modes d'accès aux professions qui diffèrent selon la typologie repérée.

Pour les T.S.O.E, on se trouve en présence d'un choix fondé sur plusieurs logiques de professionnalisation, ce qui exclut d'emblée une hypothèse centrale et implique au contraire des hypothèses en lien avec les trois types ci-dessous repérés au sein des T.S.O.E¹¹:

- les jeunes issus des quartiers en difficultés,
- les anciens, ayant un profil classique de travailleur social,
- les surdiplômés.

Ces trois types correspondent, à travers les analyses biographiques, à des logiques de professionnalisation différentes qui conduisent à poser deux hypothèses centrales :

1^{ère} hypothèse

Le choix des professions sociales serait d'ordre vocationnel pour les personnes d'origine étrangère (notamment les jeunes issus du terroir) à cause de la similitude qui existerait entre leur milieu social d'origine et celui des assistés sociaux.

¹⁰. C.DUBAR : *Idéologies et choix professionnels des éducateurs spécialisés*. Thèse de 3ème cycle, Paris VIII, 1970. F. MUEL-DREYFUS : *Le métier d'éducateur*, Paris, éd. Le minuit 1983. J. VERDES-LEROUX : *Le travail social*, Paris, éd. Le minuit. M. SIMONOT : *Les animateurs socio-culturels. Etude d'une aspiration à une activité sociale*, Paris, éd. PUF, 1974.

¹¹. Cette typologie a été repérée lors des entretiens exploratoires.

Le déclencheur le plus fort de ce choix doit-être attribué à une forte détermination sociale qui oblige les jeunes d'origine étrangère à intérioriser un destin social en lien avec leur milieu ; ce qui les prédisposerait à « *répondre aux besoins des autres* » (FREIDSON 1986)¹² et les socialiserait à la culture professionnelle du secteur social.

2^{ème} hypothèse

Le travail social serait pour les personnes d'origine étrangère une « *profession de repli* » (SIMONOT) au même titre que pour une grande partie des travailleurs sociaux français d'origine et représenterait pour les personnes d'origine étrangère une piste de promotion sociale.

En fait, les travailleurs sociaux d'origine étrangère révéleraient un mouvement de fond qui toucherait aujourd'hui les Travailleurs Sociaux Français d'Origine (T.S.F.O). Etudier les T.S.O.E, c'est saisir une logique de professionnalisation de l'ensemble. Pour les T.S.O.E ayant un capital scolaire élevé, la profession est vécue comme un engagement qui impliquerait à leurs yeux une vocation, mais celle-ci est tardive. Au départ, il s'agit d'un « *repli* » lié à des accidents biographiques, et devant la force des choses, « *il y a une tendance à présenter leur choix comme une vocation* »

Hypothèses secondaires

1) Le travail social serait pour les jeunes d'origine étrangère, notamment les « *jeunes issus du terroir* », une manière d'articuler à la fois promotion sociale et maintien du lien avec le milieu. Mais la rupture serait irréversible dès qu'ils se professionnalisent. Ils auraient tendance à s'éloigner de leur milieu à cause de la pression qu'ils subiraient, d'un côté par les assistés sociaux (anciens copains, petits frères, ...) et, de l'autre, par la commande institutionnelle.

2) Le travail social serait pour les T.S.O.E un moyen d'intégration dans la société française. Cette intégration se ferait par les contacts qu'ils ont avec les personnes en difficulté et les collègues qu'ils côtoient dans leur vie professionnelle.

3) Le fait que les T.S.O.E s'occupent des personnes d'une même origine ethnique et culturelle qu'eux ne permettrait pas forcément une meilleure action sociale.

¹² E. FREIDSON 1986 : Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique. *Revue française de sociologie* N°XXVII p. 441.

4) Au cours des diverses interactions avec les jeunes dont ils ont la charge, les T.S.O.E n'auraient pas la même pratique professionnelle lorsqu'ils se trouvent devant un jeune français d'origine et un jeune d'origine étrangère.

A travers les trois types présentés ci-dessus, et au terme des différentes hypothèses, cette étude tentera de faire une analyse biographique approfondie des T.S.O.E afin de saisir les logiques de professionnalisation sous-jacentes. Nous aborderons les rapports sociaux que vivaient les T.S.O.E avant de s'engager dans la profession et la manière dont ils s'y situaient ; en prenant en compte les enjeux sociaux, politiques et économiques autour desquels s'est structuré le choix du travail social. Ainsi que le souligne H. BECKER : « *Nous ne présentons pas une vision déformée de la réalité mais la réalité dans laquelle sont engagées les personnes que nous avons étudiées, la réalité qu'elles créent en donnant un sens à leur expérience, et par référence à laquelle elles agissent* ». (Op.cit p.196).

Il s'agira d'expliquer, à la manière de F. de SINGLY, « *ce que les acteurs font à partir de ce qu'ils sont, de rendre compte de ce qu'ils disent, de ce qu'ils font ou de ce qu'ils sont à partir de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font* »¹³, donc comprendre les logiques constitutives des stratégies d'insertion, en saisissant comment ces stratégies prennent sens au regard de leur trajectoire sociale.

Pour structurer cette recherche, nous avons retenu plusieurs variables objectives :

- ⇒ le sexe,
- ⇒ l'âge et la génération,
- ⇒ l'origine sociale,
- ⇒ le niveau scolaire des enquêtés, des parents, des frères et soeurs,
- ⇒ le lieu de naissance,
- ⇒ le degré de participation à la vie collective (syndicalisme, parti politique, ...),
- ⇒ la taille de la famille et le rang de naissance.

¹³. François de Singly 1993 : *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*. Nathan 1993 p. 26.

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

APPORT THEORIQUE

Comme le souligne E. MORIN, 1984¹⁴, « la science n'est pas le reflet « du réel », mais plutôt une construction d'idées qui s'applique plus ou moins adéquatement au phénomène qu'elle prétend interpréter ». Dans ce cas, la théorie sert donc de guide, et d'éclairage au phénomène étudié.

Cette étude lie la recherche empirique et la théorie où l'acteur est considéré comme l'informateur privilégié, le miroir de son temps et de sa culture, s'appuie sur les théories interactionnistes qui privilégient la façon dont « les acteurs sociaux se définissent mutuellement » par delà « leur environnement » (BECKER, 1985)¹⁵. Ces théories basées sur une démarche empirique insistent sur « l'observation in situ »¹⁶ qui permet de saisir « certains aspects de la réalité sociale ignorés » (idem), notamment l'ensemble des processus par lequel les individus construisent leurs actions¹⁷.

L'APPORT DE LA SOCIOLOGIE DES PROFESSIONS

I. Comment définir une profession

Notre intention n'est pas de reprendre les discussions qui ont eu lieu sur la définition de ce qu'est une profession, mais plutôt d'éclairer le processus de professionnalisation des travailleurs sociaux d'origine étrangère.

La sociologie des professions repose sur plusieurs contributions dont les principales sont : WEBER, DURKHEIM, PARSONS et HUGHES.

¹⁴. E. MORIN 1984 : Le sociologue peut-il, doit-il s'exclure de sa vision de la société ? In *Sociologie*, Ed. FAYARD p. 21-22.

¹⁵. H.S. BECKER : *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*. Ed. Métailié, 1985, p. 229.

¹⁶. « L'observation in situ » désigne les activités d'un chercheur qui observe personnellement et de manière prolongée une partie des situations et des comportements auxquels il s'intéresse... Cette technique est en affinité avec une sociologie qui met au centre de son programme l'étude non des faits constitués à la manière de Durkheim, mais des actions collectives et des processus sociaux qui peuvent être appréhendés à travers les interactions directes et dont le sens vécu par les agents n'est ni donné d'avance, ni susceptible d'être négligé ». J.M. CHAPOULIE « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie ». *Revue Française de Sociologie*, XXV, 1984.

¹⁷. Du point de vue méthodologique, ce travail s'inspire de la recherche effectuée par D. DUPREZ sur la gestion de l'immigration irrégulière. D. DUPREZ 1993 : *La gestion de l'immigration irrégulière. Analyse sociologique des identités professionnelles des policiers et des douaniers*. CLERSE - LASTREE.

Les travaux de Weber ont été cités de nombreuses fois en exemple parce qu'ils établissent un lien entre la bureaucratisation et la professionnalisation. C'est dans la notion de « *Beruf* » que se rejoignent deux idées essentielles : celle de la vocation et celle de la profession (ou de métier). Ainsi, selon la conception protestante, la découverte du salut est liée à l'exercice d'une activité professionnelle pour honorer Dieu le tout-puissant.

Selon M. WEBER, la profession n'est point héritée. Elle est assumée comme une tâche. Elle repose sur une dimension entrepreneuriale et sur l'idée de vocation ou d'appel. Il voit dans le « *processus de professionnalisation le passage d'un ordre traditionnel à un ordre social où le statut de chacun dépend des tâches qu'il accomplit et où elles sont allouées selon des critères rationnels de compétence et de spécialisation* »¹⁸.

E. DURKHEIM, dans « *la division du travail social* »¹⁹, commence par insister sur l'état d'anomie juridique et morale de la vie économique. Pour lui, il manque dans ce secteur de la vie sociale une morale professionnelle. « *Cette sphère de la vie collective* » étant en état d'anomie, E. DURKHEIM est à la recherche d'un « *léviathan* » capable de réguler les conflits d'intérêts qui assaillent les sociétés industrielles dans le sens où la discipline a pour vocation d'améliorer l'harmonie entre les hommes et par delà de restaurer un minimum de lien social entre les membres. Il voit dans la coalition professionnelle ce que P. TRIPIER appelle « *l'annonce de l'apaisement de la société* »²⁰, c'est-à-dire une solution morale pour développer le sentiment de solidarité commune et éviter l'instauration de la loi du plus fort. Selon E. DURKHEIM, il ne s'agit pas de restaurer les anciennes corporations, mais de contribuer à la création des associations nouvelles se dotant d'une bonne moralité, afin d'éviter un désordre permanent pouvant conduire à l'anomie. Les professions apparaissent donc pour E. DURKHEIM comme un élément essentiel du fonctionnement démocratique de la société et comme conditions nécessaires définissant le lien social.

Parsons a élargi les analyses de M. WEBER et de E. DURKHEIM en introduisant la relation patient/médecin. Dans cette relation thérapeutique, T. PARSONS a tenté de rechercher un équilibre entre les orientations du médecin et les besoins du patient en insistant sur la nécessité d'un ajustement des rôles respectifs de l'un et de l'autre.

¹⁸. F. BOURRICAUD -R. BOUDON : *Dictionnaire critique de la sociologie*. PUF 3ème édition 1990.

¹⁹. E. DURKHEIM : *De la division du travail social*, PUF, 1978.

²⁰. E. DURKHEIM (op.cit) : *De la division du travail social. Quelques remarques sur les groupements professionnels*. (préface de la seconde édition).

Cette relation constitue le modèle type de la relation entre un professionnel et un client, fondée sur plusieurs caractéristiques²¹ :

« Un corps de connaissance autorisant des expertises, une autonomie professionnelle faisant preuve de solidarité, un contrôle sur le marché du travail obtenu par la délivrance d'accès à la profession, une autorité sur les clients²² et un code de déontologie ».

En effet, selon l'approche fonctionnaliste, les professions existent parce qu'elles correspondent à une nécessité sociale et qu'elles forment des communautés relativement homogènes dont les membres partagent²³ identité, valeurs, définitions des rôles et intérêts *« et que leurs statuts s'autorisent d'un savoir scientifique et pas seulement pratique »* (DUBAR 1991).

Si J.M. CHAPOULIE considère que la théorie fonctionnaliste de T. PARSONS *« est la tentative la plus aboutie dans la mesure où elle impose un type idéal professionnel »* se basant sur le modèle de la médecine, les travaux menés par E.C. HUGHES et ses disciples contestent l'unité communautariste des professions (avancées par les fonctionnalistes) et démontrent la difficulté de construire une théorie générale des professions en indiquant que les professions ne sont pas un lieu où peuvent émerger des valeurs unanimes. Elles apparaissent plutôt comme *« un véritable enchevêtrement de segments »*.

Les travaux menés sous l'impulsion de E.C. HUGHES et de ses disciples (H. BECKER et A. STRAUSS), se sont centrés sur les métiers, c'est-à-dire les activités occupationnelles peu étudiées, contrairement aux fonctionnalistes qui se sont intéressés aux activités de prestige. Car selon E.C. HUGHES, il est nécessaire de s'intéresser à un phénomène social en partant des situations de moindre prestige, qui d'ordinaire ont tendance à cultiver le secret et à masquer la réalité.

²¹ P. DEMAREZ : *La sociologie industrielle aux Etats-Unis*, Armand Colin 1968 p. 168.

²² « Le rôle médical, comme tout rôle professionnel, s'exerce selon Parsons dans une interaction avec le rôle de malade, client du professionnel qui est à la fois dépendant du médecin par son désir inconditionnel d'aller mieux et autonome du fait de la limitation du champ de la compétence du médecin et de son indépendance à l'égard de toute tutelle hiérarchique et publique. Si le médecin est obligé de s'occuper de son malade, le malade doit tout dire à son médecin dans le domaine de son expertise : cette obligation réciproque crée la possibilité d'institutionnalisation de l'échange et donc de la professionnalisation du rôle médical à travers des institutions de formation, de soin, de contrôle professionnel, etc... ».C. DUBAR : *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*. Armand Colin 1991 p. 138-139.

²³ A. STRAUSS : *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*. Logiques sociales. L'Harmattan 1994.

Cette approche centrée sur les activités de moindre prestige ont mis à jour les processus peu développés jusque-là par les sociologues. Selon E.C. HUGHES s'intéresser à ce type d'activités permet au chercheur de pénétrer le milieu quotidien qu'il qualifie de « *social drama of work* »²⁴.

E.C. HUGHES part du principe que le point de départ de toute analyse sociologique du travail doit reposer sur un examen de la division du travail. Or T. PARSONS a omis de considérer ce point, en se contentant d'opposer une occupation qui se caractérise par l'exercice d'un métier et une profession qui se définit par un statut social. Ce qui semble intéressant chez E.C. HUGHES, est qu'il propose de resituer les activités au sein du système social auquel elles appartiennent, en prenant en compte l'ensemble des personnes et des institutions concernées. Il réaffirme qu'un métier ne devient intelligible que dans le cadre d'une division de travail donnée²⁵ et, pense qu'il serait nécessaire de considérer un métier ou une profession comme un ensemble d'activités en évolution permanente.

Le groupe professionnel est selon E.C. HUGHES : « *celui qui revendique le mandat de sélectionner, former, initier et discipliner ses propres membres et de définir la nature des services qu'il doit accomplir et les termes dans lesquels ils doivent le faire* ». Il introduit donc dans l'analyse sociologique des professions deux notions essentielles : « *licence and mandate* » (HUGHES 1958, op. cit, pp. 78-80).

La licence accorde aux individus exerçant un métier la permission d'effectuer certaines activités que ne peuvent exercer « *les individus non reconnus* »²⁶.

Le mandat correspond à l'obligation légale d'exercer un métier spécifique.

²⁴ E.C. HUGHES : *Men and their work*, the free press, Glencoe, 1958, p.53.

²⁵ Propos repris par E. FREIDSON lorsqu'il souligne que : « C'est l'analyse des rapports entre les métiers au sein de la structure sociale qui révèle si un métier est ou n'est pas une profession...C'est la position d'un métier, dans la division du travail qui permet de dire s'il s'agit ou d'une profession ». (In *la profession médicale*, éd. Payot, 1984 , p.194.)

²⁶ Qui sont-ils « ces individus non reconnus » dans le travail social? Seraient-ils ceux à qui le professionnel délègue les sales boulots?(Hughes). Avec quelle licence exercent-ils? A notre sens, il s'agit, ici, même d'une licence non clairement définie parce que nous sommes dans une profession spécifique qui « regroupe des professionnels et des métiers divers pour être appréhendés sous une seule catégorie unifiante ». (J. ION : *Le travail social à l'épreuve du territoire*, éd. Privat 1990, p.88). Cela révèle, en fait une diversité des « licences » et des « mandats » et plus encore une difficulté de contrôler ses membres. Et comme le souligne Nathalie HEINICH concernant les traducteurs littéraires, le travail social occupe « une position molle » dans l'analyse sociologique des professions. Il évolue dans un « espace ambivalent » avec un statut ambigu des professions intermédiaires, perçu comme une véritable profession, mais « ne possédant pas les propriétés d'une véritable profession ». (In « Les traducteurs littéraires : l'art et la profession ». *Revue Française de Sociologie*, n°XXV, 1984, p.265). Mais enfin si la société croit à la dignité et à l'importance du travail effectué par les travailleurs sociaux, cela ne confère-t-il pas au travail social le statut de profession au sens où l'exprime E. FREIDSON?(1984, op.cit p.195).

Ces deux notions caractérisent au sens de E.C.HUGHES le statut officiel d'une profession. Tout cela fait que nous nous interrogeons également au sujet de la définition du travail social, en tant que profession, et de l'imposition d'un type idéal professionnel tel que l'ont proposé les fonctionnalistes. D'ailleurs, ces dernières analyses renvoient à celles de M. MAURICE²⁷ qui a comparé les caractéristiques utilisées par huit auteurs pour tenter une conceptualisation des professions. Sur les dix critères cités par ces auteurs, ils ne sont d'accord que sur un seul : « *la spécialisation du savoir* », viennent ensuite : la formation intellectuelle et l'idéal de service (six auteurs sur huit). Ceci démontre la difficulté de trouver un idéal-type de profession comme l'ont suggéré les fonctionnalistes.

Nous pensons qu'il n'existe pas de définition générale pour conceptualiser le secteur social en terme de professions. D'autant plus que des auteurs comme FLEXNER²⁸ ont démontré dans leurs travaux que le secteur social ne pouvait revendiquer une authentique professionnalité du fait que ses activités étaient étroitement dépendantes de la sphère d'activités caritatives et bénévoles.

Ceci conduisit les sociologues anglo-saxons à confiner le travail social dans l'espace étroit des semi-professions²⁹ ou quasi-professions. Les interactionnistes ne considèrent pas, à la différence d'approches fonctionnalistes, comme celle de J. VERDES LEROUX, qu'une profession est une communauté homogène dont les membres ont des valeurs, une identité et un rôle communs. Ils considèrent un groupe professionnel comme un ensemble de segments. Cette approche semble mieux convenir aux professions sociales que la définition fonctionnaliste.

Pour conceptualiser le secteur social en terme de profession, il conviendrait donc d'utiliser le terme de segment (groupement qui émerge à l'intérieur d'une profession) comme le suggère A. STRAUSS (1993, p. 68 op. cit.). Ainsi, nous définirons les professions sociales, comme une « *agrégation de segments poursuivant des objectifs divers plus ou moins subtilement maintenus sous une appellation commune à une période particulière* ». (Idem).

Selon E. DURKHEIM (1960 op. cit.), un segment désigne un groupe social dans lequel les individus sont étroitement intégrés, mais il est aussi un groupe localement situé, « *relativement* » isolé des autres et menant une vie propre.

²⁷. M. MAURICE : Propos sur la sociologie des professions. *Sociologie du travail*, n°2, 1972. P. 214-215.

²⁸. A. FLEXNER : Is social a work profession ? *School and society*, v. 26, 1915 p; 901-911.

²⁹. A. ETZIONI : *The semi-professions and their organisations, teachers, nurses, social workers*, N.Y., The Free Press, 1969.

Pour A. STRAUSS, « *les segments impliquent le partage d'identités qui se révèlent dans les cercles de confraternité* », c'est à dire que nous avons à l'intérieur des professions sociales des groupes qui organisent leurs activités d'une façon qui les distingue des autres membres de ces mêmes professions. Parler des segments professionnels, c'est parler d'un corps professionnel segmenté (fragmenté) avec une socialisation professionnelle des membres qui diffère selon les segments.

En effet, les professions sociales constituent un secteur éclaté dont les bases sont nombreuses³⁰ :

- *institutionnelles* (rivalités entre divers secteurs publics ou privés avec des modes de fonctionnement diversifiés),
- *professionnelles* (le développement des formes spécifiques d'exclusion a engendré l'apparition de nouvelles catégories professionnelles incontrôlées passant de la profession d'assistante sociale à celle d'éducateur spécialisé. Cette dernière a produit l'animateur socio-culturel, suivi par une prolifération d'autres métiers : allant de l'aide ménagère à l'ingénieur du social),
- *théoriques* (la parcellisation des structures des formations, le manque de concertation font que diverses théories envahissent chaque profession, chaque génération et chaque école. Dans ce cas, chaque institution, chaque profession, chaque travailleur social s'inscrit dans le cadre d'analyse théorique qui lui semble le plus signifiant),
- *pratiques* (comme pour l'apport théorique, chaque profession développe ses modèles pratiques de référence).

Tous ces éléments montrent que le secteur social est organisé de telle manière qu'un principe « *d'accumulation des segmentations* » (BACHMANN, SIMONIN 1981 op. cit.) s'y est instauré. C'est réellement un secteur où « *les particularismes ne s'annulent pas, ils s'ajoutent* » (Idem).

Ce qui nous ramène à l'éternelle question de FLEXNER (op. cit.) en 1915 : « *Is social work a profession?* »

³⁰. BACHMAN, SIMONIN : *Changer au quotidien. Une introduction au travail social*. Tome 1. Ed. Etudes vivantes 1981, p. 103-104. Voir la 2ème section : la décomposition du secteur social.

Ces disparités constatées au sein des professions sociales démontrent la segmentation de ce secteur et rendent difficile l'application de l'approche fonctionnaliste, mais aussi l'application d'une définition des professions commune à toutes les professions.

Ainsi, comme l'a suggéré H. BECKER³¹, « *n'est-il pas vain de se demander ce qu'est une vraie profession et de chercher des caractéristiques nécessairement associées à ce titre ?* ». De ce point de vue, « *les professions ne seraient-elles pas simplement comme des occupations qui ont eu suffisamment de chance pour acquérir et préserver dans le monde actuel du travail la propriété d'un titre honorifique ?* ».

II. Processus de professionnalisation des travailleurs sociaux d'origine étrangère

Selon E. HUGHES, « *le métier d'un homme est une des composantes les plus importantes de son identité sociale, de son moi et même de son destin dans une existence qui ne lui est donnée qu'une fois. En ce sens, le choix d'un métier est presque aussi irrévocable que le choix d'un partenaire* »³².

Si dans les sociétés traditionnelles à la question « qui êtes-vous ? », les gens étaient tentés de répondre : je suis X, fils de Y et Z, dans les sociétés modernes du type fonctionnel, la réponse est généralement : je suis X, plus la fonction occupée. Ceci fait référence à la théorie des positions et des rôles professionnels.

Si être un homme ou une femme constitue une position et un rôle assignés, en revanche, les rôles professionnels sont acquis. Cette acquisition ne se fait pas en toute liberté, mais en tenant compte de la situation dans laquelle on se trouve.

En définitive, le statut, avec les rôles qui s'y rattachent, conditionne l'insertion de l'individu dans la structure sociale. Donc choisir un métier et l'exercer, c'est exister d'une certaine manière puisque l'acteur définit son identité en termes de statut au sens que M. WEBER donne à ce concept. Le statut désigne la position relative d'un individu, il s'agit de la chance qu'il a d'influencer les autres grâce « *aux ressources liées à sa position* »³³.

³¹. BECKER : the nature of profession, in N.B. HENRY, Ed. *Education for the profession*. University of Chicago 1962 p. 35 cité par Maurice (1972 op. cit.).

³². E.C. HUGHES : *Men and their work*, Glencoe, the free press 1958.

³³. F. DUBET : *Sociologie de l'expérience*, éd. du Seuil 1994.

Mais ce choix relève d'une « *transaction* » qui dépend des événements biographiques que P. BOURDIEU³⁴ définit « *comme autant de placements et de déplacements dans l'espace social, c'est-à-dire dans les différents états successifs de la structure de la distribution des différentes espèces de capital qui sont en jeu dans le champ considéré* ». Il s'agit de prendre en considération le sens de la pente et des penchants ou, si l'on préfère, les surclassements et les déclassements qui apparaissent dans les analyses des événements biographiques de l'acteur. C'est cette approche qui nous permet de saisir dans cette recherche le processus de professionnalisation des travailleurs sociaux d'origine étrangère.

Pour rendre intelligible cette approche, nous nous associons à la démarche de E. HUGHES, qui a tenté de saisir la notion de carrière, en remplaçant la question : « *Is this occupation a profession ?* » par une interrogation plus fondamentale « *What are the circumstances in which people in an occupation attempt to turn it into a profession and themselves into professional people?* » and « *what are the steps by which they attempt to bring about identification with their valued model ?* »³⁵ (HUGHES, 1958, op. cit, p. 45). Par ces questions c'est la notion de processus qui a été introduite dans l'analyse sociologique des groupes professionnels. Processus pris au sens d'analyse des trajectoires sociales des individus, en insistant sur la signification qu'ils donnent à leur choix professionnel. Pourquoi exercent-ils ce travail plutôt qu'un autre ? Dans quelles circonstances, ce qui au départ n'était qu'une occupation pour certaines personnes, est-elle devenue une profession ?³⁶ Finalement, pour comprendre cette conversion, il faut resituer les différentes occupations et ceux qui les exercent dans une société donnée et à une époque donnée.

Donc, en réalité, si on poursuit cette logique, on ne saurait dissocier la place qu'occupe un individu ou un groupe social dans la société, de sa situation dans cette même société par rapport au choix professionnel. En outre, le questionnement ci-dessus rejoint aussi le concept de carrière (BECKER 1985)³⁷ qui décrit comment un individu pénètre par étapes

³⁴ P. BOURDIEU : *Raisons pratiques. La théorie de l'action*, éd. du Seuil 1994, p. 88.

³⁵ « Est-ce que tel métier est une profession? »... « Dans quelles circonstances les membres d'un métier essaient-ils de transformer celui-ci en profession? » et « quelles étapes franchissent-ils pour se rapprocher du modèle valorisé de la profession? »

³⁶ Pour certains travailleurs sociaux, au départ, le travail social est une occupation (aide aux devoirs à titre bénévole, organisation des manifestations culturelles, etc...). Et ce n'est que plus tard que naît l'idée de l'engagement. Ce qui rejoint la définition de G. JOBERT qui définit « l'occupation comme des activités correspondant à une demande sociale mais intégrées et non isolées de l'ensemble des actes de la vie collective, exercées bénévolement ou encore dans un cadre vocationnel. (In : processus de professionnalisation et production du savoir. *Education permanente*, n°80, 1985, p.132).

³⁷ H.S. BECKER : *Outsiders, la sociologie de la déviance*. Ed. Métaillié 1985. Selon Hughes, le concept de carrière est objectivement : « une série de statuts et d'emplois clairement définis, de suites typiques de positions, de réalisations, de responsabilités et même d'aventures ». Subjectivement : « faite de changements dans la perspective selon laquelle la

dans un groupe donné, ici dans les professions sociales, de quelle manière les individus construisent l'interprétation de leur situation à travers leurs trajectoires sociales.

Enfin l'approche interactionniste de E.C HUGHES a rendu possible un autre modèle théorique en considérant le professionnalisme comme « *une tentative collective de traduire un ensemble de ressources rares (des compétences et des connaissances spécifiques) en profits sociaux et économiques* » (DEMAREZ, op. cit. p. 168).

L'analyse du secteur social montre qu'il existe un corps de professions qui reposeraient sur des vocations (FREIDSON 1986)³⁸ et sur des compétences. Si le mot vocation doit être utilisé avec précaution, celui de compétence suscite un grand intérêt pour notre population dont la socialisation professionnelle se fait sur le tas. Ainsi, pour eux, la compétence dont ils se réclament viendrait de ce « *bricolage, de ce savoir issu de l'expérience, de ces recettes nées de l'histoire individuelle ou collective* » qui plus tard « *prennent place au côté des savoirs plus théoriques traditionnellement valorisés dans la logique de la qualification* » (E. DUGUE 1994)³⁹. Le terme de compétence traduit au sens de O. SCHWARTZ (1990)⁴⁰ l'articulation entre la « *dimension expérimentale et la dimension conceptuelle* » des savoirs nécessaires à l'exercice d'une profession. Si la qualification relève du domaine de l'avoir, les compétences se prêtent à l'objectivation parce qu'elles font corps avec l'individu jusqu'au plus profond de lui-même (E. DUGUE 1994 op. cit. p. 27)⁴¹.

Cette dernière expression renvoie au concept d'habitus de P. BOURDIEU considéré comme l'ensemble des traits que l'on a acquis, des dispositions que l'on possède, un avoir qui s'est transformé en être. Cette notion peut-être reliée à la socialisation professionnelle des travailleurs sociaux d'origine étrangère, notamment de certaines

personne perçoit son existence comme une totalité et interprète la signification de ses diverses caractéristiques et actions, ainsi que tout ce qui lui arrive » p.126.

³⁸ Freidson définit la vocation comme la disposition à accomplir une activité productive pour des raisons non économiques-disposition à répondre aux besoins des autres, à contribuer à la formation d'un capital scientifique ou autre, disposition à l'exercice même de l'activité pour elle-même, par passion plutôt que par intérêt matériel ». Il donne l'exemple de bénévoles qui accomplissent certaines activités pour la collectivité pendant leur temps de loisir. In *Revue Française de Sociologie*, n° XXVII 1986 p. 441. Cette réflexion mérite d'être nuancée. En effet, dans notre échantillon le processus de professionnalisation s'effectue grâce à ce que nous appellerons des « espaces de transitions professionnelles » ou « espaces de socialisations professionnelles » où beaucoup de jeunes issus de quartiers populaires se sont socialisés aux professions sociales en aidant bénévolement les petits frères et petites soeurs qui fréquentent ces lieux à faire leurs devoirs. N'est-ce pas pour autant qu'on pourrait parler d'une quelconque vocation ? Nous y reviendrons plus tard lorsque nous aborderons le choix professionnel.

³⁹ E. Dugué : La gestion des compétences : les savoirs dévalués, le pouvoir occulté. *Sociologie du travail*, n°3/94 p.274.

⁴⁰ SCHWARTZ 1990 : de la qualification à la compétence. In *La sociologie du travail et la codification du social*. PIRTEM/CNRS. Université de Toulouse le Mirail. T. 1 pp. 177-199.

⁴¹ Voir également à ce sujet J.Y. TREPOS : *Sociologie de la compétence professionnelle*, Presses Univ. de Nancy 1992.

personnes qui déclarent « *avoir ce métier dans leurs veines... être nées avec le travail social...* ». Pour ces personnes là, le travail social fait corps avec elles.

La professionnalisation des travailleurs sociaux d'origine étrangère peut être considérée comme le résultat d'un travail de construction de la compétence (C. PARADEISE 1985)⁴² qui se fait dans la pratique par l'acquisition d'un savoir technique spécialisé dû à l'interaction entre le milieu social d'origine et celui des assistés sociaux. Mais aussi de la rencontre avec les travailleurs sociaux⁴³.

W.F. WHYTE a montré comment aux Etats-Unis, on recrutait des volontaires issus des quartiers comme travailleurs sociaux (social workers) et comment la professionnalisation de ce métier a poussé les décideurs à préférer un personnel qualifié plus compétent et formé dans les universités⁴⁴.

C. DUBAR (1992)⁴⁵ souligne l'apport de l'école de Chicago qui a eu le mérite d'associer le monde du travail aux mécanismes de socialisation. Pour les sociologues de cette école, les deux sont étroitement liés. En fait, ils ont permis de mettre en place de nouvelles approches de la qualification et des compétences en les redéfinissant comme « *une articulation entre trajectoire probable et système occupationnel, c'est à dire entre un système d'attentes légitimes (à quoi puis-je espérer étant donné l'évolution probable des positions professionnelles ?)* » (TRIPIER 1987)⁴⁶. Ces réflexions nous les avons retrouvées dans nos questionnaires et surtout dans nos interviews :

« *Moi je suis né dans ce quartier, nous sommes abandonnés ici, personne ne s'occupe de nous...* ». « *Depuis que je suis né, le seul boulot que je sais faire, c'est celui-ci. De toute manière, avec le niveau que j'ai, je n'irai pas loin... Mais je me sens bien dans ce boulot, je ne sais faire que ça. Moi, je suis né avec le social et je crois que je vais mourir avec. Dans mon quartier, c'est une porte de sortie qui nous aide...* ». (H 28 ans. Animateur à Maubeuge)

« *J'ai une maîtrise de sciences économiques, j'ai longtemps galéré avec des petits boulots. A l'époque, je faisais l'aide aux devoirs, parce que j'ai grandi dans un quartier hard avec toutes les difficultés que tu sais...*

⁴² C. PARADEISE : Rhétorique professionnelle et expertise. *Sociologie du travail*. N°1, 1985.

⁴³ Il convient de noter que la compétence dont se réclament les TSOE a été remise en cause par les travailleurs sociaux classiques du fait d'un manque de distanciation dans leurs pratiques.

⁴⁴ W.F. WHYTE : *street corner society*. Univ. of Chicago Press, 1943. Trad. Ed. la découverte 1996.

⁴⁵ C. DUBAR : *La socialisation : construction des identités sociales et professionnelles*, Armand Colin 1992.

⁴⁶ P. TRIPIER : *Approches sociologiques du marché du travail. Essai de sociologie de la sociologie du travail*, thèse d'Etat, Paris VII.

J'en ai tellement eu marre que j'ai recommencé à faire des colonies pour avoir de la tune et pour vivre... J'ai déposé mon dossier comme maître auxiliaire au Rectorat : que dalle ; alors je me suis tourné vers l'éducation spécialisée... » (M. 32 ans. Educateur à Marcq en Bl).

Ces paroles teintées d'espoir et de désespoir illustrent tout à fait les analyses de l'école de Chicago quant à l'articulation qui existe entre la trajectoire probable et le système occupationnel et/ou un système d'opportunités.

Enfin, si les études de sociologie de la médecine ont montré que l'entrée dans une profession conduit à des socialisations différentes (FREIDSON 1984)⁴⁷, il en est de même dans le domaine du travail social. Pour illustrer ce processus de socialisation professionnelle, nous allons emprunter l'exemple de E.C. HUGHES et ses disciples, à propos des boxeurs professionnels de la ville de Chicago (DEMAREZ 1986 op. cit.). Ils expliquent que ces boxeurs qui devinrent des modèles dans les quartiers étaient presque tous issus des milieux pauvres.

La profession apparaissait aux yeux des jeunes des quartiers comme une sorte « *d'idéal* ». Le recrutement des futurs professionnels se faisait parmi les jeunes des quartiers qui aimaient se battre et qui avaient de l'admiration pour le métier. Si « *la culture du boxeur professionnel était faite de techniques, d'illusions, d'aspirations et de rôles bien définis que chacun d'eux assimilait (dans une certaine mesure) et qui les motivait* » (Idem op. cit. p. 163), celle de certains travailleurs sociaux, notamment des jeunes des quartiers, se réaliserait de la même manière. En effet, c'est à travers les différents rôles, techniques et aspirations qu'ils assimilent des savoirs pratiques, c'est-à-dire « *issus directement de l'expérience du travail, non reliés (dans un premier temps) à des savoirs théoriques* » (DUBAR op. cit. p. 261) et ils se construisent une identité professionnelle qui « *s'interprète à partir des modes d'articulation entre transaction objective et transaction subjective, comme des résultats de compromis intérieurs entre identité héritée et identité visée mais aussi de négociations extérieures entre identité attribuée par autrui et identité incorporée par soi* » (DUBAR op. cit. p. 257).

En définitive, « *la fabrication d'un travailleur social d'origine étrangère* » relève d'une « *initiation au sens ethnologique* » pour les jeunes leaders des quartiers populaires, et d'une « *conversion* » à une nouvelle identité⁴⁸ pour ceux que nous appelons « *les accidentés biographiques* », c'est à dire ceux qui ont subi des échecs successifs avant

⁴⁷ E. FREIDSON : *la profession médicale*. Edit. Payot 1984.

⁴⁸ DUBAR 1991 op. cit. p. 145.

de s'orienter dans les professions sociales, et pour les « *replis* » les surdiplômés qui ont intégré ce secteur en raison du chômage.

Pour clore ce détour théorique, on peut poser l'hypothèse que le processus de professionnalisation des travailleurs sociaux d'origine étrangère passerait par les trois mécanismes explicités par Hughes⁴⁹ :

- « *le passage à travers le miroir* », c'est à dire le moment où se structure l'identité professionnelle. C'est la période où l'on passe de l'objet du dispositif social (jeune du quartier) à l'acteur du secteur social (leader).
- « *l'installation dans la dualité* » entre le modèle idéal qui caractérise la dignité de la profession, son image de marque, sa valorisation symbolique et le modèle pratique. Avec ce deuxième mécanisme, on entre dans le champ de la théorie mertonienne de la socialisation anticipatrice. Il s'agit de l'étape où l'acteur se constitue une double personnalité par anticipation de la carrière, en s'identifiant par avance aux normes, valeurs et modèles de comportement du groupe de référence auquel il souhaiterait appartenir.
- le troisième mécanisme concerne « *l'ajustement de la conception de soi* ». Ici, il s'agit d'un être stratégique rationnel qui s'approprie les profits spécifiques que produit l'activité d'un champ en identifiant au préalable « *les filières possibles avec leurs phases de déroulement et leurs séquences spécifiques d'apprentissage* » (ici, on peut prendre l'exemple du travailleur social d'origine étrangère classique orienté très tôt vers le secteur, avant le mal des banlieues des années quatre-vingt).

POPULATION ÉTUDIÉE

Cette étude s'intéresse essentiellement aux professions éducatives, de l'animation et de l'assistance. Objectivement, il s'agit en premier lieu des éducateurs, des animateurs, et en dernier lieu des assistants sociaux (à titre comparatif) d'origine étrangère (Afrique Noire et Maghreb) et Français d'origine.

⁴⁹. E. HUGHES, 1958, op.cit Chap.9 : *The making of a physician*, pp. 116-130. (Analyses reprises par C. Dubar, 1991, op.cit, pp.146-148.)

Pour rendre intelligible les analyses qui seront développées dans cette recherche, un bref descriptif de trois principaux métiers s'impose⁵⁰ :

- *les éducateurs spécialisés* : ils ont une fonction éducative et sociale. Ils exercent auprès des jeunes des familles, dans un centre recevant des jeunes ou adultes handicapés, des jeunes cas sociaux, des personnes sortant de prison, des établissements hospitaliers.
- *les animateurs* : ils développent des activités éducatives et culturelles susceptibles de favoriser l'adaptation à des changements sociaux.
- *les assistants sociaux* : ils sont appelés à intervenir auprès de populations spécifiques définies par un critère géographique (circonscription,...) ou démographique (petite enfance, adolescence, adultes, personnes âgées) de façon individuelle ou collective. C'est la seule profession réglementée par le code de la famille et de l'aide sociale (obligation du titre, exercice illégal,...).

CONSTITUTION DE L'ÉCHANTILLON

La catégorie « origine étrangère » : une catégorie floue

Michèle TRIBALAT (1993)⁵¹ définit les personnes d'origine étrangère « *comme le rassemblement de ces deux générations : les enfants et petits enfants des immigrés. Certaines sont françaises, d'autres étrangères, mais aucune n'est immigrée* ». Cette définition est certes satisfaisante, voire complexe, mais nous l'élargissons volontairement au regard de notre population.

Par conséquent, nous définirons les travailleurs sociaux d'origine étrangère comme toutes les personnes s'orientant vers les professions sociales et résidant en France, nées au moins d'un parent étranger, qu'elles soient ou non françaises de nationalité.

Repérage de la population

Constituer un échantillon qui puisse répondre aux exigences que nous nous étions fixées a été particulièrement difficile.

⁵⁰. Voir l'analyse approfondie dans la deuxième section.

⁵¹. M. TRIBALAT, 1993 : La France et sa population, *Cahiers Français* N°259, Janvier-Février, La Documentation Française p. 41.

M. TRIBALAT (sous la direction de) : *Cent ans d'immigration d'hier. Français d'aujourd'hui*, Travaux et documents, n° 131, INED, éd. PUF, 1991, p.6.

M. TRIBALAT : *Faire France*. Ed. la découverte, 1995.

Comment repérer une catégorie floue dans un segment de professions floues sans tomber dans le délit de faciès ? Comment repérer la catégorie origine étrangère dans les établissements ? Telles sont les questions que nous nous sommes posées.

Au départ, nous voulions faire cette recherche avec les travailleurs sociaux étrangers, ce qui nous aurait facilité la tâche dans la constitution de l'échantillon. Mais il s'est avéré très vite, au vu des études faites par D. DUPREZ et C. LAMARCHE, qu'un certain nombre de jeunes de quartiers populaires s'orientant vers ces métiers sont Français, c'est-à-dire des jeunes d'origine étrangère nés en France d'un parent étranger. De surcroît, la catégorie des travailleurs sociaux étrangers (non naturalisés) nous a paru relativement infime. D'où, en définitive, la prise en compte de la catégorie « *origine étrangère* » pour élargir l'échantillon.

Après cette précision, nous avons voulu consulter la liste des salariés de l'ADNSEA (Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence), notre employeur. Un refus d'ordre juridique nous a été opposé.

La Directrice Technique, qui a soutenu cette étude, s'est proposée d'envoyer un courrier à tous les professionnels d'origine étrangère, sélectionnés à partir de leurs noms⁵², exerçant dans l'Association qui souhaitaient nous rencontrer, soit pour répondre au questionnaire, soit pour se prêter à un entretien.

Nous avons reçu 28 réponses positives sur une quarantaine de Travailleurs Sociaux d'Origine Etrangère.

Ensuite, tout en utilisant la même méthode, nous avons obtenu de l'Association des clubs de prévention du Nord (A.P.S.N) la liste de tous les T.S.O.E exerçant dans les clubs de prévention et nous avons fait de même pour les clubs de prévention du Pas-de-Calais.

Enfin, dans la dynamique de la constitution de notre échantillon, une autre investigation a consisté à contacter les centres sociaux de la région du Nord (Lille, Roubaix, Tourcoing, Hem, Mons-en-Baroeul, Villeneuve d'Ascq, Maubeuge, Douai) ; les établissements à caractère social : la SPRN (Société de Protection de la Réinsertion du Nord), l'EPDSAE (Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et de l'Education), l'Association le Gîte, l'Association le Home des Flandres, la Maison Saint Vincent et les circonscriptions qui dépendent des SAT (Section d'Action Territoriale).

⁵². Cette méthode est certes critiquable sur le plan déontologique, mais dans l'état actuel des statistiques, il n'y a guère moyen de faire autrement comme le souligne M. TRIBALAT 1995, 1996, op.cit.

En dernier ressort, il nous a fallu opérer dans les écoles de professions sociales

- *IUT* : Institut Universitaire de Technologie de Lille III.
- *ESSRN* : Ecole de Service Social de la Région du Nord (qui dépend de l'université catholique de Lille).
- *IRTS* : Institut Régional du Travail Social (NORD).
- *EES* : Ecole d'Educateurs Spécialisés de Lille
- *CEMEA d'Arras* : Centre d'Entraînement de Méthodes Educatives Actives
- *EFAS* : Ecole de Formation d'Animateurs Sociaux de Lille.

C'est au terme de ces diverses investigations que nous avons en définitive constitué un échantillon de 170 personnes. A cela s'ajoute un échantillon de 200 travailleurs sociaux français d'origine en formation depuis au moins deux ans, sélectionné au CEMEA d'Arras, à l'IRTS et à l'IUT pour permettre d'analyser efficacement la deuxième hypothèse centrale.

MODE DE RECUEIL DES DONNÉES

Notre démarche a associé un ensemble de méthodes : quantitatives et qualitatives (analyse statistique, étude bibliographique, questionnaires, réalisation d'entretiens semi-directifs).

ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE

Nous avons construit un questionnaire de 109 questions⁵³ tournant autour de la trajectoire biographique des T.S.O.E :

- *la première partie* insiste sur l'origine sociale ;
- *la deuxième partie* aborde l'itinéraire de formation ;
- *la troisième partie*, la plus importante, est centrée sur le choix du travail social ;

⁵³ Voir questionnaire en annexe.

- *la quatrième partie* insiste sur la situation professionnelle ;
- *la cinquième partie* cerne, entre autres, les objectifs de départ avant l'entrée dans le travail social, mesure l'apport du travail social aux Travailleurs Sociaux d'Origine Etrangère. Il s'agissait donc de répondre à la question : « *Qu'est-ce que le travail social vous a apporté ?* » Cette partie s'interroge également sur les pratiques professionnelles,
- *la sixième partie* traite de leurs réseaux de sociabilité.

Il convient de signaler que nous avons eu énormément de difficultés liées essentiellement à l'ambition affichée dès le départ, celle de recueillir un maximum d'informations. Le nombre de questions (109 questions) a souvent impressionné les travailleurs sociaux qui le plus souvent n'aiment pas écrire. Cette allergie aux exercices qui s'apparentent aux exigences scolaires est certainement un des traits caractéristiques d'une « culture professionnelle ».

MODE DE PASSATION

Nous avons fait remplir 170 questionnaires, soit en les envoyant par la poste, soit en les distribuant directement auprès des personnes concernées. Nous nous étions transformés en « sociologue ambulant », marchand de questionnaires.

En effet, les responsables d'établissement ont souvent refusé de nous laisser envoyer le questionnaire à leurs salariés sans qu'ils en soient informés. A chaque fois, avant de solliciter les salariés, nous étions dans l'obligation de rencontrer les responsables.

Nous avons été maintes fois conviés à nous justifier de l'utilité et de l'utilisation de cette recherche ; ce qui nous a amenés à faire des interventions dans les équipes éducatives, d'animateurs et dans les écoles pour expliciter la problématique de la recherche.

Cet exercice nous a conduit successivement à Roubaix surtout, où « *la distanciation* » n'est pas facile auprès des jeunes leaders noyés dans la sphère politique, à Hem, à Maubeuge, à Marquette, à Douai et dans les écoles de professions sociales. Cette étape était nécessaire, sinon nous n'aurions jamais obtenu les 121 questionnaires qui nous sont parvenus au prix de relances incessantes durant deux ans.

Enfin, à titre comparatif, nous avons également décidé (tardivement) d'interroger par questionnaire un échantillon de 200 travailleurs sociaux français d'origine sur les raisons invoquées quant au choix du secteur social. Les questionnaires ont été distribués par promotions complètes, directement dans les écoles de professions sociales et ensuite récupérés par les formateurs ou par nous-mêmes. Nous avons recueilli 133 questionnaires exploitables.

Au départ, nous pensions travailler sur dossier, l'entrée en formation se faisant sur concours (dossier, dissertation et entretien) ; nous nous sommes interrogés sur l'objectivité des motivations avancées au moment de passer le concours d'entrée dans les écoles de professions sociales. D'où le choix d'interroger les étudiants par questionnaire.

UNE POPULATION ATYPIQUE

Nous avons déjà souligné le caractère hétérogène du groupe professionnel que nous avons observé. Cette hétérogénéité est visible au niveau du capital scolaire, et donc de l'écriture.

Certains jeunes de quartiers défavorisés ont eu d'énormes difficultés à remplir les questionnaires. Nous avons été obligés, dans ce cas de le faire avec eux, en explicitant précisément les questions.

Nous nous rappelons une soirée passée dans un club de prévention à Douai, où nous expliquions aux T.S.O.E de ce centre, comment il fallait s'y prendre pour répondre aux questionnaires. Le chef de service avait demandé à ses collègues de remplir les questionnaires pendant la réunion. A leur réception nous constatons un grand nombre de non-réponses prouvant l'existence des difficultés évidentes.

Des appels téléphoniques nous parvinrent, afin d'élucider certaines questions dont le sens n'avait pas été saisi. Une seconde rencontre s'est avérée indispensable pour un complément d'informations. Evidemment pour un tel public la meilleure méthode reste l'entretien non-directif ou semi-directif.

Bien entendu, du point de vue méthodologique nous ne pouvons passer sous silence, le problème posé par le nombre de questions et la manière dont celles-ci ont été rédigées.

DE LA RELANCE AU « HARCÈLEMENT SOCIOLOGIQUE »

Les travailleurs sociaux n'aiment pas écrire et n'ont jamais de temps en dehors de leur travail. Il nous a fallu un vrai travail de fourmi pour récupérer les questionnaires. Nous avons quelquefois fait quatre relances sans résultat. Nous sommes donc passés de la relance au « *harcèlement sociologique* » (courriers, téléphone, déplacements dans les établissements pendant les réunions des équipes). Il faut ici signaler la difficulté de cette phase, dans la mesure où le travail habituel devait être assuré.

Si le social a tendance à ne pas trop presser le mouvement, la thèse est limitée dans le temps. Certes, nous sommes allés jusqu'à en agacer certains, mais il n'y avait guère d'autre alternative pour récupérer cet outil, élément capital de cette investigation.

LES ENTRETIENS DE TYPE BIOGRAPHIQUE

27 entretiens semi-directifs de type biographique d'une durée de 45 à 1h 45 minutes ont été réalisés, dont une dizaine pouvant être catégorisés comme des « leaders ». Le choix s'est opéré à partir des thèmes principaux développés dans la recherche. Cette différence de temps montre que les trajectoires sont différentes selon les individus. Ces entretiens ont été réalisés suivant une méthode, faisant appel à l'histoire, donc à la mémoire des acteurs. Or, celle-ci, souligne V. de Gaulejac : « *oublie, déforme, transforme, reconstruit ce qui s'est passé en fonction des exigences de l'inconscient... et non en fonction des exigences de la vérité* »⁵⁴. Le chercheur ne deviendrait-il pas le jouet de l'interviewé ?

Nous pensons que cela ne doit en aucun cas décourager le chercheur qui doit s'imposer une démarche empirique même si quelquefois, il ne saisit qu'un aspect d'une réalité multiple.

Nous aurions pu multiplier le nombre d'entretiens, mais l'expérience montre que cela n'aurait pas permis de recueillir des informations supplémentaires pouvant justifier l'augmentation d'un corpus (MICHELAT 1975, GHIGLIONE et MATALON 1980)⁵⁵.

⁵⁴. V. de GAULEJAC : La socioclinique, roman familial et trajectoire sociale, In G. PINEAU et G. JOBERT (sous la direction de): *Les histoires de vie*, Tome II, éd. L'harmattan 1989, p.36.

⁵⁵. Guy MICHELAT 1975 : Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie, *Revue Française de Sociologie*, n° XVI, 1975 P. 245,

M. GHIGLIONE et B. MATALON : *Les enquêtes sociologiques*, Ed. A. COLIN 1980, pp. 50-51.

Nos entretiens ont suivi la logique du questionnaire et se sont organisés de la manière suivante :

- *Pouvez-vous expliquer votre itinéraire de formation ?*
- *Quels sont les différents diplômes obtenus ?*
- *Quelles sont les raisons qui vous ont orientés vers le travail social ?*
- *Aviez-vous eu l'occasion de rencontrer les travailleurs sociaux dans votre jeunesse ?*
- *Quel métier vos parents vous voyaient-ils faire ?*
- *Quel métier auriez-vous aimé faire ?*
- *Quels sont les différents emplois que vous avez occupés avant de vous orienter dans le travail social ?*
- *Comment considérez-vous votre situation actuelle ? (promotion ?)*
- *Avez-vous travaillé dans le quartier où vous avez grandi ?*
- *Comment les jeunes du quartier et les anciens copains voyaient-ils votre travail ?*
- *Etes-vous satisfait du travail que vous avez mené avec eux ?*
- *Quelle a été votre position entre la structure (employeur) et les jeunes ?*
- *Le travail social vous a-t-il éloigné ou rapproché de votre condition sociale d'origine ?*
- *Que pensez-vous du travail social en matière d'intégration ?*
- *Le travail social a-t-il été pour vous un moyen d'intégration dans la société française ?*

Ensuite, nous avons posé une série de questions sur les réseaux de sociabilité (*Habitez-vous encore dans le quartier où vous avez grandi? Avez-vous encore des relations avec vos amis d'enfance? Avez-vous changé d'amis depuis votre début dans le secteur social? Les personnes fréquentées sont-elles de la même origine sociale que vous? du même lieu de travail? Quel est leur niveau de formation?*).⁵⁶

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, on peut remarquer à travers la grille d'entretien, qu'il s'agit d'entretiens de type biographique car la biographie : « *c'est la vie même d'un*

⁵⁶ Ce point n'est pas finalement analysé dans notre thèse, au vu des résultats obtenus.

*individu singulier entendue dans son détour temporel, historique... c'est l'écriture de cette vie, sa reconstruction narrative, son récit... C'est une approche de l'histoire et bien davantage, par le récit de celui qui en est l'acteur sinon l'auteur ».*⁵⁷

L'avantage de cette méthode est qu'elle « *vise avant tout à respecter le réel qu'elle enregistre avant de l'interpréter »*⁵⁸. Nous voulions éviter, comme l'explique G.°GOSSELIN une « *enquête clé en mains où il n'y aurait plus que des croix à mettre dans des cases, comme des signatures d'illettrés »*⁵⁹. Cette méthode permet d'appréhender l'ensemble des facteurs ayant influencé de près ou de loin les T.S.O.E à choisir les professions sociales.

Ici, l'individu est le produit de l'histoire, mais également le sujet actif de sa propre vie. Il est donc à la fois sujet et objet de l'histoire ou plutôt « *objet de la connaissance historique »*, qui ne peut-être saisie « *que dans un mouvement itératif d'approfondissement de la subjectivité et de l'objectivité »* (V. de GAULEJAC, 1989, op. cit. pp. 33-34). L'entretien biographique appréhende donc l'individu dans ce qui le détermine, en lien étroit avec son milieu social d'origine, sa culture et celle de son environnement.

Cela nous aide à comprendre ce qui a été déterminant dans le passé pour expliquer la position sociale présente. C'est à travers les informations fournies par l'individu lui-même que nous avons saisi « *le vécu social »*⁶⁰, la résultante complexe des contraintes sociales et des stratégies conscientes ou non qu'il a développées pour accéder aux professions sociales.

Six entretiens (exploratoires) avec des Directeurs d'établissements ont été également effectués. Ils ont tourné autour des problèmes de recrutement des travailleurs sociaux, du type de public accueilli, des problèmes rencontrés par rapport à ce public, des interactions entre T.S.O.E et jeunes d'origine étrangère (dans la prise en charge).

⁵⁷. M. LEGRAND : *L'approche biographique. Théorie et clinique*, Ed. Epi hommes et perspectives, 1993, pp.11 et 171.

⁵⁸. J. POIRIER, S. CLAPIER - VALADON, P. RAYBAUT : *Les récits de vie. Théorie et pratique*. PUF 1983 p. 27. Voir aussi les analyses de D.DUPREZ sur cette question : les histoires de vie. *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. LXXVIII, 1985, pp. 141-145.

⁵⁹. G. GOSSELIN: *Une éthique des sciences sociales, la limite et l'urgence*. Ed. L'Harmattan 1992 p. 140.

⁶⁰. Voir la préface de BALANDIER, In F. FERRAROTI : *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*. Librairie méridiens 1983 p. 8.

Ces entretiens ont permis de recueillir leur analyse spontanée de l'arrivée de cette population dans les professions sociales, leur perception de la notion de « *jeune leader* », l'ambivalence qui accompagne les jeunes dans leur mission, etc.

LES CONDITIONS DE DÉROULEMENT DES ENTRETIENS OU LES ANGOISSES ET LES BONHEURS D'UNE RECHERCHE

Nous tenons à rappeler essentiellement le caractère atypique des travailleurs sociaux qui disent n'avoir pas de temps libre à consacrer en dehors de leur travail. Les entretiens se sont donc déroulés (en grande partie) sur leur lieu de travail.

G. MICHELAT (1975)⁶¹ a souligné que s'adresser aux individus dans leurs particularités, à travers leur trajectoire pour atteindre ce qui est social, n'est pas une chose aisée. Cela exige une micro-relation sociale (FERRAROTI 1983)⁶² qui en elle-même est un piège, puisqu'on demande aux chercheurs de « *s'impliquer en se désimpliquant* ».

Ce type d'approche présente des difficultés liées au caractère intime de certaines questions. Dans ces conditions, la familiarité avec l'objet de l'étude est certes nécessaire, mais n'est pas toujours garante d'une mise en confiance réciproque, le sujet craignant de se livrer à quelqu'un qu'il connaît bien. Cela amenait quelquefois, d'un côté, de la méfiance et de l'autre des refus. Ce qui est dommage pour le sociologue est compréhensible pour l'homme ; car ce que les T.S.O.E rapportent dans leur discours l'est au prix d'une analyse introspective, d'un retour réflexif souvent douloureux, allant jusqu'aux larmes (trois femmes et un homme ont en effet fondu en larmes).

Ainsi, nous ne pouvons manquer de rappeler ce qui pour nous a été un moment fort dans cette recherche.

Nous avons envoyé un questionnaire à une éducatrice d'une quarantaine d'années. Elle nous a rappelé en demandant une interview parce qu'avec le questionnaire, elle ne pouvait s'exprimer clairement et souhaitait le faire « *de vive voix* ». Nous nous sommes rendu à son domicile pour réaliser l'entretien. Celui-ci fut particulièrement douloureux, puisqu'elle a abordé sa vie en Algérie, son rejet par sa famille, sa vie en France, ses enfants qu'elle a éduqués seule. Cette introspection a été tellement douloureuse qu'elle a éclaté en sanglots.

⁶¹ G. MICHELAT 1975 op. cit. p. 233.

⁶² FERRAROTI 1983 op. cit. p. 52.

Dans ce cas précis, nous nous sommes interrogés sur l'attitude à adopter : Est-ce qu'il fallait reconforter l'enquêtée ou continuer sans se préoccuper de son état ? « *L'apprenti sociologue* » (que je suis) a senti un malaise. Il est resté muet en attendant que cela se passe, vue la pesanteur du climat qui régnait. Comme le souligne G. GOSELIN (1992 op. cit.), nous nous sommes trouvés devant une situation épistémologique impossible : « *être entièrement à la place de l'objet de la recherche et garder en même temps l'esprit détaché et objectif d'un savant* » (p. 102). Y sommes-nous parvenus ?

Un autre problème rencontré est celui des rendez-vous manqués. Certains T.S.O.E nous ont donné plusieurs rendez-vous (jusqu'à trois) auxquels ils ne se sont jamais présentés.

Cette recherche a été menée parce que les acteurs ont accepté de nous faire partager leur expérience et leur biographie. Malgré notre expérience de terrain de « *chercheur indigène* », comme aimait le répéter N. ANDERSON dans le milieu dont il se faisait observateur, celui du Hobo⁶³, pénétrer dans le milieu des T.S.O.E n'a pas été si facile, même avec « *l'enveloppe raciale* ».

LE RAPPORT ENTRE LE CHERCHEUR ET L'OBJET DE LA RECHERCHE

Exerçant dans le secteur social depuis plus de dix ans, occupant successivement la fonction d'éducateur de groupe, d'éducateur scolaire et, depuis six ans, de chef de service pédagogique et d'intervenant dans les écoles de professions sociales, cette recherche pourrait être une auto-recherche.

A travers la question posée aux travailleurs sociaux : « *pourquoi avez-vous choisi le secteur social ?* » Ne cherchions-nous pas à atteindre « *une compréhension mutuelle en cherchant un point de vue commun ?* » (G. GOSELIN, 1992 op. cit; p. 138). N'était-ce pas une façon de nous interroger sur le sens visé de notre (propre) activité ? (idem).

Etudier les T.S.O.E en étant soi-même travailleur social d'origine étrangère, c'est en quelque sorte faire « *son auto-sociologie* » ou « *son ethnosociologie* ».

Ce travail est donc réalisé par un chercheur familier de l'objet d'étude du fait même de sa propre trajectoire (CHAPOULIE 1984)⁶⁴. Par notre expérience, nous avons combiné l'observation participante et les entretiens.

⁶³. Nels ANDERSON : *Le Hobo. Sociologie du Sans-Abri*, Ed. Nathan 1993, p. 13.

⁶⁴. J.M. CHAPOULIE : Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie. *Revue Française de sociologie*, n° XXV, 1984 p.598.

Nous avons toujours été acteurs et non simples spectateurs. Ce qui nous introduit dans le courant interactionniste comme l'a remarqué H. BLUMER lorsqu'il s'agit de saisir la réalité du phénomène étudié : «*Pour comprendre ce processus, le chercheur doit prendre le rôle de l'acteur dont il se propose d'étudier le comportement. Puisque l'interprétation est construite par l'acteur sous forme d'objets désignés et appréciés, de significations acquises et de décisions prises, le processus doit-être considéré du point de vue de l'acteur... Essayer de saisir le processus d'interprétation en restant à l'écart, comme l'observateur dit objectif, et en refusant de prendre le rôle de l'acteur, c'est risquer la pire forme de subjectivisme : celle dans laquelle l'observateur objectif au lieu de saisir le processus d'interprétation tel qu'il se produit dans l'expérience de l'acteur, lui substitue ses propres conjectures* » (cité par BECKER 1985, p. 195). Cependant si notre familiarité prolongée avec l'objet de l'étude nous a permis de mieux comprendre le phénomène étudié, s'est interposé pendant la recherche un ensemble de prénotions et de sentiments, entre le sujet et nous. Des auteurs comme Jeanne FAVRET - SAADA (1977)⁶⁵ ont insisté sur la nécessité heuristique pour les chercheurs d'être impliqués dans leur objet d'étude et de travailler sur cette implication. Dans son étude sur la sorcellerie dans le bocage, elle analyse le caractère limitatif de la neutralité objective, qu'elle appelle « *position d'extériorité* ». Le passage à une implication en cours d'enquête, lui a permis d'avoir accès à des informations dont elle n'avait pas connaissance et qui lui ont permis de reconstituer un cas de sorcellerie, celui de Jean Babin, avec ses différents protagonistes, ses développements et la logique de son fonctionnement.

Si la logique de la sorcellerie ne pouvait-être appréhendée qu'au moyen d'une observation participante, il en est de même de notre recherche, qui de surcroît a nécessité une « *implication affective* »⁶⁶, certes contraire au principe de l'objectivité, mais indispensable à la collecte des données dans l'observation participante.

A Roubaix, par exemple, nous avons été pris à témoin de la misère des banlieues. « *Toi qui as réussi, tu vas leur dire que, nous, on souffre ici. Ce quartier a été abandonné depuis longtemps...* ». « *Va leur dire qu'on veut que l'Etat nous aide* ». A certains moments nous avons été sommés de donner notre point de vue : « *Est-ce que franchement, Manu, entre un Arabe et un Français, on va pas préférer un Français pour le boulot?* ».

⁶⁵ J. FAVRET SAADA : *Les mots, la mort, les sorts*. Ed. Gallimard, Paris 1977, p.47

⁶⁶ H. CHAUCHAT : *L'enquête en psycho-sociologie*. Ed. PUF 1990, p.108

Mais notre expérience du terrain nous a poussé à améliorer nos capacités d'objectivation, en entretenant « *une distance critique* » à l'égard de nos « *propres jugements et sentiments* » une « *émancipation par rapport à notre milieu* ⁶⁷ »

Bénéficiant du privilège de « *l'intériorité* », il nous a fallu nous méfier des « *tranquillisants symboliques* » en prenant la mesure de notre implication, afin que la distanciation qui pousse à « *l'émancipation* » du chercheur indigène soit maintenue.

Toutefois, cela pose questions : *comment maintenir cette distance vis-à-vis d'une population que nous connaissons bien pour l'avoir côtoyée pendant une dizaine d'années ? Peut-on de manière absolue maintenir la distanciation ?* Un début de réponse est donné par Norbert ELIAS⁶⁸ qui pense que :

« *On ne peut de manière absolue qualifier l'attitude d'un être humain de distanciée ou d'engagée (ou si l'on préfère de rationnelle ou d'irrationnelle, d'objective ou de subjective) ; seuls les nourrissons et peut être les malades mentaux sont si totalement engagés dans leur comportement et leur manière de ressentir les événements qu'ils s'abandonnent sur le champ et sans réserve à leurs sentiments ; d'un autre côté, c'est seulement chez eux que l'on trouve une distanciation absolue, un retrait complet des sentiments par rapport aux événements qui les entourent* ».

Certes, la difficulté fut grande, mais ne pas savoir prendre de distance aurait voulu dire que mon habitus « *d'apprenti sociologue* » acquis à l'institut de sociologie ne jouait pas. En effet, la réflexion théorique acquise, combinée à ma fonction à l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence m'imposait ce minimum de distance.

PLAN DU TRAVAIL

Pour aboutir à notre objectif, le plan de cette recherche s'articule en deux parties autour des hypothèses posées et en suivant la logique de la problématique.

La première partie : LES TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ORIGINE ETRANGÈRE : ESSAI D'EXPLICATION DE LEUR INSERTION DANS LES PROFESSIONS SOCIALES, comporte trois sections (Les immigrés et la crise économique, le travail social : aspect historique, les nouvelles politiques des années quatre-vingt et la

⁶⁷ J.M. CHAPOULIE dans BECKER 1985, op.cit. p19

⁶⁸ N. ELIAS : *Engagement et distanciation*. Ed. Fayard 1993 pp. 9-10.

naissance du jeune leader). Cette partie démontre comment la crise économique a poussé les personnes d'origine étrangère à occuper ce secteur, tout en évaluant les pistes d'insertion dont elles ont bénéficié depuis une dizaine d'années.

Poursuivant la tentative d'explication de l'insertion des travailleurs sociaux d'origine étrangère dans le secteur social, nous analysons également dans cette première partie les enjeux actuels du travail social. Cette partie situe le travail social dans son contexte historique, en tentant de démontrer d'abord, comment dans les années quatre-vingt, l'Etat a impulsé une dynamique d'insertion des jeunes de quartiers populaires dans le travail social, grâce à une formation adaptée, et, ensuite, en quoi la multiplication des métiers issus des politiques sociales a permis à certains T.S.O.E de saisir une opportunité dans une société où le chômage ne cesse de progresser.

La deuxième partie : ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ORIGINE ETRANGÈRE ET FRANÇAIS D'ORIGINE comporte trois sections : les travailleurs sociaux Français d'origine et les travailleurs sociaux d'origine étrangère. Cette partie analyse le profil sociologique des T.S.O.E et des T.S.F.O à travers leur biographie pour aboutir à une explication du choix du secteur social. Elle tente de comparer les raisons de 133 étudiants Français d'origine et des 121 travailleurs sociaux d'origine étrangère quant au choix de ce secteur. Au delà du choix professionnel, cette partie montre également ce que le travail social a apporté à ceux qui en ont fait leur profession.

Elle analyse également la pratique professionnelle des T.S.O.E sollicités de répondre à la question : « *Est-ce que le fait de vous occuper des jeunes ayant une même origine ethnique que vous, apporte une meilleure action sociale ? Qu'est-ce qui se joue dans les équipes éducatives et d'animation lorsqu'elles ont en face d'elles un jeune d'origine étrangère et un jeune Français d'origine ?* »

En dernier ressort, cette deuxième partie analyse un échantillon d'une dizaine de leaders en tentant de saisir leurs débuts dans le secteur social. Comment sont-ils devenus leaders ? Comment ont-ils vécu le travail dans leur quartier ? Quel impact ce modèle professionnel a-t-il eu auprès des jeunes ? Comment ont-ils géré leurs actions entre les institutions d'accueil et les jeunes de leur quartier ?

La troisième section est consacrée à une analyse comparative de modes d'accès aux professions sociales des T.S.O.E et des T.S.F.O, suivie d'une conclusion générale de cette étude.

PREMIÈRE PARTIE

**LES TRAVAILLEURS SOCIAUX
D'ORIGINE ETRANGÈRE :
ESSAI D'EXPLICATION
DE LEUR INSERTION
DANS LES PROFESSIONS SOCIALES**

PREMIÈRE SECTION

**LES IMMIGRÉS ET LA CRISE ÉCONOMIQUE :
UNE POPULATION EN DIFFICULTÉ D'INSERTION**

PREAMBULE

L'intérêt porté à l'aspect économique de l'immigration étrangère s'avère nécessaire par rapport à la conjoncture actuelle pour comprendre de près ou de loin les stratégies que développent dans les années quatre-vingt les jeunes d'origine étrangère, quant à leur insertion dans certains secteurs d'activité, notamment les professions sociales. Cet intérêt est d'autant fécond que depuis un siècle, la population étrangère a contribué à la croissance économique de la France.

En effet, si la suractivité des étrangers par rapport à la moyenne nationale (autour de 50% tout au long de la première moitié du XX^{ème} siècle et à peine 40% dans les années 1970)⁶⁹ a été frappante, la crise économique a rendu cette population vulnérable, l'obligeant à adopter d'autres stratégies d'insertion.

Désirée pendant cette période de croissance continue, la main d'oeuvre étrangère a participé au développement de la France. Depuis les années soixante-dix, cette main-d'oeuvre étrangère est devenue peu à peu un flux qu'il convenait de résorber par des incitations au retour ou par la fermeture des frontières, le but étant de substituer les actifs nationaux dans les emplois laissés vacants par le départ des étrangers. Cette situation rappelle étrangement les années trente où cette population était devenue indésirable.

Sans s'attacher longuement à l'histoire, il apparaît indispensable de rappeler par quelques chiffres, l'importance de l'appel de la main d'oeuvre étrangère, la place actuelle de cette population dans la crise et l'extinction de certaines pistes d'insertion dont elle a bénéficié depuis de nombreuses années. Il s'agit d'analyser d'une façon globale l'évolution de la population étrangère dans l'économie française, d'étudier la place des jeunes dans cette économie et surtout de montrer qu'à chaque fois que les étrangers ont investi un secteur d'activité, c'est parce que la pénibilité du travail était élevée et que ce secteur était délaissé par les nationaux. En est-il de même des professions sociales ?

⁶⁹. G. NOIRIEL / *Population, immigration et identité nationale en France XIX^e - XX^e siècle*, Ed. Hachette, 1992

Avant de répondre à cette question, une analyse globale de la main-d'oeuvre étrangère nous paraît nécessaire pour montrer en quoi celle-ci a permis de combler les handicaps de l'économie française sur le marché du travail et comment, d'une certaine manière, les travailleurs sociaux d'origine étrangère sont venus à leur tour atténuer les problèmes de la main-d'oeuvre sur le marché du travail social, tant dans le recrutement du personnel que dans la prise en compte réelle des assistés sociaux.

CHAPITRE I

CONNAISSANCE DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE

I. LES NOTIONS D'IMMIGRÉ ET D'ÉTRANGER : CLARIFICATIONS

CONCEPTUELLES

Le terme immigré est flou, ambigu et porteur de stéréotypes, car seul le statut juridique fondé sur la nationalité est retenu statistiquement d'une façon officielle. En règle générale, l'immigré est un individu qui a quitté son pays pour venir vivre et travailler en France. Il s'agit d'une personne « étrangère » vivant en France sans y être née.

Derrière cette définition se cachent beaucoup de malentendus, puisque les Martiniquais, les Antillais, les Guadeloupéens, les Réunionnais, les étrangers naturalisés, etc. sont souvent perçus comme des immigrés.

La définition ci-dessus est fondée sur une caractéristique qui est le lieu de naissance. Mais lorsqu'on s'intéresse aux étrangers venus en France en tant que tels, ce critère de lieu de naissance s'avère insuffisant. Un autre critère est nécessaire : celui de la nationalité. Si la nationalité est une notion juridique, celle d'immigré reflète les flux migratoires. Pour comprendre, il convient de définir ce qu'on entend par personne étrangère.

« Est étrangère toute personne qui a sa résidence permanente en France, qui n'a pas la nationalité française, qu'elle soit née en France ou ailleurs ». (TRIBALAT, 1991)

Pour cette personne, la nationalité peut changer, par conséquent la manière de définir un immigré dépendra du facteur temps. En fait, selon TRIBALAT (1991, op. cit.)⁷⁰, si l'on s'intéresse à lui au moment de son entrée en France, il sera dans la situation évoquée ci-dessus. Par contre, quelques temps après son entrée, il sera, soit étranger, soit Français (en vertu des moyens qui lui sont donnés par le Code de la nationalité). Il serait donc soit Français par acquisition, par opposition au Français par attribution qui, lui, acquiert la nationalité à la naissance (Français d'origine). Cette personne, malgré l'acquisition de la nationalité française, est immigrée.

A cet effet, les propos de Simone BONNAFOUS (1992)⁷¹ sont intéressants dans la clarification conceptuelle : *« l'immigré peut n'avoir jamais immigré s'il est de seconde ou de troisième génération... L'immigré peut être français ou étranger... »*, et ce terme *« ... vous marque définitivement du sceau de l'extranéité en fonction du critère qui*

⁷⁰. M. TRIBALAT et alii : *Cent ans d'immigration. Etrangers d'hier, français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration*. INED, Travaux et documents, n°131, P.U.F., 1991

⁷¹. S. BONNAFOUS 1992 : Mots et Paroles de l'Immigration. Essai de mise en perspective sur 20 ans. *Revue Française des Affaires Sociales*, n°46, Décembre 1992, p. 6.

semble être celui de la peau, du faciès et de la condition sociale beaucoup plus que l'origine réelle ».

Finalement, les immigrés sont toujours renvoyés à un statut d'étrangers au cours de leur vie en France. Il s'agit de comprendre que tout immigré n'est pas forcément un étranger, et vice-versa⁷².

Mais une confusion règne quant à l'utilisation de ces termes, puisque les enfants nés en France de parents immigrés sont considérés soit comme immigrés d'un côté, soit étrangers de l'autre.

D'après la définition ci-dessus, au recensement de 1990, il y avait 4,13 millions d'immigrés en France (soit 7,3 % de la population totale) dont 1,29 million ayant la nationalité française et 3,6 millions d'étrangers (soit 6,4 % de la population totale).

II. POPULATION ÉTRANGÈRE : CLARIFICATIONS STATISTIQUES

L'enregistrement statistique reposant sur le critère de la nationalité, le suivi de la population immigrée ou d'origine étrangère paraît difficile parce que, d'une part, l'information est floue, et d'autre part, à cause du départ dans le pays d'origine, voire même de l'acquisition de la nationalité française des étrangers.

Les enfants d'immigrés nés en France étaient jusqu'en 1993 invisibles statistiquement. Mais depuis la loi Pasqua, l'obtention de la nationalité n'est plus automatique, et les enfants sont comptabilisés comme étrangers, du moins jusqu'à l'âge de 16 ans où ils auront la possibilité de faire une déclaration pour obtenir la nationalité française. L'observation dont on dispose ne porte généralement que sur ceux qui sont encore étrangers, laissant de côté les autres.

Donc, pour comprendre la population active étrangère, il faut reconstituer le puzzle en prenant les étrangers et les Français par acquisition, puisque *« tout actif français par acquisition a été dans une phase antérieure de son cycle de vie un étranger, et même souvent un étranger actif »* (TRIBALAT 1991, op. cit. p.189). D'où la prise en compte de l'ensemble des actifs, qu'ils soient encore étrangers ou naturalisés.

⁷². Voir aussi à ce sujet : la connaissance de l'immigration et de l'intégration. Rapport du Haut Conseil à l'Intégration, la Documentation Française, 1991.

En outre, l'étude de l'activité économique des immigrés et de leurs enfants nés en France semble paradoxale à cause de la guerre des chiffres que se livrent les différentes institutions.

Trois séries de statistiques se confrontent en matière d'emploi des immigrés : ces différentes sources sont loin d'être convaincantes les unes des autres.

1. LES RECENSEMENTS

Ces documents sont habituellement minorés dès qu'il s'agit d'étrangers. Ces minorations sont révélatrices de la mauvaise qualité ou de l'absence des réponses des immigrés aux questionnaires.

Exemple : en 1975, le recensement évaluait les immigrés actifs à 1 584 300. Ce chiffre est en principe minoré d'environ 10 %. Les enquêteurs du Ministère du Travail sur la main d'oeuvre de 1976 soulignaient que d'autres évaluations aboutissaient à 15 %. La même année, le secrétaire d'Etat aux immigrés évaluait les actifs étrangers à 1,9 million, traduisant une sur-estimation de 20 % par rapport au recensement. Ceci démontre la fragilité des appréciations.

Les données triées du recensement sur l'emploi et le chômage des étrangers sont donc imparfaites. Au regard du type d'habitation, lié à des situations économiques difficiles, beaucoup d'étrangers échappent aux agents recenseurs, certains préfèrent dissimuler leur situation parce qu'ils occupent un emploi clandestin. Ce facteur ne peut manquer d'expliquer un sous-enregistrement du chômage de certaines catégories d'étrangers au recensement, même s'il est souvent minoré de 10 %, comme nous l'avons souligné ci-dessus.

2. LES ENQUETES EMPLOIS

L'enquête annuelle sur l'emploi réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) auprès des ménages ne couvre pas l'ensemble des travailleurs ou des chômeurs étrangers. Le mode de constitution de l'échantillon et l'absence de certaines questions essentielles est un handicap dans la connaissance des actifs immigrés. Ainsi, il est difficile de repérer correctement la première génération, voire même de saisir les immigrés avec précision, d'autant plus qu'aucune question ni sur le lieu de naissance ni sur l'ascendance n'est posée (TRIBALAT 1991 op. cit.).

En outre, cette enquête omet de prendre en compte ceux qui n'appartiennent pas à des ménages ordinaires (travailleurs en foyers, sur un chantier, en habitation mobile...)⁷³. En effet, elle saisit mal les propos de travailleurs et les chantiers temporaires, notamment de travaux publics ; si bien que les chiffres fournis par cet organisme sont sensiblement inférieurs à la réalité.

L'enquête annuelle a toutefois l'avantage de fournir des données régulières et homogènes dans le temps, qu'on peut rapprocher de celles des recensements de la population. Mais on ne peut ignorer les erreurs de mesures et d'importants aléas statistiques qui dénaturent les résultats fournis par l'enquête emplois.

3. L'enquête sur la main d'oeuvre étrangère (ACEMO)

Cette enquête est publiée tous les trois ans. Elle est établie à partir de réponses reçues d'établissements industriels et commerciaux de plus de neuf salariés. On peut également reprocher à l'enquête ACEMO l'utilisation du seul critère d'étranger, et sa limitation aux entreprises privées, excluant le personnel de l'agriculture, des services domestiques et des entreprises publiques ; ce qui fait dire à M. TRIBALAT (1992) : « *en période de fort chômage, de restructurations intenses (importance accrue des PMI et PME), dans les créations d'emplois et de croissance des secteurs non salariés, cette enquête passe à côté des transformations de la main d'oeuvre étrangère qui se trouve au coeur des mutations récentes du système emploi* ».

André LEBON estime qu'elle apporte les informations détaillées sur les caractéristiques de l'emploi salarié étranger dans les différents secteurs : sexe, âge, nationalité, catégorie socio-professionnelle, région, taille de l'établissement employeur... Mais sa fragilité vient du fait qu'elle exclut les informations sur le chômage et sur les travailleurs non salariés.

La non-prise en compte du lieu de naissance par l'enquête emploi et l'enquête ACEMO conduit à un repérage tronqué de la main d'oeuvre immigrée et du chômage des immigrés. Mais comme le recensement prend assez bien en compte la population immigrée, il s'avère être un outil viable du suivi de l'évolution des actifs immigrés. Une évolution par origine nationale pourrait être étudiée si l'INSEE exploitait systématiquement la nationalité antérieure des immigrés devenus Français. Comme on l'a souligné, le recensement ne saurait donner d'information correcte sur les enfants d'immigrés Français de naissance.

⁷³. André LEBON : 1992 : La main d'oeuvre étrangère, *Revue Française des Affaires Sociales*, n° hors série, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de l'Intégration p. 72).

En dépit des biais affectant les différentes sources statistiques, l'enquête emploi et l'enquête ACEMO, confrontées à d'autres sources, apportent des informations qu'on peut qualifier de précieuses

LA POPULATION ÉTRANGÈRE : Chiffres

FRANCAIS, ÉTRANGERS ET IMMIGRÉS RÉSIDANT EN FRANCE METROPOLITAINE

<p>Français de naissance et Français par acquisition nés en France</p> <p>51,8 millions en 1990</p> <p>49,4 millions en 1982</p>		
		<p>Ensemble des Français</p> <p>53,1 millions en 1990</p> <p>50,6 millions en 1982</p>
<p>Français par acquisition nés hors de la France</p> <p>1,3 millions en 1990</p> <p>1,2 millions en 1982</p>		
<p>Ensemble des immigrés</p> <p>4,2 millions en 1990</p> <p>4,0 millions en 1982</p>		
<p>Etrangers nés hors de France</p> <p>2,9 millions en 1990</p> <p>2,9 millions en 1982</p>		
		<p>Ensemble des Etrangers</p> <p>3,6 millions en 1990</p> <p>3,7 millions en 1982</p>
<p>Etrangers nés en France</p> <p>0,7 millions en 1990</p> <p>0,8 millions en 1982</p>		
		<p>Population totale</p> <p>56,7 millions en 1990</p> <p>54,3 millions en 1982</p>

Sur les 56,7 millions d'habitants recensés en 1990 en France, on comptait 3,6 millions d'étrangers, alors qu'ils étaient 3,7 millions en 1982⁷⁴. Et ces chiffres qui paraissent stables masquent deux phénomènes :

- *premièrement* : une forte augmentation des personnes extérieures à la CEE : de 45 % d'étrangers en 1975 à 64 % en 1990, illustrant une croissance des Asiatiques et des Africains.

Dans les 3,6 millions, trois nationalités comptent 600 000 personnes environ (portugaise, algérienne et marocaine) et quatre autres (italienne, espagnole, tunisienne et turque) regroupent chacune plus de 200 000 personnes.

- *deuxièmement* : la stabilité du nombre des étrangers résulte d'une augmentation des personnes ayant acquis la nationalité française.

Afin d'apporter un éclairage, les Français par acquisition ne représentaient que 1 % de la population nationale en 1931, 2 % en 1945, 2,9 % en 1962. Ce taux de 2,9 % restera stable pendant vingt ans, et évoluera en 1990 avec un taux de 3,1 %, soit 1,77 million de personnes étrangères devenues Françaises dont 30 % étaient originaires du Maghreb et 25 % d'Europe Occidentale.

Entre 1982 et 1990, le nombre de Français par acquisition résidant en France a augmenté de 25 %. Pendant cette même période, il y a un recul des ressortissants des pays de l'Union Européenne, qui représentaient 63% d'étrangers en 1982 et décroissent de 57 % en 1990. En ce qui concerne les nationalités d'Afrique⁷⁵, elles représentaient en 1990, 1 652 870 personnes.

La population africaine en France (hors Maghreb) a augmenté de 54,59 % entre 1982 et 1990, elle est passée de 152 244 à 235 362 personnes

La comparaison à effectuer à partir des recensements de 1982 et 1990 démontre que les Sénégalais et les Maliens sont toujours plus nombreux, avec respectivement 45 260 (+ de 39,9 %) et 34 937 (+ de 44,08 %) ressortissants. Mais les Zairois, dont la population a progressé de 236,23 % avec 22 568 ressortissants, supplantent désormais les Camerounais et les Ivoiriens, qui ont vu leur population augmenter faiblement (respectivement 26,3 % et 35,2 %).

⁷⁴. J.C. LABAT : *La Population Etrangère et son Evolution*, Données Sociales, INSEE, 1993.

⁷⁵. J. BAROU : Des chiffres en général et de ceux de l'INSEE en particulier. Le classement des données. *Migrants. Formation*, n° 91, Déc. 1992.

En 1990, sept Etats comptent plus de 10 000 personnes en France alors qu'en 1982, il n'y en avait que quatre :

- SENEGAL.....	45 260
- MALI	34 937
- ZAIRE	22 568
- CAMEROUN.....	19 145
- COTE D'IVOIRE	16 987
- ILE MAURICE.....	13 013
- CONGO	12 235

Bien évidemment, les Maghrébins représentent toujours la communauté africaine la plus importante en France.

III. APPORT DÉMOGRAPHIQUE DE L'IMMIGRATION

L'apport démographique de l'immigration a été largement détaillé par M.TRIBALAT (1991)⁷⁶ grâce à un suivi des processus d'acquisition de la nationalité sur trois générations parmi la population actuelle. Selon son calcul, près d'un cinquième de la population française aujourd'hui est d'origine étrangère (op. cit. p. 4). Aux quatre millions d'immigrés de la première génération, dont un quart ont acquis la nationalité française, il faut ajouter les enfants. Ce qui fait en tout, cinq millions dont quatre sur cinq sont des Français. A cela s'ajoute la troisième génération avec environ cinq millions de personnes.

Au total, quatorze millions de personnes vivant en France sont d'origine étrangère, dont dix millions de nationalité française. Ces chiffres donnent un aperçu du poids de l'apport démographique de la population immigrée. L'immigration a donc apporté à la société française dix millions d'individus. S'il n'y avait pas eu cet apport, la France compterait aujourd'hui 45 millions d'habitants.

⁷⁶. Voir aussi Ph. BERNARD 1993 : *L'immigration*. Ed. Le Monde, Coll. Marabout.

L'immigration a aussi permis de freiner le vieillissement de la population puisqu'une naissance sur cinq est attribuée aujourd'hui à un immigré arrivé en France depuis un siècle. En 1981, près de 11 % des enfants nés en France avaient deux parents étrangers, et 17 % d'entre eux étaient issus de couples mixtes.

Toutefois, depuis l'arrêt de l'immigration en 1974, on enregistre une baisse de la fécondité des femmes étrangères, quoiqu'elle soit encore supérieure à celles des femmes françaises.

CHAPITRE II

PLACE DES IMMIGRÉS DANS L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

INTRODUCTION

Ce deuxième chapitre a pour objet d'analyser la place des immigrés dans l'économie française.

A partir des données d'ensemble, il s'agit de voir les caractéristiques qui font l'originalité du modèle français de l'immigration : une immigration de travail et de peuplement, conséquence à la fois du ralentissement de l'accroissement naturel de la population et de l'essor économique de la France.

Ce qui fait dire à A. SAYAD : « Un immigré c'est essentiellement une force de travail et une force de travail provisoire, temporaire, en transit... Le séjour qu'on autorise à l'immigré est entièrement assujéti au travail, la seule raison d'être qu'on lui reconnaisse. C'est le travail qui fait naître l'immigré ; c'est lui aussi, quand il vient à cesser, qui fait mourir l'immigré... Ce travail qui conditionne toute l'existence de l'immigré n'est pas n'importe quel travail, il n'est pas n'importe où ; il est le travail que lui assigne le marché du travail des immigrés ⁷⁷ »

Ces propos illustrent parfaitement ce que NOIRIEL (1992 op. cit) appelle « l'aspect prolétarien » de l'immigration en particulier l'immigration maghrébine et de l'Afrique noire.

Comme nous l'avons dit, il ne s'agit pas simplement de mesurer l'importance et le rôle des immigrés dans l'économie française, mais d'analyser les différentes pistes d'insertion dont ils ont bénéficié et par là d'explicitier ce qui pousse leurs enfants aujourd'hui à s'orienter vers le travail social.

⁷⁷. A. SAYAD : *l'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Ed. Deboeck, 1991, p.61.

I. DU DÉBUT DU SIÈCLE AUX ANNÉES TRENTE

L'industrie et l'agriculture ont massivement eu recours à la main d'oeuvre étrangère. Les premiers recensements datent de 1851⁷⁸. A cette date, on compte 380 000 personnes ; ce chiffre passera successivement de 801 700 en 1876, 1 126 500 en 1886 et de 1 159 800 en 1911.

A la fin du XIX^{ème} siècle, ce sont les travailleurs des pays limitrophes (Suisses, Belges, Allemands, Italiens) représentant 85 % de l'immigration qui viennent offrir la force de travail.

Lors de la première guerre mondiale, un sixième de la population active masculine âgée de 18 à 60 ans (soit 1 400 000) disparaît, auquel il faut ajouter 1 500 000 blessés dont 900 000 invalides. Cette perte humaine occasionne le recours à la main-d'oeuvre étrangère.

Sans trop s'attarder sur l'histoire, en matière de main-d'oeuvre, en 1901, 51,3 % des travailleurs étrangers sont employés dans l'industrie, pour atteindre 59,3 % en 1931. De 1921 à 1932, la France a absorbé un nombre très important de travailleurs immigrés pour répondre aux besoins de l'activité économique.

Les tableaux ci-dessous démontrent l'ampleur de la main d'oeuvre étrangère *au cours de cette période.*

⁷⁸ Sur cette première période de l'histoire de l'immigration voir, G. NOIRIEL, *le creuset français*, Ed. du seuil, 1988 (chap. 2)

Tableau 1

**STRUCTURE DE LA QUALIFICATION DES PRINCIPALES NATIONALITÉS ÉTRANGÈRES
EN 1931**

(Extrait de R. Shor, *l'opinion française et les étrangers, 1919-1939 - Publications de la Sorbonne, 1985, p. 48*) (en milliers)

NATIONALITÉ	SPÉCIALISTES		MANOEUVRES	
	TOTAL	%	TOTAL	%
Anglais	134	95,1	7	4,8
Belges	3 999	66,0	2 052	33,9
Tchécoslovaques	313	44,1	396	55,8
Russes	1 160	43,8	1 487	56,1
Italiens	4 507	31,1	10 007	68,9
Espagnols	1 104	27,8	2 867	72,1
Polonais	1 510	25,7	4 352	74,2
Nord-Africains	1 065	15,8	5 648	84,1
Portugais	175	14,6	1 009	85,3
Divers	3 007	54,9	2 447	45,1

Tableau 2

RÉPARTITION DES ÉTRANGERS PAR GRANDES BRANCHES D'ACTIVITÉ EN 1931

(Extrait de R. Shor, op. cit., p.45)

ACTIVITÉS	Effectifs Étrangers	% par rapport aux effectifs de la profession	% par rapport à la population active étrangère
Agriculture	249 500	3,2	15,5
Mines et carrières	166 500	37,7	10,4
Constructions et terrassement	213 000	24,0	13,3
Industrie chimique	35 000	14,6	2,1
Grande métallurgie	210 000	13,0	13,1
Industrie textile	69 000	7,4	4,3
Industrie alimentaire	38 000	7,0	2,3
Industrie du bois	44 000	6,7	2,7
Travail des étoffes	54 300	5,4	3,4
Domestiques	69 000	8,6	4,3
Professions libérales	42 500	7,8	2,6
Transports et manutention	76 000	7,1	4,7
	156 000	6,6	9,7

Ces tableaux révèlent un fait indéniable : la place des Etrangers dans l'appareil productif français.

Une analyse du tableau 1 montre que parmi les Nord-Africains (population qui nous intéresse dans cette étude), on dénombre (en milliers) 1 065 spécialistes (soit 15,8 %) et 5 648 manoeuvres (soit 84,1 %). En même temps, un regard sur le deuxième tableau montre aussi les différents secteurs d'emploi occupés par les étrangers. Mais on ne peut manquer de souligner la place à part occupée par l'ouvrier Nord-Africain, notamment l'Algérien.

L'ouvrier d'industrie a été la figure centrale de la classe ouvrière (TRUPIER, 1990). Pour G. NOIRIEL (1988)⁷⁹, la part des ouvriers étrangers s'élevait à 50,8 % en 1901 et 66,9 % en 1931, parmi l'ensemble des étrangers. Si la population française n'a pas été majoritairement ouvrière, la population étrangère l'a souvent été.

En 1906, on a dénombré 7 700 000 ouvriers nationaux et étrangers. En 1901, il y avait 305 292 ouvriers étrangers, soit 4 % parmi l'ensemble des ouvriers (M. VERRET)⁸⁰. Ce chiffre a presque quadruplé en passant à 15,4 % du total des ouvriers en 1936.

II. CONDITIONS D'EXISTENCE PENDANT CETTE PÉRIODE

On ne peut manquer de noter les écarts de salaire avec les nationaux, liés à la pénibilité du travail. En ce qui concerne les conditions de travail, les étrangers partageaient cette souffrance avec certains ouvriers Français illettrés issus pour la plupart des campagnes. D'ailleurs, les nouveaux ouvriers Français issus de la paysannerie subissaient les conditions difficiles d'emploi contrairement aux immigrants implantés depuis longtemps. En même temps, un courant xénophobe s'est développé tendant à rejeter les étrangers. Le sentiment xénophobe qui s'est développé à cette époque doit être attribué à « l'effet miroir » que subissaient les nationaux au vu de leur situation par rapport aux étrangers.

⁷⁹. G. NOIRIEL, *Le Creuset Français*, Le Seuil, 1988, p. 23.

⁸⁰. M. VERRET, *Le Travail Ouvrier*, Colin, 1982.

Il faut souligner qu'il y avait un fort courant nationaliste qui se basait sur la protection de la terre. L'Étranger, ce n'était pas uniquement l'immigré mais celui qui n'appartenait pas au village, « *c'était le NON LOCAL* ». Les conditions de travail de l'époque ont amené les luttes ouvrières dont bénéficieront les ouvriers étrangers.

A cette époque, les ouvriers Français et Étrangers partagent les mêmes conditions d'existence, comme le souligne M. TRIPIER :

« les ouvriers doivent plus que d'autres pratiquer la mobilité ; ils partagent souvent des origines paysannes, surtout ceux qui vivent encore en zone rurale et les moins qualifiés d'entre eux ; les hommes sont plus souvent isolés de leurs familles. » (TRIPPIER, 1991, p. 40, op. cit.)

Un autre fait non négligeable est celui de l'extension du salariat, c'est-à-dire du développement du mode de production capitaliste⁸¹.

En effet, la destruction des formes de production précapitaliste va engendrer une main d'oeuvre qui aura des difficultés à s'insérer. Le bas salaire perçu n'arrivait pas à couvrir les besoins des familles nombreuses. Ce qui obligeait d'autres membres à se présenter sur le marché du travail. En outre, l'introduction de certaines techniques modernes, l'industrialisation, rendaient moins nécessaire l'utilisation d'une main d'oeuvre abondante. Tous ces facteurs ont favorisé le développement du chômage.

Pour ce qui est des statistiques, on peut noter qu'entre 1931 et 1936, le nombre des emplois a diminué de 1,8 million, le chômage enregistré s'est donc accru.

Selon R. SCHOR⁸², en additionnant les chômeurs complets déclarés ainsi que l'effectif des individus travaillant à temps partiel, la France comptait 1000000 à 1500000 chômeurs réels en 1933, et 2000000 en 1935 représentant 16% de la population active. Or, le nombre de chômeurs secourus en 1927, au moment où la crise était plus forte, le nombre de chômeurs secourus était estimé à 80000.

Comme le souligne Freyssinet (1991, op. cit. p. 9), « *c'est l'émergence du salariat comme forme unique et irréversible d'utilisation de la force de travail qui détermine l'apparition du chômage comme une position sociale reconnue* » puisque c'est de là qu'on va voir apparaître les institutions spécialisées, notamment les bureaux de placement qui poussent les individus à se déclarer chômeurs.

⁸¹ J. FREYSSINET, 1991, *Le Chômage*, Coll. Repères, Edition La Découverte, 1991, p. 8.

⁸² R. SCHOR : *histoire de l'immigration en France, de la fin du XIXème siècle à nos jours*. Ed. A. Colin, 1996, p. 120.

Hormis les facteurs cités ci-dessus qui ont favorisé l'émergence du chômage, il conviendrait de souligner un autre fait qui a son importance. En effet, il n'y a eu effectivement besoin de main d'oeuvre immigrée qu'à la suite des deux guerres mondiales, les raisons étaient évidemment de contribuer à l'effort de construction de la société française. Une fois cet effort accompli, des excédents de main d'oeuvre se sont manifestés et ont amené en même temps une crise de l'emploi.

Dès 1919, les pouvoirs publics durent dire aux immigrés sans emploi de rentrer chez eux. D'ailleurs les immigrés, qui étaient au nombre de 3 millions en 1930⁸³ ne seront que 1,7 million en 1946.

Malgré la loi du 10 Août 1932 protégeant la main-d'oeuvre française en limitant le recrutement des étrangers dans les entreprises, la crise sera tout de même perçue dans les années trente⁸⁴. La crise des années 30 a provoqué une vague xénophobe d'une ampleur inégalée. La critique des étrangers, comme cause du chômage est devenue un sujet presque naturel.⁸⁵ La crise économique a ainsi renforcé le protectionnisme de ceux qui se sentent menacés par diverses lois.

De 1932 à 1935, des lois restreignent ou encore ferment l'accès de certaines professions aux étrangers : professions médicales, d'avocats, de commerçants et d'artistes. Le seul secteur où les immigrés peuvent encore exercer, ce sont les entreprises privées dans lesquelles les quotas ne sont jamais respectés, notamment dans l'agriculture car les besoins subsistent encore.(M. TRIPIER, 1990, p. 46).

Durant cette période, aucune cohérence d'ensemble ou d'une coordination des politiques publiques n'apparaît. Celles-ci varieront selon le cas, en fonction de l'opinion publique, des pressions des entreprises ou encore des Etats dont sont originaires les immigrés⁸⁶.

L'histoire étant un éternel recommencement, la montée du chômage et la récession des années 70 poussent le Gouvernement à suspendre l'immigration en 1974. Une stratégie économique intégrant le départ d'un nombre important d'immigrés se met en place, dans l'optique de les remplacer (à leur poste de travail) par les Français d'origine.

⁸³. MAUCO 1932 : *Les Etrangers en France*, op. cit. p. 33.

⁸⁴. Aucune entreprise ne pouvait obtenir de marchés des collectivités publiques si le quota d'étrangers dépassait un taux qui pouvait être réduit jusqu'à 5 %. Par cette loi, les Etrangers étaient mis hors des circuits économiques pour permettre à la main d'oeuvre nationale disponible d'intégrer le marché du travail. J. MOTTIN : *Les Immigrés et l'Emploi*, Ed. Litec, 1986, p. 76.

⁸⁵ Le député conservateur Pierre AMIDIEU du CLOS dira à l'époque : « nous ne souffrons pas d'une crise de chômage national, mais d'une crise d'invasion étrangère », in R. SHOR (1996), p. 121.

⁸⁶. P. WEIL : *la France et ses étrangers*, Ed. Gallimard, 1991.

C'est dans ce sens que l'on peut comprendre *les politiques d'aide au retour volontaire*, qui se vont se poursuivre dans les années quatre-vingt.

Cette période est aussi révélatrice de nouveaux enjeux avec l'action collective de jeunes Maghrébins. La marche pour l'égalité qui débute à Marseille le 15 Octobre 1983 pour se terminer à Paris est l'une des réponses dans une société où la perte des repères sociaux, et l'exclusion sociale commençaient de plus en plus à se faire sentir.

III. DES ANNÉES QUARANTE AUX ANNÉES SOIXANTE

Dans la période 1940-1942, il est fait appel à la main d'oeuvre coloniale (essentiellement aux Algériens), comme en 1914, pour donner un « *coup de pouce* » à l'effort de guerre. Celui-ci se traduit de deux manières, soit en faisant partie des forces françaises, c'est à dire de l'armée, ou en intégrant les forces productives, c'est à dire les usines.

La différence entre la première et la deuxième guerre mondiale est que dans la seconde, les pertes humaines sont moins importantes. ARMENGAUD (1965)⁸⁷ avance un chiffre total de 600 000 personnes pour la seconde guerre, alors que pendant la première, les pertes étaient estimées à près de deux millions.

Après la guerre, la mobilisation de la main d'oeuvre s'opère surtout dans l'agriculture. De 50 000 Algériens en 1946, on passe à 261 600 en 1954. Cet accroissement doit être compris dans le sens où le Gouvernement avait instauré une libre circulation entre l'Algérie et la France en 1946. Cette progression des Algériens s'accompagne d'une montée générale de l'ensemble des Étrangers, de 1 700 000 Étrangers à 1 765 298, représentant 4,1 % de la population totale et 5 % de la population active (TRIPIER, 1990, p. 51).

L'immigration algérienne dans la population rurale était de 1,3% en 1946 et de 12 % en 1954⁸⁸. Si on prend en compte la population étrangère globale, on s'aperçoit qu'elle contribuait pour 6,1 % à la catégorie ouvrière.

⁸⁷. ARMENGAUD A, FINE A, *La Population Française au XX^{ème} siècle*, PUF QSJ N° 1167, Paris 1983 p. 48.

⁸⁸. TALHA L., L'évolution du mouvement migratoire entre le Maghreb et la France. *Maghreb-Machrek* N° 61, Janvier-Février 1974, p. 22.

Cette population étrangère des années cinquante se distingue par un certain nombre des caractéristiques comparativement à celle des années quatre-vingt.

Maryse TRIPIER les résume ainsi :

- *Cette population a peu d'enfants, moins de femmes, malgré l'enracinement des plus anciennes immigrations.*
- *On y trouve beaucoup de nationalités d'Europe constituant 79 % de la population étrangère.*
- *Elle est essentiellement concentrée dans les régions industrielles. L'île de France avait 21,5 % de cette population.*
- *65 % de cette population est ouvrière dont 14,7 % dans l'agriculture en 1954. Elle passera successivement à 72 % en 1962, et à 76,4 % en 1968.*

Si on prend comme référence les recensements des années 1954, 1962 et 1968, on peut remarquer que dans la classe ouvrière, il y a une sur-représentation de certaines nationalités.

Tableau 3

POURCENTAGE D'OUVRIERS DE 1954 A 1968

POPULATION ACTIVE, SALARIÉS AGRICOLES, OUVRIERS Y COMPRIS CONTRE-MAÎTRES

NATIONALITÉ	1954	1962	1968
Espagnols	70,7	71,5	72,9
Italiens	70,5	78,3	76,2
Polonais	80,0	78,1	71,8
Portugais		86,7	89,9
Suisses	33,3	33,6	29,0
CEE, sauf Espagnols et Italiens	52,2	49,7	47,4
Algériens		89,7	88,3
Marocains		74,3	86,9
Tunisiens		66,9	65,3
Turcs			91,0

Source TRIPIER p. 52 : RECENSEMENT DE 1954, 1962 ET 1968.

Ce tableau montre la part des étrangers dans la classe ouvrière en France. En 1954, les Polonais, avec 80 %, sont au-dessus du lot. Dans les années soixante, les Portugais, les Algériens et les Marocains, avec plus de 80 %, occupent une place importante, mais ils sont dépassés dès 1968 par les Turcs, dont 91 % occupent ce secteur d'activité.

IV. LES ANNÉES DE CRISE : DE 1970 AUX ANNÉES QUATRE VINGT DIX

Depuis plusieurs années, la France traverse une crise grave de l'emploi. Cette crise a pris de l'ampleur à partir du premier choc pétrolier subi à la fin de 1973, où les statistiques officielles du chômage ont dépassé le million de chômeurs.

En 1979, au moment où l'économie française reprend un second souffle, le deuxième choc pétrolier ébranle la reprise. Le prix du baril de pétrole passe de 12 dollars en 1978 à 38 dollars en 1980 (Le Monde, 23 Nov. 1985). La balance commerciale s'aggrave avec un déséquilibre nouveau de 13,5 milliards en 1979 et de 56,8 milliards en 1980. Quant à la balance des paiements, qui en 1978 avait un excédent de 31,6 milliards de francs, elle passe à un déficit de 17,6 milliards en 1980. Les entreprises ressentent les contre-coups de la crise, leurs prix de revient augmentent, elles vendent moins. Parallèlement, le nombre des chômeurs est en hausse et passe de 1 468 000 en 1979 à 1 632 000 en 1980.

L'arrivée de la gauche au pouvoir n'y fera rien, puisqu'en 1984, le nombre de chômeurs atteint deux millions et demi.

V. L'EMPLOI DES ÉTRANGERS

La crise économique a entraîné une forte diminution de l'emploi des étrangers. Autant dire que ces vingt dernières années de ralentissement de la croissance, de multiples restructurations industrielles ont rendu les immigrés plus vulnérables encore face à l'emploi : le premier grand tournant de l'emploi des étrangers commence avec la crise pétrolière de 1973. Le nombre de salariés étrangers dans l'industrie régresse et jusqu'au début des années quatre-vingt-dix, il en sera ainsi.

La seconde rupture a lieu dix ans plus tard, soit en 1983, avec les orientations de politique économique imposées par le plan Delors (Ministre des Finances)⁸⁹. Ces orientations enlèvent à l'OS (Ouvrier Spécialisé) la fonction centrale qu'il occupait dans l'industrie. La conséquence directe de cette transformation se solde, entre 1975 et 1990, par la suppression de plus de la moitié des postes de travail occupés par les salariés étrangers.

Le tableau de la page suivante montre que le nombre des actifs étrangers a sensiblement diminué.

Lorsque l'on regarde le secteur industriel, notamment l'automobile, entre 1975 et 1982, les effectifs ont baissé de 50,7 %. Entre 1973 et 1988, le nombre d'étrangers qui y travaillaient a baissé de 39 %, soit 500 000 salariés de moins. Or, près de la moitié des ouvriers des usines Renault Billancourt étaient étrangers (M. TRIPIER, 1990, op. cit.). Si quinze ans plus tôt, la population active étrangère était de 1 511 240, en 1990, elle est de 1 304 144, soit une perte d'environ 14 %. Ainsi que l'a souligné M. TRIPIER (p. 12), la grande majorité des immigrés sont ouvriers et « *Le destin de ces immigrés est lié à celui de la classe ouvrière dont ils ont accompagné l'évolution* », comme le montre le tableau ci-dessous.

⁸⁹. Claude Valentin Marie : « l'immigration en France dans les années quatre-vingt-dix : nouvelle donne pour l'emploi et nouveaux enjeux de société » : *sociologie du travail*, N° 2/94.

Tableau 4.

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS OCCUPÉS FRANÇAIS, ÉTRANGERS ET GRANDS
GROUPES D'ACTIVITÉS DE 1975 A 1990**

Activité économique	1975	Etrangers	1990	Etrangers	Evolution entre 1975 et 1982 (en %)			Part des étrangers dans l'évolution
					Total	Français	Etrangers	
					Ensemble	20 943 900	7,2	
Agriculture	2 108 680	4,1	1 250 994	3,5	- 40,7	- 40,3	- 48,8	4,9
Industrie	8 074 040	12,3	6 692 221	9,0	- 17,1	- 14,1	-38,8	27,8
- automobile	499 010	17,3	394 492	10,8	-20,9	- 17,7	- 50,7	41,9
- BTP	1 906 070	21,3	1 638 468	16,3	- 14,0	- 8,6	- 34,0	51,5
Services	10 761 180	4,1	14 289 759	4,5	+ 32,8	+ 32,1	+ 49,0	6,0
- marchands entreprises	791 225	5,2	1 555 902	7,0	+ 97,0	+ 93,0	+ 261,0	8,8
- marchands particuliers	1 447 605	4,2	2 505 294	4,6	+ 73,1	+ 72,4	+ 88,0	5,1

Source : Enquête du Ministère du Travail. In C. Valentin Marie op. cit.

L'immigration constitue une racine essentielle de la classe ouvrière et au-delà de la population française. Les ouvriers étrangers n'ont jamais été majoritaires dans la classe ouvrière en France, et leur répartition en son sein a toujours été très contestée. Elle est caractérisée par la concentration dans certaines branches, types d'emploi, régions et quartiers.

L'histoire de l'immigration en France a été traitée assez longuement par plusieurs auteurs depuis de nombreuses années. L'immigration a été identifiée à une source de main d'oeuvre dont l'expansion économique avait largement besoin. Si en 1968, le taux d'activité des hommes étrangers, chômeurs compris, dépassait 90 %, en 1990, il ne dépassait pas 80 % ; lié essentiellement à la crise économique et au vieillissement de la population en général. On comptait 1,6 million d'actifs étrangers selon le recensement de 1990 (soit 6,4 % de la population active) dont 500 000 femmes et 1,1 million d'hommes. En 1995, ils seront 1 519 000 actifs, soit 6,2% de la population totale, répartis ainsi par catégorie socio-professionnelle⁹⁰:

- Agriculteurs exploitants : 0,5%
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise..... : 7,1%
- Cadres, professions intellectuelles : 6,7%
- Professions intermédiaires : 8,5%
- Employés..... : 24,2%
- Ouvriers : 53,0%

Les étrangers ont été très touchés par les mutations du marché du travail. Ils ont été utilisés dans les emplois délaissés par les Français. En 1975, les immigrés représentaient le quart des effectifs dans le secteur du bâtiment et de l'automobile. Il est clair que la population immigrée reste liée au travail et en particulier dans des secteurs sous-qualifiés. Les chiffres ci-dessus sont révélateurs. Plus de la moitié des actifs étrangers sont ouvriers et plus d'un cinquième sont aujourd'hui ouvriers non qualifiés, alors que moins de 7% sont cadres supérieurs. Les étrangers sont deux fois plus représentés que la population active, chez les ouvriers non qualifiés (14,6% contre 6,2%)⁹¹. Cette remarque vaut également pour nos populations d'enquête, où les parents des T.S.O.E sont plus massivement ouvriers non qualifiés que ceux des T.S.F.O.

De ce fait, le recours à la mobilisation pour réorganiser l'économie touchera en premier les étrangers largement défavorisés. Ainsi, entre 1975 et 1990, on a constaté une baisse des effectifs étrangers oscillant entre 45 % et 57 % dans l'industrie, l'agriculture, la production et la distribution d'énergie contre une baisse de 21% à 4% aux nationaux.

⁹⁰. INSEE PREMIERE : la population immigrée, le resultat d'une longue histoire, n°458, juin 1996

⁹¹. Idem

Les étrangers se sont tournés (faute de mieux), dans certains secteurs où les conditions de travail sont pénibles, comme la restauration, le commerce, le textile, l'industrie de nettoyage...

Le profil de la main d'oeuvre étrangère s'est modifié avec la crise. On y trouve un grand contingent dans les professions moins qualifiées : gardiennage, artisanat, services scolaires ou hospitaliers. En 1971, on comptait 93 % d'ouvriers et 60 % seulement en 1990. Cet écart n'est pas le simple fait du chômage, il est lié en partie au fait que la qualification des travailleurs a beaucoup progressé (Toutefois, en 1990, 45 % des étrangers n'ont aucun diplôme, contre 35 % des Français). Malheureusement, cette qualification n'a pas été suivie par des emplois correspondants. Généralement, les étrangers sont moins qualifiés que les Français. En 1986⁹², la proportion de cadres parmi les hommes salariés atteint 15 % chez les Français et seulement 3,4 % chez les étrangers. Par exemple, le secteur bancaire emploie moins de 1 % de personnes d'origine étrangère, alors qu'elles étaient très nombreuses dans le bâtiment (22 %). La proportion d'ouvriers étrangers non qualifiés correspondait à 32 %, inversement 15 % des Français étaient ouvriers non qualifiés. Quant aux femmes, 60 % d'entre elles étaient ouvrières sans qualification contre 25 % des Françaises.

Un regard sur les origines montre que 38,8 % des hommes salariés issus de l'Europe du Nord sont cadres, contre 10,7 % des cadres asiatiques et 3,8 % seulement des cadres Africains (y compris les Maghrébins). Entre 1975 et 1990, le taux de personnes sans emploi a quadruplé chez les Étrangers alors qu'il n'était que de 2,75% chez les Français.

Tableau 5

TAUX DE PRÉSENCE ÉTRANGÈRE PAR ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

ANNÉE	AGRICULTURE	INDUSTRIE	BTP	TERTIAIRE	TOUS SECTEURS
1990	11,4%	7,3%	18,1%	4,5%	6,2%
1991	12,3%	6,4%	17,8%	4,5%	6,0%

Source : A. LEBON : *Immigration et présence étrangère en France. Le bilan d'une année 1992-1993* p. 40. Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, Nov. 1993.

Le tableau ci-dessus montre, que, si dans le secteur tertiaire, on constate une stagnation, dans le bâtiment et dans l'industrie, la baisse paraît tout à fait visible.

⁹². INSEE, enquête sur la structure des salaires, 1986.

Tableau 6

**RÉPARTITION DES ACTIFS ÉTRANGERS
SELON LA CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE ET LE SEXE EN 1990**

Catégorie socio-professionnelle	Pourcentage d'étrangers dans la catégorie			Répartition des actifs étrangers par catégorie socio- professionnelle		
	Hommes	Femmes	Ensembl e	Hommes	Femmes	Ensembl e
1. Agriculteurs exploitants	1,06	0,60	0,90	0,60	0,40	0,50
2. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,80	2,40	5,40	7,50	2,90	6,10
<i>dont :</i>						
21. Artisans	7,20	2,10	6,00	4,20	0,80	3,20
22. Commerçants	7,20	2,60	5,10	2,80	1,90	2,50
23. Chefs d'entreprise	4,00	2,40	3,70	0,50	0,10	0,40
3. Cadres, professions culturelles supérieures	3,80	2,80	3,50	6,20	4,80	5,80
<i>dont :</i>						
31. Professions libérales	2,30	1,70	2,10	0,40	0,30	0,40
32. Cadres de la fonction publique professions intellectuelles et artistiques	4,60	2,90	3,90	2,40	2,60	2,40
36. Cadres d'entreprise	3,60	3,10	3,60	3,40	1,90	2,90
4. Professions intermédiaires	3,30	2,00	2,70	7,60	8,40	7,80
<i>dont :</i>						
41. Enseignement-santé-fonction publique	2,70	1,50	1,90	1,60	4,00	2,30
46. Entreprises (fonctions admin. & commerc.)	3,50	2,80	3,10	2,30	3,60	2,70
47. Techniciens	2,80	2,40	2,70	1,60	0,50	1,30
49. Contremaîtres et agents de maîtrise	4,30	3,20	4,30	2,00	0,30	1,50
5. Employés	5,10	4,20	4,40	7,00	45,70	18,70
<i>dont :</i>						
51. De la fonction publique	2,20	1,90	2,00	1,60	6,10	2,90
54. Des entreprises	4,20	2,70	2,90	1,30	10,90	4,20
55. Du commerce	7,60	3,90	4,60	1,20	6,20	2,80
56. Des services directs aux particuliers	16,70	11,10	12,00	2,90	22,40	8,80
6. Ouvriers	13,10	9,50	12,30	69,70	30,90	57,90
<i>dont :</i>						
61. Ouvriers qualifiés	10,20	7,00	9,90	35,00	5,80	26,10
62. Ouvriers non qualifiés	18,40	10,40	15,40	31,50	23,80	29,20
69. Ouvriers agricoles	16,60	10,50	16,20	3,20	1,40	2,60
81. Chômeurs n'ayant jamais travaillé	17,00	19,00	18,30	1,50	6,90	3,10
ENSEMBLE	7,90	4,50	6,40	100,00	100,00	100,00
%				1 127	492 381	1 620
Effectif				808		189

Source : INSEE, recensement de la population

En 1990, il y avait 1 620 189 actifs étrangers dont 938 000 ouvriers, soit 58 %. Si l'on y ajoute les personnels de service direct aux particuliers, ces deux catégories représentent un total de 67 % de la population active étrangère. Toutefois, les Maghrébins et les Portugais semblent sur-représentés par rapport aux autres nationalités.

VI. UNE POPULATION PLUS VULNÉRABLE AU CHÔMAGE

Au cours de la période 1975-1989, le nombre de chômeurs étrangers est passé de 90 000 à 324 000. Il faut rappeler que le chômage des étrangers a essentiellement augmenté de 1975 à 1984 pour connaître ensuite un ralentissement. Cette évolution est restée malgré tout proche de celle des Français, au moins jusqu'en 1987.

Cette proximité doit être analysée pour mesurer ce qui se passe. Le chômage des Algériens, Italiens, Espagnols et Cambodgiens-Laotiens-Vietnamiens a progressé moins vite que celui des Français ; mais en même temps, la croissance du nombre de demandeurs d'emploi portugais, marocains, turcs et africains a été supérieure à celle des Français. Dans le cas de ces quatre nationalités, le caractère récent des courants migratoires serait l'une des explications de la croissance plus élevée du chômage (TRIBALAT 1991). Il semble que la situation de l'emploi s'est plus vite dégradée pour les nouveaux immigrés que pour les Français. Ainsi, la croissance la plus marquée du chômage est à attribuer au nouveau courant migratoire.

En 1989, la communauté algérienne semble plus touchée avec 73 000 demandeurs sur 324 000. Arrivent ensuite les Marocains avec 53 000 demandeurs (environ 16 % des Étrangers au début de 1989). La même année, le chômage des Africains représente 13 % de l'ensemble des chômeurs contre 8 % en 1975, dépassant celui des Portugais. Le chômage des Tunisiens a plus ou moins évolué de la même façon que celui des étrangers dans l'ensemble. Mais celui-ci est plus faible, (23 000 demandeurs), contrairement aux Marocains et Algériens cités précédemment.

Le regroupement des chômeurs étrangers par nationalité ou zone géographique fait ressortir la prédominance des Maghrébins et des Africains (malgré la baisse : 59 % en 1989 contre 65 % en 1975) (TRIBALAT op. cit.).

Entre les recensements de 1982 et de 1990, la population étrangère ayant un emploi a légèrement diminué, passant de 1 346 000 à 1 304 000 actifs. A cela on peut ajouter une augmentation du chômage qui touchait 316 000 étrangers en 1990 contre 220 000 en 1982.

Les ouvriers et les employés sont les catégories les plus touchées par un taux de chômage respectif pour l'ensemble des actifs de ces catégories de 12,9 % et 13,3 % en 1992.

Les étrangers originaires de l'Afrique semblent plus touchés que ceux de la Communauté Européenne avec un taux de 8,8 %. Ainsi, un ouvrier maghrébin sur quatre est à la recherche d'un emploi⁹³.

En 1990, le taux de chômage des principales nationalités étrangères s'élève ainsi :

PORTUGAIS	10,2%
ESPAGNOLS	12,5%
ALGÉRIENS	27,5%
MAROCAINS	25,5%
AFRICAINS	27,7%

Source INSEE, R.P. 1990. C.V. MARIE op. cit. p. 152.

En 1992, le taux est en baisse pour les Portugais (8,7 %), mais en nette progression pour les Algériens (29,2 %), les Marocains (28,2 %), les Tunisiens (33,8 %) et montre une certaine stabilité pour les autres africains (27,8 %).

Au 31 décembre 1992, le taux de chômage global est passé de 6 % à 12 %. Il est certes plus élevé que celui des Français, mais le nombre de demandeurs d'emploi d'origine étrangère progresse moins vite entre 1992-1993 que celui des nationaux (respectivement + 3,1 % et + 5,7 %). Dans les 3,1 %, le chômage touche en particulier les travailleurs de sexe masculin, qualifiés et exerçant dans le BTP⁹⁴.

⁹³. O. MARCHAND, *Les groupes sociaux face au chômage : des atouts inégaux*. Données sociales, INSEE 1993.

⁹⁴. A. BON, *Immigration et présence étrangère en France. Le bilan d'une année 1992-1993*. Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville. Documentation Française 1993, p. 35.

Dans le BTP, l'évolution du chômage entre 1991 et 1992 est de 22,8 % alors que dans les autres secteurs, elle est de 4,1 % dans l'agriculture, 2,1 % dans l'industrie et 5,5 % dans le tertiaire. En 1995, le taux de chômage des immigrés atteint 20% soit 8% de plus que le moyenne nationale. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés par ce fléau même si le chômage des femmes immigrées est en léger recul depuis cinq ans.

Une analyse comparative du taux de chômage d'immigrés par pays montre que les pays d'Afrique (y compris le Maghreb) et la Turquie ont un taux de chômage supérieur aux pays européens. Si le taux avoisine le double pour les hommes, il est de trois fois supérieurs chez les femmes⁹⁵.

L'analyse du chômage par âge et par sexe révèle qu' en 1995, une femme sur trois et un homme sur cinq âgés de 15 à 24 ans étaient à la recherche d'un emploi , tandis qu'un homme sur cinq et une femme sur quatre âgés de 25 à 39 ans étaient dans la même situation. De même, de 40 à 49 ans, on trouve 17% des hommes comme des femmes qui étaient au chômage. A savoir qu'en 1995, les ouvriers et les employés étaient (et sont encore) les catégories les plus touchées avec un taux de chômage de l'ensemble des actifs (Français compris) de 14%, mais de 20% parmi les seuls immigrés. Toutefois quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, les immigrés se retrouvent plus souvent au chômage.⁹⁶

VII. LE CHÔMAGE ÉTRANGER DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS

Cette recherche s'appuyant essentiellement sur une population des travailleurs sociaux issus du Nord - Pas-de-Calais, il est important d'avoir une idée précise de l'évolution de l'emploi de cette population.

⁹⁵ Taux de chômage des immigrés selon le sexe et le pays d'origine . Espagne (H : 13,2%, F : 11,3%), Italie (H : 11,9%, F : 11,2%), Portugal (H : 7,1%, F : 8,9%), Algérie (H : 26,5%, F : 36,0%), Maroc (H : 28,7%, F : 43,3%), Tunisie (H : 28,1%, F : 38,5%), Afrique noire (H : 26,2%, F : 31,2%), Turquie (H : 29,3%, F : 44,7%), Asie du sud-Est (H : 17,4%, F : 25,1%). Source, INSEE, enquête sur l'emploi, 1995. Contours et caractère. *Les immigrés en France*, INSEE, 1996, p. 84.

⁹⁶ Contours et caractères. *Les immigrés en France*, INSEE, 1996, pp. 86-87.

Une étude faite par le FAS⁹⁷ montre qu'au regard de la population active régionale par nationalité, le pourcentage des actifs et de chômeurs s'élève ainsi en 1990 :

Tableau 7

NATIONALITÉ	ACTIFS OCCUPÉS	CHÔMEURS
Population totale	84,5	15,5
Français de naissance	85,1	14,9
Français par acquisition	82,4	17,6
Étrangers	71,7	28,3
Étrangers CEE	84,7	15,3
Italiens	82,3	17,7
Espagnols	86,6	13,9
Portugais	84,9	15,1
Algériens	59,4	40,6
Marocains	66,2	33,8
Tunisiens	61,3	38,7
Turcs	63,3	36,7

Ce tableau fait apparaître le chômage comme un facteur discriminant selon les nationalités. Le taux moyen de chômage des étrangers est près du double de celui des Français de naissance, respectivement 28,3% et 14,9%. Les taux des Maghrébins/Algériens (40,6 %), des Tunisiens (38,7 %) et des Marocains (33,8 %) sont relativement élevés. Celui des Algériens approche pratiquement le triple.

En France, les Turcs ont toujours eu un taux de chômeurs élevé, mais comparativement à la moyenne nationale, où le taux est de 28,9 % (INSEE 1990), dans la région Nord - Pas-de-Calais, il est de 36,7 % dans la même année. Le taux de chômage des Turcs a toujours approché celui des Maghrébins.

Entre 1983 et 1991, l'évolution des effectifs des demandeurs d'emploi dans la région Nord - Pas-de-Calais (voir tableau 8) est de 23,5 % pour l'ensemble. Une analyse fine par principaux groupes tend à montrer que le nombre de demandeurs d'emploi Maghrébins a progressé de 21,2 % et celui des Africains de 94,1 %.

⁹⁷. FAS : Mission d'Observation de l'Intégration. Données tirées de l'INSEE 1990/1992. Denis COUSIN.

Tableau 8

**ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES DEMANDEURS D'EMPLOI (catégorie 1)
DE 1983 A 1991 - RÉGION NORD/PAS-DE-CALAIS**

	ENSEMBLE	Français	Ensemble Etrangers	Etrangers Sud CEE	Etrangers Maghreb	Autres Afrique	Sud Est Asiatique
1983	185189	171 111	14 078	2 779	9 045	478	520
1984	207 354	192 557	146 697	2 966	9 451	562	586
1985	196 514	182 343	14 171	2 894	8 971	558	499
1986	220 970	205 674	15 296	3 000	9 830	649	424
1987	224 364	209 071	15 293	3 042	9 845	616	401
1988	220 242	204 826	15 416	2 787	10 123	683	382
1989	221 056	205 081	15 975	2 649	10 532	818	439
1990	218 802	203 148	15 654	2 580	10 193	940	352
1991	228 633	212 227	16 406	2 632	10 961	928	312
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de 1983 à 1991	23,50%	24,00%	16,50%	- 5,30%	21,20%	94,10%	- 40,00%
Evolution de la population de référence de 1982 à 1990 (sources RP)	0,80%	1,70%	- 15,20%	- 26,50%	- 9,80%	123,00%	- 11,40%

FAS/Mission Observation de l'Intégration d'après sources Ministère du Travail/ DRTE

Tableau 9

**RÉPARTITION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON LA NATIONALITÉ
DANS LES ZONES D'EMPLOI EN 1992**

Zones d'emploi	% demandeur s Nord CEE	% demandeur s Sud CEE	% demandeur s Sud CEE	% demandeur s autres non CEE		Part des demandeur s étrangers dans l'ensemble des demandeur s	Part des étranger s dans la populatio n totale
CAMBRESIS	4,4	43,6	49,3	2,7	100	3,7	2,3
DOUAISIS	2,5	10,0	82,8	4,7	100	5,3	4,1
DUNKERQUE	3,5	7,4	73,3	15,8	100	8,5	3,5
FLANDRES LYS	14,0	15,8	54,4	15,8	100	1,3	1,2
LILLE	2,3	8,1	70,5	19,1	100	10,9	5,2
ROUBAIX-TOURCOING	2,5	2,8	55,7	13,8	100	18,3	9,6
SAMBRE-AVESNOIS	5,2	9,2	81,7	3,9	100	8,5	5,6
VALENCIENNES	4,3	17,5	73,3	4,9	100	6,4	5,3
ARTOIS TERNOIS	5,9	15,9	61,9	16,3	100	2,7	1,3
BERCK MONTREUIL	25,5	23,4	34,1	17,0	100	1,1	0,6
BETHUNE BRUAY	10,1	18,5	58,8	12,6	100	0,8	1,2
BOULONNAIS	8,2	21,2	53,5	17,1	100	1,5	0,9
CALAIS	6,3	11,8	46,5	35,4	100	1,5	0,9
LENS-HENIN	1,1	8,3	86,9	3,7	100	4,4	5,1
SAINT OMER	6,2	10,7	27,7	55,0	100	2,0	1,0

FAS/Mission Observation de l'Intégration d'après sources Ministère du Travail/ DRTE

Toutefois, un croisement avec l'évolution de la population de référence de 1982 à 1990 tend à montrer que la population africaine a augmenté de 123 %, la population française de 1,7 %, alors que la population maghrébine a baissé de 9,8 %. A notre sens, le taux de demandeurs d'emploi aurait été plus élevé si le groupe Maghreb n'avait pas perdu une partie de sa population. Durant cette période, le nombre de demandeurs d'emploi étrangers a augmenté de 16,5 %, alors que la population de référence (population étrangère globale) baisse de 15,2 %.

1. ANCIENNETÉ MOYENNE DU CHOMAGE (NORD - PAS-DE-CALAIS)

Un regard sur l'ancienneté du chômage dans le Nord-Pas-de-Calais confirme les données au niveau national qui montrent que les étrangers restent plus longtemps au chômage que les nationaux.

ANCIENNETÉ MOYENNE DU CHOMAGE (en nombre de jours)

RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

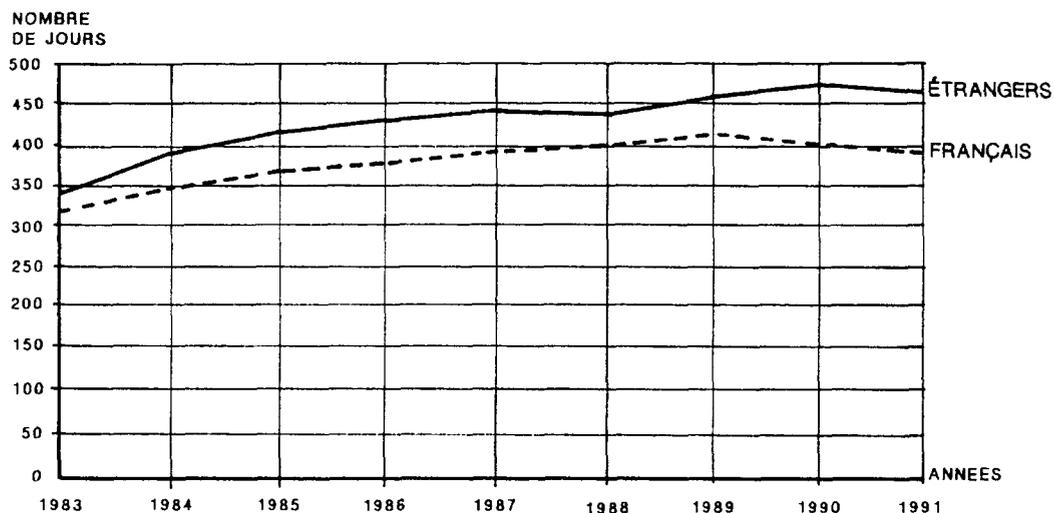


Tableau 10

DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE (DELD) SELON LA NATIONALITÉ

NORD/ PAS DE CALAIS	Demandeurs d'emploi	Demandeurs d'emploi
	de longue durée :	de très longue durée :
	+ 1 AN	+ 3 ANS
D.E. FRANCAIS	30,8	7,3
D.E. SUD CEE	31,6	9,1
D.E. MAGHREB	40,7	12,9
D.E. HORS CEE ET AUTRES	35,3	8,0

Source : FAS 1992.

Ce tableau confirme ce que nous venons de dire, puisqu'il montre que le chômage de longue et de très longue durée est beaucoup plus fréquent chez les étrangers, en particuliers ceux du Maghreb. On trouve 40,7 % de D.E.L.D. de plus de 1 an et 12,9 % de D.E.L.D. de plus de 3 ans contre 30,8% et 7,3% auprès de nationaux. Cet écart est encore plus visible sur le graphique ci-dessus.

Enfin, l'incontestable exposition plus élevée des étrangers au chômage doit être relativisée en fonction des effets de structure qui affectent cette population, notamment sa composition socio-professionnelle composée en majorité d'ouvriers, et également la manière dont est pris en compte l'enregistrement des statistiques, comme souligné plus haut.

2. LES JEUNES D'ORIGINE ETRANGERE : UNE INTEGRATION PROFESSIONNELLE DIFFICILE

Cette section a pour objet d'étudier la situation des jeunes étrangers au regard de l'emploi et d'analyser la place qu'ils occupent dans le dispositif de droit commun.

2.1 Vue d'ensemble

A partir de 1982, date à laquelle, sous l'impulsion de Bertrand SCHWARTZ, les premières missions locales ont été créées, de nombreuses mesures d'insertion destinées aux jeunes ont connu un important développement.

Diverses mesures d'aide ont été prises (en lien avec la formation) : travaux d'utilité collective, contrats emploi-solidarité, stages d'initiation à la vie professionnelle, préparation active à la qualification et à l'emploi, etc.

Ces différentes mesures ont vu le jour pour limiter la progression du chômage des jeunes. En 1988, un jeune sur six, présent sur le marché du travail, occupait un emploi dans le cadre du dispositif précité.

Selon l'INSEE, en 1988, la population des 16-25 ans se trouvait dans la situation suivante⁹⁸ :

- ÉCOLE..... : 3 045 000
- EN SITUATION D'EMPLOI : 2 696 000
- DANS UN DISPOSITIF D'INSERTION..... : 870 000
- AU CHOMAGE..... : 846 000
- INACTIFS..... : 463 000
- AU SERVICE NATIONAL..... : 245 000

En fait, plus d'un quart des jeunes semblaient être en difficulté d'insertion professionnelle. Cependant, face au problème d'insertion, les jeunes étrangers de 16 à 25 ans sont encore plus touchés. Pour mémoire, au recensement de 1982, les étrangers âgés de 15 à 24 ans étaient au nombre de 544 160, 67 400 étaient à la recherche d'un emploi, 149 800 exerçaient une activité.

2.2 La situation par rapport à l'emploi

En matière d'insertion, les jeunes étrangers vivent la même situation que les jeunes Français, même si les premiers vivent des situations plus délicates liées à leur différente origine. Entre 1982 et 1985, le nombre de jeunes ayant un emploi a diminué de 28 % ; ce qui nous paraît énorme. Cette vulnérabilité a conduit certains jeunes à s'intéresser aux emplois de proximité (comme les animateurs de quartiers, etc.), allant jusqu'à monter des actions dans leur quartier au nom de leur propre trajectoire.

⁹⁸. M. LEMOINE, 1992, « Les difficultés d'intégration professionnelle des jeunes Etrangers ou d'origine étrangère », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 46, Déc. 1992, p. 173.

Nous rappelons que 1982-1985 est la période où les jeunes issus de l'immigration font entendre leur voix. Ainsi, par exemple, un groupe de jeunes Beurs est parti d'Aix en Provence à Paris pour revendiquer : « le droit d'être Arabe en France et le devoir de fraternité de chacun »⁹⁹.

Entre 1987 et 1992, beaucoup de ces jeunes vont investir les stages d'insertion. En 1987, les Maghrébins représentaient plus de la moitié des stagiaires (54,5 %), les Européens le tiers (33,8 %) et enfin les Africains noirs et les Asiatiques (12 %). En 1992, les Maghrébins sont toujours majoritaires, mais en légère baisse avec 50 %, les Européens réduisent leur effectif de moitié avec 15 % et les Africains progressent avec 16%¹⁰⁰. Cette progression des Africains avait déjà été relevée concernant les demandeurs d'emploi dans le Nord - Pas-de-Calais où la population totale a progressé de 123 % entre 1982 et 1990. Cette tendance semble donc s'être généralisée au niveau national.

En ce qui concerne l'ancienneté du chômage pour les jeunes étrangers, un regard sur le tableau ci-dessous s'avère nécessaire :

Tableau 11

ANCIENNETÉ DU CHÔMAGE SELON L'ÂGE ET LA NATIONALITÉ :
JEUNES ÉTRANGERS NORD - PAS-DE-CALAIS 1992

	FRANÇAIS			SUD CEE			MAGHREB		
	< 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et +	< 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et +	< 25 ans	25 à 49 ans	50 ans et +
Moins de 3 mois	29,7	21,5	12,5	29,0	19,3	6,2	26,5	17,0	7,0
3 à 6 mois	18,6	16,2	10,0	15,6	13,8	7,8	16,1	14,7	8,4
6 à 12 mois	29,5	22,9	15,7	31,7	20,1	13,4	31,4	21,4	15,0
1 à 2 ans	17,1	21,7	22,9	19,3	16,3	21,2	18,9	24,3	26,0
2 à 3 ans	3,6	8,0	13,3	2,2	9,4	13,4	4,6	9,0	11,0
3 ans et plus	1,5	9,7	25,6	2,2	21,1	38,0	2,5	10,6	32,0
	100	100	100	100	100	100	100	100	100

FAS/Mission Observation de l'Intégration d'après sources Ministère du Travail/ DRTE

⁹⁹ BOUAMAMA. S. : *Dix ans de marche des Beurs. chronique d'un mouvement avorté*. Ed. Desclée de Brouwer, 1994. BOUZID, *La marche : traversée de la France*. Ed. Sinbad, 1984.

¹⁰⁰ A. BON : 1993 : op. cit. p.55.

Comme nous l'avons souligné les maghrébins en général, restent plus longtemps au chômage que les autres nationalités. Les jeunes n'échappent pas à cette logique dans le Nord - Pas-de-Calais. Les chiffres sont très proches avec les nationaux :

- *de 1 à 2 ans*, on a 17,1 % de jeunes demandeurs d'emploi contre 18,9 % pour les Maghrébins et 19,3 % pour les Sud CEE,
- *de 2 à 3 ans*, on a 3,6 % pour les nationaux contre 4,6 % pour les Maghrébins,
- *3 ans et plus*, on a 1,5 % pour les nationaux contre 2,5 % pour les Maghrébins.

Cette tendance est confirmée par M. TRIBALAT (1991, op. cit. p. 246) (au niveau national), qui affirme que les jeunes Algériens et Marocains restent plus longtemps au chômage que les Français. Elle tente d'expliquer cet écart par le fait qu'une grande partie de ces jeunes arrivés en France dans le cadre du regroupement familial n'avait pas un niveau suffisant pour entreprendre une formation leur permettant d'échapper au chômage. Cette explication doit être prise en compte mais elle paraît légère parce que le nombre de jeunes rentrés au titre de regroupement familial s'effrite d'année en année avec l'ancienneté de l'immigration maghrébine. D'autres facteurs interviennent :

- *la politique d'embauche* qui quelque fois est discriminatoire¹⁰¹ vis-à-vis de ces jeunes,
- *le manque d'un suivi cohérent* des actions de formation proposées fragilise les conditions d'employabilité de ces jeunes,
- *le comportement des jeunes eux-mêmes*. Certains jeunes sont handicapés par une crise identitaire qui les mène à avoir une attitude de rejet vis-à-vis du monde du travail. Vivant quelquefois difficilement leur exclusion à cause de leurs origines, la couleur de leur peau, ils peuvent poser des problèmes d'intégration dans les entreprises, surtout pour les jeunes Français d'origine étrangère¹⁰².

¹⁰¹ Voir à ce sujet la récente étude de Ph. BATAILLE : *le racisme au travail*, Ed. du seuil, 1997. Voir aussi son interview dans *l'express*, n° 2417, du 30 octobre au 5 novembre, 1997.

¹⁰² M. LEMOINE, 1992 (op. cit.) cfr rapport de l'IGAS : l'auteur cite une enquête réalisée par l'IGAS. Il a constaté que parmi les jeunes d'origine étrangère interviewés, la revendication principale portait sur une égalité de traitement avec les Français. P. 176.

Toutefois, l'ancienneté au chômage, ou si on veut, les difficultés d'insertion de jeunes étrangers, doivent être recherchées dans la structure socio-économique de la société française et dans la capacité de ces jeunes de mettre les atouts de leur côté pour s'insérer professionnellement.

Mais au-delà de ce constat rappelons que, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage : un sur cinq de la tranche d'âge de 15 à 24 ans recherche un emploi. Les jeunes étrangers sont nettement exposés au chômage avec trois jeunes actifs sur dix. Comme pour les adultes, chez les jeunes la situation varie également selon les nationalités. Le taux de chômage des étrangers ressortissants de l'Union Européenne (16,4%) est inférieure au taux de chômage de l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans (20,8%). Les jeunes maghrébins détiennent la palme puisque la moitié d'entre eux est à la recherche d'un emploi, soit 50,1 %. Ce pourcentage baisse lorsqu'on franchit la tranche d'âge 25/26 ans, où plus d'un maghrébin sur quatre est au chômage.

Beaucoup de ces jeunes, comme nous le verrons plus loin, vont se tourner vers le travail de proximité dont le travail social, pour tenter de se sortir de la galère.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE SECTION

Dans cette première section, notre but était de montrer la place des immigrés dans l'économie Française, afin de faire ressortir leurs difficultés d'insertion et implicitement permettre de comprendre, pourquoi le secteur social est investi par cette population.

Nous avons vu qu'en France, après la seconde guerre mondiale, l'immigration s'est inscrite directement dans les besoins économiques et démographiques du pays. L'appel à l'immigration devait permettre au pays d'échapper à un déclin économique et démographique. Une politique « d'importation de main d'oeuvre »¹⁰³ fut donc préconisée après la guerre pour faire face à ce déficit. Jusqu'en 1964, les flux des travailleurs immigrés ont contribué pour moitié à la croissance de la main-d'oeuvre sur le marché du travail et de 1964 à 1973 pour un tiers.

Cette politique de main-d'oeuvre, qui connut son heure de gloire, échoua rapidement dans le contrôle des flux puisqu'une importante immigration clandestine s'est développée parallèlement. Des entreprises ont mis en place des filières de recrutement des travailleurs immigrés.

A partir de 1974, date de l'arrêt « officiel » de l'immigration, apparaît une reconsidération du rôle des travailleurs étrangers dans l'expansion économique française. Mais l'immigration familiale devient plus importante que l'immigration du travail et ce problème commence à soulever les passions. Cette nouvelle immigration va nécessiter une aide sociale plus importante en matière de logement, d'éducation et d'assistance sociale. Pendant cette période, l'emploi étranger sera marqué par une forte diminution. Massivement ouvriers, concentrés dans des secteurs fortement touchés par la crise économique, notamment le bâtiment, les travaux publics et l'automobile, ils seront les premiers à être secoués de plein fouet par les transformations industrielles.

S'il y a un fait indéniable, c'est que la crise a ébranlé les grands secteurs d'activités économiques : agriculture, industrie, bâtiment et travaux publics, secteur tertiaire¹⁰⁴.

¹⁰³ D. LAPEYRONNIE , *L'individu et les minorités, la France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, PUF 1993, p. 135.

¹⁰⁴ J. MOTIN, 1986, op. cit. p. 62 et suivantes.

Pour nous éclairer, nous allons faire une synthèse rapide des grands secteurs d'activité.

Prenons l'exemple de l'agriculture qui employait beaucoup d'étrangers à l'époque . Il s'avère que depuis la seconde guerre mondiale ce secteur a perdu beaucoup d'emplois. Au recensement de 1954, elle disposait de 5 194 900 emplois dont 1 161 300 emplois salariés. Ces emplois sont tombés assez rapidement à 3 millions au recensement de 1968 dont 570 000 salariés et à 1,76 million en 1982 dont 269 000 salariés. Depuis 1954, les pertes d'emplois s'élèvent à plus de 3,4 millions d'actifs. Cela représente beaucoup au regard de nombre d'étrangers qui y travaillaient.

De même le secteur industriel a perdu beaucoup de ses emplois, mais moins vite que dans l'agriculture. En effet, si en 1954, il y avait 5 477 100 emplois. Ils passeront de 5 834 500 au recensement de 1968, et atteindront le maximum dans les années soixante dix avec 6 390 600 emplois. Au moment où l'agriculture perdait des emplois, le secteur industriel en gagnait 913 500. Mais cette euphorie sera stoppée dans le courant de l'année 1974 avec la chute des emplois industriels : les effectifs vont tomber rapidement à 6 167 900 emplois au recensement de 1975, à 5 581 300 à celui de 1982 et à 5 238 300 à celui de mars 1984. En dix ans, le secteur a perdu 1 152 300 emplois, soit un bond en arrière de plus de trente ans. Or, la population française et immigrée n'a cessé de progresser entre temps. L'industrie, considérée comme le secteur créateur de richesses, n'en créant plus suffisamment, elle va participer à la construction du chômage¹⁰⁵ par delà l'exclusion sociale.

En ce qui concerne le bâtiment son évolution est comparable à celle de l'industrie :

- 389 800 emplois en 1954,
- 657 300 emplois en 1962,
- 926 500 emplois en 1968,
- 976 000 emplois en 1973.

Après 1973 commence la récession, puisque les effectifs sont ramenés de 1 763 400 en 1982 à 1 562 800 en 1985.

¹⁰⁵ D. DEMAZIERE, *Le chômage en crise . La négociation des identités des chômeurs de longue durée*, PUL 1992.

Cette réduction peut être expliquée par la satisfaction des besoins exigés par l'effort de guerre. Les grands travaux, les besoins de l'habitat, etc. se trouvant satisfaits, n'ayant plus de commandes, l'euphorie cède le pas à la crise. Les difficultés économiques s'aggravent pour les entreprises. Cela entraîne les restrictions budgétaires.

Nous entrons donc dans une période où beaucoup de personnes, dont celles d'origine étrangère, ne choisissent plus leur travail, mais guettent les secteurs où il y a des ouvertures. Pour certains jeunes, ce sera le travail social, et les adultes, les industries de nettoyage ou le commerce de proximité.

Enfin le secteur tertiaire, est l'un de seuls où les emplois n'ont cessé d'augmenter.

En 1954, il comptait 6785600 emplois, trente ans plus tard, ce secteur va doubler les emplois avec 12630300 emplois en 1985. Sur l'ensemble de la période allant de 1954 à 1985, il a créé 4895000 emplois, soit environ 1,238 million de plus que les autres activités réunies.

Malheureusement ce secteur qui a servi de « bouche-trou », pendant des années est arrivé à saturation, et ne peut à lui seul continuer de compenser les pertes d'emplois ressenties dans les autres secteurs, d'autant plus qu'il est à son tour frappé par la crise et donc ne crée plus autant d'emplois que par le passé. Ce qui complique encore la donne de l'emploi.

Que nous révèle l'analyse de grands secteurs d'activité par rapport à l'emploi des étrangers. L'analyse de ces secteurs montre finalement, qu'il y a eu un recentrage de l'activité industrielle dont la conséquence s'est traduite par un déplacement massif de la main-d'oeuvre d'industrie vers les services. Ce dernier secteur a absorbé une partie de sans emplois étrangers. Puisque c'est celui qui emploie le plus d'étrangers avec 50 % des personnes.

On y a noté une progression d'emplois occupés par les étrangers de 24 %¹⁰⁶. Cette hausse n'a pas réussi à compenser la baisse des effectifs enregistrée dans les autres secteurs, ce qui a eu pour effet une augmentation du nombre d'étrangers demandeurs d'emplois. Ainsi les jeunes d'origine étrangère touchés également par cette crise vont développer des stratégies d'insertion dans les années quatre-vingt en se tournant massivement vers l'éducation spécialisée.

¹⁰⁶ J. MOTTIN, 1986, op.cit.

Lorsque le gouvernement demande aux jeunes de quartiers populaires de prendre en main la destinée de leurs cités, beaucoup de ceux issus de l'immigration, vont « s'engouffrer » dans cette voie qui, pour eux représente une piste de promotion sociale. Ainsi, la première formation des travailleurs sociaux issus du milieu, organisée par l'EFAS (Ecole de Formation d'Animateurs Sociaux) de Lille, a vu plus de deux tiers de jeunes d'origine étrangère.

DEUXIÈME SECTION

**APPROCHE HISTORIQUE
DU TRAVAIL SOCIAL**

PREAMBULE

Cette deuxième section aborde l'approche historique, en montrant essentiellement l'évolution de trois principales professions du secteur social.

Elle comprend deux chapitres. Le premier analyse succinctement la crise du travail social, pour aboutir à une explication de la décomposition des métiers du secteur social. Le deuxième chapitre montre l'évolution historique des professions sociales à partir de la structuration du service social, en passant par les métiers d'éducateurs et de l'animation.

CHAPITRE I

LA DÉCOMPOSITION DU SECTEUR SOCIAL

INTRODUCTION

Ce chapitre analyse brièvement l'évolution du travail social à partir de la crise de ce même secteur. A travers les apports d'un certain nombre d'auteurs le but essentiel est de montrer que nous sommes dans un secteur qui a beaucoup évolué, et que cette évolution s'est accompagnée d'une décomposition des divers métiers, qui a nécessité une redéfinition des rôles de chacun.

I. DE LA CRISE À LA DÉCOMPOSITION DU TRAVAIL SOCIAL

La manière de penser le social, de l'exprimer et de le vivre a considérablement évolué. Cette évolution du travail social est caractérisée par deux phénomènes :

- *premièrement* : la professionnalisation qui donne la vocation à un corps particulier d'intervenir dans le domaine social.
- *deuxièmement* : la société contemporaine dont on dit qu'elle est productrice du social contemporain.

Sur le premier point, on peut dire que le XX^{ème} siècle a vu la création, puis la structuration par étapes, de professions sociales. Les travailleurs sociaux ont essayé de légitimer leur action en jetant un regard sur une société qui se dérobe constamment et qui se transforme sans cesse, en tentant de soulager les consciences des inadaptés. Au fur et à mesure de l'évolution de leur situation, ils ont donné au travail social des cadres et des règles permettant de la définir juridiquement, socialement et symboliquement¹⁰⁷. Il y a donc eu une organisation du travail social ; ensuite, du travail social fondé sur la vocation, l'on est passé aux professions sociales dont la multiplication (depuis quelques années) produit la complexité croissante de ce secteur.

¹⁰⁷. F. SEVRON - R. DUCHEMIN : *Introduction au Travail Social* - ESF 1983 p. 10

F. SEVRON et Roberte DUCHEMIN poursuivent leur réflexion en ces termes :

« A la fois détecteurs et soigneurs des différentes inadaptations, ils poursuivent sans fin la recherche de l'autonomie des personnes et des groupes dans un environnement qui se dérobe constamment sous leurs pas. Réalité des besoins, fiction des besoins, les situations sociales ne sont qu'apparence et se modifient elles-mêmes au fur et à mesure qu'on les appréhende, sous l'effet souvent du travail social lui-même qui devient alors une simulation d'intervention : un simulacre ».

Il s'est avéré que les travailleurs sociaux classiques, qui avaient le monopole du secteur social par leur action, vont rencontrer sur les terrains des bénévoles, une autre figure des travailleurs sociaux, naissant avec la crise, avec la décomposition du terrain social.

Sur le deuxième point, dès 1973, « l'Etat-Providence »¹⁰⁸ n'assurait plus à ses individus les moyens de subsistance nécessaire pour vivre. On entrait donc dans une période de crise économique.

Ce fut la fin d'une période de croissance soutenue, notamment celles de 1960 à 1973 (où la croissance n'a jamais été inférieure à 4 %).

On se situait dans une phase de crise économique où de nouvelles formes d'exclusion apparaissaient : les aisés d'hier devenant les pauvres d'aujourd'hui¹⁰⁹. Ces problèmes sociaux étant pris en charge par la collectivité, le travailleur social qui se traînait de problèmes en problèmes et il s'est de plus en plus trouvé au centre d'un enchevêtrement complexe d'institutions qui, chacune de son côté, agissait sur le social¹¹⁰.

La profession est entrée en crise et les facteurs évoqués ci-dessus y ont contribué. Pour le service social, la prolifération d'autres professions sociales « *rendra techniquement impraticable le traitement individuel de cas, donc se posera la mise en question du rôle réel de service* »¹¹¹. Les nouveaux dispositifs d'insertion commenceront à voir le jour.

J. ION¹¹² souligne que l'arrivée et le développement de nouveaux dispositifs d'insertion se sont déroulés dans un contexte défavorable aux assistantes sociales parce qu'elles étaient cantonnées dans des tâches bien répertoriées.

¹⁰⁸. RONSANVALLON : *la crise de l'Etat-Providence*, PUF, 1982.

¹⁰⁹. R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Ed. Fayard, 1995

¹¹⁰. SEVRON et DUCHEMIN 1983 op. cit.

¹¹¹. J. VERDES LEROUX 1981 : *le travail social*, Ed. de Minuit p. 78.

¹¹². J. ION : 1992, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Privat p. 94.

Ensuite les élus départementaux commençaient à freiner les dépenses sociales et donc les postes étaient gelés, au moment où des besoins se faisaient sentir sur le terrain.

Les autres professions sociales, en particulier éducatives et de l'animation, se poseront la même question. Mais plus encore les éducateurs que les animateurs.¹¹³ Secoués par cette nouvelle forme d'appréhension du travail social, ils réclament la redéfinition de leur fonction et la participation à l'élaboration des politiques sociales parce qu'ils constatent : « *qu'ils sont peu présents dans les dispositifs récents de lutte contre la précarité, qu'ils tentent de gérer les décrets peu clairs sans moyens réels* ». ¹¹⁴

Les éducateurs déploieront la précarité de la profession. Le terme de précarité étant principalement associé au « *métier d'éducateur* ».

Exemple :

L'embauche de non diplômés dans les centres et les internats a été dénoncée dans ces termes : « On embauche dans les C.A.T.¹¹⁵ des gens qui n'ont rien à y faire » où l'on trouve des T.U.C., des C.E.S., des objecteurs de conscience, des pré-stagiaires, des non qualifiés, des remplaçants à bon marché¹¹⁶.

Ces propos sont vrais dans certains cas mais ils sont fondés dans d'autres. Il y a, certes, des établissements qui embauchent des pré-stagiaires ou des aides médico-psychologiques sur des postes d'éducateurs spécialisés par souci d'économie, par contre, d'autres sont confrontés à des difficultés réelles d'embauche de professionnels qualifiés et de qualité. Lors de notre enquête des Directeurs d'établissement se sont confiés à nous sur ce problème, qui est essentiellement lié au type de population accueillie. En effet les institutions accueillant des adolescents difficiles, essentiellement les internats spécialisés rencontrent des réels problèmes d'embauche, contrairement à d'autres où les conditions de travail laissent une marge à la vie privée.

Pour revenir à la décomposition du secteur social, il est évident que les conditions d'exercice du travail social se sont modifiées avec la montée de l'exclusion sociale (chômage de longue durée, ...) ainsi que la décentralisation, qui elle a changé les conditions de l'action publique. Les professions étaient appelées à s'adapter à ces deux éléments auxquels elles n'étaient pas habituées.

¹¹³ Voir à ce sujet M. CHAUVIERE, *Quelle qualification pour quelle demande sociale ?* In J.L. MARTINET (sous la direction), *Les Educateurs Aujourd'hui*, Privat 1993.

¹¹⁴ G. VATTIER, *Un tournant* : in J.L. MARTINET, 1993, op. cit. p. 68.

¹¹⁵ C.A.T. : Centre d'Aide par le Travail.

¹¹⁶ Propos recueilli lors de notre enquête

De l'action sociale, on est passé à la politique sociale. Du travailleur social classique, on est passé à de nouvelles figures des travailleurs sociaux. Ces nouvelles figures, dont les T.S.O.E font partie, sont nées dans la douleur de la crise, avec la multiplicité des diverses institutions et sous l'impulsion de la décentralisation.

Tout ceci, nous renvoie « *aux manifestations d'une crise d'identité professionnelle* », comme le souligne L. DEMAILLY¹¹⁷, à propos de la crise d'identité des enseignants. En effet, la décomposition du travail social provoque « *l'effondrement des systèmes symboliques partagés, qui assuraient la défense contre les agressions psychiques internes et externes à l'exercice quotidien du métier* », d'autant plus que l'ensemble des dispositifs sociaux se révèlent impuissants devant la montée de la pauvreté. Les travailleurs sociaux, au même titre que les enseignants dont parle l'auteur précité vivent « *un sentiment de non reconnaissance sociale* », une impression de garde chiourme.

Après cette brève analyse de la décomposition du secteur social, nous aborderons l'évolution historique (la structuration) de trois grands groupes professionnels : les assistants sociaux, les éducateurs et les animateurs.

Avant tout, nous ferons un descriptif de divers métiers du social (métiers classiques)¹¹⁸ en les classant par groupes ; ce qui permettra de voir la confusion qui caractérise l'univers social et appelle à une redéfinition et à une réorganisation du secteur comme le suggère le XI^{ème} plan.¹¹⁹

II. LES PROFESSIONS SOCIALES : UNE MOSAÏQUE DES MÉTIERS

Les professions sociales sont nombreuses. Il est nécessaire de les répartir par groupes professionnels pour mieux les situer.

J.M. GENG (1977)¹²⁰ distingue deux groupes professionnels :

¹¹⁷ L. DEMAILLY : *le collège. Crise, mythes et métiers*, PUL, 1991. p. 120

¹¹⁸ Les nouveaux métiers seront abordés après l'analyse historique des trois grands groupes du secteur social.

¹¹⁹ Commissariat général au plan, *Redéfinir le travail social, réorganiser l'action sociale. Préparation du XI^{ème} plan*, la Documentation Française, 1993.

¹²⁰ J.M. GENG : , *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, Ed. du Seuil, 1977.

En premier lieu :

- *les assistants sociaux,*
- *les éducateurs,*
- *les éducateurs d'éducation surveillée,*
- *les éducatrices de jeunes enfants,*
- *les conseillères en économie sociale,*
- *les délégués à la tutelle,*
- *les animateurs sociaux culturels.*

En second lieu :

- *les aides familiales,*
- *les travailleuses familiales,*
- *les moniteurs éducateurs (M.E.),*
- *les aides médico-psychologiques (A.M.P.).*

Pour lui, ce classement n'est pas arbitraire ; le travail social a ses intellectuels, ses ouvriers spécialisés et ses cadres. Pour nous, ce classement n'est pas conforme à notre pratique. Mettre les éducateurs spécialisés avec les conseillères en économie sociale relève d'un non sens parce que les tâches sont différentes. Par ailleurs les moniteurs éducateurs devraient se retrouver avec les éducateurs, du fait de la similitude des tâches qui les caractérisent.

Le classement qui conviendrait le mieux est celui de J. VERDES-LEROUX, et A. THEVENET et J. DESIGNAUX¹²¹ qui distinguent trois groupes. Ce classement est intéressant parce qu'il distingue clairement les professions centrées sur la famille, les professions éducatives et les professions de l'animation.

¹²¹ J. VERDES-LEROUX, 1981, op. cit., A. THEVENET et J. DESIGNAUX , *Les travailleurs sociaux*, PUF - QSJ.

Dans le premier groupe, on trouve les professions centrées sur la famille :

- *les assistantes de service social,*
- *les conseillères en économie sociale et familiale,*
- *les travailleuses familiales,*
- *les conseillers conjugaux et familiaux,*
- *les assistantes maternelles,*
- *les délégués à la tutelle avec prestations sociales.*

Dans le deuxième groupe, on trouve les professions éducatives :

- *les éducateurs spécialisés,*
- *les moniteurs-éducateurs,*
- *les éducateurs technico-spécialisés,*
- *les éducateurs de jeunes enfants,*
- *les éducateurs scolaires,*
- *les éducateurs scolaires spécialisés,*
- *les aides médico-psychologiques.*

Dans le troisième groupe, on trouve : les professions chargées de l'animation. Ces professions sont sous la tutelle conjointe des ministères des Affaires sociales, de la Santé et de la Solidarité, et celui de la Jeunesse et des Sports.

On y trouve essentiellement les animateurs aux tâches diverses et aux diplômes divers, donnant des profils divers.¹²²

¹²². Sylvie HENNION-MOREAU et Francis PINTIAU, *Les travailleurs sociaux : statuts et responsabilités*. Ed. DALLOZ, 1993.

Tableau 12

ANIMATEURS

TEXTES GÉNÉRAUX DÉFINITION ET MISSIONS	FORMATION		STATUT
	CONDITIONS D'ACCÈS	DURÉE ET CONTENU	
<p>Pas de définition réglementaire</p> <p>On peut définir l'animateur comme... celui qui conçoit, organise et encadre des activités d'animation ou de développement social pour répondre aux besoins d'un groupe ou d'une institution dans le cadre défini par le partenaire employeur. (J. Ion - J.P. Tricart, Les travailleurs sociaux, 1974)</p> <p>Textes généraux : Décret n° 79-500 du 28 juin 1979 (JO 29 juin 1979) Décret n° 88-690 du 9 mai 1988 (JO 10 mai 1988)</p>	<p>- être titulaire du BASE</p> <p>ou</p> <p>- justifier de 3 ans d'activité, professionnelle</p> <p>ou</p> <p>- justifier de 3 ans d'exercice d'activités d'animation par périodes minimales de 9 mois</p> <p>(+)</p> <p>- épreuves de sélection (2 épreuves écrites + épreuve orale)</p> <p>(arrêté du 18 août 1988, JO 4 octobre 1988)</p>	<p><i>durée : 6 ans au maximum</i></p> <p>Formation théorique</p> <p>5 UF de 160 heures minimum chacune</p> <p>- gestion, administration, organisation</p> <p>- pédagogie, relations humaines</p> <p>- environnement social de l'animation</p> <p>- approfondissement d'une des 4 unités précédentes</p>	<p>Statut public</p> <p><i>Fonction publique hospitalière</i></p> <p>Décret n° 93-654 du 26 mars 1993 portant statut particulier des animateurs de la fonction publique hospitalière et circulaire n° 93-37 du 20 décembre 1993 (BO Aff. soc. n° 94/5)</p> <p>Statut privé</p> <p>Diverses conventions collectives dont :</p> <p>- CC du 31 octobre 1951 (annexe II)</p> <p>- CC du 15 mars 1966 (annexe III)</p>

source : Sylvie HENNION-MOREAU et Francis PINTIAU, *op. cit.* 1993, p.69

Tableau 13

MONITEUR-ÉDUCATEUR

TEXTES GÉNÉRAUX	FORMATION		STATUT
	CONDITIONS D'ACCÈS	DURÉE ET CONTENU	
<p>Pas de définition réglementaire</p> <p>cf. Définition de l'éducation spécialisée de l'annexe de l'arrêté du 6 juillet 1990 (ou supra tableau sur la fonction d'éducateur spécialisé)</p> <p>On peut définir le moniteur-éducateur comme participant à la prise en charge d'un individu ou d'un groupe de personnes handicapées ou inadaptées devant développer leurs capacités d'évolution et d'autonomie. (Ion et Tricart, les travailleurs sociaux, 1974)</p> <p>Textes généraux :</p> <p>Décret n° 70-240 du 9 mars 1970 instituant un certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (JO 21 mars 1970)</p> <p>Modifié par décrets :</p> <p>n°73-117 du 7 février 1993 (JO 8 février 1993)</p> <p>n° 85-61 du 18 janvier 1985 (JO 20 janvier 1985)</p> <p>n° 90-575 du 6 juillet 1990 (JO 8 juillet 1990)</p>	<p>Examen de sélection (selon un règlement établi par le centre de formation soumis à l'agrément du DRASS) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve destinée à apprécier le niveau de formation générale - des épreuves orales destinées à révéler : motivation, maturité, contrôle de soi, capacité d'adaptation et d'organisation, aptitude au travail en équipe. <p>Les candidats titulaires du Bac ou équivalent, du BEP carrières sanitaires et sociales, du certificat d'aptitude aux fonctions d'AMP, du certificat de TF sont dispensés de la première épreuve de niveau</p> <p>(arrêté du 6 juillet 1990, JO 30 juillet 1990)</p>	<p><i>durée : 2 ans</i></p> <p>Formation théorique</p> <p>950 h (6 UF)</p> <p>Formation pratique</p> <p>7 mois de stages (1 092 h) dont au moins 2 stages d'au moins 2 mois</p> <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie générale relations humaines 180 h - Approche des inadaptations ou de la dépendance 160 h - Pédagogie de l'expression et technique éducatives 240 h - Vie collective 160 h - Droit, économie et société 120 h - Culture générale et problèmes d'actualité, expression écrite et orale 90h <p>(arrêté du 6 juillet 1990, JO 30 juillet 1990)</p>	<p>Statut public</p> <p><i>Fonction publique territoriale :</i></p> <p>Décret n° 92-847 du 28 août 1992 relatif aux moniteurs-éducateurs territoriaux (JO 30 août 1992)</p> <p><i>Fonction publique hospitalière :</i></p> <p>Décret n° 93-657 du 26 mars 1993 relatif aux moniteurs-éducateurs (JO 28 mars 1993) et circulaire n° 93/37 du 20 décembre 1993 (BO Aff. soc. n° 94/5)</p> <p>Statut privé</p> <p>Diverses conventions collectives agréées par le Ministère des Affaires sociales</p> <p>dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CC du 31 octobre 1951 (annexe II) - CC du 15 mars 1966 (annexe III)

Tableau 14

ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

TEXTES GÉNÉRAUX DÉFINITION ET MISSIONS	FORMATION		STATUT
	CONDITIONS D'ACCÈS	DURÉE ET CONTENU	
<p>Pas de définition réglementaire mais l'annexe de l'arrêté du 6 juillet 1990 qui fixe les modalités de sélection et de formation des éducateurs spécialisés donne la définition suivante de l'éducation spécialisée : « l'éducation spécialisée concourt à l'éducation d'enfants et d'adolescents ou au soutien d'adultes présentant des déficiences psychiques, physiques ou des troubles du comportement ou en difficultés d'insertion, en collaboration avec tous ceux qui participent à l'action éducative, thérapeutique et sociale ».</p> <p>Textes généraux : Décret n° 90-574 du 22 février 1967 instituant un diplôme d'éducateur (JO 23 février 1967) Décret n° 90-574 du 6 juillet 1990 portant modification du décret n° 67-138 du 22 février 1967 (JO 8 juillet 1990)</p>	<p>- Baccalauréat ou équivalent (arrêté du 26 août 1969) ou - Diplôme d'Etat de travail social ou paramédical sanctionnant une formation professionnelle de 2 ans ou - Certificat d'aptitude aux fonctions d'AMP + 5 ans dans l'emploi correspondant ou - Examen de niveau comprenant 3 épreuves organisées par le DRASS (+) - Epreuves d'admission (organisées par les centres de formation sur la base d'un règlement soumis à l'agrément de la DRASS) (arrêté du 6 juillet 1990, JO 8 juillet 1990)</p>	<p><i>durée : 3 ans</i></p> <p>Contenu théorique 1 450 h réparties en 8 UF</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie générale, relations humaines 180 h - Pédagogie de l'expression et techniques éducatives 160 h - Approche des handicaps, des inadaptations et pédagogie de l'éducation spécialisée 240 h - Vie collective 240 h - Economie et société 160 h - Unité juridique 180 h - Culture générale professionnelle 160 h - Unité de spécialisation 160 h - 50 h non affectées au choix des écoles <p>Contenu pratique 15 mois de stage</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 stage long de 7 à 9 mois à responsabilité éducative - 2 stages d'au moins 2 mois de découverte de secteurs différents de celui du stage long - 1 stage d'un mois externe au champ de l'éducation spécialisée (arrêté du 6 juillet 1990, JO 8 juillet 1990) 	<p>Statut public <i>Fonction publique de l'Etat :</i> Décret n° 74-959 du 14 novembre 1974 fixant le statut particulier du corps des éducateurs des établissements nationaux de bienfaisance <i>Fonction publique territoriale :</i> Décrets n° 92-843 et n° 92-844 du 28 août 1992 relatif aux assistants territoriaux socio-éducatifs (JO 30 août 1992) <i>Fonction publique hospitalière :</i> Décret n° 93-652 du 26 mars 1993 relatif aux assistants sociaux éducatifs (JO 28 mars 1993)</p> <p>Statut privé Diverses conventions collectives agréées par le Ministère des Affaires sociales dont : - CC du 31 octobre 1951 (annexe II) - CC du 15 mars 1966 (annexe III)</p>

source : Sylvie HENNION-MOREAU et Francis PINTIAU, op. cit. 1993, p.77

Tableau 15

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

TEXTES GÉNÉRAUX DÉFINITION ET MISSIONS	FORMATION		STATUT
	CONDITIONS D'ACCÈS	DURÉE ET CONTENU	
<p>Profession réglementée</p> <p>Art. 218 c. fam. qui dispose que :</p> <p>« nul ne peut occuper un emploi d'assistant ou d'assistante dans un service social public ou privé, ni prendre le titre d'assistante ou d'assistant de service social, ou tout titre pouvant prêter à confusion avec le titre susvisé, s'il n'est muni d'un diplôme d'Etat 12 janvier 1932 »</p> <p>On peut définir l'assistant de service social comme :</p> <p>« un travailleur social chargé de faciliter l'insertion sociale de familles ou d'individus connaissant des difficultés... par un soutien psycho-social ou matériel »</p> <p>(J. Ion - J.P. Tricart, Les travailleurs sociaux)</p> <p>Textes généraux :</p> <p>Décret n° 80-334 du 6 mai 1990 (JO 11 mai 1980)</p> <p>Décret n° 91-795 du 16 août 1991</p>	<p>- Etre titulaire du BAC ou d'un des titres admis en dispense (arrêté du 25 août 1969) ou</p> <p>- Etre âgé de 25 ans au moins + 5 ans d'expérience professionnelle ou</p> <p>- Etre âgé de 25 ans au moins + éducation de un ou plusieurs enfants ou</p> <p>- Justifier d'un diplôme étranger non homologué habilitant à exercer dans le pays où il a été délivré (+)</p> <p>- Epreuves d'admission (organisées par les centres de formation sur la base d'un règlement soumis à l'agrément de la DRASS) (arrêté du 7 mars 1986, JO 19 mars 1986 et arrêté du 6 décembre 1989, JO 2 déc. 1989)</p>	<p><i>durée : 3 ans</i></p> <p>Contenu théorique</p> <p>1 400 heures</p> <p>- Cadre institutionnel de l'action sociale 160 h</p> <p>- Economie sociale 160 h</p> <p>- Environnement social 160 h</p> <p>- Relations humaines 160 h</p> <p>- Santé 160 h</p> <p>- Théorie et pratique de l'intervention en service social 400 h (+)</p> <p>200 heures affectées</p> <p>- soit à l'approfondissement d'une ou plusieurs UF</p> <p>- soit à la mise en oeuvre de programmes spécifiques ou à l'innovation pédagogique</p> <p>Contenu pratique</p> <p>14 mois de stages (2 184 heures) comprenant des stages d'initiation et d'information d'une durée de 1 à 2 mois, ainsi que des stages de formation</p>	<p>Statut public</p> <p><i>Fonction publique de l'Etat :</i></p> <p>Décret n° 91-783 du 1^{er} août 1991 (JO 20 août 1991)</p> <p>Arrêté du 7 novembre 1991 (JO 19 novembre 1991)</p> <p><i>Fonction publique territoriale :</i></p> <p>Décrets n° 93-845 du 28 août 1992 (JO 30 août 1992) relatif aux assistants territoriaux socio-éducatifs</p> <p><i>Fonction publique hospitalière :</i></p> <p>Décret n° 93-652 du 26 mars 1993 relatif aux assistants sociaux éducatifs et circulaire n° 93-37 du 20 décembre 1993 (BO Aff. soc. n° 94/5)</p> <p>Statut privé</p> <p>Diverses conventions collectives agréées par le Ministère des Affaires sociales dont :</p> <p>- CC du 31 octobre 1951 (annexe II)</p> <p>- CC du 15 mars 1966 (annexe III)</p>

source : Sylvie HENNION-MOREAU et Francis PINTIAU, op. cit. 1993, p.70

Pour ces trois grands groupes, les tableaux synoptiques ci-dessus (tableaux 12, 13,14,15) s'efforcent de synthétiser les informations relatives aux principaux diplômes et aux statuts des travailleurs sociaux.

Le secteur social étant segmenté, on peut ajouter trois groupes supplémentaires :

Un quatrième groupe : les professions chargées de tâches ménagères et de surveillance :

- les cuisiniers,
- les maîtresses de maison,
- les veilleurs de nuit.

Un cinquième groupe : les professions médico-sociales :

- les psychiatres,
- les médecins généralistes,
- les infirmières,
- les psychologues

dont il n'est pas nécessaire d'analyser les tâches comme nous l'avons fait pour les autres.

Et un sixième groupe qui regroupe les carrières sanitaires et sociales des collectivités territoriales.¹²³

- Les agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM), dont le rôle est de veiller à l'hygiène des très jeunes enfants et des locaux les accueillant. Ils sont recrutés avec un CAP petite enfance. Leur rôle est ambigu (se partageant entre le balai et la serpillière d'un côté, et la classe ou l'atelier des enfants de l'autre).
- Les éducateurs de jeunes enfants chargés de l'éveil des enfants d'âge pré-scolaire.

Entre les agents spécialisés et les éducateurs de jeunes enfants, il est extrêmement difficile de s'y retrouver puisque les tâches sont de même nature.

¹²³. Avenir : ONISEP : les métiers auprès des enfants. N° 434-435, Mai-Juin 1992.

La différence se situe surtout au niveau de l'hygiène des locaux. Le groupe d'agents spécialisés semblent avoir été créé pour légitimer le CAP petite enfance qui n'a aucune valeur sur le marché. Et nous nous demandons si cela n'amènerait pas deux effets pervers :

- *Le premier* selon lequel les agents spécialisés seraient assignés aux sales besognes et les éducateurs de jeunes enfants deviendraient « *les cols blancs* » des crèches, des écoles maternelles, etc.
- *Le second effet pervers* serait l'embauche des agents spécialisés dont le salaire est moins élevé par rapport aux éducateurs de jeunes enfants, par souci d'économie.

Les agents sociaux exercent notamment les fonctions de travailleuse familiale (au cours desquelles elles ont un rôle éducatif auprès des enfants). Elles exercent aussi les fonctions de femmes de service des écoles (soins corporels aux enfants et hygiène des locaux). La même question se pose quant aux tâches à effectuer par rapport aux agents spécialisés.

Les auxiliaires de soins font fonction d'auxiliaires puéricultrices et interviennent dans les crèches et les établissements de protection maternelle et infantile.

Les puéricultrices exercent particulièrement dans les crèches municipales (familiale, services de protection maternelle et infantile départementaux, consultations, ...).

Les rééducateurs : ils interviennent dans le cadre de la protection maternelle et infantile ou de la santé publique (services communaux d'hygiène et de santé). Ce statut regroupe plusieurs métiers : les ergothérapeutes, les psychomotriciens, les orthophonistes et les orthopédistes.

Pour tous ces emplois de la petite enfance, le rôle des collectivités locales est déterminant en ce qui concerne l'embauche de ces professionnels. Avec la décentralisation, les municipalités étaient contraintes de créer des structures d'accueil pour les enfants. Beaucoup d'entre elles continuent d'hésiter à investir dans ces domaines, ce qui rend encore ces métiers incertain.

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons brièvement analysé la décomposition du secteur social, en montrant que la manière de le vivre et de l'exprimer n'est plus la même qu'auparavant. cela a nécessité une réorganisation du travail social, liée à la crise économique et à l'apparition de nouvelles formes d'exclusion.

Nous avons vu aussi qu'il y a une multitude de métiers hétérogènes dont la mission initiale est de réduire les inégalités et d'aider ceux qui sont à la marge. Mais cette multitude de métiers montre un secteur où règne quelquefois le flou des missions de chacun. Certes, il y a ceux qui travaillent dans le domaine de l'aide aux familles, ceux qui interviennent dans le domaine de l'éducation, mais les « professions demeurent éclatées et prisonnières de conditions historiques de leur constitution ».¹²⁴

Un regroupement de ces professions a été entrepris dans les années quatre-vingt avec la mise en place du conseil supérieur du travail social. Cette institution n'a pas clarifié autant ces métiers auxquels il n'existe aucune passerelle et où il est difficile de trouver une véritable cohérence entre les actions des professionnels des différents secteurs.

Toutefois, nous avons tenté de synthétiser à l'aide des tableaux synoptiques les missions de trois principaux métiers qui nous intéressent, avant d'aborder leur évolution dans le deuxième chapitre.

¹²⁴. N. RICHEZ-BATTESTI : *dictionnaire des questions sociales*, Ed. Hatier, pp. 205-210

CHAPITRE II

L'ÉVOLUTION DES TROIS PRINCIPALES PROFESSIONS DU SECTEUR SOCIAL

INTRODUCTION

Ce chapitre a pour but de situer le travail social dans un contexte historique. Il analyse comment le service social s'est structuré, à partir de la charité chrétienne. Nous abordons aussi l'évolution historique des métiers d'éducateurs et de l'animation.

I. STRUCTURATION DU SERVICE SOCIAL

1.1. Approche historique

Lorsqu'on analyse la structuration du service social, un rapide rappel historique ne peut que nous éclairer sur l'intention de l'Etat à l'époque quant au secours des pauvres. Sur ce point la Constitution de 1793 est explicite puisqu'elle annonce : « *les secours publics des personnes hors d'état de travailler sont une dette sacrée* ». Il incombait donc à l'Etat la responsabilité de soulager ses citoyens dans la mesure où l'indigence devenait une insulte à « *l'idéal sacré* ». Le citoyen devait avoir le droit d'obtenir les moyens d'exercer pleinement sa citoyenneté, donc de vivre dans des conditions que la société considère décentes.¹²⁵ Ces secours publics étaient en quelque sorte un droit du citoyen malheureux auquel l'Etat (démocratique), en s'appuyant sur les principes qu'il a édictés, était tenu de répondre pour asseoir sa légitimité. Malheureusement, les principes de 1793 furent oubliés très vite par les gouvernements, d'autant plus que les mesures annoncées n'étaient pas financées.

Mis à part la loi de 1811 (service des enfants assistés), celle de 1838 sur l'assistance aux aliénés (lois où prédominait la défense de l'ordre social) et enfin celle de 1851 sur l'hospitalisation gratuite des malades et vieillards (dans le même souci cité), il faudra attendre le Congrès International d'Assistance de 1889 (à Paris) pour que les idées de la charte d'assistance de 1793 soient reprises : « *l'assistance publique est due à ceux qui se trouvent temporairement ou définitivement dans l'impossibilité de gagner leur vie* »¹²⁶.

¹²⁵. A ce sujet, voir l'excellent article de D. SCHNAPPER, 1994 : chômage, exclusion et citoyenneté, *pouvoirs locaux*, N°23, IV, déc. 1994.

¹²⁶ A. THEVENET : *l'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation*, Ed. ESF, 1989. p. 32.

C'est de cette époque que datent les cadres généraux de l'assistance publique. Ainsi seront instituées diverses formes d'assistance : assistance médicale gratuite (juillet 1893), assistance aux tuberculeux (1902), assistance aux vieillards, infirmes et incurables (juillet 1905), assistance aux femmes en couches (juin 1913) et assistance aux familles nombreuses (juillet 1924).

Quant au service social, il apparaît dès 1896 sous l'impulsion féministe dont Marie MAUGERET, fondatrice de « la revue féministe » était la promotrice. Cette Revue Féminine Chrétienne avait pour but de faire prendre conscience à la femme « *son droit au droit* ». ¹²⁷ Elle incitait les femmes à revendiquer la possibilité de travailler.

L'année 1896 a été aussi le début de l'oeuvre sociale lancée dès 1889 par le congrès international d'assistance dont le but fixé était : « *la fusion des classes, la régénération morale du peuple, la réconciliation du pauvre avec le riche et l'apaisement, si vainement tenté jusqu'ici* ». ¹²⁸

En 1897, le comité des dames patronnesses, formé de femmes mondaines, sera utilisé par le Clergé pour répandre la propagande chrétienne. En 1904, Monseigneur DELAMAIRE, évêque de Périgueux (sur les recommandations de PIE X), leur demandera d'aller rendre service au peuple dans un esprit d'évangélisation.

Ce qui fait dire à J. VERDES LEROUX : « *contre mouvement se proposant d'arracher la classe ouvrière au socialisme en lui démontrant l'inutilité de la révolution pour améliorer sa condition, l'assistance sociale est conçue, financée et mise en oeuvre par des éléments de la fraction de la classe dominante qui avait perdu le pouvoir politique avec l'échec du 16 Mai (1877), fraction constituée de grands bourgeois et d'aristocrates attachés aux traditions secondaires et à la religion, opposés à la République ou ralliés résignés* » (p. 13).

J. VERDES-LEROUX poursuit sa réflexion en démontrant que « *le but était d'assurer la paix sociale, d'abattre les barrières, parvenir à la fusion des hommes, à l'union intime et féconde de toutes les classes, à leur pénétration mutuelle* » (idem p. 14).

Malgré la bienveillance de ces dames patronnesses, l'auteur dresse un tableau qui démontre la distance qui existait entre elles et le peuple : « *maîtresse de son temps, de ses activités, riche, bénévole... assurée de retrouver quand elle le veut sa vie*

¹²⁷ R.H. GUERRAND - M.A. RUPP, *Brève histoire du service social en France 1896-1976*, p.19

¹²⁸ Idem p. 21.

mondaine... elle est rassurée par l'immensité de la distance qui la sépare des femmes du peuple » (idem p. 21).

En effet, pour ces femmes mondaines, les activités de bienfaisance constituaient un moyen de se donner un statut, de se rendre utile, tout en entretenant la distance envers les assistés.

La décennie 1900-1910 sera marquée par le développement du féminisme amorcé au XIX^{ème} siècle. C'est ainsi qu'un groupe de femmes, au début du XX^{ème} siècle créait les maisons sociales qui deviendront plus tard les PMI et les centres sociaux. Ces maisons se proposaient d'éduquer et de garder les enfants, de seconder les mères de famille, de chercher des emplois aux ouvriers sans travail. Bref, elles s'efforçaient de résoudre les questions sociales.

Longtemps mandataire de notoriétés « *religieuso-bourgeoises* », l'assistante sociale deviendra un auxiliaire de choix au service des médecins, des industriels et des magistrats.

C'est la première guerre mondiale qui amènera d'importantes transformations du métier d'assistante sociale. La création des caisses de compensation de la région parisienne et celle de la caisse d'assurance sociale diversifieront la fonction d'assistante sociale.

Il y aura des infirmières visiteuses, des surintendantes d'usines, des visiteuses contrôleuses, des assurances sociales, des assistantes polyvalentes familiales. Cette diversification fut instaurée dans le but d'exercer un contrôle social sur les classes dominées. En effet, en pénétrant dans les foyers, les assistantes contrôlaient, classaient et étiquetaient les « *clients* » pour mieux les maîtriser. Leur mission était d'y « *perfuser* » les normes sociales de l'ordre dominant.

En 1912, une section d'hygiène du conseil national des femmes émit le souhait d'instituer un corps de dames assistantes d'hygiène dans les écoles de Paris, en vue « *de surveiller la propreté des enfants et leur hygiène à domicile et de lutter contre l'alcoolisme et la tuberculose* » (R.H. GUERRAND, M.A. RUPP op. cit. p. 59).

L'association des infirmières visiteuses de France fut légalement déclarée en février 1914. Au vu des besoins de l'époque, leur nombre était nettement insuffisant, puisqu'on dénombrait 45 visiteuses formées exerçant dans les dispensaires et 56 élèves visiteuses.

Tableau 16

NOMBRE DES INFIRMIÈRES VISITEUSES (DIPLÔMÉES) ENTRE 1918 ET 1923

1918	1919	1920	1921	1923
45	89	153	200	559

Source : R.H. GUERRAND, M.A. RUPP p. 45

En 1914, au moment où l'association des infirmières visiteuses est légalisée, l'école des surintendantes de France est créée. La circulaire LOUCHEUR (Ministre dans le Cabinet de Guerre) les définit ainsi : « leur fonction consiste à s'occuper du bien-être physique et moral des ouvriers, à l'exclusion de toute technique intéressant le travail et le salaire ». La surintendante était l'agent de liaison entre les cadres masculins des ateliers et les ouvriers. En fait, elle se situait entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, elle était « l'Alliée morale et sociale du Patron » (Verdes-Leroux op. cit. p. 34). Par sa place, elle permettait d'accroître le rendement des ouvriers de l'armement. Il faut préciser que la surintendante d'usine était liée au service social de l'entreprise, en qualité de « tuteur moral » (Idem p. 35) pour maintenir un bon esprit, dévoué chez les ouvriers. En effet si pour Karl Marx, « la religion est l'opium du peuple » pour le patronat, la superintendante était l'opium des ouvriers puisqu'elle était là pour qu'ils acceptent « librement et joyeusement la discipline et le traitement en les éclairant sur les difficultés et le travail intense du patron » (Idem p. 35). Elle distillait les valeurs dominantes comme cela lui avait été enseigné pendant sa formation et son enfance bourgeoise.¹²⁹ D'où son adhésion manifeste à la classe dominante et au patronat.

La surintendante d'usine est donc née de la rencontre de deux ordres de préoccupations :

D'un côté, celle des employeurs qui voulaient qu'elle atténue les conflits et contribue à l'accroissement de la production et, par ailleurs, celle d'un groupe de cinq femmes issues de l'élite bourgeoise qui ambitionnaient de traiter les questions liées à l'embauche de la main-d'oeuvre féminine.¹³⁰ On leur demandera même de participer quelquefois à la sélection des embauches par des visites effectuées dans les familles, elles étaient « l'oeil et l'oreille de l'usine » (S. ARON, 1980, op. cit. p. 16).

¹²⁹ G. MURY : la double fidélité du travailleur social in DUTRENIT, *Sociologie et compréhension du travail social* Ed. Sciences de l'homme p. 155.

¹³⁰ A. FOURCAUT, *Femmes à l'usine. Ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises 1930-1960*. AUBIER-MONTAGNE 1980. S. ARON : *Histoire du Service Social, revue de l'économie sociale* n° p.16. J. VERDES-LEROUX op. cit.

En 1925, les visiteuses et les surintendantes sont déjà insérées dans le paysage social. La légitimité de leur action aura été reconnue par deux éléments : premièrement une reconnaissance de leur travail par les personnalités du monde industriel et deuxièmement la reconnaissance de leur diplôme, garant d'une bonne carrière.

Il convient d'ajouter que les événements de 1936 pousseront les surintendantes à s'écarter du patronat et à adopter une attitude de neutralité. Il convient de souligner que leur intervention a permis des avancées sociales indéniables. Quant à l'assistante sociale, elle est apparue en même temps que les visiteuses et les surintendantes, mais de façon plus discrète.

1.2 Les assistants de service social : évolution

Vers 1896, l'oeuvre sociale recrutait, sous la houlette de Marie GAHERY, des femmes et jeunes filles de bonne famille pour ouvrir une permanence dans le 11^{ème} arrondissement de Paris. Le but avoué de l'organisme était « *la fusion des classes, la régénération morale du peuple, la réconciliation du pauvre avec le riche* » (GUERRAND et RUPP, op.cit).

« *L'oeuvre sociale* » était en France ce qu'étaient les « *settlements* » en Angleterre.¹³¹ Les buts de ces associations étaient de créer des lieux pour faciliter l'accueil et la rencontre des femmes de classes sociales différentes.

Marie GAHERY fonda en 1907 une école pratique de formation sociale qui s'adressait aux femmes de toutes les conditions et dont les études duraient deux ans. Malheureusement, cette école aura une existence courte.

Une évolution s'est dessinée les années suivantes puisque l'Abbé Jean VIOLLET institua « *une école libre d'Assistance Privée* » pour former des nouveaux visiteurs. Pour la première fois, la notion d'enquête sociale a été prise en compte avant d'accueillir des enfants. On a vu apparaître dans cette école, pendant la formation, des cours d'économie politique, de législation sociale, de psychologie appliquée, d'hygiène et d'économie ménagère avec des stages de terrain.

¹³¹ F. GIRARD-BUTTOZ 1982, *Les travailleurs sociaux, qui sont-ils ? Que font-ils ?* PUF - programme 7 p. 17. Voir aussi GUERRAND? « Le settlement est une maison peuplée d'hommes et de femmes qui se rapprochent des pauvres... comme s'ils étaient de leur monde... des voisins... et décidés à frayer avec eux comme des amis » p. 19.

En 1911, s'ouvrait l'école normale sociale de tendance catholique. Les protestants, par l'intermédiaire du Pasteur Paul DOUMERGUE, s'étaient dotés d'une « école de pratique de service social ». Les deux écoles deviendront en 1927, des centres de formation pilotes qui se regrouperont « en comité d'entente ». Toutefois, les diplômes qu'elles délivraient n'étaient pas officiellement reconnus.

L'entrée en guerre des Américains apporta de nouvelles méthodes d'investigation sociale et de classification, notamment le fichier d'assistance et d'aide sociale qui était ignoré en France. Parmi les promoteurs de ces nouvelles méthodes, la mission Rockefeller. Celle-ci restera en Europe jusque 1922 pour la mise en place d'une pratique sociale méthodique avec la création en 1923 du service social de l'enfance qui prendra plus tard le nom de sa fondatrice Olga SPITZER. De leur collaboration naquit le premier service social auprès d'un tribunal pour enfants, celui de Paris.

Après la guerre de 1914-1918, une partie des femmes incitées à retourner à leurs tâches naturelles s'orienteront vers le métier d'assistant social, et se démarqueront de façon définitive des dames d'oeuvres et des infirmières-visiteuses dont certaines étaient issues.

Il ne s'agit plus d'une simple distribution de la bonne parole dans les familles ; on commence à instaurer le dialogue et mettre « la main à la pâte » (GIRARD-BUTTOZ op. cit. p. 21). L'image de l'assistante sociale se précise un peu plus au premier congrès international de service social de Paris du 8 au 13 Juillet 1928.

Le diplôme d'assistant social est institué en 1932, alors que celui d'infirmière visiteuse l'a été dix ans plus tôt. Six ans plus tard, en 1938, un décret consacrera cet état de fait, en supprimant la fonction de visiteuse au profit de celle d'assistante sociale. Dès lors, on passe à l'uniformisation du programme des études.

La guerre de 1939-1945 verra la diversification des tâches des assistantes sociales avec l'extension des mesures de protection sociale et d'aide à la famille. Il en découlera une détermination du contenu du travail des assistantes sociales puisque « celles-ci se voient chargées de la surveillance à domicile des femmes enceintes et des nourrissons, de la protection sanitaire et sociale, des enfants d'âge pré-scolaire et scolaire, de l'organisation des dispensaires anti-tuberculeux, de la lutte contre les maladies vénériennes, de la prévention des drames familiaux dus à l'alcoolisme, de l'orientation des familles en matière de droits sociaux, de l'aide aux indigents, aux infirmes et aux enfants en danger, etc. ». (GUERRAND, RUPP op. cit. p. 121).

Cette définition de tâches issue de la loi du 8 avril 1946 propulse les assistantes sociales sur le devant de la scène. Elles se trouvent investies de réelles responsabilités dans la mise en oeuvre de la politique sociale voulue par la Nation. En même temps, cette loi vient souligner la fonctionnarisation du service social.

C'est au cours de cette période que de nouvelles dispositions prévoient l'accès à la profession avec l'élimination des femmes qui jusque-là exerçaient sans diplôme (avril 1946). Ces dispositions sont le fait de la création le 9 novembre 1944 à Paris de l'Association Nationale des Assistantes Sociales la fameuse « ANAS »¹³² dont le but était de s'intéresser aux problèmes liés à l'exercice de la profession. A côté de l'ANAS, existaient d'autres associations comme celles des Travailleuses Sociales, l'Union Catholique des Services Sociaux et, plus tard, la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés.

Un code de déontologie régissant le service social fut mis au point par l'ANAS en 1950 et la fonctionnarisation de la profession se poursuivit.

Dans les années 50, la diffusion en France d'une technique d'inspiration américaine, le « *case work* », allait techniciser les assistantes sociales qui acquièrent une nouvelle technique de l'entretien individuel. Avec le case-work, les assistés sont des interlocuteurs respectés dans une interaction de face à face avec les assistantes sociales. Ici, on va privilégier le facteur individuel d'ordre psychologique et psychanalytique.

La méthode du case-work s'appuyant sur les connaissances scientifiques en psychologie devait permettre, paraît-il, dans les milieux professionnels, « *de mobiliser les ressorts personnels et les ressources sociales qui sont en mesure d'assurer au client une meilleure intégration à l'ensemble ou à une partie de son milieu* ». ¹³³

Le 26 mars 1965 apparaît la circulaire sur la constitution d'un service départemental unique placé sous l'autorité de la D.D.A.S.S. Ensuite, suivront plusieurs décrets relatifs, d'une part, à l'exercice de la profession et, d'autre part, à l'organisation et au fonctionnement du service social.

Les assistants sociaux prendront une place de plus en plus importante dans le développement de l'action sociale mais seront débordés, comme les éducateurs spécialisés par les nouvelles formes d'exclusion.

¹³². Le premier congrès de l'ANAS se déroule à Lyon en Novembre 1946.

¹³³. M.A. RUPP, *Le travail social individualisé*, Privat, Toulouse. 1970.

1.3. Champs d'exercice

On distingue trois catégories de missions de service social.

POLYVALENCE DU SECTEUR

Ici, l'assistant social travaille sur un secteur géographiquement déterminé, qu'il s'agisse d'une zone rurale, d'un quartier urbain, d'une petite ville. C'est la mission la plus proche de celle qui a fondé la profession, lorsqu'elle s'est distinguée du médico-social.

POLYVALENCE DE CATÉGORIE

L'assistant social est au service d'un organisme. Sa clientèle est constituée d'employés, de ressortissants, de clients de cet organisme ainsi que de leur famille. Il intervient dans les industries (SNCF, RENAULT), voire les services de santé scolaire, les ministères, etc.

LA SPÉCIALISATION

L'assistant social met sa compétence au service d'une catégorie de personnes ayant des difficultés particulières : enfants, adolescents, adultes. Il peut travailler dans des institutions comme les hôpitaux, les foyers pour personnes âgées, etc. Actuellement, le plus gros employeur des assistants sociaux est le département.

II. LES ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

2.1. Approche historique

L'histoire de l'éducation spécialisée quoique récente ne peut être dissociée de celle du service social abordée ci-dessus et de celle de l'éducation surveillée dont l'évolution s'avère parallèle.

L'histoire de l'éducation spécialisée quoique récente ne peut être dissociée de celle du service social abordée ci-dessus et de celle de l'éducation surveillée dont l'évolution s'avère parallèle

Concernant l'éducation surveillée, la loi du 5 août 1850 consacrée à « *l'éducation et au patronage des jeunes détenus* » prévoyait que « *les jeunes détenus acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal, mais non remis à leurs parents, seraient conduits dans une colonie pénitentiaire pour y être élevés en commun, sous une discipline sévère et appliqués aux travaux de l'agriculture, ainsi qu'aux principales industries qui s'y rattachent* ». ¹³⁴

Pour l'encadrement, on fera appel aux gardiens, appelés surveillants dès 1894, choisis parmi les anciens sous-officiers ou encore les jeunes gens offrant une bonne garantie morale, et parmi les instituteurs dont la mission était d'assurer un enseignement scolaire correspondant aux conditions dans lesquelles vivaient les classes ouvrières. Ces deux types d'encadrants consacrèrent en quelque sorte l'apparition des premiers éducateurs de l'éducation surveillée.

Malheureusement, la situation de l'enfance délinquante continuait à se dégrader en traitant les enfants comme des adultes, dans un contexte répressif, sans souci d'éducation. L'apparition en 1912 d'un tribunal pour enfants et adolescents va provoquer une réduction du nombre des pupilles, puisque les juges vont de plus en plus prononcer des remises à la famille et des placements en patronage.

Cette « *déflation pénitentiaire* » (J. PINATEL) provoque la fermeture de six colonies entre 1920 et 1935 ¹³⁵ et aboutira au décret du 31 décembre 1927 modifiant les appellations : les colonies deviennent les Maisons d'Éducation surveillée, et les surveillants deviennent des moniteurs. Le règlement du 15 février 1930 concrétise enfin la notion d'Éducation Surveillée. ¹³⁶

Le métier d'éducateur spécialisé apparaît sous le régime de Vichy, lorsque la notion de l'enfance inadaptée prend place ¹³⁷ dans le contexte politique de l'occupation du territoire par les Allemands. Les idées du gouvernement de Vichy étaient de « *régénérer la France* » ¹³⁸ à partir de la jeunesse. C'est le moment où il entretient le mythe de la jeunesse par une floraison de mouvements. On parle alors de chantiers de la jeunesse et autres mouvements du même type, tel celui des compagnons de France.

¹³⁴. J. BOURQUIN , B. KOEPEL : deux contributions à la connaissance des origines de l'Éducation surveillée. *Cahiers du CRIV* N°2 octobre 1986.

¹³⁵. En 1919, les tribunaux ont envoyé 1/5ème (2 000) des mineurs en colonies pénitentiaires et en 1927, il n'y en a eu qu'1/10ème.

¹³⁶. BOURQUIN et KOEPEL op. cit.

¹³⁷. M. CHAUVIERE , *L'enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*. Ed. Ouvrières 1987 (2ème édition).

¹³⁸. J. BOURQUIN et B. KOEPEL Octobre 1985 op. cit.

L'objectif est « d'apprendre à des jeunes à travailler tout en découvrant les règles morales élémentaires de la vie en groupe »... « l'éducation morale. se fait entre équipiers avec le chef »... « à l'atelier, aux champs, en marchant, à la veillée ... ». ¹³⁹

En ce qui concerne la formation, la majorité de jeunes s'engageant dans le secteur social n'apportait que leur bonne volonté issue du scoutisme et ce sans véritable formation.

La première école d'éducateurs spécialisés dirigée par Jean PINAUD a vu le jour près de Paris à MONTESSON. Les premiers établissements éducatifs fonctionnaient dans des châteaux donnés, prêtés ou achetés pour une somme modique, fonctionnant quelquefois avec du personnel bénévole issu du scoutisme et des chantiers de jeunesse. ¹⁴⁰

En 1943, seuls 4 centres de formation existaient : Montpellier, Lyon, Toulouse et Montesson (près de Paris). Quelques années plus tard, en 1950, on dénombrait 14 centres de formation et enfin vingt ans plus tard, 29 écoles. A la bonne volonté des premiers éducateurs s'est ajoutée la mise en place de formes plus institutionnalisées de formation et de qualification des personnels. ¹⁴¹ Le diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé apparaîtra en 1967 (les premiers diplômés en 1970), gommant ainsi les diplômes d'écoles créés depuis 1943.

Les années qui suivirent la fin de la deuxième guerre mondiale seront celles de la définition de la qualification professionnelle et du processus de professionnalisation. Michel CHAUVIERE divise cette période en trois : ¹⁴²

- *La première période de qualification* est celle qu'il appelle : « *la tentative corporative* ». De nombreux centres de formation ouvrirent leurs portes. Les éducateurs se sont regroupés en Associations avec comme prétention une affirmation de la professionnalisation de leur métier.

Les Associations de Sauvegarde de l'enfance, regroupées sur le plan régional sous l'appellation : A.R.S.E.A. et National : U.N.A.R.S.E.A., ont contribué à la définition du secteur de l'enfance inadaptée, en précisant les critères d'accueil, d'observation, d'éducation et de traitement. Cette période est faite de tâtonnements et de recherches d'identité des éducateurs désorientés.

¹³⁹ Idem p. 33-34.

¹⁴⁰ G. VATTIER, *Introduction à l'éducation spécialisée*, PRIVAT 1991.

¹⁴¹ Concernant les modalités d'entrée dans les écoles (cf les tableaux après l'analyse des animateurs).

¹⁴² M. CHAUVIERE, *Quelle qualification pour quelle demande sociale ?* In J.L. MARTINET (sous la direction de), *Les éducateurs aujourd'hui*. Privat/ Lien social 1993. Voir également M. CHAUVIERE : naissance et enjeux d'une qualification éducative spécialisée en France. *Cahiers du travail social* N°20, Septembre 1993, revue trimestrielle de l'IRTS Franche-Comté.

D'où une « *tentative corporative* » avec la mise en place en 1947 de l'Association Nationale des Educateurs de Jeunes Inadaptés (A.N.E.J.I.) que CHAUVIERE appelle « *la gendarmerie morale* » du secteur de l'enfance inadaptée.

Des accords de travail entre les sauvegardes (U.N.A.R.S.E.A.) et l'Association Nationale d'Educateurs de Jeunes Inadaptés (A.N.E.J.I.) ont été conclus en 1958, avec un objectif de recherche d'identité et de régularisation de la situation des éducateurs sans formation d'école.¹⁴³

Enfin, c'est une période caractérisée par l'entente cordiale de l'administration, des premiers éducateurs et de leurs employeurs en une référence commune dans l'intérêt des enfants et par une implication personnelle des éducateurs dans le métier.

- *La deuxième période* est celle de *l'orientation salariale* : de la fin des années 1950 au début des années 1970, on assiste au processus de professionnalisation des éducateurs spécialisés avec des salaires décents qui tendent à s'uniformiser. Apparaissent en même temps les premiers syndicats, les premiers accords du travail et une convention collective spécifique dont la signature interviendra en 1966.

C'est la période où la technicité deviendra le label de qualité de certains établissements et celui des éducateurs influencés par le développement de centres de formation.

- *La troisième période* est caractérisée par la « *politique de désengagement des pouvoirs publics, l'explosion des problèmes sociaux et la précarisation contractuelle* ». ¹⁴⁴
C'est la période où apparaissent les travailleurs sociaux du « *second type* » ou encore les travailleurs sociaux de la crise, notamment les travaux d'utilité collective (TUC), les contrats emploi-solidarité (CES), les bénévoles, etc. liés à une nouvelle forme de pauvreté. Cette période coïncide avec la fin de l'Etat providence et appelle des réponses adaptées à la situation de crise que vivent les assistés sociaux.

La politique des années quatre-vingt a vainement tenté de rendre les assistés sociaux acteurs en les rapprochant de l'exercice du pouvoir. Cette illusion va contribuer à développer le travail social de proximité en permettant à des jeunes issus du quartier de se professionnaliser. On y verra également apparaître une professionnalisation « *des têtes pensantes du secteur social* » comme nous l'expliquons plus loin.¹⁴⁵

¹⁴³. François GIRARD-BUTTOZ 1982 op. cit.

¹⁴⁴. CHAUVIERE : cahiers du travail social 1993 op. cit. p. 44.

¹⁴⁵. Voir à ce sujet les travaux de ION et DONZELOT.

2.2. Lieu d'exercice

Il existe une gamme d'établissements et de services spécialisés où exercent les éducateurs¹⁴⁶ :

- *Premièrement*, les services comprenant : le placement familial spécialisé, les centres médico-psycho-pédagogiques de cure ambulatoire, les consultations d'orientation éducative, les services d'orientation et d'action éducative en milieu ouvert, les services, clubs et équipes de prévention dite spécialisée, les services de suite ou de post-cure généralement adjoints à des établissements, aidant le mineur à se sortir de l'internat, les services de la liberté surveillée, les services de tutelle aux prestations familiales, les foyers et maisons maternelles qui reçoivent des jeunes mères célibataires avec leur enfant.
- *Deuxièmement*, les établissements comprenant : les foyers de l'enfance qui dépendent directement du service départemental des affaires sociales, les centres d'accueil et d'observation gérés par des organismes privés ou par les services de la protection judiciaire de la jeunesse, les foyers de semi-liberté, les instituts médico-éducatifs, les instituts médico-professionnels (I.M. PRO), les établissements régionaux d'enseignement adapté, les établissements nationaux de jeunes sourds ou aveugles, et les centres psychothérapeutiques.

Enfin, l'importance de cette liste qui n'est pas exhaustive montre le flou caractérisé par ce secteur, d'autant plus que tous les lieux d'exercice cités ci-dessus ne sont pas régis par la même convention collective. En effet, des secteurs relèvent du privé et d'autres du public. On peut remarquer aussi que les éducateurs ne sont pas les seuls travailleurs sociaux à intervenir dans ces établissements.

III. LES ANIMATEURS

3.1. Approche historique

Les domaines de l'animation sont plus difficiles à cerner que ceux de l'assistant social ou de l'éducateur spécialisé. Il s'agit d'une même profession qui s'est diversifiée en fonction des besoins dont l'existence date d'à peine trente ans.

¹⁴⁶ G. VATTIER 1991 op. cit. p. 42 à 47.

Le premier diplôme « *d'animateur éducateur* » a été délivré en 1963 par l'Institut National de la Formation Professionnelle pour Animateur de Collectivité.¹⁴⁷

L'histoire de l'animation socioculturelle se confond avec celle de l'éducation populaire dont elle est l'ancêtre.¹⁴⁸ L'éducation populaire s'est développée avec la révolution française et surtout avec l'avènement de la société industrielle au XIX^{ème} siècle qui cherche à développer la conscience populaire, mettant en avant la libération de l'homme.

Toutefois, le premier projet éducatif d'ensemble est apparu avec le rapport Condorcet en 1792. Il s'agit d'un projet éducatif pour tous les individus. Ce projet cherchait à développer la conscience populaire en prônant la libération de l'homme, justifiée par l'industrialisation.

La place de l'enfant aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles a également nécessité l'existence de l'animation socioculturelle, essentiellement par l'organisation des activités en dehors de l'école et du travail. Ici, on peut mettre un lien direct avec certaines activités qui se déroulent de nos jours dans les centres sociaux, les clubs de prévention, etc.

Au XIX^{ème} siècle, de l'enfant coupable on passe à l'enfant victime qu'il s'agit de protéger en lui « *évitant un destin funeste* ». ¹⁴⁹ A travers les loisirs on vise une véritable rééducation de la population.

Selon LABOURIE,¹⁵⁰ cette place prépondérante qu'occupe l'animation au cours de cette période s'inscrit dans le souci d'un contrôle de l'éducation extra-scolaire.

Dès lors, trois courants,¹⁵¹ ayant chacun un cadre de référence spécifique, vont contribuer à l'évolution de l'animation socioculturelle.

1.1 Le courant confessionnel

L'histoire du travail social esquissée ci-dessus a montré comment l'église a développé des oeuvres charitables envers les pauvres, et comment elle a contribué à l'émergence des oeuvres qui ont donné naissance à l'action sociale et culturelle de cette époque.¹⁵²

¹⁴⁷ F. GIRARD-BUTTOZ, *Les travailleurs sociaux*. Ed. Programme 7, 1982 p. 72.

¹⁴⁸ P. BESNARD, *L'animation socioculturelle*, PUF 1980.

¹⁴⁹ V. PEYRE et F. TETARD, *Les enjeux de la prévention spécialisée : 1956-1963* p. 120, in F. BAILLEAU et alii, *Lectures sociologiques du travail social*. Les éditions ouvriers/ CRIV 1985.

¹⁵⁰ R. LABOURIE, *Les institutions socioculturelles* PUF 1978.

¹⁵¹ P. BESNARD 1980, op. cit.

¹⁵² G. POUJOL, *Traité des sciences pédagogiques* PUF 1978 T-8.

1.2 Le courant laïque

Son souci était de lutter pour une société égalitaire. C'est dans la perspective des idées laïques que sont nées les initiatives privées ou publiques concernant l'éducation populaire : les cours pour adultes (GUIZOT 1848) en sont l'illustration. Dans la foulée, Jean MACE fonde la ligue de l'enseignement en 1866 qui deviendra la ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, pour lutter contre l'ignorance et l'intolérance (P. BESNARD 1980 op. cit.). Dans le courant laïque apparaîtront les oeuvres comme « *Léo-Lagrange* » qui aujourd'hui ont une part importante dans le champ de la formation.

1.3 Le courant syndical et politique et les universités populaires

Sous la houlette de PELLOUTIER (1886), les bourses du travail ont été le point de départ d'un courant d'éducation dont les « *universités populaires* » auront été l'aboutissement.

Ces universités ont été créées dans l'optique de favoriser la rencontre entre les intellectuels et le peuple, mais aussi essentiellement pour développer la formation culturelle de ce dernier. Il s'agissait d'accroître les capacités intellectuelles des travailleurs par une éducation découlant de la rencontre avec les intellectuels. A ce jour, nous savons qu'il y a encore beaucoup d'universités populaires. Il y a quelques années des discussions ont eu lieu à Paris, visant à créer ce type d'université dans un autre contexte mais qui n'est pas loin des idées de l'époque.

Enfin, l'animation socioculturelle connaîtra son essor vers les années cinquante et soixante, dans une France en pleine urbanisation où l'orientation prévention sociale a été illustrée par le décret 59-100 du 7 Janvier 1959 qui a introduit « *l'action sociale préventive auprès des familles* ».

Dans les années soixante, la naissance des clubs de prévention spécialisée, reconnus par l'arrêté du 4 Juillet 1972, donnera une impulsion à l'animation socioculturelle.¹⁵³

¹⁵³ F. BAILLEAU 1985 op. cit.

3.2. Champ d'exercice professionnel

Les professionnels de l'animation exercent dans le champ social, lui-même découpé en plusieurs champs d'exercice qui vont¹⁵⁴ « *de la transmission et de la création culturelle à l'insertion ou la réinsertion sociale en passant par le développement global de quartiers à des milieux ruraux* ».

Une typologie des champs d'activité professionnelle a été dressée :¹⁵⁵

2.1 Secteur culturel

On tente de promouvoir un travail de diffusion culturelle auprès des individus ou des groupes. Quelquefois, il s'agit d'une aide à la réalisation de produits de groupes. C'est le cas, par exemple, de groupes de théâtre.

2.2 Secteur socio-culturel

Ici, on parle de l'animation socioculturelle où l'action est centrée sur les pratiques et les apprentissages. Plusieurs activités sont mises en oeuvre : activités d'expressions artistiques, artisanat, sports qui sont essentiellement produits dans les M.J.C. ou les centres sociaux, voire diverses associations. On emploie beaucoup de vacataires pour l'encadrement de ces activités. En ce qui concerne les jeunes issus de quartiers populaires, c'est par là que commence effectivement d'abord le métier en tant que bénévole, avant la professionnalisation.

2.3 Secteur socio-éducatif

L'animation est « *centrée sur les pratiques éducatives et de loisirs articulées sur une action de type social* » (C. GUERIN op. cit.) qui s'adresse essentiellement aux enfants (maisons de l'enfance), jeunes travailleurs (foyers de jeunes travailleurs), personnes âgées (club du troisième âge) ...

2.4 Secteur social

Il s'agit d'animation sociale. L'animateur a un rôle d'informateur et aussi d'éducateur dans divers domaines : information en matière de santé (boutiques de santé), en matière de loisirs et de travail (centre d'information pour la jeunesse), en matière juridique (boutiques de droit).

¹⁵⁴ . G. POUJOL, *Le métier d'animateur*. Ed. Privat 1978.

¹⁵⁵ . C. GUERIN, *Cahiers de l'animation*, 3^e trimestre 1980 N° hors série.

De cette sociologie, il faut relever que deux grands secteurs se partagent les métiers d'animateurs : le socioculturel et le sportif.

Dans le premier secteur, on distingue trois types d'animateurs :

- les animateurs généralistes, ayant essentiellement des fonctions d'administration ou de direction,
- les animateurs spécialistes des publics : enfance, jeunesse, personnes âgées, touristes migrants,
- les animateurs spécialistes d'une technique : théâtre, arts plastiques, musique, artisanat.

Dans le second secteur, on rencontre ce qu'on appelle « *les moniteurs* » de tennis, de ski, d'équitation, etc. qui possèdent le BEES (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif) et quelquefois simplement le BAFA avec une spécialisation : les « *moniteurs* » exercent aussi dans le premier secteur.

3.3. Les diplômes

En ce qui concerne les diplômes, à l'image des formations on en rencontre plusieurs.

3.3.1. Les diplômes non-professionnels

Ceux-ci ont pour but de qualifier des personnes vacataires qui interviennent essentiellement pendant les périodes scolaires dans les centres de vacances, centres de loisirs, camps d'adolescents et également dans les centres sociaux à temps partiel. C'est là que les futurs professionnels acquièrent une « *socialisation professionnelle* » au métier. Comme nous le verrons plus loin, en règle générale, beaucoup de professionnels, ont commencé par passer le BAFA,¹⁵⁶ ensuite le BAFD¹⁵⁷ avant de se décider à passer les sélections dans les écoles. La préparation à ces diplômes se fait sous forme de stages courts organisés par des associations agréées, habilitées par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

¹⁵⁶. BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur de centres de vacances institué par un décret du 8 Février 1973.

¹⁵⁷. BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur de centre de vacances institué par un décret du 8 Février 1973.

3.3.2. Les diplômes professionnels

LE DEFA

Le rôle des animateurs socioculturels est certes de favoriser la communication (fonction à la fois culturelle et éducative), mais on exige d'eux diverses connaissances : « *de la gestion comptable, de techniques de loisirs* », une connaissance des problèmes politiques, sociaux et culturels.

Cette diversité de facteurs a conduit le ministère de la Jeunesse et des Affaires Sociales à mettre en place le DEFA, formation qui permet aux futurs animateurs de s'adapter avec efficacité aux exigences de la profession. En outre, cette formation peut être dispensée soit en cycle continu soit en cycle discontinu : ce diplôme comporte cinq unités capitalisables, un stage pratique de douze mois et un mémoire. Il se prépare dans un délai de trois à six ans après l'inscription en formation.

Ce diplôme a été créé le 28 Juin 1979, conjointement par un décret du ministère de la Jeunesse et des Affaires sociales et modifié en 1988.

Pour l'entrée en formation, le BAC n'est pas exigé. L'expérience professionnelle est primordiale lors des sélections. Un certain nombre des leaders de quartiers difficiles des années quatre-vingt ont poursuivi cette formation qui leur a permis de formaliser les savoirs pratiques par la théorie.

Le DEFA a en fait pris le relais du CAPASE (Certificat d'Aptitude à la Promotion des Activités Socio-éducatives) institué en 1970. Celui-ci était destiné aux animateurs professionnels titulaires du B.A.S.E.

LE D.U.T. (Diplôme Universitaire de Technologie)

Il existe un D.U.T. carrières sociales option animation sociale et socioculturelle. La formation se fait en cours d'emploi (trois ans) ou formation initiale (deux ans). Il y a des étudiants qui préparent ensuite un DEFA, mieux coté sur le marché de l'emploi, notamment pour la direction des structures sociales.

Il existe aussi de nombreux diplômes universitaires : licence et maîtrise d'animation, les DEUST (Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques). Il faut préciser que les sciences de l'éducation sont devenues une filière des travailleurs sociaux qui s'y inscrivent après l'obtention d'un DUT ou d'un DEES (Diplôme d'Educateur Spécialisé).

Nombreux sont ceux qui retrouvent le chemin de l'université par le biais des sciences de l'éducation,¹⁵⁸ chemin qu'ils avaient quitté généralement au niveau du DEUG, à cause des échecs.

LE B.A.S.E.

Au même titre que le C.A.P.A.S.E., il a remplacé ce qu'on appelait le DECEP (Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire). Il a été institué en février 1970. Ce diplôme est délivré par une Commission Départementale de la Promotion Socio-Educative (CODEPSE) aux animateurs de groupes de jeunes ou d'adultes bénévoles ou professionnels. Pour accéder à la formation, une expérience professionnelle de deux ans est exigée (Cahier de l'animation N° Hors-Série, 3^{ème} trimestre 1980).

LE B.E.A.T.E.P.

(Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse)

Diplôme de niveau IV (Bac), créé en 1986, il comporte trois unités capitalisables et un stage pratique de quatre à huit mois. L'animateur a trois ans maximum pour obtenir toutes les unités.

LE BEES *(Brevet d'Etat d'Educateur Sportif)*

Beaucoup d'animateurs se lancent dans ce diplôme essentiellement sportif : tennis, natation, ski, football, judo, golf, équitation. Son obtention permet au lauréat de se spécialiser dans une ou plusieurs disciplines.¹⁵⁹

LE BEAAPPT *(Brevet d'Etat d'Animateur d'Activités Physiques Pour Tous)*

Ce diplôme comporte cinq cent trente heures de formation. Proposé aux jeunes âgés d'au moins dix-huit ans, ayant le baccalauréat et une bonne pratique sportive, il permet d'animer les activités physiques adaptées à un public particulier : enfants, adultes, troisième âge. Pour être admissible à la formation, les épreuves comportent une partie sur l'expression écrite et orale et une autre sur les aptitudes physiques (Monde de l'Education, décembre 1990).

¹⁵⁸. On peut souligner au même titre que J.M. DUTRENIT qu'en « France pour accéder au doctorat, un travailleur social doit faire un véritable parcours du combattant ». (voir DUTRENIT : *gestion et évaluation des services sociaux*, éd. Economica, 1989, p. 249). De ce fait, pour ne pas reprendre le DEUG, l'une des filières sûres pouvant permettre aux travailleurs sociaux de reprendre les études universitaires à partir de la licence restent les sciences de l'éducation.

¹⁵⁹. Monde de l'Education, Décembre 1990.

LE BAPAAT

(Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports)

Il a été créé en Janvier 1993 par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Hormis la formation générale que comporte ce diplôme, il y a possibilité de faire une spécialisation (randonnée, équitation, etc.).

CONCLUSION

Ce deuxième chapitre a consisté à analyser l'évolution de trois principales professions du secteur social. Nous avons vu comment le service social s'est structuré sous l'impulsion féministe à la fin du XIXème siècle, mais aussi les métiers d'éducateurs et ceux d'animateurs socio-culturels. Nous avons vu aussi les différents champs d'exercice de ces métiers.

Si on distingue, trois missions principales de service social : la polyvalence du secteur, la polyvalence de catégorie et la spécialisation, chez les éducateurs spécialisés il existe une gamme d'établissements et services spécialisés où ils exercent leurs talents. La diversité de secteurs d'activité fait qu'il n'est pas facile d'établir une liste exhaustive.

Quant aux métiers de l'animation l'extension de ce secteur et la multiplicité des nouveaux professionnels rendent difficiles une définition précise de cette profession.

Les fonctions disparates et diverses qui se confondent la plupart du temps laissent une marge de manoeuvre et une porte ouverte aux candidats divers qui développent des stratégies de professionnalisation, en commençant par le diplôme le plus accessible : le BAFA, pour cheminer au DEFA ou encore au diplôme d'éducateur.

Profession contrôlée et incontrôlée par le ministère des Affaires Sociales et de la Jeunesse et des Sports, « incluant parfois des métiers du tourisme, du spectacle et du marketing » ; « secteur où règne le caractère temporaire de nombreux emplois et l'indétermination fréquente entre exercices bénévoles et salariés »,¹⁶⁰ il constitue, à cause de sa diversité, une porte de sortie pour les jeunes issus de quartiers défavorisés. La particularité de ce secteur est également liée au fait que la convention collective n'est pas toujours appliquée. On peut y exercer sans aucun diplôme et avoir la responsabilité d'une structure sociale sans diplôme, dès lors que le Conseil d'Administration le décide. Ce qui fait dire à J.P. TRICART (1992) que c'est un secteur où règne « le flou de compétence ».

¹⁶⁰ J. ION et J.P. TRICART : *les travailleurs sociaux*. Ed. La Découverte 1992 p. 34.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME SECTION

Dans le cadre de notre thèse, il était important d'amorcer une approche historique du travail social pour saisir l'esprit dans lequel ces professions se sont constituées afin de nous éclairer sur les filières dans lesquelles s'insèrent les T.S.O.E.

Après une brève approche historique de trois principales professions, nous avons vu dans quel contexte celles-ci sont apparues. Ainsi, nous avons vu par exemple que le service social apparaît à la fin du dix-neuvième siècle, et que ce groupe professionnel était « l'oeil du patronat », en contrôlant, classant, étiquetant les assistés sociaux.

Dans cet esprit de contrôle social, dénoncé à maintes reprises par J. VERDES-LEROUX (1978), l'assistante sociale tentait de proposer un suivi individualisé, en rompant un peu avec les formes classiques d'assistance.

En fait, même si l'auteur précité insiste sur cette notion de « contrôle social », de même que J. DONZELOT qualifiant les travailleurs sociaux de « police des familles » (op.cit), cette dénonciation d'encadrement du service social montre « le paradoxe » dans lequel se trouve le travailleur social, écartelé entre l'Etat et les assistés sociaux. Ces approches idéologiques, dont J. DONZELOT s'est fait l'avocat, place le travail social au coeur d'une problématique générale de la société.

En quoi finalement « ces dames patronnesses », (ou encore « ces leaders de quartiers »), « espions des pouvoirs publics », « contrôleurs des pauvres », ne développaient-elles pas « des compétences sociales »¹⁶¹ auprès de ces populations?

*Dans ce cas, le problème ne serait plus tellement celui du contrôle social, mais de la manière dont les acteurs du changement conçoivent l'équation : **travail social=réciprocité=intégration sociale** (DUTRENIT, 1989). Or cette équation se trouve imbriquée dans le mécanisme du contrôle social. D'où ce paradoxe qu'on retrouvera dans les prochains chapitres à propos des T.S.O.E, notamment les jeunes leaders qui eux aussi sont des agents de contrôle social.*

¹⁶¹ J. M. DUTRENIT : *la compétence sociale. Diagnostic et développement*. Ed. L'harmattan, 1997.

*Cette première section montre finalement que nous sommes passés d'une « **protection sociale rapprochée** » à une « **protection sociale relâchée** ». Encore un paradoxe puisque cette protection rapprochée a été menée par des « bénévoles », qui se sont peu à peu professionnalisés.*

Nous pensons que dans les années quatre-vingt, la prolifération des associations de quartier, souvent bénévoles, ce qui constitue un retour en arrière, n'est pas seulement lié à un souci de favoriser la parole sociale, c'est aussi la preuve d'une défaillance de l'Etat dans le traitement de la pauvreté.

La naissance de métiers de proximité, dont les jeunes leaders en sont l'illustration, est la conséquence directe de cette crise et en particulier de cet écart qui n'a cessé entre la « protection sociale rapprochée » et la protection sociale relâchée ».

De là, il y a lieu à se demander, si le relâchement de la protection sociale dû certes à l'effondrement des cadres sociaux intégrateurs ne serait pas lié également à la professionnalisation du travail social.

En effet entre un métier où on y entrait par « vocation » et un choix par accident, l'engagement professionnel ne serait probablement pas le même.

Enfin nous avons vu que les professions sociales étaient constituées d'une mosaïque des métiers. Cette diversification des métiers a élargi un champs professionnel, qui au départ n'était constitué que de trois métiers. Dans cet élargissement, la mobilité professionnelle et le contexte des années quatre-vingt ont permis à d'autres personnes de tenter leur chance notamment les travailleurs sociaux d'origine. En outre les métiers issus de nouvelles politiques sociales, ont encore ouvert ce champs professionnel segmenté comme nous le verrons dans cette troisième section.

TROISIÈME SECTION

**LES NOUVELLES POLITIQUES DES
ANNÉES QUATRE-VINGT :
LA NAISSANCE DU JEUNE LEADER**

PREAMBULE.

Cette section analyse les politiques mises en place dans les années quatre-vingt face au « mal des banlieues ». Elle aborde l'analyse des différents dispositifs de cette période chaude : le rapport SCHWARTZ, le rapport DUBEDOUT, et le rapport BONNEMAISON. Nous y montrons enfin comment le leadership des quartiers populaires s'est développé à partir d'une impulsion étatique, dont le but a été surtout de rapprocher les dominés de l'exercice du pouvoir et de promouvoir des idées de la citoyenneté.

Cette section comprend cinq chapitres :

Le premier aborde les nouveaux dispositifs des politiques sociales, alors que le second chapitre s'intéresse aux effets de la décentralisation dans le secteur social. Le troisième chapitre parle des nouveaux métiers issus justement des politiques sociales, ainsi que des nouveaux acteurs sociaux qui ont bouleversé le paysage. Le quatrième chapitre explique à partir des événements de la banlieue lyonnaise l'arrivée des jeunes leaders. Enfin le dernier chapitre de cette section essaye d'évaluer les différentes statistiques des travailleurs sociaux pour comprendre l'arrivée des T.S.O.E sur la scène sociale. Est-ce qu'il y-a-t-il eu une crise de travailleurs sociaux qui a profité aux T.S.O.E? Voici la question à laquelle, ce chapitre tente de répondre.

CHAPITRE I

LES NOUVEAUX DISPOSITIFS DES POLITIQUES SOCIALES

PREAMBULE

La politique de la ville est née en réponse à la question de l'exclusion.¹⁶² Après les émeutes des Minguettes, en 1981, on a assisté à l'essoufflement du secteur social, au désarroi d'une population qui avait de plus en plus de difficultés à vivre dans une société où elle n'avait plus d'avenir.

L'évolution de la société vers un contexte de crise économique a exigé la restructuration d'actions sur les structures produisant l'exclusion. Les politiques publiques ont tenté de transformer les réponses en diversifiant les procédures et la transversalité des actions coordonnées sur une base nationale au départ, et ensuite sur une base territoriale avec la décentralisation. Comme souligné dans le rapport du X^{ème} plan, les nouveaux modèles d'intervention ont provoqué une recomposition institutionnelle des acteurs et une interrogation sur les fonctions du travail social, tandis que les publics de l'action sociale et du travail social se sont élargis et diversifiés : jeunes adultes en situation de pauvreté, chômeurs non indemnisés, populations marginales, « *et que certains phénomènes d'exclusion au caractère collectif se sont renforcés : relégation urbaine, rejet de la population d'origine étrangère, ...* ». ¹⁶³

Si le changement repéré dans l'évolution sociale a induit une réorganisation des missions des travailleurs sociaux, cela impliquait de fait une impulsion de nouvelles politiques sociales, en réponse déjà, aux émeutes des années quatre-vingt.

Ces émeutes démontrèrent finalement l'absence de réponses et de cohérence pour les banlieues. Les commissions qui voient le jour en 1981 tentent donc d'apporter des réponses aux constats précités.

Il s'agit :

- de la *commission DUBEDOUT* pour traiter le problème des quartiers d'habitat social,
- de la *commission BONNEMAISON* pour faire des propositions en matière de prévention de la délinquance,
- de la *commission SCHWARTZ*, enfin, sur l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

¹⁶². J. DONZELOT, Ph. ESTEBE : *l'Etat Animateur. Essai sur la politique de la ville*. Ed. du Seuil. 1994.

¹⁶³. DUBET, JAZOULI, LAPEYRONNIE : *l'Etat et les jeunes*. Ed. Ouvrières 1985.

Lorsqu'en décembre 1982, dans son rapport relatif au développement social des quartiers, DUBEDOUT veut revitaliser les quartiers « *en s'appuyant sur une mobilisation collective de tous ceux concernés par la vie de ces quartiers, à commencer par les habitants eux-mêmes* », il convient de rappeler que dès le début des années 1970, des opérations de revalorisation des zones d'habitation dégradées ont été engagées. Ces opérations partaient du principe qu'en améliorant les habitats, il y aurait une renaissance de la vie sociale et les dégradations deviendraient moindres. Des réfections de bâtiments furent entreprises.

De même pour BONNEMAISON et SCHWARTZ, dans la même période, il y a eu des politiques sur l'emploi, notamment l'opération 50.000 jeunes (en 1975) et les pactes nationaux pour l'emploi (entre 1977 et 1981).

En 1977, le lancement des opérations HVS (Habitat et Vie Sociale) devaient concrétiser une vieille idée du début des années 1970 concernant la revalorisation de quartiers.

Ces programmes ont été créés avec la participation des ministères de l'Équipement, de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, et le groupe interministériel Habitat et Vie Sociale. Il s'agissait de restaurer la qualité de vie dans les quartiers par la réfection des immeubles, le traitement des espaces extérieurs et le développement d'activités d'animation, etc. Malheureusement, le bilan des années 1970 et 1980 était plutôt limité¹⁶⁴ et exprimait déjà un mal-être qui ne tarda pas à surgir en 1981.

Au cours de l'été 1981, les flambées de violence survenues dans la banlieue lyonnaise exprimaient une dérégulation des rapports sociaux. Et ce n'est pas pour rien que le gouvernement a confié à deux maires, DUBEDOUT et BONNEMAISON, la responsabilité de constituer deux groupes de réflexion et de proposition consacrés aux problèmes d'habitat et d'insécurité dans les quartiers, sans oublier la commission SCHWARTZ.

La création de ces deux commissions visait un nouveau mode de traitement social de la délinquance en se frottant un peu plus aux réalités locales de chaque commune (de chaque quartier) sous la responsabilité directe d'un maire et d'un Conseil Communal de Prévention de la Délinquance (CCPD).

¹⁶⁴ M. IMBERT : les politiques publiques de réhabilitation. Genèse et orientations. *Revue POUR* N°125/126, Déc. 1990

En ce qui concerne la commission pour le développement social des quartiers, son objectif était « *la mise en oeuvre de véritables plans locaux de développement économique et social traitant de façon globale les problèmes du bâti et des transports, de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'action sociale ...* ».

Pour appuyer les actions DSQ, des dispositifs d'intervention émanant de divers ministères ont été mobilisés :¹⁶⁵

- *les zones d'éducation prioritaires (ZEP)* comprennent beaucoup d'établissements scolaires situés dans les quartiers DSQ,
- *les missions locales pour l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté* dont la fonction est d'informer les jeunes en matière d'emploi/formation, placées sous la responsabilité des collectivités locales, réunissant les écoles et les chefs d'entreprises,
- *les contrats d'agglomération* pour une meilleure insertion des communautés d'origine étrangère.

Durant les années quatre-vingt, le DSQ, ou le développement social urbain (DSU) va s'appuyer en particulier sur les militants. En fait, c'est le DSU qui va susciter cet esprit et « *lui fournir un refuge* ». C'est l'occasion d'expérimenter de nouvelles formes d'action avec des acteurs militants impliqués dans les quartiers.

Cela amène J. DONZELOT.¹⁶⁶ à souligner que :

« le déclin des passions politiques a fait son oeuvre à la fin des années soixante-dix. Les années quatre-vingt, « les années fric », comme on les a nommées, achevèrent de ruiner le rêve d'une alternative. Il ne s'agit plus d'opérer une rupture radicale avec l'ordre établi, mais d'expérimenter de nouvelles formes d'action sociale, d'oeuvrer au développement local. A ce nouveau militantisme, l'échelon régional fournit une aire d'accueil naturelle »

Comme le souligne J. ION : « *toutes les bonnes volontés sont invitées à y participer* » (p. 56). Il y a en premier lieu les administrations étatiques (administrations centrales, administrations déconcentrées au niveau régional et surtout départemental). Ensuite, les collectivités territoriales (conseillers régionaux, conseillers départementaux et maires). Et enfin, « *le secteur privé* ».

¹⁶⁵. Voir à ce sujet Maurice IMBERT, op. cit.

¹⁶⁶. J. DONZELOT 1994 op. cit. p. 171.

Ici, on retrouve le secteur associatif avec les associations du type sauvegarde de l'enfance et les acteurs qui y travaillent ; les centres sociaux et les travailleurs sociaux.

La participation de tous ces acteurs était-elle efficace ?

J. ION répond que « *tous sont conviés sur la scène, mais tous ne participent pas, et ceux qui y participent ne jouent pas forcément le rôle qu'on attend d'eux* » (ION 1992, op. cit. p. 58).

Ceci n'est pas étonnant puisque cette transversalité des trois acteurs cités plus haut se faisait d'une façon disproportionnée, sans qu'il y ait forcément concertation. On cite même des cas où la mise en place des comités de pilotage a réveillé des conflits entre associations concurrentes.¹⁶⁷ Il est apparu assez vite que ce sont les « *nouveaux entrants* » qui s'impliquaient plus dans le nouveau jeu des dispositifs locaux, les institutions et les professionnels en place ayant été quelque peu réticents.¹⁶⁸

I. LE RAPPORT SCHWARTZ

A la suite du rapport de Bertrand SCHWARTZ, le réseau des missions locales et permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) démarre en 1982. Le but étant d'accueillir, d'orienter, de permettre l'accès à la formation et l'emploi des jeunes sortis des systèmes scolaires à l'âge de 16 ans, sans diplômes ni qualification. Ces structures avaient une mission interpartenariale, associant les professionnels, les élus et les responsables économiques. La crise ayant accru les inégalités entre jeunes et adultes, et entre jeunes eux-mêmes, le rapport SCHWARTZ demandait à « *qualifier professionnellement les jeunes* », « *à remettre en jeu économiquement et socialement les jeunes* ». Il proposait cinq principes pour atteindre ces objectifs précités :

- associer les jeunes à toutes les décisions qui concernent la société,
- définir une démarche plutôt qu'une suite de dispositions immuables,
- agir sur la société dans son ensemble,

¹⁶⁷ J. ION, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, 1992, p. 78.

¹⁶⁸ Voir à ce sujet le travail de Dominique DUPREZ, Michèle DUPE, Rémi HESS et Colette LAMARCHE, *La gestion de la délinquance, représentations de la jeunesse et politiques locales*. CLERSE, CNRS, CCPD, 1986.

- agir dans le sens des priorités décidées par le gouvernement,
- rechercher cohérence et globalité.

Il s'agit de donner et de garantir aux jeunes de 16-18 ans une qualification professionnelle et sociale pour favoriser leur insertion.

Afin de donner plus de chances à ces jeunes, les qualifications devraient prendre en compte les compétences acquises dans leur vie extra-scolaire. Une pédagogie basée sur l'alternance emploi-formation était proposée à des jeunes qui supportent mal les approches théoriques.

L'alternance était valorisée en tant que moyen de lier : formation et action, facteurs d'insertion sociale et professionnelle et enfin une pédagogie de la réussite qui peut s'adapter à des jeunes issus des catégories sociales les plus défavorisées, exclues du système scolaire classique.

L'articulation des périodes en centre de formation et en entreprise donnait toute son épaisseur à la réalité de l'alternance. Pour remplir cette mission, des postes de formation diversifiés ont été ouverts dans les centres de formation et les entreprises. C'est la période où prolifèrent les centres de formation et où beaucoup de travailleurs sociaux quittèrent les «*internats* » pour s'orienter dans la formation du public en difficulté.

C'est ainsi qu'au centre des apprentissages de Phalempin, en dix ans, 22 éducateurs dont certains se sont orientés vers la formation d'adultes, sont partis de l'institution.

Pour permettre au jeune de prendre conscience de ses possibilités, un système de validation et de capitalisation des acquis a été mis en place.

Le slogan fut : « tout ce qu'il sait et sait faire doit pouvoir donner lieu à validation ; cette reconnaissance positive de ses compétences fera naître des motivations nouvelles. Elle incitera bien des jeunes à aller jusqu'au bout de la qualification et de sa sanction sociale : le diplôme. C'est pourquoi cette validation doit être institutionnalisée officiellement et mise en mémoire » (p. 45).

La commission SCHWARTZ a proposé aussi la mise en place des dispositifs d'animation. Il s'agit de la mission locale dont la fonction assignée a été de contacter et d'inciter les jeunes exclus à se saisir de l'offre de formation ; d'accueillir et d'inciter les jeunes en établissant pour chacun d'entre eux un cursus personnalisé dont l'aboutissement est la signature du contrat de qualification.

Par ailleurs, elle devait également animer le réseau des entreprises d'accueil et des organismes de formation : les fonctions de la mission locale devraient s'exercer au niveau d'un bassin d'habitat et d'emploi, et en partenariat avec un personnel mis à disposition, comme par exemple : l'Education nationale, l'ANPE, l'AFPA, la Jeunesse et les Sports, l'Action sociale et les associations. De nouveaux postes ont été créés pour permettre cette politique de mise à disposition.

De la délinquance, cette *commission* dira : « *Etre délinquant, c'est être en rupture avec soi-même et avec les autres* ». « *L'insertion sociale d'un jeune en situation d'échec et de rejet suppose que puisse se reconstruire progressivement une relation avec lui-même et avec son entourage* » (p. 112).

Ce problème sera pris en compte par la Commission BONNEMAISON sur la sécurité, que nous abordons ci-dessous.

II. LE RAPPORT BONNEMAISON

Dans le même temps, la commission des Maires sur la sécurité, installée le 28 mai 1982 par le Premier ministre, avec son Président, Gilbert BONNEMAISON, planchait sur l'augmentation de la délinquance avec le constat suivant :

« Si le rythme de croissance de la délinquance, accentué depuis 20 ans, devait se poursuivre, la courbe de la criminalité avoisinerait quatre millions de faits criminels et délictueux aux environs des années 1984 ou 1985. Ce seuil rendrait le sentiment d'insécurité insupportable et neutraliserait gravement l'action des services de sécurité ».¹⁶⁹

La commission a donc réfléchi sur la nécessité de privilégier la prévention. Deux types de prévention ont paru nécessaires :

- Définir les politiques globales en matière de logement, d'éducation, de famille, de répartition du revenu national.
- Empêcher un individu de devenir délinquant. Ce second type de prévention prend en compte la réalité de la ville ou du quartier.

¹⁶⁹. Commissions des Maires sur la sécurité, *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité, rapport au premier ministre*. La documentation Française Déc. 1982 p. 25.

Les opérations « *été-chaud* » rentrèrent dans ce domaine d'action. De là, on tendait tout doucement vers la fabrication d'un « *robot cop* » des banlieues, sorte de trait d'union entre les jeunes des quartiers et l'Etat. En fait, c'est le début de la naissance officielle des jeunes leaders.¹⁷⁰

A l'intérieur des lignes directrices, citées ci-dessus, quatre orientations ont été retenues :

- l'environnement social et le cadre de vie,
- la jeunesse,
- le renouveau des méthodes administratives
- les orientations nouvelles de la justice.

Dans la première orientation, on peut retenir la coordination de l'action des travailleurs sociaux dont la mission devenait obsolète en matière de prévention. La commission a dénoncé : « *le corporatisme, l'inflation permanente, les pratiques bureaucratiques remplaçant les prestations dues aux usagers, le fameux secret professionnel évitant le compte-rendu, le refus de coopération entre professionnels et bénévoles* » (Commission des Maires 1982 op. cit. p. 45).

Pour cela, la nécessité d'une coordination et d'un décloisonnement s'imposait pour les acteurs sociaux. La commission a de ce fait proposé la création d'une instance de réflexion et de propositions auprès du conseil communal de prévention ou de la municipalité, constituée par des gens de « *terrain* » (associations de quartiers, îlotiers, enseignants, travailleurs sociaux, ...) (Idem p. 46).

C'est ainsi qu'a été créé le Conseil National de Prévention de la Délinquance (CNPD), relayé au niveau des communes concernées par des Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance (CCPD). Ils devaient décider en commun des orientations à suivre et des actions à mener, tout au long de l'année, pour résorber la délinquance.

¹⁷⁰. Sans ignorer la formation expérimentale des jeunes issus de milieux qui ont lieu entre 1977 et 1981.

III. LE RAPPORT DUBEDOUT

H. DUBEDOUT, maire de Grenoble, a rendu au premier ministre un rapport dont l'idée centrale était d'agir sur « *la réhabilitation du bâti et les causes de sa dégradation* ». ¹⁷¹ Refaire la ville signifiait s'attaquer aux deux problèmes en faisant appel à l'effort et à l'engagement de tous les acteurs. Cette commission avait pour mission la mise en oeuvre des programmes d'action en faveur des zones urbaines les plus défavorisées et où se manifestaient de graves problèmes sociaux.

Des actions classées en quatre rubriques ont été menées dans les seize zones qui constituaient le champ d'intervention de la commission en 1982 ¹⁷²(op. cit. p. 17-18) :

1. *L'insertion sociale et professionnelle.* Une mission locale d'insertion sociale et professionnelle des jeunes a été mise en place (Issue des travaux conduits par B. SCHWARTZ).

2. *Le projet social, éducatif et culturel.* En matière éducative, c'est la mise en place des Zones d'Education Prioritaires (ZEP) pour lutter contre les inégalités scolaires. Il s'agissait de renforcer l'action éducative dans les zones défavorisées.

En matière de santé et d'action, c'est la création, d'une part, d'équipements divers (centre d'hygiène sociale, haltes-garderies, etc.), et, d'autre part, de postes permettant de renforcer ou de créer des actions de prévention (santé scolaire, toxicomanie, alcoolisme, ...).

En outre, il fallait aussi coordonner les différents services d'action sociale (cette mesure est en lien avec celle préconisée par la Commission Bonnemaïson sur la coordination de différents services : travailleurs sociaux, élus locaux, etc.

3. *La transformation urbaine des quartiers.*

Cette mesure combinait la rénovation des logements et des mesures destinées à améliorer la gestion de ces logements et des quartiers.

¹⁷¹. H. DUBEDOUT, *Ensemble, refaire la ville. Rapport au Premier Ministre au Président de la commission nationale pour le développement social des quartiers.* La documentation Française 1983.

¹⁷². H. DUBEDOUT, *idem*

4. La sécurité publique.

580 postes supplémentaires devaient être affectés à l'ensemble des seize quartiers.

La commission avait pour ambition de démocratiser la gestion de la ville par des rencontres, au niveau de la ville « des décideurs, des institutions, des administrations, des associations de forces socio-économiques » (p. 32); au niveau du quartier : « des responsables du quartier concerné (directeurs des collèges, responsable de circonscription d'action sociale, ingénieur municipal de secteur, magistrat, etc.) ».

La mise en oeuvre de cette démocratie locale n'était possible que si des relations étroites intervenaient entre les populations des quartiers, les municipalités et les différentes institutions, comme le souligne le rapport :

« Elle sera accomplie si tous ceux qui exercent une responsabilité, à quelque titre que ce soit, se persuadent que le défi posé par le développement social de ces quartiers ne sera pas seulement gagné avec des moyens financiers et des équipements supplémentaires. C'est une mobilisation collective de chaque individu, chaque famille, chaque groupe social, chaque association, chaque institution qu'il faut en priorité promouvoir et réussir » (op. cit. p. 51).

En effet, il s'agissait d'impliquer les acteurs locaux¹⁷³ et d'en faire des partenaires, d'appréhender et traiter globalement les problèmes des quartiers sans rien négliger ; mettre en place des moyens humains et financiers sur un territoire ou dans un quartier en difficulté, jusqu'à ce que celui-ci retrouve une certaine sérénité.

Pour que ces principes aboutissent, le partenariat s'imposait ...

- *Au plan national*, le CNDSSQ (la Commission Nationale de Développement Social des Quartiers) réunissant les ministres, les élus locaux, les syndicats, les associations d'habitants, etc...
- *Au plan régional*, le préfet de région coordonnant les services de l'Etat, le Président du Conseil régional étant le coanimateur de la politique DSQ.
- *Au plan local*, le maire s'appuyant sur un chef de projet et ses propres services, tout cela en liaison avec les organismes H.L.M. Les partenaires économiques, sociaux, etc. étaient censés impulser et conduire toutes les opérations.

¹⁷³ Guide des politiques de la jeunesse. Institut de l'enfance et de la famille. Ed. SYROS 1990.

En agissant ainsi, tous les partenaires témoignaient d'une reformulation de la gestion urbaine : les associations de quartier permirent ainsi aux habitants de jouer un rôle actif dans la transformation de leur environnement : le chef de projet nommé par le maire - étant un médiateur entre les habitants et les institutions - s'assurait que les objectifs visés dans les différentes opérations étaient atteints.

Comme le souligne D. DUPREZ (et alii), on peut dire que dans sa globalité, « *l'objectif des nouveaux dispositifs visait une interpénétration des stratégies sécuritaires et des politiques de prévention, le tout orchestré par le pouvoir local* ». ¹⁷⁴

Toutefois, dans cette affaire, l'Etat restait le centralisateur des différentes politiques qui se voulaient transversales. ¹⁷⁵ Leur mise en oeuvre devait passer par l'implication des acteurs locaux, par le biais des diverses commissions. D'objet des politiques sociales, le public était sollicité pour devenir acteur.

En effet, les politiques des années quatre-vingt marquent une rupture avec celles des années soixante/soixante-dix, où la gestion était centralisée. Celles des années quatre-vingt ont privilégié la gestion au niveau du local, valorisé « *l'empirisme et le consensus pragmatique* » ¹⁷⁶ en faisant appel aux intervenants locaux, bien entendu sous l'autorité des élus locaux.

La Commission du développement social des quartiers, quelque peu essoufflée, a été absorbée par la délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain.

Les expériences d'animation ont été étendues sur 400 quartiers bénéficiant des actions de cette commission en 1992. La recomposition du travail social et de l'intervention des politiques locales s'est faite au travers de ce type d'expériences.

¹⁷⁴ D. DUPREZ et alii, *La gestion de la délinquance, représentation de la jeunesse et politiques locales*. CLERSE, CNRS et CNPD 1986.

¹⁷⁵ J. DONZELOT 1991, *Le social du troisième type, in Face à l'exclusion : le modèle Français*, Paris, Ed. du Seuil 1991.

¹⁷⁶ J. ION et J.P. TRICART, *Les travailleurs sociaux*, Collection Repères 1992 (3ème édition) p. 108.

CONCLUSION : L'EFFICACITÉ DE NOUVEAUX DISPOSITIFS

L'impact de nouveaux dispositifs, comme nous l'avons déjà souligné, a eu pour effet « le renforcement d'une gestion décentralisée et l'appel à l'initiative locale ».¹⁷⁷ On a tenté de mobiliser et de responsabiliser des forces nouvelles en s'appuyant sur le secteur associatif. On ne peut donc manquer de souligner que des actions de qualité ont été menées dans les années quatre-vingt. Mais, face à la bureaucratie et aux lenteurs administratives, aux intérêts politiques locaux, les actions n'ont pas été à la hauteur des ambitions affichées.

Pour revitaliser ces politiques essouffées au début des années quatre vingt-dix, un nouveau plan d'ensemble sera concocté : à la Commission Nationale DSQ, à Banlieues 89, au Conseil National de la Prévention et de la Délinquance vont se substituer un conseil national des villes, un comité interministériel des villes et du développement social urbain¹⁷⁸, une délégation interministérielle à la ville dont la mission est la coordination et l'exécution de la politique du développement social urbain et de la délinquance.

Toutefois, malgré les efforts répétés des pouvoirs publics, la mise en oeuvre des dispositifs et le temps de leur élaboration étaient jugés soit trop long, soit trop court, par les partenaires locaux.

A ce problème de temps, on peut ajouter celui du territoire. Les dispositifs publics impulsés par l'Etat étant « soit communaux, soit infra-communaux, soit supra-communaux »,¹⁷⁹ lorsque toute la commune est concernée par un dispositif, les éléments d'appréciation semblent clairs. Par contre, en matière de politiques de la ville, l'Etat travaille avec plusieurs partenaires avec qui il a passé des accords :¹⁸⁰

- *au niveau infra-communal : le quartier ou la cité dans le cadre du programme DSQ par exemple,*

-

¹⁷⁷ D. DUPREZ et alii (op. cit.) p. 241-252.

¹⁷⁸ Dépendant de la Délégation Interministérielle à la Ville : DIV.

¹⁷⁹ A. JAZOULI, *Banlieues : les nouvelles frontières intérieures. Rapport de synthèse : programme d'observation et d'évaluation des politiques publiques dans les banlieues*. Paris, Octobre 1992.

¹⁸⁰ et A. JAZOULI, Octobre 1992 op. cit. p. 13.

- *au niveau supra-communal : par l'exemple des contrats d'agglomération avec des communautés urbaines. Si on y ajoute les contrats de plan Etat/Région, on se rendrait très vite à l'évidence que la multiplication des acteurs ne peut que générer des difficultés avec une question à la clef : « qui fait quoi, avec qui, où et quand? »⁹⁹*

Ces problèmes se répercutent finalement dans la gestion des dispositifs publics et rendent inefficaces les actions menées par les différents partenaires. Le dispositif de DSQ est devenu une machine administrative et technocratique parce que son intégration dans une logique de plan Etat/Régions a alourdi son fonctionnement et son mode de financement. De véritables écrans entre les populations et les décideurs se sont créés à cause de la multiplication des pouvoirs de décision et des intermédiaires sociaux et politiques. La décentralisation et les épreuves politiques ont instrumentalisé le dispositif public et développé de nouvelles formes de clientélisme.¹⁸¹

Les CCPD, autre volet de politiques sociales des années quatre-vingt, n'ont pas fonctionné entièrement. Dans beaucoup de cas, les travailleurs sociaux ont refusé de collaborer au sein d'une même commission avec les représentants des forces de l'ordre. Quant aux habitants, ils étaient à peine représentés dans ces commissions. On sait aussi que les Opérations de Prévention Été (OPE) ont produit des effets pervers avec une tacite reconduction, sans véritable évaluation de leur efficacité.

Enfin, les dispositifs des années quatre-vingt exigeaient une nouvelle technicité ; ils étaient investis par un nouveau corps de professionnels et ils ont donné naissance à un nouveau corps de métiers.

En définitive, l'installation des missions locales, des zones d'éducation prioritaires, des opérations de prévention été,¹⁸² des comités communaux de prévention de la délinquance, des contrats d'agglomérations, des délégations régionales de fonds d'action sociale, etc., a redonné de l'espoir dans les banlieues et a, autant que faire se peut, rapproché les habitants des structures d'accueil.¹⁸³

Avant d'analyser l'apparition de ces nouveaux métiers et professionnels issus de la crise et des politiques sociales, nous allons d'abord étudier les effets de la décentralisation sur les missions des travailleurs sociaux.

¹⁸¹ A. JAZOULI : *les années banlieues*. Ed. du Seuil 1992.

¹⁸² Que nous analyserons plus loin, en même temps que l'apparition des jeunes leaders pour bien montrer l'articulation entre la fabrication de nouveaux groupes professionnels, la mise en place de nouveaux dispositifs et l'incapacité des anciens professionnels à s'adapter.

¹⁸³ A. JAZOULI (1992) op.cit. p. 122.

CHAPITRE II

LES EFFETS DE LA DÉCENTRALISATION

INTRODUCTION

Ce chapitre a pour ambition d'analyser la démocratisation de la vie locale à travers la décentralisation intervenue en mars 1982, qui rompait avec une tradition centralisatrice jacobine ancrée depuis longtemps dans la machine étatique Française. La décentralisation a permis la distinction des instruments entre la solidarité nationale prise totalement en charge par l'Etat et ceux confiés aux départements. Nous verrons donc ici, comment s'est passée cette impulsion étatique pour la mise en place d'une politique locale dont les départements étaient les acteurs et ensuite relayés par les acteurs locaux. Enfin quels ont été les effets de la décentralisation sur le travail social? voici le cheminement que nous nous proposons de suivre dans ce chapitre.

I. CONSIDERATIONS GENERALES.

La décentralisation a entraîné de nouvelles règles de fonctionnement pour le travail social : « assurer au citoyen une maîtrise des politiques qui concernent sa vie quotidienne en rapprochant de lui ... le centre de décision ». ¹⁸⁴

La décentralisation est donc passée par une « pédagogie de la responsabilité » (Idem p. 168) des élus locaux, entourés par les administrateurs, pour impulser une dynamique auprès des professionnels du terrain. Dans « *Ce moment d'incohérence* » selon J. DONZELOT, ¹⁸⁵ la loi a plutôt compliqué la gestion de l'action sociale, au lieu de la simplifier, en attribuant le pouvoir aux élus qui n'étaient pas motivés par l'action sociale ; au lieu de clarifier les projets locaux, elle les a plutôt assombrés.

Avec la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales, la décentralisation a donc transféré la responsabilité de l'aide sociale et de l'action sociale départementale aux conseils généraux.

Le service social départemental s'est trouvé sous la responsabilité du Président du Conseil général, d'où une transformation des rapports qui existaient entre ce dernier et le représentant de l'Etat. Le renforcement des pouvoirs des élus locaux a modifié leur comportement envers les institutions sociales et les travailleurs sociaux.

¹⁸⁴ J. DONZELOT (1994), op. cit. p. 167.

¹⁸⁵ J. DONZELOT, L'entrée politique de l'action sociale, *Revue POUR* 1988 p. 14.

En tant que décideurs, les conseillers généraux ont eu tendance à freiner l'évolution des dépenses d'aide sociale.¹⁸⁶

Avec la décentralisation, on a constaté que les travailleurs sociaux étaient inégalement répartis. Ainsi leur nombre, pour un même public, variait en fonction des secteurs d'exercice et du département, sans tenir compte des impératifs éducatifs. Par exemple, les secteurs privés tournent en général avec une moyenne de quatre éducateurs pour quinze jeunes, alors qu'ils sont sept pour quinze jeunes dans d'autres secteurs comme l'EPDSAE et voire même un peu plus, dans les départements où le budget de l'action sociale le permet.

Dans ce remodelage du champ social provoqué par la décentralisation, l'Etat ne contrôlait plus les hommes et les femmes qui servaient ses projets ; il ne lui restait plus que les incitations financières. Etais-ce suffisant ? Aujourd'hui, nous pouvons répondre non, puisqu'il s'est effacé et éloigné des travailleurs sociaux en les confiant au Conseil général, et ces travailleurs sociaux se sont sentis « être les instruments des politiques locales ». ¹⁸⁷

Les lois de décentralisation ont donc accru le rôle de la collectivité départementale par les pouvoirs et services dont elle a hérité et ont élargi ses missions sociales au delà du champ traditionnel de l'aide sociale et de la prévention sanitaire.

Pour éclairer ce que nous venons de souligner, un détour explicatif rapide de la mise en place de la loi sur la décentralisation s'impose.¹⁸⁸

II. MISE EN PLACE DE LA DECENTRALISATION.

Avant la réorganisation territoriale, les services étaient décentralisés, mais maîtrisés par l'Etat. C'est-à-dire qu'avant 1982, le département était le pivot des actions sanitaires et sociales des collectivités publiques. Ces services départementaux étaient englobés dans la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

¹⁸⁶ A. THEVENET : *Rev. Franç. Des Affaires Sociales* N° 2/1988. *L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation*. Ed. ESF 1989.

¹⁸⁷ Dominique ECREMENT : de l'influence des politiques sur le travail social, *Revue Française des Affaires Sociales* N° 2, Avril-Juin 1988 p. 89.

¹⁸⁸ Ces analyses sont tirées de : D. CECCALDI , *Les institutions sanitaires et sociales*. Ed. FOUCHER 1993, cf ch. 7 et 10. A. THEVENET , *L'aide sociale aujourd'hui. Après la décentralisation*, 7ème édition, ESF 1987. Titre 1 : chapitre 2 et Titre 2.

Les services correspondants absorbaient en moyenne 60 % des dépenses du budget départemental, mais la compétence du Conseil Général était limitée puisque :

- l'Etat participait aux dépenses,
- la direction des services départementaux relevait des fonctionnaires de l'Etat (préfet de directions départementales des affaires sanitaires et sociales); comme nous l'avons souligné, ce n'est qu'à partir de 1985 que le Président du Conseil général a pris la responsabilité de 70 % des effectifs de la DDASS qu'il a réorganisés conformément à ses nouvelles compétences.

En ce qui concerne la commune, le maire, l'élu de la municipalité, n'étant pas représenté, le département pouvait exercer pratiquement ses attributions traditionnelles sans les partager, notamment dans le domaine de l'hygiène publique (bureau d'hygiène devenu le service municipal d'hygiène et de santé) et dans les domaines médico-sociaux (bureau d'aide sociale devenu le centre communal d'action sociale).¹⁸⁹

Après la réforme, les lois de décentralisation ont recherché une répartition des compétences (domaine santé et action sociale) et un renforcement des autorités départementales, en assouplissant les procédures administratives et financières.

L'objectif était « *un partage par blocs de compétence, de préférence attribués au département* » (CECCALDI 1993 p. 73). L'Etat a tout de même conservé un nombre limité de missions ou de charges.¹⁹⁰

Le département a en fait acquis la charge de la plupart des prestations d'aide sociale et la gestion de la plupart des services départementaux de la prévention sanitaire et de l'action sociale.

La région est devenue une collectivité territoriale autonome et la commission a pratiquement gardé ses missions et ses structures dans les domaines de l'action sociale et de l'hygiène.

Comme le souligne D. CECCALDI, la loi du 22 juillet 1983, article 33, a donné aux communes d'autres perspectives, puisqu'elle permet au département de confier par convention à celles-ci certaines compétences. Son intervention se fera de plus en plus dans le domaine des politiques de développement local.

¹⁸⁹ D. CECCALDI (1993) op.cit. THEVENET(1987) op. cit.

¹⁹⁰ Le contrôle administratif et technique des règles relatives à l'hygiène publique, La protection de l'aide sociale aux « sans domiciles de secours », etc... des politiques de développement local, etc... CECCALDI-THEVENET.

Au niveau départemental, l'effet essentiel des lois de la décentralisation est le transfert des pouvoirs et des moyens. Le rôle effectif du Conseil Général et du président s'est accru¹⁹¹ et ils ont acquis des pouvoirs considérables.

D'autant plus que le Président a récupéré certains pouvoirs du préfet.¹⁹² Il dirige seul les services départementaux, prend les décisions qui s'imposent et reste le maître en matière de gestion du personnel. Il décide de l'autorisation, de l'aménagement, de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux sous compétence départementale (et les décisions de services ayant une double compétence sont prises en lien avec le préfet).

Avec la décentralisation, les assistants sociaux, fonctionnaires territoriaux dépendant du département, vont vivre une mutation. Les élus étaient devenus les nouveaux patrons des assistants sociaux et d'autres catégories de travailleurs sociaux. La réforme de la décentralisation de l'action sociale a eu des répercussions importantes pour la prise en compte des diverses formes d'exclusion sociale.

Comme souligné plus haut, les compétences des collectivités territoriales ont été élargies, tout comme leur pouvoir de décision. La décentralisation a permis de distinguer les instruments de la solidarité nationale que l'Etat prend en charge, et ceux confiés aux départements qui renvoient à des solidarités de proximité (cf. en annexe tableau de répartition des compétences Etat-Département dans les domaines de l'action sociale et de la santé). Le département est, depuis la loi du 22 juillet 1983, le responsable de la plupart des prestations d'aide sociale, des services sociaux et des actions de prévention sanitaire. La difficulté réside dans le fait que les textes concernant la décentralisation de l'action sociale n'ont pas fait état de l'organisation du service social, le laissant ainsi à l'appréciation des conseils généraux.

En plaçant la polyvalence de secteur sous la compétence des conseils généraux, c'est-à-dire un tiers des effectifs des assistants sociaux, soit environ 13 350 personnes, la décentralisation lui a offert l'avantage d'amorcer des politiques sociales de proximité, assez proches des besoins de la population.

De même, si la polyvalence a entraîné une renégociation entre l'Etat, le département et les autres institutions, celle-ci a conduit les assistants sociaux polyvalents ou familiaux à voir s'accroître l'ensemble de leur charge de travail ; d'autant plus que l'Etat, qui a perdu

¹⁹¹ Cfr organigramme d'un service de l'action sanitaire et sociale du département (en annexe)

¹⁹² Cfr organigramme d'une DDASS (1977-1985) et organigramme d'une DDASS depuis 1986 (en annexe) Tableau répartition des compétences Etat-Département dans les domaines de l'action sociale et de la santé (en annexe)

ses travailleurs sociaux de terrain, a fait appel à la polyvalence de secteur pour la mise en oeuvre de ses politiques sociales.

En outre, la classification de ces assistants sociaux polyvalents et spécialisés n'a pratiquement pas été réinterprétée et redéfinie.

La politique de répartition en blocs de compétences entre l'Etat et les départements n'a pas donné lieu à une véritable concertation. Les assistants sociaux ont été écartelés, d'une part, entre le département et sa vision institutionnelle et la commune et ses problèmes locaux, d'autre part. Cette répartition a, de plus, été diversement appréciée. Ce manque de synergie a poussé les assistants sociaux à gérer à la fois les politiques publiques de l'Etat, les missions institutionnelles du département et les problèmes rencontrés par les communes.¹⁹³

En terme de prise en charge, cela s'est traduit par une augmentation des tâches, entre autres l'apparition d'un nouveau public cumulant toutes les formes d'exclusion sociale, à d'autres formes d'intervention (surendettement, RMI, enquêtes sociales, enfance maltraitée, ...) sans pour autant que les problèmes sociaux traditionnels qu'ils avaient à traiter jusque là ne disparaissent.¹⁹⁴

Devant la prolifération de phénomènes d'exclusion, de nouveaux acteurs (comme nous le verrons sur le point suivant) vont occuper le champ (*agents de développement, chefs de projets, chargés de mission RMI, chargés de mission par l'économie, ingénieurs sociaux, correspondants des missions locales, travailleurs sociaux issus de quartiers, ...*). Leur apparition a été vécue comme une concurrence sur un terrain où règne, encore une fois de plus, le flou de compétence et de position. Il n'est donc pas étonnant que les travailleurs sociaux, dans l'ensemble, soient entrés dans la réforme « à reculons ».¹⁹⁵ Comme le disait déjà G. GOSSELIN (1979), il y a quelques années : « *le progrès engendre souvent la nostalgie du temps passé* ». Les travailleurs sociaux étaient « *comme des aveugles qui entraient dans le futur à reculons. Ils espéraient voir la lumière en se retournant et le noir leur faisait peur devant eux* ». ¹⁹⁶

La décentralisation a en effet entraîné de nouvelles règles de fonctionnement pour le travail social :

¹⁹³ B. BOUQUET : profession assistant de service social : d'un contexte difficile à l'émergence de nouveaux dynamismes. Revue vie sociale N° 11-12/1990.

¹⁹⁴ B. BOUQUET : 62/1993 - 2 op. cit.

¹⁹⁵ J. ION et J.P. TRICART : *les travailleurs sociaux*. Ed. la découverte 1982, réédition.

¹⁹⁶ G. GOSSELIN, *Changer le progrès*, Coll. Esprit, Ed. du Seuil, 1979

- le rôle des permanents des fédérations de l'éducation populaire ou celui des responsables des associations de l'enfance inadaptée a été transformé.
- la situation de tous les travailleurs sociaux, dont la plupart bénéficiaient de l'appui de services de l'Etat, et dont la mission consistait, entre autres, à promouvoir des innovations, a été modifiée.

Les départements tenteront de structurer et de diriger le travail social, en créant de nouveaux métiers et en faisant appel aux diplômés de grandes écoles. Cela remettra en cause la culture traditionnelle du travail social au profit d'une culture universitaire théorique, d'une culture gestionnaire en terme d'efficacité, des résultats, dans la limite des budgets alloués. Le nouveau slogan deviendra « *le social doit produire* ».

CONCLUSION

Dans ce chapitre nous avons effectivement vu que les compétences des collectivités territoriales ont été élargies, ainsi que leur pouvoir de décision. Les départements sont devenus les centres de décisions. En ce qui concerne la politique sociale la complexité de l'organisation a nuit à l'efficacité attendue, surtout chez les travailleurs sociaux, inégalement répartis en fonction des champs de compétence.

Si le rôle du conseil général et de son président s'est accru grâce à la décentralisation, les travailleurs sociaux, notamment les assistants sociaux ont vécu une mutation au niveau des pratiques professionnelles par exemple par l'augmentation des tâches.

Enfin la décentralisation, a en effet entraîné de nouvelles règles de fonctionnement comme nous l'avons souligné ci-dessus.

La décentralisation a par exemple fragilisé certaines associations suite au conflit de pouvoir entre le département et l'Etat se matérialisant quelquefois par une volonté réciproque de report des charges sur l'un ou sur l'autre. Elle a aussi entraîné des rapports de vassalité, parce que les financeurs de l'action sociale avaient bien avant l'habitude de créer des associations ad hoc pour appliquer leur politique. Les départements ayant hérité d'un pouvoir exorbitant, il s'en est suivi une redéfinition des objectifs et des rôles des associations dans la politique départementale. Dans cette situation, ce qui « d'un côté est interprété comme une relation de vassalité est présenté de l'autre comme une opération de clarification »¹⁹⁷ Il y avait certes une volonté affichée d'impulser une politique locale, mais celle-ci avait ses limites. Par exemple la politique du développement social des quartiers a montré les enjeux locaux à travers les acteurs de l'insertion issus de la politique de la décentralisation.

¹⁹⁷ J. TYMEN, H. NOGUES : *action sociale et décentralisation. Tendances et prospectives*, Ed. L'harmattan, 1988, p. 143.

CHAPITRE III

**LES NOUVEAUX MÉTIERS
ISSUS DES POLITIQUES SOCIALES**

INTRODUCTION

Nous venons de voir comment les politiques sociales, la décentralisation et la nouvelle précarité ont modifié le paysage social. Par ailleurs, cette crise qui affecte la société française, aura été l'occasion d'une redéfinition des politiques publiques : insertion des jeunes, prévention de la délinquance, développement social urbain, Revenu Minimum d'Insertion. Les dispositifs d'insertion développés dans les années quatre-vingt conduisent finalement à des modes d'intervention qui, il est vrai, remettent en cause les modèles professionnels du fonctionnement social. Ces nouvelles dispositions vont sommer le travail social de s'adapter. Mais cette adaptation se fait difficilement. Et l'inadaptation des anciennes structures sociales va pousser les pouvoirs publics à la création de nouveaux métiers.

La multiplication de nouvelles politiques sociales a finalement conduit à la diversification d'intervenants et au recrutement d'un corps nouveau. En fait, la politique sociale territorialisée requiert de nouvelles pratiques liées au contexte et surtout à la nouvelle gestion du local (voir chapitre II).

C'est donc à partir d'un dispositif territorialisé de la crise économique, qui a imposé ce fameux dispositif, que d'autres intervenants pénètrent dans le champ social à travers, d'un côté, la problématique de l'insertion par l'économie et, de l'autre, la gestion, l'évaluation et le rapprochement entre acteurs de terrain et populations assistées.

I. L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ACTEURS

La politique sociale territorialisée requiert en effet de nouvelles pratiques impulsées par le contexte et surtout par la nouvelle gestion du local. Les anciens travailleurs sociaux, incapables de s'adapter, vont abandonner les postes dits compliqués (en internat ou en milieu ouvert, dans des quartiers difficiles) pour devenir spécialistes de logement, de la santé publique, de la formation, de l'emploi et, en partant, ils laissent des postes vacants qui seront occupés par des personnes qui sont à la recherche d'une insertion professionnelle quelconque. C'est le cas des T.S.O.E dont un grand nombre va travailler dans les quartiers difficiles ou dans les internats accueillant des cas sociaux dits délinquants.

Mais ce qui frappe en premier est que les nouveaux métiers qui se créent sont occupés en majorité par des professionnels qui viennent de l'extérieur du travail social.

Les nouvelles figures qui investissent le secteur social ont un profil qui diffère des anciens. Pour les cerner, nous reprenons les grands traits dressés par Jacques ION : ¹⁹⁸

- « *Ce sont plutôt des hommes* ». Ceci est nouveau dans un secteur envahi par une population féminine ;
- essentiellement âgés de trente-cinq à quarante-cinq ans ;
- ils ont beaucoup d'expérience et possèdent une bonne connaissance des dispositifs sociaux ;
- cette expérience est généralement complétée par une formation universitaire ou en cours de formation ;
- ce sont des militants (syndicaux ou politiques, voire même les deux) ;
- « *Tous se trouvent impliqués, à titre de responsables bénévoles, dans d'autres structures du travail social que celles où ils exercent à titre de salariés* ».

¹⁹⁸. J. ION, *Le travail social à l'épreuve du territoire*, op. cit. p. 124-125.

Lors de nos enquêtes à Roubaix, nous avons remarqué que beaucoup de dirigeants d'association étaient administrateurs dans d'autres associations. Il existerait un parrainage interne qui a contribué à donner aux acteurs de l'insertion la même vision des problèmes sociaux et leur permet ainsi de s'aligner sur les mêmes critères pour la négociation budgétaire. Ce qui n'existait pas auparavant.

Ces nouveaux professionnels se prétendent indépendants, sorte de travailleurs sociaux libéraux. Evidemment, l'autonomie dont ils disposent les y autorise.

Ils ont une bonne connaissance du dispositif institutionnel et des règles du jeu politique, un bon carnet d'adresses, des capacités de travail en groupe et d'animation d'équipes ; cela leur donne la possibilité de monter des dossiers et de négocier les budgets en connaissance de cause.¹⁹⁹

En tout cas, beaucoup des professionnels qui investissent les nouveaux postes viennent de métiers extérieurs.

On y trouve des professionnels issus de métiers de la formation, des anciens éducateurs ou animateurs qui vont se lancer dans la création des entreprises intermédiaires et des diplômés de l'enseignement supérieur qui n'arrivent pas à se classer par rapport à leur formation.

On a assisté à une plus grande division du travail, puisqu'entre les travailleurs sociaux de terrain et les dirigeants s'instituaient de nouveaux cadres intermédiaires.

Il y avait, en effet, un important besoin d'emplois de proximité en amont des emplois du travail social de niveau intermédiaire. Les postes de cadres techniques et d'experts sociaux seront investis par « *ces universitaires déclassés* » qui cherchent à capitaliser leur diplôme et par les anciens travailleurs sociaux qui se sont tournés vers des secteurs où leur capital scolaire les appelait, notamment les entreprises intermédiaires.

¹⁹⁹. Selon J. ION, « ces dispositifs ont permis la promotion de certains profils de travailleurs sociaux caractérisés par des carrières et des trajectoires personnelles spécifiques et précisément porteurs d'idéaux professionnels en rupture avec ceux traditionnellement affichés dans la profession ».

ION : les travailleurs sociaux son-ils encore un groupe professionnel ?
in J.L. MARTINET 1993 op. cit. p. 181.

Pour les entreprises intermédiaires,²⁰⁰ il faut rappeler qu'elles devaient permettre la mise en oeuvre d'une nouvelle problématique de l'intégration avec une articulation entre le social et l'économique.²⁰¹ Investis par les anciens travailleurs sociaux, ces derniers devinrent les nouveaux entrepreneurs sociaux.

Certains sont passés d'une défense du droit aux loisirs, pour les jeunes pris en charge, à une démarche associant le loisir à un droit au travail pour tous.

Il faut reconnaître que dans les foyers d'hébergement, le public accueilli commençait à changer. De plus en plus fragilisé, refusant massivement « l'école classique », la formation en alternance offerte par les entreprises intermédiaires, et l'adaptation de ces dernières aux difficultés du public accueilli, représentaient l'occasion d'innover et de mettre fin à une vieille prise en charge démodée.²⁰² Les entreprises intermédiaires étaient porteuses d'un autre modèle de rééducation avec le retour dans le discours éducatif de la revalorisation d'une activité productive en tant que premier facteur d'intégration.

Ils vont ainsi se ruer dans la recherche de nouveaux produits jusqu'à la transformation dans les quartiers des activités de proximité en échanges marchands. Ces emplois que nous pouvons qualifier pour notre part « de *revitalisation sociale* » n'offraient tout de même ni sécurité ni qualification.

Pour les jeunes, il s'agit encore aujourd'hui de retrouver « un espace de socialisation professionnelle » et pour les adultes, « un espace de resocialisation professionnelle ».

De nouvelles spécialisations se sont donc développées.²⁰³ celle liée à la mise en place de la décentralisation et celle liée aux nouveaux dispositifs qui engendraient, rappelons-le, la méfiance des anciens professionnels pour occuper ces nouveaux postes.

²⁰⁰. Voir Francis BAILLEAU : les entreprises intermédiaires. *Revue POUR* N°119, Nov. Déc. 1988.

²⁰¹. Les entreprises intermédiaires ont pour objectifs de mettre à la disposition de particuliers, d'association ou d'entreprises des personnes sans emploi pour effectuer des tâches clairement identifiées comme non couvertes par le secteur marchand. voir C.N. DRANCOURT et L. ROULEAU-BERGER :: *l'insertion des jeunes en France*, Ed PUF, 1995, p.61.

²⁰². Il y a « l'idée que seul le fait d'assurer sa propre reproduction, par la vente de sa force de travail en échange d'un salaire lié à une production, pouvant permettre aux personnes en difficulté de rompre avec des structures d'assistance sociale » F. BALLEAU (idem p. 89).

²⁰³. J. ION, *Les travailleurs sociaux sont-ils encore un groupe professionnel ?* In J.L. MARTINET. *Les éducateurs aujourd'hui*, Paris, Privat 1993. p. 177-186.
J. DONZELOT : l'entrée en politique de l'action sociale. *Revue POUR* N° 119, Nov. Déc. 1988.

Ces nouveaux postes sont :

- Ceux créés par la multiplication des dispositifs de prévention, d'insertion et de développement local .
- Ceux créés auprès des instances territoriales : commission locale d'insertion.

Par exemple, pour le RMI : sont apparus, d'abord, des postes dont l'objectif était l'exploration de l'offre d'insertion et puis des postes d'accompagnement social du public bénéficiaire.

Ces postes du « *second type* » (J. ION) seront occupés par des professionnels venus de métiers extérieurs au champ habituel du travail social. Ce sont des postes de cadres intermédiaires situés en amont des dispositifs et près du pouvoir politique : ce sont les universitaires déclassés issus des sciences humaines et juridiques pour l'essentiel.

La loi sur la décentralisation va amener au travail social des fonctionnaires issus de grandes écoles de commerce ou des I.R.A. (Instituts Régionaux d'Administration). Les professionnels traditionnels parleront de « *parvenus* » qui ne connaissent rien au métier. Les nouvelles grilles de la fonction publique territoriale, en multipliant les postes et les catégories statutaires, vont renforcer l'idée évoquée ci-dessus concernant les nouveaux professionnels en rompant avec une culture « *babacool* »²⁰⁴ attentiste. On assiste à une confrontation entre une culture du social empirique et une culture du social théorique produite par les nouveaux venus.

Cette rupture paraît encore plus brutale parce que les nouveaux parlent en terme d'efficacité, de gestion, d'évaluation au moment où les anciens s'expriment encore en terme « *d'aide* » aux assistés et réclament des moyens pour secourir les pauvres.

L'arrivée de cette nouvelle race de professionnels pousse les directeurs d'établissements à faire de la gestion au détriment de la pédagogie. Ceux qui persisteront dans la dernière voie se verront sanctionnés tout de suite, soit par une restructuration, soit par une fermeture. Plusieurs établissements de la région du Nord vont connaître de nombreuses difficultés liées principalement à la rationalisation des choix budgétaires.

²⁰⁴ La culture babacool attentiste, est celle développée par des anciens professionnels habitués par l'abondance de l'Etat-providence et s'inscrivant dans le cadre d'une prise en charge traditionnelle . Or la nouvelle culture impulsée par les nouvelles politiques fait allusion à une efficacité basée d'abord par une gestion financière rigoureuse et ensuite par une diversification de la prise en charge. Nous sommes donc passé à ce que S. WUHL appelle « de la promotion *d'un social actif* (formation, aide à l'insertion professionnelle) au détriment *d'un social passif* (indemnités de chômage, allocation de protection sociale etc...) ». S. WUHL : insertion : les politiques en crise, PUF, 1996.

Des établissements comme le centre d'apprentissage de Phalempin (ADNSEA), le foyer CAP NORD (SPRN) ou encore le foyer de Mérignies seront obligés de revoir leur position, allant jusqu'à la fermeture de certains d'entre eux.

II. QUELQUES NOUVEAUX MÉTIERS

1. La formation

Des formateurs ont été embauchés en cascade pour faire face à la mission SCHWARTZ. Beaucoup d'anciens travailleurs sociaux se sont infiltrés dans ce nouveau champ en devenant formateurs d'adultes. C'est aussi l'époque où la formation continue fait recette.

2. Agents de développement

Des postes liés aux opérations DSQ ont été créés :

- *animateur de développement*
- *agent de développement*
- *opérateur social*
- *coordinateurs sociaux*
- *coordinateurs de zones*
- *chefs de projets*

A Lille, l'EFAS a organisé avec la mission Développement Social de l'Union des HLM, un cycle de formation professionnelle en alternance pour les agents de développement local ciblé sur l'habitat.

3. Métiers de la décentralisation et du suivi de RMI

Avec la mise en place du RMI, des postes ont aussi été créés par le département et dans certaines associations de sauvegarde de l'enfance ou de prévention :

- *chargés d'insertion,*

- *chargés de mission* (parmi les recrues, on trouve 40 % d'éducateurs et d'animateurs),
- *ingénieurs sociaux*.²⁰⁵

4. Les conseillers sociaux des offices de HLM

Ils sont environ 800. « *Ils ont un rôle d'interface entre les habitants et l'office HLM* » (Lallemand 1994). Ils s'occupent des demandes de logement et d'aides aux personnes défavorisées.

5. Les petits boulots du social

Pour permettre l'insertion de jeunes chômeurs, les petits boulots se sont multipliés (TUC, SIVP, etc.). Ce fut l'occasion d'occuper les jeunes des cités. Ces petits boulots ont souvent été précaires, mais ils ont eu l'avantage de permettre aux jeunes issus de quartiers de s'initier aux métiers du social (aide aux devoirs, activités récréatives d'encadrement dans les centres sociaux, ...). Beaucoup de jeunes issus de l'immigration se sont lancés dans des activités de loisirs. Ils ont constitué ce qu'on appelle encore aujourd'hui « *les nouveaux intermédiaires culturels* » au même titre que celles qu'on appelle dans certains quartiers de Marseille, Amiens ... « *les femmes relais* ».

III. PROLIFÉRATION DE FORMATIONS AUX PROFESSIONS SOCIALES

La prolifération de nouveaux métiers a été accompagnée par une multitude de formations de niveaux universitaires, en dehors du diplôme supérieur de travail social. Plusieurs universités ont proposé des formations spécialisées : maîtrise de sciences et techniques, maîtrise d'interventions sociales, DESS ingénierie sociale, DESS d'interventions de politiques sociales ... Mais la difficulté est de capitaliser ces formations, qui pour l'instant ne sont que partiellement reconnues par les organismes employeurs.

²⁰⁵ Postes occupés par des Universitaires. Selon Ph. ESTEBE, il s'agit d'un intellectuel vis-à-vis du peuple dans une perspective opérationnelle. Il s'agit de l'intellectuel qui doit aider le peuple à mettre en oeuvre son projet. Dans un article cité ci-dessous, il explique quelle est sa mission et dit clairement ne pas être un travailleur social. Philippe ESTEBE : l'évidence locale des politiques sociales. *Revue POUR* N°119/1988. Pour plus de compréhension, voir l'ingénierie à l'assaut du travail social, N° 119 Nov. Déc. 1988. Ed. PRIVAT.

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons voulu montrer que la crise économique a imposé une redéfinition des tâches. Et que « l'unité idéologico-culturelle » autour de laquelle s'était constituée la profession a été remise en question.²⁰⁶

Avec le développement des politiques sociales, c'est le social qui s'est trouvé en mouvement et il fallait le redéfinir pour l'adapter aux problèmes posés par une précarité accrue. Il a fallu rendre opérationnels des dispositifs devenus complexes, « recomposer les morceaux du puzzle de l'aide et de la solidarité »²⁰⁷ par l'introduction de nouveaux agents.

Cette adaptation du travail social s'est faite par une prolifération de nouveaux métiers et de nouvelles formations.

Mais ce que nous avons voulu démontrer aussi c'est que la multiplication de ces nouveaux métiers a permis une certaine mobilité à des anciens professionnels qui se sont engouffrés dans certains postes. Ce sont ces postes laissés vacants par ces anciens professionnels qui ont été à leur tour investis par les travailleurs sociaux d'origine étrangère.

²⁰⁶ J. ION : les métiers du social à l'épreuve de l'exclusion, in *Regards sur l'actualité*, décembre 1993.

²⁰⁷ D. LALLEMAND, *Les métiers du secteur social*. Editions Le Monde-Marabout 1994.

CHAPITRE IV

**DE LA RÉVOLTE DES DES JEUNES DES
QUARTIERS**

**À LA NAISSANCE DU JEUNE LEADER :
L'ARRIVÉE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX
D'ORIGINE ÉTRANGÈRE**

INTRODUCTION

Les événements de la banlieue lyonnaise ont été le détonateur des différentes politiques que nous avons décrites précédemment. Dans ce chapitre, nous allons tenter de les retracer rapidement, sans trop entrer en détail, puisque cela a été fait par d'autres auteurs dont nous nous référons, pour montrer finalement comment les jeunes leaders qui prendront un peu plus tard la destinée de leurs quartiers ont réussi à occuper un terrain qui semblait miné dès le départ. Ce chapitre essaye de montrer à travers les révoltes dans les banlieues, et la marche de jeunes issus de l'immigration comment s'est forgée une conscience d'appartenir dans des quartiers difficiles sans avenir qui a donné naissance à ce prototype humain appelé « leader des quartiers populaires ».

Enfin deux questions guident ce chapitre :

Comment ces émeutes ont-elles commencé, et à partir de quand peut-on parler des travailleurs sociaux d'origine étrangère?

I. LES EVENEMENTS DE LA BANLIEUE LYONNAISE²⁰⁸

La victoire de François Mitterrand à l'élection présidentielle de mai 1981 a été saluée par des faits d'une rare violence dans la banlieue lyonnaise appelés par la presse « *le triangle des trois V* » (Villeurbanne, Vaulx-En-Velin et Vénissieux).

Des jeunes d'origine maghrébine (pour la plupart) volèrent des voitures avec lesquelles ils firent des rodéos la nuit et qu'ils brûlèrent ensuite. Cet été chaud de la banlieue lyonnaise va mettre la France sous le choc. Ces événements amplifiés par une médiatisation intense,²⁰⁹ où des photographes auraient payé des jeunes afin qu'ils brûlent des voitures, ont eu comme effet la mise en place des dispositifs dont nous avons parlé ci-dessus.

Durant l'été 1981, les affrontements avec la police se sont poursuivis avec une hargne sans précédent : près de 250 voitures brûlées et beaucoup de magasins détruits.

Cette révolte de jeunes est née certes d'une incompréhension entre les policiers et les jeunes, mais elle est surtout à rechercher dans ces cités perdues transformées en ghettos où cohabitent un pourcentage élevé de personnes d'origine étrangère, comme c'est le cas de la cité des Oliviers à Villeurbanne (avec plus de 80 % de maghrébins à l'époque), de la cité de la Grappinière à Vaulx-En-Vélin (avec 55 %) et de la cité des Minguettes à Vénissieux (avec 37 %).

Ces cités parking se sont transformées peu à peu, devenant celles des immigrés, parce que les ménages ouvriers français qui y habitaient accédaient de plus en plus à la propriété ; et dans les appartements laissés vacants se sont succédés des ménages d'origine étrangère.

Ainsi, comme le souligne A. JAZOULI, « sur 3 000 personnes qui quittaient les Minguettes chaque année, 800 seulement étaient d'origine étrangère, et sur les 1 100 arrivants, 600 étaient d'origine étrangère ».²¹⁰

²⁰⁸. DUBET et alii 1985 : l'Etat et les jeunes op. cit. p. 56-60; A. JAZOULI , *L'action collective des jeunes Maghrébins de France*. Ed. L'Harmattan 1986 pp. 75-92.

A. JAZOULI , *Les années banlieues*. Ed. du Seuil pp. 29-26.

²⁰⁹. Pour ce qui est de la médiatisation, voir Maria Llaumet : *les jeunes d'origine étrangère. De la marginalisation à la participation*. Ed. L'Harmattan 1984p. 105-129.

²¹⁰. JAZOULI , *L'action collective des jeunes maghrébins de France*. CIEM. L'Harmattan 1986 p. 82.

Petit à petit, l'écart s'est creusé et le quartier a commencé à se vider, puisqu'entre 1975 et 1982, il a perdu près de 30 % de sa population.

Les événements de l'été 81 ont servi de révélateurs à un certain nombre de phénomènes de banlieues qui vont se succéder²¹¹ dans les années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix, malgré les politiques sociales issues des premières révoltes de l'été 1981.

Ces émeutes étaient une façon de répondre à leurs misères et à leur mal être. Elles ont comme cause une dégradation des conditions de vie, un ras-le-bol de la galère et sans oublier ce qu'ils appellent la provocation policière, c'est-à-dire les poursuites ou les affrontements qui se transforment en bavures et réveillent des passions qui jusqu'alors sommeillaient.²¹² Elles vont pour la première fois permettre aux jeunes maghrébins de réveiller leur conscience collective et de constituer « *des îlots de résistance* ». ²¹³

De ces événements naîtront : des leaders de banlieues issus des associations de quartiers constituées « *dans la foulée* », de la marche de l'égalité en 1983, de convergence 84 pour l'égalité ²¹⁴ et bien d'autres encore.

II. DE LA MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ A CONVERGENCE 84

2.1. La marche pour l'égalité

La marche pour l'égalité contre le racisme peut être considérée comme l'un des catalyseurs du réveil de la conscience des jeunes de banlieues, quant à leur situation sociale et professionnelle. La marche, c'est la conséquence de ce que F DUBET(1987, p. 335), souligne à propos des groupes de minguettes où les révoltes ont été les plus percutantes, « *l'expérience de la galère a un sens ; pour les jeunes, la désorganisation, l'exclusion ou la rage ont une cause : le racisme. Le racisme est une expérience, une cause générale, une forme de destruction* ».

²¹¹. A. BEGAG , La révolte des lascars contre l'oubli à Vaux-En-Velin. *Les annales de la recherche urbaine* n° 49, 1991, p. 114-121.

²¹². GARY T. MARX : civil disorder and the agents of social control. *The journal of social issues*, vol. XXVI, n° 1, 1969 : a montré que dans les quartiers défavorisés (habités par des noirs) frustrés par leurs conditions de vie, les policiers sont perçus comme des éléments extérieurs représentant la société dominante et dont les interventions dans les quartiers constituent à chaque fois une provocation.

²¹³. F. DUBET : *la galère : jeunes en survie*. Ed. Fayard 1991 P. 329.

²¹⁴. F. AICHOUNE : *nés en banlieue*. Paris. RAMSAY 1991,
BOUZID : *la marche : traversée de la France profonde*. Ed. Sinbad, Paris, 1984,
S. BOUAMAMA : *10 ans. la marche des beurs*, Ed. Desclée de Brouwer 1994.

Aux minguettes poursuit-il « *il existe une mémoire historique commune aux jeunes et aux policiers qui s'affrontent directement* »(p. 337).

Comme le travail social était en crise, il n'y avait pas de médiateur entre la cité et le pouvoir politique pour régler ce conflit. Les événements de l'été 1981 ne sont que la suite logique de ces rapports tendus entre d'un côté des agents de l'ordre qui pensaient faire leur travail et de l'autre une population qui se sentait stigmatisé et marginalisé.

La marche de 1983 qui traverse la France c'était comme le souligne ce marcheur « *Il fallait cette marche pour désamorcer la bombe de rage qui nichait en moi et dont la minuterie était d'ailleurs déclenchée* » (BOUZID, 1984, p. 15). De Dreux à Marseille, de Roubaix à Grenoble, de Mulhouse à Toulon, la marche a été vécue comme l'anéantissement de la pauvreté, du racisme et du mal (DUBET), mais le changement ne se décrète pas, donc elle a été un moment historique d'illusion collective.

Toutefois, les effets de la marche ont été surtout la création de plusieurs associations de jeunes. Une nouvelle génération de militants se constituait grâce à la conscience acquise au cours de cette longue marche. Des marcheurs ont rencontré des élus de retour chez eux pour poser leurs revendications notamment l'embauche de jeunes dans les travaux de réhabilitation des quartiers.²¹⁵

2.2. Les assises nationales/convergence 84

Des assises nationales ont eu lieu du 9 au 11 juin 1984 à Lyon , six mois après la marche. Elles regroupaient près de 400 jeunes représentant plusieurs associations issues de l'immigration. Ces assises feront apparaître d'énormes divergences sur la politique à mener ensemble. Malgré de nombreux points d'accord, des divergences sont apparues sur les stratégies à adopter.

Deux courants sont apparus :

Un premier courant privilégiait la construction d'un mouvement autonome des jeunes issus essentiellement de l'immigration, en particulier de l'immigration maghrébine. On s'orientait vers la construction d'un mouvement à base ethnique. On privilégiait donc les liens communautaires sur les rapports sociaux.

Le deuxième courant consistait à favoriser la construction d'un mouvement autonome, toujours à base communautaire, pour s'attaquer aux crimes et aux agressions racistes.

²¹⁵ DUBET (1987), p. 344

En fait la question qui traversait ces assises était celle-ci : « fallait-il choisir des alliés dans le système politique Français ou il ne fallait compter que sur leurs propres forces? » (DUBET, 1987, op. cit. p.360). Le conflit s'était donc largement politisé, puisqu'il y avait ce glissement vers le droit à la différence, à l'identité ethnique, mais en écartant tous ceux qui n'étaient pas de leurs. Notre question étant : « peut-on fonder un droit avec le droit à la différence? » (G. GOSELIN). Cet aspect pouvait conduire au repli communautaire. Mais ce repli communautaire était une manière de répondre aux pressions assimilationnistes. Ces assises ont montré le chemin qui restait à parcourir pour trouver des points convergents dans la lutte qui était engagée.

En décembre 1984, s'est tenue une autre manifestation appelée « Convergence 84 ». Le but était de montrer que la France est un pays « pluri-ethnique » et qu'il est nécessaire que les communautés immigrées soient intégrées . Il fallait démontrer que « la France, c'est comme une mobylette, pour avancer, il faut du mélange ». Cette idée avancée par une partie du collectif parisien en juillet 1984 n'a pas fait l'unanimité puisqu'une partie d'associations présentes à Lyon était absente. Cette division est la conséquence des assises de Lyon entre les modérés et les radicaux. Le collectif parisien organisateur du mouvement était lui-même divisé en deux groupes. Après quelques tractations suivies de querelles internes entre les associations, le 3 novembre des groupes de jeunes quittèrent cinq villes de France en mobylette pour aboutir à une manifestation le 1er décembre 1984 à Paris.

Convergence 84 était en rupture avec certaines idées communautaires impulsées lors des assises de Lyon. Car elle insistait sur l'existence d'une France multiculturelle, sur l'exigence de l'égalité pour tous, et sur la revendication d'une citoyenneté.²¹⁶ Convergence 84 a donc été l'un des mouvements qui en France a posé le débat sur la citoyenneté en France au-delà des clivages ethniques.

Que peut-on tirer comme enseignements de ces événements, (marche pour l'égalité, les assises nationales, convergence 84)?

Ces différentes manifestations ont révélé deux phénomènes incontournables :

Le premier est la prise de conscience de populations issues de l'immigration maghrébine notamment les jeunes qui sont nés ici, des difficultés vécues dans leurs cités et la constitution par la même occasion d'une identité puisée dans les fragments de la culture maghrébine, qui jusque là sommeillait en eux.

²¹⁶ BOUAMAMA (1994), op.cit. pp. 102-103.

Cette prise de conscience leur a permis de radicaliser leurs revendications, tout en sachant qu'ils resteront en France. Les idées de leadership qui se développent à cette époque ne sont pas étrangères à toutes ces manifestations. Pendant notre enquête, des leaders nous ont parlé de ces manifestations, ainsi que de leur leader des années quatre-vingt, S. BOUAMAMA, qui a été pour nombreux d'entre eux, « celui à qui on voulait ressembler ».

Le deuxième phénomène s'inscrit dans les analyses de P. YONNET²¹⁷. La France a découvert à cette époque qu'il y avait aussi d'autres personnes, issues de cultures différentes. Ainsi les critiques que P. YONNET a faites à l'endroit du SOS racisme, et la polémique qui en est résultée révèle un profond malaise dans la société française.

P. YONNET parle d'un paradoxe dans la lutte contre le racisme : « en luttant contre le regard raciste qui maintenait l'autre dans son origine et faisait obstacle à son admission dans la société des égaux, c'est-à-dire des semblables humains, l'antiracisme a acclimaté la notion de race » (p. 44).

Pour l'auteur l'antiracisme des années quatre-vingt mené par SOS racisme et d'autres associations a acclimaté l'idée de race et réveillé des passions qui étaient éteintes. En fait ce combat a rendu légal les concepts « d'appartenance raciale ou ethnique », revendiqués par SOS racisme sous le terme du « droit à la différence ».

Le problème que pose P. YONNET est celui de savoir, en quoi cette différence qui jadis était « invisible », ne serait-elle pas réellement « visible » aujourd'hui et contribuerait par la même occasion à amplifier un racisme qui jusque là était modéré? En quoi finalement ces mouvements n'ont-ils pas installé une idéologie qu'ils croyaient combattre?

En fait P. YONNET nous ramène à cette éternelle théorème de THOMAS²¹⁸ « self fulfilling prophecy », que R. K. MERTON²¹⁹ appelle « la prédiction créatrice ». Ce théorème s'énonce ainsi : « quand les hommes définissent des situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences ». C'est-à-dire que « les gens, les acteurs sociaux, répondent à une situation par l'expressions d'opinions et par des comportements, non seulement en fonction des caractères objectifs de cette situation mais aussi, et souvent surtout, en fonction de la signification que cette situation a pour eux, en fonction de la représentation qu'ils se font de cette situation, en fonction par conséquent, de la manière dont ils définissent cette situation.

²¹⁷ P. YONNET : *voyage au centre du malaise Français*, Ed. Gallimard, 1993

²¹⁸ P. J. SIMON : *histoire de la sociologie*, PUF, 1991, p. 463.

²¹⁹ R. K. MERTON : *éléments de théorie et de méthode sociologique*, Ed. Plon, 1965

Et cette définition de la situation par les acteurs sociaux, les représentations subjectives de la situation, cela devient un élément essentiel de cette situation, un élément aussi réel de la situation que les traits objectifs eux-mêmes »²²⁰.

On peut interpréter le théorème de THOMAS de la manière suivante : ce qui n'était qu'une représentation de l'immigré, voire de l'immigration dans les années quatre-vingt est devenue réelle, par les revendications et les publicités qui ont été faites autour de certains faits qualifiés de « racistes ». La mise en situation sociale du problème de racisme notamment les représentations collectives liées par exemple à la couleur de la peau se sont traduites dans la réalité.

Les thèses de P. YONNET sont certes discutables mais pose un problème réel, celui du militant anti-raciste. Ainsi, « si je ne suis pas militant anti-raciste qui suis-je? ». Peut-on ne pas être anti-raciste et ne pas être raciste?

Ses thèses posent aussi un dilemme puisque ne pas réagir aux propos racistes, c'est accepter une certaine domination qui consisterait à ne pas se positionner en tant qu'acteur dans ce monde. La question serait dans ce cas précis, quelle forme d'action peut-on mener dans une telle situation pour ne pas réveiller les passions?

III. LES OPÉRATIONS ANTI « ÉTÉ CHAUD »²²¹

Après les rodéos des Minguettes en 1981, le renouvellement des politiques préventives des années précédentes devenait urgent, puisque la prévention traditionnelle répondait de moins en moins aux nouvelles formes d'exclusion sociale.

Plusieurs initiatives évoquées plus haut ont été prises ; l'une d'entre elles concernant la prévention a été volontairement passée sous silence : il s'agit des opérations Été-chaud (O.P.E.).

Pour éviter la reproduction des événements de l'été 1981 jugés « *douloureux pour la communauté nationale et porteurs de risques de fracture sociale* » (Nicole QUESTIAUX, Ministre de la Solidarité Nationale) les pouvoirs publics ont proposé en 1982 des actions

²²⁰ P. J. SIMON (1991), op. cit. p. 464

²²¹ M. DUPE (avec la collaboration de D. DUPREZ) : *les politiques de prévention de la jeunesse : le cas des opérations ETE 83*. MIRE 1985.

M. DUPE (avec la collaboration de D. DUPREZ) : *société et prévention dans la ville : les opérations de prévention ETE Jeunes 84*. ADRES-MIRE. Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité 1985.

DUBET et alii 1985 : *l'Etat et les jeunes* op. cit. p. 55-107.

D. DUPREZ : *stratégies préventives des années 80' : les opérations anti « été-chaud », cahiers de l'animation_n°48*, 1984.

de prévention et de loisirs dans onze départements, mobilisant différents acteurs. Ces dispositifs directement liés aux événements de l'été 81 dans la banlieue lyonnaise étaient la réponse donnée à l'opinion publique.

Il fallait donc écarter les jeunes délinquants des quartiers où ils vivaient pour les occuper par des activités sportives ou ludiques, dans des séjours de rupture organisés à cet effet.

Les Ministres de la Solidarité, de l'intérieur, de la Justice et de la Jeunesse et des Sports ont été au coeur des différents dispositifs. Il y a eu la participation de l'armée et de la police qui ont fourni une logistique humaine et matérielle en proposant des camps et des stages. Beaucoup de jeunes ont donc fait plusieurs activités (plongée sous-marine, équitation, encadrés par des militaires ou des policiers).

L'opération la plus spectaculaire reste le camp, organisé en Ardèche conjointement par le Club Méditerranée et le Ministre de l'intérieur (Trigano-Deferre) auxquels 360 enfants des cités lyonnaises et marseillaises participèrent.

Il fallait faire un grand coup et montrer qu'on pouvait assurer la paix sociale dans les quartiers. Des jeunes ont en effet bénéficié de diverses activités dont ils n'avaient jamais eu la possibilité de profiter et, de surcroît, avec certains « *policiers* »..

La médiatisation de ce camp a masqué quelque peu les actions réalisées dans d'autres régions qui s'inscrivaient dans la même dynamique de la « *mise à l'écart éducative* » (DUPREZ 1984 p. 59).

L'opération Eté 1982 a été un succès, avec plus ou moins 10 000 jeunes ayant bénéficié de cette opération sur les onze départements concernés : l'opération Eté 1982 « *a été vécue comme une véritable image de réhabilitation de leur quartier* ». ²²² D'une situation tendue à l'approche de l'été on est passé à un sentiment de soulagement. L'opinion publique s'est montrée très favorable au fait que les associations de quartiers, les travailleurs sociaux et les municipalités se soient mobilisés pour éviter un nouvel affrontement et aient apporté de nouvelles réponses jugées tout à fait positives.

L'opération anti-été chaud 1982 aura été marquée par trois logiques : ²²³

- *la mise à l'écart des jeunes de leur quartier habituel* pour éviter de nouvelles violences,

²²² DUBET alii 1985 op. cit. p. 64.

²²³ M. DUPE 1984 op. cit. p. 8.

- *la participation directe de l'Etat* pour développer de nouvelles formes de travail social,
- *une redéfinition des politiques de prévention* de la jeunesse.

Vu le succès de cette opération, elle a été renouvelée en 1983 avec une certaine évolution, le remplacement de la logique de mise à l'écart par celle de la « *rééducation par le travail* ». ²²⁴

Des jeunes ont ainsi, par exemple, participé à une opération de surveillance et de prévention des incendies pendant les vacances. Il s'agissait de mettre de côté l'axe ludique en favorisant le rôle éducatif, en permettant à des jeunes de « *découvrir le monde du travail* » pendant leurs vacances ²²⁵.

Dans le cadre de l'opération prévention Eté 1984, la circulaire du premier Ministre est venue conforter cette idée de mise au travail des jeunes en déclarant : « *il doit clairement s'agir de proposer aux jeunes des quartiers retenus des activités très diversifiées qui allient des animations locales et des séjours de vacances, des activités de loisirs et des perspectives d'insertion sociale et professionnelle* ». ²²⁶

On commençait à s'orienter vers une autre forme d'encadrement de ces jeunes, en les faisant participer à diverses activités d'intérêt collectif pour les rendre acteurs et par là susciter des vocations.

Depuis 1982, il y a eu reconduction des opérations anti-été chaud. Si la première opération fit réellement « *un coup* », dans les suivantes, il y eut un relâchement des acteurs du terrain et ils perdirent quelque peu de leur efficacité, sauf dans les quartiers où quelques irréductibles travailleurs sociaux militants concevaient « *encore* » les opérations comme des espaces d'initiatives et pas simplement des *passé-temps* pour les jeunes en difficulté.

Si, pour Simone Veil, les O.P.E constituent un « *élément phare des politiques de prévention menées sur le terrain* », aujourd'hui, on peut dire que les Opérations Prévention Eté sont passées d'un objectif de départ axé sur la paix sociale dans les quartiers difficiles à un objectif global qui est la prévention des difficultés individuelles dans ces mêmes quartiers.

²²⁴ D. DUPREZ 1984 op. cit. p. 59.

²²⁵ D. DUPREZ 1984 op. cit. p. 59-60.

²²⁶ D. DUPREZ 1984 op. cit. p. 59-60.

La préoccupation assignée aux associations et aux services publics était de repérer, d'intéresser les jeunes les plus marginalisés et de les faire bénéficier « *d'un premier contact éducatif (pour les nouveaux arrivants) et de consolider une relation éducative trop fragile pendant l'année, parce que fugace, aléatoire et peu engagée de la part du jeune* ». ²²⁷

Selon le ministère, approcher les jeunes les plus marginalisés et les plus exposés était l'axe prioritaire pour les Opérations de Prévention Été. Mais cet objectif paraissait difficile à atteindre à cause des problèmes que rencontrent les jeunes et auxquels ont à faire face les acteurs de prévention. Il s'agit essentiellement des problèmes de retard scolaire, de précarité économique, de délinquance etc...

Il ressort du rapport d'évaluation, qu'on demandait aux acteurs de « *réussir un traitement social global que les actions locales et permanentes ne parvenaient pas à éradiquer, si ce n'est à contenir* ».

En 1993, 29 départements, dont 500 communes, ont été concernés par les Opérations de Prévention Été avec un chiffre de 535 000 jeunes bénéficiaires du programme pendant l'été. 42 millions de francs y ont été consacrés par l'Etat. ²²⁸

Les activités proposées étaient à 60 % sportives, à 10 % d'ordre professionnel et les autres à dominante culturelle. Concernant les 10 % d'activités d'ordre professionnel, on peut noter l'importance accordée à la formation des jeunes encadrants (jeunes leaders). Parmi les encadrants, il y avait des vacataires (34 %) et des bénévoles (17,3 %) constitués dans leur majorité des jeunes qui se socialisaient aux professions sociales notamment les jeunes d'origine étrangère.

Comme l'a dit Michèle DUPE (1985), les Opérations Prévention Été ont tout de même permis « *le réveil du travail social* » par le développement « *d'un néo-travail* » issu de structures militantes et bénévoles, par la conception de nouveaux projets, par une nouvelle vision du travail social et, en ce qui concerne cette recherche, par l'apparition de nouveaux profils professionnels, notamment les jeunes issus des quartiers difficiles avec une majorité de jeunes d'origine étrangère, comme nous l'avons vu dans le cadre des formations mises en place par l'école de Formations d'Animateurs Sociaux (EFAS) à Lille.

²²⁷ L. DUBOUCHET : Rapport d'évaluation des OPE. Janvier 1994. 91 pages. CHATEAUNEUF-LE-ROUGE (13790). Voir Travail Social Actualités n°505, 1994.

²²⁸ Pour les OPE 1994, 52 millions ont été consacrés par l'Etat avec une augmentation du nombre de départements à 36 au lieu de 29 en 1993.

IV. LA NAISSANCE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ORIGINE ÉTRANGÈRE

1. L'impulsion de l'état

A partir de l'opération été 1982, des mesures pour la réorganisation du travail social ont été mises en place à cause de l'essoufflement que connaissait ce secteur. L'absence des travailleurs sociaux classiques dans les quartiers chauds, imposait cette réorganisation.

Pendant l'opération été 1982, les jeunes leaders issus des quartiers populaires commencèrent à se professionnaliser comme vacataires, dans leurs quartiers d'origine. Un certain nombre d'entre eux s'étaient retrouvés dans les eaux troubles de la révolte de 1981. L'intrusion de ces nouveaux acteurs signifiait l'interpellation du travail social par la mise en place de nouvelles formes d'intervention.

On assistait à la remise en cause des rouages traditionnels de l'action sociale, en insistant sur l'intervention de nouveaux acteurs dans le domaine des loisirs de jeunes. En intégrant des jeunes à une profession sociale déjà structurée, mais en perte de vitesse sur le terrain de la prévention, on permettait l'insertion professionnelle de ces jeunes (donc on s'inscrivait dans les objectifs étatiques) et on aboutissait à des pratiques professionnelles différentes (par la prise en compte de la parole des habitants, et par la participation de la communauté). Cela amènera l'émergence de groupes d'associations issus de quartiers défavorisés, pilotés la plupart du temps par des personnes d'origine étrangère. Le cas des CRAIGNOS de Lille est un exemple concret de l'émergence des mouvements associatifs et des leaders des années quatre-vingt.²²⁹

Cette arrivée des jeunes issus de quartiers populaires, impulsée par les pouvoirs publics, est partie de plusieurs constats. En effet, il s'est avéré qu'il y avait des publics avec lesquels les institutions sociales et notamment les travailleurs sociaux n'arrivaient pas à ouvrir un dialogue réel. Or, il existait dans ces quartiers des jeunes qui, par leur passé, leur trajectoire, leurs actions quotidiennes, souhaitaient s'investir professionnellement dans l'animation sociale et participer au développement de leurs quartiers.

²²⁹ M. DUPE 1984 (op. cit.)

Partant de ces constats, en Janvier 1983, le Conseil des Ministres élabora un programme de lutte contre la pauvreté et la précarité autour de cinq objectifs principaux :²³⁰

- *Amélioration de l'accueil*

- mise en place d'un dispositif d'aide aux mères isolées,
- développement des régies d'avance dans les DDASS et du dialogue avec les familles et les mères isolées, amélioration de l'accueil.

- *Éviter les ruptures de prestations*

en améliorant le dispositif entre les différentes caisses concernées.

- *Veiller au risque de pauvreté*

- essentiellement au niveau des chômeurs de longue durée, par une plus grande disponibilité des permanences sociales,
- mettre en place une politique de loisirs cohérente pour les enfants des quartiers défavorisés.

- *S'attaquer aux causes de pauvreté*

- par la lutte contre l'analphabétisme et l'illétrisme,
- par l'aide aux familles défavorisées, facilitant l'accès aux soins et les conditions du recouvrement des créances.

- *Favoriser le développement social par la formation des travailleurs sociaux issus des milieux défavorisés*

Dans ce dernier objectif, l'ambition affichée était la formation rapide de 300 jeunes en difficulté issus des milieux.

Cette formation des « balayeurs de rue » (D. DUPREZ) faisait partie des mesures contre la pauvreté et pour l'insertion des jeunes. Le pari était de procurer « par tous les moyens » à 600.000 jeunes de 16 à 25 ans, dès la fin de 1983 (chiffre porté à 700.000 en 1984), des formules d'insertion adaptées à la diversité de leurs situations, avec

²³⁰. Dossier de Presse : Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale. Service d'information et de la presse, 26 Janvier 1983.

comme point de convergence une alternance entre formation et apprentissage de la vie professionnelle. Les collectivités territoriales ont été invitées à participer activement à cet effort aux côtés de l'Etat, en développant diverses formes de contrats.

L'impulsion de l'Etat faisant appel aux jeunes leaders ne s'est pas faite attendre, puisque la circulaire du Premier Ministre le 23 Mars 1983 abonde dans le sens du cinquième objectif de la lutte contre la pauvreté : *« chaque fois que cela sera possible, il conviendra de prévenir autrement, en laissant une large place aux initiatives des jeunes eux-mêmes et en favorisant un processus de solidarité inter-jeunes. En effet, le concours des jeunes eux-mêmes constitue un facteur de réussite important de ce programme. Dans cette perspective, vous veillerez (MM les préfets NDLR) à favoriser toutes les initiatives susceptibles de permettre à des jeunes issus des quartiers de devenir les futurs animateurs des projets retenus (par des actions de sensibilisation ou de formation en les associant étroitement à la préparation) »*.²³¹

Afin de préciser les modalités et les objectifs de mise en oeuvre de ce programme, une autre circulaire (N°83/29 du 23 septembre 1983) est venue conforter la précédente en insistant sur l'axe formation :

« Le Gouvernement s'est donné pour objectif de faire accéder à une qualification professionnelle reconnue de travailleur social de jeunes adultes qui, du fait de leur origine sociale et de leur expérience individuelle, seront à même d'apporter au travail social une dimension et une efficacité nouvelle. Cet objectif sera atteint grâce à l'organisation d'un cycle de formation qui s'adressera exclusivement à un public issu de milieux défavorisés, cycle doté de moyens renforcés et d'une pédagogie adaptée, mais s'insérant dans un cursus normal de préparation à des diplômes d'Etat ».²³²

Ces circulaires ministérielles soulignent ce que P. LASCOURMES appelle *« les contradictions du travail social »*,²³³ puisque l'objectif était de récupérer des agents ayant une certaine notoriété dans leurs quartiers et auprès de leurs pairs, pour renforcer l'efficacité des moyens d'action sociale dont la finalité voulue était *« d'empêcher le développement de mouvements revendicatifs avec leurs formes spécifiquement violentes chez les jeunes »*.²³⁴

²³¹Circulaire du Premier Ministre, voir : C. LAMARCHE, M. DUPE : Graine d'éducateur, le jeune leader : une nouvelle idéologie du travail social ? *Revue Contradiction*, n° 47, 1986.

-Les dispositifs de formation à l'animation pour les jeunes issus des quartiers dégradés. N°6, Mars 1985, E.F.A.S.

²³². Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, circulaire du 23 Septembre 1983 N° 83-29.

²³³. P. LASCOURMES (1977) : *Prévention et contrôle social. Les contradictions du travail social*, Paris, Ed. Masson.

²³⁴. M. DUPE (1984) op. cit. p. 16.

C'est donc la naissance de ce que D. DUPREZ nomme « *les fixateurs des bandes* » avec une mission précise « *un auto encadrement des uns pour briser la violence des autres* »²³⁵. Ce « *fixateur de bande* » appelé « *jeune porteur* » ou encore « *jeune fusible* » (selon l'expression des leaders rencontrés lors de notre enquête) devenait « le garde champêtre ou l'îlotier de quartier » (D. DUPREZ), dont l'objectif était « *d'établir un consensus social en rapprochant les dominés eux-mêmes de l'exercice du pouvoir* » mais aussi « *d'atténuer le clivage entre dominants et dominés par une valorisation des idées de citoyenneté et de participation à la vie locale* ».²³⁶

En réalité, c'est une façon « *d'amortir l'impact social du mouvement* » puisque grâce à eux, on pouvait facilement circonscrire des vagues de violence : telles celles de Vénissieux en 1981. Ainsi, tant que celles-ci ne dépassent pas les limites du quartier, elles ne se propageront pas dans un ensemble plus grand ; donc, on pourra éviter un affrontement direct contre l'Etat,²³⁷ ce qui rejoint les idées de J.P. GARNIER : « *un conflit localisé, c'est un conflit qui ne se propage pas, un conflit qui oppose des individus et non des groupes, un conflit qui reste interne à la communauté considérée au lieu de la dresser contre l'Etat ou d'autres couches de la société, bref, c'est un conflit qui ne se politise pas* ».²³⁸ Cela induit forcément un autre mode de participation des acteurs sociaux au contrôle social. Les leaders des quartiers se sont vus offrir des emplois d'animateurs qui leur donnaient une place désignée, donc « *à part* », par rapport aux autres.

Ceci rappelle étrangement ce qui s'est passé aux Etats-Unis dans les années soixante où les administrations démocrates, en réponse à plusieurs émeutes raciales, ont associé les « *mesures les plus remuantes* »²³⁹ aux programmes des réformes pour colmater les brèches, et en Angleterre où, à la fin des années 1970, une politique de professionnalisation des animateurs issus du milieu a été engagée après la révolte des banlieues (DUPREZ ET HEDLI, 1992, p.135). La formation des travailleurs sociaux issus des milieux, entreprise par le gouvernement de la gauche en 1982, est une copie de ce qui avait été fait auparavant à Los Angeles et dans certaines villes américaines.

²³⁵ D. DUPREZ 1984 (op. cit.)

²³⁶ D. DUPREZ 1984 op. cit. P.64.

²³⁷ Idem.

²³⁸ J.P. GARNIER : des inconnus dans la ville. *Espaces et sociétés* N°40, 1982.

²³⁹ J.P. GARNIER 1984 op. cit.

Par ce grand souci de favoriser la parole sociale²⁴⁰, de permettre aux habitants de « prendre en mains leurs destinées », l'Etat s'est doté des moyens facilitant « l'encadrement de ces populations remuantes », c'est à dire une sorte de quadrillage des populations, que Jacques DONZELOT appelle « un complexe tutélaire »²⁴¹, du fait de la multiplicité des interventions et des institutions sociales assistant les familles, pour ne pas employer le terme de « contrôle social ».²⁴²

Enfin, l'apparition de travailleurs sociaux d'origine étrangère est tout de même liée entre autres à cette impulsion de l'Etat dans les années quatre-vingt où ce dernier commençait à avoir des difficultés à agir sur les déterminations sociétales dont les problèmes sociaux sont les produits. Comme il n'arrivait pas à s'y attaquer réellement, il s'est attaché à en réguler les effets par une autre forme de gestion du local, notamment par l'appel des populations issues de quartiers en difficulté.²⁴³

2. La formation d'animateur issus des quartiers

2.1 Analyse d'une unité expérimentale de formation

Une formation expérimentale d'animateurs de jeunes « issus de milieux sous-prolétaires »²⁴⁴ a été mise en place entre 1976 et 1981. Les idées qui ont présidé à la naissance de cette unité expérimentale sont les mêmes que celles qui ont présidé à l'apparition des jeunes leaders des années quatre-vingt : « la violence des banlieues ». Certains jeunes par leur situation sociale, ne trouvaient de valorisation que dans la violence et le vol. C'était l'un des moyens de s'identifier dans leurs milieux et réseaux d'appartenance.

²⁴⁰ Nous nous associons aux remarques de S. BODY GENDROT, qui souligne qu'il s'agit là « d'un fantasme des classes moyennes de gauche, relayé par les urbanistes », car les habitants non informés, de surcroît dépourvus de parole sociale ne pouvait s'adresser à des experts s'exprimant la plupart du temps de manière inaudible. Et qu'il n'a jamais été facile que les habitants deviennent acteurs de leur propre changement. D'ailleurs dans les réunions DSQ, souvent, ce sont les représentants des associations qui y assistent et non pas les habitants sauf en de problèmes subtils. cf. *ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*. Ed. PUF, 1993, p. 220.

²⁴¹ J. DONZELOT J. : *la police des familles*. Ed. de Minuit, 1977.

²⁴² Voir à ce sujet l'article de J. HIGGINS : Control theories in social policy, *in journal of social policy*, 9, 1, 1980.

Concernant la bibliographie sur ce concept, voir : *la revue Informations Sociales* N°4-5, 1979.

²⁴³ Comme le soulignent D. DUPREZ ET M. HEDLI : « Devant les difficultés à mobiliser localement les travailleurs sociaux pour qu'ils soient sur le terrain pendant les périodes difficiles, l'idée est d'appeler les jeunes à s'auto-organiser, à proposer des projets d'animation ou de vacances qui seraient subventionnés largement par le dispositif de prévention. D'une manière implicite, il s'agissait aussi d'améliorer le dispositif de contrôle social sur les quartiers en faisant appel aux grands frères pour occuper et canaliser les petits » (op. cit, pp 134-135) Voir également à ce sujet l'ouvrage récent de P; DURET : *l'anthropologie de la fraternité dans les cités*. Ed. PUF, 1996.)

²⁴⁴ Jean LEDU et alii : *Analyse d'une unité expérimentale de formation. En vue d'une formation de jeunes issus de milieux sous-prolétaires*. Novembre 1976 - Juin 1981 - Novembre 1981.

La phrase suivante est révélatrice du climat de l'époque : « *Quand on a été depuis toujours et qu'on reste gravement frustré par une société qui à la fois vous tente et vous frustre, on vole et on viole au lieu de faire autre chose* ». ²⁴⁵

Parmi eux, des jeunes leaders exerçaient une réelle influence et agissaient déjà dans les quartiers comme bénévoles ou vacataires dans les structures existantes. Le but était de capitaliser cette socialisation professionnelle par une formation et permettre à ces leaders par la suite de constituer pour les jeunes de leur milieu un pôle d'identification en se professionnalisant.

C'est la raison pour laquelle cette expérience de formation a été tentée. Certaines personnes iront jusqu'à dire : en se professionnalisant comme animateurs, ils n'ont pas fait autre chose que de « *traiter ce qui en eux les prédisposait à la violence et à l'entraînement pulsionnel aux fluctuations d'une bande* ». Ceci montre les enjeux et le pari d'une telle formation pour un tel public. ²⁴⁶

Le rapport (Jean LEDUC op. cit.) ne manque pas de noter que beaucoup de stagiaires ont longtemps conservé des réflexes de jeunes parmi les jeunes et ont acquis difficilement les comportements de professionnels. Au lieu de devenir par exemple des médiateurs plus utiles à leurs groupes de référence, il y eut plutôt chez eux un allègement et une transformation de leur conduite de leadership, en devenant moins violent et plus habile. Ce fait interroge d'ailleurs D. DUPREZ (1984) sur ce qui se joue dans « *la construction d'une gestion du local s'appuyant sur des animateurs issus du milieu populaire* ». Il s'agit, ici, d'une crainte consistant à dire que les effets de professionnalisation de jeunes leaders peuvent être de courte durée et finalement ne règlent pas d'un côté la question centrale du travail social (par exemple le manque d'effectifs), mieux adapté à la situation de ces cités difficiles et de l'autre la régulation de la délinquance dans les quartiers. ²⁴⁷

Il semblait que dans le processus d'amélioration du dispositif de contrôle social, il fallait faire attention au profil des leaders, afin de ne pas s'appuyer sur des animateurs qui seraient enclins à développer des systèmes mafieux dans les quartiers.

²⁴⁵ Jean LEDU et alii 1981 op. cit. p. 2. Il ne faut pas croire que tous les jeunes étaient des violeurs et des voleurs. Mais on ne peut pas manquer de souligner les problèmes que connaissaient certains jeunes et qu'il a bien fallu traiter pendant quatre années de formation.

²⁴⁶ Lors du colloque de l'AFSEA en 1993 auquel j'ai participé. Deux animateurs issus de cette première formation sont venus me rencontrer après mon intervention et nous avons échangé justement sur leur parcours en tant qu'anciens leaders de leur quartier.

²⁴⁷ D. DUPREZ (1992), op.cit. pp. 134-135.

Et enfin, il fallait taire ses propres sentiments dans le recrutement, pour que celui-ci ne « relève pas d'un système mafieux mais plutôt d'une sélection reposant sur la motivation et la compétence »²⁴⁸ pour éviter ce qui s'est passé à Lille-Sud.

Avant d'aborder la formation qui a eu lieu en 1983-1987, il faut rappeler qu'il y a eu des ratés dans la formation précédente. Les ratés de cette première formation doivent être attribués à deux effets :

- *un effet de déséquilibre* lié au manque de participation des professionnels de terrain à la formation. Cela a laissé un vide au niveau des apports empiriques.
- *un effet de discordance* lié au manque de concertation, entraînant des projets différents avec forcément des objectifs divers.

2.2 Formation professionnelle d'animateurs issus de milieux défavorisés (1983-1987)

Suite à l'Unité Expérimentale de Formation d'Animateurs issus de milieux défavorisés organisée de 1976 à 1981, et sous l'impulsion du Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, il a été décidé d'organiser de nouveau, en 1983, un cycle de formation professionnelle d'animateurs ayant vécu en milieu défavorisé.

Ce projet s'est élaboré à partir de l'expérience des stagiaires, acquise dans diverses associations et ayant une connaissance des réalités et des contraintes de vie en milieu défavorisé.²⁴⁹

Ce projet avait pour ambition de valoriser de nouvelles pratiques de travail tout en permettant l'insertion professionnelle d'une jeunesse en galère qui avait des difficultés à trouver sa place dans les cités. Comme nous l'avons souligné, il s'agissait bien évidemment d'aider l'intégration de ces jeunes à une profession sociale déjà structurée et de permettre l'émergence de pratiques sociales et professionnelles différentes.

C'est le moment où il fallait faire un choix : faire du social en décidant de se former, ou continuer de faire du social en refusant la formation et donc s'exposer à un « *chômage éternel* ». ²⁵⁰

²⁴⁸. D. DUPREZ, Entre discrimination et désaffiliation : l'expérience des jeunes issus de l'immigration maghrébine, *les annales de la recherche urbaine* (1997), à paraître.

²⁴⁹. J.D. TAVERNIER et alii : *présentation de la mise en place du cycle de formation d'animateurs sociaux. Option : développement communautaire en milieu urbain défavorisé*. Octobre 1983-Avril 1984. Ecole de Formation d'Animateurs Sociaux (EFAS). Avril 1984.

²⁵⁰. La Voix du Nord du 12 Avril 1984 : Du chômage à l'animation sociale, un itinéraire pour quinze jeunes parmi d'autres.

Un animateur responsable d'association que nous avons rencontré s'exprime ainsi :

« Il fallait faire un choix. Nous, à la différence des autres, on savait qu'il fallait se qualifier. Si on arrivait pas à faire preuve de nos savoirs pratiques, par des savoirs théoriques sanctionnés par des qualifications reconnues, on sera toujours accusés de faire de l'activisme. Donc, on est tous rentrés dans des cycles de formation. En ce qui me concerne, je suis rentré dans un cycle de formation discontinu en cours du soir. Je suis issu, moi, de la formation professionnelle, de toute façon, avec toutes les difficultés que cela pose quand tu es obligé de travailler. J'ai préparé le DEFA, en parallèle, j'ai préparé le D.U.T. Carrières Sociales. J'ai obtenu les deux diplômes en six mois d'intervalle. C'est en 1986. Cela ne m'a pas suffi, même si j'avais trois ans d'études, j'ai souhaité aller au-delà. Donc, je me suis inscrit à l'université, j'ai préparé et obtenu une maîtrise de gestion et développement social que j'ai terminée l'année dernière. Ca fait dix ans que je suis dans les études, tout en travaillant en même temps, ce n'est pas simple. Sinon, je partirai à autre chose ».

Cet extrait renvoie aux analyses de E.C. HUGHES²⁵¹ sur la sociologie de professions à propos de la licence et du mandat : *« un métier existe lorsqu'un groupe de gens s'est fait connaître la licence exclusive d'exercer certaines activités en échange d'argent, de biens ou de services. Ceux qui disposent de cette licence, s'ils ont le sens de la solidarité et de leur propre position, revendiqueront un mandat pour définir les comportements que devraient adopter les autres personnes à l'égard de tout ce qui touche à leur travail... Licences et mandats constituent les manifestations premières de la division morale du travail, c'est-à-dire des processus de répartition des différentes fonctions morales entre les membres de la société, individus ou catégories d'individus ».*

Pour les leaders des quartiers, il s'agissait de passer la première étape, celle d'un « savoir empirique » à une seconde étape celle de l'obtention d'un « savoir théorique » pour faire partie du groupe professionnel segmenté des travailleurs sociaux. Mais l'autorisation d'exercer, comme le relate le leader ci-dessus, devait passer par une reprise des études pour les leaders qui souhaitaient (qui avaient la capacité de) continuer la professionnalisation.

Le diplôme (la licence), permettait aux nouveaux arrivants d'entrer dans « le cercle magique des collègues »²⁵², et d'être reconnus par eux.

²⁵¹ E. C. HUGHES : *le regard sociologique. Essais choisis*, Ed. de l' E.H.S.S., 1996 (Textes rassemblés et présentés par J.M. CHAPOULIE), pp.99-100.

²⁵² E. HUGHES (1996) , op. cit. p. 100

Or, il s'est avéré que beaucoup de leaders, n'avaient pas le capital nécessaire pour suivre les formations pourtant adaptées qui leur étaient proposées. En ce moment là, il y a eu une scission entre ceux qui pouvaient poursuivre la formation et les autres. Il s'en est suivi une frustration profonde débouchant à l'intégrisme pour certains du fait des ambitions déçues.²⁵³

Après les sélections du 21 et 22 novembre 1983 pour l'entrée en formation à l'EFAS, 22 candidats ont été retenus dont 16 d'origine étrangère. En effet, c'est l'époque où les personnes d'origine étrangère se tournent vers les professions sociales.

Une enquête effectuée par l'AFAS (Association Nationale pour le Perfectionnement des Formations à l'Animation Sociale)²⁵⁴ auprès de 113 stagiaires sur 300, dans six centres de formation, IRFTS de Talence (21), IFCS de Rennes (20), EFAS de Lille (20), CNFA-UFCV de Paris (16), SJT-UFJT de Paris (16) comprenant 65 hommes et 48 femmes, a montré que les 113 stagiaires se répartissaient ainsi :

- la nationalité :

Française..... 74

Algérienne 21

Marocaine..... 8

Turque 1

Malgache..... 1

Espagnole..... 1

Portugaise 1

Allemande..... 1

plus 4 doubles nationalités soit :

2 Franco-algériens

1 Franco-marocain

²⁵³ Au cours de nos entretiens avec les leaders, ce point n'a pas été approfondi, mais il nous est dit que dans la banlieue Lyonnaise des anciens leaders étaient devenus intégristes parce qu'ils avaient été éliminés dans la course au diplôme, à cause de leur faible capital scolaire.

²⁵⁴ Contribution à une étude sur la Formation Professionnelle d'Animateurs issus de milieux défavorisés / Préparation DEFA 1983-1987. Recherche menée par l'AFAS en 1985. RENNES.

1 Franco-portugais

- le pays de naissance :

France	79
Algérie	21
Maroc	7
Turquie	1
Portugal	2

Au regard de ces résultats, la nationalité et le pays de naissance donnent des résultats très proches ; 74 sont Français et 29 sont de nationalité algérienne ou marocaine. Il faut souligner que la forte similitude entre ces deux tableaux ne signifie aucunement que dans l'ensemble, la formation n'aurait que peu touché les personnes d'origine étrangère. En effet, toutes nationalités confondues, on peut remarquer qu'une grande partie de stagiaires est d'origine étrangère.

V. ÉVOLUTION DES OBJECTIFS PAR RAPPORT A LA PREMIÈRE FORMATION

Pour éviter les erreurs du passé, les centres de formation se sont donnés comme objectifs de permettre aux stagiaires de « *transformer leurs potentialités d'action en une réelle qualification professionnelle* » et les pédagogies mises en oeuvre devaient leur permettre d'affronter la scolarité avec moins d'appréhension que la première formation. Exemple pour analyser les pratiques, il a été décidé qu'un travailleur professionnel puisse suivre régulièrement l'action. La désignation de chargés de stage a pallié les insuffisances rencontrées dans la première unité de formation expérimentale (1976-1981).

L'A.F.A.S. (1985 op. cit.) a réalisé une étude évaluative des objectifs pédagogiques considérés comme pertinents (en rapport avec le contenu de la circulaire ministérielle du 23 septembre 1983 et le public visé) dans chacun des centres cités ci-dessus.

Par cette étude, l'A.F.A.S. a analysé les évolutions et les modifications dans chaque centre au fil du temps ; elle a repéré les constantes, les variables et les écarts entre les objectifs de chacun des centres.

Le récapitulatif des objectifs, sans critère d'ordre ou d'importance particulier, était le suivant :

1. *permettre la promotion d'une personne,*
2. *permettre la promotion d'un milieu,*
3. *permettre la promotion d'un groupe de jeunes issus d'un milieu défavorisé,*
4. *permettre la formation professionnelle d'agents de développement d'un milieu,*
5. *permettre la formation professionnelle d'animateurs d'un milieu en difficulté,*
6. *préparer au DEFA,*
7. *développer les moyens d'expression et de communication,*
8. *apporter des connaissances théoriques concernant le champ général de l'animation,*
9. *apporter des données pratiques et techniques de l'animation,*
10. *agir sur le comportement et les attitudes des formés pour une plus grande pertinence de leur action,*
11. *faire acquérir des méthodes de travail,*
12. *rendre les formés acteurs de leur formation par l'utilisation de leurs expériences pré-professionnelles passées ou présentes,*
13. *favoriser la définition d'un projet professionnel.*

1. Évolutions identiques

- *les objectifs 1 et 2 (promotion de la personne et du milieu) ont fait partie des priorités de démarrage et ont été ensuite pris en compte dès la première année ;*

- quant à *l'objectif 11* (faire acquérir des méthodes de travail), après un important positionnement très haut, il a été assez rapidement déconsidéré dans « tous » les centres, alors que l'objectif 13 (favoriser l'émergence d'un projet) s'est graduellement renforcé ;
- étrangement, *l'objectif 3* (permettre la promotion d'un groupe de jeunes issus du milieu défavorisé) n'a pas été fortement positionné tout le temps. Positionné très faiblement au début, alors qu'on pensait que c'était une priorité des priorités, il s'est légèrement redressé dès la première année, puis a immédiatement chuté ;
- *l'objectif 7* (développer les moyens d'expression et de communication) tout d'abord positionné moyennement partout, va se retrouver au plus haut des priorités dans les deux premières années, puis décroît la 3ème et la 4ème année.
- *l'objectif 9* (apporter des données pratiques et techniques de l'animation) a été partout positionné dans les priorités de second rang dès le départ, puis dans les priorités de premier rang et décroît ensuite pour la dernière année de formation.

2. Évolutions dissemblables

- *Les 6 autres objectifs* ont varié selon les rythmes propres à chaque centre et à chaque groupe. Ainsi, l'objectif 12 (rendre les formés acteurs de leur formation par l'utilisation de leurs expériences pré-professionnelles passées ou présentes) est positionné très haut, après s'être retrouvé très bas dans la moitié des centres de formation. Dans l'autre moitié on voit une descente graduelle de cet objectif, après un positionnement haut. La même remarque vaut pour les objectifs 10 (agir sur le comportement et les attitudes des formés...) et 8 (apporter des connaissances théoriques concernant le champ général de l'animation).
- enfin, *les objectifs 5* (permettre la formation professionnelle d'animateurs d'un milieu en difficulté), 4 (permettre la formation professionnelle d'agents de développement d'un milieu) et 6 (préparer au DEFA) varient dissemblablement.

3. Objectifs concordants

L'enquête²⁵⁵ a montré que malgré une évolution dissemblable des objectifs dans les centres de formation, il y a des objectifs prioritaires concordants. On trouve ainsi en tête les objectifs de formation professionnelle et méthodologique :

²⁵⁵. Contribution à une étude sur la formation professionnelle d'animateurs issus de milieux défavorisés / préparation DEFA, 1983-1987. Recherche menée par l'AFAS en 1985, RENNES.

- 1^{er} : préparer au DEFA
- 2^{ème} : apporter des connaissances théoriques
- 3^{ème} : faire acquérir des méthodes de travail

tandis que les objectifs traduisant une volonté de changement social immédiat n'ont été que très peu retenus comme urgents par les centres de formation :

- 11^{ème} : permettre la promotion d'une personne,
- 12^{ème} : permettre la promotion d'un milieu,
- 13^{ème} : permettre la promotion d'un groupe de jeunes issus d'un milieu défavorisé.

Pour les centres de formation, ces 3 derniers objectifs interviendraient inéluctablement, à partir du moment où les 3 premiers objectifs étaient atteints.

BILAN

D'une manière générale, le lien théorie/pratique a fonctionné positivement permettant aux stagiaires plus d'efficacité sur le terrain, plus de recul par rapport aux situations professionnelles vécues, une meilleure appréhension de la nature de leurs interventions sur le terrain. En fait, si on poursuit la logique du rapport²⁵⁶, cette formation a donné aux stagiaires l'opportunité de sortir d'une situation de crise, car elle a offert la promotion sociale et professionnelle à ces jeunes.

Agissant souvent en milieu pluri-ethnique, les jeunes issus du milieu étaient en position de médiateurs, ils ont ainsi redonné un sens à une fonction qui, jusque là, était peu remplie. L'une des critiques que nous pouvons formuler à cette étude est d'avoir ignoré le cas de ceux qui arrêtaient en cours de route. C'est-à-dire qu'elle n'a pas suffisamment développé les effets démobilisateurs qui sont apparus lorsqu'il a fallu affronter les contraintes de l'écriture et de la théorie, comme nous le remarquons aujourd'hui chez les travailleurs sociaux en formation sélectionnés pourtant avec le baccalauréat. Dans la mesure où les trajectoires de ces personnes engagées dans la formation a montré qu'elles avaient des difficultés particulières, tant scolaires que sociales, les formateurs ont dû user des stratégies pour les amener au bout mais dont le rapport ne mentionne pas.

²⁵⁶ Bilan effectué par les centres de formation, cycle de formation d'animateurs sociaux. Réflexion intermédiaire. Janvier 1986. EFAS. LILLE.

Nous nous posons la question de savoir si les centres de formation n'auraient pas dispensé des enseignements au rabais pour permettre à ces jeunes d'aller jusqu'au bout, et essentiellement pour toucher toutes les subventions accordées par les pouvoirs publics. Rappelons que les subventions étaient accordées en fonction du nombre de stagiaires, ce qui peut influencer sur l'efficacité de la pédagogie développée.

Pour nous, cette période symbolise l'arrivée en force dans le champ du secteur social des travailleurs sociaux d'origine étrangère qui ont accédé à des qualifications permettant d'assurer leur avenir par le biais du travail social.

Le succès de précédentes formations a poussé le Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle²⁵⁷ à poursuivre dans cette voie. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de la politique de la ville, un programme de pré-formation en travail social a été décidé en 1991 pour 400 jeunes issus de quartiers difficiles dont 45 dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Ce cycle d'une durée de 800 heures sur 6 mois (janvier à juin 1992) devait permettre aux stagiaires d'accéder ensuite dans le cadre d'un contrat de qualification à une formation qualifiante en travail social, dès septembre 1992. Ce cycle prenait le relais d'une autre action de pré-formation menée à partir d'Octobre 1986. Actuellement, plusieurs écoles²⁵⁸ proposent des pré-formations aux professions sociales.

²⁵⁷. Circulaire DAS/DFP/TS1/91/N°91/38 du 13/11/1991.

²⁵⁸. INSTEP Douai, Ecole d'Educateurs Spécialisés de Lille, Ecole de Service Social de la Région du Nord, le CEMEA.

CONCLUSION

Le but de ce chapitre a été de montrer l'arrivée des travailleurs sociaux d'origine étrangère (les jeunes leaders) en la situant dans son contexte historique. Cette arrivée ne pouvant être analysée qu'à travers les crises des banlieues, nous avons vu que les événements de la banlieue Lyonnaise ont été le détonateur de la mise en place d'un dispositif contribuant à une gestion du local dont les jeunes leaders étaient le symbole. La marche de l'égalité a aussi réveillé la conscience des jeunes d'origine maghrébine confrontés au quotidien au racisme. Cette marche qui était à l'initiative des associations issues de l'immigration, relayée par des associations anti-raciste a renforcé chez ces jeunes, l'idée d'aider leurs quartiers d'origine. Mais au-delà des raisons avancées pour le choix de ce métier, nous nous associons à cette analyse de D. DUPREZ²⁵⁹ suggérant que « ce sont tout autant les conditions du marché de l'emploi et les tensions sociales dans les cités que la vocation affichée par les jeunes leaders » qui les incitent à choisir ce métier. Au-delà de ce problème abordé dans la deuxième partie de cette thèse, nous pouvons situer l'arrivée des travailleurs sociaux d'origine étrangère dans la mouvance des années quatre-vingt.

²⁵⁹ D. DUPREZ : « entre discrimination et désaffiliation », op.cit.

CHAPITRE V

**LA CRISE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX :
UNE PISTE POUR LES TRAVAILLEURS
SOCIAUX D'ORIGINE ÉTRANGÈRE**

INTRODUCTION

Les effectifs des travailleurs sociaux sont difficiles à évaluer, primo, en raison de la diversité et de la complexité de leurs secteurs d'activité, secundo, parce qu'il n'existe pas de répertoire des professionnels en exercice (sauf pour les assistants de service social tenus de s'inscrire à la DDASS, Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales, pour exercer).

Si certains secteurs sont repérés grâce à des enquêtes auprès des établissements ou des collectivités territoriales, d'autres sont peu connus, notamment les communes, les entreprises, les sociétés, et ne font donc l'objet d'aucune enquête nationale.

En outre, si on arrive plus ou moins à connaître le nombre d'éducateurs ou d'assistants sociaux, celui des animateurs l'est moins. Les statistiques présentées ici sont très partielles. Elles ne concernent que les hôpitaux (publics ou privés), les établissements d'accueil pour personnes âgées, handicapées ou en difficulté. L'estimation du nombre total d'animateurs en activité est difficile à faire, du fait de l'acception plus ou moins large donnée à ce titre.

En 1986, une enquête auprès des DRASS (Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales) avait permis de donner une estimation des effectifs pour la plupart des professions. La méthode consistait à comptabiliser les emplois dans les secteurs d'activités connus. Celle-ci est désormais souvent reprise, mais deux écueils principaux subsistent :

- *la non exhaustivité : tous les domaines d'activité ne sont pas couverts,*
- *les doubles comptes : il existe des personnes qui occupent deux emplois à temps partiel dans deux établissements différents. Il est donc nécessaire de ne pas confondre les notions d'emploi et d'effectif.*

Pour cette raison, l'estimation des effectifs est faite pour certaines professions en appliquant le taux de croissance des emplois au dernier effectif connu. A l'issue de ces considérations, pour permettre le cadrage des estimations obtenues, des rapprochements avec d'autres sources (recensement de la population, Direction de l'Action Sociale, du Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, Comités Départementaux de Liaison des Services Sociaux, ...) s'avèrent nécessaires.

Les données ci-après proviennent d'enquêtes effectuées au SESI (Service des Statistiques, des Etudes, et des Systèmes d'Information)²⁶⁰ dans cinq principaux secteurs d'activités :

- les établissements d'hospitalisation publics,
- les établissements d'hospitalisation privés,
- les établissements et services pour enfants et adultes handicapés ou en difficulté,
- les établissements d'hébergement pour personnes âgées,
- les départements (DDASS, Etat, Conseils Généraux et Services conventionnés).

²⁶⁰ Les professions sociales et éducatives en 1991. Emplois, effectifs. Documents statistiques N°163, Décembre 1992. Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, Ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire.

I. LES PROFESSIONS SOCIALES

Au 1^{er} janvier 1991, le service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) du Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration a recensé plus de 430 000 personnes exerçant une profession sociale ou éducative.²⁶¹

Ce secteur demeure créateur d'emplois, puisqu'au 1er janvier 1994, le SESI estimait à environ 506000 le nombre des emplois sociaux, assistantes maternelles comprises (222000 hors assistantes maternelles). En ajoutant aux statistiques du SESI des sources extérieures notamment les emplois sociaux des communes et des régions, des centres sociaux, des agents de l'Etat, le nombre d'emplois sociaux s'élevait à plus de 676000. Le SESI recense environ 75% de l'ensemble de ces emplois sociaux. Cette croissance profite surtout aux professions moins qualifiées²⁶², telles les assistantes maternelles et les aides médico-psychologiques, alors que celle des professions d'assistante sociale et éducative est modérée.²⁶³

Au regard du tableau ci-après, on peut remarquer que les professions les plus identifiées (assistants du service social, éducateurs, animateurs, aides médico-psychologiques) comptent un peu moins de 130 000 personnes. A ces professionnels, on peut ajouter plus de 200 000 assistantes maternelles, 80 000 aides-ménagères, les conseillers conjugaux et familiaux, les travailleuses familiales, ainsi que les auxiliaires de vie, les conseillers en économie sociale et familiale.

²⁶¹ Les travailleurs sociaux recensés par la SESI sont ceux dont la profession est sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration. Ne sont donc pas compris en compte les éducateurs de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse (Ministère de la justice), ni les animateurs socio-culturels et sportifs (Ministère de la Jeunesse et des Sports).

Le recensement de l'INSEE de 1990 fait apparaître 456 000 travailleurs sociaux du fait d'une définition plus large de certaines professions et parce que les élèves y sont parfois comptabilisés avec les personnes en activité et qu'en outre les informations reposent sur la déclaration des personnes interrogées, dont la fiabilité n'est pas absolue.

²⁶² Les effectifs d'aide médico-psychologique et des assistantes maternelles ont connu la plus forte croissance sur la période 1990-1994. Le nombre d'AMP en exercice a augmenté pendant cette période de 48,4% et dans le même temps le nombre de diplômes délivrés a quasiment doublé. Voir M. MONROSE : les professions éducatives et socio-éducatives au 1er janvier 1994, *Informations rapides*, (SESI), n° 87, mars, 1997. Voir aussi *Annuaire des statistiques sanitaires et sociales*, 1997, Ministère du travail et des affaires sociales.

²⁶³ idem

Tableau 17

PROFESSIONS SOCIALES ET ÉDUCATIVES

RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS QUELQUES SECTEURS D'ACTIVITÉ AU 1^{ER} JANVIER
1991

« total » = emplois à temps plein + emplois à temps partiel - « dont tp » = dont emplois à temps partiel

Secteur d'activité Profession	Hôpitaux publics et privés		Établis. sociaux (1) et pers. âgées (2)		Serv. département. DDASS Etat (5)		Autres secteurs (7)	TOTAL des emplois (9)
	TOTAL	dont TP	TOTAL	dont TP	TOTAL	dont TP		
Assistant de service social	4 200	26,1%	3 582	53,1%	15 155	31,1%	(8) 5	28 386
Animateur social	223	39,0%	2 547	34,1%	///	///	///	2 770
Educateur technique	339	15,0%	9 496	9,5%	///	///	///	9 835
Educateur technique	103	14,6%	5 837	9,0%	///	///	///	5 940
Educateur de jeunes enfants	960	25,2%	1 573	17,5%	94	29,8%	3 370	5 997
Educateur spécialisé	3 703	17,4%	(4) 34	14,2%	2 739	16,8%	///	40 223
Moniteur-Educateur	1 203	17,7%	(4) 15	12,1%	46	21,7%	///	16 604
Aide médico-psychologique	907	10,6%	(4) 10	9,0%	///	///	///	11 053
Autres	(3) 503	26,8%	///	///	(6) 2 609	62,1%	///	3 112
ENSEMBLE	11 141	21,6%	(4) 83 317	14,7%	20 643	33,1%	8 819	123 920

Sources : Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration - SESI

(1) Etablissements et services pour adultes et enfants handicapés ou en difficulté,

(2) Etablissements d'hébergement pour personnes âgées,

(3) Personnel éducatif non spécialisé

(4) Y compris non diplômés,

(5) Personnel départemental à la charge de l'Etat (1.1.1990), des Conseils Généraux et des Services conventionnés,

(6) Travailleuses familiales, aides-ménagères, conseillers conjugaux, conseillers en économie sociale et familiale, autre personnel social et éducatif,

(7) Organismes de Sécurité Sociale (UCANSS, Caisse des Mines), Education Nationale, établissements de garde d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies,...),

(8) Y compris 86 contractuelles de l'Education Nationale,

(9) Total partiel, tous les acteurs d'emploi n'étant pas recensés.

II. LES ÉDUCATEURS

Sur plus de 78 000 éducateurs et assimilés, les éducateurs spécialisés sont les plus nombreux : 31 005 au 1^{er} janvier 1984, on en dénombrait 40 223 au 1^{er} janvier 1991 (cf tableau ci-dessus) et 46 248 au 1^{er} janvier 1994²⁶⁴. Nombreux sont ceux qui travaillent dans les établissements et services sociaux, secteur représentant à lui seul 86 % des emplois. On compte 34 781 emplois d'éducateurs spécialisés dans les établissements sociaux, dont 8% sont occupés par les personnes non diplômées.²⁶⁵ Parmi les 8%, il y a certes des éducateurs en formation (cours d'emploi : ce sont les éducateurs salariés des établissements, alternant période de formation et d'emploi), et bien entendu les TSOE non diplômés, en attente de passer les sélections.

Les deux autres employeurs importants sont les hôpitaux publics et privés (2 703 emplois) et les services départementaux (2 739 emplois). Le travail à temps partiel représente à peine moins de 15 % parmi les éducateurs spécialisés.

Les effectifs des moniteurs-éducateurs semblent stables (en 1984 : 16 760 et en 1991 : 16 600). Travaillant essentiellement dans les établissements et services sociaux, plus d'un moniteur-éducateur sur quatre n'a pas de diplôme.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DES DIPLÔMES

Selon les statistiques²⁶⁶, depuis 1967, année de création du diplôme d'éducateur, 47 747 diplômes d'éducateurs spécialisés ont été délivrés contre 28 541 diplômes de moniteurs-éducateurs. Le nombre de diplômes délivrés a crû régulièrement jusqu'en 1976, année où l'on compte le plus grand nombre de diplômés : 2 348 éducateurs spécialisés et jusqu'en 1979 pour les moniteurs-éducateurs (1 647).

La décennie 1970-80 est considérée comme celle « *de l'expansion* » pour les éducateurs spécialisés dont le nombre de diplômés de 1979 est 2,5 fois supérieur à celui de 1970. Il en est de même des moniteurs-éducateurs avec une progression de diplômés de 68% par rapport à 1970, suivie d'une chute à partir de 1977 (cf tableaux 17 et 18).

²⁶⁴. Annuaire des statistiques sanitaires et sociales, 1997. Ministère du travail et des affaires sociales, p. 338.

²⁶⁵. Les professions sociales et éducatives. Travail social actualités, 2 avril 1993, N°450.

²⁶⁶. Source SESI, Ministère des affaires sociales et de l'intégration. Direction de l'action sociale. Juin 1992. Voir aussi Annuaire des statistiques sanitaires et sociales. Edition 1993/1994. Publications du SESI Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la ville.

La décennie 1980-90 est celle de la « diminution » pour les moniteurs-éducateurs. Le nombre de diplômés de 1989 est inférieur de 16,2% à celui de 1979 et en moyenne annuelle 1 106 diplômés ont été délivrés durant cette décennie, contre 1 256 dans la décennie précédente. Toutefois, la chute amorcée en 1977 s'est stabilisée à partir de 1986. Le début des années quatre-vingt-dix présentait des signes de progression mais très modéré puisque de 1990 à 1995, le solde n'est que de 411 moniteurs-éducateurs (cf tableau 17).

Pour les éducateurs spécialisés, la décennie 1980-90 est celle de la stabilisation avec une moyenne de 2 263 diplômés délivrés chaque année (moyenne supérieure à celle de la décennie précédente qui s'établissait à 1 825) (cf. tableau 19). En effet, sur la période 72-84, on note 20 754 diplômés, entre 82-91, 22 451 diplômés. C'est une progression de 7,5 %, ce qui est peu, compte-tenu de la réapparition des nouvelles formes de « l'exclusion sociale » à la fin des années 1970. Depuis quelques temps, il y a inadéquation entre l'offre et la demande sociale. La densité des diplômés par région est disproportionnée par rapport au nombre d'habitants, comme nous le montrent les tableaux 20 et 21.²⁶⁷

En premier constat, il apparaît que l'augmentation de la population et, de surcroît, du nombre d'assistés, n'a pas été suivie par le nombre des diplômés. Une analyse rapide des tableaux 20 et 21 montre que dans le Nord - Pas-de-Calais par exemple, le nombre d'habitants qui était de 3 934 327 en 1984 est passé à 3 966 125 en 1991.

²⁶⁷. Même si on prend en compte les autres catégories du secteur social, assistantes sociales, animateurs, etc... Il y a un manque. Sinon, les régions ne lanceraient pas le cri d'alarme.

Tableau 18²⁶⁸

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS MONITEURS-ÉDUCATEURS

Année	Nombre de diplômés	Année	Nombre de diplômés	Année	Nombre de diplômés
1966	551	1976		1986	1 056
1967	768	1977	1 448	1987	1 023
1968	593	1978	1 452	1988	1 056
1969	591	1979	1 328	1989	1 112
1970	790	1980	1 398	1990	1 155
1971	797	1981	1 200	1991	1 254
1972	1 079	1982	1 130	1993	1 381
1973	1 157	1983	1 069	1994	1 475
1974	1 400	1984	1 005	1995	1 566
1975	1 469	1985	1 013		

Tableau 19

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DIPLÔMÉS ÉDUCATEURS SPECIALISES

Année	Nombre de diplômés	Année	Nombre de diplômés	Année	Nombre de diplômés
1962		1972	1 112	1982	2 170
1963		1973	1 352	1983	2 120
1964	386	1974	1 680	1984	2 379
1965	456	1975	2 013	1985	2 320
1966	500	1976	2 348	1986	2 365
1967	642	1977	2 587	1987	2 333
1968	726	1978	2 404	1988	2 277
1969	1 120	1979	2 705	1989	2 115
1970	1 050	1980	2 343	1990	2 137
1971	1 004	1981	2 210	1991	2 235
				1993	2 172
				1994	2 295
				1995	2 180

²⁶⁸ Tous les tableaux sur les effectifs des travailleurs sociaux sont constitués à partir des annuaires statistiques du ministère du travail et des affaires sociales, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997.

Tableau 20

MONITEURS ÉDUCATEURS

DENSITÉ DE DIPLÔMÉS POUR 100 000 HABITANTS PAR RÉGION 1984-1991

Régions	Nombre d'habitants			Densité diplômés en 1984	Densité diplômés en 1991
	Rang de la région	Population en 1982	Population en 1990		
Alsace	14	1 565 804	1 624 553	2,3	[1,5]
Aquitaine	6	2 655 715	2 796 093	2,9	3,1
Auvergne	19	1 332 837	1 321 719	0	[0]
Bourgogne	15	1 596 755	1 609 836	2,7	[1,6]
Bretagne	7	2 707 682	2 795 521	0,8	1,9
Centre	9	2 262 468	2 371 089	2,5	[2]
Champagne - Ardenne	18	1 346 392	1 348 162	0	1,7
Corse	22	240 012	249 729		
Franche-Comté	20	1 085 118	1 097 322	0	[0]
Ile de France	1	10 066 297	10 661 937	0,3	1
Languedoc - Roussillon	11	1 927 402	2 116 015	3,6	7,6
Limousin	21	737 143	722 901	4	5,5
Lorraine	10	2 320 463	2 306 462	2,2	3,1
Midi - Pyrénées	3	2 318 332	2 341 530	1,8	2,5
Nord - Pas de Calais	4	3 934 327	3 966 125	2,2	3,3
Basse Normandie	17	1 352 085	1 391 961	4	[1,3]
Haute Normandie	13	1 656 516	1 737 907	0,3	2,1
Pays de la Loire	5	2 931 690	3 057 668	0,4	[0,3]
Picardie	12	1 741 439	1 910 911	1,2	2,2
Poitou - Charentes	16	1 568 540	1 595 649	0	1,9
Provence - Alpes - Côte d'Azur	3	3 963 432	4 259 643	2,9	2,5
Rhône - Alpes	2	5 017 464	5 352 293	2,9	2,5
D.O.M.					

Tableau 21

ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

DENSITÉ DE DIPLÔMÉS POUR 100 000 HABITANTS PAR RÉGION 1984-1991

Régions	Nombre d'habitants			Densité diplômés en 1984	Densité diplômés en 1991
	Rang de la région	Population en 1982	Population en 1990		
Alsace	14	1 565 804	1 624 553	4,2	4
Aquitaine	6	2 655 715	2 796 093	3,7	[3]
Auvergne	19	1 332 837	1 321 719	6,6	6,8
Bourgogne	15	1 596 755	1 609 836	4,4	5,1
Bretagne	7	2 707 682	2 795 521	3,5	3,8
Centre	9	2 262 468	2 371 089	4,9	4,6
Champagne - Ardenne	18	1 346 392	1 348 162	2,3	2,9
Corse	22	240 012	249 729		
Franche-Comté	20	1 085 118	1 097 322	3,6	3,8
Ile de France	1	10 066 297	10 661 937	3,7	3,9
Languedoc - Roussillon	11	1 927 402	2 116 015	6,1	[3,7]
Limousin	21	737 143	722 901	5,2	5,6
Lorraine	10	2 320 463	2 306 462	9,7	5,9
Midi - Pyrénées	3	2 318 332	2 341 530	3,2	5,7
Nord - Pas.de.Calais	4	3 934 327	3 966 125	5,5	4,9
Basse Normandie	17	1 352 085	1 391 961	3,1	3,2
Haute Normandie	13	1 656 516	1 737 907	4,4	5,4
Pays de la Loire	5	2 931 690	3 057 668	2,3	[1,9]
Picardie	12	1 741 439	1 910 911	3,9	[3,2]
Poitou - Charentes	16	1 568 540	1 595 649	1,7	2,4
Provence - Alpes - Côte d'Azur	3	3 963 432	4 259 643	2,4	[2,1]
Rhône - Alpes	2	5 017 464	5 352 293	3,8	[3,5]
D.O.M.					

Dans le même temps, la densité de diplômés pour 100 000 habitants (uniquement moniteurs-éducateurs et éducateurs spécialisés) est passée pour la même période de 2,1 à 3,8. On peut certes parler d'une progression, mais l'absence d'indicateurs précis ne permet pas de déterminer si cette évolution correspond aux besoins. On assiste à une « *pauvreté des effectifs des forces du bien* » (Bonnemaison). L'évolution du nombre de diplômés éducateurs spécialisés depuis 1990 (tableau 19) le confirme. Le problème se complique encore lorsque « le travail social actualités » affirme que sur les 10.000 éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.), seuls 1 500 sont sur le terrain ; les autres étant cantonnés dans diverses tâches administratives. Or, la P.J.J. prend en charge 100 000 jeunes.²⁶⁹ On assiste donc à une crise des travailleurs sociaux sur le terrain social.

III. LES ASSISTANTS SOCIAUX

Les effectifs des assistants sociaux augmentent légèrement chaque année depuis :

1984 (31 500 en 1984 , 36 100 en 1991) mais le dernier chiffre du SESI montre une baisse puisqu'ils étaient 33 337 en 1994. Ce qui montre encore la baisse des effectifs dans ce secteur essentiellement dans les principales professions (Educateurs, Assistants sociaux, animateurs).

Les principaux employeurs sont les départements (Conseils Généraux, Services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Services Conventionnés). Ce secteur représente à lui seul 15 155 emplois. Les autres employeurs sont les hôpitaux publics et privés, les établissements et services sociaux (établissements pour adultes et enfants handicapés ou en difficulté et établissements d'hébergement pour personnes âgées). D'autres secteurs importants employant les assistants sociaux sont :

- *les communes,*
- *l'Etat,*
- *les grandes entreprises,*

²⁶⁹ . T.S.A. (travail social actualités. 1992 N°417.

- *les associations.*

En 1984, on estimait que l'Etat et les régions employaient 10 % des effectifs, les communes et les entreprises, 7 % chacune. Aujourd'hui, on estime que les associations emploient 15 % des effectifs.

Globalement, le nombre actuel d'assistants sociaux ne peut répondre à la demande. Il existe aujourd'hui une crise du recrutement. Ainsi dans l'Oise, des circonscriptions emploient des étudiantes assistantes sociales redoublantes pour combler le manque.

IV. LES ANIMATEURS SOCIO-CULTURELS

Nous avons déjà fait remarquer la difficulté qu'il y a de recenser les animateurs sociaux²⁷⁰, du fait de la diversité des secteurs d'activité dans lesquels ils travaillent et de l'imprécision de leur titre. Pour les secteurs connus, le nombre d'animateurs a plus que doublé : 1 010 en 1984 et 1 770 en 1991. Le rapport Davaine parlait de 33 660 animateurs en 1982, tous secteurs confondus. On trouve 2 547 emplois dans les établissements sociaux et 223 emplois dans les hôpitaux publics et privés.

V. Y A-T-IL UNE CRISE DES EFFECTIFS DE TRAVAILLEURS SOCIAUX ?

A la rentrée de 1993, on comptait 27 162 étudiants en formation aux professions sociales :

- assistant de service social..... 5 513
- éducateur spécialisé..... 7 096
- éducateur de jeunes enfants 2 105
- éducateur technique spécialisé 778

²⁷⁰ Au 1er janvier 1994, les animateurs étaient 23000. Le SESI n'en a recensé que 2400 parce que les structures enquêtées à travers le système d'observation de cet organisme ne sont pas celles qui recrutent le plus d'animateurs (comme les communes par exemple).

- moniteur-éducateur 3 298
- conseillère en économie sociale et familiale..... 785
- aide médico-pédagogique 4 308
- travailleuse familiale 447
- certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile..... 2 832

Par rapport à 1992, il s'agit d'une augmentation de 4 %. Cette hausse masque la baisse sensible, depuis dix ans, du nombre d'assistants de service social et d'éducateurs spécialisés en formation²⁷¹ qui regroupent à eux seuls près de la moitié des travailleurs sociaux en activité.

Ces deux professions ont connu, au cours des dix dernières années, une baisse très nette du nombre de leurs étudiants : respectivement 5,8 % et 8,5 %. Un déficit encore plus marqué concernant le nombre d'élèves diplômés chaque année : moins 20,6 % pour les assistants sociaux et moins 8,6 % pour les éducateurs spécialisés (cette situation semble stable malgré l'augmentation du nombre de candidats qui passe les sélections).

On assiste effectivement à un déficit des effectifs. Celui-ci a souvent été comblé à une période donnée par les TSOE, surtout dans les établissements accueillant des enfants caractériels. Ce déficit est également le fait de l'insuffisance du budget alloué par l'Etat aux écoles de travail social, parce qu'il est inconcevable de recevoir autant de candidats, 1700 candidats pour les assistants sociaux dans le Nord-Pas-de Calais, seulement 150 admis pour l'année universitaire 1997/1998).

²⁷¹. Livre blanc des formations sociales. DAS, Ministère des Affaires Sociales 1994. Annuaire des statistiques sanitaires et sociales. Edition 1993/1994 (op. cit.)

VI. MOBILITÉ ET BURN-OUT DES TRAVAILLEURS

Des enquêtes²⁷² sur le devenir professionnel des diplômés travailleurs sociaux montrent que 6 mois après l'obtention du diplôme (dans le Nord - Pas-de-Calais), près de 80 % d'entre eux trouvent un emploi dans le secteur social. Les autres poursuivent des études ou se trouvent dans d'autres situations (service militaire, foyer familial, ...).

Les principaux constats du rapport d'enquête de janvier 1992 sont les suivants : 91,7 % des assistants sociaux et 91 % des éducateurs spécialisés occupent un emploi en janvier 1993 après leurs études. Concernant les emplois occupés, les assistants sociaux sont employés majoritairement dans le secteur public (89,2 %) contrairement aux éducateurs qui se retrouvent dans le secteur privé (78,6 % des éducateurs spécialisés et 86,2% des moniteurs-éducateurs). Ils sont concentrés massivement dans des établissements et des services sociaux d'accueil, d'hébergement et de réadaptation, et tout particulièrement dans des établissements de l'aide sociale à l'enfance.

Si on rapproche ces données de l'enquête CURSUS,²⁷³ on peut en déduire que les départs sont plus fréquents dans les huit années suivant le diplôme (3 à 5 % par an) et sont parfois suivis de reprises (plus de 2 % par an dans les douze premières années).

Quels sont les secteurs déficitaires en matière de main-d'oeuvre? Quels sont les secteurs plus souvent désertés par les travailleurs sociaux?

- Il apparaît que les taux de sortie des internats pour cas sociaux est de loin supérieur aux autres taux de sorties : 35,8 % contre 24,4 % maximum dans les autres internats, le milieu ouvert ayant le taux le plus faible, soit 17 % ; les éducateurs restent plus longtemps en internat pour déficients mentaux qu'en internat pour caractériels ou cas sociaux.
- Si beaucoup d'éducateurs s'orientent vers le secteur des services non marchands, notamment l'enseignement, la mobilité entre les institutions est marquée par la fuite des « établissements compliqués », essentiellement les internats pour caractériels et cas sociaux, alors que les internats pour déficients intellectuels sont beaucoup moins touchés.

²⁷². Le devenir professionnel des diplômés travailleurs sociaux. RAPPORTS D'ENQUETES 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1992. ISAS - Université de Lille III.

²⁷³. Thibault LAMBERT : les éducateurs spécialisés. Etude démographique de leurs origines sociologiques et de leur devenir professionnel. Publications du CTNERHI 1981.

- Lorsqu'on regarde le type d'échanges entre structures déficitaires et bénéficiaires, il s'avère que le milieu ouvert, les semi-internats, les institutions pour adultes, les institutions de formation et associations recrutent surtout dans les établissements pour inadaptés accueillant des cas sociaux dit délinquants.

Les plus grands déficitaires restent les établissements qui accueillent « *le public compliqué* », puisque beaucoup de professionnels transitent dans ces établissements en attendant de trouver mieux ailleurs.

C'est dans ce secteur déserté qu'on trouve un grand nombre de T.S.O.E. Attractif et formateur en début de carrière, l'internat pour inadaptés sociaux est donc souvent désaffecté parce qu'il est difficilement compatible avec « *une vie familiale équilibrée* ». L'évolution de carrière montre une orientation sensible vers les semi-internats, l'externat et le milieu ouvert, peu ouvert en début de carrière, faute de places disponibles.

Le centre des apprentissages de Phalempin a vu son effectif d'éducateurs complètement renouvelé en 10 ans. Sur les 22 postes éducatifs, on ne compte que 2 anciens (avec justement un éducateur de 10 ans d'ancienneté et un autre de plus de 20 ans).

Parmi les 20 éducateurs qui sont partis de l'établissement, 5 sont devenus chef de service dans des structures en milieu ouvert, en externat (Institut Médico-Pédagogique) et 12 occupent divers postes éducatifs (essentiellement en milieu ouvert et internat où le travail se termine entre 21H30 et 22H), formateurs, coordinateurs de RMI, etc. Deux sont devenus directeurs dont un en internat spécialisé.

Les raisons invoquées pour leur départ sont essentiellement :

- le type de public accueilli,
- les conditions de travail,
- le manque de reconnaissance,
- la lourdeur institutionnelle,
- le souci d'avoir une vie équilibrée.

Pour les illustrer, nous reproduisons ci-après trois extraits d'entretiens avec deux éducatrices et un directeur :

1. « Avec la population qu'on accueillait, je n'en pouvais plus. C'était les jeunes ou moi. Quand tu penses que les conditions de travail sont médiocres, quelquefois tu te retrouves les soirs toute seule à travailler, alors que maintenant nous sommes trois à travailler les soirs et nous pouvons nous arranger ». (Educatrice exerçant actuellement à l'EPDSAE).

Une autre éducatrice qui exerce actuellement dans un internat, nous a dit ceci :

2. « Quand j'étais à Phalempin, c'était difficile au niveau de la vie de famille. Je voyais à peine mon copain le soir quand je rentrais. A un moment, ça a été mal parce que je rentrais à minuit, 1H du matin, mais c'était le boulot. Quand tu finis normalement ton boulot à 23H, comme c'est indiqué dans l'horaire de travail, cela signifie minuit, tu arrives chez toi à 1H du matin. A Phalempin, ce sont mes nuits qui étaient bousillées. Maintenant, ce sont mes soirées puisque je termine à 21H30 ... et je peux encore aller au cinéma, voire même sortir. On appelle ça vivre ... maintenant je vis... et il faudra qu'on me paie le triple pour retourner travailler dans des établissements comme ceux-là ». (Educatrice exerçant actuellement en internat).

3. « J'ai un poste B²⁷⁴ dans ce quartier. Cela fait deux ans que je n'ai pas recruté un Français ici. Personne ne veut venir travailler ici. Qu'est-ce que vous voulez que je fasse ? J'embauche celui qui en a envie. Dès qu'il a son diplôme, il se casse ailleurs et c'est comme ça... » (Un directeur du centre social).

Ces entretiens et le turn-over des effectifs que notre établissement a connu, illustrent la crise des effectifs que connaissent certains secteurs d'activité.

Les derniers propos, je les ai souvent entendus dans les structures où exercent les animateurs socio-culturels. Dans ces structures, les directeurs fonctionnent essentiellement avec des bénévoles et des animateurs en formation qui généralement s'exilent après l'obtention de leur diplôme pour diverses raisons (public difficile, jeunes leaders ayant des difficultés à trouver leur place, etc.).

On peut dire que la désertion de ces secteurs difficiles a permis à des T.S.O.E en mal d'insertion de trouver une voie.

²⁷⁴ Le poste B est un poste financé par le département pour les centres sociaux. Généralement, on ne trouve qu'un seul poste B dans ces structures d'accueil.

En fait, les raisons invoquées ci-dessus sont des éléments qu'on retrouve également au niveau national. Une enquête²⁷⁵ portant sur 1 500 questionnaires (59,7 % des assistants sociaux, 8,9 % des éducateurs, ...) montre un profond mécontentement vis-à-vis des conditions de travail qui ont tendance à se dégrader : un salaire insatisfaisant pour près de 85 %, des mauvaises conditions de travail pour 70 %. Dans l'échantillon, 70,6 % espèrent des perspectives de carrière. Or, l'évolution de carrière dans ce secteur est basée en majorité sur l'ancienneté, ce qui élimine toute compétition individuelle.²⁷⁶

Comme nous venons de le démontrer, l'alternative consiste le plus souvent à travailler dans d'autres secteurs moins contraignants pour le partant (milieu ouvert, foyer occupationnel, formateur, coordinateur, PAIO, mission locale, conseil général). Les places laissées vacantes sont alors occupées par les TSOE.

Pour conclure ce chapitre, il faut rappeler que la mobilité des travailleurs sociaux est également liée au syndrome du « *burn-out* » :²⁷⁷ ce sentiment d'impuissance qu'ils ressentent vis-à-vis des assistés et qui les pousse à changer d'établissement, voire de métier. Il s'agit de l'épuisement professionnel.

A l'issue des « *observations in situ* », les causes invoquées par les 20 éducateurs qui ont quitté l'institution relèvent du « *burn-out* » et rejoignent les analyses de Didier MARTIN²⁷⁸ qui distinguent quatre causes de l'épuisement professionnel :

1. *Les causes structurelles* liées à la politique sociale globale. C'est à dire le cas où le professionnel essaie de trouver des solutions adéquates aux assistés, mais la politique sociale impulsée étant ce qu'elle est, les dispositifs extérieurs paraissent inefficaces et inappropriés aux besoins. Ex. : le cas où les éducateurs cherchent du travail pour les jeunes.

2. *Les causes relatives à l'organisation du travail dans l'institution*. C'est ce que les éducateurs de Phalempin appellent « *le manque de reconnaissance* », « *la lourdeur*

²⁷⁵. La Gazette des Communes N°1172/26 du 29/06/92.

²⁷⁶. Etude du COPAS N°1, Nov. 1992.

²⁷⁷. Selon Christina Maslach et Suzan Jackson, « le *burn-out* » est un syndrome relationnel composé de trois dimensions : 1. « Un sentiment d'épuisement émotionnel » : je suis vidé, j'ai l'impression d'être au bout du rouleau.

2. « Une tendance à la déshumanisation de la relation » : il s'agit d'une gestion froide et distante de la relation. Dans ce cas, on a tendance à attribuer la responsabilité des problèmes des assistés aux assistés eux-mêmes. Ce qui a amené une détérioration de relation avec tout le monde dans l'établissement.

3. « Une diminution de l'accomplissement personnel ». « Je n'accomplis rien de valorisant, de gratifiant dans mon travail ». A Phalempin, nous entendons souvent : « à quoi on sert ici, on est des gardiens... Je préfère partir ». Il y a « un profond sentiment d'échec par rapport à une réussite personnelle dans son travail ».

²⁷⁸. Sous la direction de Didier MARTIN, 1992 : *L'épuisement professionnel*. L'emprise institutionnelle, Tome I. Ed. L'Harmattan.

institutionnelle ». Les travailleurs sociaux se sentent quelquefois inutiles : le fonctionnement institutionnel a une influence sur le rendement des travailleurs sociaux auprès des assistés. Ils ont souvent l'impression de ne pas être soutenus. De plus, l'internat provoque l'épuisement professionnel, « *puisque au lieu d'impulser un élan de solidarité, il veille à poser des limites supplémentaires aux travailleurs sociaux, tout en gardant une apparence respectable et son image de marque* ». ²⁷⁹

3. *Les causes relatives à la population reçue*. Il s'agit ici, du type de public accueilli, de sa capacité à investir un projet et de la difficulté de l'encadrer (le problème de la violence). Ensuite, la raréfaction des solutions aux problèmes des jeunes ayant un handicap de plus en plus lourd, démobilise ²⁸⁰ : les travailleurs sociaux se sentent frustrés, du fait de l'échec des actions entreprises.

4. *Les causes personnelles* : un affaiblissement des motivations personnelles liées à la gestion de son propre temps, à l'emprise institutionnelle, à la vie familiale perturbée (cf entretien n°2) peut affecter les professionnels et se traduire par un malaise.

En dépit de ces analyses, et surtout en fonction de nos observations, nous pensons que les structures en internat accueillant des cas sociaux dits lourds sont désertées parce qu'elles seraient plus « *usantes* ». Ce qui est contraire aux hypothèses de PEZET, VILATTE et LOGEAY, ²⁸¹ auxquelles on ne s'associe pas, et qui avancent dans leur étude que c'est plutôt le milieu ouvert qui serait plus usant.

Globalement, selon cette étude, « *plus la prise en charge est épisodique, de courte durée, plus le développement d'attitudes impersonnelles envers le client est probable* ». C'est le cas en milieu ouvert. A notre sens, on a négligé « *la notion d'attachement et d'implication* ». On s'attache d'autant plus à un assisté « *qu'on vit avec un jeune 15H sur 24H* » et par conséquent on s'implique beaucoup plus et on s'use plus, comparativement à un assisté « *qu'on voit épisodiquement* ». Il convient donc de nuancer les résultats de l'étude précitée en fonction des situations rencontrées, et du type de population accueillie.

Nous pensons que le « *burn-out* » n'est pas simplement lié à « *la maîtrise du cas client, en raison d'un suivi épisodique, individuel et en milieu naturel* » (PEZET et alii op. cit.).

²⁷⁹ Didier MARTIN 1992 op. cit. p. 66.

²⁸⁰ E. JOVELIN : violence adolescente, violence sociétale. Les jeunes placés dans les institutions, de l'impunité à la toute puissance, *journal du droit des jeunes*, n° 168, octobre, 1997.

²⁸¹ Valérie PEZET, Robert VILATTE, Pierre LOGEAY. *De l'usure à l'identité professionnelle. Le burn-out des travailleurs sociaux*. T.S.A. éditions 1993.

Il faut prendre en considération un certain nombre de caractéristiques (causes) citées plus haut : le public accueilli (la fréquence de la prise en charge est déterminante, la caractéristique du public a un enjeu considérable), le poids institutionnel (grande structure, petite structure, ...), la gestion du temps, etc. Pour cette dernière caractéristique, par exemple, dans le milieu ouvert, on peut gérer son temps à sa guise et organiser sa vie de famille, sa propre vie, en fonction des rendez-vous avec les assistés, contrairement à des structures en internat où les éducateurs ont des horaires postés (6H-14H / 12H-23H / 17H-23H).²⁸² La gestion du temps passe souvent par la négociation avec le chef de service en fonction des « *aléas éducatifs* ».

Enfin, au delà de leurs résultats, nous retiendrons que « *ce sont surtout les caractéristiques professionnelles et situationnelles qui introduisent une usure de la relation plus ou moins marquée chez les travailleurs sociaux* » (op. cit. p. 86). Et dès lors, on a tendance à rechercher un mieux-être ailleurs.

²⁸². On y rencontre également le système de sécurité de nuit, c'est à dire à tour de rôle, chaque jour, un éducateur est obligé de dormir dans l'institution pour palier les difficultés pouvant subvenir la nuit.

CONCLUSION

Dans ce chapitre, il s'agit d'analyser les statistiques des travailleurs sociaux pour connaître leur évolution, tout en essayant d'expliquer l'arrivée des T.S.O.E dans les professions sociales. Nous avons vu que le secteur éducatif demeure créateur d'emplois, ce qui peut expliquer aussi la ruée vers les professions sociales aussi bien de personnes d'origine étrangère que de Français d'origine. Mais cette croissance des effectifs du travail social profite surtout aux professions sociales peu qualifiées (aide médico-psychologique, assistantes maternelles, aide à domicile etc.). Donc, il s'agit d'une augmentation qui dissimule d'énormes disparités puisque les trois principales professions n'ont pas vu leur chiffre bouger de façon significative. Nous assistons au contraire à une stabilisation des effectifs des professions traditionnelles du secteur social.

Nous avons vu aussi que la répartition de travailleurs sociaux sur le territoire national est différente si l'on tient compte d'une profession en particulier ou de l'ensemble des professions sociales et éducatives. Si l'on prend en compte la répartition des assistants sociaux et des éducateurs, pris séparément, on remarque pour chacune de ces métiers un clivage nord/sud. Le sud est mieux pourvu que le nord. Or si l'on s'attache à l'ensemble des professions cette opposition disparaît.

Toutefois, les régions du Limousin, de la Haute-Normandie et Midi-Pyrénées concentrent une forte densité de travailleurs sociaux. Dans ces départements les régions possèdent plus de structures sociales comparativement à la population totale. L'exemple le plus frappant est celui de la Lozère qui a une densité de travailleurs sociaux deux fois plus importants aux densités les plus élevées des autres départements. Or, en Ile-de-France, par exemple, il y a moins de travailleurs sociaux.

Il est donc difficile de comprendre les inégalités dans la répartition des emplois sociaux si on rapporte la densité des travailleurs sociaux à l'ensemble de la population totale. Il conviendrait donc de tenir compte de critères tels que l'activité des associations, la répartition des établissements sur le territoire national, la répartition des centres de formation etc...

Mais au-delà de ces analyses, ces inégalités dans la répartition des emplois sociaux font que certaines régions manquent des travailleurs sociaux notamment dans les établissements accueillant « les jeunes cas sociaux appelés délinquants ». Ces types d'établissements ont recruté beaucoup de personnes d'origine étrangère pour les raisons avancées dans le chapitre que nous venons de développer. Par exemple dans le Nord, plusieurs établissements se sont trouvés dans cette situation : le centre d'apprentissage de Phalempin, l' ALEFPA de Mérignies, le foyer Cap nord, le foyer des apprentis du Lazaro etc...

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Cette première partie avait pour ambition d'expliquer l'arrivée des travailleurs sociaux d'origine étrangère dans les professions en passant par plusieurs étapes.

La première étape a consisté à saisir la place des immigrés dans l'économie française. A travers les différentes analyses, confrontées aux statistiques, nous avons remarqué que la main-d'oeuvre étrangère s'est souvent cantonnée dans des secteurs sous-qualifiés, essentiellement ceux désertés par les nationaux.

Maryse TRIPIER (1990) a montré que « l'immigration constitue une racine essentielle de la classe ouvrière » (p.13), mais seulement, au sein de cette classe, la position des étrangers est très contrastée parce qu'ils sont concentrés dans certains emplois, branches, voire régions.

En effet le recensement de 1954, 1962, 1968 montre une sur-représentation de certaines nationalités dans la classe ouvrière : les Polonais, les Algériens, et les Marocains représentant à eux seuls plus de 80% dans la population immigrée ouvrière. La situation n'a pas beaucoup changé, puisqu'en 1995, les immigrés étaient toujours sur-représentés parmi les ouvriers. Ils constituaient 12,5% des actifs de cette catégorie contre 7,1% de l'ensemble des actifs occupés. Ils forment d'ailleurs 15% des seuls ouvriers non qualifiés, ce qui confirme nos propres analyses concernant les parents des T.S.O.E qui eux aussi sont massivement ouvriers non qualifiés comparativement aux T.S.F.O.

Il y a donc une spécialisation des immigrés dans les catégories ouvrières. Elle est plus forte parmi les personnes issues de l'immigration maghrébine (Maroc, Algérie), suivie par les Portugais. Ces trois nationalités comptent encore plus de la moitié des ouvriers.

Ceci nous rapproche plus ou moins sans exagération de la théorie de « l'internal colonialism » développée aux Etats Unis par BLAUNER²⁸³ pour décrire la situation des noirs et plus tard, reprise par HECHTER pour expliquer les ethnonationalismes dans les sociétés industrielles. Dans la lignée de BLAUNER, HECHTER pose l'hypothèse de la division culturelle du travail. C'est-à-dire que certains individus sont assignés à des types d'emplois et des rôles spécifiques en fonction de leurs traits culturels.

²⁸³. BLAUNER, Internal colonialism and ghetto revolt. *Social problems*, n°16, 1969, pp 393-408

Cela peut nous interroger sur la concentration des ouvriers immigrés à Boulogne-Billancourt et surtout sur le devoir des grand-frères (dans les cités) qui ont pris une part prépondérante dans l'animation des quartiers difficiles.²⁸⁴

Dans cette première étape, nous avons vu également la vulnérabilité des travailleurs immigrés du fait même qu'ils étaient employés dans les secteurs qui seront touchés en premier par les restructurations. Pour nous éclairer, une synthèse rapide des grands secteurs d'activité a montré le nombre d'emplois perdus par chacun des secteurs étudiés.

L'agriculture a perdu depuis 1954, plus de 3 millions d'emplois, le secteur industriel quant à lui a perdu 1 152300 emplois, dans le bâtiment, nous avons noté aussi un fléchissement. Le secteur tertiaire était le seul à avoir résisté longtemps à la crise en continuant de créer des emplois, mais il est à son tour frappé par la crise et il n'arrive plus à couvrir le déficit généré par les autres secteurs. Or la majorité des immigrés, comme l'ensemble de la population active travaille dans le secteur tertiaire. Comme nous l'avons souligné les immigrés ont été atteint par cette crise de l'emploi.

Nous avons en fait montré dans cette partie, la fragilité d'une population qui ne peut plus s'insérer dans les filières classiques. Fragilité d'autant évidente que les immigrés occupent un peu plus souvent que les autres actifs des emplois temporaires, essentiellement des C.D.D. Les chiffres de l'INSEE, révèle que 13% ont un statut d'intérimaire et 8% titulaires des C.D.D, alors que leur part dans la population active s'élève à 7%. Ils sont donc plus souvent vulnérables sur le marché du travail. Le taux de chômage des immigrés a atteint 20% en 1995, soit 8% de plus que la moyenne nationale. Les jeunes et les femmes sont les plus exposés au chômage.²⁸⁵ Et Cela va pousser les jeunes d'origine étrangère à développer des stratégies d'insertion en se tournant massivement vers l'éducation spécialisée.

La seconde étape explicative est partie de l'histoire du travail social pour aboutir à la décomposition de cette branche professionnelle. Nous avons vu que nous sommes dans un secteur qui bouge du fait même de la crise. Celle-ci amènera à la création de nouveaux métiers, plutôt à la prolifération des métiers du social, qui permettront aux anciens de laisser vacants de postes réputés difficiles qui seront occupés par certains travailleurs sociaux d'origine étrangère.

²⁸⁴. P. DURET, Les grands frères. Identité et fonctionnalité d'une médiation, *MIRE INFO*, n°35, Juin 1996

²⁸⁵. Les immigrés en France, INSEE, (op.cit) pp, 64 et 85-90.

Nous avons vu la fonction des politiques d'insertion qui ont produit et structuré depuis quinze ans « un interface entre l'économique et le social »²⁸⁶ pour compenser les effets de la dérégulation du marché du travail. ces politiques ont consisté à expérimenter des modes d'intervention souples, ciblant les quartiers en difficulté. Ces politiques d'insertion s'appuyant sur trois principes (la décentralisation, l'appel à l'initiative locale, le partenariat élargi) ont été un moyen de répondre au malaise des populations. Ces politiques sociales ont entraîné de nouvelles règles de fonctionnement dans le travail social, remettant en cause la culture traditionnelle du travail social, et la création de nouveaux métiers. Ces nouveaux métiers étaient occupés par des professionnels venant de l'extérieur dont le but était « la promotion d'un social actif au détriment d'un social passif ». (. WUHL, 1996). les nouveaux professionnels mettaient l'accent « sur la solidarité active » qui devait se substituer « à la solidarité passive » (idem). Nous étions donc au carrefour de nouvelles pratiques professionnelles, mais qui à leur tour se sont essouffées très vite puisque l'efficacité annoncée est invisible dans les établissements à caractères sanitaires et sociaux.

Finalement nous avons montré que la multiplication de nouveaux métiers a introduit de la mobilité dans les professions sociales et cela a permis aux T.S.O.E d'occuper de postes laissés vacants par les anciens professionnels.

A cela on peut ajouter un autre élément important qui aura eu son effet dans la professionnalisation des T.S.O.E, ce sont les événements de la banlieue Lyonnaise. Ces émeutes qui furent une manière de répondre à la crise que vivaient ces jeunes, a poussé les pouvoirs politiques à rapprocher « l'exercice du pouvoir aux habitants des quartiers » dont les jeunes leaders devenaient les représentants de cette population en difficulté. Pour faire circuler la parole sociale avons-nous souligné, l'Etat avait besoin des agents indigènes. Cela fut l'occasion pour beaucoup de jeunes d'origine étrangère de trouver une voie d'insertion professionnelle.

Enfin l'analyse des effectifs des travailleurs sociaux a révélé que l'arrivée des T.S.O.E est à relier aussi avec la crise des travailleurs sociaux dans les années quatre-vingt. En effet, les organismes employeurs ont toujours eu des difficultés à satisfaire leurs demandes, du fait même que depuis une dizaine d'années, il y a une stagnation du nombre d'assistants de service social et d'éducateurs en formation.

²⁸⁶ Voir à ce sujet S. WUHL (1996) op.cit. p. 276.

Ce déficit des effectifs a permis aux établissements d'assouplir leur mode de recrutement, en embauchant quelquefois des T.S.O.E non diplômés, qui n'arrivaient pas à s'insérer dans leur filière d'origine.

Globalement, les analyses développées dans cette première partie étaient nécessaires pour comprendre le contexte socio-économique de l'arrivée des T.S.O.E sur le marché du travail social afin de mieux appréhender la seconde partie sur l'analyse sociologique des travailleurs sociaux français d'origine et d'origine étrangère.

DEUXIÈME PARTIE

**ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES
TRAJECTOIRES DES TRAVAILLEURS
SOCIAUX D'ORIGINE ÉTRANGÈRE ET
FRANÇAIS D'ORIGINE**

INTRODUCTION

Cette partie a pour but essentiel d'analyser les modalités d'accès aux professions sociales des deux types de populations : les Français d'origine et les personnes d'origine étrangère.

La première section composée de trois chapitres (caractéristiques socio-démographiques, trajectoires scolaires des étudiants travailleurs sociaux français, choix des professions sociales) tente de repérer les déterminants du choix de ce métier par les travailleurs sociaux Français d'origine et analyse d'une manière comparative les travaux antérieurs ayant traité le même thème.

La deuxième section, qui constitue le point culminant de cette recherche, aborde les analyses du choix du travail social par les personnes d'origine étrangère, étudie les pratiques professionnelles de ces derniers et essaye de répondre à une question fondamentale : comment devient-on leader ? (quelles stratégies dans leurs actions? Etaient-ce des leaders d'opinion ou des leaders d'action ?).

Mais avant tout, il nous a paru important de rappeler quelques travaux antérieurs pouvant nous éclairer dans ce qui suit. Les travaux auxquels nous nous référons, s'inscrivent dans le champ sociologique et nous avons volontairement limité nos analyses à ceux qui nous ont semblé les plus pertinents au regard de ce sujet, ceci pour en éviter un catalogue . Il s'agit simplement de voir quels enseignements on peut tirer de ces travaux en rapport avec nos propres analyses.

LES TRAVAUX ANTÉRIEURS EN LA SOCIOLOGIE DU CHOIX PROFESSIONNEL DU TRAVAIL SOCIAL.

Dans sa thèse, Claude DUBAR, pense qu'on ne peut considérer l'origine des motivations du choix professionnel d'éducateur spécialisé comme essentiellement sociologique. Car dit-il, « il ne suffit pas au sociologue de constater le poids des contraintes sociales sur les choix professionnels pour éclairer les conduites effectives des individus; il lui faut encore tenter d'expliquer pourquoi ces contraintes demeurent le plus souvent inconscientes et plus précisément, pourquoi, à la conscience des déterminations sociales se substituent souvent des justifications subjectives plus ou moins cohérentes » (op.cit. p.6).

Poursuivant son analyse, il fait le même constat pour les auteurs qui expliquent le choix professionnel par une approche psychologique. Ce point de vue qui a prévalu pendant longtemps, reposait sur le postulat, selon lequel certains individus auraient des aptitudes professionnelles innées dont la simple connaissance suffisait à les orienter vers certaines professions particulières. C. DUBAR réfute cette notion d'aptitude innée en s'appuyant sur les analyses de P. NAVILLE qui a conclu que « la notion même d'aptitude professionnelle est illusoire et inféconde »²⁸⁷. Pour sa part, une aptitude innée à exercer un métier particulier ne peut trouver une validité scientifique quelconque, parce que l'exercice d'une profession dépend étroitement de la gamme des métiers existant à une époque donnée.

A partir de recherches statistiques et d'une analyse de contenu des questionnaires, C. DUBAR a démontré que le choix du métier d'éducateur est complexe. Il a relevé que l'orientation vers ce métier était liée à l'histoire familiale, aux décalages entre les aspirations des parents et l'avenir des enfants, en insistant sur l'influence qu'exerce l'origine sociale sur les choix professionnels des jeunes. Il a commencé par analyser les catégories sociales d'origine des éducateurs avant de montrer en quoi certaines caractéristiques idéologiques de la famille d'origine ont influencé le choix professionnel des éducateurs.

Il a remarqué dans son échantillon un pourcentage important d'éducateurs originaires des classes moyennes. Beaucoup appartiennent à des familles nombreuses, au sein desquelles l'éducation a été marquée par une appartenance religieuse et un militantisme social assez forts. Pour ce qui est de l'appartenance religieuse, près de la moitié des familles d'éducateurs spécialisés du Nord étaient catholiques pratiquantes, et près de 90% d'entre elles étaient de religion catholique. Concernant les trajectoires professionnelles et scolaires, il a constaté que les aspirations professionnelles des éducateurs ne correspondaient pas au métier choisi, et la scolarité de ces derniers était accidentée avec des échecs successifs aussi bien au baccalauréat qu'à d'autres niveaux de la formation.

S'appuyant sur l'hypothèse d'une dépendance essentielle des variables familiales, scolaires et idéologiques à l'égard de la classe sociale d'origine par rapport au choix professionnel, il est arrivé à la conclusion suivante :

Les éducateurs d'origine ouvrière ont effectué une ascension sociale dont ils sont généralement conscients.

²⁸⁷P. NAVILLE : *La théorie de l'orientation professionnelle*, P.U.F, 1957 p. 194

Cette promotion trouve son origine dans les responsabilités acquises dans les mouvements de jeunesse ouvrière et à partir d'une bonne réussite scolaire, cependant insuffisante pour accéder aux professions ambitionnées avant l'entrée dans le secteur social.

Pour les éducateurs d'origine bourgeoise, le choix du métier d'éducateur spécialisé représente « une déviation » par rapport à la classe sociale d'origine. Déviation au sens de la régression sociale rendue possible par divers facteurs : impossibilité de terminer les études, effet de l'environnement culturel et idéologique les poussant à s'engager dans les professions faisant appel à la vocation et les mettant en conformité avec les valeurs de leurs familles d'origine.

Les éducateurs issus des couches moyennes, population plus difficile à cerner à cause de la diversité des situations familiales, justifient leur choix par la critique du système scolaire (« l'école est mal organisée, c'est pourquoi j'ai échoué.....l'éducation spécialisée est mieux conçue, c'est pourquoi je l'ai choisie »).²⁸⁸ (« J'aurais pu être enseignant mais, j'étais dégoûté de l'école. Educateur spécialisé c'est plus dynamique et ça correspond mieux à ce que j'aime faire avec les enfants »)²⁸⁹. La critique du système scolaire s'accompagne d'une expérience dans les activités parascolaires et de loisirs, par le scoutisme, le militantisme, l'animation de quartier, éléments de socialisation qui servent de médiation à l'orientation vers ce métier. Le choix de ce dernier est un moyen de poursuivre les engagements antérieurs. Ce qui fait dire à C.Dubar, « qu'il existe une continuité entre le type d'éducation reçu dans la famille d'origine, les mouvements de jeunesse, et les conceptions de la profession qu'ils exercent, ou encore, une certaine correspondance entre les idéologies du groupe social d'origine et celles de la profession d'éducateur »²⁹⁰

Au terme de son étude, on peut dire que le choix du métier d'éducateur est la résultante de plusieurs facteurs combinés : éducation familiale, rapport à l'école, fréquentation des mouvements de jeunesse, activités des loisirs etc.

²⁸⁸C. DUBAR : *Origine sociale et valeurs professionnelles des éducateurs*, In, J.M. DUTRENIT : *sociologie et compréhension du travail social*, éd. Privat , sciences de l'homme 1980 p.99

²⁸⁹C. DUBAR 1980 op. cit.

²⁹⁰C. DUBAR 1970, op.cit p.135

Mais ces facteurs n'ont pas la même force selon l'origine sociale de chacun. De même, il affirme que le milieu social d'origine peut prédisposer certaines personnes au choix de la profession parce qu'il existe une similitude entre le statut social des parents et de celui des enfants.

Hypothèse reprise dans notre recherche concernant les jeunes issus des quartiers difficiles. Toutefois comme il l'a souligné, le processus conduisant à ce métier peut être décomposé en deux temps principaux : tout d'abord celui de la préparation qui correspond aux événements qui ont amené le futur professionnel à évoquer ce métier comme un métier possible, et celui de la réalisation correspondant à la décision finale, c'est-à-dire les circonstances réelles qui ont conduit l'individu à en faire sa profession. En fait « l'origine du choix professionnel est une résultante directe ou indirecte des déterminations sociales, scolaires et idéologiques subies par l'individu depuis son enfance et des mécanismes par lesquels celles-ci ont influencé le choix professionnel. En outre, les circonstances de l'entrée dans les professions sont très souvent indépendantes de ces déterminations générales, et donc très largement contingentes. Elles représentent en quelque sorte la part de l'événement par opposition à celle des structures plus générales dans lesquelles s'insère le choix professionnel »²⁹¹(DUBAR 1970 pp.142-143).

Cette thèse apporte une importante contribution à la compréhension des modalités d'insertion au métier d'éducateur, mais souffre du manque de la fiabilité des informations recueillies par les écoles d'éducateurs, et utilisées par l'auteur. Ces critiques peuvent être également formulées à F. MUEL-DREYFUS(1983)²⁹², dont les analyses sont proches de celles de C. DUBAR.

L'auteur du « métier d'éducateur » a analysé les déterminants sociaux du choix de ce métier, en partant des « différentes trajectoires sociales et des romans d'origine » des enquêtés.

Dans son ouvrage la notion de génération prend une place primordiale. Le questionnement posé est très intéressant :

- Comment occupe-t-on un poste?
- Comment s'investit une fonction?

²⁹¹Idem pp 142-143

²⁹²F. MUEL-DREYFUS : *Le métier d'éducateur* . Ed. Le minuit, 1983.

- Comment se fait l'adéquation des postes et des hommes?
- « comment se réalise le travail d'invention d'un métier.....et au terme de quel travail complexe un individu vient-il à dire d'un métier qu'il exerce : j'en ai fait mon métier? »

A cela F. MUEL-DREYFUS répond, qu'après de la « nouvelle génération abusée », (celle des années soixante-dix), il y avait un fait de structure provenant du décalage entre les aspirations produites par le système d'enseignement à la base même des aspirations sociales des familles et les chances réelles (op.cit.p.151). A travers ce décalage structurel, on peut comprendre l'histoire sociale et professionnelle de cette génération d'éducateurs. Cette histoire sociale et professionnelle des éducateurs est saisie à travers celle de la famille, dans la manière dont les individus reconstruisent leurs propres trajectoires.

Ses analyses placent le choix du métier et l'investissement du poste dans les accidents biographiques notamment la rupture avec la famille et la rupture avec l'école. Le choix du métier doit également être saisi principalement dans les bouleversements du système scolaire et les rapports entre les diplômés et les postes à partir des années soixante. Ce qui lui fait dire que le « travail d'invention naît de la rencontre réussie, en certains moments de l'histoire, entre les individus et des positions sociales auxquelles ils donnent ou redonnent vie ». Ce qui ne peut manquer de nous interroger sur le choix vocationnel du métier en tant que seconde lecture proposée par les enquêtés dans la rationalisation du choix professionnel.

Son travail s'est organisé « autour d'un récit plus large faisant une place centrale à une sociologie personnelle de l'histoire familiale passée. La reconstruction de la trajectoire sociale de la famille d'origine a été, inséparablement, une analyse critique de cette trajectoire, analyse qui manifestait de façon insistante le sens proprement sociologique de ce que l'on peut appeler le mode du retour sur le passé familial - appréciation de la réussite ou de l'échec social des parents, de leur perception du monde social et notamment, de leur représentation du système scolaire dans sa relation à l'espace des avenir sociaux possibles, tout autant que celui des caractéristiques sociales effectives de ce passé : diverses formes de capital possédées par la famille d'origine, pente de la trajectoire sociale, etc... ».

L'analyse ci-dessus, s'accommode fort bien de celles développées par R. LAPAUW, à propos de « l'heure du choix et de la difficulté d'analyser ce choix ». Puisque dans l'analyse de sa propre trajectoire, le candidat au métier d'éducateur « se prend à s'écouter lui-même, s'attarde sur les motifs qui le poussent à faire ce qu'il réalise présentement. Il s'aperçoit alors que cette démarche est partiellement illusoire, qu'elle le renvoie de manière continue au passé, qui se trouve ainsi étroitement lié au présent. Il nous importe donc de tenir compte du rôle principal et central que joue cette relation « passé-présent » dont nous sommes conscients ».²⁹³ Passé-présent cernés à travers, les structures familiales, l'enfance, et les relations affectives qui sont autant d'éléments qui ont marqué le sujet. Eléments saisis « dans une vision globale, éclairée par-à-coups, des images du surmoi rejaillissant dans le champ de la conscience ».²⁹⁴ Il s'agit donc véritablement du retour au passé réflexif, dont parle F. MUEL-DREYFUS.

Enfin si le travail de F. MUEL-DREYFUS est intéressant pour le choix du métier des instituteurs, il nous questionne un peu au niveau méthodologique, lorsqu'elle aborde la partie sur les éducateurs spécialisés, notamment dans la manière dont l'échantillon a été constitué. Les éducateurs de la prévention pris en compte par l'auteur ne représentent qu'une infime partie d'un sous-secteur peu représentatif de l'ensemble du terrain de l'éducation spécialisée. Comme le souligne M. AUTES, ce qui « vaut pour cette catégorie particulière, minoritaire dans la profession, ne vaut sans doute pas pour l'éducateur d'internat ou celui d'institut médico-pédagogique, c'est-à-dire pour près des quatre cinquièmes des éducateurs spécialisés »²⁹⁵. Par ailleurs, les enquêtes et les interviews de cette recherche ont été réalisées par des chercheurs différents dans des conditions et lieux différents.²⁹⁶ Ce qui peut de nouveau appeler une réserve quant à la façon dont ces enquêtes et entretiens ont été réalisés.

²⁹³R. LAPAUW : *Educateurs...inadaptés*. Ed. de l'Epi, Paris, 1969. pp.29-30.

²⁹⁴R. LAPAUW : op.cit. p.31

²⁹⁵M. AUTES : l'identité de l'éducateur spécialisé ou les incertitudes du pouvoir de nommer in *Cahiers D'E.C.A.R.T.S.(ESPACE DES ACTEURS DE LA RECHERCHE POUR LE TRAVAIL SOCIAL)* N°6, 1983, p.45 Publication de l'ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE (A.F.S.E.A.).

²⁹⁶Voir à ce sujet l'excellente note de M. CHAUVIERE à propos de l'ouvrage de MUEL-DREYFUS in *Les cahiers de l'animation*.

La dernière recherche de Alain VILBROD²⁹⁷ emprunte la même démarche que celles des auteurs cités ci-dessus, même s'il souhaite s'en démarquer sur certains points. Pour quelles raisons devient-on éducateur ou éducatrice ? Pour répondre à cette question, il a interrogé plus de huit cents éducateurs. Ce travail démontre une nouvelle fois qu'on ne devient pas éducateur spécialisé par hasard. Qu'il y aurait un « habitus du social »²⁹⁸, qui agit et qui prédispose les « entrants » à ce métier.

L'auteur s'est attelé à rechercher les ressources dans lesquelles puisent ceux qui choisissent ce métier. Les ressources familiales, c'est-à-dire que les héritages ont été privilégiés. Devenir éducateur est une affaire de famille, premier déterminant social du choix de ce métier. D'où une exploration des profils sociologiques des familles des éducateurs spécialisés, à partir des professions exercées par les parents en termes d'analyse de trajectoire, en privilégiant ce qu'il appelle « l'effet générationnel », par la reconstitution « des ancrages et des déplacements de la lignée afin de déceler cette alliance de la pente et du penchant susceptible d'avoir influé sur le choix de faire éducateur »²⁹⁹. Son étude a permis de réactualiser certaines données : ainsi les profils sociologiques des personnes qui s'orientent vers ce métier ne diffèrent pas sensiblement de ceux de leurs aînés. Cela remet en cause la thèse d'une nouvelle génération d'éducateurs évoquée par F. MUEL-DREYFUS; l'étude de leurs origines fait apparaître que très peu d'éducateurs ont des parents exerçant un métier de cadre ou une profession intellectuelle supérieure, remarque valant pour les précédentes études présentées. Plusieurs événements ont émaillé leurs cursus scolaires (échecs, relégations, réorientations), avec des redoublements atteignant 40% pour les éducateurs ayant interrompu leurs études en terminale et l'emprunt des filières scolaires dévaluées préparant à des diplômes à faible « rendement social ». Cette population a précisément selon l'auteur « un rapport chaotique et désarmé face à l'école ». Les hommes sont évidemment plus nombreux que les femmes à avoir prolongé leur cycle secondaire de deux ans avant de passer à autre chose.

²⁹⁷A. VILBROD : *Devenir éducateur, une affaire de famille*. Ed. L'harmattan , Paris, 1995.

²⁹⁸E. JOVELIN 1993, op.cit.

²⁹⁹A. VILBROD 1995, op.cit. p.95 et p.113: « nous nous proposons d'y substituer, du moins d'y adjoindre une observation restituant bien mieux les positions d'origine, le terreau où l'on grandit, la marque d'un passé familial, d'une hérédité sociale qui conditionnent largement pensons-nous, l'expérience temporelle de ceux et de celles qui ont choisi et choisissent encore ce métier réputé pas comme les autres ...Les prédispositions qui vont ordonner le parcours d'un individu, qui vont borner le champ des possibles, les choses à faire ou ne pas faire, à espérer sont bien plus fidèlement restituées par les orientations de la lignée, leurs trajectoires passées que par une seule position, celle du père en fin de carrière professionnelle ».

Ce sont les enfants d'ouvriers et d'employés qui ont souvent accumulé les échecs donc « c'est plutôt une navigation à vue qui semble avoir présidé à leurs itinéraires scolaires »³⁰⁰. L'ensemble de ces éléments selon l'auteur resitue un contexte, mais ne livre pas de signes probants sur l'orientation précise vers le métier d'éducateur spécialisé. Et pourtant nombre d'entre eux ont bien tenté de s'orienter vers d'autres métiers, lassés par des échecs et des études trop longues. Nous sommes bien là dans le cadre d'un « repli professionnel ». Repli indissociable de la famille d'origine, puissant vecteur d'orientation vers ce métier.

Enfin les analyses de Daniel VERBA³⁰¹ sur le choix du métier d'éducateur de jeunes enfants apporte une autre forme de contribution à la sociologie du choix professionnel. Cette étude s'est inspirée des différentes études précitées, essentiellement, celles de C. DUBAR et F. MUEL-DREYFUS. Deux types d'expériences qui se complètent sont évoquées par les enquêtés, en tant que déterminant du choix professionnel :

Dans le premier type d'expérience, il y a l'évocation d'une histoire familiale douloureuse et notamment les rapports difficiles quant au mode d'éducation reçue. Les éducateurs remettent en cause une éducation jugée « inadaptée et contraignante » d'où un « désir de faire vivre aux enfants ce que les professionnels n'ont pu vivre eux-mêmes dans leur enfance »³⁰².

Dans le deuxième type d'expérience, il s'agit de ce que A. VILBROD appelle « un cursus scolaire désarmé » : 68% des éducateurs de jeunes enfants reconnaissent avoir eu un cursus scolaire moyen et, 67% ont redoublé au moins une classe dont 20% la terminale.³⁰³ Le choix du métier est en corrélation avec la carrière scolaire comme l'ont démontré certains auteurs.

Après ces différentes analyses sur le choix du métier d'éducateur, que pourrions-nous dire de celui d'animateur socio-culturel? Nous pouvons affirmer que les analyses abondent dans le même sens si nous considérons les analyses développées par SIMONOT.

³⁰⁰A. VILBROD, op.cit. p.161

³⁰¹D. VERBA : *Le métier d'éducateur de jeunes enfants*. Paris, Ed. Syros. 1995

³⁰²D. VERBA, op.cit. p. 64.

³⁰³J'ai beaucoup changé d'écoles d'où j'ai été renvoyée pour indiscipline. C'était un peu hachuré..., J'étais mal à l'école...Je n'ai pas très bien vécu la période scolaire à partir du collège, qui s'est prolongée jusqu'au lycée. C'est une période où j'ai vraiment ressenti les choses, de façon vraiment désagréable par rapport au scolaire..P. 65.

En effet la recherche de M. SIMONOT³⁰⁴, qui s'est limitée à analyser la population des futurs animateurs socioculturels en cours de formation, pose l'hypothèse suivante : « l'aspiration à l'exercice de l'animation socioculturelle était liée à un certain nombre de conditions concernant à la fois l'histoire sociale et scolaire des sujets et certaines représentations reliées entre elles logiquement ».(op.cit.p.173). Le choix du métier semble lié à une expérience antérieure comme animateur bénévole. L'origine sociale des animateurs a une influence déterminante sur leur histoire et leurs représentations.

Comme dans l'étude de C. DUBAR, on rencontre parmi les animateurs des trajectoires scolaires accidentées, interprétées selon les positions sociales d'origines de chacun.³⁰⁵ Dans le choix professionnel, la vocation est rarement évoquée, mais presque souvent on cite un motif social (l'animation peut aider à la disparition des inégalités sociales).

Enfin, au même titre que les conclusions d'autres études abordées, « la genèse de l'aspiration à l'exercice de l'animation socioculturelle obéit à un ensemble de mécanismes complexes³⁰⁶. Le fait premier est bien la position de l'individu dans la structure sociale. Mais il ne prend son sens que dans le cadre d'une histoire à la fois objective et subjective. Il s'agit de l'histoire socioculturelle et socioprofessionnelle de la famille de l'individu, c'est-à-dire d'abord l'histoire du père et de ses enfants en rapport avec l'avenir social projeté par le premier sur les seconds »(op.cit. p.183). L'étude précédente de A. VILBROD, s'inscrit sans nul doute dans le champ de M. SIMONOT, même si le premier analyse trois générations et le second seulement deux. Quant aux choix de ce métier en tant que promotion sociale, certains animateurs issus de couches supérieures le vivent comme un déclassement et ceux issus de couches inférieures comme une ascension.(Fait remarqué et souligné plus haut dans l'étude de C. DUBAR).

³⁰⁴M. SIMONOT : *les animateurs socioculturels, étude d'une aspiration à une activité sociale*, P.U.F, 1974

³⁰⁵J. ELOY, Ph. GANTIER, E. SAMYN : Devenir professionnels de cinq promotions d'animateurs dans le Nord-Pas-de-Calais, *les cahiers de l'animation*, 1984, n° 44/45 montrent dans leur étude que les animateurs ont des cursus scolaires différenciés, c'est-à-dire que le niveau d'étude atteint avant l'accès en formation à l'animation est fort variable. En effet, si 42% possèdent le bac, nombreux sont ceux qui ont arrêté leur scolarité avant le bac soit 25 % voire à la fin du premier cycle soit 12 %.

³⁰⁶Ce terme de « mécanisme complexe », quant au choix du métier, a déjà été relevé par R. LAPAUW en d'autres termes mais complémentaires en ce sens : « Parmi les motifs qui conduisent un jeune vers la profession d'éducateur, entrent en fait un nombre incalculable de composantes qu'il n'est même pas toujours possible au candidat d'exprimer dans leur généralité » P. 31

Quoi qu'il en soit, ces travaux n'ont pas pris en compte les caractéristiques particulières des personnes d'origine étrangère, certainement présentes dans les différents échantillons des auteurs précités. La question que l'on se pose est celle-ci : choisit-on le travail social de la même manière, lorsque l'on est d'origine étrangère ou Français d'origine ? En réponse à cette question, le choix d'une double enquête s'est opéré : les travailleurs sociaux d'origine étrangère et les travailleurs sociaux Français d'origine.

Mais d'autres auteurs, dont cette recherche s'inspire, ont tenté d'aborder cette question et révélé des tendances intéressantes. En France les travaux pionniers de D. DUPREZ³⁰⁷, C. LAMARCHE³⁰⁸ et M. DUPE, ont essayé d'apporter un important éclairage aux stratégies de professionnalisation dans le secteur social de jeunes issus de quartiers populaires, essentiellement les jeunes leaders. Cette thèse adopte la même démarche mais en élargissant le corpus au-delà du phénomène de leadership, c'est-à-dire en prenant comme échantillon la catégorie « origine étrangère » issue de l'Afrique noire et du Maghreb, d'où son intérêt particulier, comparativement aux travaux antérieurs.

³⁰⁷D. DUPREZ : *l'émergence du jeune leader dans les cités populaires et les nouvelles vocations à l'animation*, Actes des V emes journées internationales, VAUCRESSON, mai, 1985.

C.f. également : les stratégies préventives des années 80, op.cit 1984.

³⁰⁸C. LAMARCHE, M. DUPE : Graine d'éducateur . Le jeune leader : une nouvelle idéologie du travail social? *Revue contradictions*, n° 47, 1986.

M. DUPE (avec la collaboration de D. DUPREZ) : Société et prévention dans la ville : les opérations de prévention ETE jeunes 84. ADRES-MIRE. Ministère des Affaires sociales et de la solidarité 1985.

PREMIÈRE SECTION

LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

FRANÇAIS D'ORIGINE

PREAMBULE

Comme nous l'avons souligné, cette section a pour but de tenter de repérer les déterminants sociaux qui sont à l'origine du choix de ce métier et de voir la différence existant avec les travaux antérieurs cités plus haut. Nous avons décidé tardivement d'interroger un échantillon de 200 travailleurs sociaux Français d'origine , en utilisant le même questionnaire que pour les T.S.O.E.

Compte-tenu de la lourdeur du questionnaire (T.S.O.E), nous avons volontairement éliminé certaines questions, en ne prenant en compte que celles pouvant nous permettre de saisir les trajectoires des enquêtés. Comparativement aux T.S.O.E dont le questionnaire comprend 109 questions, celui des T.S.F.O n'en comprend que 47 (sur la situation des parents, sur le degré de participation à la vie collective aussi bien des enquêtés que de leurs parents, sur l'itinéraire de formation et sur le choix du travail social).

Le choix d'enquêter auprès de cette population s'est révélé nécessaire en fonction de l'une des hypothèses développées, qui consiste à dire que le travail social serait aujourd'hui une profession de repli et que les travailleurs sociaux d'origine étrangère révéleraient un mouvement qui touche l'ensemble. Comme nous l'avions annoncé dans l'introduction, au départ nous pensions travailler sur dossier, mais l'entrée en formation se faisant sur dossier, dissertation et entretien, nous nous sommes interrogés sur les raisons avancées au moment de passer le concours, d'où le choix d'une approche par questionnaires.

Ces questionnaires ont été distribués par promotions dans les écoles de professions sociales du Nord-Pas-de-Calais , essentiellement l'Institut Universitaire de Technologie de Lille III à Tourcoing, l'Ecole d'Educateurs Spécialisés de Lille, l'Institut Régional du Travail Social de Loos, et l'Ecole d'Educateurs Spécialisés du C.E.M.E.A. d'Arras.

Nous avons recueilli 133 questionnaires. Nous avons procédé à un codage, en constituant une base de données et ensuite un traitement informatique a été effectué sur le logiciel SPECIAL PACKAGE SOCIAL SCIENCE (SPSS) au centre de ressources informatiques de l'université des sciences et technologies de Lille.

Cette section comprend trois chapitres. Le premier tente de saisir le profil sociologique des travailleurs sociaux Français d'origine en partant de leurs origines sociales, le deuxième analyse leurs trajectoires scolaires, enfin le troisième aborde les raisons qui ont conduit ces personnes à choisir les professions sociales.

CHAPITRE I

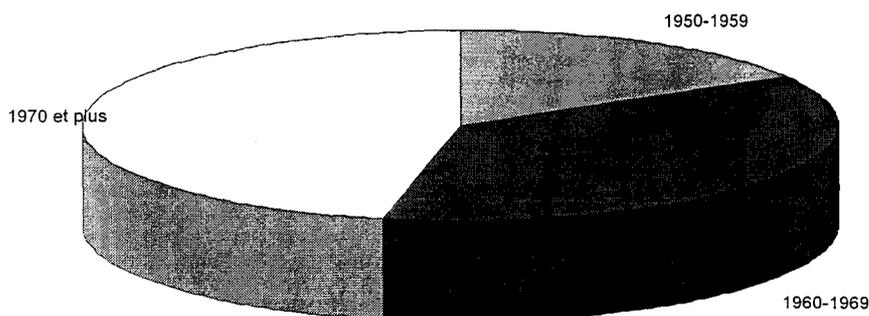
CARACTÉRISTIQUES SOCIO - DÉMOGRAPHIQUES

I. SEXE ET ANNÉE DE NAISSANCE

L'âge de notre population varie entre 20 et 45 ans. Il y a beaucoup plus de femmes : 87 (65,4 %) alors que les hommes ne sont que 46, soit 34,6 %. En fait, le travail social continue d'être un métier où les femmes sont nombreuses³⁰⁹. Ce mouvement serait aussi celui d'autres professions dont bien évidemment, celui des instituteurs.

Concernant l'âge des travailleurs sociaux en formation, on trouve 22 personnes âgées de 36 à 45 ans, 48 personnes âgées de 26 à 35 ans et une sur-représentation de jeunes âgés de moins de 25 ans, soit 61 personnes.

RÉPARTITION SELON L'ANNÉE DE NAISSANCE



1950 à 1959 : 22

1960 à 1969 : 48

1970 et plus : 61

C'est tout de même une confirmation des analyses avancées par J. ION et J.P. TRICART³¹⁰ qui considèrent que les professions sociales sont dominées par des générations relativement jeunes.

³⁰⁹ LAMBERT Thibault : *Les éducateurs spécialisés. Etude démographique de leurs origines sociologiques et de leurs devenir professionnels*, Paris, Ed. du CTNERHI 1981 abonde dans le même sens dans son étude où il affirme que le taux des hommes était égal à celui des femmes la fin des années quarante, avant que celui des femmes ne puisse atteindre 70 % à la fin des années cinquante. Cette forte féminisation est liée à la création de nombreuses écoles qui recrutaient essentiellement des femmes. Ainsi, sur 8 écoles, 5 ne recrutaient que des femmes.

³¹⁰ J. ION et J.P. TRICART : *Les travailleurs sociaux*. Paris, Ed. La Découverte 1992, p. 43.

En effet, en 1982, la moitié des professionnels en exercice était constituée de personnes moins de 35 ans. Notre échantillon quoique constituée des étudiants ne fait pas exception puisque plus de la moitié, soit 109 personnes, sont âgées de moins de 35 ans.

Or, en 1970, la part des moins de 35 ans n'atteignait pas 30 %, mais il s'agit de l'ancienne profession, celle des assistantes sociales, puisque chez les éducateurs 66%, et chez les animateurs 61 % avaient moins de trente-cinq ans.

Si l'on rapproche ces résultats des enquêtes du GRAPPA/CEREQ³¹¹ et de celle de Thibault Lambert (op. cit. p. 24) sur l'âge au diplôme, on arrive au constat suivant :

- Pour les enquêtes du GRAPPA/CEREQ, l'âge d'obtention du diplôme se situe, dans un cas sur deux, entre 22 et 23 ans et dans quatre cas sur cinq, avant 25 ans (CEREQ 1983).

Concernant les animateurs, 2/3 d'entre eux obtiennent leurs diplômes après 25 ans (GRAPPA 1983). Mais si on prend les animateurs en formation initiale, l'âge d'obtention du diplôme pourrait être comparable à celui des assistants sociaux, alors que pour les éducateurs, on atteint une moyenne de 26-27 ans.

- Selon Thibault LAMBERT, la tranche modale d'âge au diplôme des éducateurs est de 22 à 26 ans.

Une comparaison entre la génération des années quarante et celle des années soixante-dix, a permis de constater que la part des moins de 22 ans chez les éducateurs s'amenuisait au point de devenir négligeable. L'âge au diplôme³¹² a tendance à s'accroître avec le temps, et notre échantillon confirme tout à fait cette tendance.

Mais cet accroissement de l'âge pose une question : à quoi est dû ce phénomène ? On pourrait poser l'hypothèse que l'orientation vers ces professions est de plus en plus tardive parce que d'une part elles exigent "une plus ou moins longue socialisation" (ce sont les pré-stages ou les stages) hormis la profession d'assistant social, et que d'autre part elles sont le fruit d'un "accident biographique" (qui s'apparenterait à un repli).

³¹¹ CEREQ : *Etude sur le devenir des jeunes issus des formations sociales*. Paris 1983.

³¹² Jacques ELOY : *Enquête du GRAPPA*, 1983, Lille III.

II. SITUATION FAMILIALE SELON LE SEXE

SITUATION FAMILIALE	SEXE		TOTAL	%
	HOMMES	FEMMES		
Marié	19	17	36	27,0
Célibataire	17	48	65	48,9
Divorcé	4	3	7	5,3
Cohabitation	4	16	20	15,0
Non-réponses	-	-	5	3,8
			133	100

Au regard du tableau ci-dessus, 36 Travailleurs Sociaux Français d'Origine sont mariés, soit plus d'un quart : parmi eux, 19 hommes et 17 femmes. 48,9 % , soit 65, sont célibataires.

Si le nombre est pratiquement égal entre hommes et femmes concernant le mariage, il n'en est pas de même du célibat. Il y a plus de femmes célibataires (48 contre 17 hommes) dont une grande majorité nées dans les années soixante-dix. Enfin, 7 sont divorcés (4 hommes et 3 femmes), 20 vivent en cohabitation, soit 15 % de l'échantillon, représentant 4 hommes et 16 femmes appartenant à la génération précédemment citée.

Dans notre échantillon, c'est auprès des éducateurs que l'on retrouve le plus grand nombre de personnes mariées. Les célibataires quant à eux sont essentiellement concentrés dans la catégorie des animateurs. Est-ce le fait que dans l'animation, il y a plus de jeunes que dans l'éducation spécialisée?

Toutefois, lorsque l'on observe le nombre d'enfants, on s'aperçoit que 89 (66,9 %) n'ont pas d'enfants, 20 (15 %) ont des enfants, 19 (14,3 %) en ont 2 , 3 (4,3 %) en ont 3 , 1 personne en a 4 et une autre 5.

Le pourcentage de 66,9 % sans enfants ne doit pas nous étonner lorsque l'on sait que dans l'échantillon, il y a une soixantaine de personnes qui ont moins de 25 ans.

Ces analyses peuvent être rapprochées de celles développées par O.GALLAND qui a souligné "le recul du mariage et les nouvelles formes de vie en couple (p. 65) ³¹³.

Selon lui, s'il y a quelques années, l'âge moyen au premier mariage était précoce, mouvement qui s'est poursuivi jusqu'aux années 1972-73, on peut parler à ce jour de retournement des tendances. On se marie de plus en plus tard parce que l'accès à une relative stabilité professionnelle et familiale se trouve lui-même retardé. Dans ce report du mariage survient également le report de la vie en couple. En ce qui nous concerne, 20 personnes, soit 15 % seulement, ont déclaré vivre en cohabitation. En fait, il y a incontestablement une "modification des modes de vie en couple et calendriers de formation de l'ensemble des unions" (GALLAND 1990, op. cit. P.69).

III. PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIALES DES PARENTS

P.C.S. DES PARENTS	PÈRE		MÈRE	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculteurs	4	3,0	3	2,3
Artisans	7	5,3	-	-
Commerçants	6	4,5	10	7,5
Chefs d'entreprise	3	2,3	-	-
Cadres et professions supérieures	12	9,0	4	3
Professions intermédiaires	21	15,8	20	15,0
Employés	30	22,6	42	31,6
Ouvriers qualifiés	22	16,5	4	3,0
Ouvriers non qualifiés	11	8,3	6	4,5
Sans profession	-	-	3	2,3
Inactifs	-	-	30	22,6
Non-réponses	17	12,8	11	8,3
TOTAL	133	100,0	133	100,0

³¹³ Olivier GALLAND : *Les Jeunes*. Paris, Ed. La Découverte 1990 pp. 65-69.

Comparant la profession et la catégorie sociale du père et de la mère, nous constatons :

- *chez les pères* des enquêtés : une sur-représentation, des employés : 22,6 %, des ouvriers : 24,8 % et des professions intermédiaires : 15,8 % ; alors que les cadres et professions supérieures ne sont que de 9 %,
- *chez les mères* : une sur-représentation, des employées : 31,6 % et des professions intermédiaires : 15,0 % (pratiquement à égalité avec les pères).

On peut remarquer aussi qu'il y a un pourcentage élevé des mères inactives. Il s'agit essentiellement des mères au foyer. Or, chez les pères, aucun n'est inactif. Pour ce qui est du chômage, du côté des mères, 2,3 % sont à la recherche d'emploi et aucun chez les pères. A moins que dans les 12,8 % des non-réponses chez les pères, il y ait des demandeurs d'emploi que les enquêtés n'ont pas jugé bon de mentionner.

COMPARAISON AVEC L'ENQUETE DE CLAUDE DUBAR

ORIGINE SOCIALE DES EDUCATEURS DIPLOMES DU NORD AU 31 DECEMBRE 1968 p. 94						
Catégorie sociale d'origine	I.E.I. Institut d'Education pour les inadaptés		E.E.S. d'Educateurs spécialisés	Ecole	TOTAL	
	Agriculteurs	7			4,6	10
Ouvriers	31	20,4	12	10,0	43	15,8
Employés	45	29,6	19	15,7	64	23,4
Cadres moyens	27	17,7	15	12,4	42	15,4
Artisans-commerçants	23	15,2	25	20,6	48	17,6
Classes supérieures	19	12,5	40	33,0	59	21,6
Total des réponses	152	100	121	100	273	100
Sans réponse	14		12		26	
Total des diplômés	166		133		299	

Si l'on compare nos données avec celles de Claude DUBAR, on pourrait dire globalement ³¹⁴ :

1. Deux éducateurs sur trois étaient issus des classes moyennes, c'est à dire 21,6 % de la petite bourgeoisie³¹⁵ et 37,8 % des couches moyennes salariées (employés et cadres moyens), contrairement à notre échantillon où les employés et les cadres moyens représentent 1/3 des effectifs, soit 38,4 % chez les pères et près de la moitié chez les mères des enquêtés, soit 46,6 %.
2. Un cinquième de la population était issu des classes supérieures (21,6 %) contre respectivement 9 %(pères) et 3 %(mères) dans notre échantillon.
3. Un sixième de la population était constitué d'enfants d'ouvriers (15,7 %) contre 24,8 % et 7,5 % pour notre population.

Si nous confrontons ces données avec celles de Daniel VERBA ³¹⁶ sur les éducateurs de jeunes enfants, nous constatons une certaine similitude, puisque d'après cet auteur, la répartition des enquêtés selon la catégorie socioprofessionnelle du père fait ressortir (comme chez Claude DUBAR) une sur-représentation :

- des cadres et professions intellectuelles supérieures : 19,4 %,
- des professions intermédiaires : 21,7 %,
- des artisans, commerçants, chefs d'entreprises : 21,7 %.

³¹⁴ Claude DUBAR : *Idéologies et choix professionnels des éducateurs spécialisés*. Thèse de 3ème cycle, Paris VIII, 1970 p. 97.

³¹⁵ A l'époque de la thèse de DUBAR, la mode était au concept de « petite bourgeoise ». Aujourd'hui, assimiler les classes moyennes à la petite bourgeoise serait abusif, puisque les employées sont souvent les épouses des ouvriers.

³¹⁶ Daniel VERBA, 1995 op. cit. L'éducateur des jeunes enfants travaille auprès des enfants de dix-huit mois à six ans dont il essaie de favoriser le développement et l'épanouissement en les aidant à mieux vivre leurs premières années.

On peut dire qu'il y a encore persistance des couches moyennes dans les professions sociales mais les enfants des ouvriers sont en nette progression. Il existe encore "une importante dispersion des origines sociales" comme l'a noté F. MUEL- DREYFUS (1983). Le secteur social étant considéré comme un gisement d'emplois, il deviendra de plus en plus un "correcteur des trajectoires scolaires et professionnelles accidentées".

IV. NIVEAU D'INSTRUCTION DES PARENTS

Le choix professionnel est corrélé à la trajectoire sociale de la personne et également à celle de ses parents. On peut parler d'une importance accrue de la variable "niveau d'instruction des parents » (et des enquêtés) ; variable aussi importante que le statut social ou la position dans la profession. Le niveau scolaire des parents constitue ici plus qu'ailleurs « un élément catalyseur » pour l'orientation professionnelle des enfants. Le système d'éducation, disent BOURDIEU et PASSERON, "peut assurer la perpétuation du privilège par le seul jeu de sa logique propre".³¹⁷

A partir d'une étude concernant l'origine sociale des étudiants inscrits dans les universités françaises, les auteurs précités³¹⁸ ont analysé les chances que les étudiants avaient, selon leur appartenance sociale, d'aborder et de terminer les études supérieures.

Il est apparu que 58,5 % des enfants de cadres supérieurs ayant des parents exerçant des professions libérales et 29,6 % de ceux de cadres moyens accédaient à l'université contre 16,4 % des enfants de parents dans l'industrie et dans le commerce et 9,5 % de ceux dont les parents sont employés.

Pour les autres catégories sociales, le taux est le suivant :

- 0,7 % d'enfants de salariés agricoles,
- 3,6 % d'agriculteurs,
- 2,4 % de personnels de service,
- 1,4 % d'ouvriers.

³¹⁷ Bourdieu et Passeron : *Les héritiers*. Paris, Ed. de Minuit, 1964 p. 43.

³¹⁸ Bourdieu et Passeron, 1964, op. cit. p. 134-139.

Les résultats confrontés à ceux des populations actives correspondantes ont mis en évidence une inégalité de classe plus grande devant la poursuite des études universitaires, selon l'origine sociale.

Cette inégalité de chances est plus flagrante lorsque P. BOURDIEU et J.C. PASSERON ont abordé une analyse statistique par discipline et par sexe et dénoncé "le racisme de classe masqué".

Selon les auteurs, une élimination de fait existe tout au long du cursus scolaire et universitaire, car les enfants sont inégaux devant la culture.

Nous n'avons nullement l'ambition de dresser un panorama des inégalités face à l'école mais nous voulons rappeler que s'il existe une volonté de démocratiser l'enseignement, les chances que les enfants originaires des différentes classes ont d'accéder à certaines filières et surtout d'y réussir demeurent très inégales.

Les situations de pauvreté se reproduisant sur plusieurs générations sont une réalité à prendre en compte. Certains milieux offrent à leurs enfants, dans le cadre familial, toutes les possibilités d'intégrer les éléments des valeurs culturelles de leur classe sociale d'origine.

Donc l'école, au delà de l'illusion de l'indépendance et de la neutralité qu'elle laisse transparaître, contribue implicitement à la reproduction de l'ordre établi³¹⁹.

Nous sommes donc forcés de penser que l'hérédité des positions persiste encore et constitue un facteur influent dans l'orientation future des enfants.

Au moment où la crise nous fait vivre des processus de déstabilisation dans la société, et où "des stables deviennent précaires, des gens parfaitement intégrés deviennent vulnérables", comme le souligne R. CASTEL³²⁰, ce mécanisme de paupérisation touche en partie la classe ouvrière et les classes moyennes. Plus précisément, il atteint essentiellement des catégories intermédiaires ou celles qui se situaient déjà à la porte de la paupérisation mais que l'état-providence continuait de protéger.

³¹⁹ Bourdieu et Passeron : *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, Ed. de Minuit 1979.

³²⁰ R. CASTEL : *Les métamorphoses de la question sociale*. Ed. Fayard, 1995.
R. CASTEL : les naufragés de la société salariale. *Revue Education*, avril-juin 1995 p. 22.

Ainsi, si les fils d'agriculteurs ne deviennent plus agriculteurs, si les fils de commerçants ne deviennent plus commerçants, l'hérédité au sens propre du terme subsiste encore.

Les groupes sociaux français se différencient encore plus aujourd'hui qu'hier par leur degré de participation aux mêmes produits, par l'inégalité d'accès aux consommations et aux pratiques symboliques et par leur origine sociale. Comme le dit R. HOGGART³²¹, le monde se divise "entre eux et nous". Eux, c'est si l'on veut "le dessus du panier, les gens de la haute (société), ceux qui vous distribuent l'allocation chômage, appellent le suivant, vous disent d'aller à la guerre, vous collent des amendes..."

"Eux", ce sont les couches dirigeantes qui assurent plus que jamais leur légitimité sociale par leur rapport autorisé à la culture savante et /ou technique qui s'impose comme culture légitime. Ils ont les moyens de prétendre au savoir-faire qui donne l'illusion du savoir tout court.

Pour "eux", les chemins de la réussite et de la reproduction passent davantage par le passé, par le diplôme scolaire et la maîtrise culturelle³²². Il y a donc une reproduction des catégories dirigeantes dont l'assise sociale reste intacte.

P. BOURDIEU et SAINT-MARTIN³²³ ont analysé il y a quelques années les mécanismes par lesquels les couches dirigeantes gardent l'essentiel de leur pouvoir économique au fil du temps. Ils ont mis en évidence un élément qui est toujours d'actualité, c'est l'étroitesse du recrutement du patronat managérial.

Une autre étude de P. BIRNBAUM³²⁴ portant sur la classe dirigeante française a montré qu'une majorité de P.D.G. ont commencé leur carrière comme cadres supérieurs de haut niveau. Pour ce qui est de leur origine sociale, près de 80 % d'entre eux sont issus des milieux de la haute bourgeoisie et 15 % seulement des classes moyennes et populaires.

³²¹ R. HOGGART : *La culture du pauvre, étude sur le style de vie des classes populaires*. Ed. de Minuit 1957.

³²² Serge BOSCH : *Stratifications et transformations sociales. La société française en mutation*. Paris, Ed. Nathan 1993 pp. 177-179.

³²³ P. Bourdieu et M. de Saint-Martin : le patronat. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 20-21, mars-avril 1978.

³²⁴ P. BIRNBAUM : *La classe dirigeante française*. Paris, PUF, 1978.

Si l'on met de côté ceux détenant une part importante du capital, beaucoup de dirigeants sont issus du milieu de la haute fonction publique (cabinets ministériels, haute administration) mais assez rarement de l'entreprise elle-même.

Raymond ARON ³²⁵ a également repéré cette auto-reproduction de la fraction dirigeante (patronat dynastique et patronat technocratique) provenant pour l'essentiel de la sphère du pouvoir et partageant une origine sociale (la grande bourgeoisie pour la plupart d'entre eux) et un processus de socialisation similaire (excellence scolaire, classes préparatoires et grandes écoles etc...) ³²⁶.

A partir de la théorie de PIAGET sur le modèle de l'acquisition des structures cognitives, J. LAUTREY ³²⁷ a démontré que les conditions d'existence des familles déterminent leur système d'éducation qui à son tour influe sur le développement cognitif de l'enfant. Son étude repose sur le « principe théorique central » selon lequel un environnement serait plus favorable au développement cognitif de l'enfant s'il présente à la fois les deux caractéristiques suivantes : « être source de perturbations, c'est-à-dire de résistances aux schèmes d'assimilation du sujet ; et offrir les conditions nécessaires aux rééquilibrations, donc aux constructions »(op.cit, p.66). En fonction de la combinaison de la présence ou de l'absence de ces caractéristiques, l'auteur a dressé une typologie théorique des types d'environnements possibles :

- *Un environnement « aléatoire ou faiblement structuré »* provoque continuellement des perturbations et n'offre pas à l'enfant une structure solide pour sa socialisation. C'est un milieu où les événements qui surviennent sont imprévisibles, parce qu'il n'existe aucune règle, ni habitude pouvant permettre à l'enfant de prévoir l'attitude de ses parents.
- *Un environnement "rigidement structuré"* est source de régularités immuables et présente peu de perturbations susceptibles de déclencher le processus de rééquilibration. C'est un milieu où les règles sont strictes et ne laissent que peu d'occasions à l'enfant de faire de nouvelles expériences.
- *Un environnement "souplement structuré"* est un milieu dans lequel les perturbations qui déclenchent le processus de rééquilibration peuvent s'insérer dans

³²⁵ R. ARON : La classe comme représentation et comme volonté, *Cahiers internationaux de sociologie*, n° XXXVIII, 1965.

³²⁶ S. BOSCH 1993, op. cit. p. 152.

³²⁷ J. LAUTREY : *Classes sociales, milieu familial et intelligence*, Paris, PUF, 1980.p.72

des régularités favorables à l'émergence de nouvelles constructions cognitives³²⁸. Ici, les règles ne sont pas appliquées de manière systématique. Elles sont modulées en fonction des circonstances.

De ces trois types, l'auteur conclut que les enfants de milieux souplement structurés ont une capacité d'adaptation plus grande à franchir les difficultés qui les guettent que ceux des deux autres types de milieux. Ces enfants se trouvent dans de bonnes conditions pour faire face aux éventuelles difficultés de leur vie personnelle, familiale, scolaire et professionnelle.(op.cit, p.255).

L'auteur a démontré que la fréquence des formes de structuration souple progresse en défaveur des formes rigides lorsque s'élève le statut social des familles, le type rigide domine largement dans les milieux populaires et le type faible se rencontre dans les deux extrémités de la hiérarchie sociale.

Il apparaît que le type de structuration de l'environnement familial est la conséquence des efforts du milieu familial pour organiser sa vie quotidienne, à l'intérieur de la marge d'initiatives qui lui est laissée. La manière dont la famille structure l'environnement familial se répercute sur l'enfant à travers l'apprentissage de l'existence quotidienne et du degré de pression que les parents reçoivent de l'organisation sociale.

Ce bref détour avait pour but de montrer d'abord que l'instruction des parents réactive les chances d'insertion des enfants, et ensuite, comment l'ancienne couche dirigeante s'auto-reproduisait il y a une quinzaine d'années et qu'aujourd'hui le mouvement n'a pas cessé.

A l'issue de ces considérations, nous affirmons qu'il y a résistance du schéma de la reproduction sous trois formes, qui ont évolué avec le temps :

- l'auto-reproduction par le haut : c'est l'exemple du patronat dynastique et technocratique dont nous avons parlé ci-dessus,
- l'auto-reproduction par le bas que nous appelons "l'hérédité de la pauvreté" où les surnuméraires se reproduisent, selon R. CASTEL³²⁹,

³²⁸ J. LAUTREY (1980) op. cit.

³²⁹ R. CASTEL, 1995, op. cit.

- entre les deux, il y a les ouvriers, les cadres moyens et certains cadres supérieurs qui luttent pour garder leur place, mais sont menacés de relégation et risquent de se "désaffilier". Ici, "la reproduction positive" relève quelquefois du miracle.

Enfin, de ces trois types, on peut dire que d'un côté, nous avons les « In » et de l'autre, les « Out »³³⁰, donc les « surnuméraires » dont « la reproduction négative » persiste. La reproduction se situe donc dans les deux extrémités qui composent la société d'aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, le niveau d'instruction des parents est un indicateur appréciable pour mesurer le capital scolaire de la famille et la trajectoire des enfants.

NIVEAU D'ETUDE DES PARENTS

Niveau d'Etude des Parents	Père		Mère	
	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	13	9,8	21	15,8
CEP	34	25,6	51	38,3
BEPC	1	0,8	4	3,0
CAP / BEP	26	19,5	17	12,8
BAC	5	3,8	5	3,8
BAC + 2	6	4,5	3	2,3
BAC + 3	4	3,0	7	5,3
> BAC + 3	8	6,0	4	3,0
Non-réponses	36	27,1	21	15,8
TOTAL	133	100,0	133	100,0

Il ressort de ce tableau qu'en tenant compte des non-réponses, 36 (soit 27,1 %) pour les pères et 21 (15,6 %) pour les mères, peu de parents ont poursuivi des études au-delà du bac.

³³⁰ A. TOURAINE : *Critique de la modernité*. Paris, Ed. FAYARD.

On dénombre côté pères des enquêtés :

- 5 qui ont obtenu le bac,
- 6 qui ont obtenu le bac + 2,
- 4 qui ont obtenu le bac + 3,
- 8 qui ont obtenu au-delà du bac + 3.

Ce qui fait au total 23 personnes ayant obtenu le bac sur 97 répondants. Cette remarque vaut également pour les mères où l'on dénombre :

- 5 ayant obtenu le bac,
- 3 ayant obtenu le bac + 2,
- 7 ayant obtenu le bac + 3
- 4 ayant un niveau supérieur à bac + 3,

c'est à dire 19 mères dans l'ensemble.

Nous sommes en présence de parents peu diplômés. Mais si nous prenions en compte les diplômes professionnels, on se rendrait vite compte que 19,5 % des pères et 12,8 % des mères possèdent un CAP et/ou un BEP.

M. SIMONOT³³¹, dans son étude, a montré que les pères d'animateurs étaient plus instruits que leurs épouses. D'une manière générale, ici, le couple des parents de travailleurs sociaux français d'origine se distingue par une instruction plus élevée de la mère par rapport au père. En effet, comme on peut le remarquer dans le tableau ci-dessus, au regard du niveau d'instruction, nous avons respectivement pour le bac + 3 : (5,3 % mères et 3,0 % pères), et pour le CEP : (38,3 % mères et 25,6 % pères). A cela on ne peut négliger le nombre de non-réponses qui est tout de même assez élevé chez les hommes. Cette tendance ne doit pas masquer le niveau d'instruction peu élevé des parents qui se situent plus souvent dans la strate inférieure du capital scolaire que dans la strate supérieure, comme le montre le tableau sur le niveau d'études des parents.

³³¹ SIMONOT : *Les animateurs socio-culturels. Etude d'une aspiration à une activité sociale.* Paris, Ed. PUF 1974, p. 100.

CONCLUSION

Ce chapitre avait pour but de saisir le profil sociologique des T.S.F.O. Nous avons remarqué que le travail social continue d'être un métier où les femmes (65,4%) sont plus nombreuses que les hommes (34,6%). Cela confirme la tendance nationale où en 1994, la féminisation était toujours croissante pour l'ensemble des nouveaux diplômés des professions sociales avec un taux de 85%. Nous rappelons que cette féminisation était particulièrement marquée dans le cas des éducateurs spécialisés, puisque la proportion de diplômées est passée de 57,3% en 1983 à 70,3% en 1994³³². En ce qui concerne la situation familiale des T.S.F.O. 48,9% sont célibataires et 27% sont mariés.

Pour ce qui est de la catégorie socio-professionnelle des parents, il y a beaucoup d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires. Comparativement à la génération précédente, on peut dire qu'il y a une persistance des couches moyennes mais les enfants des ouvriers sont en nette progression.

Quant au niveau d'études des parents, peu d'entre eux ont poursuivi des études au-delà du bac. En fait le niveau d'instruction des parents se situe dans la strate inférieure du capital scolaire. Nous verrons plus loin que cette variable a eu une influence non négligeable dans la scolarité des T.S.F.O, puisque certains imputent leur redoublement au manque de soutien scolaire dans la famille, du fait justement de la faiblesse du niveau scolaire des parents.

³³² Les professions sociales et socio-éducatives au 1er janvier 1994, *info-rapides*, n°87, mars 1997, publication du SESI (Ministère du travail et des Affaires sociales).

CHAPITRE II

TRAJECTOIRES SCOLAIRES DES ÉTUDIANTS TRAVAILLEURS SOCIAUX FRANÇAIS D'ORIGINE

Dans ce chapitre, nous allons analyser les trajectoires scolaires des travailleurs sociaux Français d'origine . Il s'agira de voir quelle influence celles-ci ont eu dans le choix des professions sociales.

I. DIPLÔME SCOLAIRE LE PLUS ELEVÉ DES ÉTUDIANTS TRAVAILLEURS SOCIAUX FRANCAIS D'ORIGINE

DIPLOMES OBTENUS ³³³	EFFECTIF	%
CEP	7	5,3
BEPC	14	10,5
CAP/BEP	35	26,3
BAC	59	44,4
BAC + 2	12	9,0
BAC + 3	2	1,5
NON-RÉPONSES	4	3,0
TOTAL	133	100,00

Nous avons essayé de reconstituer les trajectoires scolaires des étudiants travailleurs sociaux Français d'origine. Concernant le diplôme le plus élevé obtenu :

- 5,3 % d'entre eux ont obtenu le CEP,
- 14 % le BEPC soit le niveau de 3ème de collège (technologique ou normal),
- 26 % ont obtenu le CAP/BEP,
- seulement 10,5 % ont un niveau supérieur à BAC + 2 et enfin,
- 44,4 % sont bacheliers.

Le nombre de bacheliers dans notre échantillon semble faible comparé à l'échelon national où il est de 80% pour les entrants en formation professionnelle du secteur

³³³ Comme nous le verrons pour les T.S.O.E, ici il s'agit du diplôme avec lequel ils se sont inscrits dans les écoles de formation sociale.

social de niveau III (assistantes sociales, éducateurs de jeunes enfants, éducateurs spécialisés).

Le croisement entre le diplôme scolaire le plus élevé et la formation professionnelle effectuée dans le tableau ci-après, montre que les animateurs ont un niveau relativement plus élevé (69% de bacheliers) que les éducateurs (35,3% de bacheliers).

Le taux le plus faible de bacheliers pour les éducateurs est compensé par les diplômes professionnels : niveau CAP/BEP et le certificat d'étude primaire (CEP).

Cet écart de niveau relève de la normalité, puisque l'Institut Universitaire de Technologie Carrières Sociales de Lille III recrute le plus souvent avec un niveau baccalauréat ; tandis que les autres écoles³³⁴ d'éducateurs recrutent en fonction du diplôme préparé. Pour la formation d'éducateur spécialisé, le niveau bac est exigé mais pour celle de moniteur-éducateur, le recrutement se fait généralement en dessous du bac.

NIVEAU SCOLAIRE DES EDUCATEURS ET DES ANIMATEURS A L'ENTREE EN FORMATION

Diplômes scolaires les plus élevés	Educateurs	Animateurs	Total	%
CEP	6 85,7	1 14,3	7	5,5
BEPC	13 92,9	1 7,1	14	11,0
CAP/BEP	29 85,3	5 14,7	34	26,8
BAC	30 50,8	29 49,2	59	46,5
BAC + 2	6 54,5	5 45,5	11	8,7
BAC + 3	1 50,0	1 50,0	2	1,6

³³⁴ Ecole d'Éducateurs Spécialisés de Lille, Institut Régional du travail social de Loos, Ecole d'Éducateurs Spécialisés CEMEA à Arras.

TOTAL	85	42	127	100,00
-------	----	----	-----	--------

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessus sont conformes à ceux de M. SIMONOT et C. DUBAR.

Rappelons que si nous avons pris un échantillon d'étudiants préparant un diplôme d'animateurs (essentiellement le DEFA) dans certains établissements comme le Centre Régional d'Education Physique et Sportive (CREPS) de Wattignies ou l'Ecole de Formation d'Animateurs Sociaux (EFAS) de Lille, le nombre de bacheliers aurait été réduit dans la mesure où les modalités de recrutement ne correspondent pas à celles pratiquées dans certaines écoles d'éducateurs. Le CREPS et l'EFAS privilégient l'expérience professionnelle au détriment du baccalauréat.

II. LE REDOUBLEMENT

REDOUBLEMENT	
NIVEAU SCOLAIRE	NOMBRE DE REpondANTS
PRIMAIRE	14
CES	49
LYCEE	42
DEUG	21

Le tableau ci-dessus montre que le redoublement s'effectue essentiellement au collège (49 personnes) et au lycée (42 personnes). Mais on peut voir aussi qu'il ya tout de même 21 personnes qui ont déclaré avoir redoublé à l'université notamment en DEUG. Il faut comprendre que beaucoup de "repliés" professionnels se retrouveraient en particulier dans la catégorie des redoublants au DEUG.

En croisant ces résultats avec les niveaux des parents, on obtient les tableaux suivants :

NIVEAU DU PERE ET REDOUBLEMENT DES T.S.F.O

REDOUBLEMENT DES ENQUETES						
NIVEAU DU PERE	NON	PRIMAIRE	CES	LYCEE	DEUG/BTS	TOTAL
AUCUN	3 27,3	2 18,2	5 45,5	3 27,3	2 18,2	11 11,8
CEP	8 24,2	3 9,1	15 45,5	9 27,3	6 18,2	33 35,5
BEPC	0 ,0	0 ,0	1 100,0	0 ,0	0 ,0	1 1,1
CAP/BEP	2 8,0	2 8,0	14 56,0	8 32,0	5 20,0	25 26,9
BAC	2 40,0	0 ,0	0 ,0	2 40,0	1 20,0	5 5,4
BAC + 2	3 50,0	1 16,7	2 33,3	1 16,7	1 16,7	6 6,5
BAC + 3	1 25,0	0 ,0	1 25,0	0 ,0	2 50,0	4 4,3
> BAC + 3	3 37,5	0 ,0	0 ,0	5 62,5	2 25,0	8 8,6
TOTAL	22 (23,7)	8 (8,6)	38 (40,9)	28 (30,1)	19 (20,4)	93 (100,0)

NIVEAU DE LA MERE ET REDOUBLEMENT DES T.S.F.O

REDOUBLEMENT DES ENQUETES						
NIVEAU DE LA MERE	NON	PRIMAIRE	CES	LYCEE	DEUG/BTS	TOTAL
AUCUN	4	3	9	5	3	18
	22,2	16,7	50,0	27,8	16,7	17,0
CEP	10	6	20	20	8	50
	20,0	12,0	40,0	40,0	16,0	47,2
BEPC	0	0	2	2	1	3
	,0	,0	66,7	66,7	33,3	2,8
CAP/BEP	3	0	6	5	5	17
	17,6	,0	35,3	29,4	29,4	16,0
BAC	2	0	1	0	1	4
	50,0	,0	25,0	,0	25,0	3,8
BAC + 2	1	1	0	2	0	3
	33,3	33,3	,0	66,7	,0	2,8
BAC + 3	2	0	4	1	0	7
	28,6	,0	57,1	14,3	,0	6,6
> BAC + 3	1	0	1	2	1	4
	25,0	,0	25,0	50,0	25,0	3,8
TOTAL	23	10	43	37	19	106
	(21,7)	(9,4)	(40,6)	(34,9)	(17,9)	(100,0)

La lecture de ces deux tableaux croisés fait ressortir que beaucoup d'enquêtés ayant des parents avec un niveau inférieur au bac ont redoublé au collège et au lycée. Doit-on pour autant en conclure que les enfants dont les parents ont un niveau supérieur au bac ne redoublent pas beaucoup au collège et au lycée ?

A notre sens, pour avoir des résultats significatifs, il aurait fallu prendre le même nombre d'enquêtés issus, d'un côté, des parents ayant un niveau supérieur au bac et, de l'autre, un niveau inférieur.

Une analyse de performance de ces deux types d'enquêtés aurait fourni des résultats plus fins, voire plus significatifs.

Mais ces résultats peuvent être toutefois rapprochés de ceux de G. TRUCHOT³³⁵ qui a montré que le déroulement de la scolarité des élèves en primaire est positivement lié par le niveau d'instruction du père de l'enfant. De même, D. CLERC³³⁶ avait insisté sur l'utilité pour les élèves d'avoir dans la famille "un stock" minimal d'instruction ou "volume culturel", en tant que critère fiable de réussite scolaire. Il est constaté que la réussite au cours moyen et les chances d'entrée en 6ème varient en fonction du revenu mensuel et du niveau scolaire des parents. C'est ce qu'on nomme "les facteurs familiaux de la réussite". Mais il insiste tout de même sur le fait que "c'est le niveau culturel global du groupe familial qui entretient la relation étroite avec la réussite scolaire de l'enfant" (D. CLERC, 1966, op.cit). En fait le capital économique intervient dans la performance scolaire des enfants mais le capital culturel est un aspect fondamental et au mieux la réussite scolaire dépend moins de la richesse économique d'une famille que de sa richesse culturelle³³⁷.

Au regard du niveau des deux parents, F. de SINGLY et Cl. THELOT³³⁸ abondent dans le même sens, ont montré qu'à niveau de ressources culturelles comparables, lorsque la mère est plus instruite, les enfants réussissent mieux.

³³⁵ G. TRUCHOT : Niveau d'étude des parents et scolarité primaire des enfants. *Revue Education et Formation*, n°6, pp. 3-15.

³³⁶ CLERC : l'école conservatrice, les inégalités devant l'école et devant la culture. *Revue Française de sociologie*, 1966, VII, 3. CLERC : La famille et l'orientation scolaire au niveau de la sixième. *Revue population*, n°4, 1964.

³³⁷ J.M. de QUEIROZ : *L'école et ses sociologies*, éd. Nathan, 1995.

³³⁸ F. de SINGLY, Cl. THELOT : Racines et profils et des cadres scolaires, *revue française de sociologie*, VII, 1, janvier-mars 1986.

Cela fait partie de ce que G. CRESSON³³⁹ appelle "les qualités silencieuses des femmes" puisque celles-ci consacrent cinq fois plus de temps aux enfants que les pères. D'où l'intérêt du milieu culturel de l'enfant dans la performance scolaire.

Quant aux causes du redoublement du point de vue des enquêtés, il ressort d'items suivants :

1. Manque de soutien scolaire	:	14
2. Problèmes familiaux	:	15
3. Indifférence des enseignants	:	5
4. Manque d'intérêt personnel pour l'école	:	45
5. Autres causes	:	31

L'item "manque d'intérêt pour l'école" a recueilli le plus de suffrages, suivi de l'item "autres causes". Concernant ce dernier item, il s'agit essentiellement de "maladie, de déménagement, difficulté de compréhension, travail, etc..." Dans l'ensemble, les causes du redoublement sont à relier à la trajectoire de chacun des enquêtés.

Par exemple en primaire, collège et lycée, l'item "manque de soutien scolaire" est souvent cité ; au collège et lycée, on retrouve deux items "manque de soutien et manque d'intérêt personnel pour l'école". Concernant le redoublement dans l'enseignement supérieur, il y a prédominance de l'item "manque d'intérêt personnel pour l'école". Le manque de soutien à l'école est l'une des caractéristiques des familles dites difficiles ; ce qui démontre la persistance des inégalités à l'école et la difficulté de remédier à l'échec des enfants des milieux défavorisés. C. REBIERE³⁴⁰ souligne que dès l'école élémentaire, les écarts de durée de scolarisation révèlent le poids de l'origine sociale. Si les enfants des cadres et des professions intermédiaires effectuent leur scolarité à l'école primaire en cinq ans, voire moins, ceux des ouvriers mettent une moyenne de 5,5 ans pour passer les différentes étapes de ce cycle.

Les inégalités se retrouvent à tous les niveaux, ainsi dans le secondaire, 74 % des enfants de cadres supérieurs entrés en 6^e en 1980 ont obtenu le baccalauréat à la fin de leur scolarité, contre 25 % pour les enfants d'ouvriers. Il y a vingt ans, ces

³³⁹ G. CRESSON : *Le travail de soins des mères de famille*, in J. COOK, J.P. DOMMERMES : *L'enfant malade et le monde médical. Dialogue entre famille et soignants*. Paris. Ed. Syros, 1995, pp. 41-78. Même si pour elle, ces qualités silencieuses concernent la socialisation non scolaire, notamment l'empathie, le dévouement, et la responsabilisation.

³⁴⁰ C. REBIERE : les inégalités dans le système scolaire. *ECOFLASH*, n°75, janvier 1993.

proportions étaient respectivement de 55 % et 12 %. Ceci démontre la persistance des inégalités.

Pour ce qui est de l'item "problèmes familiaux", on le retrouve un peu dans tous les niveaux de la scolarité des enquêtés.

Le croisement des causes du redoublement avec les niveaux d'étude des parents ne donne pas de résultats significatifs. Ainsi, en prenant l'item "manque d'intérêt personnel", on peut remarquer, au regard des tableaux ci-dessous, quelque soit le niveau des parents, qu'il n'y a aucune différence frappante quant au redoublement des enquêtés.

CAUSES DU REDOUBLEMENT DES ENQUETES							
NIVEAU DU PERE	Manque de soutien scolaire	Problèmes de langue	Problèmes familiaux	Indifférence des enseignants	Manque d'intérêt	Autre	TOTAL
AUCUN	3 37,5	0 ,0	1 12,5	0 ,0	3 37,5	2 25,0	8 11,9
CEP	3 13,6	1 4,5	5 22,7	2 9,1	12 54,5	10 45,5	22 32,8
BEPC	0 ,0	0 ,0	0 ,0	0 ,0	1 100,0	0 ,0	1 1,5
CAP/BEP	3 13,6	0 ,0	2 9,1	1 4,5	11 50,0	10 45,5	22 32,8
BAC	0 ,0	0 ,0	1 33,3	0 ,0	2 66,7	1 33,3	3 4,5
BAC + 2	0 ,0	0 ,0	0 ,0	0 ,0	3 100,0	0 ,0	3 4,5
BAC + 3	0 ,0	0 ,0	0 ,0	0 ,0	1 33,3	2 66,7	3 4,5
> BAC + 3	1 20,0	0 ,0	0 ,0	0 ,0	3 60,0	2 40,0	5 7,5
TOTAL	10 (14,9)	1 (1,5)	9 (13,4)	3 (4,5)	36 (53,7)	27 (40,3)	67 (100)

CAUSES DU REDOUBLEMENT DES ENQUETES							
NIVEAU DE LA MERE	Manque de soutien scolaire	Problèmes de langue	Problèmes familiaux	Indifférence des enseignants	Manque d'intérêt	Autre	TOTAL
AUCUN	3 18,8	0 .0	4 25,0	1 6,3	6 37,5	6 37,5	16 20,5
CEP	3 8,6	1 2,9	7 20,0	2 5,7	21 60,0	12 34,3	35 44,9
BEPC	0 .0	0 .0	1 33,3	0 .0	2 66,7	1 33,3	3 3,8
CAP/BEP	2 16,7	0 .0	1 8,3	0 .0	5 41,7	5 41,7	12 15,4
BAC	0 .0	0 .0	0 .0	1 50,0	0 .0	1 50,0	2 2,6
BAC + 2	0 .0	0 .0	0 .0	0 .0	1 50,5	1 50,0	2 2,6
BAC + 3	2 40,0	0 .0	1 20,0	0 .0	3 60,0	1 20,0	5 6,4
> BAC + 3	1 33,3	0 .0	0 .0	0 .0	2 66,7	1 33,3	3 3,8
TOTAL	11 (14,1)	1 (1,3)	14 (17,9)	4 (5,1)	40 (51,3)	28 (35,9)	78 (100)

Beaucoup de travaux soulignent le rapport ambigu que les travailleurs sociaux ont vis-à-vis de l'école. Dans notre étude, ce rapport s'exprime par l'item "manque d'intérêt pour l'école" qui "est à rechercher dans leur passé scolaire malheureux" comme le souligne J. VERDES LEROUX (1978, op. cit. p. 148).

La critique du système scolaire se prolonge également par rapport à l'orientation scolaire en classe de 5ème et de 3ème. Puisqu'à la question "avez-vous été orienté ou réorienté vers une section qui ne faisait pas à priori l'objet de vos préférences?" 34,6% (soit 46 personnes) répondent par oui, 63,2 % ont répondu par non (soit 84 personnes) et 2,3% (soit 3) n'ont pas répondu.

Cette orientation vers des filières non désirées est vécue négativement :

"On m'a mise en CAP sans demander mon avis"

Educatrice : 26 ans

"J'ai atterri en BEP, on ne m'a pas laissé le choix, c'est l'école qui avait décidé à ma place"

Educatrice : 22 ans

"Je me suis retrouvée en commerce, alors que je voulais un bac F8".

Animatrice : 23 ans

De leurs orientations, les travailleurs sociaux enquêtés ont gardé de mauvais souvenirs. C'était également l'occasion de fustiger l'éducation nationale, incapable "d'assurer l'égalité" devant l'enseignement et devant l'orientation". Attitude largement exprimée plus loin par les TSOE qui pensent avoir été orientés dans les filières poubelles à cause de leurs origines ethniques.

Comme dans l'étude réalisée par le LASTREE³⁴¹ la décision d'orientation est contestée parce qu'elle a été prise sans les intéressés. Ces derniers se sont sentis les jouets de décisions qui leur échappaient.

L'une des caractéristiques principales qui mérite une attention particulière est le résultat scolaire.

A la question "vos résultats scolaires étaient-ils : excellents, bons, moyens, mauvais? Une grande majorité des enquêtés ayant subi l'orientation ont répondu avoir des résultats moyens. A l'inverse, ceux qui n'ont pas subi l'orientation ont répondu avoir de "bons" résultats. Ainsi, sur un plan purement pédagogique, nous avons l'impression que les orientations correspondaient aux capacités de chaque enquêté.

³⁴¹ C. DUBAR et alii : *L'autre jeunesse. Des jeunes sans diplômes dans un dispositif de socialisation*. Lille. PUF, pp. 103-104.

Un autre fait explicatif relève des connaissances que les agents des institutions scolaires ont du processus d'orientation. Or, il s'avère que les enseignants de collège et ceux du second cycle d'enseignement général font preuve d'une méconnaissance des structures et des capacités d'accueil du lycée professionnel voisin. La même remarque vaut pour les professeurs de lycée par rapport à l'enseignement supérieur. Donc les pratiques d'orientation sont finalement obscures pour les élèves et les parents et suscitent chez eux une méfiance chronique à l'encontre des enseignants. La conséquence est que les informations sur l'orientation données aux élèves et aux parents par les agents sont erronées voire peu adaptées. Ce point est essentiel car il montre que les parents et les élèves doivent compter autant sur leurs propres moyens d'information que sur ceux proposés par les agents de l'institution pour déterminer leur orientation³⁴².

ARRÊT DE LA SCOLARITÉ

Quatre vingt-dix-sept personnes ont déclaré avoir arrêté leur scolarité avant de s'orienter vers les professions sociales.

Nous avons tenté de recenser les différentes raisons de cet arrêt de la scolarité :

- service militaire 5
- mariage et maladies 6
- besoin de travailler 27
- manque d'intérêt pour l'école 11
- pré-stage ou socialisation professionnelle 16
- n'ont déclaré aucun motif 32

³⁴² Ph. MASSON : Elèves, parents d'élèves et agents scolaires dans le processus d'orientation, *revue française de sociologie*, n° XXXVIII, 1997, pp. 119-142. Ainsi que le suggère Ph. MASSON « les carrières scolaires des élèves sont la résultante de contraintes structurelles (classes sociales, sexe), et de circonstances qui font varier les parcours individuels. Plus généralement, il faut envisager les décisions scolaires qui définissent les carrières scolaires comme le produit de l'action collective, des interactions entre les différentes catégories (élèves, parents d'élèves et agents de l'institution scolaire). Les interactions qui peuvent définir en partie l'orientation effective des élèves sont nombreuses et se combinent de façon variée. Elles interviennent à plusieurs niveaux dans la construction des décisions scolaires : dans les relations entre les usagers et les agents de l'institution scolaire d'une part, dans les relations entre ces agents dans le cadre du processus d'orientation d'autre part (op.cit. p. 131).

Nous avons repris les discours des trois items prédominants pour mieux saisir les motifs de l'arrêt de la scolarité.

1. Manque d'intérêt / Echec

1. *"Ras le bol du système scolaire. Ecoeuré par la fac. J'étais démotivé après".*

Educateur : 28 ans

2. *"Les études entreprises n'étaient pas intéressantes"*

Animatrice : 25 ans

3. *"J'en avais assez des études et je voulais voir autre chose"*

Animatrice : 28 ans

4. *"La formation ne me convenait pas d'une part, et d'autre part, la finalité du diplôme ne me motivait plus" (échec en DEUG d'anglais)*

Animatrice : 21 ans

5. *" J'en avais marre de faire n'importe quoi pour obtenir un bac + 2 qui ne m'aurait servi à rien (échec en 1ère année de DEUG histoire - 1967)*

Animatrice : 28 ans

6. *"J'ai décidé d'arrêter après une éventuelle orientation en BEP"*

Educatrice : 22 ans

7. *"Echec en DEUG de droit en 1983 et reprise d'une formation éducation spécialisée en 1992.*

Educatrice : 33 ans

8. *"Ras-le-bol de l'ambiance scolaire,... sélection élitiste"*

Educateur : 25 ans

9. *"C'est le manque d'intérêt à ce que je faisais"*

Educateur : 31 ans

A travers le "manque d'intérêt" s'est développée une critique de l'enseignement, d'une scolarisation qui ne signifie plus rien et ne donne plus ce qu'elle signifiait et donnait"³⁴³, critique que nous rencontrons souvent auprès des étudiants travailleurs sociaux, privilégiant le savoir empirique au détriment du savoir théorique qui ne sert à rien, poussant les écoles à assurer un enseignement au rabais, ajusté au profil des étudiants.

Parce que (comme le souligne à juste titre VERDES-LEROUX, 1978, p. 148) :

"L'entreprise éducative n'a rien à voir avec l'école et l'éducateur se définit en permanence contre elle. S'il est vrai que leur propre passé scolaire souvent malheureux explique la sévérité des jugements que les éducateurs portent sur l'école, plus profondément, la critique de l'école par le personnel éducatif. est à inscrire dans le vieux courant de dénonciation de l'école (républicaine) : ses énoncés ne peuvent être assimilés à la critique de la fonction conservatrice de l'école, ils renvoient, malgré leur modernisme et leur prétention au radicalisme, aux positions rétrogrades sur l'inutilité ou le danger du savoir".

C'est le mécontentement, la frustration relative qui expliquent les discours tenus sur l'école par les travailleurs sociaux. Cette critique qui intervient après un échec (Discours 5) montre que nous sommes en présence d'un "sujet orgueilleux" (DUBET1994, p. 127) qui rationalise l'échec pour le tourner à son avantage. "La finalité du diplôme ne me motivait plus" (*Discours 4*).

A cela, nous pouvons ajouter que les travailleurs sociaux ayant été en difficulté avec l'institution scolaire peuvent opposer à celle-ci une attitude de rejet. Pour sauver la face, il peut arriver qu'ils tournent en dérision le sérieux de l'école ; ils opposent à l'institution scolaire leurs propres valeurs et faire constater qu'entre le monde scolaire et eux, il y a un fossé. Mais cette forme de résistance à l'enseignement peut conduire à la reproduction de la situation de domination et à l'accomplissement d'un destin contre lequel, ces personnes se révoltent (J.M. de QUEIROZ, 1995 op.cit.pp.83-84).

³⁴³ F. MUEL-DREYFUS : L'initiative privée. Le terrain de l'éducation spécialisée. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 32/33, 1980, p. 16

L'arrêt de la scolarité, c'est le moment de la réflexion, de l'introspection et d'une analyse autobiographique permettant d'apporter un regard critique sur ce que l'on a été afin de construire l'avenir. Ce que nous considérons comme une "action orientée vers le succès" à travers l'engagement dans le secteur social.

2. Socialisation aux métiers du social

1. *"J'ai effectué un Contrat d'Emploi Solidarité d'un an dans un I.M.P. (Institut Médico-Pédagogique) tout en passant une sélection"*

Educatrice : 23 ans

2. *"J'ai arrêté la fac pour faire 3 ans de pré-stage avant d'entrer en formation d'éducateur spécialisé, entrer dans la vie active, avoir une expérience professionnelle".*

Educatrice : 27 ans

3. *"J'ai cessé mes études dès la fin de ma seconde première année de DEUG, puis j'ai commencé un pré-stage dans une institution spécialisée".*

Animatrice : 24 ans

4. *"Un an de pré-stage en I.M.E."(Institut Médico Educatif)*

Educatrice : 25 ans

5. *"Un an de pré-stage dans le social"*

Educatrice : 25 ans

6. *"J'ai eu l'occasion de faire un pré-stage dans une maison d'enfants après mon bac".*

Educateur : 23 ans

7. *"Nécessité de faire un pré-stage".*

Educatrice : 23ans

8. *"Pour avoir une expérience professionnelle dans ce secteur avant de commencer une formation".*

Educatrice : 26 ans

9. *"Pour effectuer deux années de pré-stage en maison d'enfants" (DEUG de sociologie).*

Educatrice : 28 ans

Le travail social exige une certaine technicité et un savoir-faire qui s'acquièrent dans les différentes phases d'immersion dans la profession. Le pré-stage dans les établissements permet aux candidats d'accéder à la profession sociale et au secteur social. Cette socialisation n'est pas voulue mais imposée par le système de filtre mis en place pour éliminer les candidats aventuriers, ou encore qui ne correspondent pas au critère du sélectionneur. L'arrêt de la scolarité pour faire un pré-stage ne se fait pas spontanément, il est le fait d'un accident biographique lié par exemple à des échecs successifs (*discours 2 et 3*).

3. Chômage et difficultés financières

1. *« Désir d'indépendance et de gagner sa vie ».*

Animatrice : 26 ans

2. *« J'ai dû arrêter pour des raisons financières ».*

Educateur : 24 ans

3. *« J'ai eu l'opportunité d'accéder à un travail comme employée de bureau, et ensuite opératrice de saisie dans une agence en douane, j'ai par la suite arrêté mes études ».*

Animatrice : 36 ans

4. *« J'ai travaillé près de 10 ans en entreprise ».*

Educateur : 36 ans

5. *« Pour raisons financières, je devais entrer dans la vie active le plus tôt possible ».*

Educateur : 43 ans

6. « Suite aux stages effectués lors du BEP, on m'a proposé un emploi CDD. Je croyais alors que travailler serait facile (ça n'a pas été le cas) ».

Educatrice : 27 ans

7. « Besoin et nécessité de travailler, de gagner de l'argent ».

Educatrice : 32 ans

8. « Après avoir redoublé un DEUG, j'ai décidé d'abandonner les études et de travailler. Je me suis retrouvé au chômage plusieurs années avant de rebondir... ».

Educateur : 28 ans

9. « J'ai obtenu un CAP employée de bureau. J'ai commencé à travailler, chose normale, avant de me retrouver en congé de reconversion de 2 ans ».

Educateur : 33 ans

10. « J'ai voulu entrer dans la vie active (commerçant indépendant pendant plusieurs années). »

Educateur : 40 ans

11. « J'ai quitté le domicile de mes parents pour aller vivre à Paris. Là, je ne pouvais pas poursuivre des études pour raisons financières ».

Educatrice : 24 ans

12. « J'ai obtenu un CAP coiffure, j'ai connu une longue période de chômage ; ensuite, réorientation vers le milieu social ».

Animatrice : 20 ans

13. « Manque de moyens financiers ».

Animatrice : 29 ans

14. « J'ai travaillé comme employée de pharmacie » (échec DEUG).

Animatrice : 23 ans

15. « *Subvenir à mes besoins* ».

Educateur : 29 ans

16. « *Ayant un BTS de secrétariat, j'ai donc travaillé en tant que secrétaire pendant un an* ».

Educatrice : 27 ans

17. « *Obligation de travailler dans n'importe quel domaine* ».

Educateur : 32 ans

18. « *Besoin de travailler suite au décès de mon père* ».

Educateur : 25 ans

19. « *Travail dans l'import-export pendant 17 années* ».

Educateur : 35 ans

20. « *Reclassement, fermeture de la société* ».

Educateur : 42 ans

L'arrêt de la scolarité est également lié au besoin de travailler. Travailler pour subvenir à ses besoins, travailler parce qu'on avait obtenu un diplôme professionnel et qu'on avait les compétences nécessaires pour exercer, travailler parce qu'ayant redoublé, on a abandonné les études pour s'engager dans une activité professionnelle. Dans cette catégorie, il y a beaucoup de "déclassés" qui tentent de se "réaliser" grâce au secteur social. Essentiellement chez les éducateurs.

L'arrêt de la scolarité est lié pour certains aux difficultés financières. S'ils ont arrêté, ce n'est pas parce qu'ils étaient inaptes à la poursuite des études mais parce que les contraintes matérielles les ont conduits à capituler à un moment donné.³⁴⁴ (cf discours 2,7,11,13,17,18).

³⁴⁴ .N. BISSERET : *Les inégaux ou la sélection universitaire*. PUF, 1974, p. 98, dit ceci à propos de l'élimination des étudiants de classes défavorisées : "Ce n'est pas parce qu'ils sont inaptes aux études supérieures que les étudiants de la classe dominée sont plus fréquemment

Le poids des facteurs économiques sur l'arrêt de la scolarité a été prégnant. L'échec scolaire ne doit pas s'expliquer uniquement dans ce cas par des inégalités des aptitudes, mais très largement par les inégalités socio-économiques d'ordre familial parce que "le savoir-réussir est privilège social". (J.C. PASSERON).

L'autre catégorie est celle des "déclassés", généralement plus âgés, qui s'étaient engagés dans la vie active, se sont ensuite retrouvés au chômage, ou encore ont découvert le secteur social à travers leurs activités professionnelles. Mais incontestablement dans cette catégorie, on retrouve les "accidentés biographiques".

éliminés en premier cycle. Lorsque ces étudiants sont libres de toutes contraintes matérielles, leur taux de succès est équivalent à celui des étudiants de la classe dominante".

CONCLUSION

Nous nous sommes attachés dans ce chapitre à analyser les trajectoires scolaires des étudiants T.S.F.O, afin de voir l'influence de cette variable sur la destinée de nos enquêtés. Sur 133 travailleurs sociaux Français d'origine, nous avons relevé que 59 (44,4%) possèdent le baccalauréat. Nous avons constaté que les animateurs étaient plus nombreux à posséder le baccalauréat (69%), tandis que chez les éducateurs, il y a moins des bacheliers (35,3%). Cet écart est lié avons-nous souligné, à la politique de l'Institut Universitaire de Technologie, qui recrute plus souvent des bacheliers, même si dans la section formation professionnelle (il s'agit des étudiants en cours d'emploi), les candidats n'ayant le baccalauréat passent un examen de niveau pouvant leur permettre de s'inscrire dans la formation. Or certaines écoles notamment l'Institut Regional du travail Social, n'exige pas le baccalauréat pour le recrutement des moniteurs-éducateurs.

Concernant le redoublement, il s'est avéré qu'il s'effectue beaucoup au collège et au lycée. Nous avons, ensuite cherché à savoir au niveau du redoublement, s'il existait une corrélation avec le capital scolaire des parents. Il en est ressorti que les enfants dont les parents possèdent un niveau inférieur au baccalauréat avaient tendance à redoubler. Ce qui montre le poids du stock minimum d'instruction dans une famille.

Quant aux causes du redoublement, l'item prédominant est le « manque d'intérêt personnel pour l'école ». Nous avons vu aussi que 97 personnes avaient arrêté leur scolarité avant de s'orienter vers le secteur social pour diverses raisons dont les plus intéressantes sont : le besoin d'aller travailler, le manque d'intérêt pour l'école, la socialisation professionnelle. Evidemment si « le besoin d'aller travailler » est lié essentiellement aux problèmes financiers, on peut invoquer la même raison pour « la période de pré-stage (ou de socialisation professionnelle) ». La période de l'arrêt de la scolarité constitue un moment crucial, celui de la réflexion où se dessine le choix du métier d'éducateur ou d'animateur.

En définitive, ce chapitre a permis de confirmer les recherches précédentes qui relèvaient les indices d'une scolarité accidentée pour les candidats aux professions sociales.

CHAPITRE III

CHOIX DES PROFESSIONS SOCIALES

Après avoir abordé la question des trajectoires scolaires des enquêtés, ce chapitre a pour ambition d'analyser les raisons qui ont conduit les T.S.F.O à choisir ce métier, en adoptant une approche biographique.

I. MÉTIERS SOUHAITÉS PAR LES PARENTS ET LES ENQUÊTES

Il s'agit ici même, de voir les aspirations des parents pour leurs enfants et celles de ces derniers. Deux questions principales ont été posées pour connaître leurs souhaits :

« Quel métier vos parents vous voyaient-ils exercer ? »

« Quel métier auriez-vous aimé exercer? »

Nous nous sommes cantonnés à l'examen des souhaits émis par les personnes que nous avons interrogées, pour voir s'il y a convergence entre les souhaits des parents, ceux des enfants et le métier choisi.

METIERS SOUHAITES PAR LES PARENTS		
METIERS	NOMBRE	%
COMMERCE	11	8,3
PROFESSION MEDICALE	7	5,3
INDUSTRIE	6	4,5
PROFESSION SOCIALE	9	6,8
ENSEIGNEMENT	19	14,3
AUTRE	20	15
NE SAIT PAS	34	25,5
NON-REPOSES	27	20,3
TOTAL	133	100,0

MÉTIER S OUHAITÉS PAR LES ENQUETÉS		
METIERS	NOMBRE	%
COMMERCE	4	3
PROFESSION MEDICALE	8	6
INDUSTRIE	5	3,8
PROFESSION SOCIALE	56	42,1
ENSEIGNEMENT	16	12
AUTRE	22	16,5
NE SAIT PAS	1	0,8
NON-REPONSES	21	15,8
TOTAL	133	100,0

Au regard des tableaux ci-dessus, on peut remarquer qu'il y a un décalage entre le souhait des parents et celui des enfants.

Chez les parents, le souhait est largement diversifié. Ainsi, comme le montre le tableau (métiers souhaités par les parents), il n'y a que 9 (6,8%) parents qui souhaitent que leurs enfants s'orientent vers le travail social et 19 (14,3%) vers l'enseignement, etc. Or, le souhait des enfants se reporte à 42,1%, soit 56 personnes, sur les professions sociales, ce qui n'est pas négligeable, suivi de loin par l'enseignement : 12%, soit 16 personnes.

A la question « *si c'était à refaire, choisiriez-vous encore le travail social* », 87 enquêtés (65,4%) répondent positivement. Mais à notre sens, cela est lié au fait qu'ils vivent aujourd'hui leur métier comme une vocation or le choix en lui-même nous paraît accidentel comme l'ont montré les extraits de discours au chapitre précédent. Ceux qui n'ont pu réaliser leur souhait et qui se retrouvent dans le secteur social l'expliquent de diverses manières comme cet éducateur :

"Le métier choisi étant le droit, je ne l'ai pas fait parce que je manquais de moyens financiers. Et le contexte de l'époque où un fils d'ouvrier avait peu de chances de faire des études longues".

Educateur : 43 ans

Ici, nous retrouvons le poids des déterminismes économiques, mais ce n'est pas la seule et unique raison. Nous pouvons y rajouter aussi le projet parental d'une manière générale vis-à-vis de leurs enfants, et la façon dont ce projet est abordé dans la famille. Nous pensons que le choix d'un métier par un enfant commence dans la cellule familiale. Nous postulons que le mode de socialisation subi dans la famille peut déterminer la carrière de chacun d'entre nous, d'où le décalage existant entre le projet parental et celui des enfants.

II. EMPLOIS ANTÉRIEURS

EMPLOIS OCCUPES AVANT L'ORIENTATION DANS LE SECTEUR SOCIAL		
EMPLOIS	NOMBRE	%
SECTEUR SOCIAL	31	23,3
EMPLOYE	39	29,3
OUVRIER	17	12,8
AUTRE	6	4,5
NON-REPONSES	40	30,1
TOTAL	133	100,0

Ce tableau montre que 31 enquêtés exerçaient déjà dans le secteur social, mais à côté, nous avons 39 employés, 17 ouvriers et 40 non-réponses. L'une des explications possibles des non-réponses est que certains travailleurs sociaux sont entrés directement en formation, après l'obtention du bac, sans avoir exercé une activité professionnelle réelle. C'est le cas des animateurs socio-culturels de l'I.U.T carrières sociales de Tourcoing en formation initiale.

En ce qui concerne les 31 enquêtés (23,3 %) qui ont exercé auparavant dans le secteur social, leur arrivée dans les professions sociales n'est qu'une concrétisation de ce qu'ils avaient entrepris depuis longtemps. Il s'agit de passer d'un savoir pratique à un savoir théorique (grâce à la formation).

"J'ai toujours privilégié les métiers où les relations humaines existent. Après deux ans de CES (Contrat d'Emploi Solidarité) en IMP (Institut Médico-Pédagogique), j'ai eu envie de poursuivre dans cette voie. C'est pourquoi j'ai entamé une formation de moniteur-éducateur. Ce métier permet d'éviter la routine, car on apprend constamment et on a toujours la possibilité de changer de public quand on a le sentiment que notre travail ne correspond pas ou plus à nos attentes personnelles".

Educatrice : 27 ans

"J'ai effectué un CES d'un an dans un IMP. Après, j'ai passé la sélection d'entrée. Je voulais travailler en voulant aider les gens en général. J'aime le contact".

Educatrice : 24 ans

"Je faisais de l'animation avec des jeunes en difficulté. J'ai voulu passer de l'autre côté. J'ai voulu aller plus loin".

Animatrice : 25 ans

« J'ai travaillé pendant plusieurs mois dans un centre social de Calais. Je fais le boulot d'une assistante sociale. Persuadée qu'avec un peu de travail, de volonté, certaines personnes pouvaient s'en sortir et ayant le sens de contact, j'ai décidé de tenter ma chance ».

Animatrice : 24 ans

Certains ont quitté leur métier puis se sont orientés dans le secteur social par intérêt professionnel. C'est le cas de cette femme :

« D'abord employée de bureau, puis opératrice de saisie dans une agence en douane, j'ai voulu changer complètement d'orientation et pouvoir approcher au plus proche de mon désir les gens grâce à de nouvelles études ».

Animatrice : 36 ans

Pour conclure, on peut dire qu'il y a tout de même 62 personnes, soit près de la moitié, qui se sont réorientées vers les métiers du social, soit par souci de changement, soit encore par chômage. Ce qui montre que le secteur social reste celui du repli professionnel. Ce souci de changement caractérisé par une insatisfaction dans l'exercice de leurs précédentes professions est révélé également par les travaux de C. DUBAR où 43 % des éducateurs de son échantillon ont exercé au moins un métier avant de devenir éducateurs (p. 153).

III. SOCIALISATION PROFESSIONNELLE

1. Rencontre avec les travailleurs sociaux

Pour certains, l'orientation vers le métier n'est pas le fait du hasard. C'est un processus lié à la rencontre avec les travailleurs sociaux dans leur jeunesse. Soixante-deux T.S.F.O. (soit 46,6 %) ont déclaré avoir rencontré des travailleurs sociaux dans leur jeunesse, rencontres qui se sont déroulées dans plusieurs circonstances : soit que leurs familles faisaient l'objet d'un suivi social par les travailleurs sociaux, soit que les rencontres se faisaient dans les centres sociaux.

2. Diplômes d'animation obtenus³⁴⁵

DIPLOMES D'ANIMATION		
DIPLOMES	NB D'ENQUETES	%
AUCUN	49	30,2
BAFA	75	46,3
BEATEP	4	2,5
BAFD	18	11,1
BNS, SB, AFPS	16	9,9
NON-REPNSES	9	5,5

³⁴⁵ Les diplômes présentés ci-dessus sont des diplômes non professionnels qui ont plus pour vocation de socialiser aux professions sociales, mais ne permettent pas d'exercer réellement un travail d'animateur socio-culturel

D'après ce tableau, on constate que seulement 49 enquêtés (30,2 %) ont déclaré ne pas avoir de diplôme d'animation et plus de la moitié des enquêtés en ont un.

Si on prend le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), 75 (46,3%) enquêtés le possèdent, et parmi eux, certains ont préparé le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs (BAFD) ainsi que d'autres diplômes spécialisés complémentaires au BAFA (Brevet National de Secourisme, Brevet de Surveillant de Baignade, Attestation de Formation aux Premiers Soins).

Si on regarde maintenant l'encadrement des colonies de vacances, on peut voir que 78 enquêtés, soit 58,6 %, ont participé en tant qu'animateurs à l'encadrement de ces colonies.

Ces formations et fonctions socialisatrices aux professions sociales constituent le premier pas vers l'accès aux réelles formations et fonctions.

L'expérience d'animation socialise les futurs candidats à la profession. Elle permet aux candidats de relier leur pratique aux connaissances théoriques. L'encadrement des séjours est considérée comme une pré-formation du secteur social se déroulant quelquefois dans le cadre d'une activité bénévole.

« Ayant travaillé bénévolement dans les centres sociaux en tant qu'animateur, puis Président du centre social, j'ai orienté ma carrière vers le social en m'axant sur les jeunes adolescents dits cas sociaux ».

Educateur : 39 ans

« J'ai encadré des colonies de vacances en tant que moniteur. J'ai le BNS (Brevet National de Secourisme) et le SB (Surveillant de Baignade). Lors d'un stage, j'ai travaillé avec des handicapés mentaux et cela m'a plu. J'ai abandonné mes études universitaires pour entrer dans une école d'éducateurs ».

Educatrice : 25 ans

Ces discours rejoignent les analyses de C. DUBAR (op. cit. p. 149) qui dans sa thèse a montré que 62 % des éducateurs spécialisés de son échantillon avaient encadré des colonies de vacances. Les éducateurs engagés dans les activités de loisirs y voyaient une influence et une origine directe de leur choix professionnel puisqu'elles leur permettaient de "rencontrer les inadaptés", le plus souvent des "cas sociaux".

Dans l'enquête de SIMONOT (op. cit. p; 145), 77,8 % ont été animateurs bénévoles. Le choix de l'activité d'animation en tant que profession était fortement lié à une expérience antérieure comme animateur bénévole.

« J'ai été bénévole dans une association d'aide aux malades alcooliques pendant 6 ans, mais j'y suis allé parce qu'il y avait un ravage de l'alcool au niveau familial et social ».

Educateur : 40 ans

Si à l'époque, on pouvait parler d'une certaine vocation, aujourd'hui l'accent doit être mis sur des stratégies individuelles : « je viens travailler chez vous bénévolement pendant quelque temps, vous me paierez le BAFA ou le BAFD, j'aurai acquis une expérience et je pourrai peut-être envisager une orientation vers les professions sociales ». Cette stratégie est actuellement très répandue auprès des agents, dans les mairies, les centres sociaux et certaines associations.

IV. ORIENTATION VERS LE TRAVAIL SOCIAL

La question posée est celle-ci :

Quelles sont les raisons qui vous ont orienté vers le travail social ?

Poser une question comme celle-ci, c'est demander aux enquêtés de justifier un acte, de donner un argument quant à leur orientation vers le travail social.

Le questionnaire étant construit autour du choix professionnel, en adoptant une approche biographique des enquêtés, la question proposait plusieurs items³⁴⁶ comme réponses pour donner à l'enquêté un éventail de choix.

En effet, vu la complexité de la question, il aurait été difficile d'appréhender les raisons invoquées par les enquêtés, en se référant uniquement à une question ouverte, même si nous reconnaissons qu'une interview aurait été préférable. De toute manière, une question ouverte aurait été difficile à analyser, parce que dans le choix professionnel on ne peut pas négliger les déterminants de la motivation.

Il s'agit de questionner les acteurs sur le sens du choix, c'est à dire s'inscrire dans la sociologie interprétative de M. WEBER, en tentant de saisir la signification qu'ils associent à ce choix. Pour analyser cette question, nous avons adopté trois approches successives :

- *une approche globale* dont le but est d'apporter un éclairage général sur l'orientation des T.S.F.O vers le travail social,
- *une approche par profession* : éducateurs et animateurs,
- *une approche par sexe*, qui permettrait de voir si le mode d'accès au travail social est identique pour les hommes et les femmes.

³⁴⁶ Intérêt professionnel, moyen d'accès à l'université, échec dans les études antérieures, chômage, conseil d'ami, conseil d'un parent, par militantisme, désir d'aider les jeunes.

1. Analyse globale

RAISONS DU CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL		
RAISONS	NOMBRE	%
Intérêt professionnel	70	53,8
Moyen d'accès à l'université	6	4,6
Echec aux études antérieures	43	33,1
Chômage	25	19,2
Conseil d'un ami	27	20,8
Conseil d'un parent	7	5,4
Militantisme	16	12,3
Désir d'aider les jeunes	89	68,5
Autre	16	12,3
Non-réponses	3	

Une analyse du tableau ci-dessus montre qu'il y a prédominance de trois items :

- désir d'aider les jeunes : 89 (68,5)
- intérêt professionnel : 70 (53,8)
- échec aux études antérieures : 43 (33,1)

suivi de deux items que sont le chômage : 25 (19,2) et conseil d'un ami : 27 (20,8).

Le désir d'aider les jeunes

Le désir d'aider les jeunes est à relier à "un souci altruiste" comme l'a remarqué SIMONOT auprès des animateurs socio-culturels. Considérant le travail social comme un métier d'aide, dire avoir choisi son métier pour aider les personnes en difficulté, c'est tenter de justifier son choix, en privilégiant un motif de type social. C'est aussi justifier son choix par une certaine « vocation ».

- Discours 1 :

« J'avais envie d'aider les plus démunis dans une société où le plus riche devient de plus en plus riche et où le plus pauvre devient de plus en plus pauvre. C'est un besoin de me sentir utile dans la société ».

Educatrice : 22 ans

- Discours 2 :

« Le besoin d'aller vers l'autre pour lutter contre l'exclusion. Le besoin de connaître, l'envie d'apprendre pour pouvoir donner un sens à ma vie en général ».

Educatrice : 25 ans

- Discours 3 :

« J'aime le contact avec les jeunes, pouvoir leur apporter de l'aide, du soutien. J'aime le mot 'éducatif' ».

Animatrice : 22 ans

- Discours 4 :

« Il s'agit d'un projet personnel lié à la fois, à un vécu associatif dans une association à vocation sociale, un désir de me professionnaliser et une volonté d'aider avec une finalité : changer, faire bouger les choses ».

Animateur : 28 ans

- Discours 5 :

« Apporter de l'aide et du bonheur aux autres. Plus particulièrement ne pas vivre égoïstement. J'estime vivre peu de temps sur terre et que je dois utiliser ce temps à aider ceux qui me le demandent le plus possible pour que leur existence soit plus agréable. Je sais aussi que mes qualités personnelles peuvent se révéler être aussi des qualités professionnelles au service des autres. Si cela aboutit, je me sentirais heureuse ».

Animatrice : 24 ans

- Discours 6 :

« Intérêt envers les populations en détresse : les exclus. C'est aussi un métier gratifiant ».

Educatrice : 20 ans

- Discours 7 :

« Après la terminale, j'étais inscrite en DEUG d'Anglais, mais je me suis vite réorientée vers l'IUT ASSC (Animation Sociale et Socio-Culturelle). J'ai effectué cette réorientation parce que je me destinais à une carrière d'enseignante qui ne me satisfaisait pas. De plus, le cycle de l'université ne me convenait pas. Le choix du social, il s'agit d'un besoin, d'une envie d'aider les personnes en difficulté, pouvoir les conseiller, les orienter, leur permettre de s'aérer, de s'élever et d'évoluer grâce à nous (par rapport à leur situation d'échec), mais surtout leur donner les moyens de s'en sortir par eux-mêmes ; donc les rendre autonomes le plus possible ».

Animatrice : 21 ans

Les discours ci-dessus expriment les raisons invoquées par les enquêtés à la question n° 44 : « pouvez-vous développer vos motivations initiales ? »

Ces discours révèlent le rôle attribué au travail social, notamment celui "du producteur de sens". A entendre certains enquêtés, le choix du travail social relève d'un sacrifice pour lutter contre le mal. On y retrouve des "acteurs avec une sorte de morale ascétique et individuelle" (SIMONOT op. cit. p. 160) qui offrent leur présence aux plus démunis pour le bien de l'humanité³⁴⁷.

Ces discours s'inscrivent dans le droit chemin de la traditionnalité de ce métier lorsqu'on y venait par vocation. Il s'agit donc d'une justification du choix professionnel qui s'appuie sur un modèle traditionnel : "l'exaltation du service d'autrui comme sens de l'engagement professionnel". G. MORAND, 1992 (op. cit. p. 129) et d'une croyance aux valeurs collectives et éthiques.

³⁴⁷ - offrir de sa personne, le peu qu'on puisse donner (Educatrice : 24 ans),
- travailler avec des êtres humains (Educatrice : 26 ans),
- désir de me sentir utile aux autres (Educatrice : 42 ans).

Ce sont des discours qui s'inscrivent dans la primauté accordée aux interprétations psychologisantes du choix du métier et des raisons qui relèvent des idéologies traditionnelles du travail social.

Les discours dénotent une mission salvatrice, assumée en grande partie par des personnes "qui projettent dans l'exercice de leur fonction, leurs systèmes de valeurs qui s'expriment à travers une certaine conception de l'égalité"³⁴⁸, pas seulement "culturelle", mais économique, sociale et politique :

« j'ai une volonté d'aider avec une finalité : changer, faire bouger les choses » ; « c'est un besoin de me sentir utile à la société » ; « le besoin d'aller vers l'autre pour lutter contre l'exclusion ». (Un animateur).

Cette mission de la réduction des inégalités se traduit dans un type d'intervention où le travail social a une "fonction orthopédique" au sens de P. BESNARD, vis-à-vis d'un "corps social malade", où il joue un rôle d'intégrateur et d'adaptateur en corrigeant les carences et en faisant rentrer dans la norme ceux qui se sentent exclus.

Nous sommes bien là dans un schéma où le travailleur social a un rôle de réadaptation des inadaptés et d'intégration des désintégrés dans une perspective de normalisation sociale. Le travail social est « un moyen au service des individus » en vue de restaurer les identités individuelles, les relations sociales à travers "l'aide apportée", en essayant de proposer de nouveaux cadres de référence aux individus.

2 . L'intérêt professionnel

L'item "intérêt professionnel" est à relativiser comme tous les autres. Qu'est-ce que cela veut dire ? Son analyse est à compléter avec celle de l'item précédent : "désir d'aider les jeunes". On ne peut évidemment pas avoir envie d'aider l'autre et ne pas aimer ou encore ne pas s'intéresser à un métier d'aide. Il faut partir du principe que s'engager professionnellement, que ce soit par accident biographique ou par amour, c'est accorder un regain d'intérêt à la profession.

Ainsi, les discours ci-dessous doivent être mis en rapport avec les discours précédents :

³⁴⁸ P. BESNARD : *Animateur socioculturel : une profession récente*. Privat, coll. Pratiques Sociales, 1980, p. 35.

- Discours 8 :

« J'ai toujours été en contact avec des gens en difficulté ou avec des personnes travaillant dans le secteur social. Ce sont les seuls liens que j'ai eus avec le travail social. Le reste est venu de moi-même et je suis intéressée par ce métier mais je ne peux expliquer ce qui m'attire. J'ai surtout envie et surtout besoin d'exercer une profession telle que celle-ci. Je ne peux expliquer réellement les causes ».

Educatrice : 23ans

- Discours 9 :

« C'est un métier intéressant où il y a un travail d'équipe dans le but d'aider les personnes en difficulté »

Educatrice : 35 ans

- Discours 10 :

« Avoir un travail à responsabilité, où on peut s'épanouir, aider les autres, réfléchir sur soi-même ».

Educatrice : 33 ans

- Discours 11 :

« Le travail en équipe : le plaisir de faire quelque chose que l'on aime. Pouvoir travailler avec différentes personnes. Enrichir ses connaissances pour aller toujours plus loin, pour avoir une meilleure qualité ».

Animateur : 23 ans

- Discours 12 :

« Je désirais travailler au contact des gens, me rendre utile et les aider du mieux que je pouvais. Exercer une profession où la communication prendrait tout son sens et toute sa dimension. Exercer une profession où je pourrais m'intégrer par l'action culturelle également. Diversité des publics, relations humaines, le sens de la communication ».

Animatrice : 21 ans

Ces discours combinent "intérêt et désir d'aider les jeunes". Aborder une analyse des motivations liées à l'intérêt professionnel, c'est s'intéresser aux trajectoires des acteurs.

Parler d'intérêt pour le choix d'un métier, c'est avoir eu une gamme d'emplois à sa disposition, en négligeant les variables telles que "échec aux études antérieures" ou encore "le chômage".

Cette remarque ne doit en aucune manière écarter le choix du travail social par "intérêt", bien au contraire, mais l'intérêt professionnel revêt plusieurs significations. Il s'agit d'un "intérêt tardif" lié aux circonstances de la vie de chacun, enchaîné à un destin de classe.

Toutefois, une analyse fine des trajectoires des enquêtés, comme celle de Mademoiselle G, montre l'intérêt qu'elle a toujours manifesté envers les professions sociales. Pour comprendre le sens de cet intérêt, nous avons pensé qu'une présentation de la trajectoire reconstituée s'imposait :

« Mademoiselle G est née en 1971. Son père est brancardier, sa mère infirmière (on peut déjà supposer que son intérêt du choix des professions sociales provient de ses parents qui exercent un métier d'aide).

Elle est issue d'une famille de trois enfants et elle est deuxième de la fratrie. Elle a obtenu un BEP de comptabilité, par obligation, puisqu'elle a été orientée vers une section qui ne faisait pas a priori l'objet de ses préférences : elle voulait faire un BEP sanitaire et social pour décrocher un bac F8.

Quant aux métiers souhaités par les parents : ils l'imaginaient dans les activités artistiques et elle se voyait dans les professions para-médicales (infirmière ou médecin sans frontières). Lors qu'on regarde les différents emplois exercés, tout laisse à penser l'attrait qu'elle avait pour les professions sociales. Il faut souligner qu'elle avait arrêté sa scolarité pour travailler parce qu'elle avait "une opportunité" dit-elle.

Les emplois occupés montrent que son orientation vers le social relève d'un long processus puisqu'elle a été aide-maternelle (dans une école maternelle), animatrice vacataire, ensuite pré-stagiaire dans un centre social.

A cela s'ajoutent les nombreuses colonies de vacances encadrées en tant qu'animatrice (BAFA) et ensuite comme directrice (BAFD) ».

A la question n° 43 sur l'orientation vers ces métiers, elle a coché :

- intérêt professionnel,*
- conseil d'un ami ou d'un proche (à savoir que Mademoiselle G a rencontré des travailleurs sociaux dans sa jeunesse),*
- désir d'aider des jeunes.*

Ici, nous sommes donc devant une suite logique quant à l'orientation avouée vers ces métiers. Celle-ci est confirmée par la trajectoire personnelle de Mademoiselle G, chez qui la volonté de devenir animatrice s'est nouée dans la famille, et dans la rencontre avec les travailleurs sociaux dès la jeunesse. Si nous considérons ce dernier paramètre, on peut remarquer que sur 60 enquêtés ayant rencontré les travailleurs sociaux dans leur jeunesse, nous avons 30 (50 %) suffrages exprimés pour l'intérêt professionnel et 50 (83,3 %) suffrages pour l'item "désir d'aider les jeunes". De même, sur 29 enquêtés ayant toujours exercé dans le secteur social, les suffrages les plus élevés sont "l'intérêt professionnel et le désir d'aider les jeunes", avec 19 (65,5 %) suffrages. Ce qui démontre que l'intérêt professionnel naît d'un long engagement comme l'itinéraire de Madame C. ci-dessous :

"Madame C. est née en 1955. Divorcée, elle a un enfant. Militante syndicale, elle déclare appartenir à un parti politique. Son niveau d'études n'est pas connu, puisqu'elle n'a pas répondu aux questions 24 et 25, relatives à l'itinéraire de formation. Mais elle possède les diplômes non professionnels de l'animation, le BAFA et le BAFD. Elle a participé à plusieurs séjours en tant qu'animatrice et directrice ».

Son itinéraire professionnel est proche du secteur social :

- deux ans d'aide-ménagère,*
- 11 ans en qualité d'employée auprès d'enfants handicapés,*
- 3 ans en qualité d'éducatrice de jeunes enfants (sans diplôme).*

Aujourd'hui, elle prépare un diplôme d'éducateur spécialisé.

Echecs dans les études antérieures/chômage

L'item « échec aux études antérieures » a recueilli 43 suffrages (33,1 %). Il fait partie, au même titre que le chômage, des indicateurs de repérage des accidentés biographiques sur lesquels nous reviendrons ci-après. Quant au premier, il s'agit quelquefois d'un dégoût de l'enseignement universitaire, de la longueur des études, des difficultés d'aborder les études universitaires, des échecs au BAC, etc... comme nous l'avons démontré au chapitre II.

Dans cette catégorie se trouvent ceux que nous nommons "les errants universitaires" ou "les redoublants persistants".

En ce qui concerne le chômage : 25 (19,2 %) suffrages recueillis. Il n'arrive qu'en cinquième position de tous les items. Cette cinquième position ne nous écarte aucunement de notre hypothèse qui considère le travail social comme "un métier de repli", un ajustement à une situation subie et non désirée". C'est le cas de Monsieur L.

"En effet, Monsieur L est né en 1953. Il est marié, deux enfants. Il est né dans une famille de 8 enfants. Au niveau scolaire, il est titulaire d'un CAP mécanique (option montage) et d'un BEP tuyauterie. De 1969 à 1991, il a exercé le métier de tuyauteur, jusqu'à la fermeture de l'usine".

Impossibilité de retrouver une activité dans sa branche. Or, les motifs avancés de son orientation vers le secteur social sont :

- *le désir d'aider les jeunes,*
- *le conseil d'un ami ou d'une personne,*
- *l'intérêt professionnel.*

Le chômage en tant que motif de l'orientation des individus doit être associé à tous les items. Ainsi, Monsieur L. a peut-être rencontré un ami pendant sa période de chômage, qui lui a suggéré de tenter le secteur social ; et ensuite, comme "il aime les enfants", il s'est dit : pourquoi pas ? Et de là naquit peut-être "l'intérêt" vers ce métier. Mais dans les choix exprimés le chômage n'apparaît pas.

La trajectoire de Madame B est encore plus éclairante :

« Madame B est née en 1953. Elle est divorcée et élève ses 5 enfants. Ses parents sont décédés. Son père était maraîcher, sa mère femme au foyer.

Dernière d'une fratrie de 3 enfants, elle est titulaire d'un CAP de comptabilité. Ses soeurs et frères ont le même niveau de diplôme qu'elle ».

Sa trajectoire professionnelle est la suivante :

- *de 1970 à 1975 : aide-comptable,*
- *de 1975 à 1976 : gérante de magasin,*
- *de 1977 à 1985 : propriétaire d'un magasin,*
- *de 1985 à 1988 : caissière,*
- *de 1989 à 1994 : pré-stagiaire dans une maison à caractère social.*

Ce pré-stage l'a amenée à passer les sélections, à intégrer une formation de moniteur-éducateur.

L'unique raison invoquée par rapport à son orientation dans le secteur social est "l'intérêt professionnel". Il s'agit d'un intérêt tardif. Le déclassement de Madame B se situe vers 1985 où elle est passée de propriétaire d'un magasin à simple caissière. Que s'est-il passé ? Son magasin est-il tombé en faillite?

Ces questions paraissent sans réponse mais l'intérêt professionnel annoncé est le fait d'un accident biographique, que nous avons tenté de saisir par la reconstitution de l'itinéraire de Madame B à travers les réponses fournies au questionnaire.

Mais ne doutons pas qu'il aurait été préférable d'avoir recours à des entretiens guidés permettant de mieux saisir l'itinéraire de Madame B ainsi que celui d'autres enquêtés. Ceci aurait permis une approche plus fine, susceptible d'éclairer, à partir d'une analyse des conditions objectives et subjectives, des travailleurs sociaux, la structuration de leur choix professionnel.

Conseil d'ami/conseil des parents

En dehors des items précités, on a des T.S.F.O qui déclarent s'être orientés vers les métiers du social grâce aux conseils d'amis : 27 (20,8 %) et des parents : 7 (5,4 %). Le plus souvent, il s'agit des personnes exerçant déjà le métier :

« Je suis devenu éducateur grâce à un éclairage fait par un parent éducateur du champ social ».

Educateur : 42 ans

« Mon arrivée dans le social est en rapport avec la situation professionnelle de ma mère (assistante maternelle) »

Educateur : 24 ans

« Rencontre avec des travailleurs sociaux pendant mon enfance »

Animatrice : 23 ans

Les deux premiers discours incitent à nous demander si on peut parler de "l'hérité professionnelle" pour notre population. Il semble que c'est possible, mais il s'agit "d'un héritage de proximité professionnelle", c'est-à-dire que tous les parents qui ont conseillé à leurs enfants d'exercer ce métier n'ont pas été forcément éducateurs ou animateurs. Par contre, ils ont exercé des métiers proches du secteur social communément appelés « les métiers d'aide ».

Si ce phénomène d'héritage professionnel, qualifié de "nouveau" par Noémie DOMINGUEZ³⁴⁹, se remarque surtout dans son étude où pratiquement la moitié des stagiaires a dans son entourage des parents avec des professions proches du travail social, auprès de notre population, les suffrages recueillis : 7 (5,4 %) vont dans le sens opposé. Ici, on peut également inclure des personnes qui ont rencontré des travailleurs sociaux comme cette éducatrice :

"Le fait d'avoir été dans la galère et de m'en être sortie m'a motivée pour entreprendre une carrière dans le social. Car j'ai rencontré des éducateurs et leur travail me passionnait"

Educatrice : 24 ans

³⁴⁹N. DOMINGUEZ : *Profils sociologiques des moniteurs-éducateurs et des éducateurs spécialisés du centre de formation CEMEA*. Mémoire de Maîtrise en sciences de l'éducation. Université de Lille III, octobre 1989. P. 48.

Le militantisme

Comme le montre le tableau ci-dessous, 60 enquêtés ont déclaré faire partie d'un mouvement d'action collective.

PARTICIPATION A LA VIE COLLECTIVE		
	SUFFRAGES EXPRIMES	%
SYNDICAT	16	26,7
CONSEIL MUNICIPAL	4	6,7
GROUPEMENT RELIGIEUX	10	16,6
ASSOCIATION SPORTIVE	24	40,0
ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE	34	56,7
PARTI POLITIQUE	8	13,3
TOTAL	60	
NON REPOSES	73	

Parmi les 60 enquêtés, nous avons 22 hommes et 38 femmes dont l'engagement se répartit de la manière suivante

- Pour les hommes :

- Syndicat	8	(36,4)
- Conseil Municipal	1	(4,5)
- Groupement religieux	3	(13,6)
- Association sportive	7	(31,8)
- Association socio-culturelle	11	(50,0)
- Parti politique	4	(18,2)

- Pour les femmes :

- Syndicat	8	(21,1)
- Conseil municipal	3	(7,9)
- Groupement religieux	7	(18,4)
- Association sportive	17	(44,7)
- Association socio-culturelle	23	(60,5)
- Parti politique	4	(10,5)

Au regard de ces données, si on prend en compte le nombre d'hommes : 22, et celui des femmes : 38, l'engagement est pratiquement le même, sauf peut-être pour les associations sportives et socio-culturelles, où les femmes sont plus nombreuses. L'engagement dans un syndicat pour les deux sexes est également de moindre importance, ce qui ne correspond pas du tout au profil des travailleurs sociaux des années soixante-dix. Nos résultats corroborent l'étude de N. DOMINGUEZ (1989 op. cit. p. 37) (comportant 115 sujets) où 58 % ont un engagement dans un mouvement d'action sociale, mais avec un engagement syndical très faible (13,5 %).

Quant au croisement entre la filière poursuivie et l'engagement, cela donne les résultats suivants :

- Pour les éducateurs :

- Syndicat	13	(33,3)
- Conseil municipal	4	(10,3)
- Groupement religieux	4	(10,1)
- Association sportive	15	(38,5)
- Association socio-culturelle	21	(53,8)
- Parti politique	5	(12,8)

- Pour les animateurs :

- Syndicat	2	(10,5)
- Conseil municipal	0	
- Groupement religieux	5	(26,3)
- Association sportive	9	(47,4)
- Association socio-culturelle	13	(68,4)
- Parti politique	1	(5,3)

On peut remarquer que les éducateurs sont plus engagés tant au niveau syndical qu'associatif. Il s'agit d'un engagement éphémère. Le syndicat par exemple, n'est plus considéré comme l'expression d'un mouvement social et d'une alternative, mais plutôt comme la représentation d'intérêts épars difficilement identifiables à l'intérêt général. Il faut noter que le bouleversement du monde ouvrier, qui à l'époque donnait un sens au mouvement syndical, et redonnait vie aux actions collectives, car « l'espoir social ouvrier génère une praxis militante »³⁵⁰, a affaibli l'engagement militant. Ceci est lié à ce que F. DUBET(1987³⁵¹) a appelé « l'épuisement des banlieues rouges », qui n'était pas uniquement une couleur politique mais permettait aux ouvriers de s'identifier à la conscience de la classe ouvrière. Il est difficile, aujourd'hui à la majorité de jeunes de s'identifier à la classe ouvrière, d'autant plus que le processus d'entrée dans la vie active semble brisé et que la socialisation de chacun ne passe plus par le travail industriel.

Nous avons dans cet échantillon des militants qui semblent des croyants mais ne disposant pas de cette idéologie syndicale de la première heure comme ce fut le cas pour leurs parents. Ces professionnels ne se perçoivent plus comme des militants d'une cause qui les dépasse.

Enfin, il y a une dilution du militantisme dans l'activité professionnelle (notamment dans le travail social) ; surtout lorsque l'on est en position de médiateur entre les agents politiques et la population avec laquelle on travaille. Il arrive souvent, qu'entre le but de l'action engagée et ce que l'organisme permet de faire, les marges de liberté de l'activité militante soient réduites.

³⁵⁰ S. BOUAMAMA : *De la galère à la citoyenneté. Les jeunes, la cité, la société*. Ed. Desclée de Brouwer, 1993.

³⁵¹ F. DUBET : *La galère : Jeunes en survie*. Ed. Fayard, 1987, pp.223-230.

De surcroît, comme le militantisme n'offre plus aucune possibilité de promotion sociale et qu'il a cessé d'être prestigieux, la vision politique de l'action militante se dilue devant une stratégie personnelle d'ascension sociale ou encore dans une action culturelle (club sportif, association à visée culturelle, etc.).

Quelquefois, le travailleur social n'a d'autre choix que de jouer le rôle d'instrument d'intégration conformément aux idées et à la politique de ses employeurs.

Et cette baisse de l'élan militant se ressent dans notre recherche où l'item « militantisme », n'a recueilli que 16 suffrages. Les raisons évoquées par rapport au choix du travail social par le biais du militantisme sont illustrées de la manière suivante

« Pour des raisons idéologiques qui se situent autour du droit au développement et à la reconnaissance de chacun, j'ai voulu entamer une lutte pour l'animation ».

Animatrice : 24 ans

« Le sentiment d'impuissance par rapport à tout ce qui se passe dans la société actuelle et l'envie d'apporter ma petite contribution à l'aide d'un engagement associatif d'abord et maintenant à l'aide du social »

Animatrice : 20 ans

« C'est pour lutter contre l'exploitation des démunis ».

Animatrice : 24 ans

« Incontestablement, notre société varie et vit un malaise...Les travailleurs sociaux ont alors un rôle primordial auprès des plus démunis et notamment dans le cadre du développement social local (Idéal social ?) ».

Animatrice : 20 ans

« Aider les enfants en difficulté. Etre utile dans la société et ne pas travailler pour la production et le bénéfice de l'argent. Apporter quelque chose ».

Educateur : 33 ans

« Refusant complètement l'exclusion, j'ai souhaité travailler dans le secteur social afin de lutter contre celle-ci, et d'aider les exclus »

Educatrice : 26 ans

« *Souhait d'encadrer et de vivre auprès d'enfants. Rejet de plus en plus fort du monde des adultes. (Ecoeurement - corruption)* »

Educatrice : 41 ans

Ces discours, malgré une tonalité militante, ne diffèrent pas beaucoup de ceux décrits plus haut. Le mot "AIDE" est toujours présent. Ces militants apparaissent comme des révoltés qui cherchent à s'épanouir dans l'action avec les autres. Ils essaient de (se) convaincre du bien fondé de leurs actions avec le langage du changement, mais nous avons le sentiment qu'il y a un manque de conviction dans leurs discours.

Choix du travail social des animateurs et des éducateurs

RAISONS CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL	EDUCATEURS		ANIMATEURS		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%
Intérêt professionnel	43	50,6	25	59,5	68	53,5
Moyen d'accéder à l'université	4	4,7	2	4,8	6	4,7
Echec aux études antérieures	21	24,7	22	52,4	43	33,9
Chômage	17	20,0	7	16,7	24	18,5
Conseil d'un ami	18	21,2	8	19,0	26	20,5
Conseil d'un parent	5	5,9	2	4,8	7	5,5
Militantisme	8	9,4	7	16,7	15	11,8
Désir d'aider les jeunes	61	71,8	26	61,9	87	68,5
Autre	13	15,3	2	4,8	15	11,8
TOTAL	85	66,9	42	33,1	127	100,0

Ce tableau appelle plusieurs commentaires :

- *Premièrement*, en ce qui concerne les animateurs, trois items proches quant aux suffrages recueillis prédominent :

- désir d'aider les jeunes 26 (61,9 %)

- intérêt professionnel 25 (59,5 %)
- échec aux études antérieures 22 (52,4 %)

• *Deuxièmement*, pour les éducateurs, il y a prédominance de deux items :

- désir d'aider les jeunes 61 (71,8 %)
- intérêt professionnel 43 (50,6 %)

• *Le troisième item* est "échec aux études antérieures" avec pratiquement la moitié des suffrages recueillis : 21 (24,7 %) par rapport à l'item « intérêt professionnel (43 suffrages) » et le tiers de suffrages par rapport à l'item "désir d'aider les jeunes". Ce qui révèle un écart important.

Le constat qu'on peut en dégager est que le choix du travail est justifié par, premièrement "le désir d'aide" et deuxièmement "l'intérêt professionnel". Les accidents de la scolarisation arrivent en troisième position. Si on compare les deux populations, les animateurs ont été plus touchés par les échecs scolaires. Nous y reviendrons à travers l'analyse de la trajectoire d'une animatrice lorsque nous aborderons le point sur les accidentés biographiques.

Si on compare nos analyses avec celles de M. SIMONOT concernant les animateurs et celles de C. DUBAR concernant les éducateurs spécialisés, l'hypothèse d'un accident biographique par rapport à la scolarisation, avancée par nos auteurs, est confirmée. Mais l'élément primordial qui n'a pas été mis en exergue par nos auteurs est ce "désir d'aide" qui émerge largement. "Ce désir d'aide" s'apparente à un choix vocationnel³⁵² du métier non affirmé dans les questionnaires.

³⁵² En conséquence, comme le souligne Simonot (1974) : "ce qui peut être vécu comme vocation pour un individu doit être considéré, sur le plan théorique, comme l'expression subjective, dans la conscience du sujet, d'une chaîne rationnelle des déterminants sociaux dont il ne peut voir spontanément qu'une conscience, qu'une connaissance partielle et transformée. Sur le plan social, on peut dire que le désir explicite d'être animateur socio-culturel professionnel ne peut exister que dans le moment où les conditions historiques rendent ce désir possible, voire pensable, dans les catégories des aspirations professionnelles et sociales" p. 11.

Si on prend en compte les trois items prédominants, on peut dire qu'ils se complètent les uns les autres. Malgré cette prédominance incontestable du "désir d'aide" à l'intérieur de cet item se trouve enchevêtré d'autres items comme le chômage, l'intérêt professionnel, les échecs aux études antérieures, la rencontre avec les professionnels du secteur social, etc...

C'est le cas de Madame P dont nous avons reconstitué la trajectoire.

"Madame P est née en 1955. Elle vit en union libre et elle a un enfant. Sa mère était aide-soignante, son père cordonnier, ouvrier et enfin facteur. Le capital culturel de la famille est assez faible : la mère est titulaire d'un certificat d'études primaires, (le père n'a obtenu aucun diplôme). Elle est issue d'une famille nombreuse de 5 enfants et elle est troisième de la fratrie.

Le niveau d'étude des frères et soeurs oscille entre le certificat d'études primaires et le CAP. Quant à elle, son niveau est relativement faible puisqu'elle ne possède qu'un BEPC.

Après obtention du BEPC, elle décide de passer plusieurs concours aux PTT (métier du père obligé). Elle subit plusieurs échecs.

Le métier de départ souhaité est l'enseignement. Elle voulait devenir institutrice. Ses ambitions ont été cassées par les résultats scolaires.

Elle déclare faire partie d'un mouvement syndical.

Les différents emplois occupés :

- de 1974 à 1978, elle était agent d'expédition,*
- de 1978 à 1981, elle quitte le Nord pour la région parisienne où elle devient agent d'exploitation aux PTT,*
- de 1981 à 1983, elle est employée de bureau,*
- en 1983, elle revient dans le Nord, c'est la découverte du secteur social puisqu'elle est embauchée aux Papillons Blancs en qualité d'employée.*

La rencontre avec les professionnels dans le cadre de son travail va lui permettre de passer les sélections favorablement et d'entamer une formation de monitrice-éducatrice en 1994. A la question 43 sur les raisons de l'orientation vers le secteur social, elle évoque :

- *l'intérêt professionnel,*
- *le désir d'aider les jeunes,*
- *autre (sans précisions).*

La trajectoire de Madame P est révélatrice de la conjonction de plusieurs facteurs quant aux choix du travail social. Les motifs évoqués à la question 43³⁵³ peuvent être interprétés comme légitimes puisque 11 ans en qualité d'employée aux Papillons Blancs suscitent forcément des vocations s'inscrivant dans une perspective d'aide à autrui et de l'intérêt professionnel. Le travail du sociologue est de déconstruire cette vision brute qui nous est livrée pour essayer de donner une interprétation qui s'éloignerait du sens commun. Mais nous savons que toute interprétation n'est jamais facile car il est difficile d'extraire de ce que disent les enquêtés les bonnes raisons qui rendent compte du sens qu'ils attribuent subjectivement à leurs choix professionnels³⁵⁴. Dès lors en quoi l'interprétation du sociologue ne serait-elle pas subjective?

Enfin pour revenir au choix professionnel de Madame P, on peut se poser plusieurs questions pour comprendre :

- si elle avait mené ses études plus loin, aurait-elle choisi le travail social ?

Elle répond "non" à cette question. Ce qui l'intéressait, c'était l'enseignement, même si on considère que c'est un métier d'aide (institutrice).

- si elle avait réussi ses multiples concours aux PTT, aurait-elle choisi le travail social ?

³⁵³ Quelles sont les raisons qui vous ont orienté vers le travail social? Pouvez-vous développer vos motivations initiales?

³⁵⁴ D. DEMAZIERE, C. DUBAR : *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*. Ed. Nathan, 1997, p.38

Finalement, il s'agit d'un "repli professionnel". Celui-ci est à rechercher dans l'itinéraire accidenté de Madame P. Il ne s'agit plus d'une ou deux raisons mais d'une combinaison de plusieurs raisons ayant chacune son importance, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Choix du travail social par sexe

Le croisement de la variable sexe avec les raisons de l'orientation vers le travail social donne le tableau suivant :

CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL PAR SEXE

Raisons du choix du travail social	Intérêt professionnel	Moyen d'accès à l'université	Echec dans des études antér.	Chômage	Conseil d'ami	Conseil parents	Militantisme	Désir d'aider les jeunes	Autre	Total
Hommes	16 36,36%	2 4,55%	18 40,91%	11 25,00%	7 15,91%	3 6,82%	9 20,45%	32 72,73%	5 11,36%	44 33,85%
Femmes	54 62,79%	4 4,65%	25 29,07%	14 16,28%	20 23,26%	4 4,65%	7 8,14%	57 66,28%	11 12,79%	86 66,15%
TOTAL	70 53,85%	6 4,62%	43 33,08%	25 19,23%	27 20,77%	7 5,38%	16 12,31%	89 68,46%	16 12,31%	130 100,00%

Les données de ce tableau démontrent une prédominance des trois items, ainsi qu'il l'a été dit précédemment :

- pour les hommes :

- désir d'aider les jeunes 32 (72,7 %)
- échec aux études antérieures 18 (40,9 %)
- intérêt professionnel 16 (36,4 %)

• pour les femmes :

- désir d'aider les jeunes	57	(66,3 %)
- échec aux études antérieures	25	(29,1 %)
- intérêt professionnel	54	(52,8 %)

L'analyse de la variable sexe, mise en parallèle avec les raisons de l'orientation vers le travail social montre pour la première fois une régression de l'item "intérêt professionnel" qui passe en troisième position pour les hommes avec la moitié des suffrages recueillis (36,4%) par rapport à l'item "désir d'aider les jeunes" (72,7%).

Pour les femmes, ces deux items sont très proches, avec à peine trois suffrages de différence. L'item "échec aux études antérieures" arrive très loin en troisième position.

L'étude de ce tableau fait apparaître que les hommes ont eu une scolarité plus perturbée que les femmes. Quant à la participation à la vie collective, les résultats sont moins significatifs pour les deux sexes. D'un côté comme de l'autre, l'engagement militant est moindre (respectivement : 9 hommes et 7 femmes).

Les résultats de ce tableau confirment, à une nuance près, ceux des tableaux précédents. Ces résultats sont difficilement interprétables, puisqu'on ignore l'agencement particulier des événements qui forment la biographie de nos enquêtés.

Le choix du travail social est lié à une constellation d'événements qui s'agrègent les uns aux autres. L'agrégation de ces événements permet de reconstruire le champ social, les motivations à un moment donné, dans un milieu donné.

En effet, chacun des événements reconstruit l'interprétation que l'individu donne de sa situation dans le champ du secteur social.

Ainsi, pour repérer les accidentés biographiques, nous ne pouvons nous contenter des items précédemment cités. Une reconstitution des itinéraires était nécessaire pour saisir le(s) moment(s) clé(s) où le basculement vers les professions sociales s'est effectué.

V. LES ACCIDENTÉS BIOGRAPHIQUES

L'une des hypothèses de cette recherche et qui nous a poussés à faire l'enquête sur les travailleurs sociaux Français d'origine (à titre de comparaison) est que : "les professions du secteur social doivent être considérées comme celles du repli, qui permet aux agents d'ajuster "une situation subie et non désirée".

Pour expliciter cette notion "d'ajustement", nous nous associons aux analyses de H. BECKER (op. cit. p. 205) citant MEAD et BLUMER : "les gens agissent ensemble". En agissant ensemble, le regard de l'un se pose sur l'autre, et permet à celui qui se sentirait à l'écart de réintégrer la "norme" ; c'est à dire que les gens "font ce qu'ils font avec un oeil sur ce que les autres ont fait, sont en train de faire ou sont susceptibles de faire dans le futur".

"Les individus cherchent donc à ajuster mutuellement leurs types d'actions sur les actions des autres, perçues ou attendues".

En employant un terme comme "ajustement", H. BECKER souligne par là que "les gens prennent ordinairement en compte ce qui se passe autour d'eux et ce qui est susceptible de se passer une fois la décision prise... L'ajustement peut se traduire par la décision de poser une bombe ici plutôt que dans tel endroit, probablement surveillé par la police ou encore par la décision de ne pas fabriquer de bombe, et même de renoncer complètement à ce genre de projet, puisque la police exerce une surveillance" (op. cit. p. 206).

L'ajustement doit être considéré comme une contre-action liée à l'effet d'une action passée ; c'est-à-dire qu'il s'agit de l'abandon d'une situation subie par accident biographique, pour s'adapter à une nouvelle situation dont on espère tirer des avantages.

Par accident biographique, nous entendons ces petites choses qui ont de grands effets : échecs au bac, redoublement à l'université parce qu'il manque deux points, licenciement économique..., et qui obligent les individus à modifier leur trajectoire.

La décision de modifier sa trajectoire comme celle de devenir travailleur social "est toujours le terme d'un processus et non le résultat d'un choix unique" (DUBAR 1970, op. cit. p. 141).

Donc, le choix professionnel est le fait d'une conjonction de plusieurs éléments que nous avons cherché à repérer à travers les items de la question 43. Or, les items ne parlent pas d'eux-mêmes. Il fallait de ce fait reconstituer les éléments essentiels qui ont concouru à la détermination du choix professionnel.

Ces éléments sociaux sont : la situation des parents, l'évolution scolaire de l'enquêté, le degré de participation à la vie collective, les emplois antérieurs...

Pour appréhender ces éléments, nous avons analysé chaque questionnaire pour reconstituer les trajectoires biographiques des enquêtés.

Dans cette reconstitution biographique, nous avons cherché à obtenir les éléments d'objectivation et d'explication qui permettent de repérer le sens que ces T.S.F.O donnent à leurs choix professionnels.

Nous avons repéré 59 « accidentés biographiques » dont 34 femmes et 25 hommes. L'analyse de la trajectoire de ces 59 accidentés biographiques fait ressortir deux catégories : les "errants professionnels" et "les redoublants" ou "les déclassés universitaires".

1. Les errants professionnels

Nous trouvons dans cette catégorie les "galériens professionnels", c'est-à-dire les instables qui ont exercé plusieurs métiers et qui se sont (quelquefois) retrouvés au chômage. On y trouve en effet une catégorie de chômeurs relevée par D. DEMAZIERE ³⁵⁵ : les "chômeurs découragés". Il s'agit des personnes qui ont intériorisé leur marginalisation par rapport au marché du travail et dont les chances de retrouver un emploi sont très faibles. A la différence de cette catégorie dont parle D. DEMAZIERE, la nôtre a su émerger et se replier vers le secteur social, comme le montrent les trajectoires biographiques ci-dessous :

- Trajectoire 1

"Monsieur T est né en 1959. Marié, deux enfants. Son père était chef d'atelier dans la métallurgie, sa mère était inactive.

³⁵⁵ D. DEMAZIERE : *le chômage en crise ? La négociation des identités des chômeurs de longue durée*. PUL 1992. PP 94-99.

Après l'obtention de son BEPC, il entre dans la vie active. Il a arrêté sa scolarité pour "aller bosser", dit-il. Par le biais de la formation professionnelle, il obtient un CAP Offset. Dans sa persévérance, il passe un Examen Spécial d'Entrée à l'Université (E.S.E.U.). Actuellement, il prépare un DUT carrières sociales.

En ce qui concerne son orientation scolaire, il dit avoir été orienté vers une section qui ne faisait pas a priori l'objet de ses préférences.

Orienté vers le dessin industriel, ses souhaits étaient le journalisme et les langues étrangères. Ses parents (surtout sa mère) auraient bien voulu le voir devenir prêtre. Toutefois, il avoue que ses résultats scolaires étaient moyens.

Son orientation scolaire subie est expliquée de la manière suivante : *"les patrons disposent, l'école exécute"*.

Militant et sympathisant d'un parti politique, c'est là qu'il rencontre les travailleurs sociaux.

Sa trajectoire professionnelle est celle d'un vrai "accidenté biographique".

En 1977, il travaille comme métallurgiste dans le Douaisis. Deux ans après, c'est-à-dire en 1979, il entre chez Renault. Avec la crise de l'automobile (nous supposons), il est touché par la restructuration, puisqu'en 1980, il se retrouve à Monaco dans la métallurgie.

En 1981, il va travailler dans l'hôtellerie à Menton et à Roquebrune. Il revient dans le Nord où il exerce dans une imprimerie (nous rappelons pour mémoire qu'il est titulaire d'un CAP Offset). Enfin, il devient par la suite vendeur dans un supermarché.

A la question 43 sur les raisons de l'orientation vers le travail social, il a coché les items suivants :

- militantisme,
- intérêt professionnel,
- désir d'aider les jeunes.

Au regard de ces trois items, sans reconstitution biographique, le repli professionnel est difficilement perceptible. Mais une analyse approfondie de la trajectoire montre clairement l'effet "d'errance professionnelle".

- Trajectoire 2

Monsieur C est né en 1956. Divorcé et sans enfant, son père est capitaine de l'armée de terre et sa mère infirmière.

Bachelier, il possède les diplômes non professionnels de l'animation : le BAFA et le BAFD.

Ses parents le voyaient professeur, et lui aurait aimé être pilote de ligne. Quant aux différents emplois occupés :

- 1973 à 1986 : garçon de café,

- 1986 à 1989 : VRP,

- depuis 1990 : éducateur technique.

Son orientation dans le secteur social est liée au chômage (une courte période de chômage). A partir de là, il devient éducateur technique, métier qu'il exerçait encore au moment de l'enquête.

- Trajectoire 3

Monsieur S est né en 1967 dans une famille de trois enfants. Sa mère n'a jamais travaillé, son père était ouvrier. Il est marié, avec un enfant. Titulaire d'un CAP de menuiserie, il a successivement occupé les emplois de menuisier, de monteur de stand et s'est ensuite retrouvé au chômage.

Devant cette situation, il commence l'encadrement des colonies de vacances, sans le BAFA, qu'il finit par acquérir, suivi d'un STAP (Stage de Perfectionnement chez les Scouts de France).

A l'issue de cet encadrement, il passe l'examen de sélection à l'Institut Régional des Travailleurs Sociaux.

Lorsqu'on regarde les items cochés par rapport au choix professionnel, il s'agit de :

- intérêt professionnel,

- *désir d'aider les jeunes,*
- *conseil d'un parent.*

A travers ces trois items, il est difficile de déceler le repli professionnel. Une analyse de la trajectoire s'est avérée indispensable pour s'apercevoir qu'il est resté longtemps au chômage.

- Trajectoire 4

Monsieur C. J. est né en 1955. Il est divorcé. Il a deux enfants. Sa mère était employée aux PTT et son père cadre ajusteur grâce , probablement, à l'obtention d'un CAP d'ajusteur.

Monsieur C. J. est titulaire d'un BEPC et d'un certificat d'études secondaires professionnelles. Il a arrêté sa scolarité en terminale G. Il n'a obtenu ni BAFA ni BAFD.

Il déclare faire partie d'un syndicat et d'une association socio-culturelle.

Sa trajectoire professionnelle est celle d'un véritable "errant professionnel" :

- *1974-1977 : chauffeur-livreur à Annecy,*
- *1977-1992 : commerçant indépendant à Montélimar,*
- *1992-1994 : responsable de magasin à Arras.*

Pourtant, ce qui ressort de la question 43 est :

- *le militantisme,*
- *le conseil d'un ami,*
- *le désir d'aider les jeunes,*

en oubliant manifestement les difficultés rencontrées avec le magasin et qui l'ont amené du chômage au social... En outre, nous sommes devant une trajectoire atypique puisqu'il n'a jamais encadré des séjours de vacances. A moins que son engagement syndical et sa participation dans une association socio-culturelle n'aient éveillé en lui ce "désir d'aide" qu'il affirme pour justifier le choix du secteur social. A notre avis, il rentre dans la catégorie des "errants professionnels".

- Trajectoire 5

Monsieur D est né en 1960. Il vit maritalement et il a deux enfants. Sa mère n'a jamais travaillé, son père était ouvrier. Il est issu d'une famille nombreuse de 13 enfants. Ne possédant aucun diplôme, il a arrêté sa scolarité en 3ème de collège. Il rêvait de devenir médecin et ses parents le voyaient juriste.

Avant son orientation dans le secteur social, il était déclarant en douane de 1976 à 1992. Monsieur D. a occupé cette fonction pendant 16 ans, avant d'entamer la formation de moniteur-éducateur. Il déclare n'avoir jamais encadré de séjours de vacances et ne pas avoir les diplômes de l'animation.

A la question 43, les raisons annoncées sont celles-ci :

- *intérêt professionnel,*
- *moyen d'accéder aux études universitaires,*
- *désir d'aider les jeunes.*

Cette trajectoire accidentée pourrait être écartée de la catégorie des "errants professionnels", mais nous tenions à l'intégrer pour éviter un émiettement typologique. Nous l'avons également intégrée parce que nous pensons qu'il y a eu un important événement en 1992 (licenciement économique ?) qui l'a fait basculer vers le travail social. Les items annoncés sont peut-être légitimes à ses yeux mais ne peuvent justifier à eux seuls le choix du travail social, puisque nous ne croyons pas à un "coup de foudre professionnel", après l'exercice du métier de déclarant en douane pendant 16 ans.

2. Les redoublants et les surdiplômés

Dans cette catégorie, il y a deux types de personnes. Les "redoublants" (43 suffrages recueillis) dont les ambitions et les aspirations ont été contredites par les échecs scolaires, et les déclassés universitaires (2 suffrages) qui n'ont pas su construire leur itinéraire professionnel à partir du métier de leur diplôme.

Le deuxième type montre que le diplôme n'est pas un gage de succès professionnel automatique, puisqu'il y a des travailleurs sociaux qui ont un capital scolaire de type universitaire, qu'ils n'ont pas réussi à investir professionnellement.

- Trajectoire 6

Mademoiselle Z est née en 1967. Elle est célibataire. Son père est artisan, sa mère travaillait dans la filature et ensuite dans une usine de biscuits. Aujourd'hui, elle est mère au foyer. Ses parents n'ont obtenu aucun diplôme. Elle a trois soeurs dont la trajectoire scolaire a été sanctionnée par un BEP pour deux d'entre elles et aucun diplôme pour la dernière. Quant à elle, sa scolarité paraît assez accidentée.

En effet, en 1988, elle obtient le bac F3 (électrotechnique). Il faut savoir que l'orientation vers cette formation ne faisait pas l'objet de ses préférences. Ses parents auraient aimé qu'elle soit architecte. Elle voulait devenir professeur de mathématiques ou ingénieur.

Elle aurait aimé être orientée vers un bac F6, maths-physique :

"En 1982, je n'ai pu obtenir une homologation pour passer de l'école privée à l'école laïque. Le bac que je voulais préparer se faisait uniquement à l'école laïque (F6 : maths-physique)".

Toutefois, le bac électrotechnique la pousse à s'inscrire en première année de BTS F3, de 1988 à 1989. Elle va abandonner cette formation. Pourquoi ?

« Avec mon orientation en F3 électrotechnique, il m'était difficile de devenir professeur de maths. Quant à la profession d'ingénieur, peu de filles y arrivent. Cela m'a fait peur".

Cet échec l'a conduite à s'inscrire en DEUG d'histoire de septembre 1989 à juin 1991, sans succès.

Suite à ces échecs : une année de BTS électrotechnique, deux années de DEUG d'histoire (première année), elle arrête sa scolarité :

"J'en avais marre de faire n'importe quoi pour obtenir un bac + 2".

Qu'en est-il des emplois occupés avant d'entamer sa formation d'animateur socio-culturel à l'IUT ?

Il ressort de l'analyse du questionnaire qu'elle a commencé à travailler au moment où elle préparait la première année de BTS électrotechnique.

De janvier 1989 à septembre 1989, elle fait un TUC d'animateur (elle précise qu'il s'agit d'une animation de rue. On peut parler d'un début de socialisation aux professions de l'animation).

De septembre 1991 à février 1992, elle est vérificatrice d'ordinateurs chez Bull.

De février 1992 à septembre 1994, elle est animatrice et directrice³⁵⁶ de colonies de vacances, de classes de découvertes et de centres de loisirs sans hébergement (CLSH).

La raison invoquée pour l'orientation dans le secteur social est *"l'intérêt professionnel"*.

Quant aux motivations :

"J'aime beaucoup faire de l'animation en CLSH, colonies de vacances ou classes de découverte. Je pense cependant que cela ne peut durer qu'un temps car lorsque l'on vieillit, les classes de découverte, ce n'est plus ça. De plus, j'avais envie d'avoir un emploi stable. Les classes de découverte vous font voyager sans cesse, mais je voulais rester dans l'animation car j'aime beaucoup cela".

Tout de même, lorsque l'on analyse la trajectoire de Mlle Z, l'animation semble être une bourse d'étude ou un job de vacances. "L'intérêt professionnel" déclaré était certes présent, mais sa trajectoire initiale la destinait à un autre métier. Les échecs successifs l'ont poussée à faire du social sa profession, à travers évidemment cette première expérience de travail de rue qu'était le "TUC animateur" exercé pendant 9 mois.

- Trajectoire 8

Monsieur C. L, né en 1968, est célibataire. Son père est électro-technicien, sa mère est actuellement au chômage.

³⁵⁶ Elle possède le BAFA et le BAFD.

En ce qui concerne les diplômes obtenus par les parents, la mère est titulaire d'un certificat d'études et le père d'un brevet de technicien électrotechnique.

Il a une soeur qui préparait un DESS de psychologie au moment de l'enquête, en 1994. Quant à lui, il est titulaire d'un BTS et d'une licence de sciences sociales.

Au cours de sa scolarité, il a été orienté vers l'enseignement général, tandis que son choix se portait vers l'enseignement technique, essentiellement A3, dessin industriel. Quant aux circonstances de cette orientation subie et non désirée, il l'explique ainsi : *"Par obligation, on ne voulait plus de moi dans les établissements fréquentés"*.

Sa trajectoire professionnelle est assez éloquente :

- en 1988, il est pompiste chez Esso, à Paris, manutentionnaire, câbleur, monteur, graveur (à St Quentin et à Compiègne). De 1989 à 1992, il est maître d'internat à Compiègne.

- en 1994, il était en deuxième année de la formation Animateur socio-culturel.

Cette trajectoire (N°8) appelle deux remarques.

- La première est qu'il y a plus souvent que par le passé des personnes qui occupent des emplois en bas de l'échelle des qualifications ne correspondant pas à leurs diplômes. Ce phénomène est courant auprès des personnes d'origine étrangère qui ont des difficultés à capitaliser leurs diplômes.

- La seconde remarque est qu'il y a plus encore aujourd'hui qu'hier un allongement de la période d'accès à la stabilisation professionnelle lié essentiellement à la combinaison de plusieurs phénomènes économiques et sociaux.

La stabilisation professionnelle, qui jadis était un événement, devient "l'aboutissement" d'un processus qui s'allonge d'année en année³⁵⁷. Durant cette période de transition, d'attentes et d'incertitudes, les individus tentent de préparer leur avenir et font des choix. On passe du métier de pompiste à celui de graveur pour aboutir à l'éducation spécialisée.

³⁵⁷ DRANCOURT et ROULLEAU-BERGER : *L'insertion des jeunes en France*. PUF 1995 pp. 16-17.

Pour Monsieur C. J (trajectoire N°8), le choix de l'éducation spécialisée est une déviation par rapport aux études effectuées. Selon les travailleurs sociaux d'origine étrangère notamment, « les surdiplômés du secteur » , le choix de ce secteur constitue une régression ou encore un déclassement. Il s'agit d'une régression, non par rapport à leur classe sociale d'origine mais plutôt au diplôme universitaire obtenu.

CONCLUSION

L'examen des résultats de la reconstitution des 59 trajectoires laisse apparaître les déterminants des choix des professions sociales de notre échantillon :

Pour 59 personnes, c'est "l'errance professionnelle" qui se traduit par des "entractes"³⁵⁸ ou des périodes de chômage et des échecs scolaires (à savoir 97 personnes ont arrêté leur scolarité avant l'orientation dans le secteur social). Toutefois, comme cela avait été signalé par certains auteurs, on ne peut interpréter toutes les ruptures de scolarité comme un repli professionnel.

Il y a des ruptures de scolarité qui relèvent des stratégies individuelles. Certaines personnes préparent volontairement deux années de DEUG avant de s'orienter vers les formations de la protection judiciaire de la jeunesse ou encore vers d'autres formations sociales.

En outre, les périodes d'échec ou encore les "entractes" sont des moments de réflexion et de réorientation. Mais ce phénomène qui se profile de plus en plus à l'horizon ne peut-être occulté puisque parmi les accidentés biographiques, il y a des "miraculés de la désaffiliation" dont l'entrée dans le secteur social est une lutte contre l'exclusion.

Dans ces conditions, le travail social constitue une solution de dépannage au même titre que le RMI, c'est-à-dire "une allocation d'assistance ordinaire et un moyen de survie"³⁵⁹.

Ici, on peut attribuer au travail social un double rôle : celui du "producteur de sens" grâce aux actions de ses acteurs sur les assistés sociaux, et celui de "réaffiliateur" grâce à la réintégration de certains travailleurs sociaux qui se trouvaient en voie de disqualification. L'entrée dans les professions sociales peut être interprétée comme le moyen de traiter leur propre exclusion.

³⁵⁸ C. N DRANCOURT et L. ROULLEAU-BERGER 1995, op. cit.

³⁵⁹ S. PAUGAM : *la société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*. PUF 1995.

On peut utiliser la notion de "carrière"³⁶⁰ en envisageant l'entrée dans le monde du travail comme un processus et non un état. Car nous l'avons déjà souligné, cette notion permet de décrire la trajectoire d'un individu dans une organisation en tenant compte des dimensions tant objectives (comme la série des statuts et des positions occupées) que subjectives (comme les changements de situation selon lesquelles les individus se perçoivent).

Une carrière n'est pas une trajectoire linéaire, elle est variable, changeante et ambiguë. Comme le souligne E. GOFFMAN : "le terme de carrière est généralement réservé à l'entreprise de celui qui entend profiter des possibilités de promotion qu'offre toute profession respectable. Mais il est aussi employé dans une acception plus large, pour qualifier le contexte social dans lequel se déroule la vie de tout individu. On se place alors dans la perspective de l'histoire naturelle, c'est-à-dire que l'on néglige les simples événements pour s'attacher aux modifications durables assez importantes pour être considérées comme fondamentales et communes à tous les membres d'une catégorie sociale, même si elles affectent séparément chacun d'entre eux... L'intérêt du concept de carrière réside dans son ambiguïté. D'un côté, il s'applique à des significations intimes, que chacun entretient précieusement et secrètement, image de soi et sentiment de sa propre identité ; de l'autre, il se réfère à la situation officielle de l'individu, à ses relations de droit, à son genre de vie et entre ainsi dans le cadre des relations sociales. Le concept de carrière autorise donc un mouvement de va-et-vient du privé au public, du moi à son environnement social, qui dispense de recourir abusivement aux déclarations de l'individu sur lui-même ou sur l'idée qu'il se fait de son personnage"³⁶¹.

³⁶⁰ Au sens des sociologues interactionnistes.

Hughes définit la carrière comme « le parcours ou progression d'une personne au cours de la vie ». Lorsque l'on étudie la carrière d'une personne, il recommande de « trouver l'ordre quel qu'il soit, que peut suivre la vie des personnes à mesure que celles-ci grandissent et étudient; à mesure qu'elles font des choix ou en subissent, qu'elles sont mises sur la touche ou bousculées par les circonstances ; à mesure que leur énergie, leur talent et leur sagesse croissent ou déclinent; à mesure qu'elles se consacrent à leur travail et qu'elles s'y attachent plus profondément, ou, à l'inverse, qu'elles s'y ennuiant, s'y sentent frustrées et, peut-être, qu'elles abandonnent un type de travail pour un autre, ou bien fuient tout travail ». Il précise que l'étude des carrières dont l'objet est « la dialectique entre ce qui est régulier et récurrent » d'un côté, et ce qui est unique de l'autre, vise à se placer à l'intersection entre ce qu'il appelle « une société stable mais mouvante, et l'être humain unique qui n'a que peu d'années à vivre ». Cfr. E.C. HUGHES : *Le regard sociologique. Essais*. Textes rassemblés et présentés par J.M. Chapoulie. Ed. de l'école des hautes études en sciences sociales, 1997, pp. 175-176.

³⁶¹ E. GOFFMAN : *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*. Les éditions de minuit 1990 p. 179.

En fait, le choix des professions sociales se trouve imbriqué dans ce mouvement de va-et-vient dont parle E. GOFFMAN et qui est une sorte de recomposition de l'identité sociale, en s'attachant essentiellement au "cycle des modifications de la personnalité" (GOFFMAN 1990 op. cit. p. 179) de ces travailleurs sociaux, du fait de ce va-et-vient incessant.

Au terme de cette analyse, on peut décomposer la « carrière » des accidentés biographiques en trois phases :

1. Phase de résistance

Pendant cette période, ils essaient de mobiliser positivement leur ressource, lorsqu'ils rencontrent des échecs. On peut les assimiler au "pas-de-chance" dont parle A. VEXILIARD ³⁶² par rapport au clochard, parce qu'ils paraissent récupérables et possèdent des moyens culturels légitimes pour renverser ce mal qu'est "la disqualification sociale", contrairement aux "réprouvés" qui s'habituent à "l'errance" ou encore aux "réputés philosophes" ³⁶³ qui se trouvent dans des situations extrêmes et n'ont plus d'alternative. Ici, la phase de résistance s'appuie sur le fait que ces individus possèdent un capital affectif, social et culturel encore appréciable. L'origine culturelle et sociale joue un rôle important dans la capacité de résistance à la déchéance totale. Ainsi, c'est la capacité de l'individu à s'identifier à l'ensemble des valeurs qui fondent les normes sociales (travail, famille, réseau de sociabilité etc...), qui l'aide à reconquerir sa place dans la sphère sociale. ³⁶⁴

On peut aussi les assimiler à la typologie de S. PAUGAM ³⁶⁵, notamment "les fragiles", mais qui s'inscrivent dans une logique de renversement de la galère.

³⁶² A. VEXILIARD : *Le Clochard*. Ed. Desclée Debrouwer 1956

³⁶³ Idem.

³⁶⁴ F. BLONDEL « les étapes de la désinsertion » in V. de GAULEJAC, I. TABOADA LEONETTI : *La lutte des places. Insertion et désinsertion*. Ed. Hommes et perspectives. Desclée de Brouwer, 1994, pp. 117-133.

³⁶⁵ S. PAUGAM : *La Disqualification Sociale*. Ed. PUF 1993 : dans une étude réalisée en 1987 sur la cité du point du jour à St Brieuc, l'auteur a tenté de comprendre la nouvelle pauvreté. Il a analysé comment les individus participent à la définition de leurs statuts sociaux, des rapports sociaux qu'ils entretiennent entre eux et avec les autres. Il tente de saisir le rapport au statut des populations qui occupent les derniers échelons de la hiérarchie sociale et le sens que ces populations donnent à leur existence. Il a dressé une typologie des différents stades de l'apprentissage de la disqualification sociale : les fragiles, les assistés et les marginaux.

2. Une phase d'immersion

C'est la période de socialisation aux professions sociales. Celle où les candidats découvrent le secteur social par de petits stages ou des pré-stages avant le passage des examens d'entrée dans les instituts de formation aux professions sociales.

3. Une phase d'installation ou de semi-installation

Dans le processus de désinsertion cette dernière phase se traduit par un « retrait social, un isolement et par l'enchaînement de petits événements que l'individu n'arrive plus à maîtriser » (F. BLONDEL 1994). Pour notre population, c'est celle de « la réussite aux examens, de l'inscription dans le secteur social ». Cette étape commence par l'entrée dans les écoles de formation sociale à la professionnalisation après l'obtention du diplôme.

Pour clore les analyses sur les accidentés biographiques, nous avons remarqué que le repli de la génération soixante-dix est tout à fait différent de celui de la génération des années cinquante ou soixante.

Pour ce qui est de la génération des années cinquante ou soixante, nombreux sont ceux qui ne possèdent pas le baccalauréat. L'orientation vers les professions sociales est souvent le fait d'une longue "errance professionnelle". Le repli est causé par la perte d'un premier emploi, exercé pendant longtemps, suivi par une cascade de petits boulots, faisant d'eux des "errants professionnels". « Miraculés de la désinsertion », les accidentés biographiques ont su renverser la logique de la disqualification sociale. Ceci nous fait dire que le travail social constitue aujourd'hui "un correcteur des biographies accidentées". Quant à la génération des années soixante-dix le repli peut être attribué en partie aux accidents de scolarisation, notamment les redoublements successifs. Dans cette classe d'âge, nous avons vu très peu de surdiplômés, comme nous le verrons avec les travailleurs sociaux d'origine étrangère.

CONCLUSION DE LA PREMIERE SECTION

Cette première section avait pour but de repérer les déterminants sociaux qui sont à l'origine du choix professionnel des T.S.F.O.

Dans un premier temps nous avons voulu saisir les profils sociologiques des enquêtés. Il s'avère qu'il y a encore beaucoup de femmes qui s'orientent vers ces métiers. En ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle des parents, nous avons remarqué, qu'il y a une persistance des couches moyennes et que ces parents ont un capital scolaire faible.

Dans un deuxième temps nous avons analysé les trajectoires scolaires des T.S.F.O. Si 59 possèdent le baccalauréat, la scolarité n'a jamais été facile pour un grand nombre d'entre eux. Nous avons relevé des cursus scolaires accidentés (49 personnes ont redoublé au collège et 42 d'entre elles l'ont été au lycée, et enfin 21 à l'université) ayant influé sur le choix professionnel des métiers du secteur social. Une lecture croisée des tableaux de redoublement avec le niveau des parents a fait ressortir que beaucoup d'enquêtés ayant un niveau inférieur au bac ont redoublé au collège et au lycée. Ce qui montre l'importance du capital scolaire familial dans la réussite scolaire des enfants. D'ailleurs certains n'ont pas hésité à attribuer leurs échecs au manque de soutien scolaire dans leurs familles respectives.

Le rapport ambigu que les travailleurs sociaux ont vis-à-vis de l'école, déjà souligné par bon nombre d'auteurs (J. VERDES LEROUX 1978, C. DUBAR 1970, M. SIMONOT 1974, A. VILBROD 1996, F. MUEL -DREYFUS 1983 etc...), s'est confirmé dans notre travail de thèse, puisque pour certains de nos enquêtés l'Education Nationale est incapable d'assurer l'égalité devant l'enseignement. D'où certains échecs attribués au système de l'éducation nationale considéré plus comme une machine à sélectionner, qu'à éduquer véritablement. Mais nous savons que cette manière de voir les choses, est une façon de rationaliser leurs propres échecs, en trouvant de justification pour sauver la face. Comme le souligne E. GOFFMAN « au lieu de se faire tout petit, l'individu affligé d'un stigmaté peut tenter d'aborder les contacts mixtes en affichant un air de bravade agressive »³⁶⁶.

³⁶⁶ E. GOFFMAN : *Stigmaté. Les usagers sociaux des handicaps*. Les éditions de Minuit, 1975, p.30.

Dans cette attitude, nous sommes dans une perspective où l'individu essaye de faire une reconversion de stigmaté en tournant en dérision l'institution scolaire.

Son attitude consistant à ne pas reconnaître ouvertement ce qui en lui le discrédite (GOFFMAN 1975), notamment la capacité intellectuelle à terminer les études entreprises par certains T.S.F.O. Mais enfin les accidents scolaires sont aussi liés à leur situation familiale difficile. Ainsi des T.S.F.O ont été obligés d'arrêter leur scolarité pour subvenir à leur besoin. L'arrêt de la scolarité ou le redoublement est le fait des contraintes financières, ce qui exclut donc les problèmes d'aptitude intellectuelle.

Dans un troisième temps, nous avons analysé les raisons qui ont conduit les T.S.F.O à choisir les professions sociales, en adoptant une approche biographique.

Nous avons voulu voir concernant les métiers souhaités, s'il y avait convergence entre les souhaits des parents et ceux des enquêtés. Nous avons remarqué qu'il y avait un décalage entre le projet parental et celui des enquêtés. Par exemple seulement 6,8% des parents auraient souhaité que leurs enfants s'orientent vers le travail social, alors qu'ils étaient 42,1% T.S.F.O. Ce problème d'aspiration professionnelle des parents ne correspondant pas aux métiers choisis pour les enfants est également révélé par l'étude de C. DUBAR (1970) sur les éducateurs spécialisés.

Nous avons vu que l'orientation vers le travail social n'est pas un effet du hasard, c'est le fait d'une longue socialisation pour la plupart : rencontre avec les travailleurs sociaux dans leur jeunesse (46,6%) et encadrement des colonies de vacances (58,6%). D'une manière générale, au regard des différents items, le choix du travail social est justifié par trois items principaux : désir d'aide (68,5%), intérêt professionnel (53,8%) et échec dans les études antérieures (33,1%). Au-delà de ces items, une analyse fine des trajectoires, questionnaire par questionnaire a montré qu'il y avait un décalage entre le choix avancé et les raisons qui les ont réellement poussés vers les métiers du secteur social.

En constituant les éléments essentiels qui ont favorisé l'émergence de leurs choix professionnels, nous avons remarqué qu'il y avait 59 accidentés biographiques. Sans entrer de nouveau dans le détail, l'analyse de ces accidentés biographiques a fait ressortir deux grandes catégories : les errants professionnels et les redoublants persistants, suivi d'une troisième catégorie les surdiplômés (peu nombreux chez les TS.F.O).

Certes, C. DUBAR dans son travail, de même M. SIMONOT avaient déjà abordé le problème des accidentés biographiques, mais cela était posé sous l'angle des accidents scolaires. Or incontestablement notre travail montre combien le poids de la conjoncture actuelle, liée au chômage pousse les personnes vers ces métiers dont à priori elles n'étaient pas destinées. Aujourd'hui, nous pouvons effectivement parler du choix professionnel par « repli » comme nous l'avons souligné dans notre hypothèse.

En conclusion de cette section, nous pouvons dire que nos résultats ont confirmé les thèses des travaux antérieurs, dont nous avons souligné la pertinence dans notre introduction (cfr 2 ème partie). Il est évident que le choix d'un métier relève d'un processus, mais ce qui est sûr et qu'on a constaté dans cette étude est l'extinction des vocations. Rarement il nous fut dit « j'ai choisi ce métier par vocation » comme c'est fut le cas autrefois. Mais pour relativiser ce constat, des observations analogues ont été faites pour d'autres professions comme celles de douaniers et de policiers³⁶⁷ et il renvoie pour partie en sociologie, au recul des théories de la reproduction³⁶⁸ au profit d'approches interactionnistes, ou plus généralement à une relative autonomie de l'acteur social par rapport au « sujet », dans la période où les théories structuralistes étaient en vogue.

³⁶⁷ Notamment la recherche de D. DUPREZ (1993) : *la gestion de l'immigration irrégulière. Analyse sociologique des identités professionnelles des policiers et des douaniers*. CLERSE - LASTREE.

³⁶⁸ P. BOURDIEU, J.C. PASSERON (1979, op.cit).

DEUXIEME SECTION

**LES TRAVAILLEURS SOCIAUX
D'ORIGINE ETRANGERE**

PREAMBULE

Cette section a pour but d'éclairer les processus sociaux qui président aux formes d'accès aux professions sociales des T.S.O.E. à partir de l'analyse de leurs trajectoires. Elle a pour objet d'analyser les ambitions objectives et subjectives qui ont structuré le choix des métiers du secteur social, en adoptant un cheminement identique à celui de la première section sur les travailleurs sociaux Français d'origine.

L'intérêt de cette section ne se limite pas uniquement aux modalités d'insertion dans les professions sociales d'une catégorie particulière que sont les personnes d'origine étrangère, mais aussi aux représentations qu'elles se font de leur destin social. Il consiste à cerner les facteurs individuels et familiaux qui ont favorisé l'émergence de ce choix. D'où la nécessité absolue d'une analyse des trajectoires et donc de l'importance de la reconstitution des biographies.

Nous rappelons que notre démarche a associé un ensemble de méthodes quantitatives et qualitatives.

Nous avons constitué un échantillon de 170 personnes à qui nous avons envoyé un questionnaire tournant autour de la trajectoire biographique.

Nous avons recueilli 121 questionnaires avec d'énormes difficultés, énoncées dans la partie introductive. Nous avons ensuite procédé à un codage, construit une base de données et avons enfin effectué un traitement informatique au centre de ressources informatiques (C.R.I.) de l'université des Sciences et Technologies de Lille, sur le logiciel « SPECIAL PACKAGE SOCIAL SCIENCE » (S.P.S.S.).

A cela s'ajoute 27 entretiens semi-directifs comprenant 15 hommes et 12 femmes.

C'est donc à partir de ces matériaux tant quantitatifs que qualitatifs que cette seconde section sera analysée selon le plan suivant

Le premier chapitre traite des caractéristiques socio-démographiques des travailleurs sociaux d'origine étrangère. Il aborde les origines sociales des T.S.O.E., c'est-à-dire les P.C.S. des parents, ainsi que leur niveau d'instruction. En dernier ressort, il analyse les trajectoires scolaires des T.S.O.E.

Le deuxième chapitre s'intéresse aux modes d'accès aux professions sociales des T.S.O.E. Il s'agit dans ce chapitre de plusieurs niveaux d'analyses. Une analyse globale des modes d'accès, suivie de l'analyse par groupe professionnel et par groupe ethnique.

Le troisième chapitre aborde le travail social auprès des populations issues des quartiers populaires, et tente de saisir le processus qui mène au leadership dans ces quartiers.

Enfin le quatrième chapitre traite de l'apport du travail social aux T.S.O.E. Il s'agit d'étudier essentiellement ce que le travail social a apporté à cette population.

CHAPITRE I

CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

I. SEXE ET ANNEE DE NAISSANCE

Plus de la moitié des T.S.O.E. ont entre 20 et 35 ans (soit 88 personnes). Sinon l'âge varie entre 20 et 55 ans. Les T.S.F.O. paraissent plus jeunes que les T.S.O.E.

Concernant la répartition selon l'année de naissance, on peut voir d'après le tableau ci-dessous :

ANNEE DE NAISSANCE	NOMBRE DE PERSONNES
1930 - 1940	1
1941 - 1950	2
1951 - 1960	26
1961 - 1970	67
A partir de 1971	21
Non-réponses	3
TOTAL	121

Par contre, ce qui est surprenant et de surcroît nouveau, c'est la répartition par sexe. Toutes les études ne cessent de montrer que le travail social est très largement féminisé. Or, pour les populations d'origine étrangère, les hommes 72 (59,5 %) sont plus nombreux que les femmes 49 (soit 40;5 %).

L'une des explications possibles est que la catégorie « jeunes leaders » par exemple est largement représentée par les hommes. En outre, lorsque l'on prend les T.S.O.E. ayant exercé dans leurs quartiers d'origine, il y a une prédominance des hommes. A notre sens, il y a un «étouffement traditionnel » d'accession à ces métiers lié à la structure même des familles immigrées. Le travail social est un métier que les parents connaissent moins bien. Dire aux parents que l'on souhaite faire un métier pour s'occuper des autres est un non-sens, car la prise en charge des personnes en difficulté dans les villages africains (y compris les personnes issues du Maghreb) est communautaire et ne nécessite donc pas une professionnalisation quelconque.

Ainsi, pour beaucoup de nos enquêtés, à la question «qu'est-ce que vos parents pensent de votre métier? », les réponses paraissent assez surprenantes ; Nous avons en obtenu du style : *« mon père ne sait pas ce que c'est... ; mon père ne comprend pas que je puisse faire ce métier ; etc... »*.

Selon les Africains, la vraie promotion se trouve dans les emplois de bureau et non pas en sillonnant les rues pour répandre la bonne nouvelle et réintégrer dans la norme une certaine catégorie de personnes qui se trouvent en marge.

Au sein de cette population nous avons 103 personnes d'origine maghrébine et 17 originaires de l'Afrique noire. Soixante-seize personnes (62,5 %) sont nées en France et 43 (35,5 %) sont nées à l'étranger³⁶⁷. Sur les 121 T.S.O.E., nous avons 90 personnes (74,4 %) de nationalité française et 31 (25,6 %) qui ont gardé leur nationalité d'origine. On peut en déduire que sur 43 personnes nées à l'étranger 8 seulement ont acquis la nationalité française.

En ce qui concerne la situation familiale, on peut remarquer au regard du tableau suivant:

SITUATION FAMILIALE	NOMBRE DE PERSONNES	%
Marié	34	28,1
Célibataire	73	60,3
Divorcé	7	5,8
Cohabitation	7	5,8
TOTAL	121	100,0

Ces résultats ne diffèrent pas sensiblement des T.S.F.O sauf pour les cohabitations, où pour les T.S.O.E., il n'y a que les hommes qui vivent en cohabitation. Ce qui est normal lorsqu'on connaît le contrôle social exercé sur les femmes quant au choix du conjoint et l'importance que revêt le mariage dans les sociétés africaines.

Nous ne pouvons manquer de souligner, comme le suggère M.TRIBALAT³⁶⁸, que les unions dans les pays africains sont soumises à la tutelle familiale.

³⁶⁷ Non-réponses : 2

³⁶⁸ M.TRIBALAT, 1996 op.cit. PP.98-100

Mais il fait remarquer que l'ensemble de jeunes âgés de 25 à 29 ans ont souvent une relation amoureuse, toutes origines confondues. Par ailleurs, il est à noter que les jeunes hommes d'origine algérienne semblent moins souvent engagés dans une relation amoureuse (54 % des 25-29 ans et 36 % des 20 à 24 ans).; ce qui les place au même niveau que les jeunes français, pour les mêmes conditions liées au chômage. Sur 100 jeunes âgés de 25 à 29 ans, 29 d'origine algérienne vivent en couple contre 55 en moyenne en France et respectivement 58 et 70 chez les Espagnols et les Portugais.

Pour les filles, on trouve le même schéma dans l'ensemble; sauf pour celles d'origine algérienne, où l'on relève un nombre plus ou moins supérieur à celui des garçons (38 %).

Concernant le nombre d'enfants, si 89 T.S.F.O. (66,9 %) n'ont pas d'enfants, nous retrouvons le même phénomène auprès des T.S.O.E. avec 81 personnes soit 66,9 %. Pour ceux qui en ont, la répartition s'élève de la manière suivante : 15 (12,4 %) ont 1 à 2 enfants et 8 (6,6 %) en ont 3. Ces chiffres correspondent à la situation familiale de nos enquêtés où 28,1 % seulement sont mariés.

II. PROFESSIONS ET CATEGORIES SOCIALES DES PARENTS

Les professions des parents peuvent être mesurées à travers l'ancienneté de vie en France. Selon notre échantillon, 71,9 % des pères contre 76 % des mères vivent en France depuis plus de 10 ans et seulement 15,7 % des pères contre 16,5 % des mères n'y ont jamais vécu. Il s'agit donc en majorité, d'une population dont les parents sont implantés en France depuis de nombreuses années. Parmi les T.S.O.E, on trouve les personnes issues de la deuxième et de la troisième génération.

En ce qui concerne les professions et catégories sociales des parents, on peut lire selon le tableau suivant :

P.C.S. DES PARENTS	PERE		MERE	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
Agriculteurs	5	4,1	-	-
Commerçants	2	1,7	7	5,8
Cadres et prof. sup.	3	2,5	1	0,8
Professions intermédiaires	2	1,7	4	3,3
Employés	3	2,5	4	3,3
Ouvriers qualifiés	24	19,8	1	0,8
Ouvriers-non qualifiés	73	60,3	2	1,7
Inactifs	1	0,8	95	78,5
Non-réponses	8	6,6	7	5,8
TOTAL	121	100	121	100

L'analyse de ce tableau offre des résultats étonnants. Nous constatons que :

- 73 soit 60,3 % des pères sont ouvriers non qualifiés (alors qu'il n'y en a aucun chez les T.S.F.O). 24 (19,8 %) sont ouvriers qualifiés contre 11 (8,8 %) T.S.F.O.
- Chez les mères des enquêtés, 95 (soit 78,5 %) sont inactives et à peine 15 % ont une profession déclarée.

Ces résultats confirment la tendance nationale et l'aspect «prolétarien»³⁶⁹ de l'immigration. Des auteurs comme Gérard NOIRIEL³⁷⁰ ont montré que la part des ouvriers dans l'ensemble des natifs étrangers n'a cessé de croître entre 1901 et 1975 (de 50,9 % à 84,1%). Dans notre étude, la part des ouvriers représente au total 97 personnes (80,1 %).

³⁶⁹ G. NOIRIEL : *Population, immigration et identité nationale en France : XIXème - XXème siècle*. Ed. Hachette, Paris, 1992. PP. 66-67.

³⁷⁰G. NOIRIEL, 1992, op.cit.

Par ailleurs, le taux d'activité féminine n'a cessé de baisser, passant de 30,7 % en 1901 à 18,8 % en 1975. Ce qui démontre le confinement des femmes dans l'espace domestique, non par choix, mais plus par la précarité du marché de travail.

Enfin une lecture globale du tableau ci-dessus confirme les constats faits plus haut sur la place des étrangers dans l'économie française.

III. NIVEAU D'INSTRUCTION DES PARENTS

Niveau d'étude des Parents	hommes		femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	94	77,7	99	81,8
CEP	9	7,4	6	5,0
CAP / BEP	5	4,1	1	0,8
BAC	2	1,7	1	0,8
BAC + 2	1	0,8	1	0,8
BAC + 3	1	0,8	1	0,8
> BAC + 3	1	0,8	1	0,8
Non-réponses	8	6,6	11	9,1
TOTAL	121	100,0	121	100,0

L'analyse de ce tableau fait ressortir que 94 (77,7 %) n'ont aucun diplôme chez les pères des enquêtés, contre 99 (81,8 %) chez les mères. En ce qui concerne les diplômes obtenus, on dénombre :

Chez les pères des enquêtés :

- 9 qui ont obtenu le CEP
- 5 qui ont obtenu le CAP/BEP
- 2 qui ont obtenu le BAC
- 3 qui ont atteint un niveau supérieur à BAC+2

Chez les mères :

- 6 possèdent le CEP
- 2 dont le niveau varie du BEPC au CAP/BEP
- et enfin 3 ayant un niveau supérieur à BAC+2

Nous sommes donc en présence de parents possédant un niveau d'instruction relativement bas. En outre, parmi ceux n'ayant obtenu aucun diplôme, on en dénombre beaucoup ne sachant ni lire, ni écrire comme le montre le tableau suivant :

PARENTS	PERE		MERE	
	EEFFECTIF	%%	EEFFECTIF	%%
Sachant lire dans la langue d'origine	11	9,1	4	3,3
Sachant lire en français	22	18,2	16	13,2
Sachant lire dans les deux langues	33	27,3	14	11,6
Ne sachant pas lire	51	42,1	31	25,5
Non-réponses	4	3,3	6	5,0
TOTAL	121	100,0	121	100,0

En effet, sur 94 pères de T.S.O.E. ne possédant aucun diplôme, 51 ne maîtrisent pas la lecture. Ce chiffre est encore plus élevé lorsqu'il s'agit des femmes, puisque 81 soit 66,9 % se retrouvent dans la même situation que leurs maris.

Le couple des parents des travailleurs sociaux d'origine étrangère se distingue donc par un capital scolaire bas par rapport à leurs collègues Français d'origine.

En fait, les travailleurs sociaux d'origine étrangère sont majoritairement issus de familles qui cumulent des positions défavorables et qui n'ont pas manqué d'influer sur leurs trajectoires.

Les résultats du tableau ci-dessus rejoignent de près ceux de M. TRIBALAT³⁷³ qui souligne que si les migrants issus des pays de l'Europe ont presque tous été scolarisés, beaucoup de ceux venus d'Afrique ne sont jamais allés à l'école. Parmi les migrants d'Afrique noire, 20 % environ n'ont pas été scolarisés, contre 41 % originaires d'Algérie et 31 % du Maroc.

Concernant le taux élevé de mères de notre échantillon ne sachant pas lire : 81 personnes (66,9 %) ; une partie de réponse nous est fournie par l'étude de M. TRIBALAT³⁷⁴ qui confirme que 78 % des femmes du milieu rural qui ont quitté l'Algérie après l'âge de 15 ans et 52 % issues du milieu urbain n'étaient jamais allées à l'école. Au regard de l'ancienneté de notre population, il s'avère que celle-ci rentre parfaitement dans celle étudiée par l'auteur précité.

Une autre caractéristique non négligeable est liée aux rôles familiaux dans les sociétés africaines : les hommes sont les garants de la politique extérieure et les femmes gèrent « la politique intérieure ». C'est-à-dire qu'elles sont reléguées à la gestion des affaires domestiques. Pour cela, faire des études n'est pas une nécessité. C'est finalement l'immigration qui donnera à ces femmes « une nouvelle identité sociale, un nouveau statut », et elles se trouveront dans l'obligation « d'assumer un nouveau rôle en contradiction avec le modèle traditionnel »³⁷⁵. Face au contexte migratoire, certains rôles et fonctions des membres de la famille se sont transformés sous la pression de la société occidentale³⁷⁶.

³⁷³ M. TRIBALAT : *de l'immigration à l'assimilation*, Ed. la découverte, INED, 1996
PP. 40-44

³⁷⁴ Idem

³⁷⁵ S. BOUAMAMA, H. SAD SAOUD : *Familles maghrébines de France*, Ed. Desclée de Brouwer, 1996, P.77

³⁷⁶ TILLION Germaine, *le Harem et ses cousins*, Ed. du Seuil, 1966, P.189

En guise de conclusion, on peut souligner que les parents des T.S.O.E. occupent le bas de l'échelle de la société française et sont pour la plupart analphabètes. On peut donc poser l'hypothèse, qu'accaparés par leur travail quotidien, et de surcroît analphabètes, ils n'ont jamais été en mesure de contrôler efficacement la scolarité de leurs enfants.

IV. TRAJECTOIRES SCOLAIRES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ORIGINE ETRANGERE

Après avoir examiné les origines sociales des T.S.O.E. ainsi que le niveau d'instruction des parents, il convient maintenant d'étudier les trajectoires scolaires des enquêtés.

1. Niveau d'études.

DIPLOME SCOLAIRE LE PLUS ELEVE

DIPLOMES OBTENUS	EFFECTIF	%
CEP	4	3,3
BEPC	5	4,1
CAP/BEP	25	20,7
BAC	55	45,5
BAC+2	6	5
BAC+3	6	5
>BAC+3	17	14
Non-réponses	3	2,5
TOTAL	121	100,0

Les résultats de notre enquête, illustrés par le tableau ci-dessus dénotent une certaine dispersion des niveaux, répartis ainsi :

- 3,3 % d'entre eux ont obtenu le CEP

- 4,1 % ont obtenu le BEPC

- 20 % ont obtenu le CAP/BEP mais avec un nombre un peu plus élevé de personnes ayant un niveau supérieur au baccalauréat par rapport aux T.S.F.O

- Nous avons respectivement : 45,5 % de bacheliers, 5 % ayant déclaré avoir un niveau Bac+2 et Bac+3 et enfin 14 % (soit 17 personnes) avec un niveau supérieur à Bac+3, alors qu'il n'y en a que 2 (1,5 %) chez les T.S.F.O.

On peut se poser la question de savoir, pourquoi on trouve plus de diplômés ayant un niveau supérieur à Bac+3 auprès des T.S.O.E. que chez les T.S.F.O.

Est-ce lié à un repli professionnel dû essentiellement à une difficulté de rentabiliser leurs diplômes dans leurs filières d'origine ? (cfr chap. II)

Le croisement des résultats ci-dessous selon le sexe des enquêtés donne le tableau suivant :

DIPLOME SCOLAIRE LE PLUS ELEVE PAR SEXE

DIPLOME	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
CEP	2	50,0	2	50,0	4	3,4
BEPC	3	60,0	2	40,0	5	4,2
CAP/BEP	19	76,0	6	24,0	25	21,2
BAC	25	45,5	30	54,5	55	46,6
BAC+2	2	33,3	4	66,7	6	5,1
BAC+3	6	100,0	-	-	6	5,1
>BAC+3	13	76,5	4	23,5	17	14,4
TOTAL	70	59,3	48	40,7	118	100,0

Le croisement des diplômes scolaires les plus élevés par sexe, donne peu d'indications dans l'analyse des performances scolaires. La comparaison s'avère donc difficile d'autant plus que le nombre entre les femmes et les hommes n'est pas identique. Toutefois, on peut noter que les femmes ont un niveau scolaire supérieur aux hommes.

Ainsi donc, au regard des bacheliers, on peut voir que sur 70 hommes, 25 possèdent le baccalauréat, et sur 30 femmes 48. En outre, on trouve un nombre de diplômes niveau V plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Il n'est donc pas possible de vérifier, à travers cette étude, l'hypothèse classique qui consiste à dire que les filles d'origine étrangère réussissent mieux à l'école que les garçons.

2. Le redoublement

REDOUBLEMENT DES T.S.O.E.

NIVEAU SCOLAIRE	NOMBRE DE REpondANTS
CES	30
LYCEE	46
DEUG/BTS	33
PRIMAIRE	23

Si pour les T.S.F.O le redoublement s'effectue principalement au collège (49) et au lycée (42), pour les T.S.O.E, beaucoup redoublent au lycée (46) et dans les études supérieures (33), le niveau primaire arrivant en dernière position avec 23 suffrages recueillis.

Concernant les causes du redoublement, au regard des items suivants :

1. manque de soutien scolaire : 34
2. problèmes familiaux : 21
3. indifférence des enseignants : 13
4. manque d'intérêt pour l'école : 36
5. problème de langue : 8
6. autres causes : 24
7. non-réponses : 28

Les items « manque d'intérêt pour l'école » et « manque de soutien scolaire » ont recueilli plus de suffrages, suivi de l'item « problèmes familiaux ».

L'item « manque de soutien scolaire » renvoie plus à l'origine sociale qu'à l'origine ethnique comme on a eu tendance à l'affirmer par le passé. Comme nous l'avons souligné plus haut, « un volume culturel » minimal est nécessaire pour la réussite scolaire des enfants.

Donc le milieu social d'origine a son importance dans la performance scolaire des enfants. Et nous savons que les familles ayant un capital scolaire élevé favorisent les meilleures scolarités de leurs enfants.

Ceci fait dire à G. CHAUVEAU et E. ROGOVAS-CHAUVEAU³⁷⁵ qu'invoquer l'appartenance sociale ou la culture d'origine comme des entités qui expliqueraient les difficultés scolaires des enfants de milieux défavorisés ne résiste pas à l'examen. Ils appuient leur thèse sur des observations effectuées dans des cités populaires de l'Est-parisien, où ils ont analysé les scores obtenus en lecture-écriture par un groupe d'enfants d'origine maghrébine d'un quartier difficile et ceux d'élèves des classes moyennes du centre ville de la même commune. Le fait premier est la plus grande disparité des niveaux de lecture-écriture chez les enfants des travailleurs maghrébins à l'entrée du C.P voire à la sortie. Leurs scores sont plus nettement dispersés que ceux des catégories sociales les plus aisées.

Abondant dans le même sens concernant l'origine sociale et la réussite scolaire des enfants, J.M. de QUEIROZ³⁷⁶ donne l'exemple d'un groupe d'élèves entrés en 6ème en 1972, 1973 et 1974. Les carrières scolaires de ces élèves donnent les résultats suivants :

- 71 % d'entre eux sont entrés en 4ème,
- 41 % en seconde, et
- 35 % en terminale.

Par contre si on se fonde sur l'origine sociale à travers trois catégories (groupe favorisé, groupe moyen, groupe défavorisé), les résultats montrent l'importance « de la connivence culturelle »³⁷⁷ qui existe entre l'école et les classes moyennes/supérieures :

³⁷⁵ Gérard CHAUVEAU et Eliane ROGOVAS-CHAUVEAU : *A l'école des banlieues*, Ed. ESF, 19.. pp. 28-30

³⁷⁶ J.M. DE QUEIROZ : *L'école et ses sociologies*, Ed. Nathan 1995, p. 17

³⁷⁷ G. CHAUVEAU et ROGOVAS-CHAUVEAU 19.. op.cit p. 28

% DES ELEVES	GROUPE FAVORISE	GROUPE MOYEN	GROUPE DEFAVORISE
entrés en 4ème	93	75	68
Entrés en seconde	75	42	36
Entrés en terminale	59	25	20

On peut remarquer que plus on avance dans la trajectoire scolaire, plus les élèves issus du groupe défavorisé diminuent.

Le redoublement des T.S.O.E. au lycée (46), collège (30) et au D.E.U.G (33) pourrait être interprété dans le même sens.

1. *« J'ai redoublé la 6ème et le D.E.U.G. Mes résultats de 6ème étaient en chute sérieuse. Les professeurs ont décidé de me faire redoubler la 6ème. Moi je pense que c'est le passage du C.M 2 à la 6ème qui m'a tuée. Je n'ai pu rattraper le niveau. En 3ème, j'ai eu aussi beaucoup de mal. Je suis passée mais... dur. A la seconde, pareil, je suis passée en première mais je sentais qu'il fallait que je travaille beaucoup..... Mes difficultés sont liées au suivi par la famille. Elle ne m'aidait pas beaucoup. Mes parents ont tout fait pour qu'on réussisse en achetant des livres, en ayant toutes les fournitures scolaires, une chambre à nous pour qu'on apprenne bien; mais ils n'avaient pas la capacité de nous suivre. Ils ont fait la scolarité en France, mais ils ne sont pas allés suffisamment loin. Mais sinon, j'avais mes soeurs qui m'ont donné les cours. En fait, je suis allée dans les mêmes écoles qu'elles et j'ai bénéficié de leurs cours »*

Educatrice : 23 ans.

2. *« j'ai redoublé le C.M 1 et ensuite la seconde. En C.M 1 je ne comprenais rien,..... J'étais complètement bloquée. Pour la seconde, c'était des problèmes personnels, j'ai redoublé, c'était dur de remonter la pente..... Mes parents me donnaient un coup de main en primaire mais après ils n'arrivaient plus »*

Animatrice : 31 ans.

3. *« j'ai redoublé en C.M 1 parce que j'avais manqué 3 mois, j'étais placé à F... en Belgique. Mes notes n'étaient pas mauvaises... je n'avais pas le coup de pouce qu'il y a maintenant, c'est-à-dire l'aide aux devoirs, être plus attentif aux élèves.*

En fait celui qui suivait c'est bien, celui qui ne suivait pas tant pis... Comme mes parents étaient illettrés, je n'avais personne pour me guider. Je faisais mes devoirs le matin quand je me réveillais avant de partir à l'école. Le soir, je balançais mon cartable et j'allais voir mes copains. Il n'y avait pas encore comme maintenant des animateurs, des éducateurs et un centre social pour s'occuper de nous. Nous étions livrés à nous-mêmes »

Animateur : 33 ans.

4. « j'ai redoublé beaucoup de classes... j'étais désintéressé, je n'étais pas assidu, j'étais ailleurs. Avec mes parents qui ne savaient pas lire, il fallait que je me débrouille seul pour les devoirs... »

Animateur : 30 ans.

5. « j'ai suivi une scolarité normale. J'ai redoublé la troisième et la terminale et une année de psychologie. C'est surtout le manque de soutien. Mes parents étaient là, mais ne pouvaient m'aider... peut-être à cause de leur niveau ? »

Educatrice : 22 ans.

Ces discours montrent le poids de l'origine sociale et du capital scolaire dans la trajectoire des enfants.

Donc la variable « immigré », ou « le diagnostic du handicap lié à l'effet étranger »³⁷⁸ ne peut expliquer la part des inégalités dans la réussite scolaire des enfants d'origine étrangère.

Il se trouve justement que plus de 80 % des T.S.O.E. appartiennent aux classes défavorisées et de surcroît 77,7 % des pères des enquêtés et 81,8 % des mères ne possèdent aucun diplôme. A cela s'ajoute des difficultés dans la maîtrise de la lecture et de l'écriture (42,1 % des pères et 66,9 % des mères).

Enfin pour mieux saisir les causes du redoublement des T.S.O.E. de notre échantillon, il aurait été nécessaire de mettre en valeur les effets de certains facteurs comme le lieu de naissance, l'âge d'arrivée en France, voire le rang dans la fratrie, ainsi que la durée de l'enseignement préélémentaire.

³⁷⁸ Pour un état des lieux sur la scolarisation des enfants d'immigrés voir à ce sujet : F. LORCERIE : Scolarisation des enfants d'immigrés. Etat des lieux et état des questions en France, *Revue confluences*, N° 14, printemps 1995, Ed. L'harmattan pp. 25-60.

3. Orientation scolaire

A la question : « au cours de votre scolarité vous est-il arrivé d'être orienté, réorienté vers certaines classes, sections, etc... qui ne faisaient pas a priori l'objet de vos préférences ? »

Cinquante et un T.S.O.E. répondent positivement contre 62.

Si pour eux les orientations proposées relèvent de l'arbitraire et qu'ils les vivent comme quelque chose d'imposé, les orientations souhaitées posent un problème quant au choix des professions sociales, puisque mises à part les 75 non-réponses, il en reste seulement 6 qui auraient aimé être orientés vers les professions sociales.

Ceci pourrait être attribué aux non-réponses mais le nombre n'augmente pas sensiblement lorsqu'il s'agit de désigner le métier souhaité par les enquêtés dans leur jeunesse (27 sur 121 ont répondu : professions sociales).

La décision d'orientation est plus souvent contestée qu'acceptée. Elle est exprimée avec amertume, en la reliant quelquefois à l'origine ethnique.

1. *« Mes résultats scolaires étaient bons. J'aurais aimé faire de la médecine ou tout ce qui est du domaine médical. En sortant de la 3ème, j'aurais aimé être orientée vers une seconde scientifique, mais j'ai été mal orientée par la conseillère d'orientation et les professeurs »*

Animatrice : 23 ans

2. *« j'avais demandé de faire une première G, le conseiller d'orientation a demandé à mes parents, mais ils ont refusé. Je voulais faire une seconde technique, être chimiste mais dans le coin, il n'y en avait pas. Il fallait aller à Valenciennes, c'était trop loin. Donc cela représentait une surcharge pour la famille, les parents ont refusé. Le projet était de devenir comptable. Pour eux c'était obligatoire avec le retour au Maroc. Il fallait que je prépare quelque chose de monnayable »*

Animateur : 27 ans

3. *« A un moment donné, j'ai quitté une filière d'enseignement général vers une filière technique (de la seconde au B.E.P) parce qu'on m'a forcé à changer.*

Je m'étais battu avec un autre élève, j'ai été renvoyé. Je suis allé dans un autre établissement, on ne m'a accepté qu'en B.E.P »

Educateur : 34 ans

4. « Au départ, je voulais être comptable. On m'a orienté vers la chaudronnerie et la soudure..... Mes notes n'étaient pas mauvaises mais j'étais turbulent à l'école. Je faisais le zouave, le clown. J'avais de bonnes notes, c'est pour cela que je voulais faire un itinéraire normal. En 5ème, ils m'ont orienté vers le L.E.P. Je voulais passer en 4ème, ce n'était pas possible à cause de ma conduite. Ils m'ont orienté en L.E.P. J'ai choisi un premier voeu comptabilité, après mécanique, après chaudronnerie-soudeur; ils ont pris le dernier choix..... Mon orientation est due uniquement à ma conduite....Moi, depuis que je suis tout petit, je voulais être comptable. On n'a pas tenu compte de mes désirs. J'ai été mal orienté, même si je faisais le con. A côté de ça...et pourtant je travaillais, je rendais mes notes, j'étais bon en maths, en anglais, en français. J'avais toujours la moyenne. Et suite à ma conduite, ils m'ont envoyé en LEP. Au fait à l'époque, c'était Madame X... professeur principal qui avait mis l'accent sur la conduite. Je foutais le désordre sans pour autant agresser les professeurs. Je les respectais. Il y en avait avec lesquels j'avais des bons contacts : le prof de gym, Madame Y... le prof de musique. Il y en a qui me rejetait parce que j'étais turbulent. Sinon au niveau travail, je rendais mes travaux. J'en veux à Madame X...(professeur principal), elle ne voulait pas me reprendre l'année d'après... »

Animateur : 34 ans

5. « j'ai suivi un itinéraire de formation normale mais je me suis retrouvée en 6ème et 5ème de transition. En C.M 2 mes résultats n'étaient pas fameux, pas plus catastrophiques. J'étais classée en moyenne 12/13ème dans une classe de 30 élèves. Je me souviens encore du classement pour le passage en 6ème, j'étais 11ème. Je m'en souviens parce que cela m'a frappée. La directrice de l'école à dit, à partir de N tout le monde va en classe de transition. J'ai trouvé ça aberrant. J'avais le droit d'aller en 6ème. C'était empêcher les gens de poursuivre les études normalement. Je prends l'exemple de mes deux soeurs : .en primaire elles étaient respectivement 12ème et 17ème, et pourtant elles ont eu de meilleurs résultats en seconde. L'une a obtenu un D.E.U.G de sociologie et une licence en sciences de l'éducation. Aujourd'hui elle est instit. L'autre est psychologue avec un D.E.S.S. Dire qu'au niveau de l'école primaire, tel élève ne pourra pas faire de grandes études, avoir des préjugés, ce n'est pas normal.

Psychologiquement j'ai été marquée parce que certains étaient en 6ème normale et moi je me disais être en 6ème anormale. Mon autre soeur qui était 7ème dans une autre école, on l'a laissé passer .»

Animatrice : 31 ans

6. « j'ai redoublé en 3ème au collège, parce qu'on voulait m'envoyer en B.E.P. Je voulais continuer. Ensuite en 1ère G, parce que je ne me sentais pas bien. Au niveau de l'orientation, ils voulaient m'envoyer au traitement des eaux. En fait, le principal ne voulait plus de moi. Ce n'est pas par rapport à mon comportement, parce que lui me voyait en B.E.P, ça ne m'intéressait pas. Mais j'avais 15 ans, je voulais faire autre chose : les langues »

Animatrice : 26 ans

Ces discours montrent le poids d'une orientation mal vécue. Il s'agit d'une orientation subie, perçue comme une sélection liée à l'origine ethnique. Nombreux sont ceux qui associent « ces orientations » à un sentiment d'exclusion. Fait rencontré également auprès des travailleurs sociaux Français d'origine.

Un discours négatif est souvent tenu à propos des enseignants et de l'institution de l'Education Nationale. Les T.S.O.E ont l'impression dans la plupart des cas avoir subi leur orientation. Pour eux, une ségrégation scolaire de fait demeure. Cette orientation imposée vers des filières non désirées a laissé des marques chez ceux qui l'ont subie : rejet de la formation et arrêt de la scolarité par dégoût. Ceci ne doit pas être généralisé mais il faut reconnaître que les décisions d'orientation prises en fin de 5ème et de 3ème déterminent assez souvent les carrières scolaires.

Le problème de l'orientation des élèves a été soulevé par DURUBELLAT et HENRIOT-VAN ZANTEN³⁷⁹ La logique académique voudrait que les bons élèves fassent de longues études et suivent les filières les plus cotées, mais nos auteurs soulignent que les décisions varient fortement en fonction de l'origine sociale. S'appuyant sur l'exemple de l'académie de Dijon, ils précisent que le taux de passage de la 5ème à la 4ème des enfants de cadres supérieurs est de 89 %, celui des enfants d'ouvriers de 54 %. Et pourtant , même si le niveau scolaire des premiers est considéré meilleur, il s'avère que même à âge et notes identiques, les

³⁷⁹ M. DURUBELLAT et HENRIOT-VAN ZANTEN : *sociologie de l'école*, Ed. Armand Colin, 1992

enfants du groupe social favorisé ont tendance à choisir plus souvent les filières générales du collège et les enfants d'ouvriers se retrouvent dans des filières professionnelles courtes.

Ce qui renvoie à la manière dont sont prises les décisions d'orientation. Lorsque l'enfant est trop faible, il y a un renoncement des familles aux orientations scolaires les plus difficiles. Mais lorsque l'élève est moyen l'auto-sélection est faite en fonction de l'origine sociale. Dans une situation incertaine les familles d'origine ouvrière se montrent plus prudentes à l'orientation et se rabattent sur des formations professionnelles. Or ces demandes sont prises en compte par les enseignants. Enfin, nos auteurs affirment que les enseignants sont également sélectifs avec les élèves de milieu populaire, et tendent à reproduire dans leurs orientations les inégalités déjà existantes.

Les discours ci-dessus sont donc avalisés par les analyses de DURU-BELLAT et HENRIOT-VAN ZANTEN (1992, p.39) qui affirment «dès le niveau collège, les différences de carrière scolaire ne peuvent s'expliquer par des facteurs strictement méritocratiques, ou en d'autres termes ne peuvent être considérés comme le reflet d'acquisitions plus ou moins réussies». Une prise en compte des divers facteurs évoqués précédemment s'avère nécessaire.

4. Arrêt de la scolarité.

Comme pour les travailleurs sociaux Français d'origine, sur 112 répondants, 76 déclarent avoir arrêté leur scolarité avant l'orientation vers le travail social. On peut remarquer que le nombre est moins important qu'auprès des T.S.F.O. avec 97 personnes ayant déclaré avoir arrêté leur scolarité. Les raisons invoquées pour cet arrêt sont nombreuses et il nous est difficile de dresser une typologie permettant de nous renseigner clairement. Toutefois il y a prédominance de trois items :

1. Manque d'intérêt pour l'école et échec dans les études

1- *«j'ai connu une grande démotivation pour le monde scolaire tel que je le vivais... »*

Educateur : 25 ans

2- *«j'ai abandonné à cause d'un échec au bac (2 fois) et ensuite j'ai fait un pré-stage... »*

Educateur : 29 ans

3- *«désintérêt de l'université et désintérêt du monde scolaire... »*

Animatrice : 26 ans

4- *«j'en avais marre parce que je ne trouvais pas ma place dans la formation que je faisais »*

Educatrice : 23 ans

5- *«le langage ne passe pas que par les mots, il faut dans un groupe de travail des personnes qui comprennent, décodent et traduisent le langage »*

Animateur : 30 ans

Dans cette catégorie se trouve évidemment ceux qui ont subi une mauvaise orientation. On peut remarquer implicitement la critique du système scolaire (discours 5) quant à la manière de dispenser l'enseignement. Ces discours sont à relier avec ceux des T.S.F.O.

2. socialisation aux métiers du secteur social

1- *«j'ai souhaité connaître le terrain et confirmer mes ambitions avant de m'engager dans la formation »*

Educatrice : 27 ans

2- *«après avoir arrêté mes études d'infirmière, je me suis mise à la recherche d'un pré-stage. Ce fut aussi une période de remise en question, à savoir si c'était bien ce que je voulais faire... »*

Educatrice : 23 ans

3- *«j'ai arrêté pour effectuer un pré-stage et évaluer mes potentialités d'engagement dans la profession »*

Animateur : 25 ans

Ces discours montrent que l'arrêt de la scolarité n'est pas simplement vécu comme un moment d'échec mais comme celui de la réflexion ; c'est l'heure des choix. C'est une période de transition, d'apprentissage aux professions sociales, de test personnel pour mesurer ses capacités à s'engager. Le problème est que cet arrêt de la scolarité n'est pas toujours volontaire. C'est le fait des échecs successifs qui imposent une réorientation. Ceci nous renvoie aux discours véhiculés dans l'item «manque d'intérêt/échec ».

3. Difficultés financières

1- *«j'ai eu besoin de travailler très tôt parce que mon père était malade »*

Animateur : 29 ans

2- *«mon père était mis en incapacité médicale de travailler dans la branche où il exerçait auparavant et n'arrivait pas à trouver dans d'autres branches. Donc, je me suis mis à travailler pour aider ma famille »*

Educateur : 35 ans

3- *«j'ai arrêté l'école afin de subvenir à des besoins financiers qui sont indispensables dans les grandes familles qui ne peuvent vous donner les finances nécessaires à la poursuite des études »*

Educateur : 28 ans

4- *«j'ai fait le choix d'aller travailler après le divorce de mes parents »*

Educateur : 26 ans.

5- *«je n'avais plus de bourse, après mon redoublement, je devais travailler »*

Animatrice : 24 ans.

6- *«j'avais besoin de travailler et de gagner ma vie... »*

Animateur : 22 ans.

Auprès des T.S.O.E., le poids des facteurs économiques sur l'arrêt de la scolarité a été plus prégnant que chez les T.S.F.O., 44 (T.S.O.E.) contre 27 (T.S.F.O.).

On peut voir dans les discours que ce besoin financier est corrélé avec les problèmes familiaux, notamment la maladie d'un membre de la famille, le divorce, ou encore d'autres facteurs, par exemple la perte de la bourse d'études.

Le nombre élevé des T.S.O.E. ayant déclaré avoir arrêté leur scolarité pour des raisons financières (44 personnes su 76) confirme l'aspect prolétarien des origines sociales de nos enquêtés.

En effet, nous sommes en présence de personnes qui, à un moment donné, n'avaient d'alternative que de travailler pour subvenir aux besoins de leurs familles. Nous posons donc l'hypothèse qu'il y aurait une corrélation entre le rang de naissance de nos enquêtés et l'arrêt de la scolarité (besoin financier).

CONCLUSION

Dans ce chapitre nous avons analysé les trajectoires des travailleurs sociaux d'origine étrangère. Il en ressort que d'une manière générale les T.S.O.E. appartiennent à des familles dont la majorité des parents n'ont aucune qualification et possèdent un niveau d'instruction quasiment identique. Ils sont originaires de familles ouvrières où la mère n'exerce pas d'activité professionnelle : les inégalités sociales reflètent aussi les différences de réussite scolaire. Car moins suivis dans leur scolarité par des parents dépourvus de moyens culturels nécessaires, les enfants ont été victimes d'accidents scolaires plus nombreux.

Nous avons de ce fait remarqué qu'il y avait un pourcentage élevé des redoublants. A l'école primaire, par exemple, 23 personnes déclarent avoir redoublé leur classe.

Marie DURU-BELLAT et Agnès HENRIOT-VAN ZANTEN³⁸⁰ ont montré que quelle que soit la durée de la préscolarisation, la réussite au C.P s'avère très liée à l'origine sociale de l'élève, puisque l'on y trouve un taux de redoublement variant de 3,1 % dans les catégories favorisées à 17,9 % dans les catégories défavorisées.

Il y a échec parce que les enfants de milieux populaires rencontrent des difficultés. Ce qui montre que « la réussite appartient à ceux qui au départ étaient nantis par les avantages de leur milieu », et que la lutte des places se joue en « champ clos ». La famille, cette « cellule sociale étouffante », est celle qui joue le rôle d'impulsion ou de frein dans la vie des enfants³⁸¹. La réflexion sur la scolarisation des enfants d'origine étrangère nous ramène donc à l'histoire de leurs familles et à leurs modes de vie.

La profession du père constitue sans conteste « un indicateur externe valable du milieu social » (DURU-BELLAT op.cit), car elle est liée à d'autres variables : profession de la mère, niveaux d'études des deux parents, nationalité, taille de la famille etc...

³⁸⁰ M. DURU-BELLAT, A. HENRIOT-VAN ZANTEN : *la sociologie de l'école*. éd. Armand Colin, 1992, p. 32

³⁸¹ A. GIRARD : *La réussite sociale*, coll. QSJ, PUF, 2ème éd. 1971, P. 73 et 119.

Nos auteurs affirment que 90 % des élèves de nationalité étrangère contre 44 % des Français appartiennent à des catégories défavorisées.

Ainsi, en croyant observer l'influence d'une variable « l'origine étrangère » (la nationalité), on en observe une autre qui serait la catégorie socioprofessionnelle. Ceci nous appelle à plus de prudence dans le maniement des résultats concernant la scolarité des enfants d'origine étrangère.

Nous avons également vu, au cours de ce chapitre, que beaucoup ont été orientés vers des filières qui a priori ne faisaient pas l'objet de leur préférence. Ces orientations jugées « arbitraires » ont laissé des traces et se manifestent par la critique du système scolaire. L'école ne leur a pas laissé un bon souvenir. Ils regrettent le modèle scolaire subi. Soixante-dix-sept T.S.O.E ont arrêté leur scolarité avant l'orientation dans le secteur social. Les raisons invoquées sont nombreuses, mais les problèmes financiers prédominent. La priorité consistait à trouver un emploi quelconque pour se procurer de l'argent.

L'arrêt de la scolarité constitue aussi un moyen (souvent forcé) pour effectuer des pré-stages vécus comme une période d'apprentissage où les candidats à la professionnalisation se familiarisent avec les tâches éducatives. C'est-à-dire que ces pré-stages sont pour eux une « propédeutique » aux professions sociales.

CHAPITRE II

CHOIX DES PROFESSIONS SOCIALES

Ce chapitre a pour but d'analyser le choix des professions sociales des T.S.O.E. Il s'agit d'étudier comment les travailleurs sociaux d'origine étrangère sont arrivés aux professions sociales, en analysant aussi bien les projets professionnels que leurs parents avaient bâtis pour eux, et les différents emplois occupés auparavant par ces candidats à la professionnalisation.

I. METIERS SOUHAITES PAR LES PARENTS ET LES ENQUETES

Dans la société une certaine logique voudrait que les parents nourrissent des projets pour leurs enfants. Ceux-ci constituent des repères dans l'évolution des enfants. Ainsi que l'a souligné M. PAGES³⁸², le projet parental fonctionne comme « une courroie de transmission de l'histoire ». Le projet parental est donc un élément central du processus de constitution de l'identité, au sens de V. de GAULEJAC³⁸³. En effet selon cet auteur, la famille étant le carrefour qui structure l'identité des individus, celle-ci nourrit des projets pour sa progéniture. Les parents proposent des buts à atteindre, des objectifs de vie. La notion de projet parental rend compte de deux aspects : « d'un côté un but à atteindre, de l'autre une projection, c'est-à-dire une impulsion qui conditionnera la trajectoire de l'enfant ». Dans ce cas les rapports parents-enfants sont structurés par un double processus d'identification : « identification des parents à l'enfant présenté comme le modèle auquel il convient de ressembler, et identification de l'enfant à ses parents comme modèle d'adulte ». Ce double mouvement permet à l'enfant de situer dans la trajectoire familiale, puisqu'il se perpétue à chaque nouvelle étape. Cette genèse de projet parental se trouve en fait dans la généalogie. Mais le projet parental est traversé par les contradictions auxquelles l'enfant est souvent confronté. Il est véhiculé par les conditions sociales d'existence des parents, par leur position sociale et le rapport qu'ils entretiennent avec cette position. Et nous savons que le niveau d'aspiration scolaire des parents est déterminé par le volume culturel de la famille, et nous postulons qu'il en va de même du choix professionnel. Enfin le projet parental s'inscrit « dans un contexte qui détermine les identifications possibles et impossibles, les conditions concrètes de réussite, les possibilités d'accès à certains modèles, les idéologies qui structurent les idéaux personnels... la réalité sociale vient imposer des logiques, des

³⁸² Max PAGES : Les systèmes sociomentaux, *bulletin de psychologie*, tome XXXIV, n° 350, p. 599.

³⁸³ V. de GAULEJAC : *La névrose de classe*, éd. Hommes et groupes, 1991 (2 ème édit.), pp. 53-63.

ruptures, des opportunités et des contradictions qui déterminent la nature du scénario que le projet propose » (V. de GAULEJAC, 1987,p.57).

Pour saisir les métiers souhaités par les enfants et les parents nous avons posé deux questions à ces derniers :

- Quel métier vos parents vous voyaient-ils exercer ?

- Quel métier auriez-vous aimé exercer ?

Nous avons remarqué auprès des T.S.F.O que les souhaits étaient largement diversifiés. Si les souhaits des enfants se sont portés le plus souvent sur les professions sociales à 42,1 %, ceux des parents se tournent résolument vers l'enseignement 14,3 %, puisque le travail social n'a été désigné qu'à 6,8 %.

En ce qui concerne les travailleurs sociaux d'origine étrangère les tableaux ci-dessous indiquent :

METIERS SOUHAITES PAR LES PARENTS

METIERS	NOMBRE	%
COMMERCE	9	7,4
PROFESSION MEDICALE	36	29,8
INDUSTRIE	6	5,0
PROFESSION SOCIALE	3	2,5
ENSEIGNEMENT	9	7,4
AUTRE	14	11,6
NE SAIT PAS	36	29,8
NON-REPNSES	8	6,6
TOTAL	121	100,0

METIERS SOUHAITES PAR LES ENQUETES

METIERS	NOMBRE	%
COMMERCE	7	5,8
PROFESSION MEDICALE	12	9,9
INDUSTRIE	3	2,5
PROFESSION SOCIALE	27	22,3
ENSEIGNEMENT	22	18,2
AUTRE	32	26,4
NE SAIT PAS	11	9,1
NON-REPONSES	7	5,8
TOTAL	121	100,0

L'analyse de ces tableaux appelle une remarque, celle posée par Z. ZEROULOU (1985)³⁸⁴, dans sa thèse sur la réussite scolaire des enfants issus de l'immigration algérienne. Elle est arrivée à la conclusion qu'il y avait réussite ou échec scolaire à partir du moment où l'école était considérée comme un moyen de promotion sociale et professionnelle, et si le projet migratoire était largement clarifié, et enfin dès lors que la famille se mobilisait autour du projet de l'enfant.

Ici, on peut s'interroger sur le degré de mobilisation des parents de nos enquêtés par rapport aux projets tant professionnels que scolaires de leurs enfants.

Au regard de ces deux tableaux, on peut constater (comme pour les T.S.F.O.) qu'il y a un décalage entre les souhaits des parents et ceux des enfants.

Les choix des parents se portent de très loin sur les professions médicales (29,8 %). Ce souhait doit être corrélé avec les pays d'origine, notamment les pays africains où le médecin jouit d'une telle notoriété qu'il est considéré comme «un demi-dieu ».

³⁸⁴ Zahia ZEROULOU : *Mobilisations familiales et conditions de scolarisation des enfants. Le cas de l'immigration algérienne.* Thèse de 3ème cycle, Université de Lille I, 1985

Chez les enquêtés deux professions prédominent :

les professions sociales : 22,3 %

l'enseignement : 18,2 %

Comparés aux travailleurs sociaux Français d'origine, le souhait vers les métiers du secteur social est le double (56 personnes soit 42,1 %) par rapport aux T.S.O.E.

Par contre l'item « autre » recueille 26,4 % des suffrages ; celui-ci est difficile à analyser parce qu'il y a une multitude de métiers que nous avons eu du mal à classer, notamment : pilote de ligne, prêtre, footballeur, pilote de chasse, éleveur, fleuriste, artiste comique, etc...

Ce qui frappe dans les souhaits des parents est l'item « profession sociale » qui recueille 2,5 % (soit 3 enquêtés seulement). La même remarque vaut pour les souhaits des parents T.S.F.O. (6,8 %).

Cela s'est vérifié dans les entretiens effectués auprès de nos enquêtés. En fait, il s'agit d'une profession méconnue comme relaté ci-dessous :

1. *« Dès le départ mon père voulait que je sois électricien. Mes parents ne comprennent pas trop ce que signifie le travail social. Ils ne savent pas trop ce que je fais. Pour ma mère, je m'occupe de gens. Pour mon père je travaille, je gagne ma croûte, c'est tout. Cette semaine, j'ai fait plus de 60 heures; ils ont dit mais ce n'est pas possible. Ils ne comprennent pas que je m'occupe des gens. Pourquoi t'occupes-tu d'eux? Me demandent-ils. Lorsque je réponds parce qu'ils ont des problèmes, ils me répondent mais tout le monde a des problèmes. C'est difficile d'expliquer ce qu'on fait... »*

Educateur : 30 ans

2. *« Le métier que je fais, mes parents ne le comprennent même pas. Ils savent que je suis éducateur, mais c'est tellement varié. A la limite, quand je travaillais au foyer (actuellement il est chef de service dans un club de prévention), ils savaient que j'avais les gamins en charge. Par contre actuellement, ils se demandent ce que je fais. Une fois j'ai eu un rendez-vous au tribunal, une autre fois à la maison d'arrêt. En plus, ce qu'il y a de particulier en prévention, c'est qu'on a des horaires particuliers qui sont relativement extensibles. Je peux arriver le matin à 10h30 mais à 20h...21h, je suis encore là.*

Donc ils ne comprennent pas bien. Je crois que c'est la relation qu'ils peuvent avoir avec le travail. Autant mon père, qui a travaillé à la mine avait un horaire précis. Je vois mon collègue qui est Français de souche, ses parents ne comprennent pas non plus, son père dit exactement la même chose. Quand le matin, il va chez ses parents déposer les enfants, son père lui demande :mais tu commences à quelle heure ?, normalement 9h. Son père dit : mais il est 9h30 et tu es encore ici, comment ça se fait ? Il sait que le matin il n'a pas de rendez-vous donc il arrive un peu tard... Mon père a travaillé 38 ans à la mine s'il était du matin, il était là à 5h, s'il était de l'après-midi, il était là à 13h et pas 13h30... En plus en travaillant aussi bien avec la justice qu'avec le centre de toxicos, ils ne comprennent pas quoi... »

Chef de service éducatif : 33 ans

En effet, le monde du travail social paraît inconnu pour les parents d'origine étrangère, voire même pour les Français d'origine. Il y a manifestement méconnaissance du secteur social de la part des parents. Ainsi lorsqu'il s'agissait de bâtir des projets pour les enfants, ils se sont tournés vers les métiers dont ils avaient connaissance.

L'item « ne sait pas » (métier souhaité par les parents) a recueilli les mêmes suffrages tant chez les T.S.O.E. qu'auprès des T.S.F.O. (respectivement 36 et 34).

On ne peut s'empêcher d'établir un parallèle entre les réponses « ne sait pas » et le capital culturel des parents. Les discours qui suivent tendent à confirmer ce que nous venons de souligner.

1. *« Mes parents souhaitaient simplement que nous poursuivions nos études le plus longtemps possible pour mieux choisir un métier... »*

Educateur : 30 ans

2. *« Mes parents ne me voyaient pas faire un métier particulier... »*

Assistante sociale : 22 ans

3. *« Peu importe le métier, le but était de réussir à l'école... »*

Animateur : 22 ans

4. « Ils ne me disaient rien. Ils n'en parlaient pas. Ce sont mes frères qui regardaient les bulletins... »

Educateur : 27 ans

5. « On ne m'a jamais demandé ce que je voulais faire comme métier. Ils voulaient que je m'occupe... »

Educatrice : 27 ans.

6. « Pour mon père ce sont surtout les garçons qui devaient ramener les bons résultats. Pour les filles, cela n'avait pas d'importance. Pour le métier c'était l'indifférence. Si j'avais un petit boulot de secrétaire, c'était déjà bien. Je suis une femme, je pouvais me marier. Les études c'était secondaire... »

Animatrice : 31 ans

7. « Franchement, mes parents ne nous ont jamais parlé d'un métier. Ce qu'ils voulaient c'est qu'on fasse des études. Ils ne nous ont jamais orienté par rapport à un choix. Ce qu'ils voulaient, c'est qu'on ne se retrouve pas au chômage... »

Animatrice : 28 ans

8. « Ce qui les intéressait est que j'aie travaillé... »

Educatrice : 27 ans

9. « Mes parents voulaient que j'aie à l'école, c'est tout. C'était à moi de choisir »

Animateur : 24 ans

10. « Mon père voulait que je reste à la maison... ça ne le dérangeait pas que je ne fasse pas d'études... »

Animatrice : 25 ans

Pour eux, il y a un paradoxe. L'école est reconnue notamment pour les garçons comme une voie de promotion sociale, mais il n'y a pas eu mobilisation de la famille concernant leurs projets scolaires. Le faible niveau scolaire des parents paraît révélateur de ces types de prise de position.

On peut remarquer également à travers les discours des filles que certains parents voyaient déjà en elles « des filles à marier » (discours 5,6,10).

Il s'agit de la reproduction d'un « habitus traditionnel », tendant à confiner les femmes dans un univers domestique. C'est sans doute la question de la place et du rôle de ces filles dans la famille³⁸⁵ qui est posée à travers ces discours.

En terme de projet des parents, nous avalisons les dires de A. VILBROD³⁸⁶ à propos des éducateurs spécialisés : les parents des T.S.O.E. « portaient indubitablement la trace des trajectoires qu'ils avaient suivies...et ils n'avaient pas le sens du jeu » nécessaire pour positionner leurs enfants dans des filières dont ils n'avaient même pas connaissance.

Plus loin dans les années soixante-dix, la thèse de C. DUBAR (1970 op. cit) posait déjà la question « vos parents voulaient-ils vous voir faire un métier précis ? ». A ceux qui avaient répondu positivement, le choix du travail pour eux semble avoir été un choix pas sérieux, « puisqu'il s'agit d'un métier à part dont il était difficile d'évaluer la crédibilité ». « La profession d'éducateur ne faisait pas partie des avenir pensables » et était considérée comme une « profession indescriptible » ; « mes parents, ils ne comprennent pas bien ce que je fais » ; « dont on a du mal à rendre compte chez soi, c'est aussi inséparablement une profession sur laquelle on n'a pas de compte à rendre aux siens »³⁸⁷.

³⁸⁵ S. BOUAMAMA, H. SAD SAOUD : *Familles maghrébines de France*, Ed. Desclée debrouwer, 1996 pp 75-92.

³⁸⁶ A. VILBROD (1996) op.cit, pp 168-170

³⁸⁷ F. MUEL-DREYFUS (1983) op.cit pp 168-170

II. EMPLOIS ANTERIEURS

EMPLOIS OCCUPES AVANT D'ACCEDER AU SECTEUR SOCIAL

EMPLOIS	NOMBRE	%
PROFESSIONS SOCIALES	29	24,0
EMPLOYES	22	18,2
OUVRIERS	36	29,8
AUTRES	11	9,1
NON-REPNSES	23	19,0
TOTAL	121	100,0

Ce tableau montre que 29 enquêtés, représentant un taux de 24 %, se trouvaient déjà dans le secteur social. Finalement ces statistiques sont assez proches de celles relevées auprès des T.S.F.O. On peut surtout voir que les T.S.O.E. sont plus nombreux à avoir été ouvriers (36) que les T.S.F.O. (17) avant l'orientation vers les métiers du secteur social. Cela est normal puisque peu d'étudiants d'origine étrangère ont la chance d'être boursiers. Pour ceux qui le sont, le paiement s'effectue d'une façon épisodique. Selon les analyses, les 17 T.S.O.E. issus de l'Afrique noire ont été tous manutentionnaires pour subvenir à leurs besoins. Ce fait n'est pas propre aux T.S.O.E., VILBROD³⁸⁸ souligne dans son étude qu'une large majorité des éducateurs spécialisés ont, hormis quelques accidents scolaires à l'université, occupé un ou plusieurs emplois durant trois ou quatre ans avant d'envisager le métier d'éducateur.

De même, dans l'étude menée par J. ELOY³⁸⁹ auprès des promotions d'animateurs sorties après deux ans de formation au cours des années 1977 à 1981, la grosse majorité des formés (80 %) ont exercé un emploi avant d'entrer en formation d'animation. Dans 25 % des cas, il s'agit d'un emploi dans l'animation.

Au risque de simplifier, nous avons l'impression que le secteur social est « un secteur de repli » depuis longtemps, et que cela était moins visible du fait que le chômage n'avait pas encore atteint le niveau alarmant d'aujourd'hui puisque de nombreux travaux signalent la

³⁸⁸ A. VILBROD (1996) op.cit pp 191-192

³⁸⁹ J. ELOY, Ph. GANTIER, E. SAMYN : Devenir professionnel de cinq promotions d'animateurs dans le Nord-Pas de Calais. *Les cahiers de l'animation* n°44/45, 1985.

reconversion de plusieurs personnes au travail social après avoir exercé un autre type de métier auparavant.

III. EMPLOIS OCCUPES DANS LE TRAVAIL SOCIAL

PROFESSIONS	EFFECTIF	%
EDUCATEURS	61	50,4
ANIMATEURS	49	40,5
ASSISTANTS SOCIAUX	11	9,1
TOTAL	121	100,0

Au moment de l'enquête on dénombrait :

50,4 % d'Educateurs

40,5 % d'Animateurs

9,1 % d'Assistants sociaux

Il faut préciser que les personnes occupant des postes à responsabilité sont peu nombreuses. Il y en a à peine 6 dont les fonctions sont réparties de la manière suivante : 4 chefs de service et 2 directeurs. Ce constat vaut aussi au niveau régional où les cadres d'origine étrangère sont extrêmement rares dans le secteur de l'action sociale.

Au regard des emplois occupés par les T.S.O.E dans le secteur social, on peut remarquer que 29,8% avaient des contrats à durée déterminée, 37,2% avaient des contrats à durée indéterminée et 12,4 % détenaient des contrats de droit commun, notamment les contrats de qualification et les contrats d'emploi solidarité.

Quant aux types d'établissements où ils exerçaient leurs professions, ils sont répartis de la manière suivante :

47 (38,8 %) en internats spécialisés

48 (39,7 %) en externats

15 (12,4 %) dans d'autres dispositifs notamment les centres de formation

Mais pour comprendre les caractéristiques des types d'établissements, il convient de connaître le type de population prise en charge par ces établissements. En effet, 64 (52,9%) déclarent travailler avec des cas sociaux. C'est-à-dire qu'il y avait pratiquement plus de la moitié qui exerçait dans les secteurs dits « difficiles » et généralement désertés par les travailleurs sociaux.

Comme nous l'avions souligné dans la première partie, les internats pour inadaptés sociaux sont désaffectés parce qu'ils sont difficilement compatibles avec « une vie familiale équilibrée » et que de surcroît ils accueillent « un public compliqué ». Beaucoup préfèrent les semi-internats, voire l'externat et le secteur accueillant les handicapés où d'ailleurs les T.S.O.E. sont rares (7 seulement soit 5,8 %) tant les places sont également difficiles à obtenir, dans la mesure où les éducateurs restent plus longtemps en internat pour déficients mentaux qu'en internat pour caractériels ou cas sociaux³⁹⁰

IV. SOCIALISATION PROFESSIONNELLE

1. Rencontre avec les travailleurs sociaux

Acteurs ou objets des dispositifs sociaux, 75 (62 %) de nos enquêtés ont rencontré des travailleurs sociaux dans leur jeunesse avant de s'orienter vers les professions sociales alors qu'ils sont 62 (46,6 %) T.S.F.O.

³⁹⁰ TH. LAMBERT, 1981 (op.cit)

Ces rencontres se sont déroulées dans des circonstances différentes :

suivi personnel	:	3,8%
suivi famille	:	9,6%
suivi personnel et famille	:	2,9 %
suivi copains	:	15,4%
rencontre au centre social	:	48,1%
autre lieu de rencontre	:	20,2%

Même si dans les statistiques ci-dessus, les suffrages exprimés sont minimes pour le suivi social des T.S.O.E. et de leurs familles, rappelons que les populations immigrées bénéficient en principe de la plupart des mesures prises dans le cadre de l'action sociale du droit commun.

Certains d'entre eux baignent dans le travail social depuis qu'ils sont tout jeunes. Comme le rappelle H. MILET³⁹¹ : « de la crèche à l'âge adulte, les enfants des immigrés maghrébins ont toujours eu face à eux un travailleur social disposé à les encadrer, à les animer, à les éduquer spécialement, à les enjoindre de se prendre en charge en élaborant des projets ».

En effet, ces rencontres pour 48,1%, avec les travailleurs sociaux notamment dans les centres sociaux semblent avoir été le catalyseur pour l'accession aux professions sociales, surtout pour les jeunes issus des quartiers dont les structures deviennent leur seconde résidence :

« je fréquentais les centres de loisirs sans hébergement (C.L.S.H.) tous les mercredis et samedis après-midi, où je passais les trois quarts du temps. Les animateurs de l'époque m'ont poussé à travailler l'ambiance et le relationnel dans le quartier »

Educateur : 27 ans

³⁹¹ Hélène MILET : Les jeunes adultes français d'origine maghrébine face au travail social, in *migrants formation* n° 88, mars 1992 p 83.

« le fait de vivre dans un quartier difficile, j'ai été amenée à voir les éducateurs suivre des copains et certains animateurs, je les rencontrais au centre social... Le plus évident pour moi aussi, et le plus accessible a été le travail social... »

Animatrice : 23 ans

« depuis mon enfance, je connais les éducateurs, ils venaient à la maison parce que j'ai connu des problèmes... »

Educateur : 26 ans

« le profil du social s'est développé au contact des jeunes, des prises de position, des rencontres diverses au foyer des jeunes... »

Animateur : 23 ans

« quand j'étais jeune, le travailleur social représentait une aide pour la famille. L'image était intéressante »

Educatrice : 33 ans

Ces contacts les ont amenés à intérioriser un métier d'aide, qui les a poussés à passer les diplômes d'animation (non-professionnels) premier tremplin avant de concrétiser un rêve consistant à obtenir le D.E.F.A, le D.E.E.S (Diplôme d'Etat d'Educateurs Spécialisés) ou le D.U.T carrières sociales.

Mais avant tout, l'une des voies d'accès a été le passage d'un diplôme d'animation menant à l'encadrement des colonies de vacances.

2. Diplômes d'animation obtenus

DIPLOMES D'ANIMATION

DIPLOMES	EFFECTIF	%
AUCUN	41	31,1
B.A.F.A	70	53,0
B.E.A.T.E.P	1	0,8
B.A.F.D	16	12,1
B.N.S, S.B, A.F.P.S	4	3,0

D'après ce tableau, on peut constater que plus de la moitié des T.S.O.E. possèdent le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A) (53 %) et 12 % le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs de Centres de Vacances (B.A.F.D). Ces deux diplômes non professionnels constituent le premier pas vers une réelle qualification. Les structures d'accueil poussent leurs jeunes à les passer moyennant au départ une activité bénévole.

Du reste, les T.S.F.O. ont été également nombreux à passer ces diplômes : 75 (46,3 %) pour le B.A.F.A et 18 (11,1 %) le B.A.F.D.

Comme nous l'avons souligné plus haut, C. DUBAR (op.cit p 149) et M. SIMONOT (op.cit p 145) font état dans leurs travaux de l'encadrement des colonies de vacances auprès de leur échantillon en tant qu'activité préliminaire avant d'opter pour les professions sociales.

Le discours ci-dessous permet de situer l'impact d'encadrement d'activités de loisirs dans l'aspiration vers les professions sociales :

« j'ai fait du bénévolat pour avoir mon B.A.F.A et pouvoir travailler dans l'animation. Je n'avais pas encore d'idée de faire le D.U.T. carrière sociale. Avant tout, c'était le B.A.F.A... Tout en étant en première année de lettres, j'étais bénévole, je faisais de l'animation. Ca m'a permis de connaître le côté social... Après avoir passé mon B.A.F.A, j'ai discuté avec des personnes qui étaient en D.U.T. Ensuite, je me suis dit pourquoi ne pas en faire mon métier, puisque ça me plaisait. Voilà pourquoi je suis là aujourd'hui... »

Animatrice : 23 ans

L'expérience d'animation permet donc aux futurs professionnels d'avoir la connaissance du milieu et également de se présenter dans des conditions optimales à la sélection aux formations sociales. Dans ce cadre, le choix de faire l'animation des colonies de vacances est « un choix imposé » d'une façon implicite par les écoles de formation, parce qu'il constitue l'une des conditions « sine qua non » pour le jury qui vérifie la capacité du candidat à s'adapter au milieu dans lequel il va évoluer.

A. VILBROD (1996 op.cit. p. 240) évoque deux interviews d'éducatrices qui étaient « colons » dans leur jeunesse et dont il suppose que cet acte permettait de fait « de situer la genèse de leur aspiration à être éducateur ». Ce point a été négligé dans notre recherche et nous avalisons ses propos, tant il est vrai que la fréquentation des colonies de vacances dans l'enfance, de même les centres sociaux, constitue « un point d'éveil aux métiers d'aide », et nous ramène à cet aspect de la « socialisation anticipatrice » dont R. K. MERTON s'est fait l'écho.

Toutefois, ne nous trompons pas, l'animateur de séjour de vacances reste un saisonnier, à qui ce travail permet de se procurer un peu de pécule pour les études.

L'une des plus grandes associations du tourisme social de la région du Nord, « Autrement Loisirs », qui envoie 6000 enfants en vacances et embauche 1000 vacataires par an, reçoit énormément de candidatures de « Bafasiens » à la recherche d'un poste. On y trouve rarement des chômeurs et le niveau des candidats va du jeune lycéen à l'enseignant du secondaire. En outre, c'est une activité qui allie loisirs et travail, donc il serait inopportun aujourd'hui de voir, entre l'orientation vers le secteur social et la fréquentation des centres de vacances, une cause à effet immédiat. Mais on peut penser que c'est une « impulsion supplémentaire » qui permet à certaines personnes de s'adapter facilement ou de modifier leur orientation dès lors que les événements de la vie en décident autrement

V. L'ORIENTATION VERS LE TRAVAIL SOCIAL

Les analyses qui suivent adopteront la même méthodologie que celle concernant les T.S.F.O. Pour faire ces analyses, nous partirons de la question principale posée aux T.S.O.E. :

Quelles sont les raisons qui vous ont orienté vers le travail social ? :

1. Intérêt professionnel ?
2. Moyen d'accéder aux études universitaires ?
3. Echec dans les études antérieures (Bac, D.E.U.G, etc...) ?
4. Chômage ?
5. Conseil d'un ami ?
6. Conseil d'un parent ?
7. Militantisme ?
8. Désir d'aider les jeunes ?
9. Autres ?

Nous avons ensuite demandé aux enquêtés de développer leurs motivations. Les analyses se fondent donc à partir des réponses recueillies dans le questionnaire et surtout dans les entretiens.

De même que pour les T.S.F.O., nous adopterons ici plusieurs types d'approche :

- une approche globale
- une approche par profession

- une approche par sexe

1. Approche globale

RAISONS DU CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL

RAISONS	NOMBRE	%
Intérêt professionnel	40	33,3
Moyen d'accès à l'université	8	6,7
Echec dans les études antérieures	38	31,7
Chômage	37	30,8
Conseil d'un ami	28	23,3
Conseil d'un parent	7	5,8
Militantisme	20	16,7
Désir d'aider les jeunes	80	66,7
Autres	17	14,2
Non-réponses	1	

Il ressort de ce tableau la prédominance d'un item :

Désir d'aider les jeunes : 80 (66,7 %)

Suivi de très loin par cinq items dont trois très proches quant aux suffrages recueillis :

Intérêt professionnel : 40 (33,3 %)

Echec dans les études antérieures : 38 (31,7 %)

Chômage : 37 (30,8 %)

Conseil d'un ami : 28 (23,3%)

Militantisme : 20 (16,7 %)

Nous allons donc analyser les items précités afin de saisir les discours des T.S.O.E. justifiant le choix de tel ou tel item. Ici nous avons volontairement voulu laisser s'exprimer les hommes et femmes qui se sont orientés vers ces métiers, pour saisir dans ces paroles le poids de cette « notion d'aide », celui « de l'intérêt professionnel » etc... ou encore du revirement vers cette profession dû à « l'échec dans les études », au chômage, ou autre.

1.1. L'item : « désir d'aider les jeunes »

Cette notion doit être corrélée à l'exigence même des professions sociales et on la retrouve dans le code de déontologie de l'association nationale des assistantes sociales, à l'annexe 5³⁹², où nous pouvons saisir dès le début la place prépondérante qu'occupe cette notion « d'aide » :

« L'assistante sociale met en oeuvre tous les moyens que sa compréhension et compétence professionnelle lui suggèrent :

- pour aider chacun à prendre conscience de ses devoirs et de ses responsabilités et à utiliser au mieux ses conditions d'existence ainsi que les ressources institutionnelles et légales.
- pour conseiller et prolonger l'action sociale des organismes.
- pour utiliser en vue de l'intérêt général, les concessions qu'elle est amenée à faire dans l'exercice de sa profession ».

Il s'agit d'améliorer le fonctionnement social et professionnel des individus, afin qu'ils s'adaptent à leur milieu. Le travailleur social est là « pour restaurer les capacités détériorées, procurer des ressources individuelles et sociales, et enfin prévenir le mauvais fonctionnement ». ³⁹³

³⁹² Annexe 5 : Titre I : Devoirs généraux des assistantes sociales.

³⁹³ Mathilde du RANQUET : le service social et familial ou case work, in S. CRAPUCHET, G.M. SALOMON : *l'intervention dans le champ social*, éd. Privat, 1992 pp.111-112.

En fait, « l'aide » est le summum des devoirs principaux des travailleurs sociaux. Qu'elle soit exaltée par les T.S.F.O. : 89 (68,5 %) et par les T.S.O.E. : 80 (66,7 %) cela semble normal car ce n'est que la reproduction de l'exigence de base enracinée dès l'origine dans les missions du service social, surtout dans les pratiques des assistantes sociales de « case-work ³⁹⁴ » qui s'appuyait sur un modèle psycho-social.

Cette notion d'aide fait donc partie des valeurs professionnelles du travail social qui ont une influence particulière sur le choix du métier. Mais la réactivation de cette influence s'exerce en fonction des normes du groupe auquel on appartient.

« Un désir d'aider les gens en grande difficulté car je vis dans un quartier difficile : chômage, délinquance y sont très présents. Il faut réagir! »

Animatrice : 22 ans

« Mes motivations initiales sont : aider les enfants en échec scolaire, aider les enfants à s'extérioriser, à exprimer leurs sensations, leurs émotions afin de se sentir bien dans leur corps et dans leur tête afin de mieux appréhender la vie adulte... »

Animatrice : 34 ans

« Essayer, avec ce que l'on est, d'apporter un petit plus à des personnes en grande difficulté et qui ne recherchent qu'à être aidées... »

Educatrice : 25 ans

³⁹⁴ Selon Y. KNIBIEHLER : « la notion centrale du case-work, son épine dorsale, c'est le respect de la personne et de son caractère unique... la personne est un responsable, unique, qui a son propre élan vital, sa propre destinée...c'est l'acceptation du client tel qu'il est. Ce respect conduit à une attitude pratique qui conditionne l'efficacité de la méthode : c'est l'acceptation du client tel qu'il est, et cela a un sens bien précis...Il vient comme il est, pour être aidé, avec ses valeurs positives et négatives, son passé, sa culture, son idéal de vie...Celui qui vient à nous doit être assuré que, quelles que soient ses difficultés, il nous trouvera là pour le soutenir ». In *Nous les assistantes sociales. Naissance d'une profession. Trente ans de souvenirs d'Assistants sociaux françaises (1930-1960)*, éd. Aubier Montaigne, 1980,p.300.

« ça fait longtemps que je suis dans le social, mais en faire mon métier, c'est un peu par hasard. J'ai atterri à la P.A.I.O... comme secrétaire, ensuite lorsque j'ai vu ce travail de soutien par excellence, j'ai trouvé le domaine intéressant, cette relation d'aide, d'accompagnement du public en difficulté. C'est à partir de ce moment que j'ai décidé de préparer une formation me permettant d'accéder à ce secteur.....pour venir en aide, me valoriser un peu.... la grande satisfaction que j'ai, est d'avoir aidé un toxicomane à s'en sortir. Là je suis sortie de mon champ professionnel, je suis allée le voir en prison, je l'ai soutenu. Cela fait un an qu'il est sorti de prison, il n'a plus touché à la drogue, je lui ai trouvé du travail. Il s'en est sorti...c'est ça ma reconnaissance »

Animatrice : 28 ans

« Ce qui m'intéresse dans le domaine socio-éducatif, c'est le rapport avec les populations, le fait également d'essayer d'aider certains à s'intégrer, à s'insérer dans la société... même si le travail est difficile, le fait de leur donner une nouvelle chance est important et formidable »

Educatrice : 22 ans

A travers ces discours, on voit le travail social qui veut « combattre les causes et non plus seulement les effets ». Comme le souligne G. VATTIER³⁹⁵, l'éducateur, le travailleur social a pour « fonction de favoriser le développement de la personnalité et la maturation des inadaptés ». Nous retrouvons la mission salvatrice, l'exaltation du service d'autrui comme sens de l'engagement professionnel » (MORAND 1992 op.cit p 129), souligné auparavant concernant les T.S.F.O.

Nous sommes bien là dans le schéma de l'accompagnement social. Accompagner afin d'aider les assistés. Le travailleur social se veut un tampon entre la société et l'assisté social qui lutte pour obtenir ou garder une place dans ce monde.

En même temps, dans certains discours, on tombe dans la dérive « sublimante », ou « spiritualiste », c'est-à-dire que la situation d'exclusion devient une crise personnelle dont il faudrait aider à trouver le sens³⁹⁶.

³⁹⁵ Guy VATTIER : *Introduction à l'éducation spécialisée*, Ed. Privat, 1991 p 19.

³⁹⁶ *Accompagnement social et insertion*, Ed. Syros 1995 p 116.

« L'aide » exaltée par les T.S.O.E serait en quelque sorte pour une partie d'entre eux une manière détournée de »psychologiser« les difficultés sociales rencontrées par les personnes. Les travailleurs sociaux rentrent donc dans un monde solidaire où l'entraide est définie par la reconnaissance d'une situation commune, illustrée par la parabole du bon samaritain (« on se sent proche au nom d'une humanité commune » : ce sont nos frères, nos prochains; « au nom d'une communauté de destin » : on a vécu les mêmes choses; « au nom d'une communauté de risques partagés » : ça peut nous arriver à nous aussi)³⁹⁷.

Cela amène à revendiquer, voire à exalter cette notion « d'aide », en fonction de sa propre trajectoire mais reconnaissons que cela pourrait affecter l'action entreprise auprès de l'assisté social, du fait de cet effet miroir entre l'assistant et l'assisté. En oubliant la distanciation nécessaire, il pourrait y avoir brouillage des rôles et des statuts sociaux, pouvant amener une mystification sociale de cette fameuse aide, et pouvant aussi conduire à l'illusion.

Dans l'enquête de SIMONOT (op.cit) cette notion « d'aide » est également présente puisque la majorité des animateurs (62 %), toutes origines confondues, pense que l'animation peut aider à faire disparaître les inégalités sociales.

1.2. L'item : « intérêt professionnel »

Cet item arrive en deuxième position, et ne peut-être isolé des autres. L'intérêt vers les professions sociales est à rechercher dans la trajectoire de chacun. Ce sont les positions sociales de chacun des agents sociaux dans la société qui ont donné l'envie et marqué l'intérêt vers ces professions. Cet intérêt professionnel est soit « ancré » en eux du fait de la socialisation précoce vers ces métiers, comme c'est le cas des jeunes issus des quartiers difficiles, ou encore des accidents biographiques liés au chômage, des échecs dans les études antérieures, de l'abandon de la scolarité à cause des problèmes familiaux etc...

³⁹⁷ UNIOPSS : *Accompagnement social et insertion. pratiques associatives* (préface de Hugues FELTESSE), Ed. Syros, 1995, pp. 108-109.

Pour éclairer nos propos, nous allons retracer trois trajectoires :

1.-B est née en 1961, mariée sans enfant, issue d'une fratrie de 3 enfants. Elle est aujourd'hui directrice d'un établissement. Voici comment elle explique son insertion dans le secteur social à travers son analyse biographique.

« Mon père est décédé à la suite d'un accident. Il est arrivé en France en 1947. Il travaillait dans les mines. Il était mineur de fond. Ma mère n'a jamais travaillé. Elle a toujours élevé ses enfants... Mon père ne savait ni lire et ni écrire. Ma mère, quant à elle, sait lire et écrire. Pour mon père, je l'ai appris quand j'avais 18 ans. Et pourtant, quand on avait de mauvaises notes... on avait un entretien avec lui, mais jamais ma mère ne l'a dit. On l'a appris comme ça. Il se débrouillait, il reproduisait des tas de symboles. D'ailleurs, mon père avait obtenu un poste d'interprète au tribunal, et pourtant, il ne savait pas lire et écrire. Mon père n'avait rien. Maman, elle, était première en classe. Elle devait passer le certificat d'études primaires. Elle voulait faire l'école d'institutrices à l'époque. Elle était hospitalisée parce qu'elle avait la tuberculose. Elle a donc été obligée d'arrêter....

Dans le quartier ma mère a fait partie d'une association des locataires. Mon père s'impliquait au niveau de la commune. C'est quelqu'un qui s'était bien intégré dans la vie collective, mais pour cela avait adhéré à un parti politique.

Comme itinéraire de formation, j'ai une scolarité qu'on peut qualifier de brillante à un moment donné, de très difficile en première et en terminale. J'étais une bonne élève, jusqu'à la classe de 3ème. J'étais première de ma classe. J'ai eu le brevet des collèges avec 19 $\frac{3}{4}$ en mathématiques. La seconde n'était pas très bonne parce que je ne m'y retrouvais pas. Je voulais faire une seconde A, mon père voulait que je fasse une seconde C, et j'ai fait une seconde B. Pour mon père être bon en mathématiques, c'est se débrouiller dans la vie. Il disait : tu t'en sortiras si tu fais des mathématiques. Et il disait aussi, si on ne t'a pas appris l'Arabe, c'est parce qu'il faut d'abord savoir s'exprimer correctement en français, c'est ça qui te sauvera dans tes études. Au niveau des études mon père était quelqu'un de très rigoureux... J'ai donc fait un bac B sciences économiques. Entre deux, j'avais rattrapé mon frère qui, lui, avait redoublé sa 4ème. Donc on a fait notre scolarité ensemble, de la quatrième à la terminale. C'est très important pour l'itinéraire parce qu'en ce moment là mon frère a passé son concours d'entrée à l'I.U.T. B et moi j'ai redoublé ma terminale. Suite à cela, après j'ai travaillé...

Moi, je suis celle qu'on appelle atypique du social, j'ai travaillé dans un magasin où on vendait des journaux entre 12h et 14h et c'était pendant ma terminale, pour me faire un peu d'argent. Je ne regrette rien. Je trouve que c'était un moment enrichissant et qu'il fallait le faire. Aujourd'hui, certaines personnes devraient plutôt le faire, au lieu d'attendre. J'ai fait des tas de boulots...sorties scolaires, baby-sitting, vendeuse, un peu tout...Après ma terminale, il fallait travailler parce que mes parents étaient séparés et c'était mon frère qui était à la fac, ma mère en maison de repos, et l'autre frère était encore scolarisé. C'était une période de transition où je me suis occupée des repas, de la maison...Je ne savais pas trop ce que je voulais faire. A l'origine, je voulais faire une école de droit. Mais bon le mois de décembre est arrivé, maman est rentrée en maison de repos, il fallait absolument que je travaille parce que nous avons besoin d'argent. Je me suis dit pourquoi pas éducatrice, parce que là encore il y a du boulot. J'ai postulé comme pré-stagiaire. Cela m'a permis de faire un peu d'économies. Je me suis aperçue que cela me plaisait bien. Ce que je ne voulais pas c'était passer le concours en espérant ne pas l'avoir. C'était un drame quand j'ai eu mon concours. Mon objectif était de faire encore 6 mois de pré-stage pour avoir encore plus d'argent. Quand je me suis présentée au concours, je me suis dit je vais y aller mais je l'aurai pas...Vraiment les mains dans les poches. L'entrée en école d'éducateurs a été un choix difficile parce que j'avais besoin d'argent...

J'aurai souhaité être avocate. De toute manière, je me pose encore la question. Je me demande si je ne reprendrai pas un jour. Je pense que de par ma nature par rapport à l'individu, je pense que même si j'avais fait des études de droit, je me serais quand même intéressée à ce type de public. J'aime beaucoup ce que je fais avec ce public. J'aurais quand même pris une orientation sociale... A côté de ça, chez nous on avait quand même quelques difficultés financières. L'assistante sociale, c'est quelqu'un qui venait à la maison. Et qui représentait quelque chose. Elle apportait un peu de solution, d'aide, de conseil, et je trouvais que c'était un métier intéressant.

2.-A.F 23 ans, est issue d'une fratrie de 5 enfants, dont le niveau de formation ne dépasse pas le B.E.P. Voici comment, elle raconte son insertion dans le secteur social :

« Mes parents vivent en France, depuis plusieurs années. Ma mère a 50 ans, mon père 73 ans. Vous vous rendez compte 23 ans d'écart...

Mon père est décédé l'année dernière. Sinon, avant, il était ouvrier, ensuite, il a fait des économies, il a ouvert un café hôtel restaurant. Ensuite, il a été commerçant. Ma mère n'a jamais travaillé...enfin, elle a commencé à travailler à la retraite de mon père.

Pour mon itinéraire de formation... je suis allée jusqu'en 3ème de collège. j'ai redoublé en C.M 1, C.M 2, parce que j'étais faible en maths et français. Je n'ai pas passé mon B.E.P.C. Ensuite, j'ai suivi une filière qui ne me convenait pas... il s'agit d'un C.A.P coiffure... J'ai suivi cette formation parce que je n'avais pas le choix. Le conseiller m'a orienté vers cette formation. Au départ, je voulais être hôtesse de l'air. Je voulais continuer jusqu'au Bac, ensuite entamer la formation...D'après la psychologue, cette formation (d'hôtesse de l'air) ne me convenait pas, voilà pourquoi je suis allée dans la coiffure. En fait j'ai perdu une année pour rien.

Ensuite une de mes amies qui travaille dans l'animation m'a présenté au centre social de ... où j'ai travaillé comme bénévole. C'était au mois d'août. Ensuite, je me suis dirigée vers l'animation. Je suis allée d'abord à la P.A.I.O, pour expliquer mon projet. Le conseiller m'a trouvé une formation de secrétaire, avant de me lancer dans celle de l'animation. J'ai donc entamé une formation d'animateur en tourisme fluvial d'une durée de 8 mois. Il s'agit de faire de l'animation dans les bateaux. A l'intérieur de la formation, on a passé le B.A.F.A, le B.N.S, et le S.B. J'ai tout obtenu. Par la suite, j'ai travaillé avec plusieurs organismes : la Chênaie, l'A.D.P 59, la F.L.A.S.E.N, l'amicale des Algériens en Europe, France Vacances (agence de voyage)...

Mon arrivée dans le social c'est tout ça, c'est l'intérêt de s'occuper des autres. C'est en rapport avec le métier que je voulais. Regardez, le métier que je voulais avant est celui du tourisme. Si je reviens en arrière, je voulais être institutrice. En fait le métier que je voulais, c'est tout ce qui était en rapport avec un public... lequel? je ne sais pas trop. Je me suis aperçue après que c'était bien d'être en contact avec les jeunes.

Enfin , si je revois un peu ma jeunesse, tout ce que j'avais raté, que je n'avais pas réussi dans ma jeunesse...j'avais surtout envie de leur dire attention, ne faites pas ça... Enfin essayer de les aider, de les diriger pour qu'ils ne prennent pas le même chemin... Le travail social je connais depuis que je suis petite. Je me rappelle , je connaissais une éducatrice, parce que quand j'étais jeune, non loin de chez moi, il y avait un centre qui organisait des voyages à la journée. J'y allais pour rencontrer des copains et des copines, faire des sorties ensemble...

J'admirais ce que faisais cette éducatrice là... ce sont des choses qui marquent et qu'on oublie pas. Le déclic vient aussi de ce que j'ai vécu là-bas. Les éducateurs nous aidaient. Nous, on avait pas forcément les moyens de des voyages... Nos parents n'avaient pas les moyens...

3.-K.M était âgée de 23 ans au moment de l'entretien. Elle est née en France, issue d'une famille de 8 enfants. Son père est arrivé en France entre 1955 et 1956. Sa mère arrivée en 1950 est décédée; elle aurait aujourd'hui, 49 ans. Son père âgé de 59 ans. s'est remarié. En ce qui concerne la trajectoire scolaire des parents : son père n'a jamais été scolarisé, sa mère s'est arrêtée au certificat d'études et elle n'a jamais travaillé. Son père a travaillé un peu à Paris, ou il avait commencé par vendre des cacahuètes. Après, il a obtenu un poste d'ouvrier chez Béghin-Say, et il a terminé sa carrière dans la mine.

La situation scolaire des frères et soeurs se présentait comme suit : l'aîné s'est arrêté en 5ème, ensuite il a préparé un diplôme d'électricité (non obtenu), et il est resté longtemps au chômage jusqu'à son décès par accident. Le second a préparé un B.E.P, il a eu des problèmes de délinquance, et n'a pu aller jusqu'au bout parce qu'il a été placé dans un foyer. Le troisième a préparé un B.E.P maintenance, qu'il a raté. Il travaille dans la maintenance. Le 4ème a fait comme ses frères, il a raté le C.A.P, mais exerce aujourd'hui comme ouvrier. La 5ème de la fratrie, est une fille, qui a désespérément préparé un C.A.P couture, non obtenu, divorcée avec deux enfants, en recherche d'emploi à l'époque. Et enfin les derniers de la fratrie étaient scolarisés au collège. Voici comment elle explique son cheminement professionnel :

« ...Pour mon itinéraire de formation, je possède un bac A. J'ai fait deux premières années de D.E.U.G espagnol, et une première année de D.E.U.G lettres-modernes...A part le redoublement en D.E.U.G, à cause des problèmes familiaux, j'ai toujours été parmi les bons élèves...Mes parents voulaient que je devienne médecin, c'est la profession que tous les parents maghrébins rêvent pour leurs enfants. Quand j'étais jeune, je voulais devenir sage-femme, jusque là ça allait. A l'adolescence, quand je leur ai dit je voudrais être professeur d'espagnol, ils ont tiqué... finalement le principal était que je fasse des grandes études. Mais la représentation était qu'il fallait que je sois dans la médecine, surtout que mon oncle, le frère de ma mère est chercheur en chimie bio-marine. Il fallait à tout prix que la grosse tête de la famille soit comme lui.

Et comme pour mes frères c'était plutôt, mal parti...Mais mon père est très fier de moi, parce que j'ai réussi à continuer mes études, vu le contexte de la famille, à trouver un boulot et à me stabiliser. Mais je pense qu'à un moment donné, ils ont été très déçus lorsque je leur ai appris que je ne serais pas médecin. Et, je ne voulais pas être médecin, c'était professeur d'espagnol, depuis que j'ai 17 ans. Après, ils ont suivi mon parcours de très loin... ».

« Le choix du travail social...je pourrais dire les échecs au D.E.U.G., oui et non, j'ai toujours aimé l'animation. Cela fait 4 ans que je suis animatrice. J'ai travaillé pendant 3 ans avec la ville de Villeneuve-d'Ascq, j'ai été aussi animatrice scolaire dans un centre social... je n'ai fait que ça. Je n'ai jamais fait d'autres métiers. Pourquoi? je ne sais pas. Disons qu'être amenée à travailler dans le social est un concours de circonstances. La première raison, c'est aussi le fait que j'ai toujours aimé l'animation. On en arrive plus ou moins au social, et à un moment donné, on fait plus du social que de l'animation. Et puis je cherchais à travailler avec les adolescents; il me fallait travailler par besoin d'argent...Mais il me fallait travailler aussi pour ma formation ...Le travail social... le choix ... tu sais c'est très en rapport avec moi-même. C'est difficile à expliquer, parce que cela me touche profondément... Bon ...J'ai été amenée par la force des choses à connaître les problèmes de la délinquance, de drogue par des proches de ma famille. Ce qui m'a donné envie de m'y orienter...C'est aussi une envie de changer les choses. Changer ce qui existe. Aller contre la fatalité. Changer le statut, dans ma tête un statut facile à obtenir, puisque j'ai commencé par un pré-stage... C'est aussi un renouveau au niveau de ma vie professionnelle, parce qu'en rapport avec ce statut. Une reconnaissance... »

« Quand je dis mon histoire, mon histoire familiale qui ne m'a pas touchée, mais qui a touché mes frères et soeurs. Le social, je le connais depuis longtemps, parce que j'ai subi ses inconvénients. J'ai eu des visites d'éducateurs chez moi. Mais ce sont des inconvénients, qui à un moment donné pouvaient être des avantages parce que c'est à ce moment là que les choses se disaient. Les éducateurs venaient en tant que médiateurs par rapport à des conflits entre mes frères et mes parents...conflits intergénérationnels...conflits interculturels. Je voulais travailler dans le social, pour changer cette réalité que je vivais chez moi, cette réalité par rapport à d'autres gamins. J'ai eu cette opportunité de travailler avec les délinquants, mais l'opportunité est devenue un choix, choix par rapport à l'histoire de ma famille. Choix parce que je suis restée, j'ai renouvelé mon contrat et j'ai voulu surtout me perfectionner. En fait, je pense que ce perfectionnement est le fait que je recherchais ce qui n'avait pas été chez moi. Pourquoi à un moment donné ça a cassé chez moi? Pourquoi à un moment donné, il y a eu l'intervention des éducateurs ou des assistantes sociales?,

Pourquoi à un moment donné, il y a eu des placements? J'ai eu un frère et une soeur placés, pourquoi ?... »

« Après, je peux expliquer aussi ma venue par autre chose mais c'est arrivé plus tard, là c'est par rapport à un professionnalisme; là j'ai été heurtée à un retour sur moi-même. Je me suis aperçue que j'avais un comportement qui était issu de mon histoire, notamment par rapport à mon agressivité. J'ai recherché, on m'a aidé aussi à rechercher, pourquoi j'étais agressive. Et tout ça m'a amenée à penser que je voulais combattre une fatalité qui était le décès de ma mère... Maintenant si je mets mon comportement ici, il faut comprendre que mon comportement personnel est une révolte contre le monde. Mais mon arrivée vers le social, c'était prendre le monde tel qu'il est et changer ce qui ne va pas. Surtout ce qui touche les humains. La justice de la gamine qui se fait violer par son père. La justice du gamin qui subi l'injustice dans ce monde... »

« Et puis le choix vers le social, il y a beaucoup de choses dans ma tête... c'est aussi probablement la distance que mes parents faisaient entre moi et mes frères. Cette distinction là...elle n'est pas comme les autres (disaient ses parents, en parlant d'elle). Dans un sens positif, mais aussi très négatif pour mes frères. Dès que je faisais un écart... tu vas devenir comme tes frères et soeurs (dans le langage des parents, il fallait pas suivre le mauvais exemple). Cette comparaison par rapport aux autres, est allée très loin. Cela s'est reproduit à l'adolescence, puisque au niveau physique, je suis différent de mes frères et soeurs. Mes frères sont tous grands (1m95), ma soeur fait 1m78, moi, je ne fais que 1m70, par exemple. Au niveau du visage, je suis la réplique de ma mère. Il y a certainement un peu de rancoeur. J'ai eu la réflexion de mon plus vieux frère décédé, ..: « toi tu n'es pas comme nous. On est tous beaux dans la famille sauf toi ». Je lui ai répondu : je m'en fous toi tu n'es qu'une grosse merde. Cela a fait une grosse histoire dans la famille parce que j'avais répondu...J'ai tellement eu de conflits avec mon frère, qu'après je lui ai dit, on est de la même famille parce qu'on porte le même nom et on est tous des mêmes parents..sinon il n'y a rien qui peut nous unir... Mon frère a réagi en me reprochant de lui dire ça, parce que je ne devais rien lui dire...Mon frère prônait le respect du mâle, il pouvait se permettre de faire plusieurs crasses à mes frères, personne n'osait lui répondre, sauf moi et mon petit frère... J'ai toujours été différente, même au niveau géographique, je ne vis pas là où vit ma famille. C'est un choix ...Aujourd'hui au niveau de ma famille, je représente, celle qui a réussi, je suis une réussite. Elle a réussi disent-ils mais elle n'est pas mariée... ».

Une analyse de ces trois trajectoires montrent que plusieurs éléments sont à l'origine du choix vers les métiers du secteur social. La première trajectoire nous révèle que l'enquêtée a connu un certain nombre de problèmes qui l'ont poussée à arrêter sa scolarité pour travailler : ses parents venaient de divorcer, de surcroît sa mère venait d'être hospitalisée, donc il y avait une nécessité urgente de subvenir aux besoins de la famille. Etant l'aînée de la fratrie, elle s'est « sacrifiée ». Le but était de trouver une filière pouvant combiner études et gain d'argent. Le secteur social offrait cette opportunité. Elle avait trouvé un pré-stage où elle était payée. Comme elle était dans l'obligation de passer les sélections pour l'entrée en école, elle espérait échouer au concours « l'entrée en école d'éducateurs a été un choix difficile parce que j'avais besoin d'argent ». Mais en même temps elle affirme, quant au choix de ce métier, que l'orientation n'est pas uniquement due au besoin, c'est le métier qu'elle connaissait dans sa jeunesse, parce que sa famille a fait l'objet d'un traitement social de la part des services sociaux : « l'assistante sociale...représentait quelque chose pour nous, c'est quelqu'un qui aidait... ». Il s'agit donc d'un « intérêt » lié d'un côté aux problèmes financiers rencontrés par la famille, et de l'autre à la connaissance qu'elle avait de ce métier dans son enfance.

Quant à Mademoiselle A.F, son intérêt s'est toujours porté vers les métiers du contact. Son choix du secteur social semble relever d'un accident lié à une mauvaise orientation vers la coiffure. Mais sa trajectoire indique, qu'elle était dans sa jeunesse « objet du dispositif social ». Au centre social, elle admirait ce que les éducateurs faisaient pour eux. Cet aspect des choses ne pouvait que favoriser la prise de conscience et faire émerger plus tard son potentiel individuel. En outre, chez elle, il y a un continuum de formation diplômante, qui a débuté par l'obtention de plusieurs diplômes non-professionnels pour aboutir à une qualification professionnelle.

La troisième trajectoire, montre la complexité de privilégier, telle ou telle variable, quant à l'intérêt vers ces métiers. En effet, Mademoiselle K.M. a subi des accidents dans sa scolarisation. Elle a fait trois années de D.E.U.G. Qu'est-ce qui se serait passé, si elle avait eu la possibilité de réussir son D.E.U.G d'Espagnol? Elle fait partie des accidents biographiques, des personnes qui se sont orientées vers ces métiers à cause des redoublements. Mais cette explication n'est pas convaincante car une analyse fine de sa trajectoire montre que la venue dans le secteur social est à rechercher dans l'histoire de sa famille, et aussi dans sa trajectoire personnelle.

En ce qui concerne l'histoire familiale, elle était en recherche de ce qui n'avait pas été à la maison. Elle voulait lutter contre la fatalité : des frères qui ont connu la drogue, dont l'un a été placé, ainsi qu'une soeur. Le but était de changer le cours de l'histoire à travers le secteur social. Grâce au travail social, elle a également mené une lutte personnelle, contre entre autres son agressivité, liée au décès de sa mère. Elle cherchait à travers le secteur social une réponse à son mal être. C'est aussi une lutte pour s'émanciper de la tutelle parentale, de la tutelle de ce grand frère déconnant, drogué, mais qui joue le rôle que lui confère la traditionnalité⁴⁰⁰. Dans ce conflit, c'est bien de la survivance des rapports hommes et femmes marqués par l'inégalité, dont il est question.

Cette émancipation ne pouvait passer que par une autonomie financière que seule une activité salariée était en mesure de fournir. C'est une jeune femme en lutte et en révolte contre la condition féminine au sein de sa propre famille. A travers le travail social, c'est l'indépendance qu'elle revendiquait. Comme elle le dit, l'intérêt vers le travail social est « un concours de circonstances... ». C'est-à-dire l'amour de l'animation, le besoin de gagner de l'argent, l'histoire familiale, l'histoire personnelle par rapport à la famille, notamment la lutte pour son émancipation.

Ces trois trajectoires montrent que l'intérêt pour le choix du travail social relève d'un long processus. Quelles que soient les circonstances invoquées par les enquêtés pour l'orientation vers ces professions, le choix semble être une reproduction de l'habitus. Ce n'est donc pas par hasard s'ils se retrouvent là. Leurs aspirations ont été spontanément ajustées au capital possédé, ce qui fait que nos trois travailleurs sociaux « n'obtiennent rien qu'ils n'aient raisonnablement voulu et ne veulent raisonnablement que ce qu'ils peuvent obtenir ⁴⁰¹ ». On peut croire à un repli professionnel, mais l'intérêt avoué vers ce métier est à rechercher dans leur enfance, où l'expérience de chacun fournit des exemples de certaines situations où « le moi passé » des enquêtés, et apparemment dépassé, fait irruption en force dans « le moi présent », parce que les circonstances s'y prêtent⁴⁰². En fait, c'est le capital dont disposent les acteurs et les institutions à un moment donné de leur existence qui commande les différentes stratégies d'investissement dans le champ.⁴⁰³

⁴⁰⁰ Ce fait rappelle les conflits considérables vécus par des hommes et des femmes soumis à une culture traditionnelle, dont C. LACOSTE-DUJARDIN, analyse brillamment dans son ouvrage : *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maghreb*, Ed. La découverte/Poche, 1996 (2ème éd.), 1985 (1ère éd.).

⁴⁰¹ A. ACCARDO : *Initiation à la sociologie. L'illusionnisme social. Une lecture de Bourdieu*, éd. Le Mascaret, 1991 (2ème édition), pp.134-135.

⁴⁰² Idem, op.cit. p.94

⁴⁰³ P. BOURDIEU : *Le sens pratique*, éd. de Minuit, 1980

1.3. L'item « militantisme »

Il n'arrive qu'en sixième position avec 20 (16,7%) suffrages recueillis. Si nous mettons ces résultats en parallèle avec l'ensemble des résultats concernant « la participation à la vie collective » de tous les T.S.O.E, cela donne les statistiques ci-dessous :

PARTICIPATION A LA VIE COLLECTIVE		
	SUFFRAGES EXPRIMES	%
SYNDICAT	14	17,3
GROUPEMENT RELIGIEUX	13	16,0
ASSO. SPORTIVE	31	38,3
ASSO. SOCIO-CULTURELLE	52	64,2
PARTI POLITIQUE	18	22,2
TOTAL	81	
NON REPONSES	41	

Si nous comparons ces chiffres avec les T.S.F.O, la différence se situe essentiellement à trois niveaux :

Les travailleurs sociaux d'origine étrangère sont plus nombreux à faire partie :

- des associations sportives 31 suffrages exprimés contre 24 pour les travailleurs sociaux Français d'origine,
- des associations socio-culturelles 52 suffrages contre 34,
- des partis politiques, 18 contre 8 suffrages.

Ce phénomène peut être expliqué par le fait qu'auprès de la population d'origine étrangère, il y a énormément de personnes qui ont travaillé dans leurs quartiers d'origine. Or beaucoup de jeunes issus des quartiers ont tendance à militer dans des associations socio-culturelles, qu'ils considèrent comme les lieux d'expression d'une minorité qui veut se faire entendre.

Des auteurs comme A. JAZOULI ou S. BOUAMAMA⁴⁰², ont montré comment s'est développée l'action culturelle contestataire à travers différentes associations de jeunes issus de l'immigration. Cette dimension de l'action collective de ces jeunes n'avait pas forcément quelque chose à voir avec le poids d'un syndicat quelconque, mais plutôt avec des actions culturelles où « les acteurs naissants travaillaient sur eux-mêmes, à travers leurs contradictions, leurs vécus, leurs désirs, leurs espoirs et leurs rêves ». (A. JAZOULI 1986, p.93).

Par ailleurs, les associations sportives sont également beaucoup représentées par ces types de public qui parviennent à s'affirmer et à endosser le rôle de leader, à travers les exploits sportifs. Le sport participe donc quelque fois aux processus d'inscription sociale, d'identification et d'insertion⁴⁰³.

Remarquons par ailleurs que la religion n'a pas recueilli un suffrage élevé contrairement à la vision du sens commun qui voit les banlieues comme le terreau de l'Islam. Et pourtant beaucoup de nos enquêtés viennent des quartiers sensibles.

Parmi les 81 enquêtés qui ont répondu, nous avons 57 hommes et 24 femmes, dont l'engagement se répartit de la manière suivante :

Pour les hommes :

Syndicat	11	(19,3%)
Groupement religieux	09	(15,8%)
Association sportive	27	(47,4%)
Association socio-culturelle	38	(66,7%)
Parti politique	11	(19,3%)

⁴⁰² A. JAZOULI : *L'action collective des jeunes Maghrébins de France*. Ed. L'harmattan, 1986. S. BOUAMAMA : *Dix ans de marche de Beurs. Chronique d'un mouvement avorté*_ Ed. Desclée de Brouwer, 1994.

⁴⁰³ P. DURET : *Anthropologie de la fraternité dans les cités*_Ed. PUF, 1996, pp.149-177.

Pour les femmes :

Syndicat	03	(12,4%)
Groupement religieux	04	(16,7%)
Association sportive	04	(16,7%)
Association socio-culturelle	14	(58,3%)
Parti politique	07	(29,2%)

Au regard de ces données, les enseignements que l'on peut en tirer sont que les femmes semblent plus engagées dans les associations socio-culturelles que dans d'autres mouvements. Ce fait est confirmé au niveau national par l'engagement des femmes relais dans les associations de quartiers, à travers les activités culturelles ayant trait à leurs pays d'origine, ou des associations de défense des droits des femmes immigrées.

Comme nous l'avons constaté pour les T.S.F.O, il y a aussi un élan militant mais qui se manifeste dans l'engagement à travers les associations des quartiers., pas au sein des cellules syndicales. Contrairement à leurs parents qui ont su trouver une voie de promotion à travers le syndicalisme⁴⁰⁴, les T.S.O.E trouvent dans les associations sportives ou socio-culturelles, une piste vers le travail social. Cet engagement associatif a toujours commencé par du bénévolat, par l'aide aux devoirs ou à travers d'autres activités péri-scolaires

L'extinction progressive du militantisme syndical se confirme, lorsque l'on croise la variable participation à la vie collective par les groupes professionnels, dont les résultats sont tellement insignifiants qu'ils valent la peine d'être évoqués : 7 suffrages recueillis pour les éducateurs, 3 pour les animateurs, et 1 pour les assistants sociaux. Par contre, nous avons remarqué que les animateurs étaient beaucoup plus engagés dans les associations socio-culturelles 31 (81,6%), que les éducateurs 10 (41,7%) et les assistants sociaux : 1 suffrage recueilli. Pour ce qui est de l'engagement massif des animateurs dans les associations, on peut poser l'hypothèse qu'il s'agit en majorité de personnes ayant travaillé dans leurs quartiers d'origine.

⁴⁰⁴ M. TRIPIER : *l'immigration dans la classe ouvrière en France*, Ed. L'harmattan, 1990

La mission qui leur incombe étant de permettre l'insertion professionnelle de jeunes sur leurs propres quartiers; l'animateur serait l'indispensable relais entre les jeunes en difficulté et les associations de quartier, les collectivités locales, et enfin les pouvoirs publics. Dès lors l'implication dans les associations s'avère être une nécessité incontournable. Par ailleurs, lorsque l'on recrute des stagiaires pour une formation à l'animation de quartier, le recrutement se fait par l'intermédiaire des associations locales, des clubs de prévention, clubs sportifs, centres de loisirs, ou encore des collectivités locales⁴⁰⁵.

L'ensemble de ces analyses peut permettre de comprendre pourquoi l'item « militantisme » a recueilli peu de suffrages. Mais il existe des personnes qui affirment avoir choisi le travail social par militantisme. Les parcours ci-dessous illustrent bien, nous semble-t-il, ce choix professionnel par « idéal de société » :

1.-B.S, âgée de 26 ans est née en France. Son père est ouvrier et sa mère n'a jamais travaillé. En ce qui concerne l'itinéraire de formation des parents, la mère ne sait ni lire, ni écrire; le père maîtrise la lecture et l'écriture mais ne possède aucun diplôme. Elle est issue d'une famille de 7 enfants dont le niveau d'études le plus élevé est le B.E.P. Quant au choix du travail social, « c'est la souffrance humaine qui l'a poussée à défendre les faibles ». Le travail social était le lieu où pouvait s'exprimer le coup de colère. Mais il convient d'analyser son cursus pour saisir les différents méandres de sa vie :

« Au niveau de la scolarité, après la troisième année de collège, j'ai suivi une filière professionnelle, parce qu'il fallait que je travaille. J'ai obtenu, un C.A.P sténodactylo, un B.E.P agent des services secrétariats, un B.A.C G1. Ma scolarité n'était pas trop mauvaise, même j'ai pas mal redoublé... C.E 2, 2ème année B.E.P, 1ère G...parce que personne ne pouvait suivre ce que nous faisons., ensuite avec tous les problèmes à un moment donné, l'école ne me disait plus beaucoup de choses... »

Quand je regarde ma scolarité, j'ai suivi les vœux de mes parents. Regardez... Mon père me voyait couturière, ma mère secrétaire, et moi travailleur social ou enseignante en L.E.P...D'ailleurs cela a posé des problèmes pour mon orientation. (B.S. fait partie des personnes qui ont été orientées ou réorientées vers certaines sections qui ne faisaient pas à priori l'objet de ses préférences).

⁴⁰⁵ Cela s'est produit en Lorraine en 1991. voir à ce sujet Dominique PIVRON : *Formation à l'animation de quartier. Enjeux et perspectives.* Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, Document, n°17, juillet, 1994, pp. 44-50.

Déjà en 5ème on m'a proposé de faire un C.A.P bureautique, j'ai refusé catégoriquement sans en faire part à mes parents. J'ai proposé un C.A.P routier, là j'étais sûre d'être refusée. Finalement ,en 3ème, j'ai accepté l'orientation en B.E.P, car redoubler aurait été pour moi comme une punition. Même si je n'étais pas du tout attirée par ce type de formation. Ce qui m'intéressait, c'est le B.E.P sanitaire et social, pour entamer ensuite un BAC F8, puis un D.U.T carrières sociales...Pour plusieurs raisons j'ai arrêté ma formation en 1988, parce que aussi j'avais envie de travailler. Là j'ai connu le chômage pour la première fois... »

« Les raisons de mon orientation. D'abord, depuis que je suis toute jeune, je milite dans des associations,... C'est par elles que je suis rentrée... sinon je ne vois pas comment. Quand j'ai vu la misère dans mon quartier, et ce qu'on nous proposait, j'ai voulu me battre à côté de ceux qui étaient déjà là. Et comme je me suis mise après à faire des colonies des vacances avec les jeunes; là aussi tu apprends des choses, parce que pendant la colo tu discutes forcément avec les jeunes , ils te racontent des choses, quand tu as fini ta colo, tu rentres chez toi, ou tu attends la prochaine colo, ou tu te dis : « ce que j'ai entendu c'est important, je ne peux pas laisser passer, il faut que j'aille voir. C'est comme ça... c'est le militantisme ... parce qu'il y a dedans aussi un travail de relation et de communication, parce que tu rencontres des gens qui te bourrent le crâne mais dans le bon sens du terme... ». J'ai rencontré des gens qui m'ont donné envie de faire ce métier pour lutter et aider les autres. Lorsqu'on est fille d'origine maghrébine, c'est une façon de faire reconnaître ses revendications. Tu rencontres les gens, eux ils te découvrent, ensuite petit à petit tu te prends au jeu... Moi je n'ai jamais travaillé dans mon quartier parce qu'il n'y avait aucune structure mais sinon je l'aurais fait volontiers.... Comme dans l'un des quartiers D.S.Q, de la ville où j'habitais, ils cherchaient des animateurs, j'ai été prise sans problème ...malgré que je sois une nana... Dans mon quartier comme j'étais un peu connue par mes idées, même sans structure, je n'hésitais pas à voir les parents ou les jeunes et à discuter avec eux... Après, j'ai voulu passer du militantisme au professionnalisme, tout en restant militante... »

2.-B.F est âgé de 25 ans. Ses parents vivent en France depuis plus de trente ans. Son père est ouvrier textile, sa mère assistante maternelle D.D.A.S.S. Son père possède le certificat d'études primaires, sa mère n'a aucun diplôme mais maîtrise la lecture et l'écriture. Il est issu d'une famille de 4 enfants, dont l'aîné a obtenu une licence d'histoire, les deux autres possédant un B.T.S. Sa trajectoire nous semble un peu accidentée.

Après le Bac, il a fait deux années de langues et le passage en licence s'est avéré problématique d'où une réorientation vers un D.U.T carrières sociales. Quant au métier que ses parents lui voyaient faire : son père souhaitait qu'il devienne avocat , sa mère médecin. Lui-même aurait aimé être interprète de conférences. Mais le coût des études était trop élevé pour ses parents. De toute manière, il dit que s'il avait pu mener ses études plus loin, il n'aurait pas choisi le travail social. Ici, nous sommes déjà dans le cadre d'un choix par accident.

S'il a choisi le travail social c'est : *« par un militantisme chevronné, qui a correspondu à un conseil d'un travailleur social, et cela me permettait d'avoir une bourse d'études...mais le militantisme, y est pour quelque chose... Cet amour qu'on a à se bagarrer pour les autres c'est motivant...et puisque mes objectifs étaient d'avoir une activité salariée qui me permette de continuer mes études et me rendre utile,... quand je voyais tous mes copains qui étaient suivis, j'ai pensé que je pouvais faire quelque chose plus tard, le social est un moyen pour arriver à cela... »*.

Ici, nous sommes devant une personne qui affirme avoir appartenu à un syndicat et à une association socio-culturelle. Malgré ce choix non voulu, on décèle une socialisation précoce au regard des emplois occupés avant l'orientation dans le secteur social. Cet éducateur n'a exercé que des emplois d'animation de quartiers (pendant 4 ans). Chez lui, il y a également un processus de transmission des valeurs familiales à deux niveaux : premièrement, il est issu d'une famille⁴⁰⁶ où les parents sont eux-mêmes militants; deuxièmement, on peut parler de l'hérédité des positions, dans la mesure où sa mère exerce un métier éducatif (assistante maternelle). Pour cet homme la famille semble être un vecteur important d'orientation professionnelle. Il aurait trouvé au sein de sa famille des valeurs tant syndicales que sociales qui auraient répondu à un engagement précoce vers ce métier. Sa trajectoire accidentée, nous pousse à penser que le travail social semble avoir été à une période donnée « une bourse d'études ». Il fallait qu'il exerce, une activité salariée pour poursuivre ses études. Connaissant le secteur social à travers l'action militante, ayant vécu dans un quartier difficile, ayant connu des copains qui dépendaient de l'action sociale et des parents militants, la réorientation fut un exercice facile.

⁴⁰⁶ Il s'agit d'un cas atypique, puisque nous n'avons pas rencontré beaucoup d'enquêtés ayant des parents militants.

3.-JZ est née en Algérie, âgée de 29 ans, mariée, et mère d'un enfant. Ses parents vivent en France, depuis plus de trente ans. Son père sait lire et écrire, mais pas sa mère. Pour ce qui est du métier exercé par les parents, sa mère n'a jamais travaillé, tandis que le père était mineur de fond. Elle est issue d'une grande famille de 13 enfants dont elle est l'aînée. Le niveau scolaire le plus élevé de la fratrie est le diplôme d'études universitaires générales (D.E.U.G).

Son itinéraire de formation : *« J'ai passé un bac lettres, ensuite j'ai arrêté mes études pour travailler. Je voulais m'installer en Algérie, je suis donc partie, j'ai dû rester la moitié d'une année. Cela n'a pas été. Je suis revenue en France, j'ai donc repris les études très tard en fac. J'ai repris les études en tant que salariée, en faisant un D.E.U.G d'histoire et en pensant que j'allais faire du journalisme. J'ai raté mes examens, tout en travaillant.⁴⁰⁷ Au fil du temps j'ai commencé à travailler dans le social, cela a complètement changé mes plans... Pourquoi je n'ai pas fait ce que j'avais envie de faire? ce sont les circonstances, c'est la galère, ce sont des tas de choses... Si j'avais pu continuer régulièrement en ne faisant que ça, je ne crois pas que je me serais retrouvée dans le social. De toute façon avec le train de vie que je mène actuellement, je ne pense pas continuer sur le terrain,... »*

L'orientation vers le travail social : *« ...Ce n'est pas seulement par besoin d'argent que je me suis retrouvée dans le social. J'aurai pu postuler ailleurs comme caissière à Auchan...C'est parce que j'étais militante dans une association de jeunes issus de l'immigration pendant plusieurs années. Je me suis rendue compte qu'il y avait beaucoup de jeunes en échec scolaire. Je me suis dit, la meilleure façon pour moi de pouvoir de les aider ce n'était pas seulement faire des activités culturelles mais aussi obtenir une qualification professionnelle. Je me suis engagée dans la formation professionnelle. Ce fut mon premier pas. Malheureusement là où je suis tombée, où j'ai commencé à travailler, il n'y avait aucun jeune d'origine étrangère...Et puis de fil en aiguille, je me suis rendue compte que la formation professionnelle, enfin le soi-disant travail social à travers la formation professionnelle, c'est plus une histoire d'argent que de militantisme. Je crois qu'à partir du moment où il y a une histoire d'argent il n'y a plus de militantisme. On doit faire un choix. Je suis donc rentrée à l'I.U.T. C'est pourquoi, j'ai décidé après trois ans de quitter la formation professionnelle et faire du vrai social... »*

⁴⁰⁷ Insistance de l'enquêtée pour nous faire comprendre que si elle a raté le DEUG, c'est en partie lié à son activité salariée.

Pour Mademoiselle J.Z, l'arrivée vers le secteur social s'explique par « des tas de choses », dont en premier « les échecs au D.E.U.G d'histoire », puisqu'elle dit que si elle avait eu la possibilité de poursuivre ses études, aujourd'hui elle travaillerait dans un autre secteur. La deuxième forme d'explication c'est la rencontre avec l'action militante. Il y a manifestement dans son choix, l'imbrication de facteurs accidentels et peut-être par défaut le militantisme. Toutefois, rien ne permet pour l'instant de privilégier d'une façon ou d'une autre l'un des facteurs cités.

La première trajectoire montre aussi le poids du « militantisme » dans l'engagement vers l'action sociale. Elle affirme militer depuis qu'elle est jeune, parce que « la souffrance humaine, l'a poussée à défendre les faibles ». Il s'agit d'un militantisme lié à la misère dans son quartier. Elle apparaît comme une révoltée dont finalement la difficulté d'être, l'impuissance d'être ce qu'elle voulait être, l'a conduite à donner un sens à sa vie dans l'action avec les autres, dans l'amour pour eux, dans la prise en charge de leurs difficultés ou de leurs souffrances⁴⁰⁸. En fait le militantisme comme la venue dans le travail social est alors une façon de régler ses propres conflits. Mais en même temps si nous devons parler du renouveau de la vocation, c'est de ce côté qu'il faudrait chercher, parce qu'on y trouve des acteurs sociaux convaincus, inscrits dans une double démarche : militante et éducative. Or aujourd'hui, beaucoup de travailleurs sociaux adoptent un profil bas vis-à-vis de l'action syndicale, et un discours conforme aux vœux des décideurs. Nous assistons de ce fait à un tournant dans un secteur qui de nature est contestataire.

Toutefois pour donner un poids à ces analyses, un regard sur le degré de participation à la vie collective des parents s'impose:

Syndicat	:	22 (42,3%)
Parti politique	:	17 (32,7%)
Conseil municipal	:	1 (1,9%)
Mouvement religieux	:	7 (13,5%)
Asso. de défense des locataires	:	6 (8,6%)
Autres	:	17(32,7%)

⁴⁰⁸ Albert MEISTER : *vers une sociologie des associations*. Ed. Ouvrières, 1972

Nombre de répondants : 52

Non-réponses : 69

Il s'avère que ces résultats concordent, à une nuance près, à ceux des enfants. Si nous prenons l'appartenance à un parti politique ou à un syndicat, nous pouvons remarquer que le nombre est pratiquement le même (parti politique : parents 17 / enfants 18), l'écart insignifiant (syndicat : parents 22 / enfants 14). La même remarque pourrait également valoir pour la religion, vu l'insignifiance du nombre (parents : 7 / enfants : 13). Même si cet écart avoisine le double, ceci ne doit pas nous amener à considérer que les enfants sont plus croyants aujourd'hui que les parents. Et pourtant 54 (44,6%) enquêtés ont exercé dans leurs quartiers d'origine. Connaissant la réputation dont jouissent ces quartiers, nos résultats ne peuvent que pousser à plus de prudence.

Ces résultats nous poussent enfin à éviter « l'islamalgam », comme l'a souligné S. BOUAMAMA. Cette tendance est confirmée par les analyses de M. TRIBALAT⁴⁰⁹ sur les pratiques religieuses des musulmans en France, notamment les Algériens. Il s'avère que ceux-là mêmes qui sont pointés de l'index (c'est-à-dire les Algériens), pour leurs croyances religieuses, sont les moins pratiquants. La fréquentation des lieux de culte apparaît rarissime chez les immigrés Algériens (11%), et plus élevée chez les Mandé d'Afrique noire (34%). Il y a donc un degré de pratique religieuse moindre chez eux et fort chez les Africains noirs. D'ailleurs près de la moitié des Algériens déclarent n'avoir pas de religion et ne pas pratiquer. De même auprès des jeunes, le résultat est identique, puisque la fréquentation d'un lieu de culte apparaît assez exceptionnelle (10% hommes, et 18% femmes). En outre il apparaît à travers les analyses de M. TRIBALAT que les pratiques religieuses des jeunes d'origine algérienne nés en France sont fortement proches des pratiques moyennes en France.

1.4. Les items « conseil d'un ami ou d'un parent »

Ils ont recueilli tous deux respectivement 28 (23,3%), et 7 (5,8%) des suffrages, lesquels pour le second item sont très faibles.

⁴⁰⁹ M. TRIBALAT : *Faire France* Ed. la découverte, 1995 pp.91-110.

Cela confirme la méconnaissance des métiers du social par les parents des T.S.O.E. Nous sommes loin de l'approche de A. VILBROD⁴¹⁰ qui dans son échantillon a trouvé qu'un éducateur sur douze avait une mère exerçant un métier d'aide (infirmière, aide-soignante) et un éducateur sur dix avait une mère institutrice ou professeur de l'enseignement secondaire. Les discours de ces éducateurs pour l'arrivée dans le métier font appel à l'incitation parentale sur l'impact du choix.

Concernant l'item conseil d'un ami, en dehors d'autres explications dont nous n'avons pas connaissance, nous pouvons avancer un élément déterminant, quant à la fréquentation des centres sociaux par notre population dont 50 de ses membres soit 48,1% ont rencontré des travailleurs sociaux. Dans tous les cas, plus de la moitié de cette population a eu des contacts avec ces derniers dans sa jeunesse (75 soit 62%), dont 54 ont travaillé dans leurs quartiers d'origine. Certains d'entre eux ont effectivement bénéficié des conseils d'amis comme le cas de la trajectoire 2 explicitée plus haut. Ces conseils ont été obtenus, soit après la période de rupture par rapport à la scolarité lorsqu'ils étaient en recherche d'une nouvelle voie, soit pendant leur jeunesse, par l'intermédiaire des associations de quartiers ou encore dans d'autres circonstances :

« J'ai échoué en première année de lettres, ma voisine m'a parlé de centre de loisirs sans hébergement (C.L.S.H). Je me suis renseignée à la mairie, et j'ai réussi à avoir toutes les adresses des centres sociaux. J'ai proposé mes services en tant que bénévole...J'ai appris le métier, ensuite je me suis orientée vers les carrières sociales... »

Animatrice 22 ans.

1.5. Les accidentés biographiques : échecs dans les études antérieures / chômage / surdiplômés.

Nous avons déjà expliqué dans la première section ce que nous entendons par accidentés biographiques. Si pour les T.S.F.O, nous en avons dénombrés 59, chez les T.S.O.E, ils sont en tout 83 (52 hommes et 31 femmes).

⁴¹⁰ A. VILBROD (1996) op.cit. pp. 184-185

1.5.1. L'item « échecs dans les études antérieures »

Dans cet item il y a une catégorie que nous appelons « les redoublants persistants ». Il s'agit essentiellement des « errants universitaires », qui ont connu plusieurs accidents de scolarité. Nous avons vu dans l'approche de l'analyse globale des raisons du choix du travail social que cet item arrive en troisième position (38 suffrages recueillis soit 31,7%). Ce qui est loin d'être négligeable. Les statistiques sur les redoublements se traduisent de la manière suivante :

C.E.S	:	30 (19,2%)
LYCEE	:	46 (29,5%)
D.E.U.G/B.T.S	:	33 (21,2%)
PRIMAIRE	:	23 (14,7%)

L'incidence du redoublement par rapport au choix du travail social a une implication essentiellement au lycée et en D.E.U.G. Sur 33 personnes ayant redoublé en D.E.U.G, 26 avouent avoir choisi le travail social suite aux échecs antérieurs et sur 46 personnes déclarant avoir redoublé au lycée, 17 d'entre elles imputent le choix du travail social à leurs échecs, des échecs dont nous avons préalablement tenté d'explicitier les causes découlant de problèmes familiaux ou de mauvaises orientations :

Cas N°1

« Je suis allée jusqu'en terminale où j'ai loupé le Bac. Comme je le passais pour la deuxième fois,...je n'avais plus la volonté de retravailler pour le repasser... J'ai décidé de passer les sélections à l'I.U.T et j'ai donc pu entrer sans Bac, puisque j'ai eu une équivalence, et c'est à partir de là que j'ai suivi ma formation d'éducateur spécialisé. Aussitôt, après le Bac, je n'avais pas d'expérience sur le terrain, je suis rentrée tout de suite...Il fallait que je m'inscrive dans l'enseignement supérieur, pour essayer de passer les équivalences pour pouvoir entrer à la fac. L'I.U.T. qui préparait le diplôme d'éducateur spécialisé convenait justement... Le social pourquoi pas? Etant donné que j'ai travaillé auparavant dans les maisons des quartiers par vacation, je me suis dit « ça pourra servir ». Au départ c'était ça. C'était pas un choix professionnel bien déterminé.

Pour moi, je voulais simplement faire cette formation pour avoir un diplôme qui puisse être reconnu au niveau de l'enseignement supérieur surtout... en gros c'est comme ça que j'ai mis ma démarche en pratique...Je crois que j'ai une vision différente aujourd'hui par rapport au métier du social...Mes motivations ont évolué...Au départ je cherchais une identité universitaire. Malgré ça, j'ai accepté de travailler ici parce que je ne peux pas couper ce que j'ai entamé. J'ai besoin de continuer la démarche... »

Educatrice 24 ans

Cas N°2

« J'ai eu un bac littéraire, ensuite j'ai échoué au B.T.S secrétariat...Je suis entrée aussi à l'université en 1ère année de D.E.U.G langues que j'ai abandonnée, et après j'ai travaillé. J'étais secrétaire de direction dans une P.A.I.O, et bien d'autres jobs encore... hôtesse d'accueil, manutentionnaire, j'ai travaillé aussi dans une chocolaterie, j'ai fait des activités péri-scolaires.. je me suis rendue compte que je n'étais pas faite pour ça. Ce n'était pas mon truc, mais il fallait bien que je travaille... » « ..Sinon, quand j'étais en 3ème, je voulais être cuisinière. Je voulais faire l'école du Touquet, c'est une filière qui m'attirait. Et même aujourd'hui...Je ne l'ai pas faite parce qu'on me l'a toujours déconseillée. On m'a orientée vers une autre section parce que j'avais de bons résultats, j'avais d'énormes possibilités... » « ...Le choix du travail social... je me suis toujours énormément impliquée en tant que bénévole dans le social. Cela fait 15 ans maintenant que je fais partie des associations de proximité... »

Animatrice 29 ans

Cas N°3.

F.R est né au Maroc, âgé de 25 ans, il est marié, et père d'un enfant. Ses parents vivent au pays. Sa mère, illettrée est sans profession. Son père, transporteur, lit et écrit aussi bien le français que l'arabe. Il est second d'une famille de 9 enfants.

« J'ai fait mes études à Casablanca sauf le Bac et la première année de D.E.U.G des sciences économiques que je n'ai pas eue... A cause de cet échec on m'a coupé les vivres...la bourse d'études, il a fallu que je travaille...j'ai fait des petits boulots : inventaire à Auchan, Livreur de boissons, Animateur des colonies etc...

J'ai travaillé avec l'U.F.C.V, ensuite j'ai passé le B.A.F.D. Et c'est là que j'ai décroché un poste avec la maison des jeunes. C'était une issue de secours...Finalement comme je n'avais pas le choix j'ai passé les sélections, mais après je vais continuer...Si un jour j'ai la possibilité de faire autre chose, j'arrêterai et je sais que plus tard je ferai autre chose...Après le D.U.T, je veux préparer une licence des sciences de l'éducation et aboutir à une maîtrise des sciences et gestion appliquées au travail social... »

Cas N°4.

Z.H est âgé de 30 ans au moment de l'entretien. Il est né au Maroc, marié et père d'un enfant. Ses parents vivent en France depuis 21 ans. Comme d'habitude, sa mère n'a jamais travaillé. Son père âgé de 73 ans était ouvrier spécialisé. Il est issu d'une fratrie de 10 enfants dont il est le quatrième. Le niveau scolaire de la fratrie est similaire à celui de la majorité des enfants issus de l'immigration maghrébine, c'est-à-dire le Brevet d'études professionnelles. Concernant son itinéraire de formation scolaire et professionnelle, voici ce qu'il en dit :

« Quand je suis arrivé en France, j'avais 7 ans. On m'a mis en C.E 1, et comme je n'arrivais pas à suivre, on m'a remis en C.P. J'ai obtenu un Bac B, je n'ai pas réussi à franchir le cap du D.E.U.G. J'ai passé deux fois le D.E.U.G de psychologie, il me manquait 2 points, 2 petits points... » « ...En 3ème, je voulais faire sports études, on m'a orienté vers la seconde. Pour certains professeurs, concilier sports et études était au-dessus de mes moyens...Pour moi c'est une mauvaise orientation, parce qu'à l'école où j'étais, il n'y avait pas d'information sur les filières, par exemple du social. On nous donnait des dossiers sur la comptabilité, sur la métallurgie, la soudure...Après le Bac, j'étais aussi intéressé par le journalisme... »

« ...Quand je suis sorti de la fac en 1988/89, j'ai travaillé dans la restauration pour des raisons financières (serveur dans une pizzeria, pendant un an, responsable d'une pizzeria pendant un an, et chef de rang d'un restaurant pendant 6 mois) . A l'époque où je travaillais dans la restauration, je me suis marié. C'est un travail dur au point de vue rythme, il fallait je le fasse... Tout en travaillant, je n'arrivais plus à accepter les formes d'hypocrisie, donc j'ai arrêté les relations malsaines avec les clients... Je suis devenu chef de rang, mais je suis parti parce qu'un client a insulté un serveur. Je n'ai pas accepté, le patron n'était pas d'accord avec moi. Donc je suis parti. Quand j'étais responsable, c'est pareil, il y a des gens qui venaient faire la plonge pour rien, je n'acceptais pas non plus.

Je suis parti du bas sans diplômes...Je suis devenu responsable parmi les Français... » « Le travail social,... je connais depuis longtemps. je rencontrais des travailleurs sociaux au foyer des jeunes...J'ai milité quand j'avais 16/17 ans par l'intermédiaire d'un abbé à la J.O.C (Jeunesse Ouvrière Catholique), que ma famille connaissait bien...J'ai encadré des centres aérés, j'ai encadré des jeunes au tennis de table bénévolement...tout ça a fait qu'on revient au social... »

Ces 4 cas peuvent être décomposés en deux quant au repli vers les professions sociales. Certes les accidents de la scolarisation sont présents, mais les stratégies d'engagement dans la profession ne sont pas les mêmes. Dans les 1er et 3ème cas, le choix est plus que stratégique. Pour le premier, il s'agissait d'entrer à tout prix à l'université « je cherchais une identité universitaire, ce n'est pas un choix professionnel déterminé ». Pour le troisième le travail social « est une bourse d'études », puisqu'il ambitionne la poursuite de ses études. D'ailleurs, il affirme également que si c'était à refaire, il ne s'y engagerait pas.

Quant aux 2ème et 4ème cas, le repli peut se définir différemment. Ils ont toujours ambitionné de se carriériser vers d'autres secteurs, mais leurs projets ont été contredits par leur propre incapacité à assumer leur scolarité, ou si nous retenons les explications qu'ils donnent, « les mauvaises orientations » sont également pointées. Ces accidents subis les poussent à se rabattre vers les professions sociales. Malgré les différents métiers exercés où ils n'ont pu s'établir définitivement, le repli vers le travail social constitue « un retour aux sources », (à l'analyse de leurs trajectoires), du fait de leur implication de longue date dans le tissu associatif de leurs quartiers. Beaucoup de nos accidentés biographiques se trouvent justement dans cette situation.

1.5.2. L'item « chômage »

Cet item arrive en quatrième position, à côté de l'item « échecs dans les études », respectivement 37 (30,8%), et 38 (31,7%). Comparativement aux T.S.F.O (25), les T.S.O.E sont plus nombreux à se déclarer choisir le secteur en question à cause du chômage. Un regard sur les emplois occupés avant l'orientation dans le dit secteur confirme les affirmations précédentes, puisque les T.S.O.E, ont été plus nombreux à avoir occupé des emplois d'ouvriers 36 (29,8%) que les T.S.F.O : 17 (12,8%).

Chez les T.S.O.E ouvriers, il y a 11 *surdipômés* (niveau licence et plus), or il n'y en a aucun chez les T.S.F.O. Comme nous l'avons souligné, 17 T.S.O.E issus de l'Afrique noire, ont été, à un moment donné de leur existence en France, manutentionnaires.

Auprès des T.S.O.E, l'errance professionnelle est différente, comparativement aux T.S.F.O. Nous n'avons pas rencontré les mêmes profils des « errants professionnels » au bord de la rupture comme ce fut le cas dans la première section. Et pourtant ils sont plus nombreux à attribuer la rupture de leurs scolarités à des raisons financières. Les emplois occupés par ces T.S.O.E ressemblent plus aux petits travaux d'intérim, (notamment les jobs des vacances), qu'aux emplois réels, comme nous avons pu le constater chez les T.S.F.O. Les véritables errants professionnels au bord de la rupture ne sont pas très nombreux mais nous en avons quelques cas.

Cas N° 1

« ...J'aime bien le social. Je ne sais pas si j'avais pu pousser mes études plus loin j'y serais quand même, j'aime bien... Disons qu'au départ, comme j'avais fait psycho et que cela n'a pas marché, je me suis dit, il me faut un domaine où je puisse m'exprimer et je pensais que le social et la psycho allaient très bien ensemble pour moi. Je me suis retrouvée dans une situation où après avoir fait plusieurs petits boulots de secrétariat, opératrice de saisie, comptable pendant plusieurs années en C.D.D par l'intermédiaire de Manpower de 1984 à 1989, je n'avais plus droit aux A.S.S.E.D.I.C et je suis devenue R.M.Iste...dont j'ai refusé le statut parce que j'avais honte de ce statut d'assistée... J'ai rencontré un inspecteur qui m'a demandé ce que je voulais faire. J'ai dit que je ne voulais pas dépendre de l'Etat et j'ai demandé les pistes du bénévolat...J'ai pris tout de suite l'aide aux devoirs. Je suis devenue animatrice. ça fait maintenant 4 ans. J'ai fait du bénévolat jusque mars 1992. J'ai fait deux années de C.E.S. J'ai été embauchée en 1992 à temps partiel. Aujourd'hui, sache que mon D.U.T, n'est pas pris en charge ... »

Animatrice 31 ans

Le cas ci-dessus est caractéristique de ceux qui ont subi un double déclassement : universitaire d'abord à cause des échecs et ensuite professionnel, parce que cette personne n'a en effet jamais su se fixer dans aucun emploi.

Après son errance professionnelle, elle est devenue objet du dispositif social : « je suis devenue R.M.Iste ... », Mais elle a voulu renverser la logique de la galère : « Je voulais pas dépendre de l'Etat... J'avais honte... ». Ce qu'on peut noter de ces types de trajectoires, est que l'orientation vers son nouveau métier est le fait d'une longue période d'errance professionnelle (cf. 1ère section). Ici le travail social joue vraiment son rôle de « correcteur des biographies accidentées », à commencer par les candidats à la professionnalisation eux-mêmes. Cette femme dépourvue économiquement, se retrouvant dans un processus de désinsertion et menacée de déchéance avait encore son réseau de sociabilité intact. Le sentiment d'appartenance à un groupe soudé, notamment sa famille lui a permis de résister à la stigmatisation. Sinon, elle aurait franchi « le seuil de la normalité », nous a-t-elle relaté.

Cas n° 2.

Monsieur A.T est âgé de 40 ans. Il est arrivé en France à l'âge de 2 ans, en compagnie de sa mère pour rejoindre son père arrivé deux ans plutôt. Son père est ouvrier, sa mère, femme au foyer. Les deux ne savent ni lire, ni écrire. Il est troisième d'une fratrie de 10 enfants. Dans la famille, une personne possède une licence, et deux ont le DEA. Contrairement à d'autres familles, scolairement celle-ci est mieux dotée, puisque 7 personnes possèdent le Bac.

Trajectoire scolaire et professionnelle

Titulaire d'un CAP installateur sanitaire, il a aussitôt arrêté sa scolarité pour travailler dans la sidérurgie. Il est soudeur dans la construction métallique de 1972 à 1976, dans la région du Nord. Il quitte la région pour s'installer à Marseille où il va exercer de petits « boulots » pendant trois ans, avant d'obtenir un emploi de réceptionniste dans un hôtel de 1979 à 1985. Il revient dans le Nord, pour travailler dans un magasin comme vendeur en matériel de bâtiment, de 1985 à 1987, où il se fait licencier. Il a donc connu plusieurs périodes de chômage.

Fort de son expérience du bâtiment, il postule comme animateur dans une association d'insertion, pour accompagner les jeunes dans les différents stages. C'est la découverte du travail social. Il y travaillera pendant trois ans. Ensuite il se fait embaucher dans un centre social, où on lui a demandé de suivre une formation en lien avec le secteur social.

Cas n° 3.

Monsieur M.H est né en France. Agé de 27 ans, il est célibataire. Ses parents font partie d'une génération qui est arrivée en France en 1960. Ils ne savent ni lire, ni à écrire. Son père, âgé de 55 ans occupe un emploi d'ouvrier. La mère ne déroge pas à la règle de beaucoup de femmes de cette première génération, elle est « femme au foyer ». La fratrie est composée de 6 frères et 3 soeurs, et il est quatrième de cette grande famille.

Trajectoire scolaire et professionnelle

« J'ai préparé un C.A.P charpente métallique, j'ai aussi mon B.E.P. Après, j'ai fait un E.S.E.U (Examen spécial d'entrée à l'université)... J'ai redoublé des classes, c'était le C.M 2 et la 5ème, à cause des enseignants qui s'en foutaient de mes difficultés.... J'ai été orienté vers un C.A.P charpente, insensé à mes ambitions, et à mes souhaits, sans que l'on me demande mon avis ni celui de mes parents, et pourtant je voulais faire sports études. Après le C.A.P, j'ai arrêté mes études, pour subvenir aux besoins financiers, indispensables dans les grandes familles qui ne peuvent vous donner les finances nécessaires pour les grandes études à la faculté...De 1985 à 1987, j'ai travaillé comme manutentionnaire à Grande-Synthe, j'ai créé une entreprise de nettoyage peu après. Cela n'a pas marché. Je suis allé travailler à Paris comme couvreur avec l'agence d'intérim Manpower. Comme le travail social offre des possibilités aux gens d'origine étrangère, comme je ne trouvais plus rien, j'ai commencé les colonies dans les différents villages de vacances. J'ai obtenu le B.A.F.A et j'ai continué dans la filière. Ensuite le B.A.F.D, après cette expérience et d'autres dans les quartiers où j'ai grandi, j'ai passé les sélections dans le cadre de la formation D.E.F.A avec succès...Ce qui m'a sauvé, étant d'origine étrangère qui veut malheureusement dire vivre dans un quartier sensible et défavorisé, on voit, on découvre les difficultés que peuvent avoir les jeunes de ce quartier. Je me suis dit pourquoi ne pas leur apporter des réponses et des solutions sachant qu'il y a un point commun le « vécu »...Il faut aussi savoir que dans le domaine commercial, j'ai essayé, il existe une ségrégation importante. Le social était une issue, la ségrégation est moins importante... ».

Le cas n°2 relève bien des « errants professionnels », dont nous avons souligné l'importance dans la première section (T.S.F.O). L'entrée dans le social est bien le fait du chômage « je suis arrivé au travail social parce que je cherchais du travail, ce type d'activité est assez proche de mes motivations...l'insertion de la personne dans une société en constante mutation économique.. ». Il en est de même du cas n°3, dont la trajectoire, montre qu'il a fait une tentative de création d'entreprise qui n'a pas bien marché. Ensuite, il est allé travailler à Paris par intérim, et après c'est le trou noir. Etant issu d'un quartier difficile, il portera tardivement secours aux petits frères, après les divers accidents relatés ci-dessus.

Quel est le catalyseur de ce choix pour ces deux trajectoires? Est-ce le chômage ou c'est le fait que l'activité du secteur social était proche de leurs motivations?

Cet exercice qui consiste à déceler les motivations profondes qui orientent la conduite d'un être humain est difficile à réaliser. Tout choix, faisant l'objet d'une contrainte, n'en est pas moins désirable, lorsqu'il s'inscrit dans ce qu'on croit être le bon chemin. Pour le sociologue l'analyse de ces éléments ne peut se comprendre qu'en ayant recours à des indicateurs rigoureux, et objectifs. Pour notre part, quelles que soient les motivations de cet animateur, la rencontre avec son nouveau métier ne peut être dissociée de la conjoncture, en particulier le phénomène du chômage qui serait l'un des faits explicatifs. Remarquons aussi que cet animateur n'a jamais rencontré de travailleurs sociaux dans sa jeunesse. Il n'a jamais appartenu, ni milité dans une association socio-culturelle, et il n'a pas non plus encadré de colonies de vacances. Par ailleurs, il ne possède aucun diplôme non-professionnel de l'animation. D. DUPREZ⁴¹¹, dans son étude sur les identités professionnelles des douaniers et policiers, arrive à la même conclusion, lorsqu'il parle du choix du hasard où beaucoup d'individus n'étaient pas attirés par la police au départ : « les motivations à entrer dans la police, sont très liées à leur position fragile sur le marché du travail », et il poursuit ainsi « c'est souvent le chômage, la situation de l'emploi ou les faibles salaires qui les ont conduits à se présenter au concours ».

⁴¹¹ D. DUPREZ : *La gestion de l'immigration irrégulière. Analyse sociologique des identités professionnelles des policiers et des douaniers*, CLERSE/LASTREE/CNRS, 1993, pp. 44-45.

1.5.3. Les surdiplômés

Nous entendons par surdiplômés, les personnes qui possèdent un diplôme à partir de la licence. Dans notre enquête nous avons dénombré 23 (19%)⁴¹² surdiplômés pour lesquels le choix du travail social se répartit de la manière suivante : désir d'aide (10 suffrages recueillis), chômage (8 suffrages), et conseil d'ami (6 suffrages). On peut remarquer que le chômage figure tout de même en bonne place, même si ces résultats doivent être relativisés.

Cas n° 1

Voici la trajectoire de Monsieur JSF, éducateur, âgé de 29 ans : *« J'ai un bac, une licence de sociologie, une maîtrise d'économie, une licence d'administration publique, et un D.E.A d'études politiques. Actuellement, je prépare une thèse en études politiques...Les raisons qui m'ont amené vers le travail social... c'est plus difficile à expliquer, mais le travail social, je peux l'interpréter comme ça : dans ma vie, j'ai toujours pensé à deux choses, travailler avec les hommes ou travailler sur les hommes. Ce sont les études de médecine qui m'intéressaient, mais chez moi ce n'était pas possible. A défaut de travailler sur les hommes, je travaille avec les hommes...je suis éducateur. Avant je ne travaillais pas. La situation s'est présentée, c'est comme ça que je suis arrivé ici...Au pays j'étais instit. En France, j'ai travaillé deux mois seulement, si on peut appeler ça travailler...Ici, j'ai eu une possibilité par mon frère qui connaît le directeur de la boîte, cela s'est fait très vite, on m'a demandé si ça m'intéressait, j'ai accepté tout de suite, je pense que travailler avec les hommes, c'est mieux que travailler sur une machine ou n'importe quoi... ».*

Cas n°2.

Madame N.M.L est éducatrice, mariée, mère de 3 enfants. Son arrivée dans le secteur social constitue aussi un repli. Une fois de plus c'est son réseau de sociabilité, qui lui a permis de trouver son travail actuel.

⁴¹² 6 personnes ayant un niveau bac+3 et 17 supérieur à bac+3 dont 4 femmes avec un niveau supérieur à bac+3.

« J'ai le bac, j'ai une maîtrise de sciences économiques et un D.E.S.S d'économie...Avant j'étais déléguée commerciale, j'ai fait des stages à l'A.N.P.E. en comptabilité et en informatique...J'ai eu des difficultés pour trouver dans ma branche, j'ai cherché longtemps dans mon domaine, je n'ai pas trouvé... si j'étais Française, je ne serais pas ici...Je connaissais des gens dans ce métier, ce sont des amis qui m'ont permis de décrocher cet emploi, j'ai eu une ouverture... ».

Cas n°3

Ce Monsieur est âgé de 38 ans, marié et père d'un enfant. Le travail social est pour lui un « métier d'attente » comme nous le montre sa trajectoire :

« Je suis de formation de sociologie. Un bac littéraire au Maroc. Au début je voulais faire sciences économiques et après, je me suis orienté vers la sociologie, parce que ce sont des études qui avaient la réputation d'être faciles. Ce qui n'est pas vrai du tout...Pendant ma scolarité, j'ai connu plusieurs redoublements... j'ai même triplé mon bac au Maroc, ce n'est pas faute d'avoir travaillé. J'ai vraiment travaillé, c'est le seul moment où je me suis senti vraiment étudiant. J'ai aussi redoublé la première année de sociologie dans ce domaine, c'est plus de ma faute. Lorsque je suis arrivé en France, je voulais en même temps faire des études et découvrir les choses...J'ai un D.E.A de sociologie, j'ai un certificat des langues étrangères (anglais), j'ai préparé aussi un certificat de criminologie... ».

Le choix du travail social : *« ...D'abord j'ai toujours travaillé. J'étais contrôleur de cinéma, chauffeur livreur, veilleur de nuit dans un centre social, c'est là que j'ai eu le contact avec les jeunes inadaptés...Malgré ces boulots, je cherchais quelque chose de valorisant. Etre éducateur m'a paru un travail valorisant...Mais c'est un peu par hasard que je suis tombé dans le social. Il se pourrait aussi qu'il y ait d'autres éléments que je ne maîtrise pas qui m'ont poussé dans le social. Toutefois, je n'ai pas choisi ce métier. **Si je suis dedans c'est pour des raisons économiques, parce que je cherchais un boulot.** J'étais étudiant, je cherchais un boulot intéressant qui sorte un peu de l'ordinaire par rapport à d'autres boulots que j'ai pu te décrire. J'y suis rentré pour payer mes études. Mais en tout cas **c'est pour des raisons économiques...Je n'ai pas choisi cette profession. J'avais besoin d'argent.** La première fois que j'ai été embauché c'est un copain de la fac qui m'a introduit... ».*

Parmi les surdiplômés, plusieurs tiennent ce type de discours. Un fait les rallie, c'est leur niveau d'études. Ce ne sont pas des gens qui ont acquis ce niveau, après l'insertion dans le secteur social, comme on en voit actuellement. **Ce sont des « déclassés » par rapport à leur niveau d'études⁴¹³. Ils affirment sans arrière-pensées que ce n'est pas un choix voulu mais plutôt imposé par la situation sociale.** Leur qualification n'est pas reconnue facilement. Ils doivent se battre comme ceux qui possèdent un bas niveau de qualification. Ils ont fait l'expérience du travail pénible, le travail des immigrés. A la recherche d'un emploi, ils ont beaucoup de difficultés pour trouver un poste correspondant à la formation et à la qualification obtenue durant leurs études. L'entrée dans le travail social est pour eux une véritable prise de conscience de leur place dans le pays d'accueil et de leurs conditions sociales : « si j'étais Français je ne serais pas ici ». Ces dires sont corroborés par la comparaison établie par rapport aux Français d'origine, même si le déclassement peut être à ce jour généralisé. L'apparition ou la généralisation des formes d'emplois atypiques liée à la crise économique est la cause du repli vécu par ces personnes. La définition de l'itinéraire de l'accidenté biographique doit donc prendre en considération l'enchaînement des différentes situations vécues, mais aussi la nature de ces enchaînements pour rendre intelligible le revirement vers les métiers du secteur social.

En effet pour les surdiplômés, devant la fermeture des trajectoires sociales ascensionnelles, seul demeure l'espoir de la réussite magique ou du hasard bienheureux⁴¹⁴, donc le travail social. Celui-ci n'est donc pas un choix voulu, c'est une mobilité forcée. On peut donc poser l'hypothèse suivante : la promotion sociale étant sensée être la combinaison des capacités et des mérites personnels, utilise-t-elle le critère du capital scolaire sans se préoccuper de l'appartenance à l'origine étrangère ou cette dernière est-elle un frein à la promotion sociale, quel que soit le capital scolaire acquis⁴¹⁵?

N'y aurait-il pas une double sélection pour les personnes d'origine étrangère : l'école et l'origine ethnique?

⁴¹³ D. DUPREZ, a également remarqué que parmi les douaniers, il y avait des surdiplômés, op.cit. p.72.

⁴¹⁴ C. BACHMAN, in G. FERREOL : *intégration et exclusion dans la société contemporaine*, PUL, 1992.

⁴¹⁵ E. JOVELIN : Les travailleurs sociaux d'origine étrangère. Destins professionnels et choix du métier, *Revue Française de la Sauvegarde de l'enfance*, Expansion scientifique Française, n°4, 1993.

En fait, s'il y a une distribution inégale des chances d'accéder aux études supérieures selon les origines sociales⁴¹⁶, n'y aurait-il pas également une accession inégale aux emplois qualifiés pour les populations issues de l'immigration, même lorsqu'elles possèdent un capital scolaire élevé?

Une partie de réponse nous est donnée par D. DUPREZ⁴¹⁷ qui se demande « comment comprendre le décalage entre le mal vivre vécu par nombre de jeunes des cités issus de l'immigration maghrébine et les discours savants qui affirment que l'assimilation (ou si l'on veut l'intégration) est toujours en marche ? ».

En effet, s'appuyant sur l'enquête nationale conditions de vie l'INSEE dite « situations défavorisées », réalisée de novembre 1993 à janvier 1994 sur un échantillon de 13000 ménages ainsi que sur une enquête identique portant sur des échantillons de 1000 ménages situés sur 10 quartiers des politiques de la ville, parallèlement à une enquête qualitative réalisée de 1994 à 1996 dans certains sites du Nord-Pas-de-Calais⁴¹⁸, D. DUPREZ, montre cette expérience des jeunes issus de l'immigration maghrébine tenaillés entre « la discrimination et la désaffiliation ». Critiquant le modèle assimilateur, laïque et républicain français qui logiquement permet la promotion individuelle par le mérite, y compris pour les personnes d'origine étrangère, il montre dans cet article que celui-ci ne marche plus et s'essouffle, et que ce modèle est véritablement en crise parce que les enfants d'immigrants rencontrent des difficultés dans l'accès à un emploi stable, même pour les jeunes diplômés.

Dans l'étude précitée réalisée dans les quartiers du Lille-sud (DUPREZ et alii, 1996), il montre que dans ces quartiers, parmi les personnes se déclarant actives ou la recherche d'un emploi, titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur, près de la moitié (42,1%) exercent un emploi précaire et 23,3% sont au chômage. En ce qui concerne l'origine ethnique, cette étude montre qu'un diplôme élevé ne protège pas contre le risque de chômage pour les personnes d'origine maghrébine, même si 10% de non-maghrébins sont dans la même situation. Même si ces discriminations ne sont pas propres aux populations d'origine maghrébine reléguées dans les quartiers pauvres, cette étude révèle en tout cas que « ce n'est pas la simple appartenance à un quartier réputé difficile qui provoque des

⁴¹⁶ P. BOURDIEU : *Le sens pratique*, Ed. de minuit, 1980, p.228

⁴¹⁷ D. DUPREZ : « Entre discrimination et désaffiliation : l'expérience des jeunes issus de l'immigration maghrébine », *les annales de la recherche urbaine* (à paraître).

⁴¹⁸ D.DUPREZ, M. LECLERC-OLIVE, M. PINET : *Vivre ensemble. La diversité des quartiers sensibles à l'épreuve de la vie quotidienne*. Rapport Clersé-Ifrési, Lille, 1996, 339 p. et *Vivre dans les quartiers sensibles, Profils*, INSEE, Lille, août 1996, n° 41.

difficultés avec le marché de l'emploi, mais la conjonction de l'origine ethnique à un quartier à mauvaise réputation et à une classe d'âge »⁴¹⁹

En tout cas c'est le sentiment exprimé par une partie des personnes d'origine étrangère de notre échantillon. Elles vivent leurs déclassements comme un rejet dû essentiellement à leurs origines ethniques. Au cours des entretiens elles avaient besoin d'en parler, d'exprimer leur colère, donnant lieu à une explosion de ressentiments, d'injustice, accumulés dans leurs parcours de précarité⁴²⁰.

Cela nous associe aux analyses de HUGHES⁴²¹, concernant les caractéristiques attendues par rapport à un poste de travail, c'est-à-dire les attributs officiels et officieux. Cette démarche paraît exemplaire, puisque selon notre auteur, « l'individu qui représente un certain statut doit posséder au moins un des attributs correspondants : capacités, diplômes, âge ...etc. ». Il peut en avoir plusieurs mais personne ne les réclame officiellement (sauf peut être le diplôme). On pourrait donc dire que les surdiplômés d'origine étrangère possèdent les « caractéristiques accessoires de statut : le diplôme mais ne possèdent pas les caractéristiques principales attendues de manière informelle : le capital social, l'origine ethnique, le profil, etc... ». Et c'est là que se jouerait la sélection à diplôme égal Français d'origine/origine étrangère.

1.6. L'item « AUTRE »

Aussi silencieux soit-il, cet item qui a recueilli 17 (14,2%) suffrages regroupe beaucoup de raisons que la raison elle-même ignore. Il s'agit des problèmes qui touchent les enquêtés au plus profond d'eux-mêmes, pour lesquels ils ne pouvaient s'exprimer que par entretien, d'où la difficulté de l'analyse par rapport au T.S.F.O dont l'enquête s'est cantonnée aux questionnaires.

⁴¹⁹ D. DUPREZ, 1997, op.cit (à paraître dans *les annales de la recherche urbaine*).

⁴²⁰ Ainsi que nous avons eu l'occasion de le souligner à propos des T.S.F.O, ceci doit toujours nous pousser à rechercher le véritable sens, et à ne pas considérer ce que disent les enquêtés comme une vérité universelle puisque « l'individu affligé d'un stigmaté peut aussi souvent que possible s'en servir en vue de petits profits, pour justifier des succès rencontrés pour d'autres raisons » cfr. E. GOFFMAN : *Stigmaté. Les usagers sociaux des handicaps*, Ed. de Minuit, 1975, p. 21.

⁴²¹ Cité par BECKER : *Outsiders*, Ed. Métaillié, 1985, et A. STRAUSS : *Miroirs et masques, une introduction à l'interactionnisme*. Ed. Métaillié, 1992, p.75-76.

Donc ce sont « les fragilités ou les vulnérabilités affectives et relationnelles ⁴²²» et qui se sont trouvées rouvertes à l'occasion des crises dont étaient victimes ces T.S.O.E, qui sont à l'origine du choix du travail social, comme nous le montrent les exemples ci-après.

Entre autres on peut y mettre trois facteurs : les problèmes personnels rencontrés par les postulants au secteur social, le rang de naissance dans la fratrie et la taille de la famille.

Problèmes personnels rencontrés :

Nous sommes en présence de personnes qui s'orientent dans le social pour régler les problèmes rencontrés dans leur vie. Nous avons l'impression que le social est là pour expier les péchés. Il y a donc des élans altruistes qui trouvent leur accomplissement dans une perspective de dévouement et de réparation. En fait c'est toute la situation familiale de l'assisté qui va toucher les candidats à la professionnalisation en suscitant chez lui des « vellétés de compensation et de réparation »⁴²³.

1.« Le social pour moi...j'ai voulu régler les conflits que j'ai vécus dans l'adolescence. Je me disais, pourquoi je suis arabe ?, Cela aurait été plus facile si j'étais Français. Cela n'a rien à voir avec la réussite sociale, sur le terrain ça compte tout ça, j'en ai souffert. C'est pour cela que j'ai gardé la nationalité marocaine. Cela ne m'intéresse pas de changer. Ce n'est pas pour rester Marocain, mais me dire que je suis resté Marocain, regardez où j'en suis aujourd'hui, vous pouvez y arriver sans vendre l'âme. Je n'ai pas l'intention de devenir fonctionnaire, ce qui m'intéresse c'est le secteur associatif pour venger les affronts subis. Aujourd'hui, je sais et je peux le dire qu'on n'a pas besoin de vendre son âme, ça je ne peux le dire que dans le secteur associatif, pas à l'usine, ou même en tant que fonctionnaire... ».

Animateur 30 ans

2.« Je crois que toute petite, je me suis dirigée vers le social. J'ai toujours eu un rôle, un rôle dans mon quartier, un rôle dans le don...Les raisons...

⁴²² V. de GAULEJAC , I. TABOADA LEONETTI : *La lutte des places*, Ed. Desclée de BROUWER, 1994, p.25

⁴²³ Daniel ROQUEFORT : *le rôle de l'Educateur. Education et psychanalyse*, Ed. L'harmattan, 1995, pp.67-68.

Il y a plusieurs degrés, c'est vrai qu'au départ, j'avais le profil du travailleur social dans la profondeur, dans la façon de voir les choses, dans la façon d'aborder les problèmes, c'est vrai que c'était naturel parce que j'étais intéressée par la matière humaine...;Maintenant, j'ai un peu progressé. Le fait d'être dans le social a énormément à voir avec mon histoire, ma problématique. Le fait que j'ai un père algérien et une mère française, d'avoir été élevée en France et quelque part d'être en relation avec l'immigration, je pense que ça a énormément à voir. Je pense que lorsqu'on entre dans le social on a le don, c'est vrai pour donner, mais en fait je pense que l'on reçoit pas mal aussi. Il y a toute une problématique qui se joue autour de la dette et du don chez les travailleurs sociaux, et peut-être que chez les enfants migrants, désuets, culpabilisés, tous ceux qui ont quelque chose à voir avec la migration, quelque part dans mon histoire, ont peut-être une histoire de dette plus forte que les autres et c'est vrai que je me trouve maintenant complètement investie dans les enfants de migrants maghrébins, sachant que mon père est maghrébin, que je n'ai jamais pu mettre les pieds en Algérie, et que j'ai toujours été exclue de la relation avec ce père parce que j'avais une mère française et qu'effectivement, il me disait « mais t'es pas ma fille, ta mère est Française, donc je ne veux pas de toi »...Maintenant, je me trouve complètement investie avec les enfants de cette origine là, je pense que ce n'est pas un hasard. Je pense qu'effectivement, je réponds à une dette que j'ai par rapport au Maghreb et quand je parle des jeunes en disant que j'ai cette association... dans le but de justement rendre les enfants acteurs et non plus dans la demande et acteurs dans tous les sens ... Et quand j'explique le projet de traverser, de retraverser les frontières avec quelque chose à donner, je me rends bien compte que je parle en même temps des jeunes mais que je parle de moi aussi, moi aussi je veux aller pour la première fois au Maghreb, avec quelque chose qu'effectivement je vais donner dans le pays de mes racines...Je ne crois pas au hasard...J'ai forcément quelque chose à voir avec mon histoire et avec ma problématique de deuil, de dette et de don...On ne peut pas investir comme ça dans quelque chose qui ne nous intéresse pas et quand ça nous intéresse c'est que ça nous parle...c'est une source qui donne de l'énergie. Enfin, pour moi le travail social, c'est vrai a une relation avec moi, pas au niveau de la population directement, peut-être pas au niveau du statut social, puisque moi j'ai eu la chance d'avoir des parents enseignants (universitaires)...Mais quelle que soit la problématique, la raison exacte pour laquelle on devient enfant de migrants, c'est vrai qu'il y a toujours ce problème de dette, à mon avis, par rapport au pays d'origine... »

Educatrice 30 ans

3.« ..C'est plus par rapport à un passé familial. J'ai connu un passé difficile, compliqué à parler. Ce qui se passe dans certaines familles avec des rôles. Certains membres de la famille sont mieux considérés tandis que les autres, on les considère moins aptes que les autres. Ou alors on leur donne un statut en déséquilibre. Ce qui fait que lorsqu'on intériorise ce rôle, ou qu'on l'entretient ou qu'on a envie d'exister autrement...Lorsqu'on veut s'en sortir, il faut combattre tous les préjugés qu'on a mis autour de nous. Lorsqu'on parle de promotion, c'est individuel... J'ai voulu régler mes comptes en disant ça suffit...je voulais prendre une revanche... »

Animatrice 31 ans

4.« Ma vie c'était la maison...le social je l'ai découvert dans mon quartier et dans ma famille. La souffrance n'a pas de prix. quand on a connu ce que j'ai connu.. on ne peut plus se taire. Il faut faire en sorte que cela n'arrive plus aux autres... Je n'ai pas eu la chance de faire des grandes études, mais j'ai eu la chance de trouver le travail social...J'étais destinée à faire le ménage à la maison...j'étais la deuxième femme...quand ma mère partait en Algérie, je la remplaçais pour tout..(problème d'inceste) jusqu'au jour où je suis partie. Je suis aujourd'hui engagée pour que cela ne se reproduise plus...Beaucoup de gens vivent encore ce que j'ai vécu, mais cette histoire là, si je peux faire en sorte que ça n'arrive plus, j'aurai payé ma dette, je souffrirai moins... »

Animatrice 28 ans

Ces 4 cas ont un point commun : le social est un « exutoire », pour se racheter des difficultés connues dans l'enfance. Le cas n°2, montre une femme qui est à la recherche de son identité dans le travail social. Elle a volontairement choisi de travailler avec les enfants d'origine maghrébine, parce qu'elle a une dette à payer vis-à-vis de ce père qui ne l'a jamais acceptée. Elle veut résoudre les contradictions de sa propre vie, d'où le choix du secteur social. Par l'intermédiaire de son travail, elle fait son auto-analyse. D'abord, il s'agit de la découverte de soi-même, d'une identité ambivalente : fille issue d'un mariage mixte⁴²⁴, partageant de surcroît une double identité (française et algérienne).

⁴²⁴ Si les mariages mixtes posent à la société le problème de leur identité par leur existence sociale, les enfants de ces couples qui n'ont rien demandé subissent encore plus que leurs parents le problème de leur identité. Voir A. BARBARA : *Mariages sans frontières*, Ed. Le centurion, 1985. J. STREIFF-FENART : *Les couples franco-maghrébins en France*, Ed. L'harmattan, 1989.

Nous pouvons comprendre qu'il y ait un brouillage des repères identitaires qui rend plus difficile à cette éducatrice l'élaboration de son identité propre. Au flou des références identitaires s'est ajouté le relâchement des liens familiaux et leur éclatement géographique (parents divorcés), la mère vivant en France, le père en Algérie. Elle a vécu une situation « d'otage culturel⁴²⁵ », témoin concret « des répartitions des pouvoirs », en portant les marques des deux parents. Ces parents ayant manqué à leur fonction sociologique en ouvrant pas leur fille au monde qui l'entoure, celle-ci ira rechercher les réponses dans le regard de ceux qui lui ressemblent⁴²⁶. Les deux autres femmes font également apparaître un environnement pathogène lié à leurs histoires familiales (inceste, et rôle de la femme dans la société maghrébine).

Les autres cas s'inscrivent également dans le schéma précédent, dont cette éducatrice n'a cessé de se faire l'écho. Le travail social c'est le moyen de recevoir et de donner. C'est l'endroit où l'on essaie de reconstruire son histoire, de donner un sens à sa vie à travers l'aide apportée aux autres; « *ces enfants ont vécu la même chose que moi, je ne veux plus que cela recommence* ». Ici l'engagement dans le métier est donc directement en lien avec l'histoire intime de la personne. Nous pouvons même parler du transfert au sens psychanalytique. En effet le transfert désigne « le processus par lequel les désirs inconscients s'actualisent sur certains objets dans le cadre d'un certain type de relation établi avec eux éminemment dans le cadre de la relation analytique. Il s'agit d'une répétition de prototypes infantiles vécue avec un sentiment d'actualité marquée »⁴²⁷. Mais le transfert a deux faces, il peut d'un côté favoriser l'action du psychanalyste, et peut également s'opposer comme une résistance au traitement. C'est-à-dire que « l'amour facilite la relation mais s'oppose aussi comme un obstacle »⁴²⁸. Dans ce cas le transfert peut s'exprimer selon deux axes : celui de « l'amour (transfert positif), mais aussi celui de la haine (transfert négatif) ». Quant à ce qui est de l'acte éducatif, celui-ci ne sera efficace qu'en fonction de la capacité du travailleur social à instaurer une « distanciation éducative ».

⁴²⁵ A. BARBARA : Enfants de couples mixtes : la difficile quête d'une identité. *Panoramiques*, 3ème trimestre, n°26, 1996.p.83.

⁴²⁶ Ainsi que le souligne D. Le BRETON à propos des adolescents : « la jeunesse occidentale est souvent un temps de marge, une période de tâtonnement propice à l'expérimentation des rôles, à l'exploration de l'environnement, à la recherche des limites entre soi et les autres, soi et le monde, elle est une quête intime de sens et des valeurs ». le brouillage des repères de sens et des valeurs empêchent la projection dans « un avenir prévisible et heureux ». In : A défaut de rites de passage : des jeux symboliques avec la mort, *Panoramiques*, 3ème trimestre, n° 26, 1996.P.40.

⁴²⁷ LAPLANCHE et PONTALIS : *Vocabulaire de la psychanalyse*, PUF, 1992.

⁴²⁸ Joseph ROUZEL : *Le travailleur d'éducateur spécialisé*, Ed. Dunod, 1997, pp. 22-24.

En parlant de « don et contre don »⁴²⁹ nous voulons considérer « les prestations reçues par les enquêtés (bonnes ou mauvaises) ». En s'obligeant à aider les autres pour que l'histoire, aussi douloureuse soit-elle, ne se répète pas, ne rentrions nous pas dans une sorte d'appel intérieur par rapport à ce métier ? Peut-on y déceler des vocations à partir des histoires personnelles de ces T.S.O.E, puisque nous sommes tout de même dans un schéma où il s'agit d'oublier, voire même de se souvenir de ce que l'on a été? Ce serait plutôt « rendre le bien pour le mal ». Cette obligation de rendre, s'inscrit à notre sens dans le cadre du don de sa personne au service d'autrui, de l'intérêt qu'on a à donner, consistant à réparer chez nos enquêtés un motif dominant longtemps ancré en eux.

La taille de la famille et le rang de la naissance

Selon A. DUMONT⁴³⁰, les parents qui n'ont pas beaucoup d'enfants le font volontairement parce qu'ils nourrissent l'ambition (ainsi que pour leurs enfants) de s'élever dans la hiérarchie sociale. C'est la fameuse loi de « capillarité sociale ». En termes clairs, il est plus facile d'élever trois enfants que dix ou quinze.

La taille de la famille et le rang de naissance joueraient un grand rôle dans l'évolution des enfants, ainsi que l'a souligné, il y a quelques années, TOFIGH (1964). Après de notre échantillon, ce phénomène est aussi perceptible. Nous avons vu que la grande majorité de nos enquêtés appartient à des familles nombreuses. Le nombre de frères et soeurs variant, (en guise de rappel) entre 2 et 18, dont 14 familles de 9 enfants, 15 de 8, 20 de 7, 5 de 10, 5 de 11 enfants, 21 de 6 etc...

En ce qui concerne le rang de naissance, plus de 63% de nos enquêtés oscillent entre le 1er et le 4ème. Il est entendu que beaucoup sont venus précocement dans le monde professionnel, à cause de la taille de la famille. La poursuite des études longues est un parcours de combattant. Le choix s'est donc orienté vers des études courtes, alternant formations professionnelles et scolaires, comme nous l'avons déjà constaté dans certaines trajectoires. En règle générale, issus de familles nombreuses, ils étaient dans l'obligation de travailler tôt :

⁴²⁹ M. MAUSS : *Sociologie et anthropologie*, Ed. QUADRIGE/PUF, 1985, (9ème édition), 2ème partie : Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques.

⁴³⁰ A. DUMONT : *Dépopulation*, Paris, 1890, cité par TOFIGH : *Du choix des professions. Etude sociologique*. Genève; Ed. DROZ, 1964.

« ...Etant issu d'une famille de 10 enfants, il a fallu que j'aille travailler...Poursuivre des études, c'était difficile. J'ai donc recherché du boulot que je n'ai pas trouvé. Parallèlement, à l'âge de 17 ans, j'ai commencé dans le milieu associatif, cela m'a permis de commencer dans le travail social... »

Educateur 26 ans

« ...Je n'ai pu poursuivre mes études pour différentes raisons liées à des problèmes familiaux et financiers...J'ai été placé dans la nécessité d'interrompre mes études pour rechercher un emploi...Il fallait que je travaille; nous étions 14 dans la famille...J'ai opté pour la formule d'une formation salariée, celle d'être éducateur spécialisé... »

Educateur 32 ans

Ces deux cas montrent le poids de la taille de la famille dans l'option d'une activité salariée. Ce problème nous l'avons rencontré lorsque nous avons analysé les causes de l'arrêt de la scolarité. Là aussi des T.S.O.E ont souligné les problèmes financiers, liés à la taille de la famille. Ainsi nous ne nous y attarderons pas, l'essentiel ayant été de donner un aperçu du poids de certaines familles dans le choix d'une activité salariée précoce des enfants.

2. Approche par groupe professionnel

En premier constat, il apparaît, pour le choix du travail social par groupe professionnel, la prédominance de certains items, comme précédemment sur l'approche globale.

Pour les éducateurs :

Désir d'aide	:	21 suffrages recueillis
Intérêt professionnel	:	15
Conseil d'ami et parent	:	13
Chômage	:	11

Echecs dans les études : 8

Pour les animateurs :

Désir d'aide : 36 suffrages recueillis

Echecs dans les études : 21

Chômage : 15

Intérêt professionnel : 14

Militantisme : 11

Pour les assistants sociaux :

désir d'aide : 6 suffrages recueillis

échecs dans les études : 6

intérêt professionnel : 5

Pour résumer les constats statistiques ci-dessus, on peut dire qu'un item se dégage des autres, c'est « le désir d'aide », suivi d'une dispersion au niveau du choix chez les éducateurs, où les items : « intérêt professionnel, conseil d'ami et chômage » ont recueilli pratiquement les mêmes suffrages. Tandis qu'auprès des animateurs, l'item « échec aux études antérieures » arrive en seconde position, suivi du « chômage », et de « l'intérêt professionnel » à 1 suffrage d'écart.

Les conclusions que nous pouvons tirer de ces populations (animateurs et éducateurs) sont celles-ci : si nous prenons en compte les items « échecs dans les études antérieures et chômage », nous pouvons déduire que chez les animateurs, il y a plus d'accidentés biographiques que chez les éducateurs. Or, nous avons fait le même constat auprès des T.S.F.O. à une différence près, pour ce qui est « des échecs aux études antérieures », les

animateurs semblent plus touchés, mais l'écart est très infime. Quant au « chômage », les éducateurs sont en tête par rapport aux animateurs.

Du côté des T.S.O.E, les animateurs sont plus animés par un élan militant que les éducateurs. Comme nous avons eu l'occasion de le dire, cet esprit militant se retrouve dans le travail même de l'animateur, dans sa manière de participer à la vie collective. Par ailleurs, des études⁴³¹ ont montré que les formations à l'animation favorisent la prise de conscience militante des animateurs. Cette prise de conscience qui participe à l'engagement militant, est l'un des atouts de la professionnalisation et de la pratique professionnelle. Cet engagement militant peut être antérieur ou postérieur à l'entrée. Mais le plus souvent un engagement militant se développe après l'entrée dans la profession du fait de l'élargissement du réseau de sociabilité. Ainsi, dans un rapport d'enquête⁴³² consacré aux professions de l'animation, on aboutit à la conclusion suivante : 60% d'animateurs ont manifesté un engagement social avant leur entrée dans l'animation. Ce qui confirme l'origine militante des postulants à l'animation; mais ces données sont à relativiser parce qu'elles datent de 1987. Cette étude montre que le degré d'engagement croît tout au long de l'itinéraire professionnel, puisque 81% des animateurs se sont engagés dans des associations, des syndicats, des groupes de discussion etc...après s'être professionnalisés. Toutefois si l'engagement ne diminue pas avec l'entrée dans la profession, on ne peut en déduire que l'exercice professionnel influe nécessairement sur le degré d'engagement. On peut poser l'hypothèse que « le degré d'engagement obéit à des logiques propres à chaque individu et qu'il n'est pas automatique du fait de la professionnalisation ».

Modes d'accès des assistants sociaux.

Quant aux assistants sociaux⁴³³, on peut se demander si leurs modes d'accès à leur métier diffèrent sensiblement de ceux des animateurs et des éducateurs. Ce qu'il faut savoir c'est qu'il y a très peu de personnes d'origine étrangère qui s'orientent vers le métier d'assistant social. On pourrait invoquer l'exigence du Bac pour l'entrée dans les écoles d'assistants sociaux, ce qui n'est pas le cas dans certaines écoles de formations d'animateurs sociaux et d'éducateurs.

⁴³¹ *Les professions de l'animation*. 2 Tomes, Rapport d'enquête, SEJS, La documentation Française, 1987.

⁴³² *Les professions à l'animation*, Tome 1, 1987, op.cit.p.37.

⁴³³ E. JOVELIN : les assistants sociaux d'origine étrangère. Repli professionnel ou vocation?, *Revue du CEFISEM, Rachid, Maria et les autres*, n° 19, 1996.

Nous avons un échantillon de 11 personnes (3 hommes et 8 femmes). Pour éviter un émiettement typologique il nous a fallu écarter les assistants sociaux, mais finalement nous les avons réintégrés pour nous permettre de saisir la tendance du choix professionnel de cette poignée de 11 personnes.

Origines sociales des assistants sociaux

Ils sont en majorité issus de parents d'ouvriers (mineurs de fond, ouvriers textiles, manoeuvres...), ce qui les différencie de leurs collègues Français d'origine, recrutés essentiellement dans les classes moyennes, avec une part déterminante des catégories supérieures s'élevant à 36,4%⁴³⁴. Majoritairement : ils viennent de milieux dépossédés économiquement; leurs parents ont gardé une certaine tradition issue de l'islam, puisqu'ils sont en majorité pratiquants. Cette survivance de la pratique religieuse n'est pas confirmée par les enfants qui se déclarent non pratiquants. Parmi les assistants sociaux deux seulement sont nés à l'étranger, les autres en France. Un autre fait qui a son importance, ils viennent tous d'une famille nombreuse allant de six à onze enfants. Ce qui les rapproche d'une autre catégorie de T.S.O.E : les animateurs et les éducateurs.

Situation scolaire des assistants sociaux.

L'analyse des trajectoires scolaires montre que beaucoup d'entre eux ont poursuivi des filières techniques avant le passage d'un baccalauréat ou d'un examen spécial d'entrée à l'université. On retrouve certaines caractéristiques liées à des accidents biographiques, comme chez les éducateurs et les animateurs, notamment le redoublement ou les échecs scolaires comptabilisés au lycée et à l'université. Trois seulement ont poursuivi des études universitaires, avant de passer le concours d'entrée en école. Le redoublement des classes est attribué au milieu familial, notamment au faible niveau scolaire des parents. Ainsi, le suivi de la scolarité s'est avéré difficile puisque les parents ne savent ni lire, ni écrire. Certains attribuent également l'arrivée au métier d'assistant social à une mauvaise orientation, comme ce fut le cas des T.S.O.E animateurs et éducateurs :

⁴³⁴E. SAMYN : *Travail social et professions sociales*. Thèse de 3ème cycle, Université de Lille 1, 1975.

« Mes parents n'avaient pu donner leur avis sur l'orientation proposée et je me suis retrouvé en technique, sans rien comprendre (CAP Ajusteur), je voulais continuer une filière normale..devenir juge ou avocat »

Assistant social : 35 ans

« J'aurais aimé être orienté vers un cursus normal jusqu'au baccalauréat et entamer sans doute une section sportive ou encore devenir biologiste... »

Assistant social : 28 ans

Les échecs sont attribués aussi à l'Education Nationale « indifférence des enseignants aux difficultés ». Enfin ces discours peuvent être interprétés de différentes manières. Entre les projets d'avenir et la réalité des études universitaires, il y a un écart difficile à évaluer lorsqu'on est d'origine modeste. On se trouve en fait dans le rapport de dominance : pouvoir économique et réussite scolaire. Nous ne le dirons jamais assez puisqu'il a été depuis longtemps affirmé que les enfants des classes populaires avaient moins de chances d'accéder aux études supérieures. Notre travail de thèse le démontre, comme l'avait fait N. BISSERET⁴³⁵, dans une étude, il y a quelques années, où trois quarts des étudiants issus de la classe populaire entraient dans le cycle supérieur mais n'arrivaient pas à franchir certaines barrières qui amènent au diplôme.

Pour les assistants sociaux d'origine étrangère, le critère économique est présent. Les contraintes économiques les ont incités à rechercher des filières qui leur permettent de combiner gain d'argent et études, au même titre que les animateurs et les éducateurs d'origine étrangère, sans toutefois omettre certains travailleurs sociaux Français d'origine. Pour clore l'analyse de la situation scolaire, il convient d'évoquer la trajectoire des fratries. Au regard des données, la majorité a suivi une filière technique. Peu de frères ou soeurs de nos enquêtés ont accédé aux études universitaires. Ce qui correspond à une homogénéité des parcours avec les autres membres de la famille.

⁴³⁵ N. BISSERET : La naissance et le diplôme de sélection au début des études universitaires, *Revue Française de Sociologie*, n° IX, 1968.

N. BISSERET : La sélection à l'université et sa signification pour l'étude des rapports de dominance, *Revue Française de Sociologie*, n° IX, 4, 1968.

Expériences professionnelles.

Avant d'accéder au métier d'assistant social ou d'entrer à l'école certains ont exercé d'autres métiers (secrétaire, manutentionnaire, animateur de colonies de vacances...), mais, il est important de savoir que tous ont travaillé soit dans des centres sociaux soit dans des colonies de vacances. La socialisation professionnelle est identique chez les animateurs et chez les éducateurs.

Choix professionnel.

Que devient la vocation? Longtemps on s'orientait vers les métiers d'assistant social par vocation. G. MORAND⁴³⁶, n'a pas manqué de souligner « la pénurie des vocations », qui remonte aux années soixante. Malgré ce recul des idéologies vocationnelles, on pourrait poser l'hypothèse du repli dans l'ensemble. Est-ce que les professions sociales n'ont pas servi dans les années soixante de repli pour une partie des enfants des couches moyennes qui commençaient à se poser la question de leur place dans la société française? Ces couches moyennes, qui ne pouvaient plus s'insérer dans un marché saturé (avocat, kinésithérapeute...), n'ont-elles pas investi le champ social parce que les métiers auxquels elles aspiraient devenaient inaccessibles?. On peut affirmer, au vu de l'enquête effectuée auprès des travailleurs sociaux Français d'origine, que nous vivons effectivement une période de repli pour tout le monde. Ce repli a probablement commencé il y a une trentaine d'années, autant pour les Français d'origine, que pour les personnes d'origine étrangère. Seulement ces dernières, étant plus vulnérables, elles révèlent un mouvement de fond qui touche l'ensemble.

En ce qui concerne le choix du métier, nous avons vu qu'il y a trois items prédominants : « désir d'aide, intérêt professionnel et échecs dans les études antérieures ». Arrive ensuite l'item « chômage ». Chez les assistants sociaux d'origine étrangère comme pour les autres professions étudiées « le désir d'aide » est présent. Ce qui reviendrait à dire qu'ils ont intériorisé que le « travail social n'a d'autres missions que l'aide en vue d'une amélioration de la condition psychologique et sociale des familles »⁴³⁷. Ici aussi, on retrouve le discours professionnel ou environnemental intériorisé pendant leur formation ou leur socialisation (du fait de la similitude entre leur milieu social d'origine et celui des personnes en difficulté).

⁴³⁶ G. MORAND : *Identité professionnelle et formation permanente des assistantes sociales*, Ed. BAYARD, 1992.

⁴³⁷ G. MORAND, 1992, op.cit. p.103.

Il y a aussi dans ces thèmes de « l'aide » et de l'intérêt professionnel, les discours des anciens assistants sociaux qui s'orientaient vers ce métier par vocation. On y voit « un langage qui démontre une sorte de dépassement de soi-même »⁴³⁸. Et probablement une légitimité vocationnelle du choix.

Il faut rappeler enfin qu'à l'époque le militantisme catholique (confessionnel) était un élément déterminant, puisque ses valeurs donnaient un sens particulier à la légitimité d'un choix jugé vocationnel, pour un travail essentiellement basé sur le service d'autrui. Dans notre échantillon nous n'avons pas trouvé ce « militantisme islamique » qui pousserait les personnes d'origine étrangère vers ce métier.

Le discours sur le choix professionnel.

1. *« Pour moi c'est une revanche sur le dysfonctionnement de la société et c'est pour la sécurité de l'emploi ... »*

Assistant social : 24 ans

2. *« je voulais être soit hôtesse de l'air (rêve d'enfant) ou éducatrice spécialisée mais je ne me suis pas prise au sérieux(pour devenir hôtesse de l'air)... Le métier que je fais est passionnant mais aussi prenant. Le contact humain, la collaboration, le partenariat avec les collègues, les usagers est primordial...J'aime le respect des personnes...C'est ça l'intérêt de ce métier...Voilà pourquoi je l'ai choisi.. »*

Assistante sociale : 25 ans

3. *« J'ai choisi ce métier parce que je voulais me trouver au plus près de la mouvance sociale »*

Assistant social : 29 ans

4. *« Je voulais être institutrice mais je ne pouvais passer les concours parce que j'étais trop jeune...J'ai toujours voulu m'occuper des enfants par intérêt professionnel. J'ai passé la sélection et je suis rentrée à l'école d'assistante sociale. Je ne regrette rien... »*

Assistante sociale : 23 ans

⁴³⁸ J. VERDES-LEROUX, 1981, op.cit. p.60.

5. « *Mon père me voyait secrétaire, ma mère infirmière et moi professeur de philosophie ou de sociologie. Mon échec au bac a réduit mes ambitions, j'ai dû arrêter mes études... Le fait d'avoir arrêté comme ça, m'a confrontée à la réalité sociale de mon quartier (Z.U.P.) vis-à-vis des adolescents et des jeunes...J'ai effectué un stage d'informatique dans mon ancien collège classé (ZEP). Ce stage dans mon milieu que je voyais étant élève et que j'ai vu différemment comme stagiaire a été pour moi une énorme prise de conscience des difficultés sociales. Cela m'a poussée à réagir... »*

Assistante sociale : 30 ans

6. « *J'avais envie d'aider les jeunes et les moins jeunes...Travailler sur les relations humaines.*

Assistante sociale :30 ans

A travers cet ensemble de discours, il est difficile de dégager un idéal-type de mode d'accès au métier d'assistant social. Dans l'ensemble les mots « aide et intérêt » semblent avoir une signification profonde auprès de notre population. Lorsqu'on compare ces motivations de choix avec les éducateurs et les animateurs, on y retrouve une certaine ressemblance, notamment « le choix forcé » (discours 4 et 5), lié à un échec au baccalauréat ou l'impossibilité de passer le concours.

Les discours 1 et 3 ont une tonalité militante qui rappelle la position de certaines trajectoires dont nous avons eu l'occasion de parler. « Le besoin de se retrouver au plus près de la mouvance sociale » est affirmé pour combattre les inégalités de l'intérieur et davantage encore de l'extérieur. De même « la revanche sur le dysfonctionnement de la société », peut être interprétée de deux manières ; premièrement en terme de promotion, de réussite sociale par rapport au groupe d'appartenance, à cause des accidents divers dans la trajectoire ; deuxièmement, comme une sorte de réparation par rapport à l'injustice sociale.

Finalement, au terme de ces analyses, nous retenons que le mode d'accès aux professions sociales des assistants sociaux d'origine étrangère ne diffère pas sensiblement des animateurs et des éducateurs. La position de la famille dans la sphère de production semble avoir eu un poids non négligeable. Chez les assistants sociaux, aucun n'affirme avoir choisi ce métier par vocation, et pourtant la proximité avec la profession est présente dans leurs discours.

3. Approche par sexe.

Ici nous allons procéder à une analyse selon le sexe en essayant de faire ressortir les différences rencontrées entre hommes et femmes. Il s'agit de voir si les motivations d'accès aux professions sociales seraient différentes selon le sexe des enquêtés.

Dans notre échantillon, nous avons 72 hommes et 49 femmes.

CHOIX DUTRAVAIL SOCIAL PAR SEXE

CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL	HOMMES		FEMMES		TOTAL	
	NB	%	NB	%	NB	%
Intérêt professionnel	20	28,2	20	40,8	40	33,3
Moyen d'accéder à l'université	4	5,6	4	8,2	8	6,7
Echec dans les études antérieures	18	25,4	20	40,8	38	31,7
Chômage	28	39,4	9	18,4	37	30,8
Conseil d'un ami	20	28,2	8	16,3	28	23,3
Conseil d'un parent	6	8,5	1	2	7	5,8
Militantisme	13	18,3	7	14,3	20	16,7
Désir d'aider les jeunes	46	64,8	34	69,4	80	66,7
Autre	9	12,7	8	16,3	17	14,2
TOTAL	71	59,2	49	40,8	120	100,0

Nous pouvons constater au vu de ce tableau :

pour les femmes, la prédominance de trois items :

désir d'aide	:	34 suffrages recueillis
échec dans les études	:	20
intérêt professionnel	:	20

Pour les hommes, il y a une dispersion au niveau des suffrages soit :

désir d'aide	:	46
chômage	:	28
intérêt professionnel	:	20
conseil d'ami	:	20
échec dans les études	:	18

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'item « désir d'aide » arrive en première position au niveau des suffrages recueillis. Les hommes sont plus nombreux à déclarer s'être orientés vers le travail social à cause du « chômage » (18 suffrages). Quant aux échecs dans les « études », cet item a recueilli plus de suffrages chez les femmes (20 sur 49 soit 40,8 %) par rapport aux hommes (18 sur 71 soit 25,4 %).

Toutefois nous pensons que ces items cachent des stratégies différentes d'accès aux métiers, en fonction du sexe. Les stratégies de professionnalisation pour les femmes doivent donc varier en fonction de la place accordée à chacune d'entre elles au sein de la famille. Le choix du travail social pourrait s'inscrire dans le cadre d'un choix professionnel normal, lié à des stratégies d'émancipation sociale pour se libérer de la tutelle parentale.

Toutefois le vent du changement a conduit beaucoup de filles d'origine maghrébine à répondre positivement à la main tendue par des professionnels. Celles-ci sont donc arrivées à casser certains déterminismes et à les dépasser. Pour certaines d'entre elles, ceci doit être interprété comme une manière de conquérir un droit, qui ne s'obtient plus seulement par le mariage et la maternité, mais plutôt par la voie de la professionnalisation.

Ce vent de changement intervenu dès les années 80, a poussé les mères à assumer, au sein de leur famille, un rôle qu'elles ne détenaient pas auparavant, celui de la gestion de la politique extérieure et intérieure. Par la même occasion, elles ont cherché à s'insérer professionnellement, du fait du retrait dans certaines familles, de l'homme pilier, conséquence immédiate de la crise économique. Les filles sont également devenues soutien de famille, grâce au revenu apporté à la maison.

Cette indépendance obtenue par la force des choses a été acquise dans la douleur pour certaines enquêtées :

« J'étais préparée pour être une bonne épouse, j'ai vécu quelque chose de difficile chez moi. En plus, dans mon quartier il n'y avait pas de centre social, tu sais ce qu'on avait? On faisait de la couture, nous les jeunes filles, en attendant d'être choisie; les mères de familles faisaient la cuisine.... L'école, j'allais pour la forme...par rapport à mon père. C'est la situation de ma mère qui m'a réveillée...Je suis sûre, si elle avait eu de l'aide à son époque, elle aurait eu un CAP, parce qu'elle se débrouillait bien en français. Elle s'est battue en tant que femme. Et puis ce que moi-même j'ai vécu; j'avais des graves problèmes familiaux. Avec ce que j'ai vécu, plus la situation de ma mère, j'ai tout claqué, je me suis dit j'y arriverais, il faut que je m'en sorte, il faut que je leur montre, j'ai tout fait pour passer mon diplôme... »

Educatrice : 31 ans

Cette affirmation montre certes le combat de certaines filles au sein de leurs familles mais il faut reconnaître que « les principes jusqu'alors relativement stables de la division des sexes sont brusquement et massivement bouleversés dans les années 80 mais surtout 90 »⁴³⁹ Aujourd'hui, de plus en plus de filles s'intègrent dans le monde du travail, et le retrait du père les conforte dans leur choix.

⁴³⁹ M. do CEU CUNHA : évolution des rôles dans la famille maghrébine, in *panoramiques*, n° 26, 1996.

CONCLUSION

Dans ce chapitre nous nous sommes attachés à analyser le choix du travail par les travailleurs sociaux d'origine étrangère en prenant en compte : les métiers souhaités par les enquêtés et les parents pour leurs enfants, les différents emplois occupés avant l'orientation dans le travail social, et les espaces de socialisation à ce métier.

En ce qui concerne les métiers envisagés, nous avons remarqué que les souhaits sont diversifiés aussi bien pour les enfants que pour les parents. En effet si les souhaits de ces derniers se portent en grande partie sur les professions médicales (29,1%), pour les raisons invoquées plus haut, ceux des enfants (T.S.O.E), se tournent vers les professions sociales (22,3%) et l'enseignement (18,2%).

Nous avons également pu constater que pour 24% des T.S.O.E, le choix du travail social est un prolongement d'une activité antérieure. Par rapport aux T.S.F.O, on trouve plus de T.S.O.E (29,8 %) ayant été auparavant ouvriers.

Pour 62% des T.S.O.E, le travail social fait partie du quotidien, puisqu'ils rencontrent des travailleurs sociaux depuis leur plus tendre enfance. De même ils sont nombreux (53,3%) à posséder les diplômes non professionnels de l'animation notamment, le B.A.F.A, qui permet d'acquérir une première forme d'expérience dans l'animation.

Quant à l'orientation vers le travail social, l'item prédominant est le « désir d'aide (66,7%) », suivi de très loin par « l'intérêt professionnel (33,3%) », « l'échec dans les études (31,7%) », et le « chômage (30,8%) ». Nous avons également remarqué une extinction du militantisme aussi bien chez les T.S.F.O que chez les T.S.O.E. Toutefois ces derniers sont tout de même plus nombreux à faire partie des associations socio-culturelles (respectivement 52 suffrages, et 34 suffrages).

Dans le choix professionnel on ne peut faire table rase des accidentés biographiques (les redoublants persistants ou les surdiplômés). En ce qui concerne les surdiplômés, nous en avons dénombré 19% qui n'ont pas su capitaliser leurs diplômes universitaires.

L'analyse du choix professionnel par branche et par sexe montre de nouveau la prédominance de l'item « désir d'aide ».

D'une manière générale le mode d'accès aux professions sociales des assistants sociaux, des animateurs et des éducateurs ne diffère pas sensiblement. Lorsque l'on compare les motivations de ces derniers, on y retrouve une certaine ressemblance.

Toutefois quelles que soient les circonstances invoquées par les enquêtés pour l'orientation vers ces professions, le choix semble relever d'une reproduction d'un « habitus du social ». Comme nous l'avons souligné, leurs aspirations ont été spontanément ajustées au capital possédé. Et les différentes stratégies d'investissement dans le champ social ont été commandées par le capital dont disposaient les acteurs à un moment donné de leur existence.

Au terme de ces analyses nous pouvons dire que les motivations d'accès aux professions sociales sont diverses et que dresser une typologie ne serait pas heuristique. Les résultats ont montré qu'il est difficile de privilégier un facteur particulier parce que le choix de devenir travailleur social est « tissé de fil de trame de toutes les décisions et du fil de chaîne de tous les événements ⁴⁴⁰ » qui touchent les candidats à la professionnalisation.

Enfin pour les T.S.O.E, on se trouve en présence d'un choix fondé sur plusieurs logiques de professionnalisation :

Les « anciens » (entrés avant les années quatre-vingts). Chez eux la notion d'aide est extrêmement exaltée. A cela s'ajoute une combinaison des causes (misère, problèmes particuliers etc...)

Les « accidentés biographiques » (les errants professionnels, les redoublants persistants, les surdiplômés). Ainsi que nous l'avons souligné pour les T.S.F.O, on décèle une similitude certaine avec les T.S.O.E, c'est-à-dire que le travail social devient l'enjeu de nouvelles stratégies (essentiellement stratégies de lutte contre le déclassement social, stratégies de repli pour les déclassés universitaires, ou les chômeurs...).

Et enfin une dernière catégorie que nous allons aborder dans le troisième chapitre : les « jeunes issus des quartiers » dont la logique de professionnalisation a été impulsée par les pouvoirs publics dans les années quatre-vingts. Nous verrons que chez eux la notion de vocation est présente du fait d'une intériorisation précoce d'un destin social en lien avec leur milieu d'origine.

⁴⁴⁰ G. GOSSELIN (1995), op.cit.p.137.

CHAPITRE III

**LEADERSHIP ETHNIQUE ET
PRATIQUES PROFESSIONNELLES.
DU JEUNE LEADER DE QUARTIER
AU LEADER ETHNIQUE**

INTRODUCTION

Ce chapitre veut saisir l'occasion de reposer des questions soulevées depuis plus de dix ans : celles du « leadership ethnique », de l'accès des jeunes des milieux défavorisés aux fonctions d'animation, des leaders des quartiers en difficulté.

Notre ambition est d'analyser leur mode d'accès, les représentations qu'ils se font de leur fonction et de leur place au sein des différentes structures. Nous allons donc décrire par quels mécanismes ce destin de leader s'est imposé aux uns comme aux autres.

On voudrait ici explorer l'idée qu'il s'agit de la genèse d'une forme du traitement de la violence des banlieues, en posant l'hypothèse que le leader ethnique se forme aux carrefours des contraintes familiales et sociales vécues. C'est à travers cela que naît cette idée de se consacrer à la vie des autres tout en cherchant son propre chemin.

Choix de la population.

Notre population diffère sensiblement de celle étudiée récemment par P. DURET (1996)⁴⁴¹, dans le choix et dans certaines caractéristiques. A signaler que notre population est déjà engagée dans le travail social. Nous voulons dire par là qu'elle a (déjà) choisi le travail social comme profession. Tous nos leaders sont responsables d'associations socio-culturelles. Or chez P. DURET, nous avons l'impression que le travail social est « un métier d'attente », et nous avons des difficultés à déceler dans les discours relatés par l'auteur, un engagement réel vers le travail social, comme nous le verrons plus loin auprès de nos enquêtés.

Cette recherche se voulant qualitative, nous sommes donc allés à la recherche des leaders d'origine étrangère, pour tenter de saisir ce qui les a fait basculer de l'autre côté de la barrière, c'est-à-dire, « jeune du quartier » à un moment donné, voire même « objet du dispositif social », et « leader » par la suite, donc « acteur du dispositif social ». En termes clairs comment devient-on leader? Quelles sont les qualités nécessaires exigées? Enfin, est-ce que le fait d'être d'origine étrangère et de participer à l'encadrement des personnes d'origine étrangère permet d'avoir une meilleure action sociale?

Voici les questions auxquelles ce chapitre tente de répondre, à partir d'un échantillon de 12 leaders, composés de 10 hommes et 2 femmes.

⁴⁴¹ P. DURET : *anthropologie de la fraternité dans les cités* , Ed. PUF, 1996.

I. APPROCHE THEORIQUE DE LA NOTION DU LEADER

De nombreux travaux de recherche sur le phénomène des leaders ont vu le jour, dont le plus important est l'ouvrage de William Foote WHYTE(1943, 1996)⁴⁴², « street corner society », consacré par l'auteur à la vérification des structures de groupe et à l'étude du leadership dans un groupe, notamment le Club social et athlétique et la bande des Norton. Cette étude est intéressante puisqu'elle aborde l'approche du leadership au niveau des jeunes de quartiers populaires, le fonctionnement du leader, le rapport qu'il entretient avec les autres jeunes. Dans cet ouvrage, il se pose la question de savoir comment on devient leader et dans quelle mesure ce dernier arrive à dominer les autres : « qu'est-ce qui fait de tel individu un gros bonnet (a big shot), et par quels moyens arrive-t-il à dominer les petits mecs? ». (W.F. WHYTE 1996, op.cit.p.39)

W.F. WHYTE considère que le leader est « l'élément central dans le groupe; il donne vie à ce dernier; , c'est la courroie de transmission entre son groupe et ceux du quartier ».

W.F. WHYTE aborde aussi la place des foyers socio-culturels dans la promotion des individus. Ces institutions poussaient les individus à la mobilité sociale, et ceux qui avaient réussi quittaient le quartier. Les projets de centres de loisirs de Corneville développaient des responsabilités locales. Ces projets s'adressaient aux bandes de la rue. Mais ils n'étaient efficaces, que si « leurs chefs étaient reconnus comme tels et se voyaient confier des responsabilités » (op.cit. p. 301). Or à cette époque les leaders étaient des gens extérieurs à Corneville; dès lors « ils n'avaient pas d'influence, et ce n'est pas avec de tels leaders qu'on pouvait faire évoluer la communauté », dit-il (op.cit. p.302). Selon W.F. WHYTE, « ce n'est que lorsque les gens de l'extérieur accepteront de reconnaître eux aussi certains hommes que les gens de Corneville reconnaissent comme chefs qu'ils seront en mesure d'agir sur la structure sociale et de produire des changements significatifs dans la vie de ce quartier »(idem p. 302), car pour lui on se soumet plus facilement aux gens qui nous sont proches qu'à des personnes étrangères à notre propre groupe. D'où ces conseils délivrés par les anthropologues aux administrateurs coloniaux : « respectez la culture des indigènes et agissez sur la société par l'intermédiaire de ses chefs » (idem).

⁴⁴² W.H. WHYTE : *street corner society , la structure sociale d'un quartier italo-américain* (traduit de l'américain par S. GUTH, J. SEVRY, M et J. DESTRADE, D. VAZEILLES), éd. la découverte, paris, 1996.

Nous sommes donc bien là au coeur de notre problématique : celui des jeunes leaders de quartiers que les crises des banlieues ont précipité sur la scène politique. Comme le souligne J. PENEFF(1990)⁴⁴³, à propos des analyses impulsées par W.F. WHYTE concernant les leaders: « embauchés comme travailleurs sociaux, assistants judiciaires, cadres de la protection de l'enfance, ils occupèrent les emplois qu'ils avaient en quelque sorte contribué à créer en montrant que les problèmes sociaux, après avoir été traités par des bénévoles, devaient l'être par des professionnels », mais ce, d'autant mieux si ceux-ci viennent du milieu. Ce qui fait dire à Suzie GUTH⁴⁴⁴ que « le settlement house » de Corneville a joué pour les étudiants de Chicago le rôle d'un centre d'action sociale et d'une institution d'accueil. Mais elle apporte une critique négative dans le sens où elle a l'impression qu'on a un peu exagéré l'influence du foyer socio-culturel au sein du quartier, dans le but de prouver son efficacité, du fait justement de ses finalités dans l'amélioration du sort des plus démunis.

Hormis W.F. WHYTE, les analyses de John HIGHAM⁴⁴⁵ sont considérées par M. MARTINIELLO (1992)⁴⁴⁶, comme ayant un intérêt particulier. Et il considère cet auteur comme l'un de ceux qui ont redonné de l'intérêt au phénomène du leadership ethnique dans les années soixante-dix.

Pour J. HIGHAM⁴⁴⁷, « les leaders sont des individus qui exercent une influence décisive sur d'autres dans un contexte d'obligations ou d'intérêts communs »

Il distingue trois sortes de leadership :

Le leadership reçu (received) : il s'agit des personnages qui avaient déjà une influence grandissante dans les pays d'origine, et qui la conservent dans le pays d'accueil. Ce sont des leaders que nous pouvons qualifier de « traditionnels ».

⁴⁴³ J. PENEFF : *la méthode biographique : de l'école de chicogo à l'histoire orale*, Paris, Armand colin, 1990, p.43.

⁴⁴⁴ S. GUTH : ordre et désordre dans les quartiers de rue, *Revue française de sociologie*_XXXVII, 1996, p.619.

⁴⁴⁵ J. HIGHAM : *leadership*, Harvard encyclopedia of american ethnic groups, in Thernstrom S.(Ed.), 1981? pp 545-560. Voir à ce sujet MARTINIELLO (1992) pp.54-56.

⁴⁴⁶ M. MARTINIELLO : *leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, éd. L'harmattan, 1992.

⁴⁴⁷ HIGHAM (1981), cité par MARTINIELLO (1992), p.54.

Le leadership interne (internal) : il s'agit des personnes qui naissent et grandissent dans le groupe dont ils tirent leur légitimité. C'est le cas des jeunes leaders des quartiers faisant l'objet de notre étude.

Le leadership projectif (projective) : ce sont des individus issus du groupe mais dont l'influence dépasse le cadre local dans lequel ils sont nés. Ces leaders, au même titre que les leaders « reçus » tirent leur légitimité en dehors du groupe. M. MARTINIELLO (1992, p.69), suggère qu'on pourrait pratiquement parler des leaders « exogènes » et « endogènes ».

En dehors de deux auteurs précédents, on peut citer également des ouvrages intéressants comme ceux de H. GANS(1962)⁴⁴⁸, « the urban villagers : group and class in the life of Italian-Americans », et de LLOYD W. WARNER et L. STROLLE (1960)⁴⁴⁹ : « the social systems of american ethnic groups », dont le troisième volume aborde l'organisation sociale des groupes ethniques américains.

Mises à part ces études consacrées à l'analyse sociologique du leadership américain, mais qui sont loin d'épuiser le sujet, au niveau européen, ce domaine s'est développé plus tard, comme le souligne M. MARTINIELLO⁴⁵⁰, dont nous nous inspirons largement dans l'analyse de ce chapitre.

Les travaux autour du leadership ethnique sont peu nombreux en France. D'une façon globale on peut souligner que dès 1945 Fernand DELIGNY avait suscité plusieurs expériences de prévention avec le recrutement des éducateurs issus du même milieu que ceux qu'ils devaient encadrer⁴⁵¹. Il a fallu ensuite attendre les années 80, avec la multiplication des formes de violence dans les quartiers, pour que cette question soit de nouveau abordée. En outre, la loi du 9 octobre 1981, qui autorisait la formation des associations, aura été en quelque sorte le détonateur, puisqu'elle a participé indirectement à la formation des associations à composante immigrée. Cette loi a effectivement fait entrer les associations immigrées dans le droit commun de la loi de 1901 et a donné une impulsion décisive à la participation des personnes issues de l'immigration à la vie locale.

⁴⁴⁸ H.J. GANS : *the urban villagers : group and class in the life of Italians-Americans*, New York, The free press, 1962

⁴⁴⁹ L. WARNER, L. STROLLE : *the social systems of American ethnic groups*, New Haven, Sixth Printing, 1960.

⁴⁵⁰ M. MARTINIELLO : *leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, éd. CIEMI, L'HARMATTAN, 1992. L'ouvrage de Martiniello dans lequel nous puisons largement dans cette section est sans conteste l'un des meilleurs ouvrages à ce jour qui fait une synthèse des travaux existant sur le phénomène du leadership, au-delà de l'objet même de l'ouvrage c'est-à-dire l'analyse du leadership et du pouvoir dans les communautés d'origine immigrée en Belgique.

⁴⁵¹ MOREAU Pierre-François : *Fernand Deligny et les idéologies de l'enfance*, éd. RETZ, 1978.

Certaines de ces associations ont été créées par des jeunes leaders des quartiers soli, la reconnaissance de leur spécificité et revendiquant avec force leur rôle d'acteurs politiques et sociaux. Indubitablement le développement de l'action culturelle contestataire⁴⁵² a fait éclore quelques leaders qui deviendront le symbole de leurs quartiers.

Qu'est-ce qu'un « leader ethnique » ?

Pour comprendre ce qu'on entend par « leader ethnique », il faut en passer par les analyses développées par E.C. HUGHES(1996)⁴⁵³ et M. MARTINIELLO(1992).

Selon E.C. HUGHES, le chemin qui mène à la conversion d'un métier en une profession établie, amène de la part des membres l'abandon de certaines tâches (qualifiées de sales boulots par l'auteur), au profit de certaines catégories de travailleurs. Il poursuit en précisant qu'un métier comporte certes des tâches, mais également « un rôle social, le personnage que l'on joue dans une pièce (drama) » (op.cit. p.72). Et à la longue « toutes les appellations tendent à incarner l'idée que l'on se fait du rôle joué par un métier » (op.cit. p.73), et des rôles sociaux joués par le personnage, c'est-à-dire, « les rôles que les gens pensent que l'on attend d'eux, ou des rôles qu'on leur permet de jouer sur la scène »(op.cit. p.73).

De là nous pouvons nous poser la question de savoir si les jeunes d'origine étrangère issus des quartiers que nous avons rencontrés dans le cadre de cette thèse sont ou pas des leaders ethniques.

En effet, lorsque l'on regarde cette population, plusieurs faits nous poussent à penser que les leaders interrogés seraient des leaders ethniques. Pour cela nous allons donner deux définitions pouvant éclairer nos analyses.

D'après E.C. HUGHES (1986, op.cit.p.202) : « Un groupe ethnique n'est pas caractérisé par son degré de différence mesurable ou observable avec d'autres groupes. Au contraire, c'est un groupe ethnique parce que ceux qui lui appartiennent et ceux qui sont à l'extérieur le considèrent comme tel et parlent, sentent, et agissent comme s'il constituait un groupe distinct ».

⁴⁵² A. JAZOULI : *l'action collective des jeunes maghrébins de France*, éd. L'harmattan, 1986.

⁴⁵³ E.C. HUGHES : *le regard sociologique*, Ed. de l'école des hautes en sciences sociales, Paris, 1996. (Textes rassemblés et présentés par J.M. CHAPOULIE).

Cette définition rejoint celle de « l'ethnicité » définie comme un aspect des relations sociales entre différents acteurs se considérant et considérés par les autres comme s'ils étaient « culturellement distincts des membres d'autres groupes avec lesquels ils ont un minimum d'interactions régulières »⁴⁵⁴. Cette croyance de part et d'autre en l'existence d'un caractère culturel distinct dans leurs interactions fonde l'ethnicité. Dès lors, la différence culturelle ou physique objective doit être écartée.

Nous sommes conscients que l'objet de ce chapitre n'est pas d'étudier les groupes ethniques, mais bien de tenter de saisir à la lumière des données en présence « les leaders ethniques ». La définition ci-dessus semble utile pour comprendre la notion de « leaders ethniques », parce que ceux-ci sont effectivement considérés comme tels par certains employeurs, par certaines familles d'origine étrangère, par certains assistés sociaux et quelquefois par eux-mêmes, quoiqu'ils s'en défendent. De même l'appartenance ethnique serait une caractéristique majeure en ce qui concerne la détermination du statut, et aurait tendance à prendre le pas sur d'autres caractéristiques.⁴⁵⁵

Enfin nous nous associons à la définition de M. MARTINIELLO (1992), pour sa pertinence, et parce qu'elle permet de mieux comprendre le sens de ce que l'on entend par « leader ethnique » :

« Le leader ethnique est un membre d'une communauté ethnique appartenant à la catégorie ethnique correspondante qui a la capacité d'exercer intentionnellement un degré variable d'influence sur les comportements et/ou les préférences des membres de la communauté ethnique, dans le sens de la satisfaction de leurs intérêts objectifs tels qu'il les perçoit. Cette influence, lorsqu'elle est effectivement exercée, l'est à travers l'activité du leader dans une ou plusieurs des institutions et organisations qui forment la communauté ethnique. Par ailleurs, le leader jouit toujours d'un certain degré de reconnaissance de la part des membres de la communauté ethnique, reconnaissance qui est la base de sa légitimité »(Idem, p.98).

En effet, au regard de cette définition, nos analyses corroborent celles de M. MARTINIELLO (1992), parce que les leaders de notre échantillon jouissent d'une grande influence auprès des jeunes du quartier; ils sont tous impliqués dans diverses organisations dont ils sont soit le Président, soit le Directeur, Il s'agit des leaders « endogènes », qui bénéficient d'une reconnaissance basée sur leur degré d'influence.

⁴⁵⁴ M. MARTINIELLO : *l'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF, 1995, pp. 18-19.

⁴⁵⁵ E.C. HUGHES (1996), op.cit. p194.

En dernier lieu, il faut préciser quelques points nous poussant à les qualifier « de leaders ethniques » :

La politique de l'habitat.

L'histoire des politiques sociales, essentiellement celle du logement, tend à montrer que si en France nous n'avons pas encore atteint le stade de ghetto⁴⁵⁶ comme aux Etats-Unis, les différentes politiques menées à la fin des années soixante-dix, tendaient à confiner les personnes d'origine étrangère dans les mêmes quartiers. Cette exclusion par l'origine ethnique s'est accompagnée d'une exclusion par la pauvreté, en faisant naître chez les habitants une conscience de groupe. Jadis, quartiers à majorité ouvrière, aujourd'hui quartiers où l'ambiance semble dominée par le chômage⁴⁵⁷. Cette densité de la pauvreté a produit des perturbations sociales et économiques, obligeant le peu de nationaux qui y vivaient à quitter ces quartiers. Ils y ont été remplacés par les personnes d'origine étrangère, elles-mêmes en grandes difficultés économiques.

Or comme l'ont souligné D.S. MASSEY, et N.A. DENTON(1995) dans ce qu'ils appellent « American apartheid », on a tendance à oublier que lorsque la ségrégation raciale est trop importante , « toute hausse de la pauvreté concentre celle-ci de façon accentuée au sein du groupe ségrégué »⁴⁵⁸. La ségrégation, lorsqu'elle est combinée à la pauvreté fragilise les populations et donne rapidement place à un cycle de dégradations suscitées par l'interaction de comportements individuels et collectifs. Il s'instaure alors une spirale de la dégradation du cadre de vie, qui est « déclenchée chaque fois qu'un individu prend une décision qui affecte la communauté ...et cela crée un lien de régulation puissant entre le comportement individuel et collectif ». (MASSEY et DENTON, 1995, p.167). Tout cela amène un sentiment d'abandon de la part de la communauté dominante, et pousse à la constitution « d'une culture du pauvre », des personnes partageant les mêmes souffrances.

⁴⁵⁶ Ainsi que le souligne D. DUPREZ , l'utilisation du mot « ghetto » est à manier avec modération, lorsqu'il s'agit de la situation française, parce que « la France n'est pas l'Amérique ». Lorsque l'on utilise des mots comme « ghetto, gangs » ou encore « underclass », il convient de « les resituer dans les contextes sociaux où elles ont été fondées ». De ce fait, si dans la comparaison France-Etats-unis, on peut repérer des similitudes, en terme de tendances structurelles, par exemple la concentration de problèmes sociaux dans certaines zones urbaines, celles-ci s'arrêtent là; puisque par exemple, entre autres, « les ghettos noirs américains sont situés, en règle générale au coeur des villes, et les banlieues sensibles en France sont, à la porte des agglomérations ». Voir à ce sujet D. DUPREZ : « le retour des théories de l'exclusion », Revue *Espaces Marx*, n° 6, 1995.

⁴⁵⁷ D. DUPREZ et alii : « vivre dans les quartiers sensibles » in *les dossiers de profils, INSEE Nord-Pas-Calais*, N°41, Août 1996.

⁴⁵⁸ N.A. DENTON, D.S. MASSEY : *American apartheid*, Ed, Descartes et Cie, 1996, p.185. Dans cet essai, les auteurs analysent l'histoire des politiques sociales et les actions gouvernementales en matière de droits civiques, et constatent qu'au-delà de ces politiques, la ségrégation par le logement subsiste encore.

En ce qui concerne la situation française, nous avons l'impression que la politique des logements en faveur des travailleurs immigrés est le résultat d'une politique générale, découlant de la rénovation urbaine des années 1960-1970, qui a abouti à une division sociale de l'espace urbain⁴⁵⁹.

Si nous prenons pour exemple les arrondissements de Paris, nous pouvons constater qu'au moment où la proportion des travailleurs étrangers augmentait entre 1968 et 1975, une politique de rénovation des logements anciens a eu pour effet une flambée de hausse de loyers. La conséquence en est que dans les quatre premiers arrondissements où la hausse a été plus significative, on assistait à la baisse de la population ouvrière et, à une montée des cadres supérieurs et des membres des professions libérales (plus de 35,7%)⁴⁶⁰. Ce qui s'est passé à Paris, s'est par la suite produit ailleurs⁴⁶¹. Une enquête de l'INSEE réalisée en 1978, confirme nos dires en matière de ségrégation résidentielle, puisque le regard sur les ménages logés en surpeuplement donne les statistiques suivantes⁴⁶² :

15% de Français,

22% d'Italiens et autres Européens,

35% d'Espagnols,

49% de Portugais,

62% de maghrébins.

Ces statistiques montrent plus ou moins la concentration des populations d'origine étrangère, essentiellement issues du Maghreb. Cet aspect lie la politique d'intégration à celle de la gestion des espaces urbains, et amène à s'interroger sur le rapport entre « émergence ou renforcement des identités communautaires et ségrégation résidentielle vécue par des personnes revendiquant de plus en plus une même origine culturelle et linguistique »⁴⁶³.

⁴⁵⁹ *MIGRATIONS ETUDES* : « processus de ségrégation et ethnicisation de l'espace ». Migrations études, janvier 1995. (Note de synthèse)

⁴⁶⁰ M. LLAUMET : *les jeunes d'origine étrangère de la marginalisation à la participation*, éd. L'harmattan, 1984. pp.41-46. J. BAROU : immigration et enjeux urbains, in *pluriel-débat*, n° 24, éd. L'harmattan, 1980, pp.3-20.

⁴⁶¹ J. BAROU (1980) op. cit.

⁴⁶² J.N. CHAPLUT : *les jeunes étrangers et les conditions d'habitat*, in Rapport Marangé-Lebon, pp.225-232.

⁴⁶³ *MIGRATIONS ETUDES* (1995), op.cit.

Ces pratiques de « peuplement ghetto » ont abouti dans certains quartiers (Nice, Lyon, Lille, Grenoble) à renforcer des réseaux de pouvoir s'appuyant sur une identité collective de caractère ethnique ou communautaire (par communauté ethnique, il faut entendre de groupes organisés et structurés autour de la référence à une identité collective).

Enfin le constat en est que les politiques de la ville, qui ont occupé une place particulière au début des années 80, n'ont pas produit les effets escomptés, malgré les diverses transformations. La conséquence logique de cet échec a été la montée de violences dans les quartiers (Vaux-en-Vélin, Lille-sud, Ariane etc...) et la volonté d'un certain nombre de jeunes de prendre leur destinée en main. Certains deviendront des acteurs collectifs. La naissance de cet acteur collectif , Français d'origine, étranger d'origine, ou leader ethnique, n'est que la conséquence logique de l'échec des différentes politiques relatées plus haut.

Donc leaders ethniques, parce qu'ils vivent essentiellement dans les quartiers où il y a une forte proportion des personnes d'origine étrangère. Toutefois ces leaders ne revendiquent pas le droit exclusif de travailler avec les populations issues de l'immigration, c'est le fait même de vivre dans les quartiers à forte concentration immigrée qui les poussent à « ethniciser » leurs interventions.

Le regard des employeurs et celui des populations.

Plus haut nous avons souligné qu'un métier c'est aussi un rôle social. Ce rôle est attribué à l'image des interventions de chacun. Et à la longue toutes les appellations tendent à s'orienter vers les représentations que l'on se fait du rôle joué, ou du rôle attribué ou que l'on s'attribue.

Dans notre enquête, nous avons demandé aux T.S.O.E, s'ils étaient devenus des « éducateurs ethniques ». Sur 121, 19 ont répondu par l'affirmative soit 15,7%, 83 (68,6%), ont répondu négativement, et nous avons obtenu 19 (15%) non-réponses.

Ce qui ressort de ces chiffres prouve que ces éducateurs sont délibérément choisis pour intervenir auprès des jeunes ou des familles d'origine étrangère. De par leurs origines, ils deviennent ainsi intervenants spécialisés auprès des personnes issues de leur propre communauté. Au niveau de la pratique éducative, ces éducateurs sont perçus comme tels par les responsables et aussi quelquefois par leurs pairs. On peut d'ores et déjà se poser la question de l'efficacité de leur intervention comparativement aux Français d'origine.

Cet aspect du problème se pose aussi pour les jeunes leaders, puisque certains responsables les incitaient à agir auprès de leur propre communauté. Et les assistés sociaux retrouvaient donc dans les formes d'assistance un « clin d'oeil ethnique », qui les amenait à rechercher, à chaque fois que c'était nécessaire, un T.S.O.E⁴⁶⁴, même en dehors des heures de travail ainsi que le relatent ces interviews .

« Au centre social, je travaillais avec les 12 ans, je connaissais leurs familles. Les parents venaient souvent me voir pour me demander comment allaient leurs enfants. Ils me disaient : « oui mon fils aime bien être avec toi , ça va mieux depuis qu'il est avec toi et je préfère que ce soit toi qui t'en occupes ». Au début, ça allait, mais après, par la suite, c'était un peu trop. Ils venaient me voir parce qu'ils me connaissaient étant enfant, et puis de même origine. Je me demande, si j'étais quelqu'un d'autre, s'ils seraient venus me voir... Après, ça devenait encore pire. Les parents envoyaient carrément leurs enfants après le soutien scolaire. On se serait senti au village ».

Animatrice : 22 ans

« Dans mon quartier le travail est axé vers les jeunes qui étaient en grande difficulté...il y a des moments les mamans venaient taper à la porte par rapport à leurs enfants. Il y avait aussi des personnes d'origine maghrébine qui ne savaient pas lire et écrire, j'étais obligée de m'occuper d'elles de façon informelle, pour le problème des papiers, de sécurité sociale, les rendez-vous étaient informels. Ils débarquaient chez moi comme ça, parce que j'étais là. »

Educatrice 29 ans

« Oui, j'étais leader dans mon quartier. Mais je me suis vite aperçu qu'on cherchait le bougnoule de service pour intervenir auprès des potes. On était une bande soudée, une équipe très soudée, nous avons très vite compris qu'on cherchait des leaders dans les quartiers...j'avais cette étiquette de l'éducateur maghrébin pour les maghrébins...Dans une famille maghrébine tu es considéré comme un avocat. On est déjà venu chez moi le samedi ou le dimanche à 22 heures me réveiller parce qu'un gamin était en garde en vue.

⁴⁶⁴ « Les gens sont dans une telle détresse lorsqu'ils viennent te voir, ils te prêtent une telle importance quasiment unanime d'autant plus que tu es de la même origine qu'eux, de la même culture qu'eux, ils se permettent de venir te voir. Ils te parlent en Arabe, ah...mon frère...voilà mon fils... ce qui se passe c'est ça...lorsque tu es implanté dans un réseau cela fait vite le tour...Ali le fils de...on vient même voir ma mère. Quand je rentre le soir Ali, tu dois passer chez telle personne dans telle famille ». (Educateur : 32 ans, Roubaix).

Je n'avais rien à voir avec ça. On te donne une représentation de l'éducateur qui est incroyable. Je me dis à mon avis je ne peux rien faire, on me supplie en me donnant de l'argent... ».

Educateur : 31 ans

A la question : « ne deviendrais-tu pas un animateur ethnique? »

La réponse de cet animateur est explicite de la manière dont il perçoit sa fonction : « Est-ce que je peux faire autre chose? C'est le quartier. Je pense qu'au départ c'était l'objectif. Mais je suis respecté par tout le monde, c'est l'atout que j'avais. C'est pour cela qu'il m'a choisi, moi... Tu as raison de me poser cette question; quand il y a un petit maghrébin, on l'envoie chez Malik, soi-disant parce qu'il connaît mieux le problème. Tu comprends, là comme tu sais, il y a cet aspect »

Animateur : 22 ans

A la lecture de ces discours, on peut remarquer que plusieurs commentaires viennent renforcer notre conviction à considérer les « leaders » interrogés comme des « leaders ethniques ». Chez eux il n'y a pas de négation de leur origine ethnique, bien au contraire, c'est un point de départ important de leurs revendications (A. JAZOULI 1986). Ils ont un sentiment d'appartenance à la communauté, c'est-à-dire la communauté au sens F. BARTH⁴⁶⁵, sans faire abstraction à une référence très forte à la nation française. Enfin, ces leaders donnent également l'impression dans leurs propos de partager une « identité commune » avec les assistés sociaux. Ce qui évidemment renforce l'appartenance à une communauté ethnique, considérée aussi comme une « une communauté prolétarienne », partageant les mêmes souffrances, ainsi que nous le verrons plus loin.

Quoique nous puissions les qualifier de « leaders ethniques », il conviendrait de préciser qu'ils ne s'inscrivent pas dans un schéma de revendications communautaristes ethniques. Quoiqu'il ait été dit, nos leaders refusent de se laisser enfermer dans une spécificité culturelle, identitaire, ethnique. « Ces jeunes considèrent qu'ils font partie du décor français », c'est donc au nom de leur participation dans la société française que les actions

⁴⁶⁵ Selon BARTH, ce n'est pas « la culture commune qu'il conçoit comme une conséquence voire un résultat qui fonde la communauté ethnique, mais plutôt l'identité commune que les différents membres partagent quelle que soit la base sur laquelle, elle repose ». F. BARTH (Ed) : *Ethnic groups and boundaries : the social organisation of culture differences*, London and Oslo, Allen, Unwin and Forgalet, 1969. Dans le prolongement de la question, on peut voir aussi les ouvrages récents de M. MARTINIELLO : *l'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF (QSJ), 1995, J. STRIFF-FENART et P. POUTIGNAT : *théories de l'ethnicité*, PUF, 1995.

en faveur des personnes d'origine étrangère ou Français d'origine sont revendiquées⁴⁶⁶. Ils oeuvrent dans le sens d'une reconnaissance des minorités et de la place qu'ils veulent conquérir pour eux-mêmes et pour les assistés sociaux dans un ensemble national et multiculturel. Ils sont donc dans une position d'intermédiaires.

II. PROFIL SOCIOLOGIQUE

L'âge des leaders de notre échantillon varie entre 22 ans et 41 ans. Leur cursus est comparable à l'ensemble de T.S.O.E, puisqu'ils sont majoritairement issus de milieux ouvriers et de familles nombreuses avec des fratries allant de 5 à 14 frères et soeurs.

Les trajectoires scolaires des leaders issus des quartiers sont assez accidentées, c'est-à-dire qu'elles ont les mêmes caractéristiques que les T.S.O.E, voire les T.S.F.O. Les analyses révèlent plusieurs redoublements pour un certain nombre d'entre eux, et dégagent également une amertume envers une institution scolaire qui ne les a pas acceptés, sinon aidés comme ils l'auraient souhaité. Dans leurs discours nous retrouvons cette forme « d'animosité » vis-à-vis de l'Education Nationale :

« A l'école, j'étais perçu comme un maghrébin, donc un public difficile. Je faisais partie d'un processus où l'Education Nationale n'était pas très d'accord par rapport à un public comme le nôtre, c'est-à-dire un public difficile...Les écoliers français avaient droit à une scolarité normale, moi parmi tant d'autres, pendant 3 ans, une fois par semaine, je devais faire un cours de rattrapage en français, alors que j'en avais pas besoin...Il y avait des petits Français qui avaient autant de lacunes que moi, mais qui ne faisaient pas partie de ce processus... ».

Educateur : 29 ans

⁴⁶⁶ D. LAPEYRONNIE : « les jeunes d'origine immigrée, acteurs de leur intégration », in , B. LORREYTE (sous la direction de) : *les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration* , Ed. L'harmattan, 1993.

Ce qu'il faut retenir est que ce discours n'est pas propre aux personnes d'origine étrangère. On le retrouve également auprès des Français d'origine. L'école a été souvent contestée par les travailleurs sociaux, essentiellement ceux qui ont subi des échecs ou des orientations qui ne faisaient pas a priori l'objet de leurs préférences.

En ce qui concerne le niveau d'études, 8 leaders sur 12 possèdent le BAC. Les autres ont suivi un cursus professionnel et possèdent un CAP ou un BEP. Si nous comparons le niveau de notre population avec d'autres jeunes leaders, nous nous apercevrons que nos enquêtés ont un niveau scolaire plus élevé que certains d'entre eux.

Nos propos sont confirmés par un projet de recrutement sur le site de Perpignan⁴⁶⁷ (quartier Saint-Jacques), où une formation d'assistants-animateurs en quartier défavorisé avait été mise sur pied. Les jeunes recrutés au nombre de 14 dont 13 d'origine maghrébine avaient un niveau scolaire inférieur à la troisième de collège.

Enfin les difficultés scolaires rencontrées doivent être également attribuées au manque de « stock minimum » d'instruction dans la famille. Parmi les 12 leaders, 3 ont des parents qui maîtrisent la lecture, les autres sont donc analphabètes. Les enquêtés évoquent ainsi fréquemment le manque de soutien dans leur scolarité de la part des parents et des enseignants.

En dernier ressort, on peut souligner que tous nos enquêtés possèdent les diplômes professionnels du travail social (DEFA, DUT, DEES), ce qui les différencie des « grands frères » analysés par P. DURET (op.cit), puisque parmi ces derniers certains sont encore scolarisés, de surcroît dans des filières hors travail social.

III. CHOIX DES PROFESSIONS SOCIALES

La question à laquelle nous tenterons de répondre est celle-ci : comment devient-on leader ?

Les travaux cherchant à analyser les leaders ont donné lieu à divers types d'approches.

⁴⁶⁷ Mireille PELFORT : site de Perpignan quartier Saint-Jacques : formation d'assistants-animateurs en quartier défavorisé, In D. PIVRON : *formation à l'animation de quartier. Enjeux et perspectives*, document de l'INJEP, n° 17, juillet 1994.

Nous savons que dans un contexte de crise économique marquée par le chômage, les individus cherchent à mettre en place diverses stratégies pour réaliser leurs projets. Notre but est d'analyser le sens des liaisons stratégiques que ces jeunes ont mis en évidence pour devenir « leader ». Pour cela nous allons interroger, à partir d'un matériel plus qualitatif, les ressources que ces individus ont mobilisées pour acquérir leur statut actuel. Ces ressources font appel à la trajectoire de chacun d'entre eux , c'est-à-dire l'héritage familial, social et culturel.

Les discours recueillis ont été repartis en fonction des spécificités des parcours biographiques qui se sont dégagées de l'analyse.

1. Une socialisation précoce aux professions sociales.

Les parcours de nos leaders montrent une socialisation précoce au travail social. Très jeunes ils ont été objet du dispositif social, avant de devenir acteurs de ce même dispositif. Nous retrouvons, à une nuance près, ce que nous avons relevé auprès des T.S.O.E.

« Au départ je fréquentais les centres sociaux en tant qu'enfant et puis, je voyais les animateurs et je me disais oui, plus tard, je serai animatrice. Ce sont surtout des gens que j'ai connus toute petite, des amis d'enfance, c'est ça qui m'a donné envie de les aider; j'avais affaire à des gens de mon quartier et comme j'avais envie de les aider, ça m'a paru simple de les aider à travers une structure sociale... ».

Animatrice : 22 ans (Lille sud)

« Je suis dans le social...parce que j'ai grandi dans ce quartier, j'ai été dans le bain tout de suite. pourquoi? Est-ce le fait que je sois étranger? C'est pour cela que je suis là, je ne sais pas mais c'est lié, mais c'est naturel. J'avais envie de donner un coup de pouce, de donner un peu de mon temps à la collectivité... »

Animateur : 29 ans (Roubaix)

Ces discours montrent des acteurs socialisés au travail social à travers leurs univers familiaux et leurs quartiers d'origine. Ils ont trouvé le principe de leur action dans l'évolution de la société, dans les règles sociales acquises dans l'enfance. On pourrait parler d'une orientation par vocation comme le souligne ce leader :

« Moi je suis né dans ce quartier,...le seul boulot que je sais faire c'est celui-ci...je ne sais faire que ça. Moi je suis né avec le social et je crois que je vais mourir avec... »

Animateur : 28 ans (Maubeuge)

On voit ici la problématique de l'école de Chicago à propos des boxeurs issus des quartiers pauvres. La profession apparaissait à leurs yeux comme « le métier idéal », le seul métier qu'ils connaissaient, et dont ils estimaient avoir les capacités pour l'exercer. Ainsi que nous l'avons noté dans la partie introductive, si « la culture du boxeur professionnel était faite de techniques, d'illusions, d'aspirations et de rôles bien définis que chacun d'eux assimilait et les motivait »(DEMAREZ, 1986, op.cit. p.163), celle des travailleurs sociaux issus des quartiers serait presque identique. C'est dans leurs familles d'origine et leurs quartiers qu'ils se sont construits leur identité professionnelle qui est le résultat d'un travail de construction de la compétence se réalisant dans la pratique par l'acquisition d'un savoir dû à l'interaction entre leur milieu social d'origine et l'environnement dans lequel ils ont été socialisés. C'est à travers cela qu'ils acquièrent la vocation, le savoir-faire pour exercer ce métier, avant le savoir théorique. Pour ce qui est de la vocation, une étude menée par P. FRITSCH (1971)⁴⁶⁸ auprès des formateurs d'adultes, montre que lorsqu'on les interrogeait sur l'origine de leur vocation, ils répondaient que ce sont les circonstances qui les avaient conduits à devenir formateurs, et certains disaient même « qu'ils étaient faits pour cela », comme nous ont répondu nos propres enquêtés. Mais être fait pour un métier dépend de la manière dont on a été socialisé.

Et nous n'avons cessé de le dire, la socialisation de l'enfant dépend des conditions sociales, familiales, scolaires, de l'environnement dans lequel il grandit. La socialisation; comme le définit A. PERCHERON, « est à la fois mécanisme de persistance et de changement pour le système et mécanisme de développement et de formation des « moi » politique et social pour l'individu »⁴⁶⁹.

⁴⁶⁸ P. FRITSCH : *L'éducation des adultes*, éd. Mouton, la Haye, 1971, p.143.

⁴⁶⁹ A. PERCHERON : *L'univers politique des enfants*, Ed. A. Colin et F.N.S.P, 1974, p. 25.

C'est bien de l'idée d'un échange constant entre la société et l'individu qu'il s'agit ici. La socialisation permet donc l'acquisition d'un code symbolique résultant « de transactions entre l'individu et la société » (idem). La socialisation, c'est le développement d'une certaine représentation du monde, pour elle il s'agit du « monde politique », pour nous du « monde social ». Cette représentation du monde, n'est pas imposée en tant que telle, plusieurs représentations coexistent, par rapport aux modèles proposés à l'enfant « celle que la société offre, peut-être différente, que la famille ou encore l'école proposent, et puis enfin celle que chaque être humain « compose lentement, en empruntant certaines images aux diverses représentations existantes, et en les réinterprétant pour en faire un tout neuf et original » (idem, p.26). Finalement, ce sont les conditions sociales, économiques, politiques dans lesquelles vit l'individu, et à partir desquelles il construit sa représentation du monde qui guide son avenir, en ce qui nous concerne, qui l'amènent aux professions du secteur social.

2. Du bénévolat au militantisme.

On a vu auprès des T.S.O.E et des T.S.F.O, que si le poids du militantisme ne s'est pas bien fait sentir, beaucoup d'entre eux ont en revanche été bénévoles. Le bénévolat dans le secteur social fait partie des stratégies adoptées par ceux qui l'exercent pour passer les sélections dans de bonnes conditions, ou encore se socialiser à la future profession. Dans l'étude de P. FRITSCH(1971, op.cit.p.136), certains formateurs n'hésitaient pas à faire le lien entre leur participation aux mouvements de jeunesse et leur entrée dans la profession.

En ce qui concerne les leaders, tous, sans exception aucune, font état d'engagement bénévole et militant. Certains attribuent leur destin de leader à ce mode de participation à la vie collective.

A la question : « Comment as-tu fait pour travailler dans ton quartier d'origine? » Les réponses paraissent assez homogènes, pour les 12 leaders interviewés :

« J'ai commencé à travailler comme bénévole et en même temps, j'allais à l'école. Je travaillais dans une maison de quartier...A l'époque on discutait déjà entre nous en termes de projet et je connaissais beaucoup de monde dans le social, en suivant en même temps l'école »

Animateur : 30 ans

« Quand j'étais en 1ère, il y avait du péri-scolaire fait dans le quartier par deux éducateurs. Ces éducateurs, je les connaissais bien étant donné que je faisais des activités avec eux. Ils ne savaient pas résoudre certains problèmes de 3ème. De temps en temps, je passais pour voir mon éducateur. Il me demandait de faire certains exercices qu'il n'arrivait pas à faire pour les enfants. Donc, je donnais un coup de main. C'était devenu une habitude. Je rendais service aux gosses du quartier. Cela a duré un an. C'était bien. Après, je me suis dit pourquoi pas moi? Je suis allé voir le Directeur, il m'a poussé : « tu es un jeune du quartier, sérieux, moi, je te pousse ». Ma candidature a été acceptée... Et j'étais bien vu par les jeunes du quartier, par les habitants...je suis un bon footballeur, j'aime le sport. Ensuite, j'ai décidé de monter une association « association Epeule et Culture », dont je suis le Président »

Animateur : 22 ans

« A l'âge de 17 ans, j'ai commencé dans le milieu associatif à la M.J.C. Ce qui m'a permis d'entrer dans le social. Cela a commencé par un côté militantisme à la JOC(Jeunesse ouvrière catholique), dans un comité de quartier »

Educateur : 30 ans

A travers ces discours, c'est l'ensemble des discours des leaders que nous avons résumés. En effet, ainsi que souligné ci-dessus, tous ont participé à des activités bénévoles dans leurs quartiers pour aider les petits frères. Ils ont été également militants et responsables d'associations.

Beaucoup travaillaient sur des projets précis dans le cadre du militantisme ou d'activités bénévoles. Le militantisme est souvent exalté comme un moyen de revendication pour pousser les politiques à prendre les décisions qui s'imposaient pour l'amélioration de leurs quartiers. Trois d'entre eux insistent en disant que s'ils n'avaient pas cet élan militant à l'époque, rien ne serait arrivé aujourd'hui. Les différentes revendications collectives des années 80 ont souvent été prises en exemple. Certains disent qu'ils revendiquaient par rapport à la politique, même s'ils n'y connaissaient rien.

L'essentiel était de faire du bruit, de mettre la pression comme ils le disaient : « *j'étais à l'âge où il fallait se révolter. Sans être syndicaliste, sans avoir une étiquette politique, je n'y comprenais rien, mais il fallait revendiquer. C'étaient les revendications non seulement d'une communauté qui n'était pas uniquement maghrébine mais aussi celles de jeunes. C'était un groupe qui émergeait, un groupe moteur regroupant des chômeurs, des étudiants, des salariés...* ».

Ces propos communs à beaucoup de jeunes de quartiers posent la revendication citoyenne d'une communauté, la participation à la vie collective d'un groupe. Grâce à ces types de revendications, des commissions extra-municipales d'immigrés ont vu le jour dans certaines villes. Le but ces commissions a été d'intégrer les étrangers absents des lieux, où les choix municipaux se préparent. Ces commissions extra-municipales d'immigrés regroupent bien entendu les conseillers municipaux désignés, les représentants des associations immigrées etc... Ces conseillers étrangers élus dans sept villes de France, au nombre de 32⁴⁷⁰ entre 1985 et 1989 sont au nombre de 9 aujourd'hui. Cette forme de participation considérée comme un élément positif de la démocratie a été abandonnée très vite par certaines municipalités (cfr note en infra). La raison en est qu'un certain nombre de villes ont changé de majorité pendant les dernières élections municipales comme Amiens où ces conseils ont été dissous.

Donc le militantisme des leaders a participé à l'amélioration de la communication entre les municipalités et les habitants. La création des associations constitue pour les leaders un moyen de se donner un pouvoir qui n'est pas toujours solide. Ce manque de solidité est compensé par le réseau associatif inter-leader. Nous voulons dire par là que lors de notre enquête à Roubaix, nous avons remarqué qu'il existait un réseau entre les différents leaders par l'intermédiaire de leurs associations⁴⁷¹. Au-delà de leurs divergences sur les questions stratégiques vis-à-vis des politiques, il est apparu que les leaders étaient souvent adhérents à d'autres associations. C'est-à-dire qu'ils pouvaient être à la fois président d'association et secrétaire ou trésorier d'une autre.⁴⁷²

⁴⁷⁰ Bernard DELEMOTTE : quelles structures locales pour associer les étrangers, *revue territoires*, n°371, octobre 1996. Les conseillers étrangers associés ont été élus en premier à Mons-en-Baroeul en 1985 au nombre de 3, suivi de Amiens au nombre de 4 entre 1987-1989, et enfin Cerizay : 6, Longjumeau : 3 jusqu'en 1991, Les Ulis : 4 jusqu'en 1995, Vandoeuvre-lès-Nancy : 5 (1990-1991), Porte-les-valence : 2 (1992-1995).

⁴⁷¹ M. DAVID (ancien délégué régional du FAS) distingue trois types d'associations au niveau de la ville de Roubaix : les associations historiques, ayant une assise nationale qui s'occupent de l'alphabétisation et de l'accueil des immigrés, les associations autour des mouvements de beurs, qui sont des associations civiques et les associations issues des politiques de la ville du début des années 90 animées par les jeunes issus de l'immigration. (cfr revue territoire n°371 op.cit. p.40). Les leaders interrogés oscillent entre les deux derniers types.

⁴⁷² Cette « multipositionnalité » (expression empruntée à MARTINIELLO, 1992, pp. 180-181), a été constatée aussi à propos des leaders Italiens en Belgique.

Ces jeunes expliquaient leurs adhésions associatives multiples comme l'un des moyens de constituer un « front urbain », dans le sens où lorsqu'une association était menacée, toutes les autres étaient forcément concernées.

Ces associations constituent pour les leaders un véritable tremplin pour la reconnaissance, en premier lieu par les habitants et en second lieu par les responsables de grandes structures des quartiers. C'est le sens des actions menées dans les associations (lorsque celles-ci sont créées avant le recrutement), qui les font passer du statut de jeune du quartier, animateur, responsable bénévole d'une association, à celui de professionnel. A partir de ce moment là, les rapports évoluent entre les jeunes du quartier et lui-même, et les discours changent aussi envers l'employeur. Toutefois nous reviendrons sur ce point plus loin.

Au niveau des associations on peut ajouter que leurs actions ne débouchent pas nécessairement sur des actions politiques. Certaines associations sont centrées sur les communautés locales et la restauration des liens avec les pays d'origine : c'est le cas des associations portugaises, espagnoles et italiennes dont le but est essentiellement axé sur l'animation de leur propre communauté. Les populations maghrébines rencontrant des difficultés plus marquées par rapport à leur insertion s'inscrivent plus dans une vision combinant la fusion dans la société française, la distance par rapport à cette même société, voire même l'oscillation entre les deux pôles. On voit donc apparaître des associations ayant une orientation à la fois plus ethnique et plus revendicative, et pourtant contribuant à l'animation de la vie locale. Le radicalisme ethnique qui s'affirme dans une visée associative à travers l'expression d'un quartier, offre un moyen de pression sur les élus locaux, d'autant plus que ces associations se présentent comme l'expression des exclus et des immigrés⁴⁷³. C'est dans ce type d'associations que nous voyons apparaître aujourd'hui celui que nous pouvons qualifier « de leader ethnique ». Un exemple nous est donné par ce leader rencontré à Hautmont :

« Dans le quartier on aime bien les gens qui ont des grandes gueules. Cela date de 1984. Dans une ville comme Hautmont, c'est sérieux. Les structures appartiennent aux jeunes. Il n'y a pas les politiques qui viennent s'ingérer. En tant que délégué de jeunes, je me suis engueulé avec le Maire. J'étais délégué de l'association du Fort; c'était la guerre froide tantôt tiède... parce qu'il y avait interdiction aux immigrés de se rassembler.

⁴⁷³ F. DUBET, D. LAPEYRONNIE : *les quartiers d'exil*, Ed. du Seuil, 1992, pp.98-100.

Donc, on m'a poussé à monter cette assos pour emmerder la mairie. Mais je connaissais le système de récupération...il s'agit de revendiquer un lieu de culte, avoir un lieu de culte pour les parents et les jeunes. la mairie a refusé. Avec l'association on a mis la pression... »

Animateur : 26 ans

Il faut considérer que ces associations de quartiers sont des agents de socialisation pour les jeunes (qui plus tard endossent le rôle de leader) et le reste des habitants en produisant des modèles culturels à partir d'éléments hérités de la tradition ouvrière, et des pays d'origine. Elles ont également vocation à transmettre ces modèles, grâce à la socialisation des habitants. La socialisation à travers la vie associative concerne en premier les leaders , et dans leur sillage, ce sont les autres membres de la communauté qui quelquefois en bénéficient grâce aux projets développés. Mais, il y a aussi des associations qui conduisent à la marginalité. Loin de conduire à l'intégration des membres, elles les enferment plutôt dans une marginalité opposée à la société, en développant « un conformisme excessif qui les éloigne d'une véritable communication interculturelle ». Ces associations communautaires fermées profitent de la situation difficile que vivent les jeunes d'origine étrangère, en leur offrant une sécurité affective, voire matérielle, conduisant certains adhérents à l'intégrisme. Cependant, elles sont très marginales dans les banlieues françaises.⁴⁷⁴

Si nous considérons le dernier extrait de discours, ce leader parle d'une association recherchant collectivement une place active dans le système social local en mettant en exergue ses propres références culturelles en rapport avec celles du pays d'accueil, et en essayant de construire de nouveaux rapports sociaux avec la société française.

3. Le sport facteur d'intégration et critère d'admissibilité au rang de leader.

P. DURET(1995,1996) dans son étude a montré le poids des activités sportives auprès des grands-frères. Au niveau des actions de terrain, il a observé l'implication de trois grands-frères dans des situations sportives. Cela lui a permis de repérer la place qu'ils occupaient dans la constellation sociale et voir ce qui légitimait la permanence du respect à leur égard. Il s'est avéré que la distinction dans les activités sportives est un atout considérable.

⁴⁷⁴ Muriel KAYSER, Patrice SZINETAR : « les fonctions sociales des associations de quartiers populaires et les immigrés », *Migrations société*, vol.8, n° 45, mai-juin, 1996.

En fonction du type d'espace utilisé, il a repéré deux types de figures : soit le grand-frère avait un statut d'entraîneur (comme à la boxe), soit il avait un statut d'organisateur de jeu dans les espaces sportifs ouverts. Certains enquêtés comme Nordine précisent que le « sport est destiné à faire sortir la tête de l'eau aux jeunes ou encore selon Jean à les repêcher »(DURET 1995)⁴⁷⁵.

Le sport est un outil d'insertion pour les leaders et ils n'hésitent pas à l'utiliser pour asseoir leur autorité. Dans notre échantillon 9 d'entre eux se retrouvent dans ce cas. Le charisme acquis à travers cette activité s'est répercuté dans le quartier et les a conduits à leur fonction actuelle comme l'exprime cet animateur :

« On est venu me chercher⁴⁷⁶. Un adjoint au Maire m'a dit voilà, tu es bien connu ici, tu es respecté, il y a une opportunité, est-ce que ça peut t'intéresser? j'ai dit oui...Et c'est vrai, j'étais bien connu au niveau du football, je connaissais tous les parents du quartier... »

Animateur chef de service : 41 ans

Parmi les deux leaders femmes de notre échantillon, l'une d'entre elles a également utilisé le sport comme moyen de reconnaissance dans le quartier :

« Tout en ayant le bac je n'ai pas voulu poursuivre les études tout de suite. J'ai continué à travailler dans le centre social, en tant que bénévole ou salariée comme prof de sport, parce que je faisais partie d'un club de basket et donc je l'ai utilisé pour être en contact avec les jeunes et avoir un outil...après j'ai même été à l'origine d'une association : Association des jeunes immigrés maghrébins. Nous étions un groupe de sept personnes. Nous avons créé une association, ...on faisait des soirées, on faisait bouger des gens, des familles qui ne sortaient pas tellement. C'était pour être en contact, pour les faire sortir de chez eux. Le quartier était beaucoup en demande »

Animatrice : 29 ans

⁴⁷⁵ P. DURET : *les grands frères, identité et fonctionnalité*, INSEP, MIRE, Direction de l'évaluation et de la prospective, Rapport final, 1995. pp. 159-163.

⁴⁷⁶ Cette phrase, nous l'avons beaucoup entendue. Effectivement 8 leaders sur 12 disent que les responsables sont allés les chercher, pour les aider à résoudre les difficultés posées par la prise en charge de jeunes.

Le sport est un moyen permettant aux jeunes de quartiers d'entrer dans la vie sociale. La pratique sportive est un pas vers l'insertion professionnelle. Lionel LACAZE⁴⁷⁷, ancien champion de sport de combat raconte dans une interview, comment il est passé de jeune lutteur d'un club de cité dortoir à l'éducateur, entraîneur, concepteur ». Il a fondé une association d'insertion des jeunes en grande difficulté.

La trajectoire de LACAZE fait partie du rêve de beaucoup de jeunes. Nos leaders n'ont pas été des champions exceptionnels, mais l'excellence dans la pratique sportive leur a ouvert la voie du leadership dans leurs quartiers. En outre la notoriété, acquise vis-à-vis des jeunes, des habitants du quartier, leur a permis de créer des associations avec une double perspective : aider les habitants et asseoir leur pouvoir. L'un d'entre eux, nous a dit lors de l'entretien, qu'après la création d'une équipe de football, les autres leaders lui ont fortement conseillé de créer une association(Association Epeule et Culture à Roubaix) pour asseoir sa légitimité. Il nous a par la suite assuré que dès lors ,les habitants avait une autre vision de lui, et son influence a commencé à grandir dès ce moment là.

Des leaders d'associations rencontrés à Roubaix, nous ont montrés, en quoi le sport a été un élément déterminant dans leur quartier. Ils nous ont expliqué que depuis longtemps, ils souhaitaient participer à la vie de leur cité. qu'il existait, d'après eux, un besoin qui n'était pas couvert, celui de la prise en charge de jeunes à travers le sport : *« on voyait la dégradation de nos petits frères et de nos petites soeurs. Il fallait faire quelque chose. On s'est dit, il faut être capable de faire passer le message et de mener les activités, surtout les activités sportives... 84 % du public qu'on touche était exclu du monde sportif »*. Ces leaders ont donc utilisé l'outil sport, pour avoir un impact sur les jeunes et intéresser la classe politique.

Parmi eux beaucoup avaient une idée vague de l'animation et du travail social. Ils ont appris le *« métier sur le tas »*. Et ils y sont venus de fait, *« parce qu'il fallait encadrer les équipes de foot et aussi les jeunes en boxe pour éviter les problèmes »*.

A propos de la boxe, nous refusons absolument de voir auprès de nos leaders des champions de la force (DURET, 1996).

⁴⁷⁷ Entretien avec L. LACAZE, dans la revue *Panoramiques*, n°26, 1996.

Certes, le fait d'être respecté⁴⁷⁸ revient le plus souvent, mais celui-ci est le fruit du travail de proximité accompli par le leader lui-même. En fait le respect provient des actions qu'ils accomplissent, et la manière dont celles-ci sont perçues par les assistés sociaux.

Toutefois une remarque s'impose à propos du sport en tant que facteur d'intégration. Le risque est de contribuer à la mise en place d'un sport ethnique dans les banlieues, ce qui ne ferait que renforcer l'esprit communautariste ethnique. En effet, souvent dans ces quartiers marqués par une grande précarité, on remarque souvent le regroupement spontané des bandes de jeunes ayant les mêmes origines culturelles, autour d'une activité sportive. Or, il existe des clubs qui privilégient un recrutement communautaire afin de perpétuer les traditions et les coutumes, ou encore de prévenir les jeunes de certaines conduites déviantes. Cela est favorisé, de surcroît par la ségrégation résidentielle, qui à la longue donne naissance aux clubs sportifs communautaires. Et le « risque d'ethnisation du sport, est accentué par le recours aux jeunes leaders ou grands frères »⁴⁷⁹, encadrant les jeunes ayant les mêmes origines qu'eux-mêmes. Il peut donc exister un danger, entre d'un côté le sport outil d'insertion et de l'autre, une pratique sportive qui tendrait vers la constitution de nouveaux ghettos ethniques.

4. Le choix du travail social : une vocation acquise dans leur milieu social d'origine.

Après avoir analysé certains critères qui conduisent au leadership dans les quartiers, il conviendrait de voir quelle est l'influence du milieu social d'origine dans l'orientation vers le travail social. Plus haut nous avons souligné la précocité d'une socialisation professionnelle acquise dans la fréquentation des centres sociaux, mais il serait intéressant de voir en quoi la cellule familiale a été un élément moteur dans la structuration de nos leaders.

⁴⁷⁸ Ici, nous nous référons à M. WEBER, car aucune domination, aucun respect à une autorité ne serait que soumission extérieure, obtenue par la crainte ou l'opportunité. Le leader cherche toujours à asseoir son pouvoir de l'intérieur, en éveillant auprès de ses membres la foi en sa légitimité. Cette foi s'obtient dès lors qu'il existe des sentiments et des croyances communs chez les acteurs. Chez les leaders, il y a un passage d'une forme de légitimité charismatique (jeune du quartier) à une forme de légitimité légale, rationnelle (professionnalisation). Le pouvoir de ces leaders se consolide entre les deux intersections. Comme le souligne WEBER la domination charismatique : « repose sur la soumission extraordinaire au caractère sacré, à la vertu héroïque ou à la valeur exemplaire d'une personne, ou encore émanant d'ordres révélés ou émis par celle-ci » La domination légale : « repose sur la croyance en la légalité des règlements et du droit de donner des directives qu'ont ceux qui sont appelés à exercer la domination par ces moyens »...on obéit au chef dans un mouvement de confiance personnelle. cette forme de domination est provisoire, elle ne survit qu'en se rationalisant, d'où sa légalisation à un objectif arrêté. M. WEBER : *Economie et société*, Ed. Plon, 1971, p.222.

⁴⁷⁹ Fethi SAKHOUI : « L'insertion par le sport des jeunes d'origine maghrébine des banlieues en difficulté. Mythe, illusion ou réalité », revue *Migrants société*, vol. 8, n° 45, mai-juin, 1996.

Avant de devenir une figure charismatique du quartier; cette ambition qui les a animés ne peut être saisie qu'en mettant en exergue les discours véhiculés à travers leurs modes de vie. En effet, il s'agit d'étudier comment ils analysent le fait d'occuper, dans la structure sociale, une place qui leur est pratiquement assignée par leur milieu social d'origine.

En effet lorsque l'on s'intéresse aux trajectoires de nos leaders, nous ne pouvons écarter les analyses précédentes, à propos des travailleurs sociaux d'origine étrangère. Le profil sociologique des parents est le même, c'est-à-dire que ce sont des jeunes issus de milieux précarisés. Les valeurs d'aide qu'ils expriment ne sortent pas du néant, elles proviennent de ce « partage du peu⁴⁸⁰ », de ce sacrifice que leurs parents ont enduré pour les nourrir. Dans les discours le sentiment d'exclusion est énorme. Le choix du travail social s'exprime assez souvent à partir de ce manque.

Pour cela trois types de discours pour illustrer nos propos :

1.« Ce sont les aspirations personnelles liées à une conjoncture, à un environnement. D'abord j'ai échoué au D.E.U.G, mais parce que j'étais surveillant d'externat à plein temps. Quand tu as vécu dans une famille comme la mienne, le boulot, tu ne peux pas le sacrifier, c'est l'urgence, le chômage de mon père, de mon grand-frère, j'étais le seul à avoir un boulot. Le D.E.U.G aurait pu être un investissement, est-ce que j'avais le choix? Mon père a été licencié à la métallurgie la première année où je rentrais en fac. J'ai entamé les études avec un handicap majeur. Personne ne travaillait chez moi. Chez les parents les études universitaires c'est folklorique. Elles ne ramènent pas de pain à la maison. Je passais mon temps à m'inscrire au D.E.U.G pour avoir un poste de surveillant, pour ramener de l'argent. Mais tu ne te rends pas compte quand tu es dedans. Tu fais plaisir à la famille. Pour les parents c'est bien,mais ce n'est pas tout, j'ai toujours été bénévole, une grande gueule depuis longtemps... »

Animateur : 27 ans

2.« Je dirais mon vécu personnel. J'ai vécu certaines galères chez moi, entre autres la délinquance. c'est ça qui m'a fait rentrer dans le social.

⁴⁸⁰ « Depuis que je suis né, il y a 28 ans, j'ai vécu dans une famille de 10 enfants. Je ne mangeais pas de la viande tous les jours, je ne m'habillais pas comme ça. Le social, je le vis depuis ma tendre enfance... » (Animateur).

J'ai fait la roulotte comme tout le monde, j'ai fait des autoroutes, j'ai fumé un joint comme tout le monde...à un moment donné tu te dis ce n'est pas une solution. D'autant plus que tu as des petits frères...Tu te dis, j'ai une dizaine d'infractions derrière moi, il y a quand même une image que tu véhicules dans la famille. Je me suis dit, il faut que le plus grand prenne le relais. Donc je l'ai pris, il a fallu que je donne une autre image de moi. Je suis rentré dans le social pour essayer de m'éclairer moi-même et essayer de me stabiliser... »

Educateur : 30 ans

3.« J'ai voulu casser le proverbe : fils d'ouvrier, tu deviendras ouvrier...mais ce n'est pas tout. Au départ, dans le quartier où j'habitais, il y avait une forte concentration immigrée⁴⁸¹. Nous étions au bas des immeubles avec les copains. On squattait les cages d'escaliers et les entrées. On cassait aussi quelques trucs. On s'entendait pas bien avec les locataires. Après on s'est replié sur nous-mêmes. Nous étions mal vus par les adultes. (si je suis devenu animateur), c'est grâce à un copain animateur. J'ai beaucoup travaillé pour lui, pour qu'il s'en sorte avec les jeunes. Il est venu me voir, pour parler du quartier. Au fil des mois j'ai compris ce que c'était le social. C'est comme ça que j'y suis rentré. J'ai compris ce que c'est qu'une prise en charge, un projet, aider les gens. Il m'a mis les pieds à l'étrier...Il m'a fait passer le B.A.F.A. Je le rencontre de temps en temps. Il est super. Dans le social, jamais, je n'aurais imaginé qu'il y avait des gens bien. A l'époque, je ne rencontrais pas des gens super. Quand, j'avais 18 ans, 19 ans, on était tellement mal vu, de toute façon on ne faisait rien pour être bien vu...On ne savait pas comment. Pour nous tous les gens n'étaient pas sociables...Cet animateur nous a pris en charge , il nous a construit des mètres carrés sociaux. On les a aménagés avec la S.L.E, la mairie, les jeunes qui zoniaient...un petit peu à la fois je suis rentré au conseil d'administration du centre social pour voir un peu comment ça se passait...Là, j'ai compris qu'il y a des gens qui parlaient pour d'autre gens...sans demander leur avis.

Animateur : 33 ans

L'articulation de ces trois discours renvoie aux modes d'accès aux professions sociales. Ils permettent de se référer au rapport que ces jeunes entretiennent avec le système social.

⁴⁸¹ Ce leader a été à l'origine de la création d'une association à Villeneuve-d'ascq : ARUFI (Association de Résidence pour l'Union Franco Immigrée).

L'ensemble de discours recueillis montre la lourdeur des déterminismes sociaux qui nous pousse à insister sur l'existence d'un destin social. Le premier discours montre que la faiblesse de ressources économiques et culturelles semble avoir fait de ces individus des être actifs, en évitant les mécanismes de la reproduction. Le choix du travail social est bien le refus de ce qu'ils ont vécu chez eux. On ne s'attardera pas sur la description des facteurs qui conduisent à la pauvreté de ces familles, mais nous avons vu, que les T.S.O.E appartiennent à des familles dont la majorité des parents n'ont aucune qualification et possèdent un niveau d'instruction très bas : 80,1% des pères des enquêtés sont ouvriers et 78,5% des mères n'exercent aucun emploi. Dans le cas qui nous concerne, les manières de contourner les contraintes du fait du chômage du père, et du frère, ont été de s'inscrire au D.E.U.G plusieurs années de suite pour décrocher un poste de surveillant. Jeune du quartier, il a peu à peu saisi une opportunité liée à son statut dans sa ville. L'une des premières choses évoquées est bien la pauvreté au sein de sa propre famille. Dans ce contexte il a cherché à mettre en place diverses stratégies visant à la réalisation de ses projets professionnels et de sa vie, le tout contribuant à la gestion de l'incertitude et du risque⁴⁸².

Le deuxième discours s'inscrit dans la même perspective que le précédent. Nous sommes dans le cadre d'une expérience de la galère. Dans notre échantillon, 3 leaders seulement évoquent des démêlés avec la justice. Mais dans l'étude réalisée par C. LAMARCHE et M. DUPE (1986)⁴⁸³, elles ont remarqué que les jeunes rencontrés faisaient souvent mention des démêlés avec la police et la justice. Et que certains étaient ancrés dans un processus de délinquance. Cette attitude tranche avec une certaine vision répandue selon laquelle les jeunes leaders étaient au départ des délinquants en puissance. Nous préférons modérer ces propos, car il existe parmi les jeunes une loi du milieu. Lorsque l'on a été celui que P. DURET(1996, op.cit;) appelle « un bad grand frère », renverser la tendance est extrêmement difficile. D'ailleurs les insérés s'en prennent à ces « bad » pour leur incitation à la consommation de la drogue(op.cit. p.67). Il est évident que la hiérarchie dans la délinquance, dont certains leaders ont fait l'objet, doit-être relativisée.

Le troisième discours part d'une remise en cause des conditions de vie des parents. Il s'agit de casser la chaîne de la reproduction. C'est un discours qui montre la trajectoire typique des leaders des années 80.

⁴⁸² Anna MALAN : attitudes et stratégies des jeunes à l'égard du travail et de l'emploi, in, F. BOUCHAYER : *trajectoires sociales et inégalités*, Ed. ERES, 1995, p.361

⁴⁸³ C. LAMARCHE, M. DUPE : graine d'éducateur. Le jeune leader : une nouvelle idéologie du travail social? *Revue contradictions*, n°47, 1986, pp.119-120.

Ce leader analyse clairement le processus de leadership : issu d'une famille ouvrière, vivant dans un quartier difficile, squattant les entrées des immeubles avec les copains, ils vont revendiquer un lieu de rencontres pour les jeunes du quartier, en n'étant pas encore professionnalisés. Il va découvrir le travail social et ses mécanismes grâce à un animateur qui l'a repéré. Nous avons un individu qui a émergé au sein du groupe, après avoir pris conscience des problèmes vécus dans sa famille d'origine et dans son quartier.

IV. ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

1. Analyse globale

D'une façon globale, nous avons également voulu savoir combien de T.S.O.E avaient été amenés à travailler dans leurs quartiers d'origine. Nous avons obtenu 54 réponses positives dont 35 hommes et 19 femmes. Mais il conviendrait de relativiser ces résultats, parce que travailler dans son quartier d'origine ne confère pas nécessairement le statut de leader. De surcroît les données recueillies par questionnaires sont souvent restrictives.

Toutefois, à la question : « pouvez-vous expliquer, comment vous avez été amené à travailler dans votre quartier d'origine? »

Les réponses se répartissent de la manière suivante :

Objet du dispositif social	:	3 (2,5%)
Acteur de l'action sociale	:	15 (12,4%)
Les deux	:	19 (15,7%)
Autres	:	15 (12,4%)
Non-réponses	:	69 (57,%)
TOTAL	:	121 (100 %)

Par objet du dispositif social, nous entendons les jeunes qui étaient pris en charge par les dispositifs sociaux des quartiers. Il s'agit principalement de ceux qui fréquentaient les activités péri-scolaires, les centres de loisirs et les centres sociaux.

Par acteur de l'action sociale, il s'agit de personnes possédant des qualités exceptionnelles qui ont émergé dans d'autres activités (par exemple l'aide aux devoirs, les activités sportives etc...). Il s'agit de personnes qui ont généralement participé à des activités bénévoles dans les structures sociales et qui ont ensuite été recrutées grâce à leurs qualités.

Dans la catégorie « autres », on dénombre des personnes qui étaient engagées dans d'autres dispositifs de formations ou qui avaient exercé d'autres métiers, et qui se sont tournées bien après vers le travail social. Dans cette catégorie nous pouvons classer « les redoublants persistants » ou les « errants professionnels ».

2. Travail dans le quartier d'origine

D'une manière générale, les leaders étaient très bien perçus par les jeunes du quartier (46,%), et ils étaient considérés : « comme un frère » (17,4%), « comme une personne aidante » (13,2%) par ces mêmes jeunes.

Pour ce qui est du travail exercé dans les quartiers, la perception qu'en avaient les assistés sociaux se répartit ainsi : bien (28,9%), plutôt bien (12,4%), plutôt mal (1,7%), mal (1,7%). Généralement ils étaient très bien jugés par leurs copains mais jusqu'à un certain point : parce qu'ils avaient contribué à la résolution de certains problèmes de quartiers qui perduraient avant leur prise de fonction; parce qu'ils avaient fait découvrir aux jeunes certaines réalités de la vie politique et parce qu'ils répondaient leurs attentes.

Auprès de nos 12 leaders ces éléments reviennent également. Pour ces derniers, leur professionnalisation a permis de débloquent des situations inespérées. Ils se glorifient des actions menées auprès des jeunes comparativement aux travailleurs sociaux classiques.

« Dans notre boulot, on est parti du quartier, ils ont vu qu'on a un impact important sur les jeunes. On a sensibilisé 1800 jeunes au vote. Avant ils ne votaient pas. On sert d'accélérateur. C'est pour cela que les politiques nous aiment bien. Le travailleur social issu de l'immigration, on s'en sert comme alibi ».

Animateur : 29 ans (Roubaix)

Les leaders se voient davantage comme des « indigènes » du travail social. A partir de l'analyse des missions confiées et des situations dans lesquelles ils se trouvent, le premier argument est la connaissance du terrain. Grâce à leur charisme et dotés de leurs acquis, les leaders se croient capables de développer auprès d'autres jeunes une relation éducative qu'un éducateur classique ne peut mener. Cette relation s'instaure par le biais des activités sportives et physiques, alors que les structures habituelles ont des difficultés à répondre aux demandes croissantes des jeunes. Il faut considérer aussi que les structures classiques étaient souvent désertées par les jeunes du quartier, parce que certains d'entre eux sont des routiers institutionnels n'attendant plus rien des services sociaux. D'ailleurs ce point a été relevé lors d'un entretien que nous avons eu avec le Délégué Régional du F.A.S (Fond d'Action Sociale), en 1993. Il regrettait sur ce point les pratiques éducatives des leaders qu'il qualifiait de communautaires, et il craignait que la désertion des centres sociaux au profit des associations roubaisiennes ne contribue à la création de communautés ethniques. En ce qui nous concerne ce discours est contradictoire, puisque dans leur demande de subventions adressée au F.A.S, ces associations étaient obligées de déclarer le nombre d'immigrés qui pouvaient bénéficier des actions engagées. En fait, tout en regrettant la constitution des communautés ethniques, alors que le F.A.S ethnicisait ses subventions.

Lorsque nous lisons dans l'extrait ci-dessus « le travailleur social issu de l'immigration on s'en sert comme alibi », nous pouvons attribuer cette phrase aux leaders. Ils sont en effet conscients du rôle qui leur est attribué, celui de « pacificateur », celui « d'agent du contrôle du social ».

Ce long extrait d'un leader responsable d'association à Lille, montre en quoi les leaders avaient conscience de leurs situations et des rôles qui leur étaient dévolus :

« L'idée d'avoir recours aux jeunes issus du terroir, c'est bien à un moment donné de se servir de ces gens là pour faire le tampon entre la demande qui souvent est mal formulée, illicite...et la demande publique, qui souvent se manifeste par des comportements physiques, agression dans le verbal, on teste un peu les travailleurs sociaux ...donc les travailleurs sociaux n'avaient pas de réponse. Pour ça, les éléments qu'ils apportaient sur la table, c'était la politique du carnet de chèques. C'était le seul moyen pour calmer les ardeurs du public qui en avait marre de galérer, de ne pas avoir de réponse à leurs problèmes...ici dans le quartier à un moment donné on l'a vécu.

La politique du carnet de chèques, certaines associations n'avaient que ça comme réponse aux problèmes de jeunes qui venaient les bousculer dans leur bureau. La réponse qu'ils ont trouvée, c'est : on repère les individus qui sont un peu turbulents, on leur donne un statut dans la boîte. En général un statut de seconde zone. Je peux en parler franchement puisque je l'ai vécu...pour résumer, on fait appel aux jeunes issus de l'immigration pour gérer, pour pacifier une situation qui n'était pas contrôlable...parce qu'on était mieux sensé connaître les jeunes. On fait appel aux gens du milieu. Ils pouvaient s'imposer plus facilement que les travailleurs sociaux classiques...ce qui est dommage pour cette nouvelle race d'animateurs, ils ont toujours été considérés comme les manoeuvres du travail social, et ça c'est aussi une vérité universelle. Partout je l'ai vue cette pratique, je l'ai vécue. Le point commun était les conditions de travail, le type de boulot, les conditions de rémunération, le statut conventionnel bafoué, toujours à la limite de la précarité, l'instabilité du statut. Avec des horaires impossibles... »

Ce leader analyse convenablement le mécanisme qui l'a conduit au travail social en apportant une critique aux anciennes structures sociales jugées inadaptées. En effet pour les autorités, il s'agissait d'offrir une alternative dans le champ social pour une meilleure compréhension des personnes en difficulté et assurer la paix sociale dans les quartiers. Comme il le souligne, ils étaient considérés comme les interprètes privilégiés, en introduisant une nouvelle logique de professionnalisation (D. DUPREZ, 1984, op.cit).

Mais l'arrivée de cette catégorie de travailleurs sociaux était aussi une forme spécifique de régulation du social, en apportant à la fois une réponse et une façon de déplacer les contradictions sociales comme nous l'avons dit dans notre introduction (P. LASCOUMES, 1977, op.cit.).

En effet, premièrement, il s'agit effectivement d'une réponse aux problèmes du chômage de jeunes, car dès les années 70 l'accès des jeunes à un vrai emploi était retardé par le chômage (chômage d'insertion), notamment pour les moins qualifiés, et nous étions dans une période occupée par des petits boulots sans relation avec l'emploi occupé dans le futur⁴⁸⁴.

⁴⁸⁴ O. GALLAND : *les jeunes*, éd. la découverte, 1993

Dans les années 80/90, la modification des formes d'emplois offerts combinait des décisions économiques (créations d'emplois à durée déterminée) et sociales (assignation de ces emplois aux jeunes). Ces mouvements, soulignent M. MARUANI et E. REYNAUD⁴⁸⁵, contribuent à créer une norme d'emploi qui consiste à dire qu'actuellement, il est extrêmement difficile à un jeune d'accéder à un emploi à durée indéterminée. Cette constatation détermine, aujourd'hui encore chez les jeunes eux-mêmes une forme de normalité. Or dans les quartiers, plusieurs jeunes étaient au chômage, et il était impératif de trouver des solutions. D'où cette hypothèse qui régissait les fondements de recrutements des jeunes issus du milieu : « s'il n'existe pas un marché de l'emploi clairement identifié, ni de qualification reconnue dans le secteur considéré, il existe manifestement un gisement d'emplois qu'il convient d'exploiter en collaboration avec les employeurs potentiels »⁴⁸⁶. Cette injonction étatique permettait de donner une réponse au désarroi des jeunes face à l'emploi. Toutefois ces emplois étaient de seconde zone, comme l'a souligné l'enquête. Statut de seconde zone parce que d'abord les jeunes étaient embauchés comme C.E.S, et enfin, ils occupaient des emplois non valorisés, voire non rattachés à la convention collective. Nous sommes bien dans le cadre de ce que E.C. HUGHES(1996, op.cit.) appelle « les sales boulots ». Par ailleurs certains jeunes à qui on avait confié ces emplois n'étaient pas de taille à faire face aux difficultés rencontrées.

Deuxièmement, c'était une façon de déplacer les contradictions sociales, sans traiter le fond du problème, dans le sens où la désignation des leaders participait du contrôle social. Par ce souci de favoriser la parole sociale, l'Etat s'était doté de « fusibles humains », pour éviter que la violence ne se propage. En effet, ainsi que le note J.P. GARNIER⁴⁸⁷ : « un conflit localisé qui ne se propage pas, un conflit qui oppose des individus et non des groupes, un conflit qui reste interne à la communauté considérée au lieu de la dresser contre l'Etat ou d'autres couches de la société, bref est un conflit qui ne se politise pas ». Il s'agissait donc d'amoindrir l'impact des crises sociales. Evidemment, n'arrivant pas à s'attaquer aux causes structurelles des contradictions sociales, l'Etat s'est attaché à en réguler les effets au niveau des quartiers, comme cela s'est produit aux Etats-Unis dans les années 60, où les administrations démocrates ont agi de la même manière, en réponse à plusieurs émeutes raciales. Enfin l'arrivée des jeunes leaders permettait aux pouvoirs publics « de dépasser les contradictions en fournissant à la crise du social une solution, non plus économique ou étatique, mais proprement sociale, dans la mesure où elle était fondée sur la prise en charge

⁴⁸⁵ Emmanuelle REYNAUD, Margaret MARUANI : *sociologie de l'emploi*, Ed. la découverte, 1993, p.98

⁴⁸⁶ D. PIVRON : formation à l'animation des quartiers, document de l'INJEP, n°17

⁴⁸⁷ J.P. GARNIER : « localiser le social ou socialiser le local? » *Espaces et sociétés*, n°40, 1982

des problèmes sociaux par les groupes directement concernés »(J.P. GARNIER, 1982, op.cit.).

Si nous nous plaçons dans une analyse métaphorique du rôle des leaders⁴⁸⁸, il semble que nos enquêtés dénoncent cette délégation « du sale boulot ». Or celui-ci fait partie du processus de mobilité professionnelle, et le côté ingrat de ce travail, ainsi que le souligne E.C HUGHES (1996, op.cit, pp.81-82), « confère au métier son charisme, et fait partie intégrante du rôle de celui qui l'effectue ». Ils peuvent donc se considérer comme des vrais professionnels au sens de E.C. HUGHES, puisque le véritable professionnel est celui que l'on « sollicite », que l'on « engage », et que l'on « consulte », quand on a « besoin de ses services »(p.116). C'est donc, lui le professionnel que l'on va voir du fait de ses compétences.

La notion de compétence n'est pas facile à définir. Plusieurs auteurs ont tenté de s'y intéresser dont G. LE BOTERF⁴⁸⁹ et L. DEMAILLY.⁴⁹⁰ G. LE BOTERF définit la compétence comme un « savoir agir reconnu ». Etre compétent, « c'est savoir mobiliser, savoir intégrer, savoir transférer des ressources (connaissances, capacités etc.) » (idem, p. 32). Toutefois, « cette connaissance ne réside pas dans les ressources (connaissances ,capacités etc.) à mobiliser mais dans la mobilisation même de ces ressources » (p. 17). Au-delà de cette définition ce qui nous semble intéressant c'est de considérer la compétence comme un « savoir-agir-reconnu ». En fait pour les personnes d'origine étrangère, la revendication de la compétence est liée à l'écho fait par les professionnels en poste dans la capacité qu'ils ont à transférer des ressources ou des capacités.

Toutefois la définition que donne L. DEMAILLY⁴⁹¹ semble plus proche de nos préoccupations. Elle appelle « compétence » le lien entre trois phénomènes :

⁴⁸⁸ Le jeune leader c'est comme « l'infirmière, elle (il) évoque réconfort et médiation entre le malade(l'assisté) et le médecin (la structure sociale, la police...), elle (il) est au centre de chaque scène, le personnage énergique qui doit-être toujours prêt à rattraper une réplique ratée, elle (il) veille au déroulement de l'action et connaît donc la pièce mieux que personne, elle (il) est mieux à même que tout autre acteur de contribuer à la compréhension de l'action » E. HUGHES (1996, op.cit, p.76).

⁴⁸⁹ G. LE BOTERF : *De la compétence. Essai sur un attracteur étrange*. Les éd. de l'organisation, 1994.

⁴⁹⁰ L. DEMAILLY : *Compétence et transformations des groupes professionnels*, in F. MINET, M. PARIER, S. de WITTE : *La compétence, mythe, construction ou réalité?*, Ed. L'harmattan, 1994.

⁴⁹¹ « La compétence est une catégorie pratique, utilisée pour évaluer individuellement ou collectivement les conduites des individus membres de groupes professionnels. Cette catégorie connote un rapport social entre trois phénomènes, qui sont eux mêmes des construits et des enjeux sociaux : les propriétés individuelles ou collectives d'ordre cognitif, affectif et éthique de ces individus; les situations-problèmes appelant le travail humain; la reconnaissance à la fois du caractère adapté et réussi de ces conduites et de la légitimité de ces individus à les adopter » (L. DEMAILLY, 1994, op.cit. p. 78).

Des caractéristiques (capacités). « Ce sont des caractéristiques, voire certaines propriétés physiques, mentales, culturelles que les individus acquièrent au cours de leur trajectoire » (p. 73). Or, c'est le cas de notre population et c'est l'une de leur revendication, qui les incite à se réclamer une compétence particulière ou encore une compétence empirique découlant de leur propre expérience.

La reconnaissance. « Les caractéristiques possédées deviennent à proprement parler des compétences », parce qu'elles sont « considérées et reconnues comme pertinentes par rapport à des situations précises ». (p. 73).

Les requis. Ils sont définis par rapport à des tâches, des employeurs, un marché du travail, une organisation pouvant être classés selon les critères de réussite de l'action (pp. 72-73). Ces requis sont le fruit de la segmentation de l'évolution du travail social et de la crise que vit ce secteur.

Mais de quelles compétences se réclament les travailleurs sociaux d'origine étrangère? (les jeunes leaders?)

Il s'agit essentiellement et en premier lieu de la proximité : le jeune leader est issu du quartier, il s'identifie à ceux qu'il encadre, et il est en contact direct avec eux parce qu'ils ont partagé les mêmes conditions d'existence; en deuxième lieu de la médiation qu'il peut exercer : il est l'interlocuteur privilégié entre la structure sociale et les jeunes du quartier. Pour ses copains, il est une référence. Ainsi que le note L. ROULEAU-BERGER⁴⁹⁴; « ces jeunes apparaissent comme des médiateurs sociaux dans un contexte où les acteurs publics reconnaissent la nécessité de rétablir la communication avec *les banlieues oubliées de la République* ...ils expriment la rage des petits frères, et d'autres jeunes comme eux en acceptant un contrat social : recréer des passerelles ».

Les compétences ont été acquises dans les *espaces intermédiaires*⁴⁹⁵ où les jeunes luttent contre les politiques d'insertion, contre la crise de l'emploi, par l'investissement d'espaces politiques en tant que représentant de la communauté.

⁴⁹⁴ L. ROULEAU-BERGER : expériences et compétences des jeunes dans les espaces intermédiaires. *Lien social et politique-RIAC n° 34*, Automne, 1995. p.110.

⁴⁹⁵ Selon L. ROULEAU-BERGER les espaces intermédiaires « ce sont les zones où les jeunes apparaissent à la fois comme *in* et *out*, et qui montrent comment se contruisent des ruptures et des adaptations individuelles et collectives autour de la précarité ». pp. 110-111.

A partir de toutes ces expériences se construisent des compétences collectives apparaissant comme partagées par tous les membres de la cité et s'appuyant sur des associations à vocation culturelle et économique.⁴⁹⁴ Ce type de compétence pourrait être qualifié de « savoir- faire expérientiels » , définit par G. LE BOTERF comme « l'habileté acquise au cours du temps », « c'est le savoir issu de l'action comprenant les leçons tirées de l'expérience pratique » (p. 89).

Leurs compétences seront valorisées, dès lors qu'ils feront la preuve de ce qu'ils savent faire dans une situation donnée⁴⁹⁵. Ce sont des compétences acquises sur le tas, qui nécessitent d'être améliorées par des savoirs théoriques. D'où la formation entreprise par ces jeunes dans les écoles de professions sociales.

3. Pratiques professionnelles auprès de sa propre communauté

Notre ambition est d'analyser les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux d'origine étrangère d'une façon globale, et en particulier les leaders des quartiers. L'on s'interroge sur un vieux postulat :

« Est-ce que le fait d'être d'origine étrangère et de prendre en charge des personnes ayant une même origine ethnique que le travailleur social ayant connu les mêmes problèmes, permet d'avoir une meilleure action sociale?

Avant la confrontation de nos résultats, nous allons d'abord commencer par expliquer ce que l'on entend par « action sociale » :

Selon M. WEBER⁴⁹⁶, « l'action sociale est un comportement humain, autrement dit une attitude intérieure ou extérieure orientée vers l'action. L'action est sociale lorsque d'après le sens que donne l'acteur, elle se rapporte au comportement d'autres personnes. Ce comportement est action, lorsque l'acteur lie à sa conduite une certaine signification ».

⁴⁹⁴ Idem, pp. 111-113.

⁴⁹⁵ C'est le cadre même de la manifestation de la compétence, c'est-à-dire « ce qui se donne à voir en actes, et ce qui est l'objet d'une mise en scène, supposant un public qui est parfois construit par la mise en scène elle-même », voir à ce sujet : J.Y. TREPOS : *sociologie de la compétence professionnelle*, PUN, 1992, p.41.

⁴⁹⁶ M. WEBER : *économie et société* , éd. Plon , 1971. Voir à ce sujet R. ARON : *les étapes de la pensée sociologique*, éd. Gallimard, 1967, pp. 550-551

Cette signification est importante aux yeux du travailleur social, tant elle est le fondement de sa conduite. Car son rôle est bien de produire des relations là où elles n'existent plus. Le leader établit bien entendu un certain nombre de médiations dans les relations sociales, provoquées par des situations de crises et de conflits qui touchent les êtres humains.⁴⁹⁷

A cette question de l'efficacité de l'action par rapport aux personnes ayant la même origine ethnique que les T.S.O.E, les réponses sont assez éloquentes. Si nous prenons l'échantillon global des travailleurs sociaux d'origine étrangère, 53 (43,8 %), répondent positivement et 50 (41,3 %), répondent négativement. Concernant les leaders 8 ont répondu positivement et 4 seulement ne sont pas d'accord. Dans les réponses des leaders ni les « OUI » ni les « NON », ne sont catégoriques. Elles oscillent entre les deux. Ce qui montre l'intérêt que suscite encore ce vieux postulat.

Ceux qui ont répondu négativement pensent que cela ne résoud rien. Tout dépend du positionnement du travailleur social, de ses compétences et de la façon d'appréhender cette population. Ils insistent sur le fait qu'il est nécessaire « d'éclater le ghetto, et les identités stigmatisantes » :

« Moi, je ne pense pas que c'est bien. Sinon ça crée des groupes. Supposons que tu as un groupe avec des Nigériens, des Arabes, et des Français. Chaque animateur va-t-il travailler dans son groupe?, Qu'est-ce que le groupe apprend? Il faut une permutation, même si l'animateur noir peut résoudre la chose, parce qu'il connaît bien, et après, et la suite, enfin je ne sais pas si c'est une bonne solution ».

Animateur : 22 ans (Roubaix)

On peut classer les réponses de ceux qui ont répondu positivement dans 3 items : la solidarité ethnique (25, 38,5% des suffrages), la meilleure compréhension liée à la parenté ethnique (18, 27,7% des suffrages), et l'item « autre » (22, 33,8%).

Le problème de la « solidarité ethnique ou de la parenté ethnique » a été souvent mis en avant par les T.S.O.E, surtout les leaders. En ce qui concerne les T.S.O.E, un éducateur du groupe interrogé nous a relaté un cas où sa présence s'est avérée indispensable.

⁴⁹⁷ J. BEAUCHARD : *le tiers social. Stratégies et politiques de médiations*, éd. Réseaux, 1981, p.13

Il s'agit d'un jeune d'origine maghrébine placé dans une institution. Il avait été demandé aux parents, notamment au père d'adhérer au placement. Le jeune était suivi auparavant par un éducateur Français d'origine. Les rapports avec le père ont été conflictuels, parce que ce dernier ne répondait jamais à l'appel de l'institution et à la convocation du tribunal pour enfants dans le cadre de la révision habituelle du placement. Un T.S.O.E a ensuite remplacé l'ancien éducateur et a donc entamé un travail avec la famille, en essayant de connaître la raison de la non-implication du père dans le placement. Celui-ci a expliqué qu'il ne s'agissait pas du désinvestissement par rapport à son fils, mais il avait peur que l'institution ainsi que le tribunal pour enfants l'interroge sur sa polygamie. La situation s'est donc débloquée, par l'intermédiaire de ce T.S.O.E. Mais, nous avons également des cas où ce dernier a été pris au piège de l'ethnicité et où il n'a jamais su marquer la distance face aux parents du jeune. Ceux-ci le considérant comme leur fils (ou fille), et toute l'action qui devrait être menée était banalisée dans le cadre de la relation de parenté ethnique.

Nous partons du principe qu'un processus de « communalisation » se produit dans cette relation d'aide intra-ethnique. Par communalisation nous entendons au sens Weberien, « une relation sociale lorsque, et tant que la disposition de l'activité sociale se fonde sur le sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d'appartenir à une même communauté » (WEBER, M. 1971, p.41). La communalisation repose donc sur un sentiment qui peut être d'ordre traditionnel et affectif. Ainsi les qualités communes partagées par les acteurs doivent avoir une capacité d'induire une orientation mutuelle et un sentiment commun. Ce sentiment, cette conscience d'appartenance qu'éprouvent les T.S.O.E et les assistés sociaux à l'égard de leur groupe ethnique permet la mise en avant de cette idée de la prise en charge intra-ethnique.

La meilleure compréhension (27,7%) provient aussi de ce que nous n'avons cessé de repérer tout au long de nos analyses sur le leader, (hormis la parenté ethnique), la projection des phénomènes vécus par les jeunes chez les éducateurs :

« Je prends l'exemple de Mohammed, le regard qu'il a sur moi est celui de parent... étant adulte maintenant, il sait que j'ai connu les mêmes choses que lui, il veut les partager avec moi. Il me parle de formulation...ah! tu connais...tu dois savoir. Il me parle du shit en arabe, de l'héroïne en arabe, du quartier. C'est marrant, il pense que j'ai vécu les mêmes choses que lui, il me les raconte mais ce n'est pas forcément les mêmes choses. J'ai l'impression que c'est un atout supplémentaire pour lui parce que je suis arabe...maghrébin ».

Cette compréhension ne sera meilleure que si les travailleurs sociaux adoptent *une attitude compréhensive*, c'est-à-dire se placent du point de vue des acteurs pour comprendre le sens subjectif qu'ils donnent à leur action. La compréhension ne consiste pas à demander à tel ou tel ce qu'il pense, elle demande une construction conceptuelle. Comme le souligne M. WEBER, il ne s'agit pas de confondre psychologisme et compréhension, et pour ne pas tomber dans ce travers, il faut tenir compte des structures dans lesquelles les actions individuelles s'insèrent et prennent sens.

Se référant au discours ci-dessus, pour les tenants d'une prise en charge intra-ethnique, la relation entre ce jeune et cet éducateur est le fondement de l'action sociale. Cette relation provenant de la proximité ethnique et de l'expérience sociale de l'éducateur, est considérée comme le catalyseur d'une meilleure action sociale. Il se joue, dans la relation entre le T.S.O.E et l'assisté, une sorte de transfert et de contre-transfert au sens psychanalytique du terme. Il n'y a pas que le jeune qui s'identifie au travailleur social, ce dernier s'identifie aussi au jeune. A travers lui, c'est toute sa trajectoire passée qu'il voit, et de là, il se dit qu'il ne faut pas que l'autre vive ce qu'il a vécu lui-même. La relation duelle, étant une source de motivation supplémentaire dans ce jeu de face à face. Ici, le travailleur social pourrait être confronté à l'illusion immédiate de la compréhension des maux dont souffre l'assisté. Or les caractéristiques des faits sociaux expliquent que « le raisonnement sociologique ne soit pas donné immédiatement ». La familiarité avec l'objet étudié (avec la situation étudiée), au lieu de permettre une bonne maîtrise des dimensions des problèmes, rend au contraire l'approche plus difficile, et freine l'accès à la compréhension.⁴⁹⁸ La prise en charge intra-ethnique peut produire des systématisations qui donneraient l'impression de comprendre, en empêchant dans la foulée une analyse approfondie de la situation à cause de ce « voile ethnique ». L'analyse du travailleur social (travaillant avec les personnes ayant la même origine que lui, ou avec tout type de population) doit dépasser cette forme de compréhension « prêt-à-porter », afin d'éviter « l'illusion de la solution des problèmes sociaux »

Dans l'item « autre », nous avons dénombré plusieurs thèmes (vivre le même rejet, ma tête est une thérapie, racisme, proximité par rapport au quartier, partage d'une même culture, plusieurs cadres de références), autant d'éléments qui rapprochent les enquêtés et les

⁴⁹⁸ C. de MONTLIBERT : *introduction au raisonnement sociologique*. Éd; P.U. de Strasbourg, 1990 (2ème, éd. revue et augmentée), p.218.

assistés sociaux. On peut voir aussi auprès de certains enquêtés que le fait d'avoir vécu des situations identiques permet d'anticiper sur les actions à mener. Ainsi, une éducatrice confrontée à un problème de logement nous a expliqué comment elle a dû gérer les crises d'adolescents provoquées par le refus des propriétaires de donner des logements aux maghrébins. Pour elle, le fait d'être T.S.O.E d'origine maghrébine permettrait aux assistés d'être en confiance, de trouver un réconfort et de se confier facilement. Elle a aussi abordé le problème de repères culturels communs :

« une jeune maghrébine qui vient me voir, en conflit avec son père...sa mère, je vais lui parler de la famille...mais j'essaie qu'elle puisse faire référence à moi, que je sois comme un modèle, entre guillemets. C'est-à-dire, étant moi-même d'origine maghrébine, ayant peut-être rencontré le genre de problèmes qu'elle a eus, je vais essayer de lui montrer qu'en fin de compte ce n'est pas toujours une solution de quitter sa famille même si on a des problèmes. Je vais essayer de rencontrer la famille, je vais arriver devant la mère qu'on peut considérer comme la mienne...on a toujours le respect de personnes âgées chez nous. La mère fera peut-être des efforts, le père la même chose, la fille aussi... »

Educatrice : 29 ans

Chaque T.S.O.E interrogé sur ce postulat a relaté une histoire pour illustrer ses propos. Toutefois, si des enquêtés reconnaissent que le fait de prendre en charge les personnes issues de leur propre communauté peut aider à saisir voire à débloquer des situations jugées critiques, ils déclarent que ce n'est pas pour autant qu'il y aurait une meilleure action sociale. Mais ce qui fait l'efficacité de leur action réside dans ce qu'ils appellent « *la double culture* ». En effet l'élément clef exalté dans le décodage des difficultés des personnes suivies est cette « *double culture* » (104 réponses obtenues soit 86%) , parce qu'elle a une grande influence dans leur pratique, elle permet de mieux appréhender les phénomènes rencontrés par les assistés sociaux, et parce qu'elle offre plusieurs cadres de références. Bref la double culture qu'ils pensent posséder et l'expérience liée à leur propre trajectoire sont des atouts nécessaires dans leur profession comme le montre le discours ci-dessous :

« ça permet d'aborder n'importe quel jeune sans problème. Moi en tant que fils d'immigré, fils de musulman, fils d'Algérien, je me sens concerné par pas mal de problèmes : le racisme, le logement, les expulsions, le contrôle policier et tout... tout... tout... je sais, j'ai vécu ces problèmes ».

Animateur : 28 ans

Les T.S.O.E pensent que l'approche ethno-culturelle permet une meilleure action sociale, en mettant en avant le poids de l'identité ethnique en tant qu'outil de socialisation pour les personnes prises en charge. L'identité ethnique constitue un moyen de mobiliser les ressources des jeunes d'origine étrangère en difficulté. Le travail social ayant comme outil essentiel la communication, la parenté ethnique permet justement d'instaurer cette communication, et de là d'explorer les difficultés du sujet afin d'agir sur les causes. En effet les travailleurs sociaux rencontrés n'ont pas hésité à affirmer que la parenté ethnique facilite la communication, parce que les jeunes pris en charge comprennent qu'en face ils sont en présence d'une personne appartenant « au même monde qu'eux ».

Dans une phase préliminaire de cette recherche, nous avons effectué une pré-enquête⁴⁹⁹ auprès de 6 directeurs d'établissements et de centres sociaux pour connaître leur point de vue sur la prise en charge intra-ethnique.

Si ces directeurs reconnaissent que les jeunes leaders sont capables de faire un travail intéressant de proximité, ils réfutent complètement l'hypothèse d'une meilleure action sociale pour les populations accueillies sous prétexte que celles-ci seraient prises en charge par les T.S.O.E. Ils craignent qu'ils aient des difficultés à se couper de leur milieu, et à s'inscrire dans une équipe tout en poursuivant leur travail dans le quartier. Les discours de ces directeurs posent la limite du travail qu'un jeune leader peut avoir dans son quartier avec ses anciens copains. La prise de distance serait la même pour le leader vis-à-vis de ses anciens copains et pour le T.S.O.E auprès de sa propre communauté. Ils pensent qu'il peut y avoir un accompagnement intra-ethnique des populations d'origine étrangère, pour saisir plus finement les situations, mais celui-ci doit s'inscrire dans la durée. Il ne faut donc pas que cet accompagnement devienne permanent. Il en est de même des opérations de leadership dans les quartiers, parce que dès qu'ils se professionnalisent, ils peuvent être disqualifiés rapidement auprès de leurs pairs.

⁴⁹⁹ E. JOVELIN (1993, op.cit.)

Il y a donc un refus d'ethnisation des postes de travail et des pratiques. Selon ces directeurs le croisement culturel est une nécessité absolue dans une France pluri-culturelle. Il faut donc la présence des T.S.O.E et des T.S.F.O simultanément, ce qui permettrait aux premiers de ne pas s'enfermer dans des pratiques ethnisantes, et de donner aux jeunes assistés plusieurs modèles d'identification.

Notre but n'était pas de donner une réponse claire à cette hypothèse classique. Nous avons seulement voulu révéler une tendance en partant du point de vue des acteurs. Un début de réponse pourrait nous être donné, si l'on peut dégager de la confrontation empirique des expériences de suivi des assistés sociaux d'origine étrangère par les T.S.O.E des données fiables, à partir des enquêtes longitudinales et avec des critères d'évaluation comme ceux proposés par J.M. DUTRENIT⁵⁰⁰ dans *l'évaluation des services sociaux*. Dans ce cas, il conviendrait d'élaborer un système référentiel qui pourrait reposer sur la théorie dutrenitienne de réciprocité sociétale de l'individu, et de l'appliquer aux T.S.O.E et aux assistés sociaux d'origine étrangère.

Cette question de l'efficacité de la prise en charge intra-ethnique, qu'il faut replacer dans le cadre de la prise en charge globale des assistés sociaux, pourrait en effet trouver un début de réponse au-delà des discours psychologisants habituels qui traversent le secteur social. La prise en charge éducative est rarement évaluée, même par les financeurs. Ces derniers passent occasionnellement dans les établissements à caractères sociaux pour voir l'état des bâtiments, ou encore la propreté des lieux d'accueil, mais ne s'interrogent jamais de l'efficacité du travail accompli auprès des assistés sociaux. Et pourtant cette approche a déjà été abordée par J.M. DUTRENIT à maintes reprises, mais son écho tarde à se généraliser.

J.M. DUTRENIT, part du principe que pour se faire une idée précise du progrès des assistés sociaux en intégration sociale, il est utile de mesurer l'intensité pédagogique. Le secteur social a la tendance fâcheuse de mesurer cette intensité pédagogique en faisant des réunions de synthèse ou se regroupent : les psychologues, les psychiatres, les éducateurs, les référents sociaux etc... Au cours de ces réunions les acteurs institutionnels extrapolent sur l'évolution de l'assisté, où finalement rien de vraiment scientifique ne permet de donner des indicateurs fiables sur le progrès du dit assisté. Or, faire une démarche évaluative avec l'aide d'un chercheur, demande « une rigueur conceptuelle et méthodique », parce qu'il apporte outil et méthode pour mieux appréhender les procédures et les résultats.

⁵⁰⁰ J.M. DUTRENIT : *gestion et évaluation des services sociaux*; éd. Economica, 1989, Voir aussi J.M. DUTRENIT : *évaluer un centre social*, éd. L'harmattan, 1994.

Même si empiriquement la méthode Dutrenitienne d'évaluation est discutable à certains points, elle a le mérite d'avoir investi un champ ignoré par les travailleurs sociaux. En effet comme il le dit, et de surcroît nous avons eu l'occasion de le constater au cours de notre propre pratique, « une évaluation complète ne peut se réduire à l'appréciation de la production d'intégration sociale par telle ou telle activité... elle doit aussi dire pourquoi une telle activité donnée produit plus ou moins d'intégration en réduisant au maximum l'incertitude sur les causes de cette production ». ⁵⁰¹ Pour mesurer la progression des assistés sociaux, il propose que l'activité, voire le mode d'accompagnement social préconisé contienne un certain nombre d'ingrédients tels que : *analyse des systèmes de valeurs, médiation relationnelle organisée, contrat, pour les rétributions d'une part, apprentissages cognitifs, applications individuelles* etc...En ce qui concerne le domaine de *compétence sociale* nécessaire à la vie quotidienne, il y a aussi un certain nombre d'items⁵⁰² qui demandent à être évalués : *à savoir la gestion de sa santé, de son budget, de sa formation, de son emploi, de sa famille, de son logement, de ses loisirs* etc.(DUTRENIT, 1997, p. 69). Tous ces éléments sont intégrés dans des descripteurs créés à cet effet, et permettent d'évaluer le progrès accompli par les assistés sociaux. Cette méthode qui demande encore à être simplifiée, tant elle est complexe à manier, pourrait devenir un outil mobilisateur des travailleurs sociaux qui ont des difficultés à percevoir l'évolution des personnes accueillies.

Enfin la difficulté à saisir l'efficacité de la prise en charge intra-ethnique, au-delà des discours produits par les enquêtés, pourrait être comprise dans le sens de la démarche évaluative proposée par J.M. DUTRENIT. Il en est d'ailleurs de même de l'analyse des pratiques professionnelles qui, elles aussi, nécessitent une étude longitudinale, avec à l'appui « un tableau de bord de mode d'accompagnement et de ses effets ». ⁵⁰³

Analyse comparative des pratiques professionnelles des T.S.O.E

Nous avons demandé aux T.S.O.E, s'ils modifieraient leur pratique professionnelle, selon qu'ils étaient en face d'une personne d'origine étrangère et française d'origine.

Les résultats d'ensemble obtenus sont les suivants :

modification de pratique professionnelle : 26 (21,5%)

⁵⁰¹ J.M. DUTRENIT : *la compétence sociale. Diagnostic et développement*, éd. L'harmattan, 1997, p.68.

⁵⁰² Ces items ont été longuement développés dans J.M. DUTRENIT : *gestion et évaluation des services sociaux*, éd. Economica, 1989.

⁵⁰³ J.M. DUTRENIT, 1997, op. cit. p. 69.

pas de modification de pratique	:	65 (53,7%)
non-réponses	:	30 (24,8%)
TOTAL	:	121 (100%)

Pratique professionnelle auprès d'un Français d'origine ' (28 répondants)

Ecoute/aide	:	15 (53,6%)
Aider à comprendre sa problématique	:	10 (35,7%)
Comprendre le monde social	:	6 (21,4%)
Autre	:	14 (50%)

Pratique professionnelle auprès d'une personne d'origine étrangère (31 répondants) :

L'aider à comprendre sa culture	:	16 (51,6%)
Le pousser à réussir	:	8 (25,8%)
Ouverture sur le monde social	:	14 (45,2%)
Autre	:	17 (54,8%)

Les résultats ci-dessus recueillis dans les questionnaires paraissent assez disparates. Nous pouvons toujours remarquer que 53,7% de personnes disent ne pas modifier leur pratique, 21,5% pensent la modifier. Le nombre de répondants par rapport à la pratique professionnelle en situation d'interaction est sensiblement le même 28 et 31. Quant aux suffrages recueillis dans les différents items, tout laisse croire que la pratique serait la même sauf en ce qui concerne l'item « aider à comprendre sa culture » ,et « ouverture sur le monde social » axés sur la citoyenneté, la prise de conscience de leur condition (pour les personnes d'origine étrangère).

Les réponses nous sont essentiellement fournies par les entretiens effectués auprès de 27 enquêtés y compris les leaders. 13 enquêtés pensent changer leurs pratiques professionnelles auprès des personnes d'origine étrangère dont ils ont la charge, parmi eux 5 leaders.

Deux tendances se dégagent comme le montrent les discours ci-dessous : *les ambivalents et les catégoriques*.

« Ma façon de travailler ne change pas. Ma façon d'être est la même au niveau de l'autorité, de la discipline, de la fonction. C'est au niveau du travail qu'il y a fournir : le jeune immigré en scolarité , je le pousse ou je lui fais connaître la réalité du handicap immigré »

Educateur : 34 ans (Marcq-en-Baroeul)

« Je ne pense pas, non, sauf qu'on a des modes culturels qui se rejoignent, parce que moi, j'ai été éduquée de façon traditionnelle donc j'ai gardé des principes. Ma façon de travailler ne change pas mais maintenant je pourrais être plus compréhensive envers lui » (un jeune d'origine étrangère).

Educatrice de prévention : 27 ans (Lille Moulins)

« Il y a une solidarité qui se noue et on peut demander plus à ces jeunes là parce qu'il y a une complicité entre eux et moi. Je leur demande de fournir un peu plus d'efforts que les autres pour pouvoir s'en sortir, et je les pousse, je les engueule plus que les autres. Ce n'est pas que j'ai envie de faire de la ségrégation mais plutôt de leur faire connaître la réalité ».

Educateur : 34 ans

Comme nous venons de le souligner, il y a deux types de discours :

Les ambivalents.

Ces enquêtés oscillent entre les deux. Selon eux quelquefois ils modifient leur pratique professionnelle, et des fois ils ne le font pas. Cela dépend des situations et des types de relations entretenues avec l'assisté d'origine étrangère ou Français d'origine.

Les catégoriques.

Ceux qui disent non, pensent que la pratique est la même (*« je ne suis pas plus sévère avec l'un qu'avec l'autre, de toute manière, pour moi, ils sont tous Français, il n'y a que la tête qui change »*, *« ils sont pareils, de toute façon vous prenez 10 Français, vous prenez 10 jeunes d'origine étrangère, vous verrez que c'est pareil »*).

Quant à ceux qui modifient leur pratique, ils utilisent l'approche ethnique en tant qu'outil thérapeutique, en jouant sur l'effet *« culture »*, et aussi sur *« la parenté sociale »*, parce que *« l'assisté et l'assistant »* se trouvent tous les deux dans la même situation, plus ou moins immigré, isolé, exclu et., *« parce qu'un exclu s'attache plus facilement à un autre exclu »*.

Il disent que le regard n'est pas le même lorsqu'ils se trouvent devant un jeune d'origine étrangère et un Français d'origine, et cela se ressent dans les actes éducatifs (*« la moitié du travail est fait avec eux, rien qu'avec l'origine. Lorsqu'il me voit dans l'équipe, il est revalorisé, il y a un problème en moins celui du rejet »*).

Sur un plan micro-sociologique nous avons voulu savoir comment se concrétisent les pratiques.

Nous avons vu que lorsqu'il s'agit d'un jeune Français d'origine, les axes sont centrés sur trois points : *« l'écoute et l'aide »*, exaltées par tous les travailleurs sociaux, *« aider l'assisté à comprendre sa problématique »*.

Il s'agit de rendre l'assisté acteur de sa vie, de l'aider à appréhender ses difficultés, à les dépasser et à réhabiliter sa personnalité, « comprendre le monde social ». On se situe ici dans le champ politique. Il s'agit d'impulser les idées sur la citoyenneté auprès des jeunes.

En ce qui concerne le jeune d'origine étrangère, les axes sont également centrés sur trois points, mais l'approche n'est pas la même. Ainsi dans « l'écoute et l'aide » par exemple, il y a surtout l'impulsion de cette idée de culture auprès du jeune issu de l'immigration (« l'aider à comprendre sa culture »). La compréhension de ses problèmes passe par le décodage de la culture d'origine. Ce qui induit « l'ouverture sur le monde social », c'est-à-dire, développer des idées sur la citoyenneté.⁵⁰⁴ Ici, le degré des pratiques n'est pas non plus le même. Chez les jeunes issus de l'immigration, on insiste beaucoup sur l'obtention des mêmes droits que les nationaux d'origine, sur la sensibilisation au droit de vote. Pendant l'enquête plusieurs associations faisaient des sessions de « droits civiques » avec les jeunes accueillis dans les structures. L'une de ces associations avait fait des prospectus sous forme de cartes d'identité avec la mention « *je suis Français, j'ai les mêmes droits, et je vote* ». Nous avons remarqué dans les entretiens, que les jeunes d'origine étrangère renvoyaient les T.S.O.E, dans leur jeunesse (« *quand tu vois un jeune arabe, tu perçois ta culture et ton vécu* »). En fait, nous nous sommes aperçus qu'ils « *poussent beaucoup de jeunes à réussir* ». Ils disent être plus durs dans leurs interventions avec les jeunes dont ils partagent la même culture, la même origine ethnique, « *parce que la vie est plus difficile pour les étrangers* ». Ils reportent sur les jeunes les expériences de réussite qu'ils n'ont pas eues. En clair le désir de mobilité ayant été contredit, pour eux le projet est reporté sur les jeunes, à tout point de vue, aussi bien à propos de la délinquance, que de la réussite sociale. Ils se considèrent bel et bien comme des grands frères qui ont réussi et doivent montrer l'exemple auprès des jeunes.

Même si 65 (53,7%), déclarent ne pas changer leur pratique contre 26 (21,5%), il est indéniable que la proximité culturelle tend à inciter les T.S.O.E à modifier leur pratique. Dans les interviews par exemple, la première réaction est généralement non, à la question concernant le changement des pratiques professionnelles. Mais lorsque nous poussons plus loin les interviews sur les actions précises, notamment les visites de familles, on se rend compte que les T.S.O.E sont très proches des jeunes issus de l'immigration.

⁵⁰⁴ « J'espère faire passer tout ce qu'il y a autour de la citoyenneté. Faire comprendre qu'ils ont le droit de vote. C'est le droit de vote qui pourrait peut-être changer leur situation. Faire prendre conscience que ce sont les individus ayant vécu des problèmes, ils peuvent prétendre à autre chose dans l'avenir. Leur dire qu'on a tous vécu des moments de galère, mais c'est par le militantisme, par le vote qu'ils peuvent y arriver. Leur expliquer que s'ils font un contrat d'apprentissage, ce n'est pas sûr qu'ils aient du boulot. Le droit de voter est le seul moyen de renverser certaines choses » (Educateur : 30 ans).

Cette situation est imposée par les jeunes qui trouvent un modèle de référence auprès des adultes sur lequel on peut « se reposer, appeler à l'aide », et avec lesquels s'instaure une certaine complicité. Toutefois l'étroitesse du lien entre les T.S.O.E et les jeunes d'origine étrangère n'est pas automatique, cela dépend aussi de la nature des actions menées avec ces derniers.

V. DU JEUNE LEADER AU LEADER PROFESSIONNEL (un passage difficile).

Le passage du jeune leader du quartier, bénévole ou payé occasionnellement comme vacataire, au professionnel de l'action sociale est difficile pour ces personnes ayant fait leurs armes dans les quartiers où ils sont nés ou ils ont grandi. Ce passage est vécu difficilement pour deux raisons :

La trop grande proximité

« Je suis né à Roubaix, j'habite à Roubaix, et je travaille à Roubaix...c'est affolant, c'est pénible. Si je me balade dans la rue, je suis intercepté dans tous les coins des rues et ça c'est ma vie. Si je rentre chez moi, il y a des jeunes en bas des immeubles, ils savent qui je suis, parce qu'ils m'ont vu dans la presse. Tout se sait, il y a ce côté pesant qui est dur à gérer. Je ne peux pas me balader dans une grande surface ».

Educateur : 32 ans (Roubaix)

« Dans le quartier, j'étais toujours considéré comme un jeune et pas comme un éducateur, j'ai essayé de monter une association, ça n'a pas marché...je ne pouvais continuer d'y travailler, ils connaissaient trop ma vie... »

Educateur : 26 ans (Douai)

La professionnalisation

« Je suis tombé dans ce que je voulais éviter, être le petit bougnoule qu'on emploie dans une association, dans une mairie, dans un centre social pour boucher le trou, pour calmer un peu l'ambiance dans le quartier, j'avais un poste sur Hem, après quelques temps je l'ai refusé ».

Animateur : 31 ans

Ces discours montrent la difficulté de rester leader dans son quartier. Au début, certains d'entre eux voulaient articuler promotion sociale et non-rupture avec le milieu, en partant du principe qu'ils ne peuvent abandonner leurs quartiers et les jeunes qui y habitent. Cet « idéal » de départ a été vite dépassé par la réalité empirique comme nous le montrent les discours précédents.

En effet, lorsque l'on est jeune leader non professionnalisé, les revendications auprès des autorités sont radicales, allant généralement dans le sens de la satisfaction des membres de sa communauté, à n'importe quel prix. Ce qui compte dans ce cas c'est le résultat. Habituellement c'est la période du militantisme radical, où ces jeunes oscillent à la fois entre « le leadership d'opinion et le leadership d'action ». C'est également la période où se joue une double promotion, celle de la communauté d'origine et sa propre promotion. Dans une telle situation, « l'effet d'ambivalence » est moins pesant. Mais la rupture est irréversible avec le quartier d'origine dès qu'il y a professionnalisation. Ces jeunes ont effectivement tendance à s'éloigner de leur milieu à cause de la pression qu'ils subissent d'un côté par les assistés sociaux (anciens copains, petits frères, parents,...) et de l'autre par la commande institutionnelle. Il arrive des moments où ils ont des difficultés à concilier ces deux exigences, à moins d'être complètement émancipés (*« ce n'est pas si simple que ça, d'être intermédiaire entre les élus qui ont un rôle important et les habitants, ce n'est pas une mince affaire. On est là pour servir de caution quelquefois. Ne sommes-nous pas simplement le mur des lamentations? »*). Or l'émancipation signifie trahir sa propre communauté. D'où le départ du quartier d'origine. L'articulation de la logique institutionnelle avec celle du jeune rend le conflit manifeste et ne laisse qu'une marge de manoeuvre restreinte. Parce que les nouveaux animateurs doivent être admis comme référents par leurs pairs, à long terme sans perdre leurs racines.

Cet entre-deux se fait donc quelquefois avec heurts, violences verbales, et physiques : « avant de trouver la bonne position, on peut être traité de balance par ses pairs, si quelqu'un sort du lot, il y en a toujours un pour lui dire attention tu dérapes, tu n'es plus avec nous...ou/et de maître chanteur par les responsables de structure ». ⁵⁰⁵ Donc la médiation entre les pairs et les institutions se fait dans une ambivalence ⁵⁰⁶ basée entre la « rupture et la continuité ». La rupture est principalement la solution choisie pour ceux qui en ont la possibilité.

Ce départ (rupture) doit-être considéré comme une évolution dans la trajectoire sociale, par rapport à la vie privée et à la vie professionnelle. A notre avis, il s'agit au contraire d'une véritable émancipation du leader indigène qui va continuer le travail de proximité ailleurs que dans son quartier d'origine. Le départ est motivé également par l'analyse qu'il fait de sa fonction (« bougnoule de service »). Une meilleure connaissance du dispositif social et politique lui permet de prendre conscience de son rôle. Conscient qu'il n'a été embauché que comme « agent de contrôle social », il préfère quitter son quartier, pour vendre sa force de travail ailleurs. Départ s'accompagnant d'un désespoir : « j'ai vraiment pensé quand on m'a proposé le travail que j'allais tout bouleverser ...je m'étais trompé , on m'a trompé ».

Incontestablement le leader vit une profonde ambivalence dès lors qu'il se professionnalise. La professionnalisation l'oblige donc à quitter son quartier d'origine à cause des raisons invoquées plus haut.

Une autre raison qui semble importante à nos yeux, c'est le changement de statut. La possibilité de changer de position sociale est un phénomène qui pourrait être difficile à vivre pour tout le monde (les jeunes du quartier et le leader). L'analyse des trajectoires déplacées nous dit V. de GAULEJAC (1987, p. 79), montre que « l'écart entre les positions objectives et les positions subjectives que ces déplacements produisent, introduit une distance entre la place et le rapport à la place ».

⁵⁰⁵ D. PIVRON, 1994, op.cit.p.21.

⁵⁰⁶ Cette ambivalence peut être reliée au « dilemme de HUGHES », à propos de la promotion du noir dans une profession établie vis-à-vis de ses pairs : « le noir qui appartient à une profession établie est confronté à un dilemme. S'il accepte le rôle de noir au point de faire semblant de se satisfaire d'une égalité et d'une intimité seulement partielles avec ses collègues blancs pour obtenir les avantages corrélatifs, il peut s'accuser, ou être accusé, de trahir sa race » (1996, op.cit. p.195). Voir aussi à ce sujet l'article de Jim COHEN : *cadre noir ou masque blanc*, où l'auteur présente une enquête menée par G. DAVIS et G.WATSON, auprès de 160 cadres noirs travaillant dans les plus grandes entreprises des Etats-unis ayant leurs sièges à New-York. L'auteur montre d'abord comment entre la fin des années quarante et le début des années soixante, un groupe du patronat américain a embauché quelques noirs de « façade » dont la fonction était de donner une bonne image de l'ouverture de l'intégration et également de l'entreprise. Il montre aussi, comment ces managers noirs étaient partagés entre la fierté d'avoir une promotion sociale et le sentiment de trahir leur milieu d'origine. Ils essayaient de concilier ces deux attitudes, mais cela n'était pas évident. J. COHEN , *cadre noir ou masque blanc*, les *temps modernes*, n° 485, décembre, 1986, pp. 163-175.

« C'est dans cette distanciation que l'individu est amené à faire un travail d'ajustement / désajustement, de déterritorialisation / reterritorialisation, d'identification / désidentification, d'idéalisation / désidéalisation, ...autant de processus dialectiques par lesquels il tente de se (re)produire et de (re)situer en se transformant. C'est également entre la place sociale et la position subjective qu'apparaît le fantasme du roman familial, c'est-à-dire la possibilité qu'on est ailleurs parce qu'on vient d'ailleurs et, qu'en conséquence, on peut aller ailleurs que là où l'on est »(idem).

Cet extrait montre comment les individus qui changent de position sociale sont traversés par des conflits d'habitus. Différents travaux ont été écrits sur le capital scolaire mais ils n'ont pas assez insisté sur un élément essentiel : l'articulation de l'interaction entre le groupe social d'origine et le groupe des pairs. Les thèses interactionnistes affirment aussi que l'attachement aux valeurs dominantes de la société doit être relié au jeu de la concurrence entre le groupe familial et le groupe des pairs. Ainsi que nous l'avions souligné plus haut, un jeune qui a grandi dans un quartier populaire et qui réussit, change forcément de trajectoire. Cela l'oblige au minimum de marquer la distance et d'affirmer la différence. Peu à peu, il se trouve en décalage et en déconnexion progressifs avec son milieu. Progressivement, il fait de nouvelles découvertes, il a d'autres contraintes qui l'éloignent de son réseau de copains, lesquels sont dans une situation d'échec et par conséquent, il y a un processus d'isolement de l'individu par rapport à son milieu. Dans des telles circonstances, il y a des leaders qui se sont trouvés en position d'ajustement par rapport aux modèles initiaux et à ceux qu'ils ont découverts dans leur nouveau cursus. Cela implique une adaptation à de nouveaux schémas qui les conduisent à procéder à de nouvelles évaluations par rapport à leur milieu d'origine. Nous nous demandons s'il n'y aurait pas une logique de type « réussir, c'est trahir ». Nous posons l'hypothèse que le processus d'isolement des leaders en réussite par rapport à leur milieu d'origine a obligé certains d'entre eux « à se suicider scolairement », par peur de trahir leur communauté. Ce qui explique que la promotion sociale est quelquefois difficile à vivre, comme on l'a vu avec R. HOGGART⁵⁰⁷ à propos du style de vie des classes populaires en Angleterre. Dans cet ouvrage, il analyse les difficultés de vivre des boursiers et des autodidactes, en montrant la nature et les effets du déracinement auquel sont confrontés les garçons d'origine populaire, qui poursuivent les études grâce à des bourses et l'aide du système scolaire. R. HOGGART, nous fait comprendre que le boursier se trouve au point de rencontre et de friction entre les deux cultures.

⁵⁰⁷ R. HOGGART : *la culture du pauvre*. Ed. de minuit, 1970.

S'il se dirige vers le monde des autres, il lui faudra bon gré mal gré rompre avec l'ethos du foyer, avec les valeurs communautaires des classes populaires. La friction est grande parce que la réussite scolaire l'a coupé de sa classe sociale d'origine, sans lui permettre pour autant d'accéder réellement à une autre catégorie : « *Ceux qui se sentent le plus mal à l'aise dans leur peau sont les boursiers, qui n'ont pu sortir de leur classe d'origine sans accéder à une qualification suffisante pour s'intégrer au groupe (des intellectuels) ou s'assimiler aux membres des professions libérales* » (p. 349). Le boursier comme le leader vit entre deux mondes qui n'ont pratiquement rien de commun.

Dans l'étude de F. MUEL DREYFUS (1983) sur les instituteurs issus des milieux paysans, on trouve quelques points de concordance avec les leaders. Elle montre que devenir instituteur, lorsqu'on est fils de paysan, gérer cette promotion est difficile à vivre. Le passage entre les deux mondes pousse ces instituteurs à vivre une tension entre l'identité héritée de parents et l'identité acquise, par l'intermédiaire de l'école. Ici, aussi le sentiment de culpabilité lié à la distance entre le milieu d'origine et le milieu de référence est présent (sentiment de ne pas être à sa place, ni dans le milieu d'appartenance, ni dans le milieu de référence). Ce qui apparaît à travers ces analyses est le rapport de « proximité distante »⁵⁰⁸ que le leader et l'instituteur issus des couches pauvres entretiennent vis-à-vis de leur environnement d'origine.

En ce qui concerne le leader, il semble que le prix que l'on donne à la réussite serait trop élevé en terme de coupure avec les liens sociaux, avec toute l'histoire sociale, avec le milieu, à tel point qu'un certain nombre de jeunes arrivent à se suicider scolairement, c'est-à-dire à mettre en place une démarche d'échec, là où tout le monde croyait qu'ils allaient réussir.

La question est celle-ci : est-ce une manière de préserver les liens avec leur milieu? ou parce que le mécanisme de reproduction sociale aboutit à une intériorisation de l'absence de possibilité de promotion? Il y a donc un vrai dilemme chez les leaders. Pour les leaders qui ne quittent pas les quartiers, le travail serait l'occasion d'articuler à la fois promotion sociale et maintien de l'appartenance au milieu social. Le travail social serait donc une manière de permettre au capital scolaire d'aboutir à une promotion sociale sans rupture avec le milieu d'origine.

⁵⁰⁸ L'expression est de V. de GAULEJAC (1987, op.cit. p. 101).

Si tel est le cas, on pourrait parler d'une démarche raisonnée puisque :

- on a un capital scolaire qu'on ne veut pas perdre,
- un milieu qu'on ne veut pas quitter,
- la recherche d'une piste de promotion sociale à travers le travail social qui permet d'articuler les deux.

L'ambivalence dans laquelle vivent les leaders montre que la trajectoire des individus en promotion⁵⁰⁹, peut être marquée par « *des conduites d'échecs, des mouvements, des changements d'orientation et un sentiment profond d'illégitimité* ». Le leader en devenant ce qu'il est devenu, leur signifie la distance que les autres (les anciens copains du quartier, les parents) n'ont pas parcourue tout en leur restant « *redevable de ce que lui est devenu* ». Il s'instaure de fait « *une lutte contre la culpabilité* », parce que leader est en transition entre la position originale qu'il a quittée et la position acquise où il se sent mal. « *Le déplacement est donc marqué « par la dette et la trahison* ». A mesure que le leader s'éloigne de sa classe sociale d'origine s'entremêlent « *la distanciation critique et le sentiment d'abandon* ». A cela s'ajoute un comportement ambivalent face au changement de statut souhaité et craint à la fois.

⁵⁰⁹ Pour le développement qui suit, voir à ce sujet, V. de GAULEJAC (1987, op.cit. p. 92 et suivantes).

CONCLUSION

L'objet de ce chapitre était d'analyser les modes d'accès aux professions sociales des « jeunes leaders des quartiers populaires » ainsi que les pratiques professionnelles de ces derniers. En dehors des leaders d'une façon générale, nous avons remarqué que les nôtres pouvaient être qualifiés de « leaders ethniques », même si cela peut être discutable. A travers les apports théoriques de W.F. WHYTE, J. HIGHAM, M. MARTINIELLO et E.C. HUGHES, nous avons tenté de recadrer l'emploi de ce terme. Nous avons constaté que plusieurs faits, allant de la volonté étatique aux pratiques professionnelles, confirment cette appellation de « leader ethnique ».

Pour comprendre comment ils sont devenus leaders, nous nous sommes appuyés sur un matériau plus qualitatif pour ces derniers et quantitatif pour l'ensemble des T.S.O.E.

Afin d'analyser le sens de la liaison stratégique que les leaders ont mis en évidence, nous les avons interrogés sur les ressources se rapportant à l'héritage familial social, culturel et politique. Les entretiens recueillis ont révélé le poids des déterminismes socio-économiques qui ont plus ou moins pesé sur les différentes étapes de leurs parcours de vie. En tant qu'agents socialisateurs, la famille et l'environnement immédiat ont joué un rôle fondamental dans les valeurs et aspirations dont les jeunes leaders ont fait preuve pour devenir ce qu'ils sont.

Les discours ont montré que la socialisation professionnelle commence dans la famille et se poursuit dans l'environnement immédiat. En partageant les ressources familiales et en participant aux difficultés avec les leurs (membres de la famille, jeunes du quartier), les leaders ont acquis des expériences et élaboré des choix en fonction de celles-ci. En fait leurs aspirations professionnelles découlent directement des modèles que fournissent les milieux sociaux d'origine.

Les parcours des leaders montrent une socialisation précoce au travail social. Objets des dispositifs sociaux, ils ont été socialisés à la profession à travers leurs univers familiaux et leurs quartiers d'origine. Comme nous l'avons souligné, c'est dans leurs familles et leurs quartiers d'origine, à travers l'engagement militant qu'ils se sont construit leur identité professionnelle. D'ailleurs certains attribuent leurs rôles de leader au militantisme. La

participation à la vie collective est pour chacun d'entre eux un véritable tremplin pour « être reconnu tant à l'interne et qu'à l'externe »(MARTINIELLO 1992).

Mais le fait d'être simple militant ne suffit pas. Les qualités sportives sont autant d'éléments qui peuvent permettre d'asseoir une légitimité, comme nous l'avons vu auprès de nos enquêtés, puisque 9 d'entre eux se retrouvent dans ce cas.

Enfin, ainsi que l'a souligné P. DURET (1996, p.12) « on ne peut s'auto-proclamer grand frère ni inversement se faire désigner comme grand frère. C'est bien dans la conjonction entre l'engagement personnel et la sollicitation extérieure que ce nouveau personnage puise sa légitimité et son efficacité ». Lorsqu'on analyse les discours de nos leaders, ce qui ressort le plus souvent est « on est venu me chercher ».

Cette phrase est chaque fois prononcée avec une fierté extrême. C'est aussi pour eux, la preuve de leur légitimité et de leur reconnaissance dans les deux camps : celui des jeunes et celui des employeurs.

Le choix du travail social relèverait bien d'une « vocation » acquise dans leur milieu social d'origine. Pour les leaders, il est difficile de parler du « repli », puisqu'ils n'ont connu que le travail social. Notre sentiment est qu'ils occupent effectivement une place qui leur est assignée par leur origine sociale (les discours le montrent). Dès leur jeune âge, il y a eu une intériorisation d'un « destin professionnel », celui du travail social. D'où ce choix par vocation.

Concernant les pratiques professionnelles, hormis les 12 interviews des leaders, rappelons que 54 T.S.O.E ont déclaré avoir travaillé dans leurs quartiers d'origine. Globalement, ils jouissent d'une bonne perception auprès de jeunes.

A la question : « le fait d'être d'origine étrangère et de prendre en charge des personnes ayant la même origine que vous, permet-il d'avoir une meilleure action sociale? ».

Nous avons vu que 43,8% des T.S.O.E et 8 leaders répondent positivement. Ce qui fait l'efficacité des actions menées c'est la solidarité ethnique , grâce à la double culture (86%) qui leur permettrait de saisir finement les difficultés rencontrées par les assistés. L'identité ethnique est mise en avant en tant qu'outil de socialisation pour les jeunes pris en charge, parce qu'elle permet de mobiliser les ressources des assistés grâce à l'effet miroir.

Toutefois, cela ne fait pas l'unanimité puisque 41,3% des T.S.O.E et 4 leaders pensent qu'il est important de faire un mixage au niveau des pratiques, afin d'éclater les identités stigmatisantes. Les interviews effectuées auprès des directeurs d'établissements confirment cet aspect, en se fondant sur la limite de l'action éducative qu'un jeune leader pourrait poser auprès de ses pairs. Ces directeurs refusent l'ethnisation des postes car pensent-ils, le croisement culturel doit être favorisé dans les actions éducatives. A ce propos, nous avons souligné que la familiarité avec la situation étudiée, au lieu de permettre une bonne maîtrise des problèmes rencontrés par les assistés sociaux rend au contraire l'approche plus difficile. La prise en charge intra-ethnique, loin d'être la panacée, pourrait donner l'impression d'une fausse compréhension des problèmes (l'illusion de la transparence des problèmes sociaux) et enfermer certains T.S.O.E dans des pratiques ethniques. D'où « une universalisation des pratiques éducatives » avec l'ensemble de travailleurs sociaux, afin d'éviter des pratiques culturalistes.

Quant à la modification des pratiques professionnelles, 21,5% des T.S.O.E et 5 leaders pensent en modifier. La raison de cette modification est la proximité culturelle. Pour ceux qui modifient leur pratique, « l'ethnicité » est utilisée comme un outil thérapeutique, en jouant sur « l'effet culture et sur la parenté sociale ». Lorsqu'ils se trouvent devant un jeune d'origine étrangère, selon eux, le regard n'est pas le même. Il y a un report de ce qu'ils ont connu sur le jeune. Dès lors, ils impulsent une « pédagogie de la réussite à outrance », pour que ce jeune ne puisse pas vivre les mêmes difficultés qu'eux-mêmes.

Globalement, concernant la modification de pratiques, nous avons repéré les ambivalents (les indécis), et les catégoriques qui penchent vers l'une ou l'autre des positions.

Un dernier point fondamental dans la carrière du jeune leader est le passage de l'autre côté de la barrière, c'est-à-dire la professionnalisation. Nous avons vu que la trop grande proximité pousse les leaders à quitter leurs quartiers d'origine⁵¹⁰. Cette proximité laisse peu de distance au leader qui se trouve pris dans un étau entre jeunes et employeurs. La professionnalisation les amène également à prendre conscience de leur fonction réelle, « la fonction tampon », entre un public difficile à encadrer et un employeur exigeant; les objectifs ne concordent donc plus avec l'idéal du départ.

⁵¹⁰ Pour l'ensemble de T.S.O.E : 49 (40,5%), habitent encore dans leurs quartiers d'origine, 68 (56,2%), n'y habitent plus et il y a 4 (3,3%) des non-réponses. Toutefois, il est difficile de connaître exactement les raisons qui ont poussé les 56,2% à déménager de leurs quartiers d'origine, car plusieurs enquêtés n'ont pas répondu à la question « quels sont les raisons qui vous ont amené à changer de quartier ? »

Le leader vit dans une ambivalence totale, et dans ce cas la rupture est irréversible. Mais ceci ne doit pas être considéré comme un échec; au contraire, cette rupture symbolise « l'émancipation » de l'ex-leader du quartier. Elle montre aussi que la réussite professionnelle se réalise essentiellement contre les groupes des pairs, et impose à certains de marquer les distances. Le départ de ces leaders de leur quartier d'origine est à considérer comme une stratégie tournée vers la réussite sociale. La promotion implique donc pour certains cette rupture⁵¹¹. Nous avons tenté d'expliquer le conflit d'identité provoqué par ce changement de classe, et nous avons vu à travers les analyses de R. HOGGART, F. MUEL DREYFUS, et V. de GAULEJAC en quoi « l'expérience de l'ascension sociale est une expérience solitaire », donc difficile à vivre pour les personnes issues des classes populaires.

En conclusion de ce chapitre, sont-ils « des leaders protestataires (protest leadership)? », ou « des leaders accommodateurs (accommodation leadership)? ». ⁵¹²

Ce ne sont pas des « leaders protestataires » parce qu'ils ne refusent pas l'ordre établi. Leur objectif n'est pas la contestation à outrance mais l'amélioration des problèmes de jeunes. Ils ne remettent pas en cause le système d'une façon radicale, ils essayent de naviguer pour arriver à un meilleur compromis possible avec les représentants légaux pour obtenir les financements nécessaires à la continuité de leur action. Au cours d'une réunion à Roubaix à laquelle nous avons assisté, avec plusieurs associations, des conflits ont éclaté justement parce que certains leaders voulaient radicaliser leur exigence auprès des autorités pendant que les autres souhaitaient avoir un peu d'argent pour acheter une table de ping-pong ou pour organiser des jeux avec les assistés sociaux. Ceux qui n'étaient pas de cet avis, s'inscrivaient dans le refus de l'ordre établi en radicalisant leur position.

Ce sont plutôt des « leaders accommodateurs », qui tentent d'arracher les subventions pour l'aide de leurs groupes par la négociation. Les revendications sont d'abord celles de leur quartier et cet espace marque aussi leur appartenance ethnique et sociale⁵¹³. Ces leaders sont proches des jeunes Français avec qui ils partagent les mêmes conditions de vie. En fait l'action de ces leaders est proche de celle de leurs parents, des ouvriers, parce qu'ils ne se reconnaissent pas dans les valeurs prônées par la société dans laquelle ils vivent.

⁵¹¹ J.C. LAGREE, P. LEW-FAI : *la galère, marginalisations juvéniles et collectivités locales*, éd. du CNRS, 1985, pp.54-56.

⁵¹² G. MYRDAL : *an American dilemma, the negro problem and modern democracy*, N.Y. Harper and Row, 1962.

⁵¹³ G. DESBOIS, R.J. LECLERCQ : *les revendications portées par les jeunes d'origine algérienne en France*, in J. COSTA-LASCOUX et Emile TERMINE : *les Algériens en France*, éd. Publisud, 1985, pp.304-305

Ce sont des leaders accommodateurs que les autorités sont allées chercher, « ils étaient choisis pour leur docilité et leur capacité à canaliser le groupe »⁵¹⁴. En jouant la promotion de leur groupe, ils jouent en même temps la carte de leur propre promotion. A notre avis les « protest leadership » auraient tendance à quitter leur quartier d'origine, contrairement aux « accommodation leadership » plus conformistes. Cela dit s'ils quittent leur quartier d'origine, ce n'est pas simplement du fait de cette « proximité-distante », entre les milieux sociaux d'origine et les nouveaux milieux liés à leur ascension sociale, cela symbolise aussi et surtout leur incapacité à réduire « l'impuissance de leur groupe »⁵¹⁵. Cette incapacité n'est pas le fait des leaders eux-mêmes, elle ne serait pas liée à des caractéristiques personnelles⁵¹⁶ mais comme le souligne M. MARTINIELLO (1992, p. 121) « à l'existence dans les sociétés européennes d'un consensus implicite entre les différents acteurs politiques autochtones sur le maintien de leur autonomie dans la gestion de la question des migrations et des collectivités ethniques d'origine immigrée, ce qui correspond généralement au maintien des leaders ethniques aux marges du système politique et au maintien du statu quo en ce qui concerne les conditions sociales, économiques et politiques octroyées à ces groupes ». En fait, il y aurait une résistance des Etats-Nations, à accorder un pouvoir efficace et plus d'espace aux leaders pouvant leur permettre d'agir, parce que les institutions qui les emploient seraient aussi des lieux de neutralisation de leurs actions, en même temps qu'elles procurent l'illusion qu'il y a des avancées dans l'amélioration des populations immigrées. Ce processus de neutralisation des leaders s'accompagne généralement d'une mobilité sociale, en échange de leur loyauté. Face à cette situation, les leaders accommodateurs peuvent se complaire de la reconnaissance dont ils bénéficient de la part des institutions, en poursuivant leurs intérêts personnels. Par contre les leaders protestataires peuvent ressentir une frustration en raison de leur incapacité d'aider leur communauté, d'où quelquefois soit l'abandon de leur rôle de leader, soit le départ de leur quartier d'origine.

⁵¹⁴ M. MARTINIELLO, (1992), op.cit. p. 61.

⁵¹⁵ idem, p.121.

⁵¹⁶ A propos de la réduction de l'impuissance des groupes représentés par les leaders ethniques M. MARTINIELLO formule l'hypothèse suivante : « pour que les leaders ethniques d'origine immigrée puissent exercer une influence significative positive sur la réduction du degré d'impuissance de leur groupe, il ne suffit pas qu'ils soient habiles politiquement. Il faut surtout un climat politique favorable qui pousse les autorités politiques à les écouter et à mettre en oeuvre avec eux des moyens de réduire leur impuissance chronique de collectivités d'origine immigrée. En bref, la réduction de leur degré d'impuissance dépend d'abord de la volonté politique généralisée, qui se traduit par des actions étatiques correspondantes, puis de l'existence d'un leadership solide capable de formuler, de promouvoir et de défendre les intérêts du groupe ». (Op.cit. p.123).

CHAPITRE IV

**L'APPORT DU TRAVAIL SOCIAL
AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ORIGINE
ETRANGERE**

INTRODUCTION

E. C. HUGHES (1996, *op.cit.* p. 76) nous rappelle dans le « regard sociologique » que « le métier d'un homme est l'une des composantes les plus importantes de son identité sociale, de son moi, et même de son destin dans son existence unique ». Quelqu'il soit, tout métier apporte à ses membres « beaucoup de choses » qui peuvent aller de la gratification à la déception. : Ce chapitre analyse donc ce que le travail social a apporté à ceux qui en ont fait leur profession, notamment les travailleurs sociaux d'origine étrangère, à partir de leur propre discours.

Cette façon de procéder, en utilisant les discours des enquêtés, peut nous conduire à des problèmes de méthode dans l'interprétation de nos données qualitatives, mais nous n'avons pas d'autres choix car dans une telle perspective, « ce sont ceux qui exercent un métier qu'ils connaissent le mieux et qui fournissent les données de l'analyse ».⁵¹⁹ Il ne s'agit nullement d'analyser le sens qu'ils attribuent à leur profession, mais plutôt de voir si le travail social a été pour eux **une piste de promotion sociale, un moyen d'intégration dans la société française**, et également de connaître la vision qu'ils ont du monde depuis leur professionnalisation.

⁵¹⁹ E. C. HUGHES (1996), *op. cit.* p. 78 (Textes rassemblés et présentés par J.M. CHAPOULIE.

I. L'APPORT DU TRAVAIL SOCIAL

Comme nous venons de le souligner nous tenterons de répondre à trois questions essentielles posées aux T.S.O.E :

- Qu'est-ce que le travail social vous a apporté?
- Considérez-vous votre situation actuelle comme une promotion?
- Le travail social a-t-il été pour vous un moyen d'intégration?

A la première question, comme à toutes les questions ouvertes, nous avons obtenu une diversité de réponses :

- Ouverture d'esprit.
- Une possibilité de développer des contacts de plus en plus importants.
- Une certaine lucidité.
- Apprendre à s'organiser et à forger le caractère.
- Connaissance des rapports sociaux entre les différents partenaires.
- Satisfaction professionnelle, réussite.
- Une reconnaissance par rapport au quartier.
- Connaissance des dispositifs institutionnels.
- Du travail et de la promotion.
- Une issue de secours.
- Ne plus être au chômage.
- Une meilleure écoute, une meilleure communication.
- Une approche lucide et efficace des problèmes vécus par diverses personnes.

-Une certaine maturité.

-La paix de l'esprit.

Ces différentes réponses ont été classées par items dont les principaux sont :

- | | |
|---|--------------|
| 1. Initiation aux phénomènes de marginalité sociale | : 38 (36,2%) |
| 2. Aide aux personnes en difficulté | : 24 (22,9%) |
| 3. Compréhension et connaissances des politiques sociales | : 70 (66,7%) |

Le premier item « *initiation aux phénomènes de marginalité* », implique la connaissance des différents problèmes rencontrés par les personnes prises en charge. En effet ,même si certains ont connu personnellement des problèmes de délinquance, beaucoup de nos enquêtés n'ont pas vécu cette situation. Le travail social les a initiés aux phénomènes de marginalité. La rencontre avec les jeunes ayant connu la délinquance ou d'autres formes de déviance a été pour les T.S.O.E un atout considérable dans la vision du monde social. En fait dans les discours nous avons l'impression que des T.S.O.E avaient découvert la situation difficile de leur quartier par le biais du travail social :

« Avant je ne savais pas ce qui se passait dans le quartier. Le jour où on m'a dit le nombre de chômeurs, je me suis dit ce n'est pas possible....et puis maintenant je sais ce que c'est la drogue, les produits, je peux les distinguer, avant je ne voyais rien du tout.. »

Animateur : 29 ans

« Par rapport aux enfants et même aux autres, je suis plus sensibilisé à leurs problèmes. Il y a les problèmes de tout le monde et il y a les overdoses, il y en a pas mal. Avant je ne voyais rien, si je devais faire un bilan personnel, je dirais ça m'a permis d'évoluer dans les idées aussi, je n'ai plus les mêmes idées, j'ai d'autres idées... »

Animateur : 26 ans

Nous pensons que l'initiation aux phénomènes de marginalité est l'apprentissage même au travail social. Cela montre une connaissance plus fine de diagnostic des problèmes rencontrés par les assistés sociaux. Cette connaissance doit être corrélée à l'entrée en formation, et à l'interaction continue avec les assistés sociaux :

« le bilan est enrichissant, le travail social m'a apporté beaucoup de choses. J'ai refait mon éducation. les jeunes t'apprennent beaucoup de choses. Voire même en discutant avec les familles, les collègues, il y a un apport indiscutable. Le travail social m'a apporté une autre façon de vivre, de voir la vie, de penser beaucoup à la jeunesse. Le travail social avec les problèmes que vivent les jeunes, m'a réconcilié avec ma jeunesse... ».

Educateur : 38 ans.

Ce discours nous introduit dans l'item « aide aux personnes en difficulté ». Ici nous sommes dans la concrétisation d'un idéal , d'un objectif, voire d'un rêve. Grâce au travail social, ces T.S.O.E peuvent contribuer à l'aide aux personnes en difficulté. Ils paraissent aussi plus sensibilisés aux difficultés vécues par ces personnes. Ce qui semble normal, puisque c'est un métier d'aide. Si cette notion d'aide est exaltée dans le choix des professions sociales, on la retrouve également dans les objectifs principaux de départ des T.S.O.E. Quand on les interroge ^{sur} ces objectifs, les réponses obtenues apparaissent dans l'ordre suivant :

Aider les personnes en difficulté	:	47 (33,8%)
Avoir un diplôme	:	36 (25,9%)
Gagner de l'argent	:	20 (14,4%)
Avoir une promotion	:	12 (8,6%)

Nous pouvons remarquer que l'item « aider les personnes en difficulté » arrive en tête; il n'est donc pas étonnant que les T.S.O.E puissent affirmer avoir concrétisé un objectif en intégrant le secteur social⁵¹⁸.

⁵¹⁸ Les propos de cet animateur sont éclairants puisque le travail social lui apporté : « la communication, tout ce qui est relationnel, et surtout la satisfaction d'aider les gens qui ont des

En ce qui concerne l'item « compréhension et connaissance des politiques sociales », cela veut dire l'acquisition d'une certaine maîtrise des politiques de la ville et des coulisses où se déroulent les négociations :

« Le travail social m'a apporté une certaine manière de regarder la cité, des méthodes de travail, la compétence ».

Animateur : 26 ans

« J'ai découvert le côté politique, le travail social m'a apporté ça, au moins un moyen de découvrir la machine politique, les procédures, la machine sociale, les subventions... »

Educateur : 28 ans

En effet le travail social impose de s'inscrire dans la vie associative, syndicale et politique. Cette inscription donne une autre vision du monde politique, liée au fait que par exemple les acteurs économiques, les acteurs d'insertion locaux qui sont aussi des travailleurs sociaux participant dans les politiques D.S.Q, sont mobilisés, en tant qu'acteurs locaux et partenaires sur différents projets. Cela suppose que chacun rende ses modes d'action explicites, donne ses informations afin d'aboutir à un projet commun. Quoique cela ne soit pas toujours évident, les enjeux locaux d'intégration locale, nécessitent une communication locale : médias de proximité, centre de ressources, espaces d'expression des demandes sociales et de concertation entre les habitants et institutions locales⁵¹⁹. La participation des travailleurs sociaux aux différentes réunions et manifestations les socialise au monde politique, d'où la « compréhension et la connaissance des dispositifs sociaux et politiques ».

difficultés. Quelque part, on est satisfait de se sentir utile. Je ne fabrique pas de boîtes, où si tu en fabriques 100 tu es content, ce n'est pas la même chose » (Animateur : 26 ans).

⁵¹⁹ Marie POINSOT : les enjeux de l'intégration locale, *Hommes&Migrations*, n° 1192, novembre, 1995

II. LE TRAVAIL SOCIAL : MOYEN D'INTEGRATION DANS LA SOCIETE FRANCAISE

Avant de poursuivre nos réflexions, nous allons d'abord définir ce mot fortement connoté à partir du rapport du haut conseil à l'intégration.

Dans son premier rapport⁵²⁰, le Haut Conseil à l'Intégration a voulu clarifier le cadre dans lequel les pouvoirs publics devaient inscrire la politique à mener en matière d'immigration, afin d'atteindre les objectifs nécessaires pour la stabilité et la cohésion de la société française. Dans le même souci, il lui a paru important de cerner les différents termes que le langage du sens commun a tendance à confondre notamment : étrangers, immigrés, les personnes d'origine étrangère, les populations marginalisées ou exclues, pour mieux éclairer à leur égard le concept d'intégration.

Selon le Haut Conseil, l'intégration n'est pas « une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais un processus spécifique : par ce processus il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité ». (Haut conseil à l'intégration, 1991, p.10).

Dans ce concept d'intégration, il faut voir le processus par lequel les individus participent à la vie collective par le travail, l'adoption des comportements familiaux et sociaux, l'élargissement du réseau de sociabilité⁵²¹ etc. Contrairement à l'assimilation, ces individus participent au fonctionnement de la société française tout en gardant leurs caractéristiques culturelles propres. Malgré les différentes définitions, il faut considérer l'intégration comme « le résultat de processus politiques et sociaux, de conflits d'orientations et de compromis »; celle-ci ne peut se comprendre « qu'à travers les rapports sociaux qui lient et opposent les populations immigrées, les sociétés d'accueil et les acteurs institutionnels »⁵²².

Quelle que soit la façon dont ce concept est ressenti, nous nous sommes risqués à interroger les T.S.O.E sur leur degré d'intégration, en posant cette question : le travail social a-t-il été pour vous un moyen d'intégration ?

⁵²⁰ Le haut conseil à l'intégration, premier rapport, février 1991.

⁵²¹ D. SCHNAPPER : *l'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*. Ed. François BOURIN, 1992, p.18.

⁵²² D. LAPEYRONNIE 1993 (op.cit. p.20)

A cette question, 42 (34,7%) le pensent, contre 65 (53,7%). Lors des interviews, cette question a suscité des interrogations auprès des T.S.O.E, essentiellement auprès des jeunes leaders. Ironiquement, certains nous répondaient, « *je ne comprends pas le sens de cette question* ». Quelquefois certaines réponses étaient très agressives : « *je déteste ce mot, ne m'en parlez pas* », « *moi, je ne vois pas quelqu'un en train de me dire : intègre-toi. Dans ce cas il me demandera de m'assimiler, je suis né en France, j'ai toujours vécu ici* » (Animatrice : 28 ans), « *je ne me suis jamais sentie désintégrée, je me suis toujours sentie à ma place. Mes parents ont une culture européenne. Ils m'ont toujours laissé le choix. Chez moi, on ne m'a jamais dit, il faut faire la prière. Chez moi, il n'y a que des familles françaises et une seule famille maghrébine..* » (Educatrice : 27 ans).

Pour d'autres T.S.O.E (53,7%), le travail social n'a pas été pour eux un moyen d'intégration mais il est reconnu comme un moyen d'intégrer les populations en détresse. Il est considéré comme l'un des facteurs le plus important de l'intégration des populations vivant dans la précarité, y compris les immigrés. Mais ce problème ne les concerne pas. Ils se considèrent intégrés.

S'interroger sur l'intégration des T.S.O.E suppose de s'interroger sur les indicateurs qui permettent d'apprécier cette intégration. Selon le Haut Conseil de l'Intégration, quelques indicateurs doivent être pris en considération : la nationalité (durée de séjour, acquisition de la nationalité, usage de la langue), la famille (mariages mixtes, nombre d'enfants, taux de fécondité), la promotion sociale (réussite scolaire, qualification professionnelle, revenus), la vie en société (conditions de vie courantes voisines des Français, logement etc..)

Si nous considérons les quatre critères ci-dessus, nous verrons que pour les T.S.O.E nous sommes loin du compte de cette intégration définie par le haut conseil, car nous avons une population en voie d'insertion. D. LAPEYRONNIE⁵²³ (1993), attribue cette difficulté d'insertion à la crise des institutions, qui autrefois assuraient « la correspondance entre les normes nationales et les motivations individuelles ». Il privilégie deux éléments essentiels dans cette difficulté qu'ont les sociétés nationales à intégrer leurs membres.

Le premier élément est la dislocation du mouvement ouvrier. comme l'avait fait F. DUBET (1987), à propos « de l'identité ouvrière centrée sur le travail »(p.180), et qui contribuait à l'incorporation de l'individu dans le groupe.

⁵²³ Idem.

Ce monde ouvrier menacé par la crise a affaibli considérablement l'image de la communauté, le rendant perméable. D. LAPEYRONNIE reprenant les analyses de F. DUBET montre que le monde ouvrier représentait pour les jeunes un certain type de participation, c'est-à-dire d'intégration par des réseaux bien établis de mise au travail. Cette crise du monde ouvrier a amené une crise des institutions ouvrières comme les syndicats, mais aussi une crise dans les communautés qui ont perdu leur capacité d'intégration.

Le second élément, c'est la crise des grandes institutions, notamment l'école, la famille et la religion. En fait pour l'auteur ces systèmes ne jouent plus leur rôle de médiation entre l'individu et la société. Globalement pour D. LAPEYRONNIE « le déclin des institutions et l'affaiblissement des capacités d'intégration qui en est la conséquence, se traduisent par la disjonction des normes de la société et des conduites sociales, c'est-à-dire par la perte de leur fonction de socialisation ».

La contrepartie de cette crise des institutions est la montée de « l'individualisme et le renouveau des ethnicités ou des communautés ». Nous vivons donc dans des sociétés qui ne sont plus des sociétés d'intégration parce que leur capacité s'est beaucoup affaiblie. Cette posture prise par D. LAPEYRONNIE fait directement référence aux analyses DURKHEIMIENNES⁵²⁶ à propos de la « division du travail social ». Il a montré comment la division du travail social conduit à l'anomie. Cette division du travail social qu'il situe dans le passage entre la société à solidarité mécanique et la société à solidarité organique. Et, il explique les difficultés de l'intégration par la crise des cadres sociaux intégrateurs que sont la religion, la société domestique, la société politique etc... Les analyses de E. DURKHEIM, de même D. LAPEYRONNIE, montre en fait l'absence de lien de solidarité dans la société moderne, et comment finalement les liens sociaux qui existaient auparavant sont peu à peu détruits sans pour autant qu'ils soient remplacés par d'autres formes des liens découlant de la solidarité organique. D'où aujourd'hui, les problèmes posés par l'intégration des individus, pas seulement d'origine étrangère mais aussi Français d'origine.

A propos des T.S.O.E, nous ne disposons pas d'indicateurs fiables pouvant nous éclairer sur leur processus d'intégration.

⁵²⁶ Voici l'interrogation de E. DURKHEIM à propos de l'intégration des individus dans la société : « comment se fait-il que tout en devenant plus autonome, l'individu dépende plus étroitement de la société? Comment peut-il être à la fois plus personnel et plus solidaire, c'est une transformation de la solidarité sociale, due au développement toujours plus considérable de la division du travail social? Cfr. « *De la division du travail social*, préface à la première éd. 1893, Quadrige, PUF, 1991, p. XLIII.

Toutefois, nous nous sommes risqués à les interroger sur leurs projets de retour dans les pays d'origine de leurs parents.

Ainsi donc à la question : « *pensez-vous retourner définitivement dans le pays d'origine de vos parents?* »

Les résultats révèlent un attachement à la société française puisque 10 (8,3%) seulement pensent rentrer définitivement, 37 (30,6%) pensent *peut-être* rentrer et près de la moitié soit 63 (52,1%) disent ne pas vouloir quitter définitivement la France, qu'ils considèrent comme leur patrie. Ces résultats sont purement subjectifs mais dénotent un lien avec le pays d'accueil.

M. TRIBALAT (1996, op.cit. p. 130) a également exploré cette question de retour dans le pays d'origine. Elle a remarqué que 16% seulement d'Algériens songent retourner dans leur pays tous âges confondus. Ce qui paraît infime contrairement à la vision du sens commun.

Quelles que soient les difficultés de l'intégration, nous avons vu que dans notre échantillon 42 (34,7%) disent que le travail social a été pour eux un moyen d'intégration dans la société française. Ce chiffre correspond pratiquement au nombre de personnes nées à l'étranger 43 (35,5%). Nous pensons que ceci n'est qu'une simple coïncidence, même si nous comprenons que les personnes nées à l'étranger vivant en France seraient plus enclines à supposer que le travail social représente pour elles un moyen d'intégration. Parmi les personnes qui disent que le travail social leur a permis de s'intégrer, on en dénombre 13 originaires de l'Afrique noire, et 29 issues du Maghreb. Au regard du nombre d'africains noirs (17), ce chiffre révèle une tendance à prendre en considération. Ces personnes expliquent leur intégration par les contacts qu'ils ont avec les assistés sociaux et les collègues professionnels de l'action sociale : « *oui c'est indiscutable. Depuis que je travaille dans le social, je me sens de plus en plus intégré mais pas assimilé. Je deviens de plus en plus tolérant et je me sens de moins en moins étranger. Ma culture est toujours présente mais je me sens plus proche de Dupont et Dupond. Et je me sens plus Français que les autres. J'ai appris à être cartésien. Etre à l'heure par exemple, or nous les africains on n'a pas cette souplesse de l'esprit. Et des fois je suis plus exigeant que mes collègues* » (Educateur : 38 ans).

« c'est un moyen qui fait que j'ai eu à fréquenter d'autres types de populations, quelque part ça m'a quand même aidée à m'intégrer, parce que maintenant j'ai de tas d'amis travailleurs sociaux, ceux que je vois dans les familles que je rencontre m'aident à m'intégrer, le travail social m'a intégrée avec moi-même aussi, avec mon histoire, avec mes racines à moi, c'est quand même une intégration.. »

Educatrice : 31 ans

Pour cette catégorie, le travail social est bien un moyen d'intégration. En éduquant, ils s'éduquent eux-mêmes. Il s'agit du double mouvement du travail éducatif : EDUCATEUR/EDUQUE, INTEGRATEUR/INTEGRE. Nous reprenons donc ce que nous avons souligné dans la première section, c'est-à-dire le double rôle du travail social : celui du producteur de sens grâce aux actions des acteurs sur les assistés sociaux et vice versa.

Dans cet aspect de l'intégration, on ne peut ignorer ce que rapporte le travail, c'est-à-dire le salaire qui est tout de même le catalyseur de cette intégration, comme le disent certains enquêtés : *« le travail social m'a donné un boulot, un salaire, aujourd'hui je peux manger... »* (Animateur : 23 ans). *« Avant quand on me demandait qu'est-ce que tu fais dans la vie?, je disais rien, aujourd'hui je réponds éducatrice...disons je suis intégrée dans le monde du travail, je suis insérée, on peut dire ça, j'ai un salaire, je mange à ma faim... »* (Educatrice : 27 ans).

Ces discours situent les deux enquêtés dans le cadre d'une intégration dans la société, au sens large. L'intégration est analysée à partir de la place acquise par l'intermédiaire d'un travail, en l'occurrence le travail social, comme cela l'aurait été pour n'importe quel autre travail. Au-delà de ce qu'en disent les enquêtés, « le travail social en tant que moyen d'intégration pour les uns et ne **l'est** pas pour les autres car ils

sentent déjà intégrés », ils sont nombreux à penser qu'ils contribuent à travers leurs actions à la rencontre des différentes cultures. Ils estiment que leurs actions participent « au développement multiculturel » 84 (69,4%) : *« oui forcément dans le sens où certaines réunions, certaines manifestations permettent le brassage des ethnies. Je prends l'exemple du bureau d'information jeunesse, il y a plusieurs nationalités, françaises, maghrébines, portugaises, africaines. Egalement dans le mouvement associatif, ce brassage participe à l'intégration; tout le monde adhère à ce qu'on fait »* (Animatrice : 27 ans).

III. TRAVAIL SOCIAL : MOYEN DE PROMOTION SOCIALE

La promotion sociale est définie comme « une accession à un niveau de vie plus élevé de personnes appartenant aux groupes sociaux les moins favorisés »⁵²⁵ Pour notre population, il convient de saisir cette promotion en mesurant la distance entre la situation sociale de départ et la position acquise, à travers ce qu'en disent les T.S.O.E.

La question posée est la suivante : considérez-vous votre situation actuelle comme une promotion sociale?

Nous avons obtenu 38 (31,4%) réponses positives et 66 (54,5%) réponses négatives. Ces réponses sont liées à la position de chacun, par rapport au capital culturel possédé. Deux types se dégagent de ces réponses :

1. Les surdiplômés répondent massivement non.
2. les sous diplômés répondent quant à eux oui.

Les surdiplômés

Ceux qui ont un capital scolaire élevé refusent de voir dans le travail social, au moment de l'enquête une piste de promotion sociale. En fonction de leur niveau d'études et des diplômes obtenus, ils pensent que le choix du travail social constitue un repli, parce qu'ils n'ont pas su rentabiliser leur capital scolaire dans leurs filières d'origine. Ils vivent cette situation comme une dévalorisation, une stagnation, un déclassement :

« Maintenant, je me trouve dévalorisé. Ce n'est pas une mobilité pour moi. Etre éducateur, avec mes diplômes, mon expérience, non, ce n'est pas une promotion. »

Educateur : 38 ans

« D'abord, je ne vois pas mon avenir dans le social, pour moi le travail social est une bourse pour terminer mes études »

Educateur : 24 ans

⁵²⁵ Petit Larousse illustré.

« Ah...non pas forcément, je veux dire vu ce que je fais ici, c'est une régression... »

Educatrice : 34 ans

Ces discours posent la question des stratégies et des choix stratégiques du secteur social. Pour les surdiplômés l'orientation vers cette profession est liée par la force des choses, comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent. Nous avons repéré deux types de stratégies :

Les stratégies dominées, parce que ces surdiplômés viennent des classes populaires. Le choix du travail social est un « choix du nécessaire », limité à l'accommodation de leur condition sociale d'origine. Le choix est vécu comme le produit de l'intériorisation de la nécessité « plus exactement, il est le produit incorporé et naturalisé de conditions sociales d'existence ». ⁵²⁶

Les stratégies moyennes ⁵²⁷, parce que ces surdiplômés ont un capital scolaire élevé, auquel ils croyaient (ou ils y croient encore). Ils se définissent sous un double rapport : classes supérieures/classes inférieures d'où l'intériorisation d'une logique de la distinction. Ils vivent dans une sorte d'ambivalence, « une espèce d'entre-deux social entre le pôle dominant » en exhibant leurs titres universitaires et « le pôle dominé de la structure des classes sociales », en se disant dépités par leur situation d'immigrés qui les met dans une posture d'échec malgré leur capital scolaire. Par situation d'immigré, il faut entendre la discrimination à l'embauche, telle que l'a démontré récemment Ph. BATAILLE ⁵²⁸, dans une enquête qu'il vient de mener dans des entreprises et des administrations, à la demande de la C.F.D.T. Il l'a par exemple mise en évidence dans plusieurs entreprises métallurgiques du bassin d'Alès. Ainsi dans l'une des usines employant 600 salariés, 4 Maghrébins seulement ont un contrat à durée indéterminée. Il s'agit donc du processus d'exclusion par le racisme qui dans ce cas accompagne et renforce l'exclusion, en expulsant le groupe racialisé hors des entreprises. Cette discrimination d'accès à l'emploi est encore plus terrible parce qu'elle est « invisible », par conséquent difficile à combattre et renforce l'idée auprès des surdiplômés d'origine étrangère que le modèle français de l'intégration fondé sur le mérite de chacun est en crise.

⁵²⁶ A. ACCARDO : *initiation à la sociologie*, éd; le Mascaret, 1991 (2ème édition), p.136.

⁵²⁷ Ibidem, p.155

⁵²⁸ Voir article : le monde du 21 février 1997.

Si les études américaines ont montré l'inégalité des chances et de traitement entre « le blanc et le noir », même lorsqu'ils avaient tous deux le même niveau d'instruction, de qualification et d'expérience », cette thèse est encore d'actualité mais sous des formes plus déguisées⁵²⁹. Dans la conjoncture actuelle, il n'est pas étonnant de voir des surdiplômés d'origine étrangère se sentir rejetés à cause de leurs spécificités ethniques, et se replier dans l'un des secteurs où ils peuvent encore s'insérer.

Toutefois, il conviendrait de souligner que le rejet dont souffrent les T.S.O.E surdiplômés, se manifeste aussi chez beaucoup de Français d'origine diplômés, mais d'une manière différente. Nous posons donc l'hypothèse qu'aujourd'hui, il y a de plus en plus de surdiplômés Français d'origine, qui vivent le même sentiment de déclassement que leurs collègues d'origine étrangère.

Les sous diplômés

Les T.S.O.E ayant un capital scolaire faible, reconnaissent que le travail social a été pour eux un moyen de promotion sociale, même si certains refusent de le reconnaître. Souvent, comme s'ils étaient gênés, essentiellement pendant les entretiens, ils disent au départ que ce n'est pas une promotion. Ce qui nous incite à relativiser les réponses obtenues par questionnaires. Malgré quelques hésitations, l'apport du travail social dans la promotion sociale des sous diplômés est indéniable.

« une promotion non, je ne crois pas...enfin c'est évident, finalement quand je pense, mon ambition était de sortir de mon milieu d'appartenance, mon milieu ouvrier, c'est la volonté de réussir, et j'ai réussi.. »

Animateur : 29 ans

« Non, le mot promotion est trop fort. Même si je reconnais que je suis quelqu'un d'autre. J'ai une place dans ce monde que je me suis donnée, qu'on me reconnaît.. ».

Animatrice : 23 ans

⁵²⁹ Voir à ce sujet l'article de D. DUPREZ : « entre discrimination et désaffiliation : l'expérience des jeunes issus de l'immigration maghrébine ». *Les annales de la recherche urbaine* (à paraître).

« Pour moi c'est important d'être arrivée là. Pour moi c'est une promotion, j'étais coincée financièrement, je ne pouvais pas me payer les études, ce n'était pas possible... »

Animatrice : 32 ans

Comme nous pouvons le remarquer à travers ces discours, tous reconnaissent le poids du travail social par rapport à leur situation actuelle vécue comme une réussite. Certains ont affirmé qu'ils vivent mieux aujourd'hui parce qu'ils se sentent reconnus dans la société:

« Ah, maintenant que j'y pense, je suis bien maintenant, j'étais un usager du social, tu sais?...Je suis moins défaitiste qu'avant. Lorsque je galérais, je me disais le lendemain sera toujours pareil, et maintenant plus rien n'est impossible ... »

Animateur : 36 ans

Dans ce dernier discours, on peut imaginer le chemin parcouru par cet animateur et la manière dont il analyse sa trajectoire. Plusieurs comme lui sont dans cette position d'introspection, appréciant le moment présent. Le travail social est bien une piste de promotion sociale pour les TSOE ayant un capital scolaire faible ou encore une piste pour une future promotion comme l'a souligné une enquêtée : *« Le travail social est plutôt un prolongement vers une promotion, c'est un tremplin »*.

Chez eux l'idée d'ascension sociale est présente, mais compte tenu de leurs conditions sociales d'origine, celle-ci est différée. Ils ont adopté les stratégies dominées, en conformité avec la modestie de leur condition. Au regard de leur situation de départ, leur position actuelle est donc jugée comme convenable et raisonnable, ils se contentent de ce qu'ils ont.

Pour certains d'entre eux la promotion sociale consiste à ne pas retrouver la rue, à éviter à tout prix de retomber dans une condition inférieure, se maintenir « au dessus du seuil de pauvreté », voilà le « réalisme des stratégies populaires gouvernées plus que toute autre par le principe de conformité (conformité aux attentes du groupe et à la position occupée)...ils ne cherchent pas à décrocher la lune dans quelque domaine que ce soit... »(ACCARDO, 1991, op.cit. p.152). Ce qui importe le plus est d'avoir une bonne place, celle qu'ils possèdent actuellement.

Donc si le travail social est bien une profession de repli, pour certaines catégories telles celles des accidentés biographiques, des surdiplômés, des errants professionnels ou des redoublants persistants, il constitue aussi une piste de promotion sociale tant pour les sous diplômés, que les surdiplômés, au regard de leurs trajectoires accidentées.

IV. APPORT DU TRAVAIL SOCIAL PAR SEXE

APPORT AUX TSOE	SEXE		TOTAL	
	HOMMES	FEMMES	EFFECTIF	%
Initiation aux phénomènes de marginalité	25 (23,8)	13(12,8)	38	36,2
Aide aux personnes en difficulté	16 (15,2)	88 (7,7)	24	22,9
Connaissance des politiques et des dispositifs soc.	44 (41,9)	26(24,8)	70	66,7
Promotion	12 (11,4)	9 (8,6)	21	20,0
Autres	24 (22,9)	20(19,0)	44	41,9
TOTAL	63 (60,0)	42(100,0)	105	100,0

L'analyse de ce tableau fait ressortir qu'entre les femmes et les hommes, il n'y a pas de différences significatives sauf pour l'item « compréhension et connaissance des politiques sociales » où les hommes sont plus nombreux (41,9%) que les femmes (24,8%) à déclarer que le travail social leur a permis de mieux connaître les différents dispositifs sociaux et politiques.

Mais ce qui nous motive finalement pour aborder cette section, c'est d'analyser ce que disent ces femmes à propos du choix du travail social par rapport à leur milieu social d'origine, en particulier. leur famille. A travers la question sur l'apport du travail social, nous avons remarqué qu'en dehors des items analysés précédemment , le travail social a été pour 13 femmes, un moyen de se libérer de la tutelle parentale :

« J'ai commencé à prendre le bus toute seule à l'âge de 18 ans. Ils avaient peur qu'il m'arrive quelque chose, et moi j'avais aussi peur de l'extérieur, du regard de l'autre; je n'ai jamais pu faire ce que je voulais, j'ai perdu trop de temps...le travail social, c'est une réussite pour moi, c'est une porte de sortie de la maison... »

Educatrice : 27 ans

« Le travail social a été pour moi une façon d'exister, dans ma famille, d'avoir une identité, une manière d'exprimer ce qui est en moi, une manière de me valoriser... »

Animatrice : 31 ans

Les discours de ces femmes ont souvent été invoqués pour expliquer les difficultés qui frappent certaines d'entre elles par rapport à leurs familles. Les conflits opposant ces femmes avec leurs parents portent surtout sur les projets d'avenir, en particulier le mariage ou le retour dans le pays d'origine. L'analyse des rôles parentaux a souvent montré le décalage existant entre ces enfants nés ici, et les projets de leurs parents, souvent basés sur le mariage, impliquant de fait une surprotection de la fille. Le paradoxe est là. En effet la politique familiale reste quelquefois attachée à l'idéologie traditionnelle de la famille poussant les jeunes filles à adopter des stratégies de contournement :

« J'ai choisi d'avoir plusieurs vies. J'ai tout séparé géographiquement. Là où je vis ce n'est pas là où je travaille. Et là où je vis ce n'est pas là où j'ai vécu. Même dans ma tête, c'est séparé. Je me sens bien comme ça. Je n'ai plus envie de vivre comme les autres. Je n'ai pas envie de me marier pour faire plaisir, avoir une bonne réputation. J'ai envie de vivre ma vie pour personne. C'est peut-être le travail social qui m'a fait découvrir moi-même. Si à un moment donné il faut faire un choix je le ferai. Cela sera extrêmement difficile. Je suis partagée entre l'amour que j'ai pour un copain et celui que j'ai pour mon père. Quand on perd quelqu'un on reporte l'amour, mon père c'est le seul lien que j'ai avec ma famille. Le moyen de ne pas le faire souffrir c'est de ne pas le dire. C'est une stratégie que j'ai développée. »

Animatrice : 24 ans

Ce discours révèle le poids du travail social par rapport aux stratégies développées par ces filles pour sortir de leurs milieux familiaux.

« Le travail social m'a appris à mentir. Pour sortir je disais que je travaillais la nuit, mais en réalité, c'était pour sortir avec des copains et copines »

Animatrice : 29 ans

Une animatrice nous a également expliqué qu'elle est partie la première fois en vacances, en prétextant auprès de ses parents faire un camp de vacances avec les jeunes de son établissement. Or, il s'agissait de passer des vacances avec des amis. En fait, le travail social, comme tout travail, permet à certaines filles issues de l'immigration maghrébine de s'affranchir de la tutelle parentale en utilisant des stratégies de contournement par le biais de leur travail. Ainsi que nous l'avons souligné au chapitre précédent, beaucoup de filles sont parvenues à se libérer de la tutelle parentale grâce à la professionnalisation dans le travail social.

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons abordé l'apport du travail social aux T.S.O.E, à partir de ce qu'ils en disent. Nous avons obtenu une diversité de réponses, classées par items pour les rendre compréhensibles.

Nous avons vu que le travail social a permis aux T.S.O.E de comprendre plus finement le phénomène de la marginalité. Nous avons pensé qu'en disant cela, les T.S.O.E faisaient normalement l'apprentissage du travail social. L'item « aide aux personnes en difficulté », a également été cité, montrant par là son importance aux yeux des travailleurs sociaux.

Le travail social a permis également aux T.S.O.E de pénétrer les dispositifs sociaux et politiques et d'en connaître le fonctionnement.

Nous avons vu que le thème de l'intégration a été cité, puisque le travail social est considéré comme un moyen d'intégration dans la société française (34,7%). Nous avons relevé une certaine agressivité des jeunes nés ici, dès lors qu'il fallait répondre à la question relative à ce thème de l'intégration, du fait même qu'ils se considèrent intégrés⁵³⁰. Nos analyses ont montré que le travail social participe à une double action : premièrement celle d'intégrer les personnes en difficulté et deuxièmement celle d'intégrer les intégrateurs que sont les T.S.O.E, grâce à l'interaction avec les assistés, les familles des assistés et les professionnels de l'action sociale.

Le travail social est reconnu aussi comme un moyen de promotion (31,4%). Si les T.S.O.E ayant un capital scolaire faible l'acceptent volontiers, même s'il y a une petite réserve pour certains d'entre eux, les surdiplômés ne considèrent pas leur situation comme une promotion. Le travail social serait plutôt un métier d'attente dans l'espoir de jours meilleurs. Les surdiplômés se considèrent en nette régression, parce qu'ils n'ont pas pu acquérir la position correspondante en fonction de leur diplôme. Certains vivent ceci d'ailleurs comme des régressions transitoires provoquées par le chômage, l'origine ethnique etc...

⁵³⁰ 52,1% de nos enquêtés ont dit préférer vivre définitivement en France.

Ce sont des régressions par rapport au capital scolaire et non par rapport à l'origine sociale. Ce qui implique de relativiser ce déclassement,⁵³¹ qui n'en est pas un lorsque nous considérons la trajectoire familiale.

Enfin nous avons vu en dernier ressort que le travail social constitue pour 13 femmes de l'échantillon un moyen de se libérer de la tutelle parentale par le revenu qu'il procure, et qui leur permet aussi de mettre en place des stratégies de contournement pour vivre leur jeunesse ou simplement leur féminité.

⁵³¹ « Il y a déclassement à partir du moment ou non seulement un individu, mais également l'unité familiale qu'il (qui le) constitue ont changé de classe dans des conditions où les probabilités de retour à la classe d'origine sont faibles ». V. de GAULEJAC (1987, op.cit. pp. 124-125).

TROISIEME SECTION

**ANALYSE COMPARATIVE DES MODES D'ACCES
AUX PROFESSIONS SOCIALES DES
TRAVAILLEURS SOCIAUX D'ORIGINE ETRANGERE
ET FRANCAIS D'ORIGINE**

INTRODUCTION

Le but de cette dernière section est de comparer les modes d'accès aux professions sociales des travailleurs sociaux d'origine étrangère et Français d'origine. Elle comprend deux chapitres. Le premier chapitre s'attache à faire une analyse comparative des profils sociologiques, essentiellement les caractéristiques socio-démographiques et les trajectoires scolaires des enquêtés. Le deuxième chapitre traite de l'analyse sociologique de l'orientation vers le travail social de nos deux groupes d'enquêtes.

Rappel méthodologique.

Cette analyse comparative est effectuée à partir des données recueillies grâce au questionnaire envoyé aux T.S.O.E et aux T.S.F.O. Rappelons que l'échantillon des T.S.F.O est essentiellement constitué de 133 étudiants en formation dans les quatre écoles de la région Nord/Pas-de-Calais, et celui des T.S.O.E est composé aussi bien d'étudiants que de diplômés avec un nombre total de 121 personnes. L'analyse comparative qui est faite ici ne peut donc prétendre à l'exhaustivité; elle n'a pour objet que de donner une « tendance » des modes d'accès aux professions sociales de ces deux catégories. D'autant plus que pour les T.S.O.E , en dehors du questionnaire, nous avons effectué 27 entretiens semi-directifs, tandis que pour les T.S.F.O, nous nous sommes basés uniquement sur le questionnaire, ce qui peut paraître restrictif dans l'analyse des résultats obtenus.

CHAPITRE I

PROFILS SOCIOLOGIQUES

I. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

1.1 Sexe et année de naissance

Au regard de nos deux populations , nous avons remarqué que les T.S.F.O paraissent plus jeunes puisque l'âge varie entre 20 et 45 ans. Quarante-huit d'entre eux sont nés entre 1960 et 1969, et 61 après les années soixante-dix, alors qu'ils ne sont que 21 chez les T.S.O.E. De même, l'âge chez ces derniers varie entre 20 et 55 ans et plus de la moitié, soit 67 personnes sont nées entre 1961 et 1970.

En ce qui concerne le sexe, si toutes les études ne cessent de montrer que les professions sociales sont celles où les femmes sont plus nombreuses, on constate qu'il en va différemment chez les T.S.O.E ,puisque là au contraire on dénombre 49 (40,5%) femmes et 72 (59,5%) hommes. Chez les T.S.F.O, la tendance traditionnelle est respectée, puisque les femmes(87 soit 65,4%) sont largement plus nombreuses que les hommes(46 soit 34,6%).

La situation familiale de ces populations n'apporte pas de bouleversements significatifs sauf pour la cohabitation où celle-ci concerne plus souvent les T.S.F.O (20 , 15,0%) que les T.S.O.E (7, 5,8%). Nous avons fourni un début d'explication dans nos analyses précédentes, et il n'est donc pas utile d'y revenir.

1.2. Professions et catégories sociales des parents

Professions et catégories sociales des T.S.F.O

P.C.S. DES PARENTS	PERE		MERE	
	Effectif	%	Effectif	%
Agriculteurs	4	3,0	3	2,3
Artisans	7	5,3	-	-
Commerçants	6	4,5	10	7,5
Chefs d'entreprise	3	2,3	-	-
Cadres et professions supérieures				
Professions intermédiaires	12	9,0	4	3
Employés	21	15,8	20	15,0
Ouvriers qualifiés	30	22,6	42	31,6
Ouvriers non-qualifiés	22	16,5	4	3,0
Sans profession	11	8,3	6	4,5
Inactifs	-	-	3	2,3
Non-réponses	17	12,8	30 11	22,6 8,3
TOTAL	133	100,0	133	100,0

Professions et catégories sociales des parents des T.S.O.E

P.C.S. DES PARENTS	PERE		MERE	
	EFFECTIF	%	EFFECTIF	%
Agriculteurs	5	4,1	-	-
Commerçants	2	1,7	7	5,8
Cadres et prof. sup.	3	2,5	1	0,8
Professions intermédiaires	2	1,7	4	3,3
Employés	3	2,5	4	3,3
Ouvriers qualifiés	24	19,8	1	0,8
Ouvriers non-qualifiés	73	60,3	2	1,7
Inactifs	1	0,8	95	78,5
Non-réponses	8	6,6	7	5,8
TOTAL	121	100	121	100

L'analyse comparative de ces tableaux laisse transparaître, en ce qui concerne les parents des T.S.F.O, une nette prédominance des catégories intermédiaires : 15% des parents appartiennent aux professions intermédiaires et 22,6%(hommes) et 31,6%(femmes) sont des employés. Comparées à celles de C. DUBAR(1970) concernant les éducateurs, ces données révèlent une persistance des couches moyennes, puisque dans sa thèse, il a montré que 37,8% de son échantillon étaient issus des classes moyennes salariées. Si un sixième de sa population était constituée d'enfants d'ouvriers, ils sont 24,7% chez les T.S.F.O et 80,1% auprès des T.S.O.E (pères). Pour ce qui est des mères de nos enquêtés, un autre fait frappant est celui des femmes inactives issues de l'immigration. En effet si 19 (15%) ont un emploi déclaré, 95(78,5%) d'entre elles sont inactives, alors qu'elles ne sont que 30 (22,6%), chez les Françaises d'origine⁵³².

⁵³² En ce qui concerne les mères des TSFO, elles sont 89 à avoir un emploi.

Lorsque l'on prend les enfants originaires du monde ouvrier, on peut affirmer à la lumière des résultats⁵³³ ci-dessous que les chiffres sont restés stables tant pour les hommes que pour les femmes.

L'évolution pour les éducateurs est la suivante : 25,3% (1943-1969), 33,4% (1970-1977), 23,7% (1975), 22,1% (1980), 24,7% (1985), 25,9% (1990-1992). Par contre, les chiffres provenant des professions intermédiaires ont quasiment doublé : de 13,2% entre 1943 et 1969 à 26,6% entre 1990 et 1992.

L'évolution pour les éducatrices est la suivante : 14,6% (1943-1969), 25,3% (1970-1977), 23% (1975), 18,4% (1980), 22,6% (1985), 19,3% (1990-1992). En ce qui concerne les professions intermédiaires, la remarque faite pour les éducateurs vaut également pour les éducatrices.

De ces chiffres, il ressort que si les enfants d'ouvriers, notamment les hommes, étaient nombreux à choisir les métiers d'éducateurs, les femmes quant à elles provenaient des milieux aisés. Aujourd'hui les travailleurs sociaux sont plus nombreux à provenir des professions intermédiaires, des employés et du monde ouvrier.

Ceci confirme nos propres résultats auprès des T.S.F.O. Toutefois ce qu'on peut dire des origines sociales des T.S.O.E comparées à celles des T.S.F.O, est que les premiers proviennent largement des couches inférieures. Cela a forcément une incidence dans le choix d'une profession où l'on a l'avantage de combiner salaire et études.

⁵³³ A. VILBROD, 1995 (op.cit, p.107-110).

1.3 Niveau d'instruction des parents

Niveau d'études des parents T.S.F.O

Niveau d'étude des parents	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	13	9,8	21	15,8
CEP	34	25,6	51	38,3
BEPC	1	0,8	4	3,0
CAP / BEP	26	19,5	17	12,8
BAC	5	3,8	5	3,8
BAC + 2	6	4,5	3	2,3
BAC + 3	4	3,0	7	5,3
> BAC + 3	8	6,0	4	3,0
Non-réponses	36	27,1	21	15,8
TOTAL	133	100,0	133	100,0

Niveau d'études des parents T.S.O.E

Niveau d'étude des parents	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Aucun	94	77,7	99	81,8
CEP	9	7,4	6	5,0
CAP / BEP	5	4,1	1	0,8
BAC	2	1,7	1	0,8
BAC + 2	1	0,8	1	0,8
BAC + 3	1	0,8	1	0,8
> BAC + 3	1	0,8	1	0,8
Non-réponses	8	6,6	11	9,1
TOTAL	121	100,0	121	100,0

L'analyse de ces deux tableaux fait ressortir que peu de parents ont un capital scolaire élevé. Pour l'ensemble des parents, les T.S.F.O comptent 23 hommes et 19 femmes, ayant un niveau allant du bac à bac+3. Chez les T.S.O.E, ils ne sont que 9 en tout. En effet les parents T.S.O.E ont un niveau d'instruction relativement bas, avec un nombre impressionnant de personnes ne possédant pas la maîtrise de l'écriture et de la lecture : 51 (42,1%) hommes et 81 (66,9%) femmes. Au vu du tableau ci-dessus, on peut constater que 94 (77,7%) hommes et 99 (81,8%) femmes n'ont obtenu aucun diplôme. Nous pouvons donc affirmer que les T.S.O.E sont issus de familles qui cumulent les positions défavorables.

II. TRAJECTOIRES SCOLAIRES

2.1 Niveau d'études

Diplôme scolaire le plus élevé des T.S.F.O

DIPLOMES OBTENUS	EFFECTIF	%
CEP	7	5,3
BEPC	14	10,5
CAP/BEP	35	26,3
BAC	59	44,4
BAC + 2	12	9,0
BAC + 3	2	1,5
NON-REPOSES	4	3,0
TOTAL	133	100,00

Diplôme scolaire le plus élevé des T.S.O.E

DIPLOMES OBTENUS	EFFECTIF	%
CEP	4	3,3
BEPC	5	4,1
CAP/BEP	25	20,7
BAC	55	45,5
BAC + 2	6	5
BAC + 3	6	5
supérieur à BAC + 3	17	14
NON REPOSES	3	2,5
TOTAL	121	100,00

Les résultats de notre enquête, illustrés par les tableaux ci-dessus dénotent, une dispersion des niveaux, tant chez les T.S.F.O que les chez les T.S.O.E : 26% de T.S.F.O possèdent le C.A.P/B.E.P contre 20% des T.S.O.E, et 44,5% ont obtenu le baccalauréat contre 45,5%. Toutefois, une comparaison des niveaux entre les deux groupes d'enquêtes montrent que les T.S.O.E comptent dans leur rang un nombre plus élevé ayant un niveau supérieur au bac , soit 14 (10,5%) des T.S.F.O, et 29 (24%) des T.S.O.E. Nous pouvons voir qu'auprès des T.S.O.E, il y a un peu plus de « déclassés universitaires » qui n'ont pas su capitaliser les diplômes obtenus dans leurs filières de départ, d'où « un repli vers le travail social ».

Nous avons noté dans les trajectoires scolaires beaucoup de redoublements de part et d'autre dont voici la répartition des suffrages recueillis par niveau :

pour les travailleurs sociaux Français d'origine (le nombre est de)

primaire	:	14
C.E.S	:	49
Lycée	:	42
D.E.U.G	:	21

Pour les travailleurs sociaux d'origine étrangère,

primaire	:	23
C.E.S	:	30
Lycée	:	46
D.E.U.G	:	33

Comme nous l'avons noté ultérieurement, si pour les T.S.F.O le redoublement s'effectue principalement au collège et au lycée, pour les T.S.O.E, il survient plus tard c'est-à-dire principalement au lycée et dans les études supérieures. Mais nous pouvons également remarquer que les T.S.O.E sont plus nombreux que les T.S.F.O à redoubler en primaire.

Quant aux causes du redoublement, tant chez les T.S.F.O (45 suffrages) que les T.S.O.E(36 suffrages) , il y a prédominance de l'item « manque d'intérêt pour l'école ». Suivi d'une autre cause invoquée pour ces derniers « le manque de soutien scolaire » (34 suffrages). Nous pouvons en déduire que les parents des T.S.O.E étant pour la plupart analphabètes, la scolarisation des enfants s'en trouve affectée. Moins suivis par des parents dépourvus de moyens culturels nécessaires, les accidents de la scolarisation ont été nombreux. Ainsi ce n'est donc pas la variable origine étrangère qui est en cause, c'est bien la catégorie socio-professionnelle des parents.

A la question : *« au cours de votre scolarité vous est-il arrivé d'être orienté vers certaines classes, sections, etc... qui ne faisaient pas a priori l'objet de vos préférences ? »*

51(42,1%) T.S.O.E et 46(34,6%) T.S.F.O répondent positivement. La décision d'orientation est plus souvent contestée qu'acceptée. Elle est exprimée avec amertume, en la reliant quelquefois à l'origine ethnique pour les T.S.O.E, et en fustigeant l'Education Nationale pour les T.S.F.O. Un discours négatif est souvent tenu à propos des enseignants. Pour eux une ségrégation de fait demeure. Cette orientation imposée vers des filières non désirées a laissé des marques chez ceux qui l'ont subie : rejet de la formation et arrêt de la scolarité par dégoût.

Hormis les redoublements et les orientations jugées inacceptables, beaucoup ont interrompu leur scolarité(97 T.S.F.O et 76 T.S.O.E). Les raisons de cet arrêt sont nombreuses, mais les problèmes financiers sont présents. Après des T.S.O.E (44 suffrages), le poids des facteurs économiques a été plus prégnant que chez les T.S.F.O (27 suffrages recueillis). La priorité a consisté à trouver un emploi pour subvenir aux besoins d'une famille souvent nombreuse dont la fratrie varie pour les T.S.O.E de 2 à 18 frères et soeurs.

Enfin l'arrêt de la scolarité n'est pas simplement vécu comme un moment d'échec, il est aussi celui de la réflexion, celui de l'apprentissage des professions sociales, du test personnel pour mesurer ses capacités à s'engager en faisant des stages dans les établissements.

CHAPITRE II

CHOIX DES PROFESSIONS SOCIALES

I. METIERS SOUHAITES PAR LES PARENTS ET LES ENQUETES

Nous avons voulu connaître les aspirations des parents pour leurs enfants ainsi que celles de ces derniers quant au choix professionnel en posant deux questions :

Quel métier vos parents vous voyaient-ils faire ?

Quel métier auriez-vous aimé exercer ?

Tout d'abord il y a une diversification des choix et un décalage entre les souhaits des parents et ceux des enfants. Nous avons remarqué que les souhaits des T.S.F.O se sont portés le plus souvent sur les professions sociales (56 suffrages soit 42,1%), ceux de leurs parents vers l'enseignement (19 suffrages soit 14,3%). Le travail social n'ayant été cité que 9 fois (6,8%). Quant aux T.S.O.E, les choix des parents se portent de très loin sur les professions médicales(36 suffrages soit 29,8%), tandis que les T.S.O.E eux mêmes se tournent un peu plus vers les professions sociales 27 (22,3%) et l'enseignement 22 (18,2%). De la part des deux parents les professions sociales ne figuraient pas dans les projets qu'ils avaient bâtis pour leurs enfants. Le monde du travail social semble inconnu aussi bien pour les parents des T.S.O.E que des T.S.F.O.

II. EMPLOIS ANTERIEURS

Quels sont les emplois occupés par les T.S.O.E et les T.S.F.O avant d'accéder au secteur social ?

29 (24%) T.S.O.E se trouvaient déjà impliqués dans le secteur social, de même que 31 T.S.F.O soit 23,3 %. On constatera là la similarité des résultats. Par contre 29 T.S.O.E (29,8%) ont exercé des métiers d'ouvriers tout comme leurs parents, alors qu'ils ne sont que 7 T.S.F.O (12,8 %). En ce qui concerne ces derniers 39 d'entre eux (29,3%) étaient des employés contre 22 (18,2 %) chez les T.S.O.E.

Toutefois, occuper un emploi avant l'orientation vers le travail social n'est pas nouveau, puisque J. ELOY (1985) dans son étude fait la même remarque pour les animateurs, et l'étude récente de A. VILBROD (1995), ne fait que confirmer la nôtre. L'impression qui se dégage de tout cela est que le secteur social semble être celui du « repli » depuis longtemps, puisqu'un certain nombre de travaux signalent de même manière la reconversion de plusieurs personnes aux professions sociales. Reste à savoir s'il s'agissait d'un véritable engagement professionnel ou de simples jobs de vacances ou d'attente. Dans ce cas le repli ne peut être analysé de la même manière que les accidentés biographiques de nos échantillons qui eux, ont changé de profession à cause du chômage.

III. SOCIALISATION PROFESSIONNELLE

Si le choix d'un métier relève d'un processus, celui-ci ne peut donc être l'effet du hasard. Ce choix se forme dans les rencontres avec d'autres travailleurs sociaux, comme ce fut le cas pour 75 (62 %) T.S.O.E et 62 (46,6 %) T.S.F.O. Ces rencontres, s'étant déroulées pour certains dans les centres sociaux, c'est le cas de 50 (48,1%)T.S.O.E, semblent avoir été le catalyseur ayant favorisé l'accession aux professions, surtout pour les jeunes issus des quartiers.

En outre ces contacts les ont amenés à intérioriser un métier d'aide et à poursuivre leur socialisation à la profession par le passage de diplômes d'animation. Ainsi, plus de la moitié des T.S.O.E : 70 soit 53% de l'échantillon possèdent le brevet d'aptitude aux fonctions d'animation et 16 soit 12 % le brevet d'aptitude aux fonctions des directeurs des centres de vacances. Chez les T.S.F.O les chiffres sont respectivement de 75 (46,3 %) et de 18 (11,1 %). Rappelons que les structures d'accueil poussent leurs jeunes à passer ces diplômes , qui constituent aux yeux des anciens, moyennant quelquefois au départ une activité bénévole, le premier pas vers une véritable professionnalisation.

IV. ORIENTATION VERS LE TRAVAIL SOCIAL

Rappelons que les résultats qui suivent ont été obtenus en posant la question suivante : *quelles sont les raisons qui vous ont orienté vers le travail social?* Cette question est composée de 9 items dont les réponses figurent dans le tableau suivant. Les analyses sont donc fondées à partir des réponses recueillies dans les questionnaires et surtout dans les entretiens avec les T.S.O.E.

Raisons du choix du travail social des T.S.F.O

RAISONS DU CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL		
RAISONS	NOMBRE	%
Intérêt professionnel	70	53,8
Moyens d'accès à l'université	6	4,6
Echec dans les études antérieures	43	33,1
Chômage	25	19,2
Conseil d'un ami	27	20,8
Conseil d'un parent	7	5,4
Militantisme	16	12,3
Désir d'aider les jeunes	89	68,5
Autres	16	12,3
Non-réponses	3	

Raisons du choix du travail social des T.S.O.E

Raisons du choix du T.S.	NOMBRE	%
Intérêt professionnel	40	33,3
Moyen d'accès à l'université	8	6,7
Echec dans les études antérieures	38	31,7
Chômage	37	30,8
Conseil d'un ami	28	23,3
Conseil d'un parent	7	5,8
Militantisme	20	16,7
Désir d'aider les jeunes	80	66,7
Autres	17	14,2
Non-réponses	1	

Dans les analyses qui suivent, nous n'entrerons pas dans le détail comme nous l'avons fait précédemment. Nous essayerons simplement de dégager les points forts de l'accès aux professions sociales des T.S.O.E et des T.S.F.O.

Les deux tableaux montrent la prédominance d'un item tant pour les T.S.O.E : 80 (66,7%) que pour les T.S.F.O : 89 (68,5%), c'est le « désir d'aider les jeunes », au coeur de la mission du travailleur social. Cette aide, centrée sur la personne, prend en compte la vie quotidienne du sujet et tente de rechercher des solutions aux problèmes posés, en utilisant logiquement les ressources de l'assisté et celles qu'offre l'environnement social. Ce désir d'aide ayant pour objectif « d'aider l'assisté à trouver un fonctionnement normal » se situe à trois niveaux selon le conseil supérieur du travail social :

« La personne elle-même : on se place par rapport à l'autre, à son univers et à sa trajectoire pour le rendre autonome ».

« La sociabilité de la personne : il s'agit de restaurer le réseau de relations de la personne, afin qu'elle trouve sa place dans la société ».

« L'articulation du quotidien singulier avec la globalité économique, sociale et culturelle qui caractérise la société : il s'agit d'adapter l'action sociale par sa fonction (celle du travailleur social) d'interpellation institutionnelle et politique »⁵³⁴.

En fait ce plébiscite par les travailleurs sociaux de la notion d'aide montre une intériorisation de leur mission, qui à notre sens relève aussi d'une certaine démagogie sociale, et surtout de la psychologisation abusive de ce secteur. Parler d'aide et du travail social c'est presque un pléonasma.

Comme le dit A. TOURAINE, dans cette notion d'aide « on doit reconnaître l'autre comme sujet, en tant qu'une personne capable de modifier son environnement à travers ses actions plutôt que d'être déterminé par lui »⁵³⁵, c'est-à-dire faire en sorte qu'elle soit capable d'assumer « un rôle social ». Or pour beaucoup de travailleurs sociaux, elle est devenue une manière détournée de psychologiser leurs propres difficultés, comme nous l'avons déjà souligné . C'est là tout le problème.

Le choix de l'item « désir d'aide » est influencé aussi par la nature même des professions sociales. M. ROSENBERG⁵³⁶ reconnaît que la décision prise dans le choix professionnel dépend d'un certain nombre de facteurs complexes que sont : les intérêts, les aptitudes de la personne, son échelle de valeurs et d'autres. Dans deux études concernant les valeurs, menées aux Etats-Unis sur les étudiants, il a examiné certains des facteurs qui influencent les changements de choix de métier. Il a découvert que malgré les différences de valeurs que les personnes engagées dans la même profession désirent satisfaire, il y a souvent une tendance chez les membres d'une même profession à choisir certaines valeurs définies par celle-ci.

⁵³⁴ Conseil Supérieur du Travail Social : *l'intervention sociale d'aide à la personne*_ Rapport au ministre, janvier, 1996. Ministère du travail et des affaires sociales.

⁵³⁵ A. TOURAINE : revue *sciences humaines*, n°42, 1994,p.56

⁵³⁶ Morris ROSENBERG : facteurs influençant le changement du choix de métier, in André LEVY : *psychologie sociale. Textes fondamentaux anglais et américains*, Tome 1, éd. DUNOD, 1978, pp.79-80.

Ainsi les étudiants qui choisissent de devenir enseignants ou travailleurs sociaux, se réfèrent aux valeurs « orientées vers les personnes », comme nous l'avons vu dans notre travail, et les personnes tournées vers le domaine des affaires mettent en avant les récompenses extérieures de leur travail, l'enrichissement etc...

Pour les T.S.F.O après l'item « désir d'aide », suivent : « intérêt professionnel » : 70 (53,8%), « échec dans les études antérieures » : 43 (33,1%), « conseil d'un parent » : 27 (20,8%), « chômage » : 25 (19,2%) et pour les T.S.O.E, nous avons respectivement, « intérêt professionnel » : 40 (33,3%), « échec dans les études antérieures » : 38 (31,7%), « chômage » : 37 (30,8%), « conseil d'un ami » : 28 (23,3%), « militantisme » : 20 (16,7%)

Nous avons noté que l'orientation vers le travail social par « intérêt » arrive en deuxième position, pour les deux groupes d'enquêtes. Par contre les suffrages recueillis sont très différents puisque les T.S.F.O sont plus nombreux à déclarer à avoir choisi leur métier par « intérêt ». Cet intérêt pour le travail social était à rechercher dans les trajectoires de chacun. Ainsi, nous avons vu auprès des enquêtés que « l'intérêt » vers les professions sociales était pour certains d'entre eux tardif, lié à des accidents biographiques (chômage, échec dans les études, abandon de la scolarité à cause des problèmes familiaux etc.).

En troisième position arrive l'item : *« les échecs dans les études antérieures »*, dont les suffrages recueillis ne sont pas significativement différents pour les deux populations. Par contre, il existe une nette différence concernant « le chômage » qui n'arrive qu'en cinquième position pour les T.S.F.O 25 (19,2%), et en quatrième position pour les T.S.O.E 37 (30,8%) avec des suffrages nettement au-dessus, comparativement à ceux des T.S.F.O. Les deux items précités font partie des indicateurs de repérage des accidentés biographiques sur lesquels nous reviendrons.

L'item « militantisme » a recueilli de part et d'autre peu de suffrages, et arrive seulement en sixième position tant chez les T.S.O.E : 20 (16,7%), que chez les T.S.F.O : 16 (12,3%). En croisant ces résultats avec ceux concernant « la participation à la vie collective », la comparaison entre les T.S.F.O et les T.S.O.E montre que ces derniers sont plus nombreux à faire partie : des associations sportives (31) que les T.S.F.O (24), des associations socio-culturelles , 52 suffrages contre 34, et enfin à avoir déclaré adhérer à un parti politique, 18 suffrages contre 8.

Nous avons essayé d'expliquer cette différence en montrant que vivre dans des quartiers confrontés à d'énormes difficultés, participer à des associations de quartiers, développe un élan militant constaté chez beaucoup de personnes d'origine étrangère. Toutefois, ce militantisme de quartier n'amène pas toujours à un engagement syndical. Puisque nous avons remarqué un engagement syndical moindre.

L'item « conseil d'un parent » a recueilli le même nombre de suffrages (7) auprès de deux groupes d'enquêtés. Ce chiffre correspond à peu près aux métiers souhaités par les parents, puisque dans les souhaits, seulement 9 (6,8%) parents des T.S.F.O et 3 (2,5%) de ceux des T.S.O.E projetaient une profession sociale pour leurs enfants. Cela est dû également au fait que les professions sociales sont méconnues des parents des T.S.O.E.

Quant à l'item « conseil d'un ami ou d'autres personnes » les suffrages s'élèvent à : 28 (23,3%) chez les T.S.O.E et 27 (20,8%) chez les T.S.F.O. L'une des explications possibles nous est donnée par la fréquentation des centres sociaux par les enquêtés et la rencontre avec les travailleurs sociaux dans leur jeunesse : 62 (46,6%) T.S.F.O et 75 (62%) T.S.O.E. Certains d'entre eux ont effectivement bénéficié des conseils d'amis voire d'autres personnes.

Toutefois, quelles que soient les raisons invoquées : désir d'aide, intérêt professionnel, militantisme, conseil d'ami ou de parents, etc...nous ne pouvons écarter le choix par « repli professionnel » lié à des accidents biographiques, qui en fait constitue l'une de nos principales hypothèses.

LES ACCIDENTES BIOGRAPHIQUES

L'une des hypothèses de cette étude consistait à dire que les professions sociales doivent être considérées comme celles du repli, permettant aux agents sociaux qui s'y orientent d'ajuster « une situation subie et non désirée ». Cette hypothèse est confirmée dans notre travail de thèse puisque nous avons repéré 59 accidentés biographiques T.S.F.O et 83 T.S.O.E.

Nous avons vu que ces accidentés biographiques étaient difficiles à appréhender si l'on se contente du questionnaire et des items posés au départ.

Pour les repérer, une reconstitution des itinéraires s'est avérée nécessaire pour saisir le moment clé de basculement vers les professions sociales, surtout pour les T.S.F.O, pour qui l'essentiel de l'étude repose sur les questionnaires.

Les échecs dans les études antérieures (les redoublants persistants, les errants universitaires)

Dans cette catégorie figurent ceux que nous avons appelés « *les redoublants persistants ou les errants universitaires* ». Chez les T.S.F.O, ils sont au nombre de 43 (33,1%) et de 38 (31,7%) chez les T.S.O.E. Ici les ambitions scolaires et professionnelles de ces personnes ont été contredites. Ce sont des déclassés universitaires qui ont changé de voie par la force des choses : « les échecs scolaires ». Nous tenons à préciser que tous ceux qui ont eu des échecs n'ont pas forcément imputé leur choix à ceux-ci. L'exemple, nous est donné par les T.S.O.E. Ainsi sur 46 redoublants au lycée, 17 seulement imputent l'orientation dans le secteur social à leurs échecs. Et sur 33 redoublants en D.E.U.G , nous n'en trouvons que 26. La variable « échec dans les études » a une incidence évidente au niveau du cycle universitaire et dans une moindre mesure au lycée.

Le chômage (les errants professionnels)

Le chômage, comme motif du choix de ce métier, ne peut être isolé des autres items, c'est-à-dire aussi bien « désir d'aide » « qu' intérêt professionnel... ». D'ailleurs des enquêtés ont coché d'autres items que celui du chômage quant au choix professionnel, mais c'est en reprenant la trajectoire de chaque enquêté que nous nous sommes aperçus de « l'errance professionnelle » de certains d'entre eux, liée évidemment au chômage.

Comparativement aux T.S.F.O dont 25 (19,2%) ont déclaré choisir les professions sociales à cause du chômage., les T.S.O.E sont plus nombreux avec 37 enquêtés équivalant à 30,8%. Un regard sur les emplois occupés avant l'orientation dans le secteur social confirme les affirmations précédentes et les difficultés d'insertion frappant les T.S.O.E, puisque ces derniers ont été par exemple plus nombreux à avoir occupé des emplois d'ouvriers 36 (29,8%) que les T.S.F.O (12,8%), dont beaucoup étaient « employés » 39 (29,3%), alors qu'ils n'étaient que 22 (18,2%) T.S.O.E. Parmi les ouvriers, nous avons comptabilisé 11 surdiplômés T.S.O.E (niveau licence et plus), or il y en a aucun chez les T.S.F.O.

Nous avons vu plusieurs cas de déclassés professionnels qui n'ont jamais su se fixer sur un emploi quelconque : des personnes dépourvues économiquement, se retrouvant en difficulté et menacées de déchéance totale. Pour elles, l'entrée dans le social est bien le fait du chômage. La rencontre avec le nouveau métier dépendait essentiellement de la conjoncture, c'est-à-dire la conjoncture économique, qui conduit beaucoup de personnes au chômage. De même des enquêtés ont arrêté leur scolarité en recherchant un métier combinant gain d'argent et études, parce que les parents n'étaient plus en mesure de subvenir aux études de leurs enfants.

Les surdiplômés

Les surdiplômés sont les personnes titulaires d'un diplôme universitaire, à partir de la licence. Nous avons dénombré 23 (19%) T.S.O.E, et seulement 2 (1,5%) T.S.F.O. Ces surdiplômés, plus nombreux parmi les T.S.O.E, n'ont pas acquis ce niveau après l'insertion dans le secteur social comme on le constate actuellement avec la poursuite des études en sciences de l'éducation, ou dans certaines maîtrises comme celle des sciences sociales appliquées au travail social. Ce sont des « déclassés » par rapport à leur niveau d'études. Nous avons vu dans les discours que ces T.S.O.E affirment sans arrière pensées que « le choix du secteur social est imposé par la conjoncture économique et non voulu ». Leur qualification n'est pas reconnue. Ils doivent se battre comme ceux qui possèdent un bas niveau de qualification. De surcroît, ils ont fait l'expérience du travail pénible, celui des immigrés. L'entrée dans le travail social est donc une prise de conscience de la place qui leur est accordée en France, et c'est également une manière d'occuper un emploi qui leur est assignée par leur condition sociale (« si j'étais Français, je ne serais pas ici... »). Les surdiplômés vivent leur choix comme un déclassement, un rejet dû essentiellement à leur origine ethnique. Ils considèrent le travail social comme « un métier d'attente, un tremplin vers les meilleurs emplois » mais la durée de cette attente, dont ils ont du mal à trouver l'issue, les pousse à adopter des stratégies de « *vocation tardive* » (« *je ne me vois plus vivre sans le travail social* »). Ils sont face à un véritable dilemme : partir ou rester, mais partir où? C'est là qu'est le paradoxe.

En effet devant la fermeture des filières des diplômes possédés, les difficultés d'insertion professionnelle, le blocage des pistes de promotion, le travail social leur sert de « bouche trou » et leur permet par la suite de développer des stratégies d'ascension sociale à l'intérieur d'une profession qu'ils considèrent désormais comme la leur.

LES JEUNES ISSUS DES QUARTIERS

Notre première hypothèse centrale était la suivante : le choix des professions sociales serait d'ordre vocationnel pour les personnes d'origine étrangère notamment les jeunes issus des quartiers populaires, à cause de la similitude qui existerait entre leur milieu social d'origine et celui des assistés sociaux. Le déclencheur le plus fort de ce choix devrait être attribué à une forte détermination sociale qui obligerait les jeunes d'origine étrangère à intérioriser un destin social en lien avec leur milieu; ce qui les prédisposerait à « répondre aux besoins des autres »(FREIDSON, 1986) et les socialiserait à la culture professionnelle du secteur social.

Dans notre enquête, 54 T.S.O.E disent avoir travaillé dans leur quartier d'origine, malheureusement, cet aspect n'a pas été abordé auprès des T.S.F.O.

Parmi les leaders issus des quartiers, on note clairement des accidents biographiques qui ont pratiquement les mêmes caractéristiques que les T.S.O.E voire certains T.S.F.O. Mais par rapport au choix du travail social, la différence se situe au niveau de la socialisation professionnelle. Les parcours des leaders étudiés montrent une socialisation précoce au travail social. Cela les pousse à dire que finalement « ils étaient faits pour le travail social ».

Dans l'analyse des discours véhiculés à travers les modes de vie de ces derniers, nous avons senti la lourdeur des déterminismes sociaux qui nous a poussés à insister sur l'existence d'un destin social. Quels que soient les accidents biographiques, à la différence d'autres personnes, le choix du travail social est d'ordre vocationnel chez eux, parce qu'ils sont nés avec et n'ont connu que ces types d'activité professionnelle, orientés vers l'aide à autrui. Dès leur jeune âge, il y a eu l'intériorisation d'un destin professionnel, celui du travail social. D'où ce choix par vocation à partir de ce qu'ils en disent.

Mais nous sommes tentés d'adopter la posture interactionniste de H. BECKER (1985), comme le fait D. DUPREZ (1997,op. cit), à propos de l'explication qu'il donne sur les motivations déviantes : « ce ne sont pas les motivations déviantes qui conduisent au comportement déviant mais, à l'inverse, c'est le comportement déviant qui produit, au fil du

temps, la motivation déviante » (p. 64). D. DUPREZ pose l'hypothèse sur le choix professionnel du travail social par les jeunes leaders, qu'au-delà des raisons invoquées pour l'arrivée vers ces métiers, que tout compte fait ce ne sont pas les motivations qui expliquent la carrière, mais bien la carrière suivie qui produit peu à peu la motivation. Pour lui, il n'est donc pas toujours utile de rechercher dans les biographies les « prédispositions » à vouloir devenir animateur que les étapes successives qui font la carrière réussie de l'animateur »⁵³⁷. Mais cette carrière suivie ne peut être dissociée du contexte dans lequel ces jeunes ont grandi, et où ils ont été socialisés vers les professions sociales. En fait ces étapes suivies qui font la carrière du jeune leader se forment au contact avec les autres, à une socialisation précoce vers ces professions qui font partie d'eux-mêmes.

LES AUTRES MOTIVATIONS DU CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL

Dans cette catégorie nous retrouvons les personnes qui se sont orientées vers le travail social pour régler les problèmes personnels rencontrés dans leur vie. Comme l'ont souligné certains enquêtés, il s'agissait « de régler les conflits vécus dans l'adolescence », « de régler des problèmes liés au passé familial ». Le choix professionnel découle des choses intimes qui touchent les enquêtés au plus profond d'eux-mêmes. Le social devenant même le lieu où l'on essaie de reconstruire son histoire, de donner un sens à sa vie à travers l'aide apportée aux autres : « *ces enfants ont vécu la même chose que moi* ». Nous avons vu par exemple dans certaines trajectoires, que les enquêtés voulaient lutter contre la fatalité des choses vécues dans la famille, en tentant de changer le cours de l'histoire par l'intermédiaire du travail social. Il s'agissait de chercher à travers ce métier une réponse à son propre mal-être et même une lutte pour s'émanciper de la tutelle parentale.

Ces types de motivations peuvent être qualifiés de « motivations inconscientes » rentrant tout à fait dans le cadre « du besoin de don de soi, du désir d'aider les autres », provenant d'une certaine culpabilité, (comme nous l'avons vu) dont on tente de se débarrasser en aidant les autres par le jeu des mécanismes de défense de la personnalité qui serait satisfaite de façon acceptable, voire valorisée socialement⁵³⁸.

⁵³⁷ A cela, il ajoute qu'on peut déduire que ce sont tout autant les conditions du marché de l'emploi et les tensions sociales dans les cités que la vocation affichée par les jeunes leaders qui entraînent l'émergence de relais, de médiateurs entre les institutions et les jeunes. L'existence de ces relais encouragée par les élus et la police dans les périodes de fortes tensions explique la pérennisation de ce phénomène » D. DUPREZ (1997, op. cit)

⁵³⁸ F. AMIEL LEBIGRE et Pierre PICHOT : psychopathologie de la fonction enseignante, in Maurice DEBESSE, Gaston MIALARET : *traités des sciences pédagogiques*, Tome 7, Fonction et formation des enseignants, PUF, 1978.

CONCLUSION

L'objet de cette troisième section était d'analyser les modalités d'entrée dans les professions sociales des T.S.O.E et des T.S.F.O, en reprenant les analyses précédentes de la première et de la deuxième section (deuxième partie). Nous avons vu que le choix professionnel est le fait d'une conjonction de plusieurs éléments que nous avons cherché à expliciter tout au long de ce travail de thèse.

Nous avons mis en parallèle plusieurs variables des deux groupes d'enquêtes pour comprendre le cheminement vers leur métier actuel : le sexe et l'année de naissance, les P.C.S. des parents, le niveau d'instruction des parents et des enquêtés eux-mêmes. Ces variables nous ont fourni des éléments d'analyse comparative pour l'accession aux professions sociales des T.S.O.E et des T.S.F.O.

Nous avons remarqué que le choix d'un métier relève d'un long processus, et qu'il n'existe pas évidemment une cause majeure en tant que telle mais un entremêlement de causes. De toute manière, l'analyse des trajectoires a montré la difficulté de privilégier telle ou telle variable quant à l'intérêt à ces métiers.

Les deux tableaux, exprimant par items les raisons du choix du travail social, ont montré la prédominance de l'item « désir d'aider les jeunes », tant pour les T.S.O.E que pour les T.S.F.O, suivi de deux items « intérêt professionnel, et échec dans les études antérieures ». A cela s'ajoute un item très important : celui du « chômage ». Mais nous avons bien vu dans la reconstitution biographique des enquêtés que leur choix d'item dissimulait d'autres motifs. Ainsi, en analysant les questionnaires, nous avons remarqué qu'il y avait finalement 59 accidentés biographiques chez les T.S.F.O et 83 chez les T.S.O.E.

L'hypothèse posée était : le travail social serait pour les personnes d'origine étrangère une « profession de repli » au même titre que pour une grande partie des travailleurs sociaux Français d'origine. En effet les travailleurs sociaux d'origine étrangère révèlent un mouvement de fond qui touche aujourd'hui les travailleurs sociaux Français d'origine. En étudiant les T.S.O.E, nous avons saisi une logique de professionnalisation de l'ensemble.

Hormis les différents items choisis par les uns et les autres, nous pouvons regrouper en premier lieu les choix professionnels des T.S.F.O en deux grandes catégories :

1. Ceux qui choisissent le métier « par désir d'aide et par intérêt professionnel ».

Tout en prenant en compte nos analyses précédentes concernant ces items, cette catégorie est difficilement décelable dans l'échantillon, parce que nous ne disposons pas d'indicateurs fiables au moment de l'enquête.

2. Les accidentés biographiques comprenant :

-les redoublants persistants (les errants universitaires)

-les errants professionnels

-les surdiplômés (2 seulement dans notre échantillon, mais de plus en plus nombreux à passer les concours d'entrée dans les écoles de professions sociales).

En deuxième lieu pour les travailleurs sociaux d'origine étrangère (T.S.O.E), nous pouvons reprendre la même typologie, en y ajoutant les jeunes issus des quartiers populaires et les anciens.

1. Les anciens : *ce sont des personnes qui se sont orientées vers les professions sociales avant l'impulsion étatique des années quatre-vingts. Le choix est souvent exprimé par « le désir d'aide et l'intérêt professionnel ». Nous en avons dénombré 16 seulement (2 directeurs d'établissement et 1 chef de service éducatif).*

2. Les jeunes issus des quartiers. *Pour certains le choix du travail social relève d'une vocation, et pour d'autres des accidents biographiques.*

3. Les accidentés biographiques comprenant :

- Les redoublants persistants (les errants universitaires)

- Les errants professionnels

- Les surdiplômés (beaucoup plus nombreux chez les T.S.O.E)

Nous tenons à préciser qu'il n'y a pas de frontières réelles entre les différentes catégories présentées ci-dessus. Ce qui montre que le choix du travail social peut bien avoir pour origine d'un côté un redoublement dans les études, de l'autre le chômage, ou encore des motifs liés à la vie privée. D'où la difficulté de construire une typologie claire.

Mais lorsque l'on regarde le choix du travail social, chez les T.S.O.E, il y a plus d'accidentés biographiques que chez les T.S.F.O. Un autre facteur important est lié à l'origine sociale, voire l'origine ethnique en tant que facteur discriminant dans l'insertion professionnelle en général. Venant presque tous des milieux défavorisés, les T.S.O.E ont été les premiers à subir les contrecoups de la crise. Ayant des difficultés à s'insérer, le secteur social offre une alternative d'insertion non négligeable pour une grande partie d'entre eux, et même une piste de promotion sociale, comme nous l'avons vu.

En conclusion de cette partie, au-delà de la typologie ci-dessus, montrant la difficulté qu'il y a à saisir les motivations des choix professionnels, nous pouvons regrouper les différentes raisons évoquées en deux grandes catégories.

Les motivations négatives : Ce sont les raisons qui poussent les individus à s'engager dans une profession pour laquelle ils ne se sentent pas d'attrance ». Ici on peut souligner le choix par « repli » (échecs dans les études universitaires, difficultés d'insertion dans la filière d'origine du diplôme préparé, chômage etc.). Nous pouvons donc y mettre les accidentés biographiques.

Les motivations positives : il s'agit des choix par amour des enfants, le désir d'aide, la promotion par le travail social, la vocation etc⁵⁴¹. Nous pouvons y mettre les jeunes issus des quartiers, les anciens (T.S.O.E), et ainsi que certains T.S.F.O.

En utilisant le terme « motivation », qui désigne les raisons qui pousseraient un individu à agir de telle ou telle manière ou encore les raisons que les individus avancent pour expliquer leur comportement, nous nous plaçons dans le domaine de la psychologie sociale, et par conséquent le sociologue se doit d'interroger et être prudent par rapport à la manière dont les individus expliquent leur conduite.

⁵⁴¹ Idem

*Car, en réalité les raisons qu'ils énoncent n'épuisent pas le sens de la pratique étudiée. Même si ces significations ont une part de vérité, elles ne peuvent pas atteindre toutes les déterminations sociales de la conduite.*⁵⁴⁰

En faisant cette étude nous nous sommes heurtés à ce problème. En effet, quelle crédibilité donner à toutes ces raisons qui ne prennent sens que mises en corrélation avec d'autres raisons absentes des discours produits par les enquêtés?

Dans ce type de travail, les motivations évoquées découlent des représentations sociales. Or comme le souligne C. de MONTLIBERT (1990, p. 165), « les représentations ne sont pas des copies ou des reflets de conditions d'existence. Elles dépendent beaucoup plus des univers symboliques dans lesquels évoluent les individus et des univers antérieurs qui ont engendré les principales thématiques. En ce sens, une sociologie des représentations n'existe qu'autant qu'existe une analyse sociologique des conditions sociales de leurs productions mais aussi des conditions sociales de leur diffusion ».

Nous pensons que c'est ce que nous avons tenté de démontrer dans ce travail, à partir des analyses biographiques, pour essayer de saisir au-delà des discours les raisons du choix. En analysant les trajectoires de chacun (scolarité, métiers souhaités par les enquêtés, métiers souhaités par les parents pour leurs enfants, degré de participation à la vie collective, emplois occupés avant l'orientation dans les professions sociales, origine sociale des enquêtés etc...), nous avons adopté une attitude compréhensive dont les trois termes principaux sont : comprendre (c'est-à-dire saisir les significations), interpréter (c'est-à-dire organiser en concept le sens subjectif, et expliquer (c'est-à-dire mettre à jour les régularités des conduites). Dès lors « la sociologie compréhensive n'est plus ce psychologisme qui réduirait les conduites sociales au sens subjectif que leur attribuent les acteurs, elle est mieux définie comme un effort pour saisir les processus de combinaison et de composition à partir desquels émergent types sociaux et individualités historiques »⁵⁴¹.

⁵⁴⁰ C. de MONTLIBERT (1990) 2ème éd. op.cit.

⁵⁴¹ R. BOUDON : *Dictionnaire critique de la sociologie*, PUF(3ème éd.), 1990, pp. 681.

CONCLUSION GENERALE

Avant de conclure ce travail de recherche sur les travailleurs sociaux d'origine étrangère rappelons la question centrale à laquelle nous voulions donner une réponse :

Comment peut-on analyser sociologiquement les facteurs qui conduisent les personnes d'origine étrangère à s'orienter vers les professions sociales et comment ces personnes expliquent-elles le fait d'occuper dans le rapport de production une place « assignée par leur origine sociale ? ».

Pour y répondre nous avons posé deux hypothèses centrales et quatre secondaires :

Hypothèses centrales

1. Le choix des professions sociales serait d'ordre vocationnel pour les personnes d'origine étrangère (notamment les jeunes issus des quartiers populaires) à cause de la similitude qui existerait entre leur milieu social d'origine et celui des assistés sociaux.

2. Le travail social serait pour les personnes d'origine étrangère une profession de repli au même titre que pour une grande partie des travailleurs sociaux Français d'origine et représenterait une piste de promotion sociale, en particulier pour les T.S.O.E.

Hypothèses secondaires

1. Le travail social serait pour les jeunes d'origine étrangère, notamment « les jeunes issus du terroir », une manière d'articuler à la fois promotion sociale et maintien du lien avec le milieu. Mais la rupture serait irréversible dès lors qu'ils se professionnalisent. Ils auraient tendance à s'éloigner de leur milieu à cause de la pression qu'ils subiraient, d'un côté par les assistés sociaux (anciens copains, petits frères...) et de l'autre par la commande institutionnelle.

2. Le travail social serait pour les T.S.O.E un moyen d'intégration dans la société française. Celle-ci se ferait à travers les contacts qu'ils ont avec les personnes en difficulté et les collègues qu'ils côtoient dans leur vie professionnelle.

3. Le fait que les T.S.O.E s'occupent des personnes d'une même origine ethnique et culturelle qu'eux ne permettrait pas forcément une meilleure action sociale.

4. Au cours des diverses interactions avec les jeunes dont ils ont la charge, les T.S.O.E n'auraient pas la même pratique professionnelle lorsqu'ils se trouvent devant un jeune français d'origine et un jeune d'origine étrangère.

Guidés par toutes ces hypothèses, nous avons donc été amenés à scinder notre recherche en deux parties, tout en cherchant à cerner les facteurs qui ont conduit cette population à choisir les professions sociales.

Dans la première partie, nous avons montré à travers une approche socio-économique comment la crise économique a poussé les personnes d'origine étrangère à occuper le secteur social, tout en évaluant les différentes pistes d'insertion dont elles ont bénéficié depuis plusieurs années. Nous avons remarqué que de tout temps les étrangers ont souvent occupé des secteurs délaissés par les nationaux pour cause de pénibilité du travail. Ces personnes d'origine étrangère s'orientant vers les professions sociales se sont d'ailleurs massivement retrouvées dans les internats pour inadaptés sociaux et dans les quartiers difficiles.

Cette première partie avait aussi pour ambition de situer le travail social dans son contexte historique, en montrant la crise du travail social et l'amplification du malaise des travailleurs sociaux dans les années 80. Nous avons vu que les tensions dans les banlieues et le morcellement de la société ont rendu difficile la mise en oeuvre des missions traditionnelles du travail social traversées par la crise ⁵⁴²:

Sur le plan de l'organisation, les travailleurs sociaux rencontraient des difficultés liées à l'insuffisance de leurs contacts avec le monde du travail. Ce qui limitait les offres d'insertion dont ils pouvaient disposer. En fait l'évolution économique et sociale a créé des problèmes nouveaux auxquels les travailleurs sociaux n'étaient pas préparés : chômage, hétérogénéité du public pris en charge, multiplication des dispositifs sociaux etc...

⁵⁴² N. RICHEZ-BATTESTI : *dictionnaire des questions sociales*, éd. Hatier, 1994.

Sur le plan professionnel, il y a eu remise en cause de l'identité même du travailleur social, ce qui a provoqué un brouillage des repères professionnels et déontologiques, liée à la crise et également au développement des nouveaux métiers dans le cadre des dispositifs d'insertion. A cela s'ajoutait la nouvelle répartition des compétences liées à la décentralisation. Celle-ci a placé les travailleurs sociaux des services publics et privés conventionnés dans un cadre administratif nouveau. Si au départ, ils relevaient pour la plupart d'un encadrement étatique (Direction de l'Action Sociale, DDASS-Etat), avec la décentralisation cette dépendance est passée aux mains des décideurs départementaux (le conseil général, son président et ses services), lesquels pouvaient adopter des politiques différentes. Ceci a conduit à l'adaptation à un nouvel environnement et à des nouveaux modes d'intervention.

Cette crise a remis en cause la légitimité du travail social et elle est aussi à l'origine de l'entrée dans le secteur social des T.S.O.E, mouvement que les jeunes issus des quartiers furent les premiers à lancer. En effet au niveau du travail social, face à la montée de l'exclusion, la problématique de l'insertion prenait le pas sur celle de l'action sociale qui se heurtait aux pratiques traditionnelles des travailleurs sociaux basées sur une approche psycho-éducative. Ils étaient donc invités à se rapprocher des assistés sociaux, en participant au niveau local à la mise en place des pratiques contractuelles avec d'autres partenaires. Ces derniers pouvaient être les habitants des quartiers eux-mêmes, notamment « les jeunes leaders ».

La deuxième partie, consacrée aux résultats de notre recherche, s'est attachée à analyser les travailleurs sociaux d'origine étrangère et Français d'origine. Nous avons tenté de comparer les raisons de 133 étudiants Français d'origine et de 121 personnes d'origine étrangère par rapport au choix du secteur social.

Les résultats obtenus, en guise de rappel,⁵⁴³ se décomposent de la manière suivante :

Désir d'aide :	:	68,5% (T.S.F.O) et 66,7%(T.S.O.E)
Intérêt professionnel	:	53,8% (T.S.F.O) et 33,3% (T.S.O.E).
Echec dans les études	:	33,1% (T.S.F.O) et 31,7% (T.S.O.E).
Chômage	:	19,2% (T.S.F.O) et 30,8% (T.S.O.E).

⁵⁴³ Cet aspect a fait l'objet d'une synthèse dans notre troisième partie. Ici nous nous contenterons de rappeler les lignes de force qui se sont dégagées de nos précédentes analyses..

Nous avons noté que le choix de ces items est à rechercher dans les trajectoires de chacun. Ainsi, au regard de notre échantillon, par exemple, le choix du travail social « par intérêt professionnel » cachait d'autres réalités qui ne pouvaient être décelées qu'en interrogeant la trajectoire de l'enquêté. Il s'est dès lors avéré, en analysant questionnaire par questionnaire, que l'intérêt avoué vers le métier était en réalité tardif et que ce soi-disant intérêt n'était que la conséquence des accidents biographiques. Toutefois nos entretiens auprès de 27 T.S.O.E ont permis d'obtenir des résultats plus intéressants par rapport au questionnaire.

Nous avons vu que l'item « désir d'aide » arrive en première position tant pour les T.S.O.E que les T.S.F.O. Comme nous l'avons souligné à l'intérieur de cet item, se trouve enchevêtrés d'autres items comme le chômage, l'intérêt professionnel, les échecs dans les études antérieures, la rencontre avec les parents ou les amis etc...

Mais cette notion « d'aide » est critiquable en elle-même, tant elle devenue « l'hymne national » et la « profession de foi » des candidats à la professionnalisation et des professionnels en poste. Elle comporte « ambiguïtés et incertitudes », car aider à quoi? En effet beaucoup de travailleurs sociaux s'y réfèrent encore, démontrant par là même la colonisation du travail social par des théories psychologico-psychanalytiques. En privilégiant les facteurs psychologiques et individuels de la relation d'aide, on oublie les données sociales et collectives, nécessaires à la compréhension des phénomènes sociaux. L'intérêt porté par les sociologues au travail social, depuis quelques années a permis de redéfinir cette notion.

La relation d'aide s'inscrirait alors dans « une analyse des groupes sociaux et leurs besoins en matière d'insertion économique et sociale. Elle s'exercerait par des pratiques spécialisées fonctionnant par objectifs évaluables et s'inscrivant dans un dispositif global ». (DUTRENIT 1995 pp. 73-74). Mais cette approche du travail social rencontre encore quelques résistances chez les travailleurs sociaux qui ne trouvent pas, dans l'approche sociologique, le modèle de la relation d'aide impulsé par C. ROGERS.

Toutefois nous nous associons à J.M. DUTRENIT⁵⁴⁴, dans le sens où nous pourrions valider les affirmations de ce « désir d'aide » exalté, dès lors que les travailleurs sociaux se donnent pour tâche « la requalification sociale » des assistés, grâce à l'acquisition d'une bonne compétence sociale. Car former « à la compétence sociale » les assistés sociaux, constitue la véritable aide au sens sociologique du terme. La compétence sociale, c'est la quotidienneté, « c'est une sorte d'apprentissage du mieux vivre au quotidien » chez les assistés sociaux. La compétence sociale c'est la « gestion : de l'hygiène, de la santé, du budget, de l'emploi du temps, de la vie familiale, du logement etc.. » par les assistés sociaux eux-mêmes, grâce à l'action des travailleurs sociaux. En résumé, c'est la production des capacités spécifiques auprès des assistés, et enfin c'est la réciprocité au sens où l'entendait M. MAUSS⁵⁴⁵. Or, la tendance des travailleurs sociaux, telle que nous l'avons observée, consisterait à donner sans recevoir en échange, d'où cette aide qui se transformerait en « assistance permanente », lorsqu'il ne s'agit pas de racheter son propre passé (en tant qu'aidant) et de faire une projection de soi dans la relation entretenue avec la personne aidée.

Au-delà des analyses développées tout au long de cette thèse, nous avons vu que le travail social serait effectivement « une profession de repli ». En effet, « les échecs dans les études antérieures, le chômage » sont autant d'éléments déterminants du choix professionnel. Nous avons remarqué qu'il y avait plusieurs cas : des « déclassés professionnels », des « redoublants persistants », « des errants universitaires », et des « surdiplômés », qui forment ceux que nous avons appelés « les accidentés biographiques ». L'entrée des personnes d'origine étrangère dans les professions sociales révèle en effet un mouvement de fond qui touche également les Français d'origine.

Cependant, deux variables méritent une attention particulière : la variable « niveau scolaire », et la variable « chômage ». Les T.S.O.E comptent beaucoup plus de surdiplômés travailleurs sociaux et de personnes ayant connu le chômage avant l'accession aux professions sociales que les T.S.F.O. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup plus d'accidentés biographiques chez les premiers que chez les seconds. Nous postulons donc, comme cela a été fait ailleurs, qu'aujourd'hui l'origine ethnique serait un facteur discriminant dans l'insertion sociale et professionnelle.

⁵⁴⁴ J.M. DUTRENIT : *la compétence sociale. Diagnostic et développement*. Ed. L'harmattan 1997 pp. 79-89.

⁵⁴⁵ M. MAUSS : *sociologie et anthropologie* (deuxième partie : essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques). Ed. Quadrige/PUF, 1985 (9ème éd.)

Ayant eu des difficultés à s'insérer ailleurs, ils se sont repliés vers le travail social. Ceci ressemble plus « à un choix non désiré, plutôt imposé par la conjoncture, voire par les circonstances de la vie ». Le travail social n'est pas le seul secteur touché par le problème du repli. Nous pouvons y ajouter également l'enseignement où beaucoup de candidats passent les concours pour devenir professeur des écoles.

Les difficultés d'insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère ont fait l'objet de beaucoup d'écrits dont le dernier en date est le travail réalisé par l'équipe du CLERSE⁵⁴⁶ (Centre Lillois d'Etudes et de Recherches en Sociologie et en Economie) sur les quartiers sensibles. Dans cet écrit, les chercheurs ont montré concernant les personnes d'origine maghrébine issues de Lille sud, que lorsque celles-ci ont un capital scolaire faible, les difficultés à trouver un emploi sont similaires à celles des Français d'origine. Par contre, plus le niveau d'études monte, plus on voit apparaître des disparités très nettes dans l'insertion professionnelle entre les deux populations. Ceci est confirmé dans notre thèse par les surdiplômés. Même s'ils n'étaient pas très nombreux (au moment où nous effectuons notre enquête, entre 1992 et 1994), nous posons donc l'hypothèse que la tendance ne ferait que s'accroître, même auprès des T.S.F.O. Nous considérons donc que cette catégorie révèle un mouvement qui demanderait à être vérifié par un échantillon plus large.

Dans ce travail, nous avons également étudié un échantillon de 12 leaders. Les entretiens recueillis ont montré le poids des déterminismes socio-économiques qui ont pesé sur les différentes étapes de leurs parcours. La famille d'origine, du fait des difficultés rencontrées, et l'environnement immédiat, c'est-à-dire le quartier, ont joué un rôle fondamental dans l'orientation professionnelle des leaders. A cela nous pouvons ajouter, en lien bien sûr avec l'environnement immédiat, les différentes manifestations des années quatre-vingts, qui représentent, au-delà des critiques que nous avons apportées, un élément moteur dans l'engouement vers les professions sociales.

Si le choix des leaders relève d'une vocation, celle-ci doit-être recherchée aussi dans le problème du chômage croissant des jeunes et dans les tensions sociales traversées par leurs cités d'origine.

⁵⁴⁶ D. DUPREZ, M.O. LECLERQ, M. PINET : *quartiers sensibles*, INSEE (1996, op.cit)

En ce qui concerne la prise en charge intra-ethnique, l'identité ethnique est considérée comme un outil de socialisation favorisant une meilleure prise en charge. D'autres souhaitent la nécessité de pratiquer une prise en charge plurielle. Mais au-delà des discours, nous nous sommes interrogés sur l'efficacité de cette prise en charge et de son évaluation. Nous avons pensé qu'il était important de développer des outils d'évaluation afin que ce problème trouve enfin une réponse sociologique efficace qui ne s'arrêterait plus uniquement aux discours produits par les acteurs mais qui consisterait à mesurer les compétences acquises par les assistés en situation de prise en charge intra-ethnique.

A propos des leaders, nous avons analysé également la transition « leader non professionnalisé/leader professionnalisé ». Nous avons vu que la trop grande proximité les pousse à quitter leur quartier d'origine. La professionnalisation les amène en effet à prendre conscience de leur fonction réelle qui les met en porte-à-faux avec les jeunes du quartier. Dans ce cas la rupture est irréversible. Une autre explication a été de dire que la promotion est difficile à vivre, qu'elle implique une certaine rupture, et nous avons vu à travers les analyses de R. HOGGART, en quoi l'expérience de l'ascension sociale est difficile à vivre pour les personnes issues des classes populaires. Toutefois nous avons souligné que le départ du quartier d'origine symbolise l'émancipation des jeunes leaders, mais peut aussi résulter de leur incapacité à réduire l'impuissance de leur groupe auprès des pouvoirs politiques. (MARTINIELLO, 1992).

Enfin, les leaders que nous avons rencontrés diffèrent sensiblement de ceux de la première génération des années quatre-vingts, qui eux étaient très radicaux dans leurs revendications (protest leadership). Ceux de notre échantillon sont dans un schéma d'une double promotion : celle de leur groupe et leur propre promotion, en jouant ainsi aux équilibristes entre les deux. Ces leaders accommodateurs que les autorités sont allées chercher préfèrent garder leurs positions que de radicaliser leurs interventions sachant que le prix à payer risquerait d'être lourd.

Cette stratégie de conservation de position acquise rejoint les analyses de E. GOFFMAN⁵⁴⁷, pour qui , l'interaction possède ses propres mécanismes de régulation qui maintiennent l'ordre. Ainsi ,si « la société n'est pas une guerre de tous contre tous, ce n'est pas parce que les hommes vivent en paix, mais parce qu'une guerre ouverte est trop coûteuse ».

⁵⁴⁷ E. GOFFMAN : *les moments et leurs hommes*. Textes recueillis et présentés par Y. WINKIN. Ed. du seuil/Minuit, 1988

Dans ce cas l'interaction n'est pas considérée comme une scène d'harmonie mais plutôt « une disposition permettant de poursuivre une guerre froide ». Cela amène l'adoption du comportement du « faux-semblant », que E. GOFFMAN appelle le « working acceptance ». Ce « compromis de travail » ne pourrait que conduire à « l'accommodation leadership », dans la mesure où certains leaders imposent une « définition de la situation » leur permettant d'assumer l'identité⁵⁴⁸ la plus avantageuse dans leur relation de face à face, en mettant en oeuvre une série de stratégies parmi lesquelles figurent la présentation d'un « moi leadership »(accommodation leadership) le mieux approprié à la situation, et donc la substitution de l'identité (protest leadership) qui leur a permis d'acquérir la place actuelle par une autre plus avantageuse, moins risquée (accommodation leadership), au vue de la conjoncture actuelle.

Un autre point soulevé par cette étude est celui de l'apport du travail social aux T.S.O.E. Qu'est-ce-que le travail social a apporté à cette population? Il est vrai que de nombreuses études ont fait l'impasse sur cette question. Nous avons quant à nous obtenu une diversité de réponses et les avons classées par items dont les principaux ont été : « initiation aux phénomènes de marginalité, aide aux personnes en difficulté, compréhension et connaissances des dispositifs sociaux ». L'initiation aux phénomènes de marginalité marque l'apprentissage du travail social. C'est la connaissance plus fine des problèmes rencontrés par les assistés sociaux, problèmes dont les T.S.O.E prennent conscience de façon aiguë au contact de ces mêmes assistés et dès l'entrée en formation. Quant à l'aide aux personnes en difficulté, elle représente la « concrétisation d'un idéal » (j'ai toujours voulu aider les autres et enfin je peux le faire grâce au travail social). Le dernier item, connaissance des dispositifs sociaux, veut dire la maîtrise des rouages des mécanismes institutionnels notamment des dispositifs des politiques sociales.

Mais le travail social est aussi un moyen d'intégration dans la société française pour une partie des enquêtés (34,7%). Le travail social contribue à un double mouvement : celui qui éduque s'éduque lui-même. Enfin le travail social est un moyen de promotion sociale pour 31,4%. Toutefois, si les surdiplômés, vivent leur situation comme un déclassement, il en va autrement pour les autres qui reconnaissent que le travail social est un moyen de promotion sociale. Ils vivent leur situation actuelle comme une réussite.

⁵⁴⁸ Cette approche de négociation des identités par les acteurs sociaux a été développée par W.A. DOUGLAS et S.M. LYMAN, in « l'ethnie : structure, processus et saillance », cahiers internationaux de sociologie, vol. LXI, 1976, pp. 197-220.

Ce qui nous ramène à ce que nous avons relevé dans la première section de la deuxième partie à savoir que le travail social joue un double rôle : celui du producteur de sens, grâce aux actions de ses acteurs sur les assistés sociaux, et celui de réaffiliateur, grâce à la réintégration de certains travailleurs sociaux qui se trouvaient en voie de disqualification. Correcteur des biographies accidentées, le travail social est aussi une piste de promotion sociale pas seulement pour les assistés sociaux mais aussi pour ceux qui les prennent en charge.

Quels enseignements peut-on donc tirer de notre travail comparativement aux travaux antérieurs?

Dans l'introduction de la deuxième partie, nous avons fait un rappel de quelques travaux sur la sociologie du choix professionnel (C. DUBAR, M. SIMONOT, A. VILBROD, J. VERDESLEROUX, F. MUEL-DREYFUS et R. LAPAUW) afin d'avoir un élément de comparaison quant au choix du travail social. Nous avons vu que les analyses du choix professionnel s'orientaient dans la même direction. Nous voulions savoir si les raisons qui poussent les T.S.O.E étaient les mêmes que celles des Français d'origine. Nous ne reviendrons pas sur nos propres analyses, mais nous avons vu que si ces raisons semblent être les mêmes, elles n'ont pas le même poids dans le franchissement de ce dernier pas qui mène au travail social. Les conditions sociales d'existence des T.S.O.E jouent un rôle prépondérant. Ici, il n'est nullement besoin de raisonner en terme des « classes moyennes/petits bourgeois », comme l'ont fait nos prédécesseurs avec les Français d'origine. Nous raisonnons en termes d'une catégorie « personne d'origine étrangère ». En fait nous rejoignons M. SIMONOT (1974) lorsqu'il dit que « le choix d'une profession renvoie à la structure sociale qui détermine certaines conditions de ce choix ». Pour les T.S.O.E le choix ne peut être dissocié de cette impulsion étatique des années quatre-vingts, où l'on encourageait les jeunes à se lancer vers les métiers de l'animation. Le choix qui se présente à eux est imposé par la conjoncture.

Les travaux antérieurs ont souvent retenu comme variable explicative du choix le cursus scolaire. Nous avons fait le même constat dans notre travail, mais celui-ci nous a révélé une autre variable à prendre en compte : le chômage.

Dès lors le choix ne relève plus d'une vocation quelconque, mais bien d'une conjonction de plusieurs accidents biographiques qui poussent les individus à modifier leurs trajectoires, même si chez eux, ces accidents peuvent développer des « vocations ».

Enfin de nombreux travaux ont été réalisés sur le choix du travail social par les personnes d'origine étrangère, mais ils se sont souvent arrêtés à la catégorie « jeunes leaders ». L'avantage de cette thèse, est d'avoir révélé une tendance englobant la catégorie « origine étrangère (Maghreb, Afrique noire) ». Nos analyses ont donc le mérite d'avoir creusé une question qui reste d'actualité et qui mériterait d'être approfondie à partir d'un échantillon au niveau national.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ACCARDO (A) : *Initiation à la sociologie. L'illusionnisme social. Une lecture de Bourdieu*, éd. Le Mascaret, 1991(2ème édition).

AICHOUNE (F) : *nés en banlieue*. Paris. Ed. RAMSAY 1991,

AMIEL LEBIGRE (F) et PICHOT (P) : *psychopathologie de la fonction enseignante*, in DEBESSE (M), MIALARET (G) : *traités des sciences pédagogiques*, Tome 7, Fonction et formation des enseignants, PUF, 1978.

ANDERSON (N) : *Le Hobo. Sociologie du Sans-Abri*, éd. Nathan 1993.

ARMENGAUD (A), FINE (A) : *La Population Française au XX^{ème} siècle*, PUF QSJ N° 1167, Paris 1983.

ARON (R) : La classe comme représentation et comme volonté, *Cahiers internationaux de sociologie*, n° XXXVIII, 1965.

ARON (R) : *les étapes de la pensée sociologique*, éd. Gallimard, 1967.

AUTES (M) : l'identité de l'éducateur spécialisé ou les incertitudes du pouvoir de nommer in *Cahiers d'E.C.A.R.T.S.* N°6, 1983, p.45 Publication de l'Association Française pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.F.S.E.A.).

BACHMAN (C), FERREOL (G) : *intégration et exclusion dans la société contemporaine*, PUL, 1992.

BACHMAN, SIMONIN : *Changer au quotidien. Une introduction au travail social*. Tome 1, éd. Etudes vivantes 1981.

BAILLEAU (F) : les entreprises intermédiaires. *Revue POUR* N°119, Nov. Déc. 1988.

BARBARA (A) : *Mariages sans frontières*, éd. Le centurion, 1985.

BARBARA (A) : Enfants de couples mixtes : la difficile quête d'une identité. *Panoramiques*, 3ème trimestre, n°26, 1996.

BAROU (J) : Immigration et enjeux urbains, in *pluriel-débat*, n° 24, éd. L'harmattan, 1980.

BAROU (J.C) : Des chiffres en général et de ceux de l'INSEE en particulier. Le classement des données. *Migrants. Formation* , n° 91, Déc. 1992.

BARTH F (Ed) : *Ethnic groups and boundaries : the social organisation of culture differences*, London and Oslo, Allen, Unwin and Forgalet, 1969.

BATAILLE (Ph) : *Le racisme au travail*, éd. du seuil, 1997.

BEAUCHARD (J) : *Le tiers social. Stratégies et politiques de médiations*, éd. Réseaux, 1981.

- BECKER (H) : *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*. A.M. METAILLIE.1985
- BECKER : The nature of profession, in N.B. HENRY, Ed. *Education for the profession*. University of Chicago 1962.
- BECKER H : *Outsiders*, éd. Métaillié, 1985.
- BEGAG (A) : La révolte des lascars contre l'oubli à Vaulx-En-Velin. *Les annales de la recherche urbaine* n° 49, 1991.
- BERNARD (Ph) : *L'immigration*, éd. Le Monde, Coll. Marabout, 1993..
- BESNARD (P) : *L'animation socioculturelle* , PUF 1980.
- BESNARD (P) : *Animateur socioculturel : une profession récente*. Privat, coll. Pratiques Sociales, 1980.
- BIRNBAUM (P) : *La classe dirigeante française*. Paris, PUF, 1978.
- BISSERET (N) : La naissance et le diplôme de sélection au début des études universitaires, *Revue Française de Sociologie*, n° IX, 1968.
- BISSERET (N) : La sélection à l'université et sa signification pour l'étude des rapports de dominance, *Revue Française de Sociologie*, n° IX, 4, 1968.
- BISSERET (N) : *Les inégaux ou la sélection universitaire*. PUF,1974¹
- BLAUNER : Internal colonialism and ghetto revolt. *Social problems*, n°16, 1969.
- BLONDEL (F) « les étapes dela désinsertion » in V. de GAULEJAC, I. TABOADA LEONETTI : *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, éd. Hommes et perspectives. Desclée de Brouwer, 1994.
- BODY GENDROT (S) : *Ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*, éd. PUF, 1993
- BON (A), *Immigration et présence étrangère en France. Le bilan d'une année 1992-1993*. Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville. Documentation Française 1993.
- BONNAFOUS (S) 1992 : Mots et Paroles de l'Immigration. Essai de mise en perspective sur 20 ans. *Revue Française des Affaires Sociales* , n°46, Décembre 1992.
- BOSC (S) : *Stratifications et transformations sociales. La société française en mutation*. Paris, éd. Nathan 1993.
- BOUAMAMA (S) : *De la galère à la citoyenneté. Les jeunes, la cité, la société*, éd. Desclée de Brouwer, 1993.
- BOUAMAMA (S), SAD SAOUD (H) : *Familles maghrébines de France*, éd. Desclée de Brouwer,1996.
- BOUAMAMA. S. : *Dix ans de marche des Beurs. chronique d'un mouvement avorté*, éd. Desclée de Brouwer, 1994.

BOUQUET (B) : profession assistant de service social : d'un contexte difficile à l'émergence de nouveaux dynamismes. *Revue vie sociale* N° 11-12/1990.

BOURDIEU (P) : *Le sens pratique*, éd. de Minuit, 1980

BOURDIEU (P) : *Raisons pratiques. La théorie de l'action*, éd. du Seuil 1994.

BOURDIEU (P) et PASSERON (J.C) : *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, éd. de Minuit 1979.

BOURDIEU (P) et PASSERON (J.C) : *Les héritiers*. Paris, éd. de Minuit, 1964

BOURDIEU P et SAINT-MARTIN (M de) : le patronat. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 20-21, mars-avril 1978.

BOURQUIN (J), KOEPEL (B) : deux contributions à la connaissance des origines de l'Education surveillée. *Cahiers du CRIV* N°2 octobre 1986.

BOURRICAUD (F) BOUDON (R°) : *Dictionnaire critique de la sociologie*. PUF 3ème édition 1990.

BOUZID, : *La marche : traversée de la France*, éd. Sinbad, 1984.

CASTEL (R) : les naufragés de la société salariale. *Revue Education*, avril-juin 1995.

CASTEL (R), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, éd. Fayard, 1995

CECCALDI (D) : *Les institutions sanitaires et sociales*, éd. FOUCHER 1993.

CHAPOULIE (J.M) : « Everett C. Hughes et le développement du travail de terrain en sociologie ». *Revue Française de Sociologie*, XXV, 1984.

CHAUCHAT (H) : *L'enquête en psycho-sociologie*, éd. PUF 1990.

CHAUVEAU (G) et ROGOVAS-CHAUVEAU (E) : *A l'école des banlieues*, éd. ESF.

CHAUVIÈRE (M) : naissance et enjeux d'une qualification éducative spécialisée en France. *Cahiers du travail social* N°20, Septembre 1993, revue trimestrielle de l'IRTS Franche-Comté.

CHAUVIÈRE (M) , *L'enfance inadaptée, l'héritage de Vichy*. Ed. Ouvrières 1987 (2ème édition).

CLERC (D) : La famille et l'orientation scolaire au niveau de la sixième. *Revue population*, n°4, 1964.

CLERC (D): l'école conservatrice, les inégalités devant l'école et devant la culture. *Revue Française de sociologie*, 1966, VII, 3.

COHEN (J) : Cadre noir ou masque blanc, les temps modernes, n° 485, décembre, 1986.

Contours et caractères. Les immigrés en France, INSEE, 1996.

- CRESSON (G) : *Le travail de soins des mères de famille*, in J. COOK, J.P. DOMMERGUES : *L'enfant malade et le monde médical. Dialogue entre famille et soignants*, éd. Syros, 1995.
- CUNHA (M do CEU) : Evolution des rôles dans la famille maghrébine, in *panoramiques*, n° 26, 1996.
- DELEMOTTE (B) : quelles structures locales pour associer les étrangers, *revue territoires*, n°371, octobre 1996.
- DEMAILLY (L): *le collège. Crise, mythes et métiers*, PUL, 1991.
- DEMAILLY (L) : « *Compétence et transformation des groupes professionnels* », in MINET (F) et alii : *La compétence, mythe, construction ou réalité?* Ed. L'harmattan, 1994
- DEMAREZ (P) : *La sociologie industrielle aux Etats-Unis*, Amand Colin 1968.
- DEMAZIERE (D), DUBAR (C) : *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*. Ed. Nathan, 1997.
- DEMAZIERE (D), *Le chômage en crise . La négociation des identités des chômeurs de longue durée*, PUL 1992.
- DENTON (N.A), MASSEY (D.S) : *American apartheid*, Ed, Descartes et Cie, 1996.
- DESBOIS (G), LECLERCQ (R.J) : *Les revendications portées par les jeunes d'origine algérienne en France* , in COSTA-LASCOUX (J) et TERMINE (E) : *les Algériens en France*, éd. Publisud, 1985.
- DOMINGUEZ (N) : *Profils sociologiques des moniteurs-éducateurs et des éducateurs spécialisés du centre de formation CEMEA*. Mémoire de Maîtrise en sciences de l'éducation. Université de Lille III, octobre 1989.
- DONZELOT (J) : l'entrée en politique de l'action sociale. *Revue POUR* N° 119, Nov. Déc. 1988.
- DONZELOT (J) 1991, *Le social du troisième type*, in *Face à l'exclusion : le modèle Français*, Paris, Ed. du Seuil 1991.
- DONZELOT (J), ESTEBE (Ph) : *l'Etat Animateur. Essai sur la politique de la ville*. Ed. du Seuil. 1994.
- DONZELOT (J). : *La police des familles*. Ed. de Minuit, 1977.
- DOUGLAS (W.A) et LYMAN (S.A), in « l'ethnie : structure, processus et saillance », *cahiers internationaux de sociologie*, vol. LXI, 1976.
- DRANCOURT (N) et ROULLEAU-BERGER (L): *L'insertion des jeunes en France*. PUF 1995.
- DUBAR (C) : *Idéologies et choix professionnels des éducateurs spécialisés*. Thèse de 3ème cycle, Paris VIII, 1970.
- DUBAR (C) : *Origine sociale et valeurs professionnelles des éducateurs*, in DUTRENIT (J.M). : *sociologie et compréhension du travail social*, éd. Privat , sciences de l'homme 1980.

DUBAR (C) : *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles* Armand Colin 1991.

DUBAR (C) et alii : *L'autre jeunesse. Des jeunes sans diplômes dans un dispositif de socialisation*. Lille. PUF.

DUBEDOUT (H) : Ensemble, refaire la ville. Rapport au Premier Ministre au Président de la commission nationale pour le développement social des quartiers. La documentation Française 1983.

DUBET (F) : *La galère : jeunes en survie*. Ed. Fayard.1991

DUBET (F) : *La galère : Jeunes en survie*. Ed. Fayard, 1987

DUBET (F) : *Sociologie de l'expérience*, éd. du Seuil 1994.

DUBET (F) JAZOULI (A) et LAPEYRONNIE (D) : *l'Etat et les jeunes*. Ed. Ouvrières.1980

DUBET, . LAPEYRONNIE : *les quartiers d'exil*, Ed.du Seuil, 1992.

DUBOUCHET (L) : *Rapport d'évaluation des OPE*. Janvier 1994. 91 pages. CHATEAUNEUF-LE-ROUGE (13790).

DUGUE (E) : La gestion des compétences : les savoirs dévalués, le pouvoir occulté. *Sociologie du travail*, n°3/94 p.274.

DUMONT (A) : *Dépopulation*, Paris, 1890, cité par TOFIGH : *Du choix des professions. Etude sociologique*. Genève; Ed. DROZ, 1964.

DUPE (M) (avec la collaboration de D. DUPREZ) : *les politiques de prévention de la jeunesse : le cas des opérations ETE 83*. MIRE 1985.

DUPE (M) (avec la collaboration de D. DUPREZ) : *société et prévention dans la ville : les opérations de prévention ETE Jeunes 84*. ADRES-MIRE. Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité 1985.

DUPREZ (D) : stratégies préventives des années 80' : les opérations anti « été-chaud », *cahiers de l'animation*_n°48, 1984.

DUPREZ (D) : « Entre discrimination et désaffiliation : l'expérience des jeunes issus de l'immigration maghrébine », *les annales de la recherche urbaine* (à paraître).

DUPREZ (D) : « le retour des théories de l'exclusion », *Revue Espaces Marx*, n° 6, 1995.

DUPREZ (D) : *la gestion de l'immigration irrégulière. Analyse sociologique des identités professionnelles des policiers et des douaniers*. CLERSE - LASTREE, 1993.

DUPREZ (D) : Les histoires de vie : *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. LXXVIII, 1985,pp. 141-145.

DUPREZ (D) : stratégies préventives des années 80, les opérations anti-été chaud, *cahiers de l'animation*, n°48, 1984.

DUPREZ (D), DUPE (M), HESS (R) LAMARCHE © : *La gestion de la délinquance, représentations de la jeunesse et politiques locales*. CLERSE, CNRS, CCPD, 1986.

DUPREZ (D), LECLERC-OLIVE (M), PINET (M) : *Vivre ensemble. La diversité des quartiers sensibles à l'épreuve de la vie quotidienne*. Rapport Clersé-Ifrési, Lille, 1996, 339 p. et *Vivre dans les quartiers sensibles, Profils*, INSEE, Lille, août 1996, n° 41.

DUPREZ : *l'émergence du jeune leader dans les cités populaires et les nouvelles vocations à l'animation*, Actes des V emes journées internationales, VAUCRESSON, mai, 1985.

DURET (P) : *Anthropologie de la fraternité dans les cités* , éd. PUF, 1996.

DURET (P) : *les grands frères, identité et fonctionnalité*, INSEP, MIRE, Direction de l'évaluation et de la prospective, Rapport final, 1995.

DURET (P) : *Les grands frères. Identité et fonctionnalité d'une médiation*, MIRE INFO, n°35, Juin 1996

DURKHEIM (E) :. *De la division du travail social*, (préface à la première éd). 1893, Quadrige, PUF, 1991.

DURUBELLAT (M) et HENRIOT-VAN ZANTEN (A) : *sociologie de l'école*, éd. Armand Colin, 1992

DUTRENIT (J.M) : *Evaluer un centre social*, éd. L'harmattan, 1994.

DUTRENIT (J.M) : *Gestion et évaluation des services sociaux*; éd. Economica, 1989.

DUTRENIT (J.M) : *la compétence sociale. Diagnostic et développement*, éd. L'harmattan 1997.

DUTRENIT (J.M) : *sociologie et compréhension du travail social*, éd. Privat, 1980.

ECREMENT (D) : de l'influence des politiques sur le travail social, *Revue Française des Affaires Sociales* N° 2, Avril-Juin 1988

ELIAS (N) : *Engagement et distanciation*. éd. Fayard 1993 pp. 9-10.

ELOY (J), GANTIER (Ph), SAMYN (E) : Devenir professionnels de cinq promotions d'animateurs dans le Nord-Pas-de-Calais ,*les cahiers de l'animation*_n° 44/45, 1984.

ESTEBE (Ph) : L'évidence locale des politiques sociales. *Revue POUR* N°119/1988. Pour plus de compréhension, voir l'ingénierie à l'assaut du travail social, N° 119 Nov. Déc. 1988, éd. PRIVAT.

ETZIONI (A) : *The semi-professions and their organisations, teachers, nurses, social workers*, N.Y., The Free Press, 1969.

FAVRET SAADA (J) : *Les mots, la mort, les sorts*, éd. Gallimard, Paris 1977,

FERRAROTI (F) : *Histoire et histoires de vie. La méthode biographique dans les sciences sociales*. Librairie méridiens 1983.

FLEXNER (A): *Is social a work profession ? School and society*, v. 26, 1915.

FOURCAUT (A), *Femmes à l'usine. Ouvrières et surintendantes dans les entreprises françaises 1930-1960*. AUBIER-MONTAGNE 1980.

FREIDSON (E) : *La profession médicale*, éd. Payot, 1984.

FREIDSON (E) 1986 : Les professions artistiques comme défi à l'analyse sociologique. *Revue française de sociologie* N°XXVII.

FREYSSINET (J) : *Le Chômage*, Coll. Repères, éd. La Découverte, 1991.

FRITSCH (P) : *L'éducation des adultes*, éd. Mouton, la Haye, 1971.

GALLAND (O) : *Les Jeunes*. Paris, éd. La Découverte 1990.

GANS (H.J) : *the urban villagers : group and class in the life of Italians-Americans*, New York, The free press, 1962

GARNIER (J.P) : « localiser le social ou socialiser le local? » *Espaces et sociétés*, n°40, 1982

GARNIER (J.P) : des inconnus dans la ville. *Espaces et sociétés* N°40, 1982.

GAULEJAC (V de) , TABOADA LEONETTI (I) : *La lutte des places*, éd. Desclée de BROUWER, 1994.

GAULEJAC (V de) : *La névrose de classe*, éd. Hommes et groupes, 1991.

GAULEJAC (V de) : *La socioclinique, roman familial et trajectoire sociale*, In G. PINEAU et G. JOBERT (sous la direction de): *Les histoires de vie*, Tome II, éd. L'harmattan 1989, p.36.

GENG (J.M) : , *Mauvaises pensées d'un travailleur social*, éd. du Seuil, 1977.

GHIGLIONE (M) et MATALON (B) : *Les enquêtes sociologiques*, éd. A. COLIN 1980.

GIRARD (A): *La réussite sociale*, coll.QSJ, PUF, 2ème éd.1971

GIRARD-BUTTOZ (F), *Les travailleurs sociaux*, éd. Programme 7, 1982.

GIRARD-BUTTOZ (F) 1982, *Les travailleurs sociaux, qui sont-ils ? Que font-ils ?* PUF, 1982.

GOFFMAN (E) : *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*. Les éditions de minuit 1990.

GOFFMAN (E) : *les moments et leurs hommes*. Textes recueillis et présentés par Y. WINKIN. éd. du seuil/Minuit, 1988

GOFFMAN (E) : *Stigmate. Les usagers sociaux des handicaps*. Les éditions de Minuit, 1975.

GOSSELIN (G) : *Changer le progrès*, Coll. Esprit, éd. du Seuil, 1979

GOSSELIN (G) : *Une éthique des sciences sociales, la limite et l'urgence*, éd. L'Harmattan 1992.

Guide des politiques de la jeunesse. Institut de l'enfance et de la famille, éd. SYROS 1990.

GUTH (S) : ordre et désordre dans les quartiers de rue, *Revue française de sociologie*, XXXVII, 1996.

HEINICH (N) : « Les traducteurs littéraires : l'art et la profession . *Revue Française de Sociologie*, n°XXV, 1984.

HENNION-MOREAU (S), PINTIAU, (F) *Les travailleurs sociaux : statuts et responsabilités*, éd. DALLOZ, 1993.

HIGGINS (J) : Control theories , in *journal of social policy*, 9, 1, 1980.

HIGHAM (J) : *leadership*, Harvard encyclopedia of american ethnic groups, in Thernstrom S.(Ed.), 1981.

HOGGART (R) : *La culture du pauvre, étude sur le style de vie des classes populaires*, éd. de Minuit 1970.

HUGHES (E) : *Men and their work*, the free press, Glencoe, 1958.

HUGHES (E.C) : *le regard sociologique*, Ed. de l'école des hautes en sciences sociales, Paris, 1996. (Textes rassemblés et présentés par J.M. CHAPOULIE).

IMBERT (M) : les politiques publiques de réhabilitation. Genèse et orientations. *Revue POUR* N°125/126, Déc. 1990

INSEE PREMIERE : la population immigrée, le resultat d'une longue histoire, n°458, juin 1996

ION (J): *Le travail social à l'épreuve du territoire*, Privat, 1992.

ION (J) et TRICART (J.P) : *Les travailleurs sociaux*, éd. La Découverte 1992.

ION (J) et TRICART (J.P) : *Les travailleurs sociaux*, éd. La Découverte 1992.

ION (J): *les métiers du social à l'épreuve de l'exclusion*, in Regards sur l'actualité, décembre 1993.

JAZOULI (A) : Banlieues : les nouvelles frontières intérieures. Rapport de synthèse : programme d'observation et d'évaluation des politiques publiques dans les banlieues. Paris, Octobre 1992.

JAZOULI (A) : *L'action collective des jeunes Maghrébins de France*, éd. L'harmattan, 1986.

JAZOULI (A) : *Les années banlieues*, éd. du Seuil 1992.

JAZOULI (A) : *Les jeunes maghrébins en France, de nouveaux acteurs sociaux ?* CIEMMI N°137, Janvier, 1986.

JOVELIN (E) : les assistants sociaux d'origine étrangère. Repli professionnel ou vocation?, *Revue du CEFISEM, Rachid, Maria et les autres*, n° 19, 1996.

JOVELIN (E) : Les travailleurs sociaux d'origine étrangère. Destins professionnels et choix du métier, *Revue Française de la Sauvegarde de l'enfance*, Expansion scientifique Française, n°4, 1993.

JOVELIN (E) : violence adolescente, violence sociétale. Les jeunes placés dans les institutions, de l'impunité à la toute puissance, *Journal du droit des jeunes*, n° 168, octobre, 1997.

KAYSER (M), SZINETAR(P) : « les fonctions sociales des associations de quartiers populaires et les immigrés », *Migrations société*, vol.8, n° 45, mai-juin, 1996.

KNIBIEHLER (Y) : *Nous les assistantes sociales. Naissance d'une profession. Trente ans de souvenirs d'Assistants sociaux françaises (1930-1960)*, éd. Aubier Montaigne, 1980.

La Voix du Nord du 12 Avril 1984 : Du chômage à l'animation sociale, un itinéraire pour quinze jeunes parmi d'autres.

LABAT (J.C) : *La Population Etrangère et son Evolution*, Données Sociales, INSEE, 1993.

LABOURIE (R) : *Les institutions socioculturelles*, PUF 1978.

LAGREE (J.C), LEW-FAI (P) : *la galère, marginalisations juvéniles et collectivités locales*, éd. du CNRS, 1985.

LALLEMAND (D) : *Les métiers du secteur social*. Editions Le Monde-Marabout 1994.

LAMARCHE (C), DUPE (M) : graine d'éducateur. Le jeune leader : une nouvelle idéologie du travail social? *Revue contradictions*, n°47, 1986.

LAMBERT (Th). : *Les éducateurs spécialisés. Etude démographique de leurs origines sociologiques et de leurs devenirs professionnels*, Paris, éd. du CTNERHI 1981.

LAPAUW (R) : *Educateurs...inadaptés*, éd. de l'Epi, Paris, 1969. pp.29-30.

LAPEYRONNIE (D) , *L'individu et les minorités, la France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, PUF 1993.

LAPEYRONNIE (D) : « les jeunes d'origine immigrée, acteurs de leur intégration », in , LORREYTE (B) (sous la direction de) : *les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, éd. L'harmattan, 1993.

LAPEYRONNIE (D) : Assimilation, mobilisation et action collective chez les jeunes de la seconde génération de l'immigration maghrébine. *Revue Française de Sociologie* XXVIII, 1987.

LAPLANCHE et PONTALIS : *Vocabulaire de la psychanalyse*, PUF, 1992.

LASCOUMES (P) : *Prévention et contrôle social, les contradictions du travail social*, éd. MASSON, 1977.

LAUTREY (J) : *Classes sociales, milieu familial et intelligence*, Paris, PUF, 1980

LE BOTERF (G) : *La compétence. Essai sur un attracteur étrange*. Les éd. de l'organisation, 1994.

Le BRETON (D) : A défaut de rites de passage : des jeux symboliques avec la mort, *Panoramiques*, 3ème trimestre, n° 26, 1996.

LEBON (A) : 1992 : *La main d'oeuvre étrangère*, Revue Française des Affaires Sociales, n° hors série, Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de l'Intégration.

LECLERCQ (R.J) : *Les générations des cités. Revendications collectives*, CREDIF, Lille, Juin 1983.

LEDU (J) et alii : *Analyse d'une unité expérimentale de formation. En vue d'une formation de jeunes issus de milieux sous-prolétaires*. Novembre 1976 - Juin 1981 - Novembre 1981.

LEGRAND (M) : *L'approche biographique. Théorie et clinique*, éd. Epi hommes et perspectives, 1993, pp.11 et 171.

LEMOINE (M), 1992, « Les difficultés d'intégration professionnelle des jeunes Etrangers ou d'origine étrangère », *Revue Française des Affaires Sociales*, n° 46, Déc. 1992.

LLAUMET (M) : *les jeunes d'origine étrangère de la marginalisation à la participation*, éd. L'harmattan, 1984.

LORCERIE (F) : *Scolarisation des enfants d'immigrés. Etat des lieux et état des questions en France*, *Revue confluences*, N° 14, printemps 1995, éd. L'harmattan.

MALAN (A): attitudes et stratégies des jeunes à l'égard du travail et de l'emploi, in, F. BOUCHAYER : *trajectoires sociales et inégalités*, éd. ERES, 1995.

MARCHAND (O), *Les groupes sociaux face au chômage : des atouts inégaux. Données sociales*, INSEE 1993.

MARIE (C.M) : « l'immigration en France dans les années quatre-vingt-dix : nouvelle donne pour l'emploi et nouveaux enjeux de société » : *sociologie du travail*, N° 2/94.

MARTIN (D) (sous la direction de) : *L'épuisement professionnel. L'emprise institutionnelle*, Tome I. éd. L'Harmattan, 1992.

MARTINET (J.L) (sous la direction), *Les Educateurs Aujourd'hui*, Privat 1993.

MARTINIELLO (M) : *l'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*, PUF, 1995.

MARTINIELLO : *leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, éd. L'harmattan, 1992.

MARX (G.T) : *Civil disorder and the agents of social control. The journal of social issues*, vol. XXVI, n° 1, 1969.

MASSON (Ph) : *Elèves, parents d'élèves et agents scolaires dans le processus d'orientation*, *revue française de sociologie*, n° XXXVIII, 1997

MAURICE (M) : *Propos sur la sociologie des professions. Sociologie du travail*, n°2, 1972.

MAUSS (M) : *Sociologie et anthropologie*, éd. QUADRIGE/PUF, 1985.

MEISTER (A) : *vers une sociologie des associations*, éd. Ouvrières, 1972

MERTON (R.K): *éléments de théorie et de méthode sociologique*, éd. Plon, 1965

- MICHELAT (G) 1975 : Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie, *Revue Française de Sociologie*, n° XVI, 1975.
- MILET (H) : Les jeunes adultes français d'origine maghrébine face au travail social. *Migrants formation* n° 88, mars 1992.
- MONROSE (M) : les professions éducatives et socio-éducatives au 1er janvier 1994, *Informations rapides, (SESI)*, n° 87, mars, 1997. Ministère du travail et des affaires sociales.
- MONTLIBERT (C de) : *Introduction au raisonnement sociologique*. Éd; P.U. de Strasbourg, 1990 (2ème, éd. revue et augmentée.
- MORAND (G) : *Identité professionnelle et formation permanente des assistantes sociales*, éd. BAYARD, 1992.
- MOREAU (P.F) : *Fernand Deligny et les idéologies de l'enfance*, éd. RETZ, 1978.
- MORIN (E) 1984 : *Sociologie*, éd. Fayard, 1984.
- MOTTIN (J) : *Les Immigrés et l'Emploi*, éd. l'itec, 1986.
- MUEL-DREYFUS (F) : L'initiative privée. Le terrain de l'éducation spécialisée. *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 32/33, 1980.
- MUEL-DREYFUS (F): *Le métier d'éducateur* , éd. Le minuit, 1983.
- MYRDAL (G) : *an American dilemma, the negro problem and modern democracy*, N.Y. Harper and Row, 1962.
- NAVILLE (P): *La théorie de l'orientation professionnelle*, P.U.F, 1957.
- NOIRIEL (G) : *Le Creuset Français*, Le Seuil, 1988.
- NOIRIEL (G) : *Population, immigration et identité nationale en France XIXè - Xxè siècle*, éd. Hachette, 1992.
- PAGES (M) : Les systèmes sociomentaux, *bulletin de psychologie*, tome XXXIV, n° 350.
- PARADEISE (C) : Rhétorique professionnelle et expertise. *Sociologie du travail*. N°1, 1985.
- PAUGAM (S) :. *La Disqualification Sociale*, éd. PUF 1993.
- PAUGAM : *la société française et ses pauvres. L'expérience du revenu minimum d'insertion*. PUF 1995.
- PENEFF (J) : *La méthode biographique : de l'école de chicago à l'histoire orale*, Armand colin, 1990.
- PERCHERON (A): *L'univers politique des enfants*, éd. A. Colin et F.N.S.P, 1974.
- PEYRE (V) et TETARD (F), Les enjeux de la prévention spécialisée : 1956-1963 p. 120, in F. BAILLEAU et alii, *Lectures sociologiques du travail social*. Les éditions ouvriers/ CRIV 1985.

PEZET (V), VILATTE (R), LOGEAY (P). *De l'usure à l'identité professionnelle. Le burn-out des travailleurs sociaux*. T.S.A. éditions 1993.

PIVRON (D) : *Formation à l'animation de quartier. Enjeux et perspectives*. Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, Document, n°17, juillet, 1994, pp. 44-50.

POINSOT (M) : Les enjeux de l'intégration locale, *Hommes&Migrations*, n° 1192, novembre, 1995

POIRIER (J), CLAPIER (S) - VALADON, RAYBAUT (P) : *Les récits de vie. Théorie et pratique*. PUF 1983

POUJOL (G) : *Le métier d'animateur*, éd. Privat 1978.

POUJOL (G) : *Traité des sciences pédagogiques* PUF 1978 T-8.

QUEIROZ (J.M de) : *L'école et ses sociologies*, éd. Nathan, 1995.

RANQUET (M. du) : le service social et familial ou case work, in S. CRAPUCHET, G.M. SALOMON : *l'intervention dans le champ social*, éd. Privat, 1992.

REBIERE (C) : les inégalités dans le système scolaire. *ECOFLASH*, n°75, janvier 1993.

REYNAUD (E), MARUANI (M) : *sociologie de l'emploi*, éd. la découverte, 1993.

RICHEZ-BATTESTI (N) : *dictionnaire des questions sociales*, éd. Hatier, 1994.

RONSANVALLON (P) : *la crise de l'Etat-Providence*, PUF, 1982.

ROQUEFORT (D) : *Le rôle de l'Éducateur. Education et psychanalyse*, éd. L'harmattan, 1995.

ROSENBERG (M) : *facteurs influençant le changement du choix de métier*, in LEVY (A) : *psychologie sociale. Textes fondamentaux anglais et américains*, tome 1, éd. Dunod, 1978.

ROULEAU-BERGER (L) : *expériences et compétences des jeunes dans les espaces intermédiaires. Lien social et politique-RIAC n° 34*, Automne, 1995.

ROUZEL (J) : *Le travail d'éducateur spécialisé*, éd. Dunod, 1997.

RUPP (M.A), *Le travail social individualisé*, éd Privat, 1970.

SAKHOUHI (F) : « l'insertion par le sport des jeunes d'origine maghrébine des banlieues en difficulté. Mythe, illusion ou réalité », revue *Migrants société*, vol. 8, n° 45, mai-juin, 1996.

SAMYN (E) : *Travail social et professions sociales*. Thèse de 3ème cycle, Université de Lille 1, 1975.

SAYAD (A) : *l'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, éd. Deboeck, 1991.

SCHNAPPER (D) : *Chômage, exclusion et citoyenneté, pouvoirs locaux*, N°23, IV, déc. 1994.

SCHNAPPER (D) : *L'Europe des immigrés. Essai sur les politiques d'immigration*, éd. François BOURIN, 1992

SCHOR (R) : *histoire de l'immigration en France, de la fin du XIXème siècle à nos jours*, éd. A. Colin, 1996.

SCHWARTZ (O) : De la qualification à la compétence. In *La sociologie du travail et la codification du social*. PIRTEM/CNRS. Université de Toulouse le Mirail. T. 1, 1990

SEVRON (F) - R. DUCHEMIN (R) : *Introduction au Travail Social* - ESF 1983.

SIMON (P.J) : *Histoire de la sociologie*, PUF, 1991, p. 463.

SIMONOT (M) : *Les animateurs socio-culturels. Etude d'une aspiration à une activité sociale*. Paris, éd. PUF 1974.

SINGLY (F de) : *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*. Nathan 1993.

SINGLY (F de),THELOT (C) : Racines et profils et des cadres scolaires, *revue française de sociologie*, VII, 1, janvier-mars 1986.

STRAUSS (A): *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*. Logiques sociales. L'Harmattan 1994.

STRAUSS A : *Miroirs et masques, une introduction à l'interactionnisme*, éd. Métaillié, 1992.

STREIFF-FENART (J) : *Les couples franco-maghrébins en France* , éd. L'harmattan, 1989.

STREIFF-FENART (J) et POUTIGNAT (P) : *théories de l'ethnicité*, PUF, 1995.

TALHA L., L'évolution du mouvement migratoire entre le Maghreb et la France. *Maghreb-Machrek* N° 61, Janvier-Février 1974

THEVENET (A) : *L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation*, éd. ESF 1989.

THEVENET (A) : *L'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation*, Ed. ESF, 1989.

THEVENET (A)et J. DESIGNAUX : *Les travailleurs sociaux*, PUF - QSJ.

TILLION (G) : *Le Harem et ses cousins*, éd. du Seuil, 1966.

TOURAINÉ (A): *Critique de la modernité*. Paris, éd. FAYARD.

TREPOS (J.Y) : *Sociologie de la compétence professionnelle*, PUN, 1992.

TRIBALAT (M) (sous la direction de) : *Cent ans d'immigration d'hier. Français d'aujourd'hui*. Travaux et documents, n° 131, INED, éd. PUF, 1991,p.6.

TRIBALAT (M) : *De l'immigration à l'assimilation*, Ed. la découverte, INED, 1996

TRIBALAT (M) : *Faire France* .Ed. la découverte, 1995 pp.91-110.

TRIBALAT (M), 1993 : La France et sa population, *Cahiers Français* N°259, Janvier-Février, La Documentation Française.

- TRUPIER (M) : *l'immigration dans la classe ouvrière en France*, éd. L'harmattan, 1990
- TRUPIER (P) : *Approches sociologiques du marché du travail. Essai de sociologie de la sociologie du travail*, thèse d'Etat, Paris VII.
- TRUCHOT (G) : Niveau d'étude des parents et scolarité primaire des enfants. *Revue Education et Formation*, n°6.
- TYMEN (J), NOGUES (H) : *Action sociale et décentralisation. Tendances et perspectives*, éd. L'harmattan, 1988.
- UNIOPSS : *Accompagnement social et insertion. pratiques associatives* (préface de Hugues FELTESSE), Ed. Syros, 1995.
- VATTIER (G) : *Introduction à l'éducation spécialisée*, éd. Privat, 1991.
- VERBA (D) : *Le métier d'éducateur de jeunes enfants*. Paris, éd. Syros. 1995
- VERDES LEROUX (J) : *Le travail social*, éd. de Minuit, 1981.
- VERRET(M), *Le Travail Ouvrier*, éd. Colin, 1982.
- VEXILARD (A) : *Le Clochard*, éd. Desclée Debrouwer 1956
- VILBROD (A) : *Devenir éducateur, une affaire de famille*, éd. L'harmattan , Paris, 1995.
- WARNER (L), STROLLE (L) : *the social systems of American ethnic groups*, New Haven, Sixth Printing, 1960.
- WEBER (M) : *Economie et société* , éd. Plon , 1971.
- WEIL (P) : *la France et ses étrangers*, éd. Gallimard, 1991.
- WHYTE (W.F) : *street corner society*. Univ. of Chicago Press, 1943. Trad. Ed. la découverte 1996.
- WHYTE (W.H) : *Street corner society , la structure sociale d'un quartier italo-américain* (traduit de l'américain par S. GUTH, J. SEVRY, M et J. DESTRADE, D. VAZEILLES), éd. la découverte, paris, 1996.
- WUHL (S) : *Insertion, les politiques en crise*, PUF, 1996.
- YONNET (P): *Voyage au centre du malaise Français*, éd. Gallimard, 1993
- ZEROULOU (Z) : *Mobilisations familiales et conditions de scolarisation des enfants. Le cas de l'immigration algérienne*.Thèse de 3ème cycle, Université de Lille I,1985

DOCUMENTS

Annuaire des statistiques sanitaires et sociales, 1997. Ministère du travail et des affaires sociales.

Annuaire statistiques du ministère du travail et des affaires sociales, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997.

Avenir : ONISEP : Les métiers auprès des enfants. N° 434-435, Mai-Juin 1992.

CEREQ : Etude sur le devenir des jeunes issus des formations sociales. Paris 1983.

Circulaire DAS/DFP/TS1/91/N°91/38 du 13/11/1991.

Commissariat général au plan , Redéfinir le travail social, réorganiser l'action sociale. Préparation du XI^{ème} plan, la Documentation Française, 1993.

Commissions des Maires sur la sécurité, Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité, rapport au premier ministre. La documentation Française Déc. 1982 p. 25.

Conseil Supérieur du Travail Social : l'intervention sociale d'aide à la personne Rapport au ministre, janvier, 1996. Ministère du travail et des affaires sociales.

Contribution à une étude sur la Formation Professionnelle d'Animateurs issus de milieux défavorisés / Préparation DEFA 1983-1987. Recherche menée par l'AFAS en 1985. RENNES.

COUSIN (D) FAS : Mission d'Observation de l'Intégration. Données tirées de l'INSEE 1990/1992.

Dossier de Presse : Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale. Service d'information et de la presse, 26 Janvier 1983.

Etude du COPAS N°1, Nov. 1992.

INSEE, enquête sur la structure des salaires, 1986.

La connaissance de l'immigration et de l'intégration. Rapport du Haut Conseil à l'Intégration, la Documentation Française, 1991.

La Gazette des Communes N°1172/26 du 29/06/92.

Le devenir professionnel des diplômés travailleurs sociaux. RAPPORTS D'ENQUETES 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1992. ISAS - Université de Lille III.

Les dispositifs de formation à l'animation pour les jeunes issus des quartiers dégradés. N°6, Mars 1985, E.F.A.S.

Les professions de l'animation. 2 Tomes, Rapport d'enquête, SEJS, La documentation Française, 1987.

Les professions sociales et éducatives en 1991. Emplois, effectifs. Documents statistiques N°163, Décembre 1992. Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, Ministère de la Santé et de l'Action Humanitaire.

Les professions sociales et éducatives. Travail social actualités, 2 avril 1993, N°450.

Les professions sociales et socio-éducatives au 1er janvier 1994, info-rapides, n°87, mars 1997, publication du SESI (Ministère du travail et des Affaires sociales).

Livre blanc des formations sociales. DAS, Ministère des Affaires Sociales 1994.

MIGRATIONS ETUDES : « processus de ségrégation et ethnicisation de l'espace ». Migrations études, janvier 1995.(Note de synthèse)

Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale, circulaire du 23 Septembre 1983 N° 83-29.

SESI, Ministère des affaires sociales et de l'intégration. Direction de l'action sociale. Juin 1992. Voir aussi Annuaire des statistiques sanitaires et sociales. Edition 1993/1994. Publications du SESI Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la ville.

T.S.A. (travail social actualités. 1992 N°417.

TAVERNIER (J.D)et alii : *Présentation de la mise en place du cycle de formation d'animateurs sociaux*. Option : développement communautaire en milieu urbain défavorisé. Octobre 1983-Avril 1984. Ecole de Formation d'Animateurs Sociaux (EFAS). Avril 1984.

ANNEXES



Lille, le 10 novembre 1992

Mesdames, Messieurs,

Un professionnel de la Sauvegarde, Monsieur Emmanuel Jovelin, est en train de préparer une thèse de doctorat de Sociologie sur "les travailleurs sociaux d'origine étrangère" - "Destin professionnel et choix du métier".

Soucieux de soutenir les projets de recherche tant individuels que collectifs au sein de notre association, nous nous sommes permis de rechercher parmi les professionnels salariés de la Sauvegarde, ceux qui étaient soit de nationalité étrangère, soit d'origine ethnique étrangère.

C'est la raison pour laquelle, nous nous rapprochons de vous pour vous demander si vous seriez d'accord que Monsieur Jovelin vous contacte à ce sujet. Si vous y êtes favorable, ce que je souhaite, envoyez-nous votre réponse dans un délai de 15 jours. En cas de non réponse, ou de refus de votre part, nous ne transmettrons pas vos coordonnées.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce travail, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Bernadette CHEYNS

Directrice Technique de l'ADNSEA

Nom - Prénom :

J'accepte de rencontrer Emmanuel Jovelin oui non

(Coupon à retourner dans la quinzaine au Siège de l'ADNSEA)

533

Université des Sciences et
technologies de LILLE

Institut de Sociologie

A - D - N - S - E - A
Association Départementale
du Nord pour la Sauvegarde
de l'Enfance et de
l'Adolescence

"La Sauvegarde"

Emmanuel JOVELIN

Cher(e) Collègue,

Nous menons actuellement une recherche doctorale en sociologie sur les travailleurs sociaux d'origine étrangère. Le questionnaire ci-joint est destiné à recueillir les renseignements nécessaires à l'élaboration de cette thèse.

Nous sommes conscients qu'il n'est pas évident de pénétrer dans la vie des gens comme nous le faisons à travers ce questionnaire, mais soyez rassuré, l'anonymat des personnes interrogées sera entièrement respecté et vos réponses ne serviront que pour les besoins de cette recherche.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

Vos réponses sont à adresser dans la quinzaine à :

Emmanuel JOVELIN
74, rue Meunier
59700 MARCQ-EN-BAROEUIL

Tél. : 20-72-87-78 D
20-90-23-02 B

QUESTIONNAIRE N°

E T A T C I V I L

- (1) Nom : Prénom :
- (2) Sexe : F - M
- (3) Année de Naissance :
- (4) Lieu de Naissance : Ville :
Tél. :
Dép. :
Pays :
- (5) Situation Familiale : Marié ()
Célibataire ()
Divorcé ()
Veuf ()
Union Libre ()
Cohabitation ()
- (6) Nombre d'Enfants :
- (7) Nationalité d'origine :
- (8) Nationalité actuelle :
- (9) Date d'arrivée en France :
- (10) Vos Parents vivent-ils

	:	
PERE	:	MERE
en France ?	:	OUI() - NON()
au Pays ?	:	OUI() - NON()
ailleurs ?	:	OUI() - NON()
- (11) S'ils vivent en France depuis combien de Temps ?

- (20) Vos Parents ont-ils fait partie :
- d'un syndicat ()
 - d'un parti politique ()
 - d'un Conseil Municipal ()
 - d'un mouvement d'action catholique ()
 - d'une association de défense de locatâtres ()
 - d'autres associations ()

(21) Combien avez-vous de frères et de sœurs ?

Frères () - Soeurs ()

(22) Etes-vous le 1er, 2ème, 3ème.... ()

(23) Pourriez-vous indiquer pour chacun

	SEXE	AGE	DIPLOMES OU NIVEAU D'ETUDES	SITUATION ACTUELLE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
12				

.../...

(suite)

	SEXE	AGE	DIPLOMES OU NIVEAU D ETUDES	SITUATION ACTUELLE
13				
14				
15				

I T I N E R A I R E D E F O R M A T I O N

(24) Quel est votre itinéraire de formation ?
(CM1, 6ème, 5ème...)

(25) Quels sont les diplômes (certificats)obtenus durant vos études antérieures ?

(26) Avez-vous doublé une ou plusieurs classes ?
OUI () - NON ()

(27) Si oui, la (les) quelle (s) ?

.../...

(28) Si oui, quelles sont les causes de ce redoublement ?

- 1) Manque de soutien scolaire ()
 - 2) Difficulté de la langue française ()
 - 3) Problèmes familiaux ()
 - 4) Indifférence des enseignants à vos difficultés ()
 - 5) Manque d'intérêt personnel à l'école ()
 - 6) Autres ()
- Lesquelles ?

(29) Vos résultats scolaires étaient-ils ?

Excellent () - Bons () - Moyens () - Mauvais ()

(30) Au cours de votre scolarité, vous est-il arrivé d'être orienté, réorienté vers certaines classes, sections, etc... qui ne faisaient pas à priori l'objet de vos préférences ?

OUI () - NON ()

(31) Si oui, de quelle(s) orientation(s) s'agissait-il ?

(32) Si oui, dans quelle(s) circonstance(s) cette (ces) orientation(s) (a) ont-elle(s) été effectuée(s) ?

(33) Auriez-vous aimé être orienté vers quelle(s) section(s) ?

(34) Aviez-vous arrêté un moment votre scolarité avant d'entrer dans le social ?

OUI () - NON ()

(35) Si oui, pourriez-vous expliquer les raisons ?

(36) Avez-vous fait une formation d'éducateur ? ()
d'animateur ? ()
socio- culturel ? ()

(37) Avez-vous fait partie ou faites-vous partie :

d'un syndicat ()
d'un conseil municipal ()
d'un mouvement d'action catholique ()
d'un groupement religieux ()
d'une société de sport ()
d'une association socio-culturelle ()
d'un parti politique ()

(38) Autrefois, avez-vous encadré des colonies de vacances ?
Etc.... (Indiquer si vous avez le Brevet d'Aptitude aux
Fonctions d'Animateur (BAFA), si vous avez le Brevet
d'Aptitude aux Fonctions de Directeurs (BAFD), de colo-
nies de vacances). Si vous ne l'avez pas fait à la
question n°25.

C H O I X D U T R A V A I L S O C I A L (T.S)

(39) Quel(s) métier(s) vos parents vous voyaient-ils faire ?

(40) Quel(s) métier(s) auriez-vous aimé faire ?

(41) Si ce n'est pas le travail, ^{social} pourquoi ne l'aviez-vous pas fait ?

(42) Si vous aviez pu mener vos études plus loin, auriez-vous tout de même choisi le travail social ?

OUI () - NON ()

(43) Quelles sont les raisons qui vous ont orienté vers le T.S ?

- 1) Intérêt professionnel ()
- 2) Moyen d'accéder aux études universitaires ()
- 3) Echec aux études antérieures (Bac, Deug, etc...) ()
- 4) Chômage ()
- 5) Conseil d'un ami ou d'une personne proche ()
- 6) Conseil d'un parent ()
- 7) Militantisme ()
- 8) Désir d'aider les jeunes ()
- 9) Autres : La(les)quelle(s) : ()

(43) Pouvez-vous développer vos motivations initiales ?

(45) Aviez-vous eu l'occasion de rencontrer des travailleurs sociaux dans votre jeunesse ?

OUI () - NON ()

(46) Si oui, dans quelles circonstances ?

- 1) venaient dans ma famille :
 - pour moi ()
 - pour mes frères et soeurs ()
 - pour toute la famille ()
- 2) venaient chez mes voisins ()
- 3) s'occupaient de mes copains ()
- 4) je les rencontrais au Centre Social ()
- 5) Autres : Explicitiez..... ()

(47) Quels sont les différents emplois que vous avez exercés avant de vous orienter dans le travail social ?

	EMPLOIS	EMPLOYEUR	DATES	LIEUX EXERCICE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				

S I T U A T I O N P R O F E S S I O N N E L L E

48) Etes-vous (1) :

- 1) Educateur(trice) spécialisé(e) ()
- 2) Educateur(trice) scolaire(spécialisé(e)) ()
- 3) Educateur(trice) technique(spécialisé) ()
- 4) Moniteur(trice) Educateur(trice) ()
- 5) Educateur(trice) pré-stagiaire (sélectionné) ()
- 6) Educateur(trice) pré-stagiaire
(en attente de passer les sélections) ()
- 7) Educateur(trice) de jeunes enfants ()
- 8) animateur(trice) socio-culturel ()
- 9) animateur(trice) non diplômé ()
- 10) Formateur(trice) ()
- 11) Chef de Service ()
- 12) Directeur ()
- 13) Autres : Laquelle ? : ()

49) Dans quel type d'établissement travaillez-vous ?
(Ex: Internat, milieu ouvert, club de prévention, etc...)

50) Quel type de public accueillez-vous dans votre établissement

- 51) Ce public vous semble-t-il ?
- Difficile ()
 - Moyen ()
 - Pas difficile ()

52) Dans quel sens ? (Etayez votre réponse)

(1) Précisez le type de Contrat (Durée déterminée, Indéterminée, Contrat de qualification, CES, etc...)

53) Avez-vous envie de changer d'Etablissement ?

OUI () - NON ()

54) Si oui, pour quelles raisons ?

55) Considérez-vous votre situation actuelle comme une promotion ?

OUI () - NON ()

56) Dans quel sens ? (Etayez votre réponse)

E V A L U A T I O N

57) Depuis combien de temps êtes-vous dans le T.S ?

58) Quels étaient vos objectifs ?

59) Pensez-vous les avoir atteints ?

OUI () - NON ()

60) Dans quel sens ?

61) Quel bilan tireriez-vous de vos interventions ?

62) Qu'est-ce que le T.S vous a-t-il apporté ?

63) Que pensez-vous de l'apport du travail social en matière d'intégration ?

64) Le travail social a-t-il été pour vous un moyen d'intégration ?

OUI () - NON ()

65) Pensez-vous que l'action éducative que vous menez dans votre service participe au développement multiculturel ?

OUI () - NON ()

67) Dans quel sens ?

68) Vous est-il arrivé de travailler (comme animateur, éducateur...) dans le quartier où vous avez grandi ?

OUI () - NON ()

69) Si oui, comment les jeunes du quartier ou les anciens copains (que vous avez eu l'occasion d'encadrer) voyaient-ils votre travail ?

Bien () - Mal () - Plutôt bien () - Plutôt mal ()

70) Pouvez-vous expliquer brièvement votre réponse ?

71) Etes-vous satisfaits du travail que vous avez mené (ou que vous menez) avec eux ?

OUI () - NON ()

72) Dans quel sens ?

73) Pouvez-vous expliquer, comment avez-vous été amené à travailler dans le quartier où vous avez grandi ?

74) Comment vous sentez-vous perçu par les usagers sociaux
issus des Parents d'origine étrangère ?

75) Que pensez-vous leur apporter ?

76) Pensez-vous que le fait de vous occuper des jeunes
issus de Parents d'origine étrangère permet d'avoir une
meilleure action sociale ?

OUI () - NON ()

77) Dans quel sens ?

78) Comment vous sentez-vous perçu par les usagers sociaux
de souche Française ?

79) Que pensez-vous leur apporter ?

80) Pouvez-vous décrire en quelques lignes votre façon de travailler avec :

1) Un jeune de souche Française

2) Un jeune issu de Parents d'origine étrangère ?

81) D'après-vous quelle culture avez-vous ?

1) Culture du pays d'origine

()

2) Culture Française

()

3) Les deux

()

82) Quelle influence cela joue-t-elle dans votre pratique ?

83) Quelle culture transmettez-vous ?

84) N'êtes-vous pas devenus dans l'équipe éducative la personne chargée de jeunes issus de Parents d'origine étrangère ?

OUI () - NON ()

85) Si oui, êtes-vous satisfaits de cette situation ?

OUI () - NON ()

86) Dans quel sens ?

87) Vos missions et vos moyens vous semblent-ils adapter
à l'évolution de la société ?

OUI () - NON ()

88) Explicitez votre réponse.

89) Choissiriez-vous encore la profession sociale que vous
exercez ?

OUI () - NON ()

90) Pourquoi ?

91) Quelles sont vos perspectives d'avenir ?

92) Pensez-vous retourner définitivement dans le pays d'origine de vos Parents ?

OUI () - NON () PEUT-ÊTRE ()

93) Pourquoi ?

F R E Q U E N T A T I O N

94) Habitez-vous encore dans le quartier (la commune) où vous avez grandi ?

OUI () - NON ()

95) Si OUI, pourquoi y habitez-vous encore ?
(Donnez 5 raisons (maximum) qui vous paraissent évidentes).

96) Si NON :

- 1) avant votre début dans le T.S ? ()
- 2) après votre début dans le T.S ? ()
- 3) après l'obtention de votre diplôme d'E.S ()

- 97) Si OUI, quels sont, d'après-vous, les motifs qui vous ont amené à changer ?
- 98) Avez-vous encore des relations avec :
Les jeunes () - Les amis de votre quartier d'enfance ()
OUI () - NON ()
- 99) Pouvez-vous décrire le type de relations dont il s'agit ?
- 100) Avez-vous changé d'amis depuis votre début dans le social ?
OUI () - NON ()
- 101) Pourquoi ?
- 102) Qu'est-ce qui a changé dans vos relations ?

103) Vous êtes-vous créé des amis autour de votre travail ?

OUI () - NON ()

104) Les voyez-vous ?

souvent () - quelquefois () - rarement ()

105) Les personnes que vous avez l'habitude de fréquenter sont-elles ?

- 1) De la même origine sociale que vous ()
- 2) du même lieu de travail que vous ()
- 3) Autres. Explicitiez: ()

106) Quelle est leur formation ?

107) Quel est leur niveau d'études (qu'est ce qu'ils ont obtenu comme diplôme, etc...)

108) D'après-vous, diriez-vous que le travail social vous a éloigné ou rapproché de votre condition sociale d'origine ?

- 1) éloigné : OUI () - NON ()
- 2) rapproché : OUI () - NON ()

109) Dans quel sens ?

Université des sciences et
technologies de LILLE
Institut de Sociologie

Emmanuel JOVELIN

QUESTIONNAIRE N° ...

TSOE

La mention Sans Réponse sera notée 0 .

ETAT CIVIL

- 2) sexe :
1=M, 2=F 1
- 3) année de naissance :
2 3
- 4) pays de naissance :
1=FRANCE, 2=AUTRE 4
- 5) situation familiale :
1= marié 5
2= célibataire
3= divorcé
4= veuf
5= cohabitation
- 6) nombre d'enfants :
6 7
- 7) nationalité d'origine :
1=magrébine, 2=Afrique Noire 8
- 8) nationalité actuelle :
1=identique à la question 7, 2=France 9
- 9) année d'arrivée en FRANCE :
10 11
- 10) les parents :
- a) le père : 12
b) la mère : 13
- 1= n'a jamais vécu en FRANCE
2= a vécu en FRANCE de 1 à 10 ans puis est rentré au pays
3= a vécu plus de 10 ans en FRANCE puis est rentré
4= vit en FRANCE depuis moins de dix ans
5= vit en FRANCE depuis plus de dix ans
6= Décédé
- 13) année de naissance des parents :
- a) le père :
b) la mère :
14 15
16 17
- 14) dernière profession exercée par les parents :
- a) le père : 18
b) la mère : 19
- 1=agriculteurs
2=artisans
3=commerçants
4= chefs d'entreprises
5=cadres et professions intellectuelles supérieures
6=professions intermédiaires
7=employés

- 8=ouvriers qualifiés
- 9=ouvriers non qualifiés
- 10=inactif
- 11=sans profession

16) les parents savent ils lire et écrire ?

- a) le père :
- b) la mère :

	20
	21

- 1=non
- 2=oui en langue du pays
- 3=oui en Français
- 4=oui les deux

18) langue parlée à la maison :

- a) le père :
- b) la mère :

	22
	23

- 1=langue du pays natal, 2=français, 3=les 2

19) niveau d'étude des parents :

- a) le père :
- b) la mère :

	24
	25

- 1=aucun
- 2=CEP
- 3=BEPC
- 4=CAP/BEP
- 5=BAC
- 6=BAC + 2 (DUT, BTS, DEUG)
- 7=BAC + 3
- 8= >BAC + 3

20) degré de participation à la vie collective :

- 1=syndicat
- 2=parti politique
- 3=conseil municipal
- 4=mouvement religieux
- 5=association de défense de locataire
- 6=autre

	26
	27
	28
	29
	30
	31

21) nombre de frères et soeurs :

32	33

22) rang de naissance de l'enquêté :

34	35

23) diplôme des frères et soeurs (nombre):

- 1=aucun
- 2=nombre CEP
- 3=nombre BEPC
- 4=nombre CAP/BEP
- 5=nombre BAC

	36
	37
	38
	39
	40

- 6=nombre BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG)
- 7=nombre BAC + 3
- 8=nombre > BAC + 3
- 9=collégien/lycéen

<input type="checkbox"/>	41
<input type="checkbox"/>	42
<input type="checkbox"/>	43
<input type="checkbox"/>	44

ITINERAIRE DE FORMATION

25) diplômes obtenus durant les études antérieures :

25.1 diplômes de l'animation

- 1=aucun
- 2=BAFA
- 3=BEATEP
- 4=BAFD
- 5=BNS, SB, AFPS

<input type="checkbox"/>	45
<input type="checkbox"/>	46
<input type="checkbox"/>	47
<input type="checkbox"/>	48
<input type="checkbox"/>	49

25.2 diplôme scolaire le plus élevé

- 1=CEP
- 2=BEPC
- 3=CAP/BEP
- 4=BAC
- 5=BAC + 2 (DUT, BTS, DEUG)
- 6=BAC + 3
- 7=>BAC + 3

<input type="checkbox"/>	50
--------------------------	----

26) redoublement :

- 1=non
- 2=oui école primaire
- 3=oui C.E.S.
- 4=lycée
- 5=DEUG, BTS

<input type="checkbox"/>	51
<input type="checkbox"/>	52
<input type="checkbox"/>	53
<input type="checkbox"/>	54
<input type="checkbox"/>	55

28) si oui,quelles sont les causes du redoublement :

- 1=manque de soutien scolaire
- 2=problèmes avec la langue française
- 3=problèmes familiaux
- 4=indifférence des enseignants
- 5=manque d'intérêt pour l'école
- 6=autre

<input type="checkbox"/>	56
<input type="checkbox"/>	57
<input type="checkbox"/>	58
<input type="checkbox"/>	59
<input type="checkbox"/>	60
<input type="checkbox"/>	61

30) pendant la scolarité,y-a-t-il eu une orientation ou une réorientation vers certaines classes, sections, etc...

- 1=oui,2=non

<input type="checkbox"/>	62
--------------------------	----

31) si oui, orientation proposée :

- 1=commerce
- 2=profession médicale
- 3=industrie
- 4=profession sociale
- 5=enseignement

<input type="checkbox"/>	63
--------------------------	----

33) si oui, orientation souhaitée :

64

- 1=commerce
- 2=profession médicale
- 3=industrie
- 4=profession sociale
- 5=enseignement
- 6=autre
- 7=aucun souhait (ne savait pas)

36) formation professionnelle effectuée :

65

- 1=éducateur, 2=animateur, 3=assistante sociale

37) l'enquêté fait partie ou a fait partie de :

- 1=syndicat
- 2=conseil municipal
- 3=mouvement d'action catholique
- 4=groupelement religieux
- 5=association sportive
- 6=association socio-culturelle
- 7=parti politique

66
 67
 68
 69
 70
 71
 72

38) Autrefois, avez-vous encadré des colonies ?

73

- 1=oui, 2=non

CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL (TS)

39) métier souhaité par les parents:

74

- 1=commerce
- 2=profession médicale
- 3=industrie
- 4=profession sociale
- 5=enseignement
- 6=autre
- 7=aucun souhait (ne savaient pas)

40) métier souhaité par l'enquêté :

75

- 1=commerce
- 2=profession médicale
- 3=industrie
- 4=profession sociale
- 5=enseignement
- 6=autre
- 7=aucun souhait (ne savait pas)

42) s'il avait pu mener ses études plus loin, l'enquêté aurait il choisi le TS :

- 1=oui, 2=non

76

43) quelles sont les raisons de l'orientation vers le TS ?

- 1=intérêt professionnel

77

- 2=moyen d'accéder aux études universitaires
- 3=échec aux études antérieures (bac, deug, etc ...)
- 4=chômage
- 5=conseil d'un ami ou une autre personne
- 6=conseil d'un parent
- 7=militantisme
- 8=désir d'aider les jeunes
- 9=autre

<input type="checkbox"/>	78
<input type="checkbox"/>	79
<input type="checkbox"/>	80
<input type="checkbox"/>	81
<input type="checkbox"/>	82
<input type="checkbox"/>	83
<input type="checkbox"/>	84
<input type="checkbox"/>	85

- 45) occasions de rencontrer des TS dans la jeunesse :
1=oui, 2=non

<input type="checkbox"/>	86
--------------------------	----

- 46) si oui :

- 1=oui pour suivi personnel
- 2=oui suivi famille
- 3=oui suivi les deux
- 4=oui suivi voisins
- 5=oui suivi copains
- 6=oui rencontre au centre social
- 7=autre

<input type="checkbox"/>	87
<input type="checkbox"/>	88
<input type="checkbox"/>	89
<input type="checkbox"/>	90
<input type="checkbox"/>	91
<input type="checkbox"/>	92
<input type="checkbox"/>	93

- 47) emploi exercé avant l'orientation vers le social :

<input type="checkbox"/>	94
--------------------------	----

- 1=toujours exercé le TS
- 2=employé (bureau, commerce)
- 3=ouvrier
- 4=autre

SITUATION PROFESSIONNELLE

- 48) emploi dans le TS actuellement :

- 1=éducateur spécialisé
- 2=éducateur scolaire spécialisé
- 3=éducateur technique spécialisé
- 4=moniteur éducateur
- 5=éducateur pré-stagiaire sélectionné
- 6=éducateur pré-stagiaire en attente de passer les sélections
- 7=éducateur de jeunes enfants
- 8=animateur socio-culturel
- 9=animateur non diplômé
- 10=formateur
- 11=chef de service
- 12=directeur
- 13=autre
- 14=assistante sociale

<input type="checkbox"/>	95
--------------------------	----

- 48 bis) type du contrat :

<input type="checkbox"/>	96
--------------------------	----

- 1=CDD
- 2=CDI
- 3=AUTRE CONTRAT (de qualification ,emploi solidarité,...)

49) type d'établissement de travail 97
1=internat
2=externat
3=autre

50) public accueilli : 98
1=cas sociaux (caractériels, délinquants)
2=handicapés moteurs et/ou physiques
3=autre public

55) l'enquêté considère-t-il sa situation comme une promotion ? 99
1=oui, 2=non

EVALUATION

57) nombre d'années dans le social : 100
1=moins de 1 ans
2=1 à 2 ans
3=2 à 5 ans
4=5 ans et plus .

58) quels étaient les objectifs de l'enquêté ?
1=avoir le diplôme 101
2=aider les personnes en difficultés 102
3=gagner de l'argent 103
4=promotion 104
5=autre 105

59) pense t-il avoir atteint ses objectifs ? 106
1=oui, 2=non

61) quel bilan tire t-il de ses interventions ? 107
1=positif, 2=négatif

62) qu'est ce que le TS a apporté à l'enquêté ?
1=initiation aux phénomènes de marginalité sociale 108
2=l'aide aux personnes en difficulté 109
3=compréhension et connaissance des politiques sociales 110
4=promotion 111
5=autre 112

64) le TS a-t-il été pour l'enquêté un moyen d'intégration ? 113
1=oui, 2=non .

65) L'action que vous menez participe-t-elle au développement
multiculturel ? 114
1=oui, 2=non

67) Dans quel sens ?

- 1=organisation des soirées et préparation des repas
- 2=rencontre avec d'autres nationalités
- 3=discussion autour des différentes cultures
- 4=autre

<input type="checkbox"/>	115
<input type="checkbox"/>	116
<input type="checkbox"/>	117
<input type="checkbox"/>	118

68) L'enquêté a-t-il travaillé (comme animateur, éducateur ...) dans le quartier où il a grandi ?

- 1=où, 2=non

<input type="checkbox"/>	119
--------------------------	-----

69) si oui, comment les jeunes du quartier ou les anciens copains voyaient-ils son travail ?

- 1=bien
- 2=mal
- 3=plutôt bien
- 4=plutôt mal
- 5=je ne sais pas

<input type="checkbox"/>	120
--------------------------	-----

70)

70.1 si bien, plutôt bien

- 1 j'ai monté des actions avec eux et résolution de certains problèmes
- 2 découverte des réalités de la vie, citoyenneté, ouverture sur le monde
- 3 j'ai répondu à leur attentes
- 4 autre

<input type="checkbox"/>	121
<input type="checkbox"/>	122
<input type="checkbox"/>	123
<input type="checkbox"/>	124

70.2 si mal, plutôt mal

- 1 peu d'écart d'âge entre eux et moi
- 2 écart entre exigence des jeunes et projet de la structure
- 3 autre

<input type="checkbox"/>	125
<input type="checkbox"/>	126
<input type="checkbox"/>	127

71) si oui, l'enquêté est-il satisfait du travail qu'il a mené avec eux :

- 1=où, 2=non, 3=où et non

<input type="checkbox"/>	128
--------------------------	-----

72)

72.1 si oui, dans quel sens ?

- 1 résolution de certains problèmes/montage des actions
- 2 découverte de certaines réalités/ouverture sur le monde
- 3 répondre aux attentes des jeunes
- 4 autre

<input type="checkbox"/>	129
<input type="checkbox"/>	130
<input type="checkbox"/>	131
<input type="checkbox"/>	132

72.2 si non

- 1 peu d'écart entre eux et moi
- 2 écart entre exigence des jeunes et projet de structure
- 3 conflit avec structure
- 4 autre

<input type="checkbox"/>	133
<input type="checkbox"/>	134
<input type="checkbox"/>	135
<input type="checkbox"/>	136

73) comment l'enquêté a-t-il été amené à travailler dans son quartier d'origine :

- 1=objet du dispositif social
- 2=acteur de l'action sociale
- 3=les deux

<input type="checkbox"/>	137
--------------------------	-----

4=autre

74) comment l'enquêté est-il perçu par les usagers sociaux issus des parents d'origine étrangère ?

- 1=comme un frère (parenté ethnique)
- 2=comme une personne qui les aide
- 3=bien perçu
- 4=mal perçu
- 5=autre

138

75) apport de l'enquêté aux personnes en difficulté :

- 1=écoute/aide
- 2=ouverture sur le monde social (prise de conscience , citoyenneté)
- 3=autre

139
 140
 141

76) l'enquêté pense t-il que le fait de s'occuper de jeunes issus de parents d'origine étrangère permet d'avoir une meilleure action sociale ?

- 1=où, 2=non

142

77) dans quel sens ?

77.1 si oui

- 1=solidarité ethnique
- 2=négociation du stigmatisme/compréhension
- 3=autre

143
 144
 145

77.2 si non

- 1=éclatement du ghetto
- 2=éclatement des identités stigmatisantes
- 3=autre

146
 147
 148

78) comment l'enquêté est-il perçu par les usagers sociaux de souche française ?

- 1=comme un TS
- 2=bien perçu
- 3 mal perçu
- 4=autre

149
 150
 151
 152

79) qu'est ce que l'enquêté pense-t-il leur apporter ?

- 1=écoute/aide
- 2=ouverture sur le monde social
- 3=autre

153
 154
 155

80) description de la façon de travailler de l'enquêté :

a) avec un jeune de souche française:

- 1=écoute et aide
- 2=aider à comprendre sa problématique
- 3=compréhension du monde social
- 4=autre

156
 157
 158
 159

- b) avec un jeune issu de parents d'origine étrangère :
- 1=l'aider à comprendre sa culture d'origine
 - 2=le pousser à réussir
 - 3=ouverture sur le monde social (citoyenneté, prise de conscience)
 - 4=autre
- 160
 161
 162
 163
- c) je travaille de la même façon :
- 1=ooui, 2=non
- 164
- 81) quelle culture a l'enquêté ?
- 1=culture du pays d'origine
 - 2=culture française
 - 3=les deux
- 82) quelle influence cette culture joue-t-elle dans sa pratique ?
- 1=meilleure compréhension/écoute
 - 2=plusieurs cadres de référence/repères culturels
 - 3=aucune
 - 4=autre
- 165
- 84) l'enquêté est-il devenu dans l'équipe éducative la personne chargée de jeunes issus de parents d'origine étrangère ?
- 1=ooui, 2=non
- 166
- 85) si oui, l'enquêté est-il satisfait de cette situation ?
- 1=ooui, 2=non
- 167
- 86) Dans quel sens ?
- 86.1 si oui
- 1 solidarité ethnique
 - 2 négociation du stigmatisme/meilleure compréhension
 - 3 demande de la structure
 - 4 il n'y a que les jeunes d'origine étrangère
 - 5 autre
- 168
 169
 170
 171
 172
- 86.2 si non
- 1 éclatement du ghetto
 - 2 demande de la structure (donc pas le choix)
 - 3 il n'y a que les jeunes d'origine étrangère
 - 4 autre
- 173
 174
 175
 176
- 87) vos missions et vos moyens vous semblent-ils adaptés à l'évolution de la société ?
- 1=ooui, 2=non
- 177
- 89) choisiriez-vous encore la profession sociale que vous exercez
- 1=ooui, 2=non
- 178
- 90)
- 90.1 si oui
- 1 travail valorisant
 - 2 je ne sais faire que ça
 - 3 j'aime ce travail
- 179
 180
 181

4 autre

182

90.2 si non

1 poursuivre des études universitaires

183

2 attendre un autre travail plus intéressant

184

3 autre

185

91) perspectives d'avenir

1 obtenir le diplôme

186

2 promotion sociale

187

3 autre

188

92) pensez-vous retourner dans votre pays ?

189

1 oui

2 non

3 peut-être

RESEAU DE SOCIABILITE

94) l'enquêté habite-t-il encore le quartier où il a grandi ?

190

1=oui, 2=non

95) si oui, pourquoi ?

1=ses parents y vivent encore

191

2=tous ses amis y vivent

192

3=difficulté à trouver un autre logement

193

4=autre

194

96) si non (il a déménagé):

195

1=avant son début dans le TS

2=après son début dans le TS

3=après l'obtention de son diplôme

4=autre

97) si non, pour quel motif ?

1=pression/travail de quartier

196

2=travail ailleurs

197

3=mariage

198

4=autre

199

98) l'enquêté a-t-il encore des relations avec les amis de son quartier d'origine

1=oui, 2=non

200

99) quels types de relations ?

1=amicales, 2=autres

201

100) l'enquêté a-t-il changé d'amis depuis le début dans le social

1=oui, 2=non

202

- 103) l'enquêté s'est-il crée des amis autour de son travail ?
1=oui,2=non 203
- 104) fréquence des fréquentations :
1=souvent,2=quelquefois,3=rarement 204
- 105) les personnes fréquentées sont-elles :
1=de la même origine sociale 205
2=du même lieu de travail 206
3=autre 207
- 106) quelle est leur formation ?
1=le TS 208
2=enseignement 209
3=para-médicale, médicale 210
4=ouvrier 211
5=aucune 212
6=autre 213
- 107) quel est leur niveau d'études ?
- 107.1 diplômes de l'animation :
1 aucun 214
2 BAFA 215
3 BEATEP 216
4 BAFD 217
5 BNS, SB, AFPS 218
 219
- 107.2 diplôme scolaire le plus élevé :
1=CEP 220
2=BEPC
3=CAP/BEP
4=BAC
5=BAC + 2 (DUT, BTS, DEUG)
6=BAC + 3
7=>BAC + 3
- 108) le TS a-t-il éloigné l'enquêté de sa condition sociale d'origine ?
1=si oui,promotion 221
2=si oui,autre
3=si non,pas de promotion
4=si non,autre
- 109) le TS a-t-il rapproché l'enquêté de sa condition sociale d'origine ?
1=si oui,meilleure compréhension des problèmes sociaux 222
2=non
3=autre

Université des sciences et
technologies de LILLE
Institut de Sociologie

Emmanuel JOVELIN

QUESTIONNAIRE N° ...

TSFO

On notera que la mention Sans Réponse sera notée 0 .

Etat civil

- 2) sexe :
1=M, 2=F
- 3) année de naissance :
- 5) situation familiale :
1= marié
2= célibataire
3= divorcé
4= veuf
5= cohabitation
- 6) nombre d'enfants :
- 13) année de naissance des parents :
- a) le père :
b) la mère :
- 14) dernière profession exercée par les parents :
- a) le père :
b) la mère :
- 1=agriculteurs
2=artisans
3=commerçants
4= chefs d'entreprises
5=cadres et professions intellectuelles supérieures
6=professions intermédiaires
7=employés
8=ouvriers qualifiés
9=ouvriers non qualifiés
10=inactif
- 18) langue parlée à la maison :
- a) le père :
b) la mère :
1=langue du pays natal, 2=français, 3=les 2
- 19) niveau d'étude des parents :
- a) le père :
b) la mère :
- 1=aucun
2=CEP
3=BEPC
4=CAP/BEP
5=BAC
6=BAC + 2 (DUT, BTS, DEUG)

- 7=BAC + 3
- 8= >BAC + 3

20) degré de participation à la vie collective :

- 1=syndicat
- 2=parti politique
- 3=conseil municipal
- 4=mouvement religieux
- 5=association de défense de locataire
- 6=autre

21) nombre de frères et soeurs :

--	--

22) rang de naissance de l'enquêté :

--	--

23) diplôme des frères et soeurs :

- 1=aucun
- 2=nombre CEP
- 3=nombre BEPC
- 4=nombre CAP/BEP
- 5=nombre BAC
- 6=nombre BAC + 2 (BTS, DUT, DEUG)
- 7=nombre BAC + 3
- 8=nombre > BAC + 3
- 9=collégien/lycéen

ITINERAIRE DE FORMATION

25) diplômes obtenus durant les études antérieures :

25.1 diplômes de l'animation

- 1=aucun
- 2=BAFA
- 3=BEATEP
- 4=BAFD
- 5=BNS, SB, AFPS

25.2 diplôme scolaire le plus élevé

--

- 1=CEP
- 2=BEPC
- 3=CAP/BEP
- 4=BAC
- 5=BAC + 2 (DUT, BTS, DEUG)
- 6=BAC + 3
- 7=>BAC + 3

26) doublément :

- 1=non
- 2=oui école primaire
- 3=oui C.E.S.

4=lycée
5=DEUG, BTS

28) si oui, quelles sont les causes du redoublement :

1=manque de soutien scolaire
2=problèmes avec la langue française
3=problèmes familiaux
4=indifférence des enseignants
5=manque d'intérêt pour l'école
6=autre

30) pendant la scolarité, y-a-t-il eu une orientation ou une réorientation vers certaines classes, sections, etc...

1=oui, 2=non

31) si oui, orientaion proposée :

1=commerce
2=profession médicale
3=industrie
4=profession sociale
5=enseignement

33) orientation souhaitée :

1=commerce
2=profession médicale
3=industrie
4=profession sociale
5=enseignement
6=autre
7=aucun souhait (ne savaient pas)

36) formation professionnelle effectuée :

1=éducateur, 2=animateur, 3=assistante sociale

37) l'enquêté fait partie ou a fait partie de :

1=syndicat
2=conseil municipal
3=mouvement d'action catholique
4=groupement religieux
5=association sportive
6=association socio-culturelle
7=parti politique

38) Autrefois, avez-vous encadré des colonies ?

1=oui, 2=non

CHOIX DU TRAVAIL SOCIAL (TS)

39) métier souhaité par les parents:

1=commerce

- 2=profession médicale
- 3=industrie
- 4=profession sociale
- 5=enseignement
- 6=autre
- 7=aucun souhait (ne savait pas)

40) métier souhaité par l'enquêté :

- 1=commerce
- 2=profession médicale
- 3=industrie
- 4=profession sociale
- 5=enseignement
- 6=autre
- 7=aucun souhait (ne savait pas)

42) s'il avait pu mener ses études plus loin, l'enquêté aurait il choisi le TS :

- 1=oui, 2=non

43) quelles sont les raisons de l'orientation vers le TS ?

- 1=intérêt professionnel
- 2=moyen d'accéder aux études universitaires
- 3=échec aux études antérieures (bac, deug, etc ...)
- 4=chômage
- 5=conseil d'un ami ou une autre personne
- 6=conseil d'un parent
- 7=militantisme
- 8=désir d'aider les jeunes
- 9=autre

45) occasions de rencontrer des TS dans la jeunesse :

- 1=oui, 2=non

46) si oui :

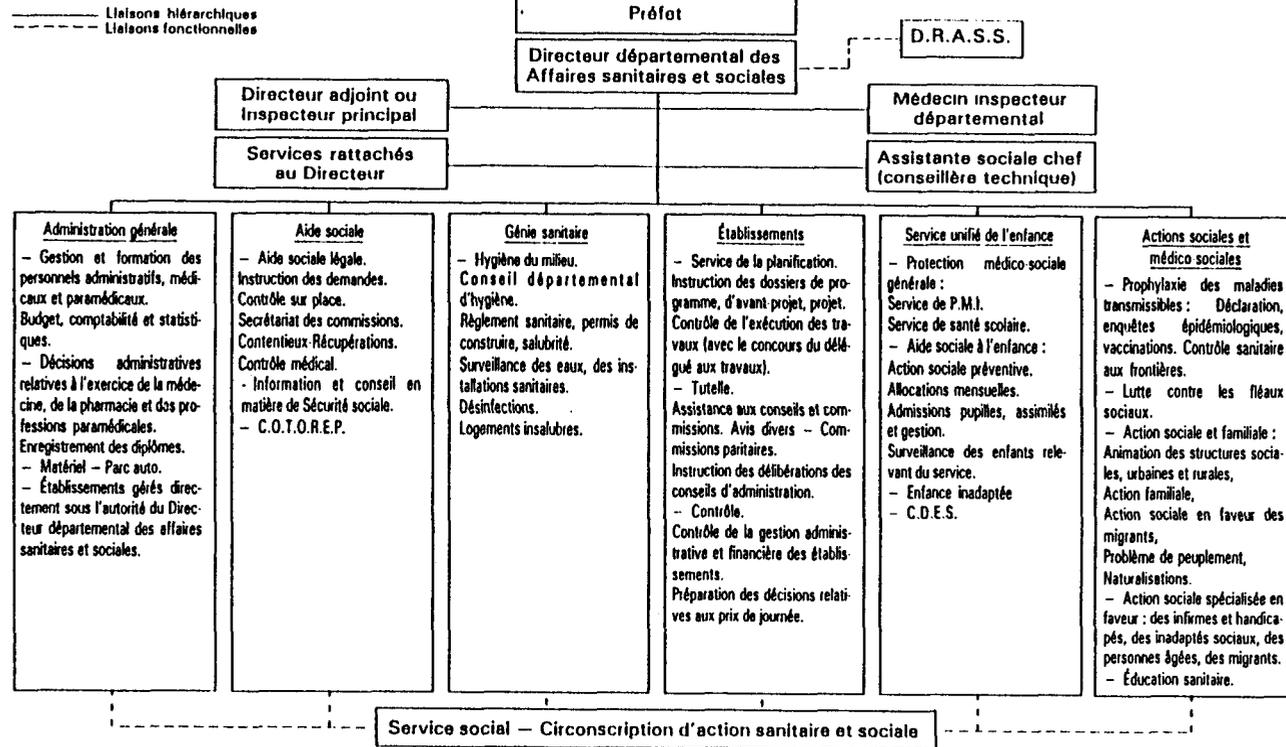
- 1=oui pour suivi personnel
- 2=oui suivi famille
- 3=oui suivi les deux
- 4=oui suivi voisins
- 5=oui suivi copains
- 6=oui rencontré au centre social
- 7=autre

47) emploi exercé avant l'orientation vers le social :

- 1=toujours exercé le TS
- 2=employé (bureau, commerce)
- 3=ouvrier
- 4=autre

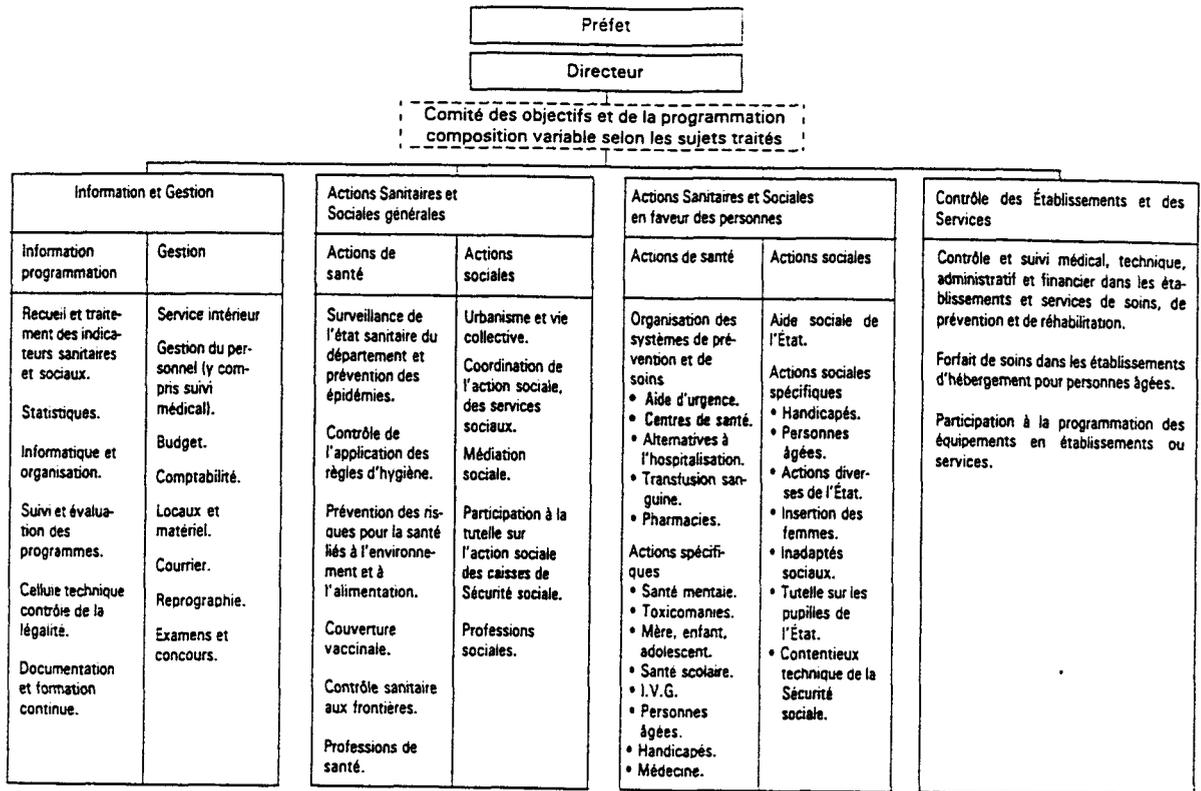
ORGANIGRAMME D'UNE D.D.A.S.S. (1977-1985)

(Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales (Instruction générale du 21.6.1977))

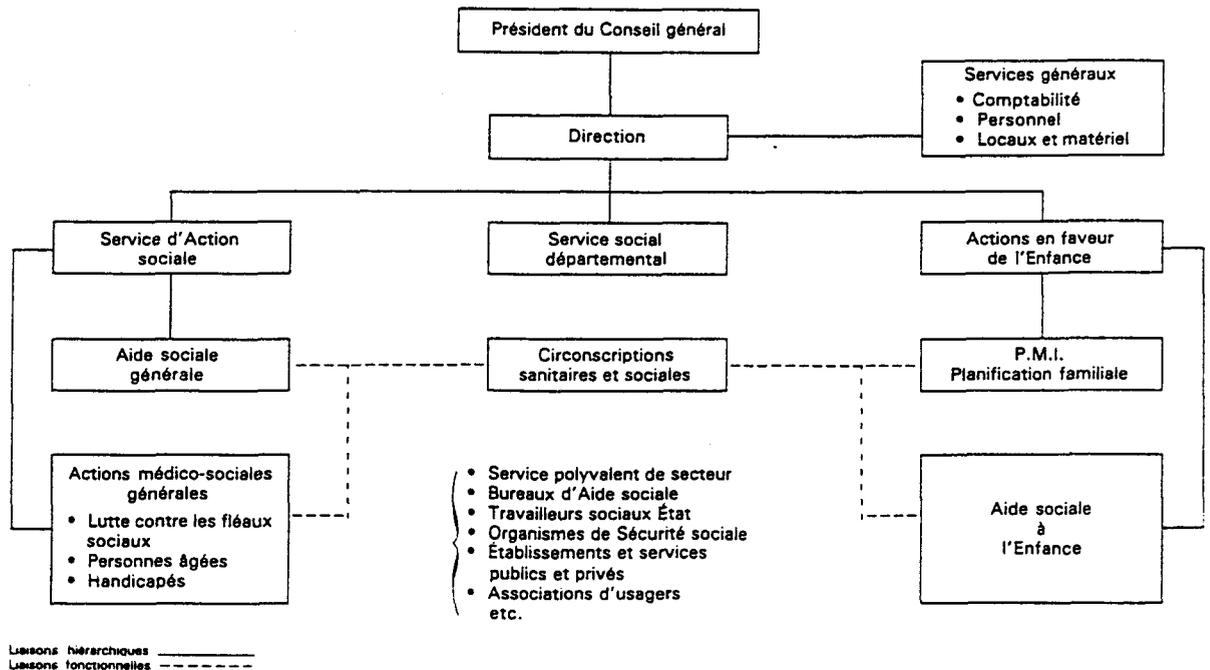


SOURCE : A. THEVENET : l'aide sociale aujourd'hui après la décentralisation. Ed. EST. (7^e éd), 1989 p. 83

ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DEPUIS 1986



ORGANIGRAMME D'UN SERVICE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DU DÉPARTEMENT



SOURCE : A. THEVENET (1989), op. cit. pp 84-85

Répartition des compétences État-Département dans les domaines de l'action sociale et de la santé

NB : pour la lecture de ce tableau se reporter à la table des sigles.

	Compétences de l'Etat (Ministre ou préfet)	Compétences du département (Conseil général ou son président)
Pouvoirs généraux d'organisation		
Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lois et décrets (règles générales, conditions, attributions, prestations, financement...) ■ Règlement sanitaire national 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Règlement départemental d'aide sociale ■ Aides légales et facultatives
Programmation	<ul style="list-style-type: none"> ■ Planification sanitaire et sociale ■ Normes - Cartes - Autorisations ■ Subvention d'équipement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Schéma départemental des services sociaux et médico-sociaux
Organisation et fonctionnement des services	<ul style="list-style-type: none"> ■ Services gérés par l'Etat <ul style="list-style-type: none"> • DRASS - DDASS • Santé scolaire (Ed. nationale) • Protection judiciaire de la jeunesse (Justice) ■ Pouvoirs de contrôle <ul style="list-style-type: none"> • Légalité décisions départementales • Pouvoirs d'ordre public 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation et fonctionnement des services départementaux en gestion directe (Aide sociale, ASE, PMI, Service social, etc.) ■ Structures déconcentrées (sectorisation service social, dispensaires...) ■ Vaccination (en liaison avec les communes)
Prestations sociales		
Prestations (allocations et remboursements)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Allocations résiduelles, aide sociale (SDS, réfugiés, IVG...) ■ Prestations hors aide sociale (RMI, A.A.H., AES, F.N.S., Alloc. militaires, Aide juridique...) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Toutes prestations de l'aide sociale sauf prestations résiduelles de l'Etat ■ Prestations facultatives
Etablissements et services personnalisés		
Enfance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablissements de l'éducation surveillée (Justice) et de l'éducation spéciale (Ed. nationale) ■ Etablissements nationaux pour déficients sensoriels 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablissements de l'ASE (MECS, AEMO, clubs et équipes de prévention, œuvres d'adoption) ■ Etablissements départementaux ou privés pour jeunes handicapés
Handicapés Adultes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rééducation professionnelle, emploi, soins (CAT, Ateliers protégés, Centres rééducatifs, MAS...) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accueil et hébergement (foyers)
Personnes âgées	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contrôle des longs séjours hospitaliers 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Services d'aide à domicile, d'aide ménagère, résidences sociales, foyers-restaurants...
Prévention sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Structure d'hygiène mentale, de la lutte contre l'alcoolisme, la toxicomanie, le sida 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablissement de la petite enfance ■ Lutte contre les maladies sociales
Divers	<ul style="list-style-type: none"> ■ Inadaptés sociaux (CHRA) ■ Etablissements de formation des travailleurs sociaux ■ Maisons familiales de vacances 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Services de travailleuses familiales et d'auxiliaires de vie...)
Décisions conjointes		
<ul style="list-style-type: none"> ■ Etablissement et services sous double dépendance (recevant assurés sociaux et bénéficiaires de l'aide sociale) ■ Conventions Etat-Département <ul style="list-style-type: none"> • pour les services départementaux utilisés par l'Etat (commission d'admission, service social) • pour les structures sous double dépendance (ex : commissions du RMI) • pour la coordination des services complémentaires (ex : services sanitaires et sociaux de protection de l'enfance). 		

D. CERCALDI : les institutions Sanitaires et sociales . Ed. FOUCHER, 1995 P. 75

